



ENCYCLOPÉDIE  
SIMPLIFIÉE DÉCRIVANT

# LE PROPHÈTE DE LA MISÉRICORDE

(QU'ALLAH PRIE SUR LUI ET LE SALUE)

Supervisé par

dr. Adel Ibn Ali Achiddi

dr. Ahmed Ibn Othman Al-Mazid

écrit par

Khalid As-Said Ar-Raoucha

dr. Mohammed Ibn Abdallah Ad-Douwaich

Engineer Abdulmohsen bin Mohammed  
Aldrees Chair for the Biography of the  
Prophet and its Contemporary Studies  
King Saud University



كرسي المحمد بن عبدالمحسن بن محمد الدريس  
للشريعة النبوية وآدابها المعاصرة  
جامعة الملك سعود



ENCYCLOPÉDIE  
SIMPLIFIÉE DÉCRIVANT  
**LE PROPHÈTE DE  
LA MISÉRICORDE**  
(QU'ALLAH PRIE SUR LUI ET LE SALUE)



ENCYCLOPÉDIE  
SIMPLIFIÉE DÉCRIVANT  
**LE PROPHÈTE DE  
LA MISÉRICORDE**  
(QU'ALLAH PRIE SUR LUI ET LE SALUE)

Supervisé par

dr. Adel Ibn Ali Achiddi  
dr. Ahmed Ibn Othman Al-Mazid

écrit par

Khalid As-Said Ar-Raoucha  
dr. Mohammed Ibn Abdallah Ad-Douwaich

Engineer Abdulmohsen bin Mohammed  
Aldrees Chair for the Biography of the  
Prophet and its Contemporary Studies  
King Saud University



كردى المهندس عبد المحسن بن محمد الدريس  
للبيوگرافيا النبوية ودراساتنا المعاصرة  
جامعة الملك سعود



ENCYCLOPÉDIE  
SIMPLIFIÉE DÉCRIVANT  
**LE PROPHÈTE DE  
LA MISÉRICORDE**  
(QU'ALLAH PRIE SUR LUI ET LE SALUE)

L'équipe Rédactionnel >

Supervision

Dr. Adel Ibn Ali Achiddi

Dr. Ahmed Ibn Othman Al-Mazid

Rédaction

Khalid As-Said Ar-Raoucha

Dr. Mohammed Abdallah Ad-Douwaich

Révision et arbitrage

Dr. Moujahid Shaiq Moukhalalati

Dr. Mohammed Yahya Idriss

Youssef Ja'far Idriss

Vérification linguistique

Mou'an Hossain Na'na'i

Abdelaziz Ash-Shami

Remerciements au  
personnes suivantes

Saleh Ibn Abdallah Ibn Houmaid

Dr. Mahdi Rizqallah Ahmed

Dr. Ahmed Ad-Doubiane

Equipeement artistique  
et impression

A L F O S T A T

Moderne presse

Le Caire / Egypte



Traduit de l'arabe par

Nedjar Karim

Editions ASSIA

Révisé par

M<sup>me</sup> Assia Barbara MARGERY

Editions ASSIA

## 34 TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	9	Introduction .....	11
		Une terre où s'est formée la personnalité de Muhammad. ....	17
		Des éléments spécifiques ayant eu un impact sur sa personnalité. ....	19
		Une description basée sur des faits authentiques. ....	22
		Une image de son corps. ....	22
		Image de son visage et ses traits caractéristiques. ....	22
		Sa démarche. ....	22
		Son élocution. ....	23
		Rencontre avec le Prophète ﷺ. ....	23
		Pureté et propreté. ....	23
		Un parfum agréable. ....	24
		Un visage véridique. ....	25
		La bonne rencontre. ....	26
		Répandre la salutation de paix de l'islam (salam). ....	27
		La nature humaine de Muhammad .....	31
		L'optimisme de Muhammad ﷺ. ....	42
		La modération de Muhammad ﷺ. ....	52
		La résolution et l'ambition dans la personnalité du Prophète ﷺ. ....	59
		La conscience de Muhammad ﷺ. ....	74
		La simplicité dans la personnalité de Muhammad ﷺ. ....	92
		L'éloquence de Muhammad ﷺ. ....	101
		Le visage épanoui de Muhammad ﷺ. ....	115
		La quiétude et la dignité dans sa personnalité ﷺ. ....	122
		Introduction. ....	127
		En compagnie de Muhammad ﷺ lors de ses repas. ....	128
		La toilette et l'habillement de Muhammad ﷺ. ....	137
		Les vêtements de Muhammad ﷺ. ....	141
		La dévotion de Muhammad ﷺ. ....	143
		Le sommeil de Muhammad ﷺ. ....	144
		Muhammad ﷺ lors d'événements heureux ou tristes. ....	149
		Les traits d'esprit de Muhammad ﷺ. ....	154



### Chapitre 1

Une Vision  
Rapprochée:  
**la personnalité de  
M u h a m m a d**



### Chapitre 2

**M o h a m m e d**  
en tant qu'homme



### Chapitre 3

Une journée avec  
**M u h a m m a d** ﷺ

163	..... Sa douceur.
168	..... Son humilité.
177	..... Sa miséricorde.
188	..... Sa pudeur.
193	..... Sa patience.
198	..... Sa générosité.
205	..... Son équité.
210	..... Son courage.
215	..... Sa longanimité.
219	..... Le respect de ses engagements.

# 4

227	..... Introduction.
231	..... Muhammad et les prophètes.
240	..... Muhammad avec ses Compagnons.
252	..... Muhammad et la femme.
271	..... Muhammad et les enfants.
279	..... Muhammad avec ses proches.
292	..... Muhammad avec ses voisins.
297	..... Muhammad et les hypocrites.
310	..... Comportement de Muhammad envers les animaux.

# 5

317	..... Muhammad en temps de paix.
349	..... Muhammad en temps de guerre.
362	..... La guerre dans la vie de Muhammad.
373	..... L'éthique militaire dans le message du Prophète.
383	..... Les prisonniers.
389	..... La manière d'agir de Muhammad à l'égard de ses ennemis.
394	..... Les complots attentant à la vie de Muhammad.

# 6

403	..... Le changement social.
422	..... Le changement économique.
448	..... Le changement politique.
482	..... Le changement scientifique et culturel.
495	..... Le changement de l'homme.
499	..... Le changement religieux.

# 7

527	..... La maladie de Muhammad.
551	..... Les signes annonciateurs du départ.
552	..... Recommandation de quelqu'un qui fait ses adieux.
555	..... La dernière maladie.

# 8



## Chapitre 4

La conduite morale  
**De Muhammad** ﷺ



## Chapitre 5

**Muhammad**  
et autrui



## Chapitre 6

**Muhammad**  
en temps de paix et  
en temps de guerre



## Chapitre 7

Quels changements  
a produit  
**Muhammad dans**  
**sa communauté ?**



## Chapitre 8

**La maladie de**  
**Muhammad**



## ●● Introduction

Louange à Allah, que la prière et la paix soient sur tous les messagers d'Allah ainsi que sur ceux qui ont suivi leur guidée et ont évolué dans leur voie jusqu'au jour de Sa rencontre...

Voici « L'Encyclopédie Simplifiée sur la présentation du Prophète de la miséricorde » qui paraît après trois années de préparation, de compilation, de révision et d'amélioration par notre équipe de travail. En réalité, les livres consacrés à la Biographie du prophète Muhammad (ﷺ) sont nombreux et divers. Ils ont apporté des éclaircissements sur les moindres détails de sa vie quotidienne avec sa famille ou avec ses compagnons, aussi bien lors de ses voyages que lorsqu'il restait chez lui. Jamais dans l'histoire, une personnalité n'aura suscité autant d'attention et de livres écrits à son sujet. Toutefois, le plus grand défi qui se présentait à l'équipe de travail en charge de cette Encyclopédie restait à mettre en exergue le côté humain de la personnalité du messenger Muhammad (ﷺ) à travers ses relations directes avec autrui, ainsi que de mettre en exergue les valeurs et les règles de conduite qu'il a observées à toutes les étapes de sa vie, tout en présentant cette Encyclopédie dans un style limpide, en utilisant des expressions simples et des idées claires. L'équipe a également veillé à adopter une voie médiane entre, d'une part, l'exagération et l'utilisation de trop de détails, cette voie pouvant susciter l'ennui chez le lecteur s'il n'est pas spécialiste dans ce domaine, et entre la brièveté excessive, d'autre part, qui pourrait priver le lecteur de certains exemples importants dans l'édification de sa conception du sujet du livre. J'estime que l'équipe de travail a connu une grande réussite dans le respect de cette équation, outre l'authentification scientifique des connaissances présentes dans cette Encyclopédie, comme cela apparaîtra au lecteur à travers les pages de ce livre. « L'Organisation Mondiale pour Faire Connaitre et Soutenir le Prophète (ﷺ) » est fier de cette Encyclopédie simplifiée et la considère comme un bon maillon à ajouter à la chaîne de ses réalisations dans le domaine de l'impression et de la publication, des expositions, des programmes médiatiques, des concours, des colloques et des séminaires. C'est avec beaucoup de plaisir que j'adresse mes sincères remerciements et mes félicitations à Son Eminence le Secrétaire Général de la Ligue du Monde Islamique pour

sa supervision continue des activités du Comité, de même que je remercie l'équipe de travail dédiée à cette Encyclopédie, plus particulièrement le Dr Muhammad ibn Abdullah Ad-Dawich, pour les efforts scientifiques remarquables qu'ils ont fournis. Je remercie aussi en particulier le Dr Ahmad Uthman qui a supervisé avec moi la publication de cette œuvre et en a suivi avec grand intérêt toutes ses phases. Pour finir, je souhaite que l'honorable lecteur entre en contact avec « L'Organisation Mondiale pour Faire Connaitre et Soutenir le Prophète (ﷺ) » pour partager ses idées et ses remarques à l'adresse électronique suivante : (info@mercyprophet.com). Que la prière et la salutation d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, sur tous les prophètes et messagers, ainsi que sur leurs adeptes qui les ont pris comme modèles jusqu'au jour de la Résurrection.

### Dr. Adil ibn Ali Ach-Chadiy

Secrétaire Général De l'Organisation Mondiale  
pour faire Connaitre et Soutenir le Prophète (ﷺ).







## •• Introduction

Louange à Allah, que la prière et la salutation soient sur celui après qui il n’y aura plus d’autre prophète... Muhammad n’était pas une personne quelconque ni une personnalité marginale ; en effet, ses adeptes dépassent le milliard et demi d’individus de nos jours et il est pratiquement impossible de trouver un pays, petit ou grand, dans lequel il n’y a pas de partisans de Muhammad, qui le suivent et croient en lui. Les mosquées, qui sont les lieux de culte des musulmans, ne sont absentes dans aucune grande ville du monde... Beaucoup de gens discutent au sujet de Muhammad (ﷺ) . Ainsi, ceux qui le suivent et croient en lui, parlent de lui, mais tous n’adoptent pas la même position vis-à-vis de lui ; certains lui font du tort en bafouant ses droits et son rang, d’autres exagèrent, sont excessifs et couvrent sa vie de légendes, mais heureusement, d’autres encore parlent de lui en veillant à être sincères, modérés et objectifs. Les non musulmans également discutent à son sujet et sont répartis en différents groupes : certains sont impartiaux et objectifs, alors que d’autres sont intolérants et que d’autres encore ne connaissent que son nom.

Malgré la grande notoriété dont bénéficie Muhammad (ﷺ), de nombreuses pages de sa vie restent inconnues par un grand nombre de ceux qui croient en lui, sans parler des non croyants.

La conséquence de cette mauvaise connaissance du Prophète (ﷺ) est qu’il se forme, chez beaucoup, une image incomplète, voire dénaturée de la personnalité de Muhammad (ﷺ). Certains confinent cette image dans une ou deux situations de sa biographie ; parfois même, la version des faits sur laquelle ils s’appuient pour constituer cette image est fautive, ou sortie de son contexte.

Certains parmi eux ont constitué l’image qu’ils ont sur Muhammad (ﷺ) à partir des dires de ses ennemis, de romans ou de caricatures railleuses.

D’autres encore se sont fait leur image de Muhammad (ﷺ) à partir des comportements d’un groupe de ses partisans qui le suivent et croient en lui ; or, ceux qui suivent Muhammad ne sont pas limités à un petit nombre de personnes et ils ne sont pas non plus regroupés dans une même catégorie, tous au même niveau. Au contraire, ils ne représentent chacun que leurs

propres personnes. Le critérium de jugement qu'ils utilisent doit être en adéquation réelle avec les enseignements de Muhammad (ﷺ) et la législation qu'il a apportée. L'attention immense et l'amour qu'ils lui portent ne sont pas suffisants pour que l'on impute à l'islam leurs comportements et leurs actes, ni pour qu'on les décrive comme les représentants de la voie de Muhammad (ﷺ).

Pour cette raison, nous nous sommes efforcés dans cet ouvrage d'offrir au lecteur une représentation complète de la personnalité de Muhammad (ﷺ) ; une image qui aborde la personnalité dans tous ses angles et sous tous ses aspects ; une évocation qui parle de Muhammad (ﷺ) à travers les sources authentiques et dignes de confiance, afin de répondre à la question de plusieurs personnes dans le monde contemporain : Qui est Muhammad ? Qui pouvait être Muhammad ?

Nous avons écrit ce livre en ayant à l'esprit de nous adresser à ceux qui ne croient pas en Muhammad (ﷺ), à ceux qui ne le suivent pas. En effet, ils ont le droit de connaître la vérité sur Muhammad (ﷺ) et de découvrir sa personnalité loin des sources non scientifiques.

Bien que ce travail soit à l'origine destiné aux non musulmans, nous estimons qu'il peut également être profitable à beaucoup de musulmans qui ignorent plusieurs pages de la biographie de leur prophète Muhammad (ﷺ). Nous avons donc préféré le publier d'abord en langue arabe afin que les musulmans en tirent profit pour découvrir davantage la personnalité de Muhammad (ﷺ), et contribuer à faire découvrir sa vie et sa personnalité à autrui. Avec la permission d'Allah, il sera traduit en plusieurs langues.

## ●● Ce travail a été élaboré selon le plan suivant :

- Tenue de plusieurs ateliers de travail et rencontres avec des musulmans ayant vécu en Occident, et, de ce fait, ayant côtoyé de nombreux non musulmans ; ils ont émis des propositions très utiles concernant les besoins du lecteur occidental.
- Préparation du plan de travail du livre ; soumission du plan à l'appréciation des spécialistes et de ceux qui accordent un grand intérêt à cette discipline et rectification de ce plan à la lumière de leurs avis.
- Un nombre important de chercheurs fut chargé de rassembler





les textes du Qur'an, de la Sunna et de la Biographie prophétique conformément au plan adopté.

- Compilation et conception du livre ; ce dernier travail a été assuré par le professeur Khalid Ar-Roucha, selon le plan et en s'appuyant sur les textes et la matière scientifique qui avaient été rassemblés. Il ne s'est pas limité à ce qui avait été rassemblé, mais y a apporté beaucoup d'ajouts.
- Muhammad Ad-Dawich s'est chargé de réviser ce qu'a écrit le professeur Khalid Ar-Roucha et y a effectué les ajustements nécessaires soit par des suppressions, soit par des ajouts ; il a également écrit certains chapitres et certains sujets dans leur totalité.
- Le livre a été remis à plusieurs réviseurs et consultants et rectifié à la lumière de leurs recommandations et remarques.

Bien que nous soyons de ceux qui suivent Muhammad (ﷺ), ceux qui croient en lui et parmi ceux qui l'aiment, nous nous sommes efforcés d'écrire ce livre en toute objectivité et impartialité, et de nous appuyer dans nos écrits, sur les vérités scientifiques et sur la neutralité.

Quels que soient nos efforts, nous demeurons des êtres humains et en tant que tels, nous n'échappons pas à la faiblesse et aux manquements propres à l'être humain.

C'est d'Allah que nous implorons le succès et le secours. Que la prière et la salutation d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, sur sa famille et tous ses compagnons...

Le directeur de l'équipe de travail

**Dr. Muhammad ibn Abdullah Ad-Dawich**





## Chapitre 1

### Une Vision Rapprochée: la personnalité de M u h a m m a d



- > Une terre où s'est formée la personnalité de Muhammad.
- > Des éléments spécifiques ayant eu un impact sur sa personnalité.
- > Une description basée sur des faits authentiques.
- > Une image de son corps.
- > Image de son visage et ses traits caractéristiques.
- > Sa démarche.
- > Son élocution.
- > Rencontre avec le Prophète ﷺ.
- > Pureté et propreté.
- > Un parfum agréable.
- > Un visage véridique.
- > La bonne rencontre.
- > Répandre la salutation de paix de l'islam (salam).





## ●● Une terre où s'est formée la personnalité de Muhammad

La Mecque est la ville où Ibrahim, le père des prophètes -*que la paix soit sur lui-*, a commencé le peuplement. Elle devint après lui la capitale des Arabes, l'axe autour duquel ils tournaient, et fut, en exaucement de la prière d'Ibrahim -*que la paix soit sur lui-*, la destination des gens qui y convergeaient de toutes parts ainsi que le lieu de rencontre de tous les Arabes.

Nous voici donc devant un environnement particulier dans lequel sont pratiquées diverses affaires sociales et politiques et où sont réunis tous les éléments pour une bonne édification de personnalité : profusion des richesses, paix et sécurité sociales, dignité, rang social, exercice de la politique au niveau pratique.

En effet, la société quraychite était la société arabe la plus éminente du point de vue de la gloire et la plus célèbre en matière de lignée. Leur langue était la plus belle, leur parler était le plus beau, que ce soit au niveau de l'éloquence ou de la rhétorique. C'est pour cette raison que les Arabes tenaient à exposer leurs œuvres poétiques et culturelles aux Quraychites durant la saison du pèlerinage chaque année.

En ce qui concerne la paix et la sécurité sociales qui ont laissé leurs empreintes sur la personnalité du prophète et ont suscité sagesse, sérénité et sang-froid, la Mecque était une ville paisible et stable, grâce à la présence en son sein du Temple Sacré. Elle était en effet devenue la maison religieuse des Arabes et la preuve de leur noblesse. Ils s'y rendaient pour le hadj et s'y trouvaient en sécurité.

En raison de leur immense vénération pour le Temple Sacré, ils s'interdisaient de faire la guerre dans son enceinte et malgré leur entêtement à toujours vouloir se venger, ils se l'interdisaient dans les limites sacrées de la Mecque<sup>(1)</sup>. Ainsi, lorsqu'un homme rencontrait le meurtrier de son père ou de son fils à l'intérieur des limites sacrées de la Mecque, il ne lui faisait aucun mal, par respect pour ce lieu. C'est ce que nous confirme l'histoire avec ses générations successives et ce qu'a consigné le Saint Qur'an :

(1) Muhammad Abû Zahrah, Khâtamoun Nabiyyine (Premier Congrès Mondial de la Biographie Prophétique)



**[Ne voient-ils pas que vraiment Nous avons fait un sanctuaire sûr [la Mecque], alors que tout autour d’eux on enlève les gens ? Croiront-ils donc au faux et nieront-ils les bienfaits d’Allah ?] <sup>(1)</sup>.**

De même, il est évident que Muhammad (ﷺ) a grandi dans un environnement où foisonnaient les richesses, un environnement prospère du point de vue économique, contrairement aux endroits que traversaient les tribus arabes tout autour des Quraychites.

Les Quraychites - qui habitaient la Mecque - entretenaient d’intenses relations économiques avec les Romains et les Perses. Les convois commerciaux allaient et venaient de manière incessante. Ils partaient pour le Yémen, portant les marchandises des Romains, et de là, ils pouvaient accéder au territoire des Perses. Les marchandises perses qui étaient acquises au Yémen prenaient la direction de la Grande Syrie pour la traverser et arriver chez les Romains. Il faut ajouter à cela la grande prospérité résultant de la saison du hadj, lorsque toutes les tribus, ou du moins leurs délégations, se rassemblaient toutes à cet endroit.

Quant à la pratique de la politique, Muhammad (ﷺ) a vécu dans la maison de son grand père Abdul Muttalib, chef de la Mecque, puis, après la mort de ce dernier, il a rejoint la maison de son oncle paternel Abû Tâlib, devenu lui aussi chef de la Mecque à la suite du décès de son père. La Mecque était un endroit où les affaires politiques étaient pratiquées ainsi que les questions juridiques, le jugement des différends et l’arrangement des conflits intertribaux. Muhammad (ﷺ) prit connaissance de la situation du monde autour de lui, de même que des affaires tribales et des alliances.

En raison du grand intérêt que les Arabes portaient à la Mecque, cette dernière avait attiré l’attention des dirigeants, après être devenue le centre de la vie religieuse, politique et économique dans la presqu’île arabe.

Certains dirigeants des régions environnantes n’étaient pas satisfaits de cette position enviable et tentèrent de détourner les gens de la Mecque en érigeant des temples de culte dans leurs pays, dans l’espoir que les gens y accomplissent le hadj au lieu de se rendre à la Mecque. Parmi ces édifices, et c’est d’ailleurs le plus célèbre, il y avait cette église construite par les Ahbach

---

(1) S. Al-Ankabut, 29 : 67.





à San'â au Yémen, sous la conduite de leur roi Abraha Al Habachy, mais ce projet connu un échec cuisant. En effet, aucun Arabe n'y accomplissait la prière, malgré sa décoration éblouissante et son architecture unique. C'est alors qu'Abraha décida de détruire la Kaaba pour se venger !

Abraha apprêta une armée impressionnante à la tête de laquelle se trouvaient des éléphants, et se dirigea vers la Mecque dans l'intention de détruire la Kaaba. Seulement Allah châtia cette armée par des épidémies de maladie et envoya contre ces soldats de nombreux oiseaux, par vagues successives, qui jetèrent sur eux des pierres brûlantes, comme il est rapporté dans plusieurs récits qui attribuent cela au châtement divin abattu sur cette armée injuste.

Le Saint Qur'an parle d'ailleurs de cet événement et indique clairement qu'il s'agit d'un miracle divin dédié par Allah à la Kaaba et grâce auquel Allah a protégé Sa maison sacrée. Allah ﷻ dit : **[N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'éléphant ? N'a-t-Il pas rendu leur ruse complètement vaine ? Et envoyé sur eux des oiseaux par volées qui leur lançaient des pierres d'argile ? Et Il les a rendus semblables à une paille mâchée]**<sup>(1)</sup>. C'est au cours de cette même année, correspondant à l'an 571 apr. J.C., que naquit Muhammad ﷺ.

## Des éléments spécifiques ayant eu un impact sur sa personnalité

Beaucoup d'éléments ont contribué à l'édification de cette personnalité unique et spéciale, de même qu'y ont contribué des événements dont chacun a laissé une empreinte sur le front de Muhammad ﷺ.

Il naquit en effet dans la plus noble des maisons arabes, celle dont le rang était le plus éminent et dont la descendance était la plus pure. Pour cette raison nous n'avons jamais trouvé un de ses ennemis, - que ce soit parmi les Quraychites ou ceux qui le traitaient de menteur - oser critiquer sa généalogie ou sa noblesse, malgré leur inimitié farouche envers lui, qui les poussa même à se préparer à l'éliminer physiquement.

Des hadiths authentiques nous rapportent des questions posées par Héraclius, empereur romain, à certains commerçants de la Mecque qu'il fit

---

(1) S. Al-Fil, 105 : 1-5.



venir pour avoir des informations sur le Prophète (ﷺ). Il les rencontra dans sa cour impériale avec, à leur tête, Abû Soufyân qui était à cette époque le pire ennemi de Muhammad... Ces récits rapportent qu'Héraclius leur posa plusieurs questions et parmi lesquelles figuraient celles-ci : Quelle est sa filiation parmi vous ? Ils répondirent : Il est du nombre des plus nobles parmi nous au point de vue de sa filiation. Héraclius dit : Ainsi, Allah ne choisit un prophète que parmi les plus nobles du peuple et parmi les meilleurs au niveau de leur filiation.<sup>(1)</sup>

Il est vrai que l'islam n'accorde aucune importance à la noblesse de la descendance par rapport aux œuvres ; toutefois, le mérite s'accumule lorsque la noblesse de la parenté vient s'associer à la noblesse de l'œuvre de l'individu, comme l'a si bien exprimé Muhammad (ﷺ) dans ce hadith : « Les gens sont comme des minerais d'or et d'argent ; les meilleurs d'entre vous à l'époque païenne sont les meilleurs d'entre vous dans l'islam s'ils acquièrent la connaissance religieuse »<sup>(2)</sup>. Il en est ainsi car les Arabes n'écoutaient que ceux d'entre eux qui avaient une filiation noble et afin d'écartier de lui toute confusion et doute de la part de ceux qui auraient pu penser que son message n'était qu'un moyen pour changer son statut social.

Il y a un autre élément important qu'il nous est impossible de négliger concernant l'éducation de Muhammad (ﷺ). Son père décéda alors que sa mère n'était qu'au début de sa grossesse. Il a donc grandi orphelin. Ensuite, il a perdu sa maman alors qu'il n'avait que six ans. Il a ainsi goûté dans son enfance la douleur de la perte des deux parents et de l'absence de leur tendresse ; c'est ce qui a fait que, par la suite, il était devenu si sensible aux sens de l'humanité noble et que son cœur était rempli de miséricorde, de compassion et de sollicitude envers les orphelins et ceux qui souffrent. Le Saint Qur'an a exprimé cela avec une grande précision ; Allah (ﷻ) dit : **[Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin ? Alors Il t'a recueilli ! Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré ? Alors Il t'a guidé ! Ne t'a-t-Il pas trouvé démuné ? Alors Il t'a enrichi ! Quant à l'orphelin, donc, ne le maltraite pas. Quant à l'homme qui est dans le besoin, ne le repousse pas. Et quant aux bienfaits de ton Seigneur, n'oublie jamais de les proclamer]**<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Al-Bukhârî (7), et Muslim (1773).

(2) Rapporté par Al-Bukhârî (3383), et Muslim (2378).

(3) S. Adh-Dhuha, 93 : 6-10.





C'est ce qui est venu dans le Qur'an au sujet du prophète Moussa - que la paix soit sur lui - car Allah a annoncé Sa sollicitude et Son amour pour lui : **[Car, par un effet de Ma bonté, J'avais inspiré aux hommes de l'amitié pour toi, afin que tu fusses élevé sous Ma garde. Puis vint à passer ta sœur qui dit : "Voudriez-vous que je vous indique une personne qui prendra soin de cet enfant ?" Et c'est ainsi que Nous t'avons rendu à ta mère, pour qu'elle se consolât et qu'elle cessât de s'affliger. Puis tu as tué un homme. Nous t'avons alors sauvé des craintes qui t'oppressaient, mais Nous t'avons soumis à de multiples épreuves. Et tu as vécu ensuite durant des années parmi les habitants de Madyan. Puis tu es venu ici, ô Moïse, en vertu d'un arrêt prédestiné !]**<sup>(1)</sup>.

Muhammad a commencé à grandir dans la tribu des Bany Saad, pendant les quatre premières années de sa vie. Il habitait dans le désert et se forgea alors une constitution solide, un corps saint, une langue éloquente et un cœur brave.

Il a également gardé les moutons au début de sa jeunesse et cette activité l'a préparé au calme que requiert une âme généreuse, lui a enseigné la patience, l'indulgence, la méditation et la défiance, et lui a inculqué la miséricorde, cette qualité qui ne s'est jamais séparée de lui au point qu'il a été décrit comme prophète de la miséricorde.

Les récits authentiques confirment que chaque prophète a eu à exercer le métier de berger durant une certaine période de sa vie, comme l'a annoncé Muhammad ﷺ lorsqu'il dit : « Allah n'a envoyé aucun prophète sans que ce dernier n'ait eu à garder les moutons » Ses compagnons demandèrent : Même toi ? Il répondit : « Oui, je les gardais moyennant des *qarârî* pour le compte des gens de la Mecque. »<sup>(2)</sup> C'est-à-dire moyennant quelques dinars (pièce d'or) et dirhams (pièce d'argent).

C'est donc la conjonction de toutes ces conditions géographiques, temporelles et individuelles mêlées à l'éducation rationnelle qu'il reçut, qui forgèrent cet individu si particulier et unique parmi les humains.

---

(1) S. Ta-Ha, 20 : 39-41.

(2) Rapporté par Al-Bukhârî (2262)



## •• Une description basée sur des faits authentiques

Nous ne voulons pas, en décrivant les qualités et les traits caractéristiques de Muhammad (ﷺ), abaisser le grade d'une autre personne. Nous avons plutôt essayé de rapporter des images qui soient des épisodes complets et au travers desquels nous pouvons voir Muhammad (ﷺ) vivre une vie naturelle.

Les compagnons de Muhammad (ﷺ) et les adeptes de la religion à lui révélée, ont pris soin de noter tous les aspects de sa personnalité ; pour cette raison, les récits authentiques qui nous décrivent Muhammad (ﷺ) sont très nombreux et nous pouvons nous y appuyer pour reconstituer tel épisode désiré.

## •• Une image de son corps

Le corps de Muhammad (ﷺ) était droit, et il avait la taille fine. Sa stature était moyenne penchant plutôt vers la grande taille, ni longiligne, ni trop petite. Son compagnon Anas (رضي الله عنه) nous le décrit comme suit : « Le messenger d'Allah (ﷺ) n'était ni trop élancé, ni petit de taille, et était plus proche de la grande taille. » Quant à son compagnon Al Barrâ ibn Azib, il dit : « Il n'était ni trop élancé, ni de petite taille »<sup>(1)</sup>. De même, l'espace était grand entre ses épaules<sup>(2)</sup>, son dos et son torse étaient larges.

## •• Image de son visage et ses traits caractéristiques

Muhammad (ﷺ) avait un teint plutôt blanc, mais ni d'une blancheur éclatante, ni brun. Sa couleur de peau tendait vers le blanc rosé. Abû At-Toufail le décrit comme suit : « Il était blanc et avait un beau visage »<sup>(3)</sup>.

## •• Sa démarche

Il avait une démarche vigoureuse, posée et rapide, mais ses enjambées étaient moyennes et ses pas, égaux. À travers sa démarche, se dégageaient son entrain et sa vivacité. Voici ce que dit son compagnon Abû Hurayra (رضي الله عنه) : « Je n'ai vu personne marcher plus vite que lui, on aurait dit que la terre se rétrécissait pour lui, Il nous était difficile de ne pas perdre haleine quand

(1) Rapporté par Al-Bukhârî (3584) et Muslim (2338)

(2) Rapporté par Al-Bukhârî (3551) et Muslim (2337)

(3) Rapporté par Muslim (2340)





nous marchions avec lui, et pourtant il marchait à sa vitesse »<sup>(1)</sup>. Ailleurs, il dit : « Je m'étais rendu en sa compagnie à une prière funèbre ; lorsque je marchais, il me devançait, alors je me mis à trotter, et quand je trottais, je le devançais »<sup>(2)</sup>.

## ●● Son éloquence

L'élocution de Muhammad (ﷺ) était posée, agréable et nette. Il n'utilisait pas d'expressions désuètes, ni ce qui pouvait blesser la sensibilité ou la pudeur de son auditoire. Il faisait comprendre aux gens ce qu'il disait, au point qu'il répétait les mots qu'il voulait faire comprendre à trois reprises. Celui qui s'asseyait auprès de lui mémorisait bien ses paroles.

Son épouse Aïcha -*qu'Allah soit satisfait d'elle*- dit en parlant de lui : « Sa parole était précise – claire – tous ceux qui l'entendaient le comprenaient. »<sup>(3)</sup> Quant à son serviteur Anas (رضي الله عنه), il dit : « Lorsque le Prophète (ﷺ) parlait, il répétait ses paroles trois fois afin qu'il soit compris ; et lorsqu'il venait trouver des gens et leur adressait la salutation de paix, il saluait trois fois »<sup>(4)</sup>.

## ●● Rencontre avec le Prophète (ﷺ)

### ●● Pureté et propreté

Muhammad (ﷺ) avait comme marque distinctive son grand attachement à la propreté et à la constance de la pureté. Il estimait qu'Allah a honoré l'être humain parmi toutes les autres créatures et qu'il convient alors à l'homme de vivre selon cet honneur. Il disait très souvent concernant les mauvaises odeurs : « Les Anges souffrent (eux aussi) de ce qui cause la souffrance aux fils d'Adam »<sup>(5)</sup>.

Il ordonnait à ses compagnons d'être assidus dans la pratique des ablutions et de la pureté et les a comptées au nombre des qualités des croyants vertueux. Son compagnon Thawban (رضي الله عنه) rapporte l'avoir entendu dire : « Ne sera assidu dans la pratique des ablutions que le croyant »<sup>(6)</sup>.

(1) Rapporté par At-Tirmidhi, (3648).

(2) Rapporté par Ahmad, (7454)

(3) Rapporté par Abû Dawud (4839) et At-Tirmidhi, (3639)

(4) Rapporté par Al-Bukhârî (95)

(5) Rapporté par Muslim (564)

(6) Rapporté par Ahmad (21873) et Ibn Mâjah (277).



Son compagnon Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte l'avoir entendu dire : « Les marques blanches<sup>(1)</sup> que le croyant aura au Paradis couvriront les parties que touchent les ablutions »<sup>(2)</sup>.

La signification de la pureté pour Muhammad (ﷺ) ne se limitait pas à la propreté externe et à l'utilisation de l'eau dans la purification de toute souillure qui toucherait l'individu. Cette signification allait plus loin pour englober la purification intérieure. Mieux encore, il enseignait aux adeptes de sa religion que la pureté véritable est celle de l'intérieur et c'est elle qui poussa ses compagnons à observer en permanence la pureté de l'extérieur.

Le hadith suivant, enseigné par Muhammad (ﷺ) à ses compagnons, nous informe et est la preuve de la solide relation existant entre la pureté de l'âme, d'une part, afin de lutter contre toute désobéissance envers Allah, contre les péchés et les fautes, et la pureté externe, d'autre part. Il a dit en effet : « Quand le serviteur d'Allah fait ses ablutions, il rince sa bouche et les péchés sortent de sa bouche ; il inspire et expire l'eau et les péchés sortent de son nez. Lorsqu'il se lave le visage, les péchés s'en dégagent même d'en dessous de ses cils ; il lave ses deux mains et les péchés sortent même d'en dessous de ses ongles ; lorsqu'il essuie sa tête, les péchés sortent même de ses oreilles ; lorsqu'il se lave les pieds, les péchés s'en dégagent même d'en dessous des ongles de ses orteils ; puis, à la fin, lorsqu'il marche vers la mosquée, ses pas et sa prière seront des actes surrogatoires »<sup>(3)</sup>.

À l'opposé de cet engouement pour la pureté et la propreté, notons que certaines religions font fuir la propreté et leurs adeptes veillent à avoir une apparence inappropriée ; c'est ainsi qu'ils laissent pousser exagérément leurs cheveux et leurs ongles et évitent le bain et la propreté.

## ●● Un parfum agréable

Parmi les choses qui attiraient également l'attention lorsque quelqu'un le rencontrait, il y avait son amour et son intérêt pour le parfum, son attachement

(1) NDT : Le terme arabe ici peut également signifier selon les commentateurs de ce hadith, (les bijoux en or et en argent incrustés de pierres précieuses)

(2) Rapporté par Al-Bukhârî (5953) et Muslim (250)

(3) Rapporté par An-Nassâiy, (103), Ibn Mâjah (282), et Ahmad (18585)





aux exhalations agréables et son désir que les gens sortent toujours avec des parfums que les âmes aiment. Son serviteur Anas (رضي الله عنه) dit : « Je n'ai jamais respiré d'odeur, ni senti de sueur qui soit meilleure que l'exhalation ou la transpiration du messager d'Allah (ﷺ) »<sup>(1)</sup>.

Son compagnon Jabir ibn Samoura (رضي الله عنه) dit - alors qu'il était un petit enfant - : « Le messager d'Allah (ﷺ) caressa ma joue et je sentis de sa main une fraîcheur et un parfum comme s'il l'avait sortie d'une jarre à parfum »<sup>(2)</sup>.

Son compagnon Jabir ibn Abdullah (رضي الله عنه) dit dans une description du Prophète : « Personne n'a suivi de chemin emprunté par lui auparavant sans se rendre compte qu'il y était déjà passé, grâce à l'exhalation de son parfum »<sup>(3)</sup>.

Il existe un indice fiable concernant la bonne exhalation : en effet, la bonne âme aime le bon parfum et la mauvaise âme accepte de vivre dans les puanteurs. C'est pour cette raison que nous voyons des magiciens, des imposteurs, des prestidigitateurs utiliser et avoir des odeurs désagréables.

## ●● Un visage véridique

Celui qui rencontrait Muhammad (ﷺ) ne ressentait aucune forme de suspicion ni de complot, de trahison ni de mensonge ; au contraire, son visage suscitait plutôt une impression de sincérité parfaite, de complète spontanéité, de clarté et de netteté.

Laissez-moi vous rappeler ici cette description que fit de lui l'un de ses ennemis<sup>(4)</sup>, c'est-à-dire Abû Soufyân ibn Harb, lorsqu'il fut appelé avec un groupe d'Arabes par Héraclius, empereur romain, pour être questionné au sujet de Muhammad. Héraclius leur demanda : L'accusiez-vous de mensonge avant qu'il ne dise ce qu'il a dit ? – Non, répondit Abû Soufyân. Alors, Héraclius conclut : Il n'est pas possible qu'après avoir évité de mentir au sujet des hommes, il mente au sujet d'Allah »<sup>(5)</sup>.

De même, un autre témoignage peut suffire pour expliquer cette qualité

- 
- (1) Rapporté par Al-Bukhârî (2561) et Muslim (2330)
  - (2) Rapporté par Muslim (2329)
  - (3) Rapporté par Ad-Dârimy dans Al Mouqaddimah (66).
  - (4) Avant sa conversion à l'islam
  - (5) Rapporté par Al-Bukhârî (7) et Muslim (1773).



qu'il possédait ; c'est le témoignage d'un des rabbins et érudits juifs qui dit : Lorsque le Prophète (ﷺ) arriva [c'est-à-dire lors de l'hégire de la Mecque pour Médine], les gens accoururent autour de lui et j'étais de ceux qui avaient accouru. Lorsque j'aperçus son visage, je sus que son visage n'était pas celui d'un imposteur. La première chose que je l'entendis dire fut : « Répandez le salam, offrez la nourriture, entretenez les liens de parenté, accomplissez les prières de nuit pendant que les gens dorment, vous entrerez au Paradis en paix »<sup>(1)</sup>.

De même, il y avait un éclat qui se dégageait de son visage et la rencontre avec lui était marquée par une grande sérénité. Ceci n'était pas lié à la grâce de son visage, ni à sa beauté. Vous pouvez rencontrer une personne qui n'a pas de beaux traits caractéristiques mais voir un rayonnement dans son visage et ressentir la sérénité dans ses paroles. Il ne fait pas de doute que cela est lié à la capacité du cœur à ressortir ses qualités sur les traits du visage de chaque individu. Par ailleurs, l'amertume et la morosité peuvent dominer un beau visage, à cause du mal et de la corruption que recèle le cœur.

## ●● La bonne rencontre

La sérénité du visage de Muhammad, la beauté de son sourire et son empressement auprès des gens lorsqu'il les rencontrait donnaient à la rencontre avec lui une grande particularité et tous ceux qui le rencontraient, et en particulier ses ennemis, lui conféraient un grand respect. Il est connu pour n'avoir jamais fait de discrimination dans son bon accueil et sa bonne humeur entre le riche et le pauvre et ne faisait pas de distinction entre le noir et le blanc ; même les enfants bénéficiaient de son sourire et de son bon accueil.

En vérité, Muhammad honorait l'être humain dans ses rencontres avec les gens, respectait tous le monde et se souciait de leur transmettre son idée et de leur présenter sa religion, au point que toute personne qui traitait avec lui se croyait être l'être humain le plus proche de lui.

Nous rapportons ici une anecdote au sujet de son compagnon Amr ibn Al Âce (رضي الله عنه), qui avait pour ambition d'être la personne la plus aimée par

---

(1) Rapporté par At-Tirmidhi (2485)







le messager d'Allah (ﷺ) en raison du grand empressement de ce dernier auprès de lui ; il se rendit donc auprès de lui et l'interrogea : « Quelle est la personne que tu aimes le plus ? Le Prophète (ﷺ) répondit : « Aïcha ». – Et parmi les hommes ? demanda-t-il. « Son père » répondit le Prophète (ﷺ), faisant allusion à son compagnon Abû Bakr. – Qui ensuite ? demanda-t-il encore. « Ensuite Omar »<sup>(1)</sup> répondit le Prophète (ﷺ). À ce moment, Amr ibn Al Âce (رضي الله عنه) se tut, de peur d'être classé à la fin de la liste par le Prophète (ﷺ).

Muhammad (ﷺ) se caractérisait également par sa grande prévenance vis-à-vis de ceux qu'il rencontrait ; il tournait toujours son visage vers eux, sans jamais s'en détourner, s'adressait à eux en les regardant dans les yeux, leur serrait la main... Il disait : « Deux musulmans qui, s'étant rencontrés, se saluent en se serrant les mains et louent Allah (ﷻ), ils se séparent en n'ayant aucun péché entre eux deux. »<sup>(2)</sup> Il ne lâchait pas la main de celui qui lui donnait une poignée de main jusqu'à ce que ce soit ce dernier qui retire sa main<sup>(3)</sup>.

Une autre de ses qualités était sa bienséance éminente, caractérisée par le respect de la personne âgée et la clémence vis-à-vis des enfants. Il disait : « N'est pas des nôtres, celui qui n'est pas clément envers nos petits et ne connaît pas les droits des personnes âgées parmi nous »<sup>(4)</sup>.

Une autre de ses caractéristiques était l'observation des bienséances lorsqu'il mangeait, buvait, parlait, se déplaçait ou restait assis. Si Allah le veut, nous expliquerons cela davantage dans ce livre.

## ●● Répandre la salutation de paix de l'islam (salam)

Il était le premier à adresser le salam aux gens, aimait le salam et ordonnait à ses compagnons de répandre le salam. Il disait à ce propos : « La personne la plus digne d'Allah est celui qui adresse le salam en premier lieu. »<sup>(5)</sup> Mieux encore, il veillait scrupuleusement à répéter le salam aux gens si un arbre, un rocher ou un mur venaient à s'interposer entre eux. Son compagnon Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte qu'il a dit : « Lorsque l'un de vous rencontre son

(1) Rapporté par Al-Bukhârî (4358) et Muslim (2384).

(2) Rapporté par Ahmad (18121)

(3) Rapporté par Abû Dawud (4794) At-Tirmidhi (2490) et Ibn Mâjah (3716)

(4) Rapporté par Abû Dawud (4943) At-Tirmidhi (1919)

(5) Rapporté par Abû Dawud (5197) At-Tirmidhi (2694)



frère et lui adresse le salam, si un arbre, un mur ou un rocher les séparent, qu'ils s'adressent (de nouveau) le salam quand ils se rejoignent »<sup>(1)</sup>. En outre, il adressait le salam aux enfants lorsqu'il les croisait en chemin<sup>(2)</sup>.

Il estimait que le salam est la voie de l'amour, de la concorde et de l'entente. Il disait à ce propos : « N'aimeriez vous pas que je vous indique une chose qui, si vous l'accomplissez, vous vous aimerez mutuellement ? Répandez le salam parmi vous »<sup>(3)</sup>.

Muhammad (ﷺ) ne réservait pas le salam seulement à ceux qu'il connaissait ; au contraire, il saluait tout le monde, aussi bien ceux qu'il connaissait que ceux qu'il ne connaissait pas, désirant ainsi propager ce sens et ce grand concept. Il ordonnait cela à ses compagnons ; par exemple lorsque l'un d'eux vint lui demander quelles œuvres de l'islam étaient meilleures ? Il lui répondit : « Tu donnes à manger - c'est-à-dire aux pauvres et autres -, tu adresses le salam à celui que tu connais comme à celui que tu ne connais pas »<sup>(4)</sup>.

Le salam est donc un pivot de la pensée et de la prédication dans la mission de Muhammad (ﷺ), il ordonnait de le répandre et veillait à être le premier à l'adresser (lors de la rencontre). Il signifiait pour lui la sécurité, la recherche d'une amitié, la proclamation de la pacification, de la concorde et de l'amour en Allah (ﷻ). Mieux encore, il faisait toujours suivre le salam adressé au gens par l'invocation de la miséricorde et de la bénédiction d'Allah en leur faveur. Il disait : « Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous ».



---

(1) Rapporté par Abû Dawud (5200)  
(2) Rapporté par Al-Bukhârî (6247) et Muslim (2168).  
(3) Rapporté par Muslim (54).  
(4) Rapporté par Al-Bukhârî (12) et Muslim (39).





## Chapitre 2

### M o h a m m e d en tant qu'homme

- › La nature humaine de Muhammad
- › L'optimisme de Muhammad ﷺ.
- › La modération de Muhammad ﷺ.
- › La résolution et l'ambition dans la personnalité du Prophète ﷺ.
- › La conscience de Muhammad ﷺ.
- › La simplicité dans la personnalité de Muhammad ﷺ.
- › L'éloquence de Muhammad ﷺ.
- › Le visage épanoui de Muhammad ﷺ.
- › La quiétude et la dignité dans sa personnalité ﷺ.





## ●● La nature humaine de Muhammad

Muhammad (ﷺ) a pris soin dès le début de clarifier la nature de la relation entre Allah (ﷻ), le prophète et les êtres humains. En effet, Allah (ﷻ) est L'adoré véritable vers Qui sont destinées toutes les œuvres, Celui que l'on désire avec toutes les adorations ; il n'y aura jamais de divinité digne d'être adorée en dehors de Lui, quelle qu'elle soit. En effet, c'est Lui le Seigneur, le Créateur, le Pourvoyeur de richesse, Celui qui donne la vie et Celui qui donne la mort ; Il est la divinité adorée qui mérite seule l'adoration. Il possède les attributs de majesté et de perfection et a les plus beaux noms. Quant au Prophète (ﷺ), c'est cet être humain qu'Allah a choisi pour transmettre Son message aux gens, leur enseigner et leur expliquer la pratique de ce qu'Il leur a légiféré.

Le Saint Qur'an en explique clairement ce sens. Allah (ﷻ) dit : **[Dis : "Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique !]"**<sup>(1)</sup>. Nous avons donc un être humain - c'est le Messager - un message révélé, et une Divinité unique adorée qui n'a aucun associé.

Cet être humain est choisi avec le soin divin, de manière à être digne parmi les siens pour supporter cette responsabilité. La révélation est ce qui le consolide et l'instruit, ce qui redresse tous ses comportements humains. Sa mission n'est qu'un appel à l'adoration exclusive d'Allah dont nul autre en dehors de lui ne mérite l'adoration. Lui seul est Celui qu'on adore de bon droit (point de divinité digne d'adoration en dehors de Lui).

Les prophètes sont parmi les êtres humains ceux qui comprennent le mieux l'essence de l'adoration, et connaissent le mieux le mérite d'Allah d'être adoré seul. Pour cette raison, la distinction est claire chez eux, entre ce qui constitue le droit d'Allah et ce qui constitue le droit du Prophète. Chacun des prophètes a invité les gens à la pratique de l'unicité de leur Seigneur et à Son adoration. Le Saint Qur'an a nié l'existence parmi les prophètes, d'aucun qui aurait appelé les gens à l'adorer au lieu d'adorer Allah seul. Allah (ﷻ) dit : **[Il ne conviendrait pas à un être humain à qui Allah a donné le Livre, la Compréhension et la Prophétie, de dire ensuite aux gens : "Soyez mes adorateurs, à l'exclusion d'Allah" ; mais au contraire, [il devra dire] : "Devenez des savants, obéissant**

(1) S. Al-Kahf, 18:110.

au Seigneur, puisque vous enseignez le Livre et que vous l'étudiez"]<sup>(1)</sup>.

En vérité, Allah a préféré Son Prophète Muhammad (ﷺ) et l'a choisi parmi les autres êtres humains. Parmi les manifestations de cette préférence, citons :

- Les conduites morales, les traits spécifiques et le caractère dans lesquels Allah l'a modelé.
- Il reçoit la révélation du ciel et la parole d'Allah (ﷻ) descend sur lui.
- Il est un messager destiné aux hommes et leur transmet le message de la part d'Allah (ﷻ), les invitant à Son adoration.

Ces caractéristiques conduisent certaines personnes à transgresser toute modération dans leur comportement vis-à-vis du Prophète (ﷺ). Il se peut que cela les conduise à la démesure à son égard et à tisser dans leur esprit une image qui dépasse le niveau d'être humain.

Lorsque nous nous basons sur le Saint Qur'an et méditons sur l'image des messagers en général, et sur celle de Muhammad (ﷺ) en particulier, que nous dessine le Livre d'Allah, nous y trouvons de manière évidente la confirmation de la qualité d'être humain.

### ●● Cela est explicite dans ce qui suit :

*Premièrement* : Lorsque les polythéistes critiquèrent l'envoi des messagers parmi les êtres humains et demandèrent qu'un Ange leur soit envoyé du ciel, la confirmation de cet événement fut donnée dans le Qur'an, et il fut précisé que si un ange descendait, il viendrait sous la forme d'un être humain. Allah (ﷻ) dit : **[Que n'a-t-on fait descendre un ange pour l'assister?», disent-ils. Or, si Nous lui avons adjoint un ange, leur sort aurait déjà été réglé et plus aucun répit ne leur aurait été accordé. Et à supposer même que Nous leur ayons envoyé un ange comme prophète, Nous lui aurions donné forme humaine et ils auraient été victimes de la même méprise qu'ils ont commise]**<sup>(2)</sup>.

Les messagers transmettent leur message aux hommes à travers leur cohabitation avec ces derniers et leurs relations avec eux ; ils leurs enseignent les préceptes de la religion non seulement à travers la parole, mais aussi par la

(1) S. Al-Imran, 3 :79.

(2) S. Al-An'am, 6 : 8-9.



fréquentation et la cohabitation. Ainsi, l'envoi de messagers n'aurait jamais pu se concrétiser sans que ces derniers ne soient des êtres humains comme eux, des êtres humains qu'ils voient et avec qui ils traitent comme ils traitent avec les autres êtres humains.

*Deuxièmement* : Le Saint Qur'an rapporte que les gens de la Mecque ont critiqué le message du Prophète (ﷺ) en disant qu'il est un être humain qui mange de la nourriture et circule dans les marchés ; Allah (ﷻ) dit : **[Ils disent encore : «Qu'est-ce donc que ce Prophète qui se nourrit et circule comme tout le monde dans les marchés? Si seulement il était assisté d'un ange descendu du Ciel, pour prêcher à côté de lui ! Ou si seulement on lui avait envoyé du ciel un trésor ou octroyé un verger dont il tirerait sa nourriture !» Et les injustes d'ajouter : «Vous ne suivez là qu'un mortel ensorcelé !» Vois à quoi ils te comparent ! Ils sont complètement égarés et ils ne peuvent plus retrouver le droit chemin]**<sup>(1)</sup>.

Ensuite, Allah (ﷻ) a annoncé après cela dans la même sourate qu'il s'agit là de Sa loi naturelle sur les messagers. Ils mangent de la nourriture et circulent dans les marchés. Allah (ﷻ) dit : **[Nous n'avons envoyé avant toi que des messagers qui se nourrissaient et qui fréquentaient les marchés, comme les autres hommes. Nous vous éprouvons les uns par les autres, afin de mesurer le degré de votre endurance, car rien n'échappe à la vigilance de ton Seigneur]**<sup>(2)</sup>.

*Troisièmement* : Allah (ﷻ) a annoncé que les peuples des prophètes précédents critiquaient leurs prophètes parce qu'ils étaient des êtres humains et considéraient cela comme un obstacle les empêchant de répondre à leur invitation à les suivre. Allah (ﷻ) dit : **[Aucun nouveau rappel ne leur parvient de leur Seigneur qu'ils ne l'écoutent d'un air amusé et d'un cœur distrait. Et les injustes se disent en secret : «Qu'est-il, celui-là, sinon un mortel comme vous? Allez-vous tomber sous le coup de la magie, en pleine connaissance de cause?»]**<sup>(3)</sup>.

Dans la sourate (Al-Mou'minoun n° 23), qui vient deux sourates après

(1) S. Al-Furqane, 25 : 7-9.

(2) S. Al-Furqane, 25 : 20.

(3) S. Al-Anbiyâ, 21 : 2-3.

celle citée ci-dessus (Al- Anbiyâ n° 21), des détails concernant l'histoire des prophètes sont indiqués au milieu de la sourate et le Qur'an a indiqué la position du peuple de Noh -*que la paix soit sur lui*- en précisant que les gens de son peuple ont refusé d'accepter son message parce qu'il était un être humain. Allah (ﷻ) dit : **[Mais les notables de son peuple, qui étaient impies, s'écrièrent : «Qui donc est cet homme, sinon un mortel comme vous, qui veut se distinguer à vos dépens? Si Dieu avait voulu, ce sont des anges qu'Il nous aurait envoyés. Nous n'avons rien entendu de pareil chez nos premiers ancêtres]^(1).**

Il a également indiqué l'attitude des gens de Âd, le peuple de Houd -*que la paix soit sur lui*- et précisé qu'ils ont critiqué leur prophète pour les mêmes raisons. Allah (ﷻ) dit : **[Mais les notables de son peuple qui étaient sans foi, qui ne croyaient pas à la vie future et que Nous avons pourtant comblés de richesses dans ce bas monde, s'écrièrent : «Qui donc est cet homme, sinon un mortel comme vous? Il mange de ce que vous mangez et boit de ce que vous buvez. Si vous obéissez à un homme comme vous, vous serez du nombre des perdants, à coup sûr]^(2).**

*Quatrièmement* : Le Saint Qur'an a indiqué que le peuple de Muhammad (ﷺ) a pressé ce dernier de demandes, a trouvé à redire sur des choses qu'il a apportées. Allah (ﷻ) dit : **[Ils disent : «Nous ne croirons pas en toi, à moins que tu ne fasses jaillir pour nous une source du sol, ou que tu n'aies un jardin de palmiers et de vignes, entre lesquels tu feras couler des ruisseaux en abondance, ou que tu ne fasses tomber sur nous, comme tu le prétends, des fragments du ciel , ou que tu n'amènes devant nous Dieu et les anges, ou encore que tu n'aies une maison ornée de dorures , ou que tu n'escalades le ciel. Et encore nous ne croirons à ton escalade que si tu nous en ramènes un livre que nous puissions tous lire.» Réponds-leur : «Gloire à mon Seigneur ! Suis-je donc autre chose qu'un être humain envoyé comme Prophète?»]^(3).**

Puis Allah, le Digne de louanges et l'Exalté, a annoncé que ceci n'était pas l'apanage du peuple de Muhammad (ﷺ), au contraire, mais l'habitude

---

(1) S. Al-Mou'minoune, 23 : 24.  
(2) S. Al-Mou'minoune, 23 : 33-34  
(3) S. Al-Isrâ, 17 : 90-93.





des peuples précédents envers leurs prophètes. Allah (ﷻ) dit à cet effet : **[Rien n'empêche les hommes de croire quand la bonne voie leur est indiquée, si ce n'est cette question qu'ils posent : «Comment Dieu peut-Il envoyer un simple mortel comme Messenger?» Dis-leur : «Si les anges vivaient en permanence sur la Terre, c'est un ange que Nous leur aurions envoyé comme messenger»]**<sup>(1)</sup>.

*Cinquièmement* : Allah, béni et exalté, a enjoint à Son prophète de le dire aux gens, et d'exposer explicitement sa nature humaine ; mieux encore, Il lui a demandé de désavouer toutes leurs autres prétentions en dehors de cette réalité. Allah (ﷻ) dit : **[Dis : «Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu Unique. Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes actions et Lui voue son adoration sans jamais Lui associer personne !»]**<sup>(2)</sup>. **[Dis-leur : «Je ne suis qu'un homme comme vous, à qui il a été révélé que votre Dieu est un Dieu Unique. Servez-Le avec droiture et implorez Son pardon !» Malheur à ceux qui Lui donnent des égaux]**<sup>(3)</sup>.

Lorsque nous retournons à la biographie du Prophète (ﷺ), nous trouvons ce qui explique clairement sa nature humaine, que ce soit à travers des événements et des situations qui lui arrivent ou à travers ce qu'il dit parlant de lui-même.

Il prenait part, aux côtés de ses compagnons, aux expéditions militaires et autres batailles. Lors de la bataille d'Ouhoud, il fut durement éprouvé. Il eut des blessures, ses dents furent cassées ; pire encore, ses ennemis firent répandre une rumeur disant qu'il avait été tué. Alors vint l'explication du Saint Qur'an, réaffirmant sa nature humaine, et indiquant qu'il était en effet possible qu'il meurt ou qu'il soit tué. Allah (ﷻ) dit : **[Muhammad n'est qu'un Prophète parmi tant d'autres qui sont passés avant lui. Seriez-vous hommes à abandonner le combat, s'il venait à mourir ou à être tué ? Ceux qui abandonnent le combat ne nuisent en rien à Dieu. Mais Dieu saura récompenser ceux qui sont reconnaissants]**<sup>(4)</sup>.

(1) S. Al-Isrâ, 17 : 94-95.

(2) S. Al-Kahf, 18 : 110.

(3) S. Fussilat, 41 : 6.

(4) S. Al-Imran, 3 : 144.



Le Prophète ﷺ dirigeait la prière devant ses compagnons et ceux-ci se plaçaient derrière lui. Le nombre d'unités de prière (rakaat) diffère d'une prière à une autre : la prière de l'aube compte deux rakaat, celles de midi et de l'après-midi comptent chacune quatre rakaat, la prière du coucher du soleil compte trois rakaat, et celle du soir compte quatre rakaat.

Un jour, alors que le Prophète ﷺ dirigeait la prière devant les fidèles, il oublia combien de rakaat il avait accompli... Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) rapporte : Le messenger d'Allah ﷺ avait dirigé la prière de midi pendant que nous étions derrière lui et avait accompli cinq rakaat. Lorsqu'il eut prononcé la salutation finale, nous demandâmes : Ô messenger d'Allah, la prière a-t-elle été augmentée ? Il dit : Comment cela ? – Tu as accompli la prière en cinq rakaat, lui répondit-on. Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) dit alors : Il ﷺ plia son pied, s'orienta vers la Qibla et se prosterna deux fois, puis prononça la salutation finale et dit : « Je ne suis qu'un être humain comme vous ; je me rappelle comme vous vous rappelez, j'oublie comme vous oubliez. Lorsque j'oublie, rappelez-moi et lorsque l'un de vous a des doutes sur sa prière qu'il recherche ce qui est juste, se base dessus et accomplisse deux prosternations »<sup>(1)</sup>.

De même, il oublia une autre fois et prononça la salutation finale après seulement deux rakaat au cours de la prière de midi ou de l'après-midi.

Une autre fois, le Prophète ﷺ fut à nouveau victime d'un oubli toujours à propos de la prière et plus précisément concernant la pureté. En effet, il est obligatoire au musulman de se purifier avant la prière, or, le Prophète ﷺ pouvait oublier, au même titre que les autres êtres humains. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte : « On annonça le début de la prière et les rangs furent égalisés ; le messenger d'Allah ﷺ sortit nous trouver et lorsqu'il se mit sur son lieu de prière, il se rappela qu'il était en état de souillure majeure. Il nous dit : « Ne bougez pas de vos places » ; puis il rentra (chez lui), se lava et ensuite sortit nous trouver alors que l'eau coulait encore de sa tête. Il proclama la grandeur d'Allah (Allahou Akbar) et nous priâmes avec lui »<sup>(2)</sup>.



(1) Rapporté par Al-Bukhârî (400) et Muslim (572).

(2) Rapporté par Al-Bukhârî (275) et Muslim (605).



## ●● Un apprentissage divin

Muhammad (ﷺ) était un être humain et faisait des efforts personnels pour résoudre les problèmes pour lesquels une révélation n'était pas descendue. N'étant qu'un homme, il pouvait donc lui arriver de se tromper dans son effort de jugement et alors, la révélation venait le rectifier. Nous évoquerons des situations et des versets qui vont dans ce sens et le clarifie. Toutefois nous soulignons qu'il s'agit à chaque fois d'une situation spécifique qui est prouvée et clarifiée par une révélation. En effet, les versets 1 à 11 de la sourate Abassa (n°80) parlent d'un reproche coranique adressé à Muhammad (ﷺ) et d'une rectification du comportement qu'il a eu vis-à-vis d'un musulman pauvre ayant perdu la vue. Alors que Muhammad (ﷺ) était en présence de certains notables quraychites pour les inviter à l'islam et leur expliquer en quoi la religion consistait, et ayant senti en eux l'acceptation, un musulman pauvre et aveugle, Ibn Oumil Maktoum lui dit : Ô messager d'Allah, guide-moi ! Le Prophète (ﷺ) se détourna de lui et se dirigea vers une autre personne. Cette sourate fut alors révélée.

Muhammad (ﷺ) a, face à cette situation, respecté une ambition humaine courante. Il (ﷺ) souhaitait guider certaines élites du peuple ayant le pouvoir, croyant que leur conversion à l'islam apporterait beaucoup de bénéfices dans l'appel à l'islam. Son but était sans doute compréhensible, un justificatif au niveau humain pour ceux qui portent des missions en général ; surtout que ses ennemis se réjouissaient sans cesse de lui poser cette question : **["Lequel des deux groupes a la situation la plus confortable et la meilleure compagnie ? "](1)**, voulant indiquer que la plupart des adeptes de la religion prêchée par le Prophète (ﷺ) étaient des pauvres et des faibles.

Ainsi, son désir de conquérir certains nobles à la foi et de les gagner dans le camp de l'islam est un désir parfaitement naturel que les êtres humains comprennent sans contester. Cependant, le Qur'an est venu réaffirmer d'autres grands principes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence auprès d'Allah entre le riche et le pauvre, le noble et le roturier, l'aveugle et le voyant, le gouvernant et le gouverné. Allah (ﷻ) dit : **[Le Prophète s'est renfrogné et s'est détourné lorsque l'aveugle vint à lui. Que sais-tu de lui ? Peut-être cherche-t-il à se**

(1) S. Maryam, 19 : 73.



**purifier ou à écouter tes exhortations pour en tirer profit ? Comment donc ! À celui qui est plein de suffisance tu portes un intérêt tout particulier, alors qu'il t'importe peu s'il va ou non se purifier, tandis que celui qui vient vers toi, avec empressement, mû par la crainte de Dieu, tu ne t'en soucies même pas ! N'agis plus ainsi ! Vraiment ceci est un rappel]<sup>(1)</sup>.**

Après cet incident, à chaque fois que Muhammad (ﷺ) rencontrait Ibn Oumil Maktoum, il l'accueillait de la meilleure manière et avec honneur.

### ●● Un être humain dans le jugement entre les personnes

Muhammad (ﷺ) jugeait les différends entre les gens et ces derniers se référaient à lui dans les divergences et les conflits qui pouvaient survenir entre eux.

Malgré le rang de Muhammad (ﷺ) et bien qu'il fût soutenu par la révélation de la part d'Allah, il reste qu'il accomplissait des œuvres en tant qu'être humain, et parmi ces œuvres se trouve le jugement.

Il veillait à juger entre les gens avec le Livre d'Allah ; toutefois les gens font leur plaidoyer devant le juge et diffèrent, et leurs capacités à s'exprimer et à défendre leurs droits sont inégales. Pour cela donc, Muhammad (ﷺ) expliquait aux gens qu'il n'était qu'un être humain, même dans le domaine de la justice.

Oum Salamah rapporte que le messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Vous comparez devant moi, et je ne suis qu'un être humain ; il se peut que certains parmi vous soient plus habiles que d'autres dans la présentation de leurs arguments. Que celui à qui je donne (par erreur) un droit de son frère ne le prenne pas, car je ne ferai que lui donner une parcelle de l'Enfer »<sup>(2)</sup>.

Une autre version de ce récit nous explique que le Prophète a tenu ces propos après avoir entendu deux personnes en train de se disputer à la porte de son appartement. Alors, il sortit et eut ces mots.

En vérité, le Prophète (ﷺ) cherchait à travers cela à éduquer les gens et reformer l'âme et la conscience morale qui amènent les gens à préserver les

(1) S. Abassa, 80 : 1-11.

(2) Rapporté par Al-Bukhârî (6967) et Muslim (1713).



droits d'autrui et s'éloigner de toute idée de faire de la justice un moyen de s'accaparer ce qui ne leur appartient pas.

Quelles que soient la perfection et la précision à laquelle est parvenue la loi, il est toujours facile de frauder et d'exploiter ses failles. Cependant, lorsque la conscience et le contrôle intrinsèque se développent, beaucoup de formes de fraude et d'efforts pour s'approprier les droits d'autrui disparaissent.

Lorsque les deux hommes suivirent la parole du Prophète (ﷺ), cela eut un effet sur leur conscience, comme nous le rapporte son épouse Oummou Salama –*qu'Allah soit satisfait d'elle*– qui a dit : Les deux hommes se mirent à pleurer et se dirent mutuellement : « Je te donne mon droit. » Alors, le messenger d'Allah (ﷺ) dit : « Si vous le faites, partagez-vous cela, ayez pour objectif de parvenir à la vérité, puis tirez au sort<sup>(1)</sup>, puis pardonnez-vous mutuellement. »<sup>(2)</sup>

## ●● Un être humain dans sa gestion des choses de ce monde

Muhammad (ﷺ) a vécu à La Mecque qui n'est pas une terre d'agriculture et de palmeraie. Ensuite, il émigra à Médine qui était une ville connue pour la culture des palmiers dattiers. Lorsque le Prophète (ﷺ) vit les gens s'occuper de leurs palmeraies, il émit un avis sur la base de son expérience personnelle d'être humain et ses compagnons adoptèrent son avis. Voici ce qui se passa :

Talha ibn 'Oubeidoullah (رضي الله عنه) a rapporté : Je passai en compagnie du messenger d'Allah (ﷺ) à côté d'une palmeraie et il vit des gens en train de féconder des palmiers. Il interrogea : « Que font ces gens ? » Ils répondirent : « Ils transportent les gamètes mâles vers les gamètes femelles. » « Je ne pense pas que cela serve à quelque chose », dit le Prophète (ﷺ). Quand ils surent cela, ils abandonnèrent cette pratique et la récolte ne fut pas bonne. Le Prophète (ﷺ) dit : « Ce n'était qu'une supposition ! Si elle est utile, appliquez-la. Je ne suis qu'un être humain comme vous. La conjecture peut être fausse ou juste. Par contre, en ce qui concerne la parole d'Allah, je ne mentirai jamais. »<sup>(3)</sup>.

Muhammad (ﷺ) n'a pas eu pour mission d'enseigner aux gens comment pratiquer l'agriculture et comment gérer leurs affaires de ce monde.

(1) Ndt : Pour déterminer la part de chacun en cas de dispute.

(2) Rapporté par Abu Dawud, n° 3583.

(3) Rapporté par Mouslim, 2361.

Ce domaine leur est laissé pour qu'ils aient recours à leurs expériences et leurs connaissances humaines, tant qu'ils ne commettent pas de chose interdite par Allah, et ne sont pas défailants dans ce qu'Il leur a prescrit. Ainsi donc, tant que ce que le Prophète (ﷺ) dit sur les choses purement mondaines ne procède pas d'une révélation, il s'agit d'un effort purement humain de sa part. C'est sur cette base qu'il leur demande de se comporter vis-à-vis de lui, et d'appliquer les normes humaines dans l'évaluation de ce qui est bien ou ne sied pas.

## ●● Un être humain dans ses transactions avec les gens

Le Prophète (ﷺ) se livrait à des transactions avec les gens et les fréquentait et malgré la bonne moralité dont il était doté, il était un être humain qui reconnaissait devant eux sa nature humaine, s'il arrivait qu'il cause un préjudice à l'un d'eux. Allah donnera, en contrepartie, une récompense dans l'au-delà à celui qui a subi un préjudice.

Abû Houreira (رضي الله عنه) nous rapporte que le Messager (ﷺ) implora son Seigneur en faveur de toute personne à qui il aurait fait du tort en ces termes : « Fais que cela soit pour lui une aumône, une prière et une bonne œuvre qui le rapprocheront de Toi le jour de la Résurrection »<sup>(1)</sup>.

Son épouse, Aïcha –*qu'Allah soit satisfait d'elle*-, évoquant cette attitude, nous raconte que deux hommes entrèrent auprès du Prophète (ﷺ) et parlèrent avec lui, mais elle n'entendit pas ce qu'ils se disaient. Le Prophète (ﷺ) leur parla rudement. Puis, il s'entretint avec elle à ce sujet et dit : « Ne sais-tu pas ce que j'ai stipulé à mon Seigneur ? J'ai dit : Ô Allah, je ne suis qu'un être humain. Aussi, tout musulman que je vais maudire ou injurier, fais que cela soit pour lui une aumône et une récompense »<sup>(2)</sup>.

Pendant que Muhammad (ﷺ) évoquait sa propre expérience sur ce sujet, il enseignait par la même occasion à ceux qui le suivent, le respect des droits d'autrui, le danger de l'injustice et du préjudice que l'on fait subir à son prochain. Ainsi, quand l'être humain cause du tort à autrui ou est injuste envers lui, il doit effacer ce tort.

(1) Rapporté par Al Boukhary, 2601 et Mouslim, 6361.

(2) Rapporté par Abu Dawud (3910), et At-Tirmidzy (1614).



Si cette spécificité a été offerte à Muhammad (ﷺ), ce n'est pas le cas des autres personnes. Aussi, lorsque nous causons du tort aux autres, nous avons toujours besoin de rechercher ce qui peut nous épargner les conséquences de nos actes, en présentant des excuses, en implorant pour eux le pardon d'Allah, en étant bienfaisant envers eux de manière à effacer les traces de ce tort.



## ● L'optimisme de Muhammad ﷺ

L'optimisme est une marque positive de l'âme normale. Il laisse des traces sur les comportements de l'individu et ses attitudes et lui confère la bonne santé d'une âme éminente. À l'opposé, il y a une relation solide entre le pessimisme et beaucoup de manifestations du déséquilibre psychique.

Les optimistes mènent une vie stable et normale ; ils espèrent le bien, regardent les événements et les situations avec modération et équilibre. Ils recherchent les occasions beaucoup plus qu'ils ne recherchent les problèmes.

L'individu normal, ayant des relations et des missions limitées, a besoin d'être optimiste, que dire alors des dirigeants et de ceux qui portent des messages ? Ceci nous conduit à la place de l'optimisme dans la personnalité de Muhammad ﷺ.

## ● Il interdit le pessimisme et le mauvais augure

Le pessimisme et le mauvais augure étaient répandus chez les Arabes. Ils s'attendaient au mal lorsqu'ils voyaient des phénomènes matériels qu'ils interprétaient comme étant de mauvais augure ; tel était le cas lorsque l'un d'eux apercevait un oiseau noir, lorsqu'il se trouvait en face d'un infirme, ou lorsque l'oiseau se dirigeait vers la gauche, etc. Ce sont des croyances qui, parfois, détournaient l'individu de son voyage, ou de l'accomplissement d'un quelconque besoin.

Muhammad ﷺ vint et réfuta ces croyances et annonça que ce n'était qu'une des portes de l'association à Allah [chirk]. En effet, d'après Abdullah ibn Mas'oud (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Le mauvais augure est un chirk, le mauvais augure est un chirk (trois fois) »<sup>(1)</sup>. Le Prophète ﷺ répéta cette mise en garde pour renforcer son sens et déraciner les phénomènes de mauvais augure et de pessimisme ancrés chez les Arabes à cette époque.

Un jour, un compagnon du Messenger d'Allah ﷺ vint le trouver et l'interrogea au sujet de phénomènes qu'il observait chez son peuple, parmi lesquels le mauvais augure, afin qu'il lui parle de son essence. Muâwiyah ibn Al Hakam As-Sullamy a dit : Je demandai : « Ô Messenger d'Allah ! Nous sortons à peine

(1) Rapporté par Mouslim, 2361.





du paganisme et Allah a apporté l'islam. Mais, il y a des hommes parmi nous qui se fient au mauvais augure ». Il dit : « C'est quelque chose qu'ils ressentent dans leurs cœurs, que cela ne les amène donc pas à rebrousser chemin ». Puis, il lui posa une autre question : « Des hommes parmi nous se rendent chez les devins ». « Ne vous rendez pas chez eux », répondit-il<sup>(1)</sup>.

Muhammad (ﷺ) a en effet annoncé l'essence même du mauvais augure et a dit qu'il ne s'agit que de sentiments que fabrique l'individu, puis ils se transforment en réalité auprès de lui ; puis ils dépassent le cadre des idées et des sentiments pour avoir une influence sur ses décisions dans sa vie personnelle. Aussi, Muhammad (ﷺ) a interdit cela tout en expliquant que ces sentiments n'ont pas de crédit et qu'il ne convient donc pas que l'individu leur obéisse et se détourne de ses missions et de ses intérêts.

Le pessimisme et le mauvais augure font un lien non objectif entre des phénomènes qu'observe l'individu d'une part et le futur d'autre part. Quel est le rapport entre ce qui se déroulera dans le futur et ce que l'individu rencontre en chemin, ou ce qu'il aperçoit ou entend ?

## ●● L'optimisme à travers la bonne parole

Muhammad (ﷺ) prévoyait et aimait le bien. C'est ainsi qu'il présageait le bien lorsqu'il écoutait une bonne parole. D'après Anas (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'y a pas de contagion, ni de mauvaise augure. J'aime bien le bon présage. Le bon présage c'est la bonne parole »<sup>(2)</sup>.

Son compagnon Abu Houreira (رضي الله عنه) nous décrit une des facettes de son optimisme, lorsqu'il rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) entendit une parole qui lui plut et dit : « Nous avons pris la parole optimiste de ta bouche »<sup>(3)</sup>.

L'optimisme plaisait à Muhammad (ﷺ) et il aimait bien cela contrairement à son aversion pour le mauvais augure. Abu Houreira (رضي الله عنه) rapporte : « Le bon présage (l'optimisme) plaisait au Prophète (ﷺ) et il détestait le mauvais augure »<sup>(4)</sup>.

(1) Rapporté par Mouslim, 537.

(2) Rapporté par Al Boukhary, 5756 et Mouslim, 2224.

(3) Rapporté par Abu Dawud, 3917.

(4) Rapporté par Al Boukhary, 5754 et Mouslim, 2220 et Ibn Mâjah 3536.

L'optimisme veut dire que l'individu s'attend à ce qui le réjouit, et qu'il pense du bien sur son futur. Cet état d'esprit le conduit à la quiétude, à l'abandon de l'anxiété quant à son avenir. Puis, lorsque les choses ne se déroulent pas comme il s'y attendait, cela ne lui nuit pas, au contraire il revient sur lui-même, et se pose des questions. La non-concrétisation de ce qu'il voulait, peut être due à un manquement ou une défaillance dans l'accomplissement de l'effort qui lui incombait. Alors, il en tire une leçon qui lui servira à l'avenir. S'il n'a pas été défaillant, il garde une bonne impression de son Seigneur et comprend qu'il peut s'attendre à un bien sur une chose et obtenir plutôt le contraire, comme cela est dit dans le livre d'Allah (ﷻ) : **( Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.)**<sup>(1)</sup>.

Toujours dans le Qur'an, Allah (ﷻ) dit au sujet de la relation entre les époux : **(Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.)**<sup>(2)</sup>.

L'individu en cela ne se fie pas seulement aux sentiments internes, il y puise plutôt une impulsion psychologique qui mène à la quiétude, puis à davantage d'efforts et de recherche des causes qui conduisent à ce qu'il désire.

## ●● Le bon présage dans les rêves

Muhammad (ﷺ) présageait le bien à travers les rêves. Lorsqu'il voyait un songe, il tirait de ses indices, ce qui lui faisait prévoir le bien dans sa vie.

Anas ibn Malik rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Au cours d'une nuit, en rêve, je me suis vu dans la demeure de Ouqbah ibn Râfi'. On nous apporta des dattes fraîches, des dattes d'Ibn Tâbah. J'ai interprété cela ainsi : la grandeur pour nous dans ce monde, la fin heureuse dans l'au-delà et le bon état de notre religion »<sup>(3)</sup>.

(1) S. Al Baqarah, 216.

(2) S. 4 An-Nissâ, 19.

(3) Rapporté par Mouslim, 2270.



L'être humain ne manque pas de voir dans ses rêves ce qui le réjouit ou l'attriste, c'est pourquoi Muhammad (ﷺ) donne une orientation sur la manière positive de se comporter face aux rêves que l'on a durant le sommeil. Abu Houreira (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Il y a trois sortes de rêves : la bonne annonce de la part d'Allah, le monologue de l'âme et l'excitation de la peur par le diable. Si l'un de vous voit un rêve qu'il aime, qu'il le raconte s'il veut ; s'il voit quelque chose qu'il déteste, qu'il ne le raconte à personne, et qu'il se lève et prie »<sup>(1)</sup>.

En vérité, Muhammad (ﷺ) avait une attitude modérée vis-à-vis des rêves : il ne leur donnait pas une grande importance et ils ne les transformaient pas en un code qui aurait pu orienter sa vie ou la détourner.

Il présageait le bien à travers ce qu'il voyait comme bien, mais en même temps, il ne s'arrêtait pas au niveau du simple bon augure de l'âme, il s'orientait vers l'œuvre.

Lors de l'expédition d'Ouhoud, Muhammad (ﷺ) fit un rêve qu'il raconta à ses compagnons et en tira bon augure. En effet, Jabir ibn Abdullah (رضي الله عنه) rapporte que le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Je me suis vu dans une cuirasse solide et j'ai vu des bœufs égorgés. J'ai interprété la cuirasse solide comme étant Médine et les bœufs comme étant, par Allah, un bien ». Il dit à ses compagnons : « Nous pourrions rester à l'intérieur de Médine, s'ils entrent, nous les combattons ». Ils dirent : « Ô Messager d'Allah ! Par Allah, personne n'est jamais entré à l'intérieur de Médine durant la période antéislamique, pourquoi y entreraient-ils maintenant (que l'Islam est venu) ? ». « Comme vous voudrez. », dit le Prophète (ﷺ) qui enfila alors sa cuirasse. Les Auxiliaires [Ansar] dirent : « Nous avons rejeté l'avis du Messager d'Allah (ﷺ) ». Puis, ils vinrent et dirent : « Ô Prophète d'Allah ! Nous ferons alors comme bon te semble ». Il dit : « Il n'appartient pas à un prophète, dès lors qu'il a enfilé sa cuirasse, de l'enlever avant d'avoir combattu »<sup>(2)</sup>.

Muhammad avait vu dans ce rêve un bon augure et juré par Allah que c'était un bien. Toutefois, dans le même temps, il a eu l'attitude qu'il fallait

(1) Rapporté par Al Boukhary 7017, Mouslim, 2263 et Ibn Mâjah 3906

(2) Voir Touhfatoul Mawdoud d'Ibn Al Qayyim, 1/129-134.

dans cette situation : il a exposé la situation à ses compagnons et consulté leurs avis puis adopté l'avis majoritaire, bien qu'il soit contraire à son avis personnel. Il s'est préparé comme il le fallait pour affronter cette situation, il a porté son arme et pris ses dispositions.

## ●● L'optimisme à travers les beaux noms

Muhammad (ﷺ) a porté une attention particulière aux beaux noms qui suscite le bon augure ; c'est ainsi qu'il a changé beaucoup de noms qui portaient des sens inappropriés. Il changea le nom d'une femme qui s'appelait « Âciya » (Désobéissante) et la nomma Jamila (Belle).

Un homme étant auprès de lui, il lui demanda : « Quel est ton nom ? » Il répondit : « Hazn », c'est-à-dire difficile, le Messager (ﷺ) le nomma « Sahl » (Facile).

Dans un autre hadith, il est rapporté qu'un homme que l'on nommait Açram était parmi un groupe de personnes qui se rendirent auprès du Messager d'Allah (ﷺ). Le Messager (ﷺ) lui demanda : « Quel est ton nom ? » Je suis Açram (Pauvre qui a une nombreuse famille), répondit-il. « Tu es plutôt Zour'a (Semence) » lui dit le Prophète (ﷺ).<sup>(1)</sup>

Abdullah ibn Al Hârits ibn Abzâ a dit : Râitah bintou Mouslim m'a raconté que son père a dit : « J'ai pris part à la bataille de Hounain en compagnie du messager d'Allah (ﷺ). Il me demanda : « Quel est ton nom ? » Ghourâb (Corbeau) répondis-je. Il reprit : « Non [ton nom c'est] plutôt Mouslim (Musulman) »<sup>(2)</sup>. Le Messager d'Allah (ﷺ) changea d'autres noms tels que : Al Âce, Aziz, Outlah, Chaitan, al-Hakam, Ghourâb, Chihâb, Habbâb, en : Harb (Guerre) Silm (Paix), al-Moudtaji' (Couché), al-Mounbaitis (Ressuscité).

De même, le Prophète (ﷺ) changea des noms des lieux : c'est ainsi qu'il changea le nom d'une terre que l'on appelait Oufrah en Khadrah, et Chouab Ad-Dwalâlah en Chouab Al-Houdâ.

Il changea aussi le nom de certaines tribus : c'est ainsi qu'il changea

(1) Rapporté par Al Boukhary 2734.

(2) Rapporté par At-Tabarany dans Al Mou'jam Al Kabir, 1050.



le nom des Banu Az-Zīnah pour leur donner Banu Ar-Ruchdah, et celui des Banu Magwiya en Banu Ruchdah.<sup>(1)</sup>

Le jour de l'expédition d'Al-Houdeibiyah, les gens de la Mecque empêchèrent Muhammad (ﷺ) et ses compagnons d'accomplir la 'Oumra et voulurent entamer des négociations à ce sujet. Ils envoyèrent des émissaires pour discuter avec le Messager d'Allah (ﷺ), mais ils ne parvinrent pas à une pacification. Les gens de la Mecque envoyèrent un homme – devenu musulman pas la suite — dont le nom était Souhail ibn Amr. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « En vérité, Allah vous a facilité les choses » tirant bon augure du nom de cet homme.<sup>(2)</sup>

## ●● L'optimisme ne quitte pas Muhammad (ﷺ) pendant qu'il est dans l'adoration

Muhammad (ﷺ) était proche de son Seigneur ; il avait recours à Lui à travers la prière, et l'invocation en tout lieu. Parmi ce que Muhammad (ﷺ) a prescrit à ses compagnons, il y a la prière lorsque la pluie tarde et que les gens en ont besoin. Elle est appelée prière rogatoire.

À cette occasion, le Prophète (ﷺ) dirigeait la prière devant les gens, puis, faisant face à la Qibla, il invoquait son Seigneur (ﷻ). Il faisait cette invocation en ayant inversé son habit, par bon augure du changement de la situation de la sécheresse à la tombée de la pluie.

À ce sujet, Abdullah ibn Zaïd (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) sortit pour se diriger vers le lieu de prière où il accomplit la prière rogatoire ; il fit alors face à la Qibla, inversa son habit et accomplit deux unités [raka'a] de prière<sup>(3)</sup>.

## ●● Son optimisme dans les situations difficiles

Lorsque nous voyons l'optimisme dans les yeux d'une personne à un instant de réussite, nous considérons cela comme un bon augure naturel et lorsque nous le voyons dans les yeux d'une personne victime d'un malheur et attristée, nous pourrions considérer cela comme un bon augure étrange.

(1) Voir Touhfatoul Mawdoud, d'Ibn Al Qayyim 1/129-134.

(2) Rapporté par Al Boukhary 2734.

(3) Rapporté par Al Boukhary 1012, Mouslim, 794.



Lorsque l'individu se trouve dans une situation difficile et qu'il est dépassé par les événements, il est envahi par l'angoisse et perd tout espoir de soulagement et de bonne issue.

Muhammad (ﷺ) était pourtant un être humain comme tous les autres ; il a traversé lui aussi des situations difficiles et n'a pas été épargné par ce qui est arrivé aux autres personnes. Est-ce qu'il désespérait et s'attendait au pire et aux malheurs ? Ou alors était-il optimiste ?

Son épouse Aïcha –*qu'Allah soit satisfait d'elle*- rapporte qu'un jour, elle l'interrogea au sujet de la pire chose qu'il avait subie de la part de son peuple. Il l'informa que c'était lors du voyage d'At-Tâïf. Or, lors de ce voyage, il n'invoqua pas Allah contre les gens d'At-Tâïf et ne demanda pas à son Seigneur de les châtier. Il dit plutôt : « J'espère qu'Allah sortira de leurs lombes, des gens qui n'adoreront qu'Allah, sans lui assigner quelque associé »<sup>(1)</sup>.

Lors de l'émigration, les Quraychites complotèrent contre Muhammad (ﷺ) pour le sortir de sa maison, ou le tuer, ou le capturer et l'emprisonner.

Cela demanda qu'il prenne des mesures et cherche à gérer la situation. Le Messager d'Allah (ﷺ) sortit avec son compagnon Abu Bakr (رضي الله عنه) et tous deux se dissimulèrent dans une des grottes de la Mecque, en attendant que les recherches des Quraychites ralentissent et qu'ils puissent alors sortir en direction de Médine.

Lorsque les Quraychites perdirent les traces de Muhammad (ﷺ), ils partirent à sa recherche avec toute leur force et leurs moyens. Ils suivirent leurs traces jusqu'à parvenir à la grotte et s'arrêtèrent à l'entrée de celle-ci. Abu Bakr (رضي الله عنه) dit à Muhammad (ﷺ) : « Si l'un d'eux regarde ses pieds, il me verra ». Muhammad (ﷺ) avait cependant une autre logique que nous rapporte le Qur'an. Allah (ﷻ) dit : **(Si vous ne lui portez pas secours... Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous.)**<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par Al Boukhary 3231, Mouslim, 1795.

(2) S. 9 At-Tawbah, 40.



Le Qur'an nous rapporte que cette attitude n'est pas l'apanage de Muhammad, le Prophète Moussa [Moïse] (ﷺ) avait lui aussi cet optimisme, comme on peut le voir dans une situation proche de celle de Muhammad (ﷺ) :

Moussa (ﷺ) se tenait devant une mer dont il ne voyait pas l'autre rive. Il était avec un peuple qui ne maîtrisait pas le combat. Il avait à ses trousses une armée face à laquelle il ne lui était pas possible de résister. Cependant, il avait confiance en son Seigneur, mieux encore, il était optimiste, malgré les cris de désespoir et de regrets de ceux qui l'entouraient : **(Nous allons être rejoints)**<sup>(1)</sup>. Mais, comme le rapporte le Qur'an, il ne s'effondra pas et ne s'angoissa pas ; il pressentait la délivrance et dit alors : **(Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider)**<sup>(2)</sup>. Ainsi Muhammad (ﷺ) marchait sur les traces de ses frères prophètes.

La mission assurée par Muhammad (ﷺ) était une grande mission, une mission qui requiert le changement des individus et des sociétés, mais aussi le changement de l'essence religieuse, sociale et politique. Ce changement en lui-même nécessite un effort gigantesque, et malgré cela, il n'était pas seulement question de porter le fardeau du changement, au contraire, il y avait diverses forces dans la Péninsule Arabe dont les intérêts commandaient le maintien du statu quo dans la Péninsule. Elles perdaient beaucoup de leur influence et leurs moyens à chaque succès que réalisait Muhammad (ﷺ). Ces forces ne ménagèrent aucun effort pour combattre et contrecarrer le changement, même si cela nécessita que l'on en arrive à l'inimitié et la résistance armée.

Cette situation et cette mission exigeaient que Muhammad (ﷺ) soit optimiste, car c'était lui le moteur du travail et du changement. Ceux qui sont dominés par l'idée du mauvais augure ne réussiront jamais dans le changement de leurs propres personnes, que dire de leurs sociétés !

## ●● Il enseigne l'optimisme à ses compagnons

Muhammad (ﷺ) ne se contenta pas de concrétiser ce trait de caractère sur sa propre personne, au contraire, il éduqua ses compagnons dans ce sens et le leur enseigna.

(1) S. 26 Ach-Chou'arâ, 61.

(2) S. 26 Ach-Chou'arâ, 62.

Adiy ibn Hâtim (رضي الله عنه), un des compagnons de Muhammad (ﷺ) a dit : « Tandis que je me trouvais chez le Prophète (ﷺ), un homme vint le trouver et se plaignit auprès de lui d'être pauvre ; puis, un autre arriva et se plaignit du phénomène des coupeurs de route. Alors, il dit : « Ô Adiy ! As-tu déjà vu Al-Hîra ? ». Je lui répondis : « Je ne l'ai pas vu, mais j'en ai entendu parler, Al-Hîra est une ville d'Iraq ». Il dit : « Si tu vis assez longtemps, tu verras la femme voyageée, en partant d'Al-Hîra pour venir faire le tour de la Kaaba, ne craignant personne sauf Allah ». Adiy dit : « Alors, je me demandai dans mon for intérieur où seront passés les voleurs de Taï' qui causent tant de mal au pays ».

Puis, le Messenger d'Allah (ﷺ) poursuivit : « Si tu vis assez longtemps, tu verras les trésors de Chosroês conquis ». Adiy demanda : « Chosroês, fils de Hormoz ? » « Chosroês, fils de Hormoz. Si tu vis assez longtemps, tu verras un homme sortir une poignée d'or ou d'argent cherchant en vain quelqu'un qui accepte son aumône »<sup>(1)</sup>.

Cette prophétie s'est réalisée et Adiy ibn Hâtim l'a vue de son vivant. Il a dit : « J'ai vu la femme voyager d'al-Hîra pour venir faire le tour de la Kaaba, ne craignant personne sauf Allah. Et je fus parmi ceux qui ont conquis les trésors de Chosroês, fils de Hormoz. Si vous vivez assez longtemps, vous verrez ce qu'a dit Abul Qassim (رضي الله عنه) ».

Dans une autre situation, alors qu'il était en position de faiblesse à la Mecque, il enseigna l'optimisme à ses compagnons et leur promit un avenir radieux. Khabbâb ibn Al Art (رضي الله عنه) rapporte : « Nous nous plaignîmes auprès du Messenger d'Allah (ﷺ) alors qu'il était à l'ombre de la Kaaba, se servant de son manteau rayé comme d'un coussin. Nous lui dîmes : « Ne vas-tu pas demander à Allah de nous secourir ? Ne vas-tu pas prier pour nous ? » Il dit : « Ceux qui vous ont précédés [ont eu des épreuves bien pires], on prit un homme parmi eux, on creusa un trou dans la terre pour l'y placer et on apporta une scie que l'on mit sur sa tête pour la scier en deux ; on écorcha avec des peignes en fer, ce qu'il y avait entre sa chair et ses os, mais cela ne lui fit pas renoncer à sa religion. Je jure par Allah, Il parachèvera cette religion en sorte que le cavalier qui partira de Sanaa à Hadramaout ne craindra qu'Allah seul, puis le loup pour

(1) Rapporté par Al Boukhary, 3595 et Mouslim, 1016.





ses moutons. Cependant, vous vous impatientez »<sup>(1)</sup>.

Effectivement, les années passèrent et, désormais, le cavalier va de Sanaa à Hadramaout en toute sécurité, ne craignant qu'Allah seul sur sa route, et le loup pour ses ovins, comme l'a prédit Muhammad (ﷺ) au sujet de l'élargissement du territoire de l'État islamique, l'expansion de la sécurité en son sein qui est une des conséquences de l'expansion de la justice et de la loyauté, de l'unité de l'État et de son pouvoir étendu.

À l'opposé de son intérêt pour l'enseignement de l'optimisme à ses compagnons, Muhammad (ﷺ) combattait toute vision pessimiste qui ne donne pas d'espoir aux gens. Il attira l'attention de ses compagnons sur cette attitude lorsqu'il leur dit : « Si un homme dit : « les gens sont damnés », c'est qu'il est le plus damné de tous »<sup>(2)</sup>.

Puis, lorsqu'un bédouin tomba malade, le messager d'Allah (ﷺ) lui rendit visite et dit : « Sois sans crainte, c'est une purification si Allah le veut ». Le bédouin lui répondit : « As-tu dit une purification ? Que non, c'est plutôt une fièvre qui enflamme ou fait bouillonner une personne âgée et l'engage à visiter les tombes ». Alors le Prophète (ﷺ) dit : « Oui, donc »<sup>(3)</sup>.



---

(1) Rapporté par Al Boukhary, 6943.

(2) Rapporté par Mouslim, 2623.

(3) Rapporté par Al Boukhary, 3616.

## ● La modération de Muhammad ﷺ

La modération de Muhammad ﷺ est manifeste dans la législation qu'il a apportée et à laquelle il a invité les gens. En effet, celui qui médite sur les préceptes de la législation islamique et les croyances apportées par Muhammad ﷺ dans tous les domaines de la vie verra que la modération y est évidente et qu'elle évite l'extrémisme et l'excès.

Cela est évident dans le domaine de la croyance et ses chapitres et dans le domaine des transactions avec l'être humain. En effet, la législation islamique ne s'intéresse pas à un aspect tout en négligeant un autre. Elle s'intéresse à l'homme à travers les domaines de sa personnalité et de toutes ses composantes et s'intéresse à son lien avec son Seigneur, sa raison, son organisme et sa communication avec autrui.

Elle prend soin de l'être humain en tant qu'individu et en tant que membre de la société ; mais, elle ne montre pas de partialité pour l'individu au détriment des intérêts de la société et n'efface pas la personnalité de l'individu à cause des intérêts de la société.

Ces traits positifs sont fonction de la modération. En effet, Muhammad ﷺ était indulgent, mais son indulgence n'était pas une faiblesse ; lorsque la situation l'exigeait, il était dur et fort.

Il était généreux et donnait largement ; toutefois, sa générosité ne conduisait pas à la prodigalité et au gaspillage. Il était très pudique, mais sa pudeur ne l'empêchait pas d'enseigner aux gens les préceptes de leur religion dont on a honte de parler. Il en est ainsi de toutes les autres spécificités et traits de caractère de Muhammad ﷺ.

Muhammad ﷺ a aussi annoncé qu'Allah l'a envoyé avec une religion du juste milieu, une religion dans laquelle sont mises en exergue la bienveillance et la modération. Pour cela, il a dit, en parlant de cette religion : « J'ai été envoyé avec la religion *hanifienne*, de pratique facile »<sup>(1)</sup>.

Muhammad ﷺ invitait ses compagnons à la modération et à éviter l'excès et l'extrémisme quels qu'ils soient parce que les gens, en voulant s'attirer les

(1) Rapporté par Al Boukhary 6463 et Mouslim 2816.



faveurs d'Allah, peuvent commettre des excès dans l'adoration et peuvent laisser de côté la modération et le juste milieu. Il a cité une parabole à ce sujet : en effet, d'après Abou Houreira (رضي الله عنه), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Allez sur le droit chemin, rapprochez-vous du but, pratiquez matin et soir et un peu dans la nuit, restez toujours dans le droit chemin et vous arriverez au but »<sup>(1)</sup>.

Il leur a cité la parabole de celui qui lance sa flèche sur une cible : il doit s'efforcer de viser juste et s'il dépasse la cible, il ne l'aura pas atteinte. Il en est ainsi de l'être humain, il doit s'efforcer dans l'obéissance autant que cela est prescrit dans la législation, et ne pas exagérer en cela.

Lorsqu'il enseignait à ses compagnons les préceptes et les rites de la religion, il savait qu'il pouvait y avoir, parmi ses adeptes, des gens qui pourraient pencher vers l'excès, il a donc mis en garde contre cette attitude. Il a réitéré à ce genre de personne, la nécessité de s'attacher à ce qui est venu dans la religion, sans ajouts.

Ibn Abbas (رضي الله عنه) a rapporté : « Le Messager d'Allah (ﷺ) me dit le matin, d'Al-Aqabah, alors qu'il était sur sa monture : « Viens, ramasse pour moi (des cailloux). » Il ramassa pour lui des petits cailloux grands comme des graines de fève. Lorsqu'il les mit dans sa main, il dit : « [Lancez] avec des cailloux (de taille) semblables, et prenez garde à l'excès en matière de religion. En vérité, ceux qui vous ont précédés n'ont été anéantis que par l'excès en matière de religion »<sup>(2)</sup>.

Lorsqu'ils l'interrogèrent au sujet des œuvres qui sont les meilleures et les plus aimées par Allah, il réaffirma le principe de la modération et du juste milieu et leur ordonna de pratiquer des œuvres dont ils ont la capacité, et de pratiquer sans se mettre dans la gêne. Aïcha –qu'Allah soit satisfait d'elle– rapporte : « On demanda au messager d'Allah (ﷺ) quelle œuvre était la plus aimée d'Allah. Il dit : « Celle pratiquée assidûment, même si elle est petite ». Puis il dit : « Adonnez-vous à des œuvres que vous êtes capables d'accomplir »<sup>(3)</sup>.

Muhammad (ﷺ) condamne ceux qui, en matière de religion, sont excessifs et extrémistes, soit en interdisant ce que la religion n'a pas interdit, soit en

(1) Rapporté par Ahmad, 22291 et Al Boukhary, 6098.

(2) Rapporté par An-Nassâiy, 3057.

(3) Rapporté par Al Boukhary 6465 et mouslim 782.

rendant obligatoire ce qu'elle n'a pas obligé, ou en forçant et en commettant l'excès dans la pratique contrairement à ce que prescrit la législation islamique.

D'après Abdullah ibn Mas'oud (رضي الله عنه), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Que périssent les extrémistes ». Il dit cela trois fois<sup>(1)</sup>.

Dans sa pratique des actes d'adoration, il tenait compte du juste milieu et de la modération. Cela s'incarne dans le plus important rite qui revient plusieurs fois par jour, c'est-à-dire la prière rituelle, il en est de même du sermon du vendredi. Jabir ibn Samoura (رضي الله عنه) a dit : « J'accomplissais la prière rituelle en compagnie du Messager d'Allah (ﷺ), et sa prière était modérée, et son sermon était modéré »<sup>(2)</sup>.

Cette éducation suivie par Muhammad (ﷺ) a eu un impact sur ses compagnons et ses adeptes, en effet, ils comprenaient la religion ainsi que la modération et le juste milieu qu'elle prône. Nous remarquons cela dans un événement qui a eu lieu entre deux de ses compagnons, entre Abu Ad-Dardâ (رضي الله عنه) et Salman Al-Fârisy (رضي الله عنه). Abu Jouhaifa (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) avait établi un lien de fraternité entre Salman (رضي الله عنه) et Abu Ad-Dardâ (رضي الله عنه). Salman rendit visite à Abu Ad-Dardâ et vit [son épouse] Oummou Ad-Dardâ dans un vêtement tout râpé et lui demanda : « Qu'est-ce que tu as ? ». Elle répondit : « Ton frère, Abu Ad-Dardâ, n'a rien à faire avec [les femmes de] ce monde ». Abu Ad-Dardâ rentra, lui prépara à manger et dit : « Mange, car je jeûne ». Il répondit : « Je ne mangerai pas jusqu'à ce que tu aies mangé ». Il dit : Alors il mangea. Lorsque la nuit tomba, Abu Ad-Dardâ se leva pour prier, Salman lui dit : « Dors ». Il dort puis se leva pour prier et il lui dit encore : « Dors ». Lorsque ce fut la fin de la nuit [avant l'aube], Salman lui dit : « Lève-toi maintenant », et tous les deux prièrent. Salman lui dit : « En vérité, ton Seigneur a des droits sur toi, ton organisme a des droits sur toi, et ta famille a des droits sur toi. Donne son dû à chaque ayant droit ». Abu Ad-Dardâ alla trouver le Prophète (ﷺ), lui raconta cela et le Prophète (ﷺ) dit : « Salman a dit vrai »<sup>(3)</sup>.

De même, Muhammad (ﷺ) conseilla à ceux qui accomplissent les prières surrogatoires durant la nuit de ne pas causer de gêne à leur propre personne.

(1) Rapporté par Mouslim 2670.

(2) Rapporté par Mouslim, 866.

(3) Rapporté par Al Boukhary 1968.



Lorsque l'un d'eux se lève la nuit pour prier et voit qu'il est épuisé et fatigué, qu'il dorme afin de se reposer, qu'il prie en ayant l'esprit tranquille et lise le Qur'an en comprenant ce qu'il lit.

D'après Abu Houreira (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Lorsque l'un de vous se lève durant la nuit pour prier et qu'il balbutie en lisant le Qur'an et ne sait pas ce qu'il dit, qu'il se recouche »<sup>(1)</sup>.

D'après Aïcha –*qu'Allah soit satisfait d'elle*– le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque l'un de vous somnole pendant qu'il prie, qu'il dorme jusqu'à ce qu'il n'ait plus sommeil. En effet, lorsque l'un de vous prie en somnolant, il ne sait pas si en implorant le pardon, il ne s'injurie lui-même »<sup>(2)</sup>.

Malgré les efforts déployés par Muhammad (ﷺ) pour enseigner la modération et le juste milieu à sa communauté, il y a eu de rares cas dans lesquels ses compagnons ont outrepassé la modération et ont penché vers l'excès et l'exagération.

Lorsque Muhammad fut au courant de cela, il s'empessa de remédier à ce comportement et annonça que la religion est fondée sur la modération et le juste milieu, et que les efforts de ces derniers n'étaient pas à leur place.

Anas ibn Malik (رضي الله عنه) rapporte : « Trois personnes vinrent dans les demeures des femmes du Prophète (ﷺ) afin de s'informer des pratiques du culte du Prophète (ﷺ). Quand on les eut renseignés, ils les trouvèrent peu nombreuses et dirent : « Toutefois il y a cette différence entre nous et le Prophète (ﷺ), c'est qu'Allah a pardonné à celui-ci toutes ses fautes passées et futures. – Alors, moi, dit l'un d'eux, je vais prier toutes les nuits. – Moi, ajouta un autre, je vais jeûner toujours et ne jamais rompre le jeûne. – Quant à moi, s'écria le troisième, je vais me priver de femme et ne jamais me marier ». C'est alors que l'Envoyé d'Allah entra et leur dit : « Comment, c'est vous qui dites telle et telle chose ? Pourtant moi, par Allah, qui crains et révère Allah plus que vous, je jeûne et j'interromps le jeûne, je prie et je dors, et j'ai épousé des femmes. Quiconque se détourne de la voie que j'ai tracée n'est pas des miens »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Mouslim, 787.

(2) Rapporté par Al Boukhary 212 et Mouslim 786.

(3) Rapporté par Al Boukhary 5063 et Mouslim 1401.



La même chose se reproduisit avec Abdullah ibn Amr ibn al-Âce (رضي الله عنه) alors qu'il était un jeune vigoureux et attaché à l'adoration ; toutefois, il exagérait dans ce domaine et Muhammad (ﷺ) l'appela et dialogua avec lui. En effet, Abdullah ibn Amr ibn al-Âce (رضي الله عنه) rapporte ceci : « L'envoyé d'Allah (ﷺ) me dit : « Ô Abdullah, j'ai appris que tu jeunais le jour et que tu restais debout à prier la nuit. – C'est vrai, ô envoyé d'Allah, répondis-je. – Eh bien, reprit-il, n'agis pas ainsi : jeûne puis romps le jeûne, reste debout puis dors. Tu as des devoirs envers ton corps ; tu as des devoirs envers tes yeux. ; tu as des devoirs envers ta femme ; tu as des devoirs envers tes visiteurs. Il te suffit de jeûner chaque mois trois jours, et pour chacune de tes œuvres pies, tu auras une récompense décuplée. Ce sera donc pour toi comme si tu avais jeûné tous les jours ». Comme j'insistais, il insista à son tour et alors, j'ajoutai : « Ô envoyé d'Allah, j'ai la force de le faire. – Jeûne comme faisait le Prophète Dawud, me répondit-il, et ne va pas au-delà. – Et quel était le jeûne du Prophète Dawud ? Demandai-je. – La moitié du temps, me répondit-il ». Devenu âgé, Abdullah disait : « Plût au ciel que j'eusse adopté la tolérance de l'envoyé d'Allah (ﷺ) »<sup>(1)</sup>.

Bouraida al-Aslami (رضي الله عنه) rapporte : « Je sortis un jour pour un besoin et soudain, j'étais en présence du Prophète (ﷺ) qui marchait devant moi. Il prit ma main et nous nous mîmes à marcher ensemble et bientôt, nous avions devant nous un homme qui priait, faisant beaucoup de prosternations et de genuflexions. Le Prophète (ﷺ) dit : « Penses-tu qu'il cherche à se faire voir ? – Allah et Son Messager en sont mieux informés, lui répondis-je ». Il retira sa main de la mienne, puis réunissant ses deux mains, il se mit à les orienter et les élever en disant : « Maintenez-vous dans une voie modérée, maintenez-vous dans une voie modérée, maintenez-vous dans une voie modérée. En effet, celui qui s'élève contre cette religion<sup>(2)</sup> elle le dominera<sup>(3)</sup> »<sup>(4)</sup>.

Anas ibn Malik (رضي الله عنه) rapporte : Le Prophète (ﷺ) entrant [dans la mosquée], aperçut un câble tendu entre deux colonnes. « Qu'est-ce que ce câble ? Demanda-t-il. – Ce câble, répondit-on, est destiné à Zainab. Elle s'y accroche

(1) Rapporté par Al Boukhary 5063 et Mouslim 1401.

(2) Ndt : C'est-à-dire en s'imposant des devoirs au dessus de ses capacités

(3) Ndt : Cela le conduira à la négligence dans les œuvres et l'abandon des obligations.

(4) Rapporté par Ahmad, 22454.



quand elle est fatiguée. – Non, reprit le Prophète (ﷺ). Détachez-le et que chacun prie selon ses forces ; quand il est fatigué, qu'il s'asseye »<sup>(1)</sup>.

D'après Aïcha –*qu'Allah soit satisfait d'elle*- le Prophète (ﷺ) entra chez elle pendant qu'elle se trouvait en compagnie d'une femme : « Qui est-ce ? Demanda-il – Une telle, répondit-elle, on parle de ses prières. – Suffit ! répliqua le Prophète (ﷺ), vous n'êtes tenus qu'aux œuvres dont vous êtes capables. Allah ne se lassera pas [de vous récompenser] avant que vous ne vous lassiez vous-mêmes ». Et la pratique religieuse qu'il aimait le plus est celle avec laquelle son auteur était constant<sup>(2)</sup>.

Demandons-nous pourquoi le Messenger d'Allah (ﷺ) a été importuné par ceci, et a donné cette réponse radicale : il voulait fermer la porte de l'extrémisme sous toutes ses formes, même s'il s'agit de l'extrémisme dans les pratiques cultuelles, car c'est contraire à la voie de l'islam dans la modération et le juste milieu.

Il leur a en effet enseigné que lorsqu'Allah (ﷻ) a prescrit les actes d'adoration, Il en a fait des moyens pour purifier les âmes et les rapprocher de leur Seigneur. Il n'en a pas fait une raison pour se vouer au célibat et au monachisme et couper tout lien avec le monde vivant. En vérité, Il a voulu que nous L'adorions à travers les préceptes et les commandements, et Il a voulu que nous ayons une vie matérielle et sociale. Celui qui rompt avec l'un de ces deux aspects s'est écarté de ce qui est juste. Si ces trois personnes avaient fait ce qu'elles désiraient faire et que les gens les avaient prises pour modèles, pensant que c'est ce qui est juste, qui aurait alors reformé l'univers ? Qui aurait assujetti cet univers à Allah ? Quel aurait été le rôle des musulmans s'ils avaient abandonné la vie présente et s'étaient consacrés à l'adoration dans des ermitages ?

## ●● Une autre raison

Pendant combien de temps l'être humain peut-il se maintenir sur ce chemin ? N'est-ce pas que le corps a besoin de nourriture et de boisson, ainsi que du sommeil et du repos ? N'est-ce pas que l'homme a besoin d'une femme pour trouver de la tranquillité auprès d'elle ?

(1) Rapporté par Al Boukhary 1150 et Mouslim 784.

(2) Rapporté par Al Boukhary 43 et Mouslim 741.

Jusqu'à quel point l'extrémiste peut-il être supporté ? Il ne pourra jamais se maintenir indéfiniment sur ce chemin, parce que sa nature humaine l'en empêchera ; elle va insister et lui réclamer de réaliser ses demandes et de les concrétiser malgré lui. Il ressentira le mal à ce moment, et peut être tombera-t-il effectivement dans le péché ; parce que lorsque certaines personnes, par adoration et ermitage, se sont privées du mariage, beaucoup de grands péchés ont fait leur apparition parmi elles. En effet, l'organisme n'acceptera jamais ce qui est contre sa nature innée.

Le plus grand danger est que si le destin veut bien que cet extrémiste abandonne son extrémisme un jour, il l'abandonnera complètement et peut ne plus revenir à la modération, mais rentrer plutôt à l'extrême opposé. C'est pour cette raison que le Prophète (ﷺ) a coupé court à ces pratiques que certaines personnes ont pensées être un bénéfice, alors que c'est une diminution, et quelle diminution !

### ● La modération dans différents domaines de la vie

La modération prônée par Muhammad (ﷺ) ne concerne pas uniquement les pratiques culturelles et le rapport entre l'individu et son Seigneur. Mieux encore, nous voyons qu'il met l'accent sur ce concept lorsqu'il donne à l'être humain des orientations sur sa vie personnelle, dans le domaine du manger et du boire.

À ce propos, al-Miqdam ibn Ma'dy Karab (رضي الله عنه) rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « L'être humain n'a jamais rempli un récipient pire que son ventre. Il suffit au fils d'Adam de quelques bouchées pour se maintenir en bonne santé ; et s'il le faut nécessairement, que ce soit le tiers du ventre pour sa nourriture, le tiers pour sa boisson et le tiers pour sa respiration »<sup>(1)</sup>.

Le Qur'an noble a confirmé la modération en ce qui concerne la nourriture et la boisson. Allah (ﷻ) dit : **(Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salat portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès )**<sup>(2)</sup>.

De même, quand Muhammad (ﷺ) invoque son Seigneur, nous trouvons

(1) Rapporté par Ahmad, 16735, at-Tirmidzy 2370 et Ibn Majah, 3349.

(2) S. 7 Al A'raf, 31.





ce qui réaffirme cette modération dans toutes les choses de la vie. Son compagnon, Ammar ibn Yâssir (رضي الله عنه), nous rapporte une invocation que le Prophète (ﷺ) lisait assez souvent : « Ô Allah, je Te demande de m'accorder Ta crainte dans le secret et en public, je Te demande de me permettre de dire toujours une parole véridique dans la satisfaction et dans le courroux, et je Te demande la modération dans la pauvreté et l'opulence »<sup>(1)</sup>.

Dans cette invocation, il implore son Seigneur de faire en sorte qu'il Le craigne, qu'il s'attache à Ses commandements quand il est avec des gens et quand il est seul. Il Lui demande également de faire en sorte qu'il dise toujours une parole de vérité, autant en cas de satisfaction qu'en cas de courroux, et d'être modéré et juste dans ses dépenses, aussi bien en cas de pauvreté qu'en cas de richesse.

### ●● La résolution et l'ambition dans la personnalité du Prophète (ﷺ)

Ceux qui réussissent dans leur vie fondent leur réussite essentiellement sur deux qualités axiales qui sont la science et la volonté. Sur la base de ces deux qualités, les rangs et les degrés des gens divergent.

Aussi, il y en a qui ont peu de science, et une faible volonté ; ceux-ci sont les gens les moins gradés. Il y en a qui ont la science, mais ont une volonté et une résolution faibles, ce genre de personne demeurera recroquevillé sur lui-même, sans exploiter ses capacités et ses possibilités. Il y en a aussi qui sont faibles en connaissance, mais font beaucoup d'effort ; cette catégorie de personnes s'embrouille dans ses efforts sans avoir un objectif clair, ni un chemin clair. Quant aux grades les plus parfaits des gens, ils se concrétisent quand la science et la résolution sont réunies.

Le fait qu'un individu ait les qualités de résolution et d'ambition à la lumière de sa connaissance de son but et de son chemin est la chose la plus forte que peut avoir celui qui agit et influence. En effet, la résolution le pousse et lui donne la force, et l'ambition lui donne la bonne nouvelle et l'attire vers l'objectif connu.

Pour la plupart de ceux qui chutent dans le chemin de la vie, la raison de leur chute est très souvent la faiblesse de leur résolution, parce que

(1) Rapporté par Ahmad, 17859, at-Nassâiy, 1305.



les difficultés de la vie sont nombreuses, et sont encore plus nombreuses pour celui qui veut le changement. Si le parcours de l'individu est faible, sa force faible et sa résolution faible, il est alors à ce moment une proie facile pour les loups du monde et les coupeurs de route.

Muhammad (ﷺ) a bien cerné ce concept et a eu pour point de départ dans sa vie, une résolution qui ne connaît pas de répit, il a œuvré au renforcement des résolutions dans les cœurs de ses compagnons et de sa communauté, et il a fait de grands efforts pour faire en sorte qu'ils aient une ambition progressive vers les choses les plus éminentes. Il disait très souvent, dans ses prières, l'invocation suivante : « Ô Allah, je te demande la constance dans la religion, et la résolution dans le bon sens »<sup>(1)</sup>.

Il demandait à son Seigneur de le maintenir et d'être constant dans les réalisations déjà concrétisées, et de lui accorder la résolution pour achever le parcours, tout en implorant son Seigneur de faire en sorte que ce soit une résolution raisonnable, utile, sage et fondée sur la connaissance.

### ●● L'édification de la volonté

Muhammad (ﷺ) a veillé à reconstruire les âmes des membres de sa communauté, afin que ce soit des âmes fortes, fières et remplies de volonté ; des âmes que la douleur n'affaiblit pas, des âmes qui ne sont pas influencées par le grand nombre de faibles autour d'elles, ni par le grand nombre d'ennemis qui les entoure. Le récit suivant met bien cela en exergue : Les musulmans avaient subi des dommages lors de la bataille de Uhoud –la deuxième bataille qui eut lieu entre Muhammad (ﷺ) et ses ennemis. Au cours de cette bataille, le Prophète (ﷺ) fut blessé et son oncle paternel fut tué, ainsi que d'autres personnes qu'il aimait. Ses ennemis avaient défiguré les corps de ses compagnons et de ses bien-aimés et lui-même avait eu beaucoup de blessures. La douleur et le chagrin avaient envahi tous ses compagnons. Certains parmi eux avaient été tués et d'autres blessés et alors que le sang coulait encore de leurs blessures, des versets du Qur'an furent révélés à Muhammad (ﷺ) qui à son tour les lut à ses compagnons : **(Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes**

(1) Rapporté par Ahmad 16683 et at-Tirmidzy, 3407.



**de vrais croyants.)**<sup>(1)</sup>. Il ne convient pas de faiblir, ni de vous affliger, en sorte que l'abattement ou l'affliction vous fasse abandonner la voie que vous avez choisie et le but que vous avez poursuivi.

Et, effectivement, les musulmans enterrèrent leurs afflictions dans leurs cœurs et ne se résignèrent pas aux malheurs qu'ils avaient subis. En effet, le plus grand ennemi de l'individu c'est sa défaite morale, sa faiblesse intrinsèque et son incapacité à supporter la douleur. À ce moment, il est victime de la régression et l'inaction. C'est pour cette raison que Muhammad (ﷺ) a eu pour souci, nonobstant sa douleur et celle de ses hommes, de leur faire retrouver leur équilibre psychique et mental, et de les débarrasser de toute trace de ce qui pourrait être un défaitisme intérieur.

Sur ces entrefaites, Muhammad (ﷺ) jugea bon de réorganiser ses hommes rapidement, et que le blessé et la personne en bonne santé contribuent de nouveau à la formation de l'armée, afin qu'ils sortent à la poursuite de l'ennemi, et les empêchent d'accomplir toute idée de réitérer contre eux l'inimitié qu'ils pourraient avoir dans leurs cœurs.

Effectivement, le chef qurayshite avait voulu à ce moment envoyer la terreur et la peur dans les cœurs des compagnons de Muhammad (ﷺ), afin d'augmenter le sentiment de défaite et exploiter la situation, à cause des blessés et des tués. Il leur envoya alors des hommes pour les informer que les tribus arabes s'étaient unies aux Qurayshites dans le but de les exterminer, et qu'ils faisaient route vers eux.

Toutefois, Muhammad (ﷺ), bien qu'étant dans cette situation, accepta le défi, quitta Ouhoud, se mit à la poursuite des Qurayshites et réunit ses compagnons en un endroit appelé « Hamrâ al-Assad » pendant trois nuits complètes. Ils brandirent leurs bannières et s'apprêtaient à croiser le fer avec leur ennemi, laissant apparaître leur solidité et leur résolution, jusqu'à ce que furent révélés à Muhammad (ﷺ) les versets suivants : **(Ceux qui, quoiqu'atteints de blessure, répondirent à l'appel d'Allah et du Messager, il y aura une énorme récompense pour ceux d'entre eux qui ont agi en bien et pratiqué la piété. Certes ceux auxquels l'on disait : "Les gens se sont**

---

(1) S. 3 Al Imran, 139.



**rassemblés contre vous; craignez-les” — cela accrut leur foi — et ils dirent :  
“Allah nous suffit; Il est notre meilleur garant”.**<sup>(1)</sup>

Grâce à cette expérience, les musulmans retrouvèrent leur résolution et leur force morale, ils se débarrassèrent rapidement des traces de la défaite et se mirent de nouveau en route pour poursuivre leur destin.

## ●● Une résolution dans le cœur

La résolution est essentiellement une œuvre du cœur. Lorsque le cœur perd sa résolution, les forces de l'organisme, quelles qu'elles soient, diminuent d'intensité. La force des membres du corps peut être modeste, mais se voir renforcée par la résolution du cœur, solidifiée par sa volonté et appuyée par son ambition.

Aussi, Muhammad (ﷺ) mit l'accent sur l'orientation de ses compagnons à l'édification de la résolution dans leurs âmes et à réaliser que ce sont leurs cœurs qui ont, dans ce domaine, le dernier mot et que la détermination des membres du corps doit nécessairement être précédée de celle du cœur.

À de nombreuses occasions, il les informa que l'individu pouvait parvenir à des grades élevés grâce à la détermination de son cœur, avant même que n'y parviennent ses membres et les parties de son corps. Il dit en effet dans un hadith : « Celui qui se résout à accomplir une bonne action et ne l'accomplit pas, Allah inscrira cela auprès de Lui comme une bonne action »<sup>(2)</sup>.

Concernant celui qui se prépare pour la rencontre de l'ennemi, et meurt avant cette échéance, il a dit : « Sa récompense est assurée en fonction de son intention »<sup>(3)</sup>.

Quant à ceux qui, pour des excuses valables, ne purent pas prendre part à ses côtés à la sécurisation des frontières de l'état islamique –lors de la bataille de Tabuk– il dit à leur sujet : « En vérité, il y a à Médine des hommes qui, quel que soit le trajet que vous parcourez, quelle que soit la vallée que vous

(1) S. Al Imran, 172-173.

(2) Rapporté par Al Boukhary 6491 et Mouslim 30.

(3) Rapporté par Malik 552, Ahmad 23239, Abu Dawud 3111, an-Nassâiy, 1846 et Ibn Mâjah, 2803.



traversez, sont avec vous ; Ce qui les ont retenus est excusable »<sup>(1)</sup>.

Mieux encore, dans la conception du Prophète (ﷺ), les choses vont bien au-delà de cela, et concerne même l'adoration entre l'individu et son Seigneur. Il dit en effet dans un hadith qui montre le mérite de cette religion : « Toute personne qui a l'habitude d'accomplir la prière durant la nuit, puis qui se voit dominée par le sommeil, il lui sera inscrit la récompense de sa prière, et son sommeil est une aumône qu'elle a reçue »<sup>(2)</sup>.

Il peut même arriver que le croyant pauvre, par son intention sincère et sa détermination éminente, surpasse le riche qui a une grande fortune, comme dans cette parole du Prophète (ﷺ) : « Un dirham a surpassé cent mille dirhams ». Ils demandèrent : « Ô Messenger d'Allah ! Comment est-ce qu'un dirham peut surpasser cent mille dirhams ? ». Il répondit : « Un homme avait deux dirhams et prit un dirham qu'il donna en aumône, et un autre avait une grande fortune et donna cent mille dirhams »<sup>(3)</sup>. On dirait qu'ici, Muhammad (ﷺ) explique que la voie vers Allah ne se parcourt qu'avec la force de la détermination, l'ambition et l'intention sincère, et que l'auteur d'une petite œuvre peut parvenir, grâce à sa détermination et son intention, à mieux que ce qu'obtient celui qui a peu de détermination et une intention faible.

Il leur enseignait que la volonté de l'individu efface les difficultés du chemin, de même qu'il leur enseignait que la faiblesse des déterminations procède de la faiblesse de la vie des cœurs, et qu'à chaque fois que les cœurs ont une vie pleine, l'individu est plein de détermination et d'ardeur. Puis, de même que la détermination du cœur est la preuve de la vie, elle est en même temps la cause de l'obtention d'une vie parfaite et meilleure ; en effet, la bonne vie ne s'obtient que par la détermination éminente, l'amour véridique et la volonté sincère, c'est en fonction de cela que la vie est bonne. L'homme dont la vie est la plus ignoble est celui dont la détermination est la plus ignoble et dont l'amour et l'ambition sont les plus faibles<sup>(4)</sup>.

(1) Rapporté par Al Boukhary 4423 et Mouslim 1911.

(2) Rapporté par Abu Dawud 1314 et an-Nassâiy 1784.

(3) Rapporté par Ahmad 8710 et an-Nassâiy 2528.

(4) Madârij as-Sâlikine d'Ibn al-Qayyim, p 945.

## ●● Une détermination émanant du Seigneur

Ceux qui lient leurs efforts seulement à la concrétisation de réalisations précises sont victimes de beaucoup d'abattements. En effet, chaque fois, ils ont besoin du début d'une détermination nouvelle, et leurs déterminations peuvent diminuer d'intensité après la concrétisation de leurs réalisations limitées.

Quant à Muhammad (ﷺ), il a sciemment lié les volontés et les déterminations des membres de sa communauté à leur Seigneur. Aussi, le fait qu'ils prennent appui sur Lui est la source de leur force, et le fait qu'ils s'en remettent à Sa puissance est ce qui consolide leurs déterminations. Il dit dans un hadith : « Allah aime les choses éminentes et nobles et déteste les affaires vilaines »<sup>(1)</sup>.

Ici, il crée un lien entre ce que veut sa parole d'une part et d'autre part le sens du verset qui explique cela. En effet, le verset dit : **(...puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah)**<sup>(2)</sup>. Il invite constamment à ce que la détermination soit liée à la confiance en Allah (ﷻ), en prenant appui sur Lui. Mieux encore, il invite chaque être humain à fournir tout ce dont il est capable comme effort et après cela, confier son affaire à son Seigneur et placer sa confiance en Lui.

Dans un autre verset du Qur'an, le livre d'Allah nous cite une parabole sur la sincérité typique, en évoquant les hommes croyants qui ont sacrifié ce qu'ils ont de plus cher dans la recherche de la satisfaction de leur Seigneur : **(Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement (dans leur engagement))**<sup>(3)</sup>. Ils ont en effet lié leurs déterminations et leurs œuvres à un engagement qu'ils ont pris sur eux-mêmes devant leur Seigneur et Créateur.

## ●● Une détermination qui ne peut être brisée

Muhammad (ﷺ) a veillé, en éduquant ses compagnons, à leur enseigner qu'il ne sied pas que les déterminations des grands soient cassées ou brisées, et

(1) Rapporté par al-Baihaqi dans as-Sunan al-Kubrâ 2894, et dans al-Mu'jam al-Awsat 2940 ; Abu Saïd ach-Châchy dans al-Musnad 20, et al-Qadwâ'iy dans al-Musnad 1076.

(2) S. 3 al-'Imrân, 159.

(3) S. 33 al-Ahzâb, 23.



qu'il ne convient pas qu'ils lâchent pied, ni ne reculent. Il leur a donc enseigné le respect de l'engagement qu'ils ont pris, l'application de la décision qu'ils ont prise de concert après consultation mutuelle, et la décision de marcher dans la voie droite, quels que soient les obstacles qui se présentent ; il n'y a donc ni hésitation, ni régression, ni recul.

Plusieurs versets du Qur'an confirment la nécessité de respecter l'engagement et de ne pas rompre les pactes conclus. Allah (ﷻ) dit : **(ceux qui remplissent leur engagement envers Allah et ne violent pas le pacte)** <sup>(1)</sup>.

Lorsque les jeunes conseillèrent à Muhammad (ﷺ) –avant la bataille d'Ouhoud– de sortir à la rencontre des polythéistes et de les combattre à l'extérieur de Médine, le Prophète (ﷺ) suivit leur avis, et après avoir prié, il entra dans sa demeure, prit ses armes et mit deux armures. Les sages parmi eux éprouvèrent un sentiment de regret lorsqu'ils se rendirent compte qu'ils avaient contraint le Messager (ﷺ) à suivre un plan de combat contraire à ce qu'il préférerait lui-même. Ils lui dirent : « Il ne nous sied pas de nous opposer à toi, et nous ne voulons pas te contraindre à sortir. Fais ce que tu préfères. Reste sur place comme tu nous l'as ordonné ». Mais il n'accepta pas de revenir sur sa décision et leur dit, résolu à sortir : « Il ne sied pas à un Prophète, lorsqu'il porte l'intégralité de ses armes, de les enlever jusqu'à ce qu'Allah ait décidé entre lui et ses ennemis » <sup>(2)</sup>.

## ●● Le fait d'évoluer en solitaire ne t'est pas préjudiciable

Muhammad (ﷺ) enseignait à ses compagnons une autre leçon sur les déterminations et les ambitions : il faut s'attacher à la voie du Message en ne prêtant aucune attention au petit nombre des partisans et en n'ayant pas peur du grand nombre des contradicteurs. En effet, les âmes des personnes déterminées sont raffinées, de sorte qu'elles ne prêtent aucune attention au petit nombre des adeptes, ni à l'austérité de la voie.

Les versets du Qur'an montrent que l'individu tout seul –tant qu'il est dans la vérité– peut égaler toute une communauté, comme le dit Allah (ﷻ) au sujet

(1) S. 13 Ar-Ra'ad, 20.

(2) Rapporté par Ahmad 14373 et ad-Dârimy 2159.



d'Ibrahim (عليه السلام) : **(Abraham était un guide (Umma) parfait)**<sup>(1)</sup>, c'est-à-dire qu'il était croyant tout seul<sup>(2)</sup>. Une fois, il dit à son épouse : « Ô Sarah ! Il n'y a pas sur terre un croyant en dehors de moi et de toi »<sup>(3)</sup>.

Il se peut que Muhammad (ﷺ) se soit consolé en se rappelant la situation d'Ibrahim (عليه السلام), à chaque fois qu'il se sentait seul ; il pouvait regarder celui qui l'a précédé, et prendre exemple sur lui. Ce sentiment s'est d'ailleurs propagé parmi ses compagnons. Ainsi, quand son compagnon, Oumar ibn al-Khattâb (رضي الله عنه), entendit un homme dire : « Ô Allah, inscris-moi parmi les peu nombreux ». Il (Oumar) lui dit : « Ô Abdullah, qui sont donc les plus petits en nombre ? – J'ai entendu Allah (ﷻ) dire : **(Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux)**<sup>(4)</sup>. **(...alors qu'il y a peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants)**<sup>(5)</sup> – Tu as dit vrai, répondit Oumar »<sup>(6)</sup>.

De même, Muhammad (ﷺ) leur enseignait un autre concept en rapport avec cela : c'est le petit nombre de croyants qui endure jusqu'à la fin, et le leader ne doit pas se laisser leurrer par le grand nombre, même s'ils sont avec lui depuis le début du parcours ; il lui incombe plutôt de les éprouver, celui dont la détermination est plus forte mérite mieux de continuer et de faire le trajet ; quant à celui dont la détermination est faible, qui se laisse aller aux tentations n'est pas patient face aux douleurs, il a moins de chance de rejoindre la caravane.

Le Qur'an noble contient, sur ce sujet, un récit édifiant concernant le roi Talout et le Prophète d'Allah, Dawud (عليه السلام). Allah (ﷻ) dit : **( Puis, au moment de partir avec les troupes, Talout dit: "Voici : Allah va vous éprouver par une rivière : quiconque y boira ne sera plus des miens; et quiconque n'y goûtera pas sera des miens; — passe pour celui qui y puisera un coup dans le creux de sa main." Ils en burent, sauf un petit nombre d'entre eux. Puis, lorsqu'ils l'eurent traversée, lui et ceux des croyants qui l'accompagnaient, ils dirent : "Nous voilà sans force aujourd'hui contre Goliath et ses troupes !" Ceux**

- 
- (1) S. 16 An-Nahl, 120.  
(2) Majmou'oul al-Fatâwâ, 11/436.  
(3) Rapporté par Al Boukhary 3358 et Mouslim 2371.  
(4) S. 11 Houd, 40.  
(5) S. 34 Saba', 13.  
(6) Rapporté par Ad-Dinoury dans al-Moujlassah 1813.





qui étaient convaincus qu'ils auront à rencontrer Allah dirent : "Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse ! Et Allah est avec les endurants". Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils dirent : "Seigneur ! Déverse sur nous l'endurance, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple infidèle". Ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah. Et David tua Goliath; et Allah lui donna la royauté et la sagesse, et lui enseigna ce qu'Il voulut)<sup>(7)</sup>.

C'est un récit sage que Muhammad (ﷺ) a lu à ses compagnons, pour leur enseigner que ceux qui poursuivent leur chemin jusqu'à la fin et qui finissent par gagner, sont ceux qui ont une résolution qui ne diminue pas d'intensité, quel que soit leur nombre ; cela nous enseigne également que le petit nombre n'est pas une faiblesse, mais peut plutôt augmenter la force, car la bataille c'est celle des cœurs, et le grand nombre n'est pas toujours en lui-même une force.

## ●● La volonté de servir de modèle

Muhammad (ﷺ) ne pouvait pas propager un concept comme celui-là, dans sa communauté, sans être lui-même un modèle à suivre dans ce domaine. Au contraire, il commençait toujours par lui-même, comme un pionnier, et n'ordonnait que ce qu'il avait lui-même accompli.

Son compagnon, al-Barrâ (رضي الله عنه), nous décrit un événement dont il a été témoin, il dit : « J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ), le jour de la bataille des *Coalisés*, transporter de la terre [des tranchées] à tel point que la blancheur de son ventre en était maculée. Il disait :

*Sans Toi, nous n'aurions pas été conduits dans la bonne voie  
Nous n'aurions connu ni l'aumône, ni la prière  
Fais descendre sur nous la sérénité  
Et affermis nos pas à la rencontre de l'ennemi.  
Ceux qui se sont montrés injustes envers nous  
Nous avons repoussé l'association à Allah qu'ils voulaient. »<sup>(8)</sup>*

(7) S. 2 Al Baqara, 249-251.

(8) Rapporté par Al Boukhary 2837 et Mouslim 1803.



Comme cette scène a laissé des traces dans les âmes de ses compagnons ! Il portait la terre sur son dos et partageait leur souffrance et leur fatigue.

Son compagnon, Abu Ad-Dardâ, nous rapporte une autre scène en ces termes : « Nous partîmes avec le Messenger d'Allah ﷺ, pendant le mois de ramadan. La chaleur était si forte que les hommes mettaient la main sur leur tête pour se protéger. Personne de nous ne jeûnait sauf le Prophète ﷺ et Ibn Rawaha »<sup>(1)</sup>.

De même, son serviteur, Anas ibn Malik (رضي الله عنه), a rapporté : « Une nuit, une panique s'empara des habitants de Médine, et ceux-ci se rendirent du côté du bruit qu'ils avaient entendu. Le Prophète ﷺ revint vers eux après les avoir devancés. « Ne craignez rien, ne craignez rien ! », leur cria-t-il. Il était monté à cru sans selle sur le cheval d'Abou Talha, il avait un sabre pendu au cou et disait : « Ne craignez rien, ne craignez rien ! »<sup>(2)</sup>.

Ces récits montrent comment Muhammad ﷺ appliquait d'abord à lui-même ses conseils, et se positionnait toujours comme un modèle à suivre, ne demandant rien à sa communauté avant d'avoir lui-même accompli cela, même dans les situations les plus difficiles. En effet, l'ennemi était sur le point de les attaquer à l'improviste-; mais, lorsqu'une voix forte suscita la frayeur en eux et qu'ils sortirent cherchant à découvrir ce que c'était, le Messenger ﷺ les croisa sur son chemin de retour, il était monté à cru sans selle sur un cheval –par souci d'empressement et de rapidité– apaisant leur crainte et dissipant leur peur en disant : « Ne craignez rien ! ».

## ● Une voie qui éduque à la détermination et l'ambition

En vérité, le Qur'an est descendu sur Muhammad ﷺ, en faisant l'éloge de ceux qui ont de grandes ambitions, au premier rang desquels se trouvent les prophètes et les messagers, et a indiqué que ceux d'entre eux qui ont les rangs les plus élevés sont ceux qu'il a nommés « les Messagers doués de fermeté ». Allah ﷻ dit : **(Endure (Muhammad) donc, comme ont enduré les Messagers doués de fermeté)**<sup>(3)</sup>. Il a par ailleurs expliqué la raison pour laquelle ils sont

(1) Rapporté par Al Boukhary 1945 et Mouslim 1122.

(2) Rapporté par Al Boukhary 2908 et Mouslim 2307.

(3) S. 46 Al Ahqaf, 35.



nommés « doués de fermeté », c'est qu'ils ont patienté, persévéré, défendu leur cause, ils sont restés constants dans l'attachement à leurs principes. Ils sont comme les autres prophètes, sauf qu'ils ont, en plus, cette spécificité que leur douleur fut plus forte, leurs épreuves plus rudes, leurs prises de position plus solides, et le Qur'an a cité à leur tête : Noé [Nouhou], Abraham [Ibrahim], Moïse [Moussa], Jésus [Issah] et Muhammad *que la paix soit sur eux*.

De même, le Qur'an a rapporté les récits de ceux qui avaient de grandes ambitions parmi les disciples des prophètes, comme le cas des deux hommes vertueux avec Moïse (عليه السلام) qui exhortèrent les enfants d'Israël à entrer dans la terre sainte. Ils dirent, comme nous le rapporte le Qur'an : **(Deux hommes d'entre ceux qui craignaient Allah et qui étaient comblés par Lui de bienfaits dirent : "Entrez chez eux par la porte; puis quand vous y serez entrés, vous serez sans doute les dominants. Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants")**<sup>(1)</sup>.

Il a également rapporté le récit de l'homme croyant parmi les gens de Pharaon qui gardait sa foi secrète, et la manière dont, avec détermination, il donna des conseils à Moïse, et se tint fermement à ses côtés, avec une résolution bien ancrée, et s'en alla prêcher aux gens de Pharaon et les mettre en garde. Le Qur'an nous a rapporté une partie de son récit : **( Et celui qui avait cru dit : "Ô mon peuple, suivez-moi. Je vous guiderai au sentier de la droiture. Ô mon peuple, cette vie n'est que jouissance temporaire, alors que l'au-delà est vraiment la demeure de la stabilité. Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil; et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter. Ô mon peuple, mais qu'ai-je à vous appeler au salut, alors que vous m'appelez au Feu ? Vous m'invitez à nier Allah et à Lui donner des associés dont je n'ai aucun savoir, alors que je vous appelle au Tout Puissant, au Grand Pardonneur. Nul doute que ce à quoi vous m'appelez ne peut exaucer une invocation ni ici-bas ni dans l'au-delà. C'est vers Allah qu'est notre retour, et les outranciers sont eux les gens du Feu. Bientôt vous vous rappellerez ce que je vous dis; et je confie mon sort à Allah. Allah est, certes Clairvoyant**

(1) S. 5 Al Maïdah, 23.



sur les serviteurs. Allah donc le protégea des méfaits de leurs ruses, alors que le pire châtement cerna les gens de Pharaon)<sup>(1)</sup>.

Il a également ordonné aux croyants d'avoir de grandes ambitions et de rivaliser dans les bonnes actions. Allah ﷻ dit : **(Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi qu'un Paradis aussi large que le ciel et la terre, préparé pour ceux qui ont cru en Allah et en Ses Messagers. Telle est la grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce)**<sup>(2)</sup>.

Allah ﷻ dit ailleurs dans le Qur'an : **(Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieus et la terre, préparé pour les pieux)**<sup>(3)</sup>.

**(Rivalisez donc dans les bonnes œuvres)**<sup>(4)</sup>.

**(Fuyez donc vers Allah)**<sup>(5)</sup>.

**(C'est pour une chose pareille que doivent œuvrer ceux qui œuvrent)**<sup>(6)</sup>.

**(Que ceux qui la convoitent entrent en compétition [pour l'acquérir])**<sup>(7)</sup>.

Il a fait l'éloge de ceux qui cherchent à s'attirer Ses faveurs en ces termes : **(Ceux-là se précipitent vers les bonnes actions et sont les premiers à les accomplir)**<sup>(8)</sup>.

Allah ﷻ dit également : **(Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux – sauf ceux qui ont quelques infirmité – et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense)**<sup>(9)</sup>.

---

(1) S. 40 Gafir, 38-45.

(2) S. 57 Al Hadid, 21.

(3) S. 3 Al Imran, 133.

(4) S. 2 Al Baqara, 148.

(5) S. 51 Adz-Dzâriyat, 50.

(6) S. 37 As-Sâffat, 61.

(7) S. 83 Al Moutaffifine, 26.

(8) S. 23 Al Mou'minoune, 61.

(9) S. 4 An-Nissâ, 95.



## ●● Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre la déficience et la paresse

C'est une invocation que faisait abondamment Muhammad (ﷺ) et qu'il recommandait à ses compagnons. Un jour, il entra dans la mosquée, et il trouva un de ses compagnons soucieux, triste et abattu. Alors, il lui dit : « Ne puis-je pas t'indiquer des mots qui sont tels que si tu les prononces, ton souci se dissipera et Allah remboursera ta dette ? – Dis-les-moi, ô Messenger d'Allah ! répondit-il. – Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre la déficience et la paresse ; je cherche refuge auprès de Toi contre les soucis et la tristesse ; je cherche refuge auprès de Toi contre la lâcheté, l'avarice et la décrépitude, et je cherche refuge auprès de Toi contre le surendettement et l'assujettissement aux hommes »<sup>(1)</sup>. Son serviteur Anas (رضي الله عنه) dit que le Prophète (ﷺ) faisait fréquemment cette invocation.

Celui qui médite cette invocation, en particulier, trouvera qu'elle considère la déficience de l'individu (c'est-à-dire son incapacité à œuvrer), sa paresse, son souci et sa tristesse qui l'empêchent de faire des réalisations et d'œuvrer, sa lâcheté, son avarice et sa décrépitude qui l'empêchent de rejoindre le groupe des gens qui ont des rangs éminents, il trouvera qu'elle considère tout ceci comme quelque chose contre lequel il convient au croyant de chercher refuge auprès d'Allah, de se débarrasser, de désavouer, et d'implorer continuellement son Seigneur de creuser un écart entre lui et ces choses. En effet, le croyant est constamment agissant, ambitieux, efficace et prompt.

Muhammad (ﷺ) a fourni d'énormes efforts afin que sa détermination reste toujours agissante, vivante et efficace, il a imploré le secours de son Seigneur concernant toute chose qui sort du cadre de sa capacité, il a cherché refuge auprès de Lui contre tout ce qui peut lui arriver et avoir un impact négatif sur sa détermination ou affaiblir son ambition.

## ●● L'ambition

Muhammad (ﷺ) liait constamment l'ambition à la détermination et enseignait à sa communauté d'avoir l'ambition comme caractère et qualité.

(1) Rapporté par Abu Dawud, 1555 et une autre version se trouve chez Al Boukhary 2823 et Mouslim 2706.



Il lisait très fréquemment ce verset du Qur'an : **(et fais de nous un guide pour les pieux)**<sup>(1)</sup>, c'est un rôle de guide dont l'ambition ne se limite pas seulement à ce bas monde, au contraire elle va bien au-delà pour parvenir à l'éternité dans les Paradis de l'au-delà.

Cette ambition n'était pas un étalage ou de l'ostentation, c'était plutôt une ambition dans l'influence, l'édification, la réforme et la compétition dans la recherche des faveurs d'Allah. Il a expliqué que la meilleure situation du croyant est que son souci soit de se préparer pour l'au-delà. Le Prophète (ﷺ) a dit en effet : « Celui dont le souci est l'au-delà, Allah mettra la richesse dans son cœur, rassemblera ses affaires éparses, et ce bas monde viendra à lui malgré lui. Quant à celui dont le bas monde est son souci, Allah placera la pauvreté entre ses yeux, dispersera ses affaires, et il n'aura, de ce monde, que ce qui lui est prédestiné »<sup>(2)</sup>.

Bien entendu, il ne leur interdit pas ici l'acquisition des gains de ce monde et des provisions licites ; au contraire, il le leur ordonne, insiste sur ce point et le rend obligatoire. Toutefois, il interdit aux gens de faire, de ce monde, tout ce qui compte dans leur vie.

Muhammad (ﷺ) a également enseigné aux membres de sa communauté l'empressement et la compétition dans l'accomplissement des bonnes œuvres. Il a dit, en effet : « Si les fidèles connaissaient tout ce qu'il y a (comme mérites) à faire l'appel à la prière et à occuper le premier rang (dans la prière), et qu'ils ne trouvaient pas d'autres moyens pour y arriver que le tirage au sort, certes, ils auraient tiré au sort. S'ils connaissaient le mérite qu'il y a à prier de bonne heure, ils s'y hâteraient. Et enfin, s'ils connaissaient tout ce qu'il y a (comme mérites) dans la prière du soir et celle du matin, ils y accourraient, fussent-ils obligés de se traîner à quatre pattes »<sup>(3)</sup>.

Il dit ailleurs : « Il sera dit au lecteur du Qur'an : lis et monte en degrés, psalmodie comme tu le faisais dans la demeure du bas monde, en effet, ton rang se trouve au niveau du dernier verset que tu lisais »<sup>(4)</sup>.

(1) S. 25 Al Furqane, 74.

(2) Rapporté par At-Tirmidzy, 2465 et Ad-Dârimy, 229.

(3) Rapporté par Al Boukhary 615 et Mouslim 437.

(4) Rapporté par Ahmad, 6760, 9737 ; Abu Dawud 1464 et At-Tirmidzy 2914.



Il a aussi exhorté ceux qui ne maîtrisent pas la lecture du Qur'an, à le lire et il a annoncé qu'ils seront récompensés pour cela. Il a dit, à ce sujet : « Celui qui lit le Qur'an et l'apprend par cœur sera avec les Anges nobles et obéissants ; et celui qui le lit en cherchant à l'apprendre, le maîtriser et le mémoriser alors que cela lui est pénible, aura le double de récompense »<sup>(1)</sup>.

Il a mis en garde contre le fait de traîner volontairement sans se hâter d'accomplir les actes d'obéissance, comme dans la parole suivante : « Assistez à l'évocation d'Allah et tenez-vous près de l'imam ; en effet, l'homme ne cesse de s'éloigner jusqu'à ce qu'il occupe la dernière place dans le Paradis, même s'il y entre »<sup>(2)</sup>.

De même, il a enseigné à sa communauté l'ambition dans l'invocation ; c'est ainsi qu'il a ordonné à l'invocateur de demander à son Seigneur, les choses les plus importantes et les plus grandes, et de ne jamais estimer avoir déjà trop demandé au Seigneur. Le Prophète (ﷺ) a dit, en effet : « Lorsque l'un de vous fait une invocation, qu'il demande beaucoup, car c'est bien à son Seigneur qu'il demande »<sup>(3)</sup>.

Dans une autre version de ce hadith, il est dit : « Lorsque l'un de vous formule des souhaits, qu'il demande beaucoup ; en effet, c'est bien à son Seigneur (ﷻ) qu'il demande »<sup>(4)</sup>.

Et d'après Abu Houreira (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Lorsque vous adressez une demande à Allah, demandez-Lui le *Firdaoûs* car c'est l'étage le meilleur et le plus haut placé au Paradis. C'est au-dessus du *Firdaoûs* que se trouve le Trône du Miséricordieux, et les fleuves du Paradis y prennent leur source »<sup>(5)</sup>.

Muhammad (ﷺ) a fait des reproches à ceux dont les déterminations se sont réduites, et dont les ambitions sont devenues modestes. En effet, Anas (رضي الله عنه) rapporte que le messenger d'Allah (ﷺ) rendit visite à un homme malade parmi

(1) Rapporté par Al Boukhary 4937 et Mouslim 798.

(2) Rapporté par Abu Dawud 1108.

(3) Rapporté par Ibn Hibbân dans As-Sahih 889.

(4) Rapporté par Abdou ibn Houmaid dans Al Mousnad 1496 ; At-Tabarâny dans Al Mou'jam Al Awsat 2040, et Ibn Abî Chaibah dans Al Moussanaf 29369.

(5) Rapporté par Moslim 2688.



les musulmans, et qui avait faibli au point de devenir comme un poussin. Le messager d'Allah (ﷺ) lui dit : « Est-ce que tu demandais quelque chose de particulier dans tes invocations ? ». « Oui, répondit l'homme, je disais ceci : Ô Allah, le châtement que Tu me réserves dans l'au-delà, fais-moi le subir plutôt dans la vie présente ; aussi, Il m'a envoyé cela dans ce monde ». Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « Gloire et pureté à Allah ! Tu ne peux supporter cela, tu n'en es pas capable. Ne pouvais-tu pas dire : Ô Allah ! Accorde-nous une belle part ici-bas, et une belle part aussi dans l'au-delà ; et protège-nous du châtement du Feu ! ». Puis le Prophète (ﷺ) pria pour lui et Allah lui accorda la guérison.

Rabî'a ibn Ka'ab (رضي الله عنه) rapporte : « J'étais employé de maison chez le Prophète (ﷺ) la journée et, à la tombée de la nuit, je me couchai à la porte du Messager d'Allah (ﷺ) et je dormais chez lui. Je ne cessai de l'entendre dire : « Gloire à Allah, gloire à Allah, gloire à mon Seigneur », jusqu'à ce que je me lasse ou que mes yeux ne résistent plus et que je sois emporté par le sommeil. Un jour, il dit : « Ô Rabî'a ! Demande-moi [ce que tu veux], je te [le] donnerai. » « Laisse-moi réfléchir, répondis-je. » Puis je me souvins que la vie présente est éphémère et passagère. « Ô messager d'Allah ! Lui dis-je, je te demande d'invoquer Allah pour qu'Il me préserve de l'Enfer et qu'Il me fasse entrer au Paradis. Le messager d'Allah (ﷺ) se tut, puis il me demanda : « Qui t'a ordonné cela ? » « Personne ne me l'a ordonné, lui répondis-je, cependant, je sais que la vie présente est passagère et éphémère, et tu as un rang spécial auprès d'Allah, alors j'ai espéré que tu invoques Allah pour moi. » Il dit : « Je vais le faire, et aide-toi toi-même en te prosternant abondamment »<sup>(1)</sup>.

L'impact de cette éducation et cette orientation sur les compagnons et les fidèles musulmans ne se limite pas aux simples applications directes en rapport avec les textes, mieux encore, il s'étend pour qu'existent des âmes déterminées et ambitieuses, ayant de grandes ambitions dans toute leur vie : dans la vie de l'individu en lui-même, avec sa famille et avec sa société.

## ●● La conscience de Muhammad (ﷺ)

La conscience est un mot qui décrit un état mental et psychique au cours duquel l'individu est dans une situation de sentir son entité et son

(1) Rapporté par Mouslim 489.





environnement extérieur. Est en rapport avec cela, la perception des situations contemporaines, des facteurs qui influencent les sociétés, des forces qui dominent le monde, des idées répandues, la conception des voies de subsistance à travers cela, et la manière de réaliser son projet et son message à la lumière de toutes ces données.

Selon la définition que nous avons donné de la conscience, nous pouvons dire que Muhammad (ﷺ) avait ces qualités, il les cernait et les saisissait. En effet, Muhammad (ﷺ) cernait parfaitement sa nature humaine, avec ses capacités, les caractéristiques de sa force et de sa faiblesse. Il connaissait la formation humaine qui l'entourait et ses problèmes humains, les forces actives et influentes sur le monde qui l'entoure, et il a utilisé tout cela dans la recherche des meilleures voies pour la protection de sa communauté et ses intérêts, pour éloigner d'elle les préjudices et les maux, pour édifier son présent et tracer son avenir.

Malgré les milieux difficiles et coriaces dans lesquels sa mission a commencé, il connaissait tout ce qui les entourait, il connaissait les phases successives que traverserait cette mission à chacune de ses étapes. C'est pourquoi nous ne l'avons jamais vu aventurier et étourdi, regrettant un comportement dans lequel il aurait fait preuve de précipitation ; nous ne l'avons pas non plus vu un jour résigné, hésitant, errant, comme s'il donnait à ses ennemis l'occasion de l'anéantir et l'achever. Bien au contraire, il était le moteur de tous les événements, profitant des erreurs de ses ennemis. Il avait des concepts nouveaux dans la gestion, l'organisation et la planification.

Nonobstant le petit nombre d'hommes avec lesquels il commença sa mission et la modicité de leurs provisions comparé à l'effectif et aux provisions de ses ennemis, jamais il ne se laissa un jour, en quelque circonstance, surprendre de manière inopinée par l'ennemi. Au contraire, c'est lui qui maîtrisait tous les tenants et les aboutissants de la réalité autour de lui et il construisit un système de sécurité et de victoire pour ce petit nombre de ses compagnons.

Il était indulgent et sage, écoutait, comprenait et cernait beaucoup, il était intelligent et ingénieux. Il excellait dans l'explication et l'assimilation, aussi plaçait-il les petites connaissances les unes à côté des autres jusqu'à ce que

les connaissances subtiles lui soient devenues claires et que lui apparaissent évidentes les visions qui étaient jusqu'à lors voilées.

## ●● La conscience du guide

La conscience est une qualité intrinsèque de chaque guide. Le guide inconscient s'expose constamment aux complots et aux coups d'État, et son pays est une proie facile pour l'occupation et l'exploitation. Comme sont nombreux ces guides dont nous avons entendu parler et qui ont décimé leurs armées et se sont engagés dans des guerres perdues, ont mis fin à leur existence et affaibli leur communauté. Comme sont nombreux ces dirigeants dont nous avons entendu parler et qui ont lâché pied et se sont éloignés des guerres qu'ils auraient gagnées s'ils avaient persévéré.

Le leadership est un art qui n'est pas toujours maîtrisé par tous ; il requiert un don naturel, des qualités spéciales en plus du savoir, de l'expérience, de la persévérance et de la capacité. Il faut ajouter à cela la conscience de soi et de ce qui nous entoure, la capacité d'influencer le cours des événements et les gens, l'orientation des forces et des possibilités pour obtenir les meilleures victoires et rendre possible les réalisations.

La conscience de Muhammad (ﷺ), le guide, se manifeste dans plusieurs axes dont le plus important est : la clarté de son but à chacun de ses pas. Il savait en effet qu'il était un prophète et le détenteur d'un Message, qu'il portait un dépôt, et qu'il ne pouvait, à aucun instant, faire preuve de négligence à ce sujet.

De même, il ne répondait jamais aux invitations à la concession dans le domaine de la croyance et des objectifs, même lorsqu'il y avait vraisemblablement dans cette concession un intérêt escompté. En effet, la croyance est l'axe principal de sa mission, et l'unicité de son Seigneur dans les actes d'adoration est le corollaire de son Message. Pour cette raison, lorsque ses ennemis qurayshites l'invitèrent à une sorte d'arrangement consistant à adorer son Seigneur, Allah, pendant un an, à condition qu'il adore lui aussi leurs divinités et leurs idoles l'année suivante, il leur lut ces versets du Qur'an qui lui avaient été révélés : **( Dis : "Ô vous les infidèles ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas**



**adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. À vous votre religion, et à moi ma religion.”**<sup>(1)</sup>.

De même, Muhammad (ﷺ) s'est distingué par sa conscience totale en ce qui concerne la connaissance précise et complète de la force intrinsèque de son équipe, du point de vue du nombre et du matériel, des possibilités et des situations, l'ampleur de leur puissance et leur capacité, afin de ne pas bâtir son plan, à un quelconque instant, sur des données fausses ou incomplètes et s'exposer à l'échec.

Il était également conscient des dangers auxquels on s'attendait à ce qu'il soit confronté et des difficultés qui pourraient entraver son chemin. Aussi, il prépara pour cela ce qui convenait comme plan d'action.

Par ailleurs, il tenait compte de ce que nous pouvons appeler la flexibilité et il avait des plans de rechange, en prévision des changements de données et afin qu'il ne soit pas confronté à des situations insurmontables et ne soit pas surpris par des écueils. Il excellait dans la maîtrise de l'idée des phases successives de la réalisation des objectifs. En effet, le temps de ce qui est absolument requis peut ne pas être encore arrivé. Il est possible de retarder certains objectifs par nécessité afin de parvenir à un objectif urgent qui s'impose.

## ●● L'émigration en Abyssinie, un exemple de l'éveil de la conscience

L'émigration en Abyssinie représente un exemple de la conscience aigüe de Muhammad (ﷺ). En effet, lorsqu'au début de sa mission, la pression et les nuisances sur ses compagnons de la part de ses ennemis devinrent rudes, alors qu'ils étaient une minorité impuissante, il eut peur pour eux et pour la mission naissante. Alors, il réfléchit à une solution à cette situation critique. Il était possible qu'ils soient confrontés à une extermination alors qu'ils n'étaient qu'une minorité ; c'est alors que vint le plan de l'émigration en Abyssinie.

Ici, il nous faut connaître la véritable raison de cette émigration. La raison n'était pas seulement d'être sauvé des nuisances, la question allait au-delà de cette considération et était beaucoup plus profonde, sinon les faibles et les

(1) S. 109, Al Kafiroune, 1-6.

esclaves, tels que Bilal, Khabbâb, Souhaib, Ammar, etc. auraient émigré. Mais si nous réfléchissons aux émigrés, nous verrons que la plupart d'entre eux faisaient partie de la noblesse qurayshite et la majorité d'entre eux ne subissait pas beaucoup de supplice ni de nuisance, comparés à ce qu'enduraient les faibles impuissants. Les émigrés étaient donc les enfants des nobles de leur communauté, comme Al Walid ibn Al Mouguira, Outbah ibn Rabi'ah, Abu Soufyan ibn Harb, Souhail ibn Amr, Abu Talib ibn Abdoul Mouttalib, Saïd ibn Al Âce. Toutes ces personnes étaient des nobles et appartenaient à la fine fleur des qurayshites. Pour cette raison, cette émigration les blessa et leur fit mal au départ. Ainsi le choix des émigrés s'était effectué selon une règle connue et précisée d'avance, et elle n'était aucunement un acte à l'aveuglette.

Muhammad (ﷺ) veilla à ce que ses enfants participent à l'émigration. En effet, le guide ne lança pas ses adeptes dans la crise et resta à l'abri, au contraire, sa fille Rouqaya et son époux Uthman (رضي الله عنه) voyagèrent avec eux.

Certains auteurs musulmans estiment que le premier but de l'émigration en Abyssinie était l'établissement d'une autre base pour la propagation du Message, un endroit autre que la Mecque, en prévision de la possibilité que la première base à la Mecque soit exposée au danger de l'invasion ou de l'extermination.

C'est pourquoi cette délégation ne rentra pas immédiatement après l'émigration à Médine, parce que le danger était toujours existant. Ils rentrèrent plutôt après la conclusion du pacte de pacification d'Al Houdeibiya et après que le guide soit rassuré pour son pays et qu'il soit engagé dans un pacte sûr avec son plus grand ennemi. Après l'accroissement de leur force, le danger de l'extermination s'éloigna d'eux et à ce moment, la délégation rentra.

Le choix de l'Abyssinie comme solution de rechange à la Mecque fut motivé par les raisons suivantes :

**Premièrement :** L'éloignement géographique. En effet, l'Abyssinie se trouve dans un autre continent : la Mecque est en Asie tandis que l'Abyssinie se trouve dans le continent africain, et ces deux continents sont séparés par la mer. En d'autres termes, elle est située à un endroit éloigné de la Mecque et les Mecquois n'ont donc aucun pouvoir sur elle et ne peuvent pas forcer son roi à les extradier.



**Deuxièmement :** Les Abyssins sont des chrétiens et le christianisme est plus proche de l'islam que l'idolâtrie. C'est-à-dire qu'il y a une base commune sur laquelle il est possible de se rencontrer, mais aussi parce qu'ils sont chrétiens, ils ne se rendent pas à la Mecque pour le hadj, il n'est donc pas possible aux Mecquois de leur causer du mal parce qu'ils acceptent la présence de musulmans chez eux ou les hébergent.

**Troisièmement :** L'Abyssinie était un royaume, ils ne reconnaissaient pas la tribu et étaient convaincus que leur système était meilleur et plus avancé que le système tribal. Ainsi, les Mecquois n'avaient aucune influence sur eux ; au contraire, toute la Péninsule arabique était un système tribal qui se soumet à l'hégémonie tribale des gens de la Mecque.

**Quatrièmement :** La justice de Négus (an-Najâchy), roi d'Abyssinie, et c'est la principale raison, celle évoquée par Muhammad (ﷺ) à ses compagnons lorsqu'il leur dit : « En vérité, il y a, sur le territoire d'Abyssinie, un roi auprès duquel personne n'est victime d'injustice. Rejoignez son pays jusqu'à ce qu'Allah vous soulage et vous trouve une issue pour vous sortir de la situation dans laquelle vous vous trouvez »<sup>(1)</sup>. La justice est en effet ce à quoi toute minorité rêve, et ce fut véritablement un lieu de justice. Jusqu'à leur retour, ils ne subirent aucune injustice auprès de ce roi.

En vérité, cette émigration nous a offert un spécimen de la manière de penser et de la conscience de Muhammad (ﷺ), ainsi que de son attachement à sa mission et son éloignement de l'aventure et de la précipitation.

## ●● La conscience dans le choix de la première bâtisse

Les historiens parlent beaucoup des phases de l'édification des États et des éléments de cette édification ; mais en général, ils négligent l'élément principal, c'est-à-dire l'être humain sur lequel les nations s'érigent et connaissent la décadence. Il est le pilier efficient de toute civilisation qui veut la pérennité. Toute civilisation qui néglige l'être humain porte en elle-même les éléments de sa chute et de son échec, quel que soit le degré de l'évolution auquel elle parvient.

(1) Rapporté par Al Baihaqi dans As-Sunan al Koubrâ, 17512.

Cet élément est celui par lequel Muhammad (ﷺ) choisit de commencer. En vérité, il a édifié l'être humain et sur sa base, il a édifié son État, et a choisi de commencer la préparation de cet être humain à l'intérieur de l'école divine, c'est-à-dire la mosquée.

Aussi, après son émigration à Médine et l'établissement de son État, la première chose par laquelle il commença fut la construction de la mosquée en tant que premier édifice dans l'État Islamique, et première œuvre accomplie par les musulmans à Médine. Arnold Toynbee dit dans son livre (Histoire des civilisations) : « Il y a eu beaucoup de villes et villages sans murailles, de villages sans armées, de villages sans endroits pour l'enseignement. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de villages sans lieu de culte, quel que soit l'être auquel ce culte est voué ! ».

Chez les musulmans, la mosquée est très différente des lieux de culte des autres confessions, et surtout à l'époque de Muhammad (ﷺ). La mosquée était un lieu de culte où les musulmans se retrouvaient cinq fois par jour et où le lointain et le proche se retrouvaient une fois par semaine pour accomplir la prière du vendredi et écouter les préceptes de leur religion, ce qui a pour effet de faire disparaître les discriminations entre eux, rapprocher leurs idées, susciter l'amour réciproque entre leurs âmes, surtout qu'ils étaient deux groupes : un groupe d'autochtones et un autre groupe venu d'ailleurs.

La mosquée était aussi un lieu pour les soins médicaux. C'est ici que les compagnons étaient soignés et une tente était érigée dans laquelle le malade recevait des soins, comme ce fut le cas avec Saad ibn Mou'adz (رضي الله عنه).

La mosquée était également une institution de l'enseignement où les individus pouvaient étudier la science utile de la religion, de même que la science mondaine disponible, comme la lecture, l'écriture, etc.

L'occasion était donnée aux femmes d'assister aux cours d'enseignement de ces sciences, en raison de la certitude du droit de la femme à l'acquisition du savoir et à participer aux côtés de l'homme à la vie mondaine. Aïcha, l'épouse de Muhammad (ﷺ), fut agréablement surprise de l'enthousiasme des femmes Ansar vis-à-vis de la science. Elle dit : « Comme elles sont excellentes



ces femmes, ces femmes des Ansar ! La pudeur ne les a pas empêchées de s'instruire dans la religion »<sup>(1)</sup>.

La mosquée était aussi le siège de la *Choura*, où les membres de cette assemblée se réunissaient pour décider de la manière de gérer les situations difficiles parmi les événements sérieux. De même, la mosquée était un lieu de séjour pour les musulmans pauvres qui ne trouvaient pas un endroit où se loger.

De cette manière, Muhammad (ﷺ) a veillé à lier les musulmans à un endroit qui les rassemble toujours, et il était difficile que l'un d'eux s'y dérobe. À vrai dire, la mosquée était, du vivant de Muhammad (ﷺ) et après lui, un endroit où l'être humain pouvait s'élever du point de vue du savoir et de l'œuvre, de la bonne compréhension et de l'amour, du désir, de l'entraide et de la solidarité.

## ●● Conscience dans l'édification des briques de la société

Au moment de l'émigration prophétique, Médine avait peu de revenus ; la plupart de ses habitants vivaient de la culture des palmiers dattiers, tandis que d'autres faisaient du commerce. Après l'émigration prophétique, ceux qui vinrent s'installer à Médine pour y vivre de manière permanente dépassaient plusieurs fois le nombre de ses habitants originels.

N'importe quelle ville n'aurait pu supporter un nombre d'émigrés plusieurs fois multiple de celui de ses habitants originels. Il est possible que de nombreux problèmes aient pu survenir entre eux, en raison de la petitesse des revenus et de la rivalité entre les émigrés et les autochtones dans leurs subsistances. Il fallait donc nécessairement un édifice social bien bâti, pour prévenir ces problèmes. En outre, il incombait au guide d'être conscient de cette situation et de trouver une solution au problème avant même son apparition. Ceci fait partie de la perspicacité et de la conscience du guide. Il n'est pas possible d'enterrer sa tête dans le sable et d'attendre l'apparition du problème et après cela seulement, essayer de le résoudre.

Muhammad (ﷺ) a conçu un système social à nul autre pareil qui réfrène cette crise socio-économique, et mieux encore, consolide l'édification de la

---

(1) Rapporté par Mouslim, 332.

personnalité pour l'opération du pacte social dans son État. Ce système auquel nous faisons allusion est celui de la (fraternisation).

Ce système veut dire qu'un lien de fraternité est créé entre chaque auxiliaire parmi les autochtones et un homme parmi les émigrés, et tous les deux résident ensemble comme le font deux frères germains. Il s'établit donc entre eux deux une relation matérielle, et morale, exactement comme entre deux frères germains, il y avait même l'héritage entre eux et chacun des 'frères' avait droit à une part dans l'héritage de son 'frère' s'il venait à mourir. Puis, après une certaine période, l'héritage entre les deux fut abrogé, après que la situation soit devenue stable et que les ressources soient devenues nombreuses.

Avec ce système, il n'y avait pas un seul musulman qui n'ait pas de frère. Aussi, tous les deux avaient une seule et même maison et un seul et même métier.

Ce système mis au point par Muhammad (ﷺ) connut un grand succès. En effet, l'émigré faisait tout son possible pour ne pas imposer à son frère auxiliaire une charge au-dessus de ses capacités, aussi il travaillait dur, avec labeur, sérieux et beaucoup d'effort ; afin de ne pas constituer un fardeau pour son frère. L'auxiliaire faisait tout son possible pour offrir un bon accueil à son frère, l'honorer, même au détriment de sa propre personne.

Dans un récit bien connu, Saad ibn ar-Rabi'i al Ansâry (رضي الله عنه) demanda à son frère émigré Abdou Rahman ibn Awf (رضي الله عنه) de prendre la moitié de sa fortune. Abdou Rahman ibn Awf (رضي الله عنه) refusa cette offre généreuse, remercia son compagnon et pria pour lui, puis lui demanda des informations sur le marché et s'y rendit pour faire du commerce, jusqu'à ce que ses gains furent suffisants et qu'il réalisa de grands bénéfices. Muhammad (ﷺ) l'ayant vu après quelques jours avec sur lui des traces de parfum, l'interrogea à ce propos et il dit : « J'ai épousé une femme Ansarite. » Alors, Muhammad (ﷺ) lui ordonna d'organiser un festin à l'occasion de ce mariage, même s'il n'immolait qu'un mouton<sup>(1)</sup>.

En vérité, la civilisation islamique s'est établie sur une génération comme celle-ci, qui a refusé la paresse et la faiblesse, a refusé la dépendance et le

---

(1) Rapporté par Al Boukhary 2049 et Mouslim 1427.





parasitisme, et a juré d'être positive dans l'acte et l'impact. Il nous suffit de savoir ici que cet émigré qui s'est refusé de prendre de la fortune de son frère est par la suite devenu l'homme le plus riche parmi les musulmans.

Les émigrés étaient plus nombreux que les croyants parmi les Médinois (Ansar) et le Messager d'Allah (ﷺ) compléta la fraternisation en créant des liens de fraternité au sein des émigrés eux-mêmes. Anas ibn Malik (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) créa un lien de fraternisation entre Abou Oubeidah ibn al Jarâh (رضي الله عنه) et Talha (رضي الله عنه). Or tous deux sont des émigrés<sup>(1)</sup>.

Cette organisation eut pour effet la consolidation de la société musulmane face à toutes les attaques dirigées contre elle qui voulaient désunir ses membres et disperser leur force. Les croyants savaient que la plus importante force dont a besoin la communauté croyante après la force de la foi, c'est celle de l'unité et de la fraternité.

## ●● La conscience des spécificités et des problèmes des individus

Muhammad (ﷺ) a traité avec ses compagnons et ses ennemis dans une logique de compréhension profonde de leur personnalité. Parfois, il envoyait un message à celui à qui il voulait prodiguer un quelconque enseignement, et ce message était sous forme de comportements, qui pouvaient n'être compris que par le destinataire du message, et cela avait sur ce dernier un impact énorme.

Le jour de la conquête de la Mecque, Muhammad (ﷺ) rentra en compagnie de plus de dix milles combattants ; ce faisant, il avait ordonné qu'Al Abbas soit avec Abu Sufyan ibn Harb – qui n'avait alors pas encore embrassé l'islam- à un endroit étroit, pour un but précis : voir l'armée dans sa totalité dans ce qui ressemblait à une parade militaire. Effectivement, à chaque fois qu'une tribu passait, il demandait à Al Abbas : « Qui sont ceux-ci ? » Alors il l'informait, jusqu'à ce qu'il manqua de force et sut qu'il était vaincu.

Puis, s'avança un escadron comme Abou Soufyan n'en avait jamais vu. « Qui sont ceux-ci ? demanda-t-il. –Ce sont les Ansar, lui répondit Al Abbas, il y a à leur tête Saad ibn Oubâdah qui porte le drapeau– Ô Abu Soufyan, lui

(1) Rapporté par Mouslim, 2528.



dit Saad ibn Oubâdah, aujourd'hui c'est le jour de la mêlée. Aujourd'hui, il est licite de combattre au sein de la Kaaba. – Ô Al Abbas, reprit Abu Soufyan, que je voudrais que ce soit le jour de la dignité et de la clémence ! ».

L'escadron qui vint ensuite était le moins nombreux, il comprenait l'envoyé d'Allah (ﷺ) et ses compagnons. C'était Az-Zoubair ibn Al Awwâm qui portait l'étendard du Prophète (ﷺ). Quand l'envoyé d'Allah (ﷺ) passa près de Abou Soufyan, ce dernier lui dit : « Sais-tu quelles paroles a prononcées Saad ibn Oubâdah ? – Lesquelles ? demanda le Prophète (ﷺ). – Il a dit telle et telle chose, reprit Abou Soufyan. – Saad a menti, s'écria le Prophète (ﷺ), car en ce jour Allah honorera la Kaaba et c'est en ce jour que la Kaaba recevra son voile »<sup>(1)</sup>.

Muhammad a tenu compte de deux choses à la fois : Il a retiré le drapeau de celui qui a transgressé dans ses paroles, et il a envoyé un message aux musulmans et aux gens de la Mecque leur disant qu'il n'était pas un assoiffé de combats et d'épanchements du sang.

Il a également tenu compte de la nature et du passé de Saad (رضي الله عنه) : ces mots étaient spontanés et n'annulaient pas ses bonnes actions. Alors, il lui retira l'étendard sans l'énerver et le donna à son fils Qaïs ibn Saad ibn Oubadah.

Lorsque le cavalier le plus respecté de la Mecque, Khalid ibn Al Walid (رضي الله عنه) embrassa l'islam tardivement alors qu'il était un cavalier exceptionnel et un commandant très expérimenté et très rusé, et que trois mois après sa conversion à l'islam, ce fût la bataille de Mou'ta, le Messenger (ﷺ) lui enjoignit de sortir à la tête de l'armée !

Cette armée comptait trois mille hommes et l'intention était d'aller combattre l'armée romaine, l'une des deux plus grandes puissances militaires dans le monde à cette époque. Muhammad (ﷺ) mit à leur tête un commandant qui n'était pas Khalid, mais plutôt Zaïd ibn Hâritha, un esclave affranchi par Muhammad (ﷺ) à la Mecque. Khalid allait-il accepter cela ? En vérité, le Messenger d'Allah (ﷺ) l'avait placé dans cette épreuve pour connaître son sérieux et sa sincérité vis-à-vis de l'islam, bien que Khalid, de l'avis unanime de tous, était le meilleur commandant militaire qu'a connu l'histoire des musulmans (il s'est engagé dans cent batailles dont aucune ne s'est soldée

(1) Rapporté par Al Boukhary, 4280.



par une défaite). Est-ce que le fils d'Al Walid, fils d'Al Moughira, l'une des plus grandes personnalités de la Mecque, allait accepter d'être un subalterne et de recevoir les ordres d'un chef qui sort de l'esclavage ?

Khalid accepta cela et le Messager d'Allah (ﷺ) fit un classement des commandants en disant : « Si Zaïd est tué, le commandeur sera Jaafar ibn Abu Talib », et il ne mentionna pas non plus Khalid. Ensuite il dit : « Si Jaafar est tué, le commandeur sera Abdullah ibn Rawâha, -un poète et l'une des grandes personnalités des Ansar. » Puis le messager d'Allah (ﷺ) dit : « S'il est tué, que les musulmans choisissent un homme parmi eux ! » Il ne mentionna pas Khalid, même pas après avoir supposé le scénario où les trois commandeurs seraient tués ; on aurait dit que Khalid n'était pas présent dans cette armée !

Ce cavalier et grand commandant supportera-t-il d'être sous trois commandeurs qui ont moins de compétence, d'expérience, de notoriété et de potentialité que lui ? Il ne mentionna même pas son nom après eux ! Or, Khalid supporta et confirma que son allégeance à l'islam était plus grande que son allégeance à sa propre personne, que ses idées avaient effectivement changé, que son état n'était plus le même, que l'islam avait reformé sa conduite morale. Effectivement, les trois commandeurs furent tués, et quelqu'un prit l'étendard qu'il offrit à Khalid. Ce dernier ayant refusé, il lui dit : « Par Allah, je ne l'ai ramassé que pour toi » ; puis, l'homme se leva et prononça un discours à l'armée pour les encourager à choisir Khalid. Ils répondirent favorablement et le choisirent unanimement.

Khalid conduisit l'armée dans un plan militaire exceptionnel pour retourner à Médine. Oui, les trois mille combattants sortirent des griffes de deux cent mille soldats romains, avec seulement douze martyrs parmi les musulmans !

Ce sont là des épopées procédant de sa conscience de la nature des hommes, leur épreuve et leur sélection pour les fardeaux du dépôt et de la responsabilité qui les attendent.

## ●● Une conscience militaire

Les Arabes ne connaissaient pas la guerre classique. Ils attaquaient ou reculaient, sans plan et sans but précis. Ils ne connaissaient rien d'autre que la technique d'attaque et de repli. Cependant, le Messager d'Allah (ﷺ) a changé

les concepts de la guerre au sein des Arabes. Il pensa le système quintuple dans l'organisation de l'armée, en divisant l'armée en cinq parties : l'avant-garde, la droite, la gauche, le cœur et la queue. Les Arabes étaient surpris par cette bonne organisation.

La revue militaire américaine a présenté une étude intitulée « Muhammad : l'esprit militaire sans pareil ». Cette étude a pour auteur le spécialiste de l'histoire militaire, Richard Gabriel. Il y dit : « Sans le génie de Muhammad et sa vision militaire sans pareil, l'islam n'aurait pas pu survivre, résister et se propager après sa mort. »

Il dit également : « Malgré l'abondance d'études scientifiques sur la vie et les réalisations de Muhammad, il n'y a néanmoins pas une étude sur Muhammad en tant que premier général militaire de l'islam. »

L'étude estime que n'eût été le succès du Messenger (ﷺ) en tant que commandant militaire, les musulmans n'auraient pas pu combattre contre les empires byzantins et perses après sa mort.

Il est dit dans cette étude : « Le fait de considérer le Messenger Muhammad (ﷺ) en tant que commandant militaire est une chose nouvelle pour beaucoup de personnes. En effet, il fut un militaire de premier ordre et a, en une seule décennie, commandé huit batailles militaires, fait dix-huit incursions et planifier trente-huit opérations militaires. »

L'étude indique que Muhammad (ﷺ) fut touché par deux fois durant sa participation aux combats.

Muhammad (ﷺ) ne fut pas seulement un commandant militaire émérite ; cette étude montre qu'il était aussi « un théoricien militaire » et « un penseur stratégique ». L'étude vante les « organes de renseignement » créés et dirigés par Muhammad (ﷺ), qui surpassent ce qu'on trouvait chez les Perses et les Romains, les deux plus puissants empires de l'époque.

L'étude estime que le Messenger (ﷺ) a créé (les forces armées islamiques unies) qui ont commencé leurs batailles deux ans après son décès. Ces forces étaient une nouvelle expérience pour la péninsule arabe et les Arabes n'en avaient aucune connaissance auparavant. L'étude loue beaucoup l'aptitude



du Messenger Noble (ﷺ) et son succès dans l'incitation au changement révolutionnaire dans la voie avec laquelle il a combattu les Arabes. En effet, au lieu de petits groupes de combat ayant des allégeances tribales limitées qui font de petites attaques du genre « attaque et repli », le Messenger (ﷺ) a pu, avec une expérience d'un niveau supérieur, créer une armée unie ; il a rassemblé des soldats de différentes tribus arabes. L'armée avait une nature organisationnelle claire et rigoureuse. L'étude estime en outre que le Messenger (ﷺ) a réussi l'édification d'une organisation militaire pour le commandement et la domination pour la toute première fois dans l'histoire arabe.

### ●● Une conscience dans la façon de parler aux chefs et aux rois

Six ans seulement après l'émigration du Prophète (ﷺ) et son installation à Médine, il envoya des messages aux rois et aux chefs dans le monde autour de lui dans lesquels il les invitait à l'islam.

Toutefois, il hésitait sur ceux à qui il devait d'abord envoyer l'invitation. Il choisit les chrétiens, parce que ce sont les gens du livre, qu'ils croient en Allah, que la base de leur religion est vraie et s'accorde avec l'islam. Il est possible de se baser sur un terrain unique et commun, c'est-à-dire l'adoration de la seule divinité. Aussi, il envoya au Négus un message dans lequel il disait : « De Muhammad, Messenger d'Allah, au Négus, roi d'Abyssinie. Paix sur celui qui suit la bonne voie. Ceci étant, je loue Allah dont il n'y a point de divinité en dehors de Lui, le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, le Prédominant. Je témoigne que Jésus, fils de Marie, est un souffle de vie venant d'Allah et Sa parole qu'Il envoya à la Vierge Marie, la vertueuse, et la chaste. Jésus fut conçu d'un esprit et d'un souffle de vie venant de Lui, de la même manière qu'il créa Adam de Sa main. J'invite à l'adoration d'Allah seul sans aucun associé, à l'alliance dans l'obéissance à Ses ordres, et que tu me suives et ajoutes foi en ce qui m'est révélé. En effet, je suis le Messenger d'Allah, et je t'invite ainsi que tes soldats à (la soumission à) Allah ; j'ai transmis le message et prodigué loyalement des conseils ; accepte mon conseil et que la paix soit sur celui qui suit la bonne voie. »<sup>(1)</sup>

(1) Rapporté par Al Baihaqi dans Dalâil An-Noubouwwa : 2/188, et Al Hâkim dans Al Moustadrak 4244.

Le Négus lui écrivit : « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. À Muhammad, Messenger d'Allah, de la part du Négus Ashamah. Que la paix et les bénédictions d'Allah en dehors de qui il n'y a point de divinité digne d'adoration soient sur toi, ô Prophète d'Allah. Ceci étant, ta lettre m'est parvenue sur ce que tu as évoqué concernant Jésus, j'en jure par le Seigneur du ciel et de la terre, Jésus ne va pas au-delà de ce que tu as évoqué, une membrane qui recouvre le noyau de la datte. Il est comme tu l'as mentionné, et nous avons pris connaissance de ce que tu nous as envoyé. Nous avons offert l'hospitalité à ton cousin paternel et ses compagnons, et je me suis soumis entre ses mains à Allah, Seigneur de l'univers. »<sup>(1)</sup>

Il écrivit également à Jourajj ibn Matta, que l'on surnommait Al Mouqawqis, roi d'Égypte et d'Alexandrie : Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. De Muhammad, serviteur et Messenger d'Allah, à Al Mouqawqis, chef des Coptes. Que la paix soit sur celui qui suit la bonne voie. Ceci étant, je t'invite à embrasser l'islam, embrasse l'islam et tu seras épargné, embrasse l'islam et Allah te donnera deux fois ta récompense; mais si tu tournes le dos, tu porteras le péché des coptes, (**Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis, s'ils tournent le dos, dire : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis"**)<sup>(2)</sup>.

Muhammad (ﷺ) choisit Hâtib ibn Abî Baltaa pour porter ce message. Lorsque ce dernier entra chez Al Mouqawqis, et lui dit : « Il y avait, avant toi, un homme qui prétendait être le Seigneur Très Haut, alors Allah lui infligea une punition exemplaire dans l'au-delà et ici-bas. Il se vengea à travers lui et le châtia, tire la leçon de ce qui arrive à autrui et ne laisse pas autrui tirer la leçon de ce qui t'arrive. » Al Mouqawqis dit : « Nous avons une religion que nous n'abandonnerons jamais sauf pour ce qui est meilleur qu'elle. » Hâtib dit : « Nous t'invitons à l'islam qu'Allah fait suffire à l'individu contre la perte de toute autre chose. Ce Prophète a invité les gens à l'islam et les plus durs

(1) Rapporté par Al Baihaqi dans Dalâil An-Noubouwwa : 2/188, et Al Hâkim dans Al Moustadrak 4244.

(2) S. 3 Al Imran, 64.



envers lui ont été les Qurayshites, ceux qui lui ont voué le plus d'inimitié sont les juifs et les plus proches de lui ont été les chrétiens. Par ma vie ! La bonne annonce de la venue de Jésus par Moïse est comme la bonne nouvelle de la venue de Muhammad annoncée par Jésus. L'invitation à suivre le Qur'an que nous t'adressons est pareille à l'invitation que tu adresses aux gens de la Torah à suivre l'Évangile. En effet, dans chaque peuple se trouve un prophète qui fait partie de cette communauté ; il est de leur devoir de lui obéir, et tu fais partie de ceux que ce prophète a trouvés. Nous ne t'interdisons pas la religion du Messie, nous te l'ordonnons plutôt. » Al Mouqawqis dit : « J'ai réfléchi sur ce Prophète, et j'ai remarqué qu'il n'ordonne pas l'ascétisme et n'interdit pas les choses désirables. Je ne trouve pas qu'il soit un magicien qui égare, ni un devin menteur. J'ai trouvé chez lui le signe de la prophétie dans le fait qu'il montre ce qui est caché et annonce ce qui se dit dans les conversations secrètes, et je vais réfléchir. » Il prit le message du Prophète (ﷺ), le mit dans un pot en ivoire et le scella, puis le remit à une de ses servantes. Ensuite, il appela un de ses scribes qui écrivait en arabe et dicta cette missive au Messenger d'Allah : « Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. À Muhammad fils d'Abdullah, de la part d'Al Mouqawqis, chef des Coptes. Paix sur toi ! Ceci étant, j'ai effectivement lu ton message et j'ai compris ce que tu y as mentionné et ce à quoi tu m'as invité. Je savais qu'il restait un Prophète et je pensais qu'il sortirait en Grande Syrie. J'ai réservé un bon accueil à ton émissaire ; je t'ai envoyé deux filles ayant une haute position au sein des Coptes et des habits et je t'ai offert un mulet pour qu'il te serve de monture. Que la paix soit sur toi »<sup>(1)</sup>.

Il envoya également à Héraclius, roi des Grecs, une lettre ainsi conçue : « Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. De la part de Muhammad, serviteur et Messenger d'Allah à Héraclius, chef des Romains. Paix sur quiconque suit la bonne voie. Embrasse l'islam et tu seras sauvé ! Embrasse l'islam et Allah te donnera une double part de récompense. Si tu te détournes, tu seras en outre responsable du péché commis par tes sujets ; **(Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point**

(1) Zâdoul Maâd, 3/61.

**les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis, s'ils tournent le dos, dites : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis" <sup>(1)</sup> » <sup>(2)</sup>.**

Muhammad (ﷺ) adressa également à Al Moundzir ibn Sâwy, gouverneur de Bahreïn une missive dans laquelle il l'invitait à l'islam et dépêcha Al Alâ ibn Al Hadramy pour la lui remettre. Al Moundzir écrivit au Messager d'Allah (ﷺ) : « ...Ô messager d'Allah ! J'ai lu ton message aux habitants de Bahreïn. Il y en a parmi eux qui ont aimé l'islam, ont été saisis d'admiration et l'ont embrassé ; d'autres l'ont détesté ; et il y a sur mon territoire des mages et des juifs, [أحدث إليّ في ذلك أمرًا]. » Le messager d'Allah lui écrivit un message.

Il écrivit aussi à Al Hârith ibn Abi Chamir Al Ghassâny, chef de Damas : « Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux. De la part de Muhammad, Messager d'Allah à Al Hârith ibn Abi Chamir. Paix sur quiconque suit la bonne voie, croit en Allah et ajoute foi [à la révélation qu'Il a envoyée]. Je t'invite à croire en Allah seul sans aucun associé, Il préservera pour toi ton royaume. »

En faisant une étude minutieuse de ces différents messages, nous remarquons une conscience extrême chez Muhammad dans sa connaissance de la façon de s'adresser aux rois de la manière qui convient et les touche. Nous remarquons également qu'il s'adresse à eux en sa qualité de prophète et leur propose tout d'abord l'islam. En effet, c'est sa mission et son objectif premier. Nous remarquons également qu'il leur propose d'abord une entente sur la croyance qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et cela se trouve dans toutes ses missives. Il ne leur demande rien de ce qui appartient à ce bas monde, ni la royauté, ni d'être hébergé par eux, ni aucun avantage personnel ; au contraire, il leur ouvre les portes de l'au-delà. Ensuite, il leur explique le degré de tolérance de son message avec lequel il est venu et leur demande, au cas où ils n'embrasseraient pas l'islam, de ne pas s'interposer entre leur peuple et l'islam. En vérité, il les a surpris avec cette approche à laquelle les Arabes n'étaient pas habitués. Une approche pleine de grandeur et de pudeur et pleine de confiance en la victoire et la domination. Il l'a conçue avec discernement, courtoisie et respect de l'être humain sans prétention,

(1) S. 3 Al Imran, 64.

(2) Rapporté par Al Boukhary 7 et Mouslim 3322





ni idée d'ascendance, et il a souligné qu'il est un maillon qui complète les maillons de Moïse et de Jésus, que la paix soit sur eux.

En vérité, Muhammad a tenu compte de la tradition politique en traitant avec les dirigeants et les rois. Aussi, lorsqu'il voulut s'adresser à eux, il dit à ses compagnons : « Ils ne lisent une missive que si elle est cachetée », et il acquit alors une chevalière en argent, sur laquelle était gravée cette expression : Muhammad est le messenger d'Allah.<sup>(1)</sup>



---

(1) Rapporté par Al Boukhary 65 et Mouslim 2092

## ● La simplicité dans la personnalité de Muhammad ﷺ

Les cœurs ont des clefs et ils ne peuvent s'ouvrir qu'avec elles. Parmi les plus importantes, il y a la simplicité. Ce qui marque l'esprit de l'individu lorsqu'il rencontre quelqu'un, c'est sans doute la simplicité.

Elle signifie tout ce qui est à l'opposé de l'affectation et de la simulation, et tout comportement à travers lequel l'individu ne cherche pas l'éloge des gens, ni une place auprès d'eux.

Vous trouverez que toute personne à qui il manque un bel attribut et qui ne le mérite pas aimerait tout de même qu'on le lui prête. Ainsi, le cupide aimerait que les gens le qualifient de généreux ; le poltron aimerait bien être connu comme courageux auprès des gens ; le faible déteste être qualifié de faible.

La simplicité est le contraire de cela ; en effet, avec elle, l'individu se présente aux gens sous son image réelle, sans falsification, ni tromperie. L'affectation est un domaine tel que celui qui s'y aventure, cela le mènera assurément au mensonge et à l'ostentation. C'est le fait d'apparaître sous une forme non réelle ; c'est un comportement qui veut dire que son auteur a comme souci l'impression des gens sur lui, et non la réalité de ce qu'il est.

L'affectation est un attribut qu'il est difficile d'avoir en permanence, parce que si une chose manque de naturel, l'individu peut l'accomplir à une ou plusieurs occasions ; toutefois, il ne pourra pas faire cela de manière permanente et alors, l'affectation retournera inéluctablement à la case de départ, et un jour, il apparaîtra aux gens sous sa forme réelle. En effet, il est facile de tromper quelques personnes à certains moments, mais il est impossible de tromper tout le monde tout le temps.

L'affectation est une faiblesse parce que celui qui s'y livre n'est pas capable d'affronter les gens avec ses caractères véritables, ni ses réactions naturelles. Aussi, il simule ce qui pourrait les satisfaire, et se pare de comportements qui ne font pas partie de sa nature. S'il était fort, il aurait affronté les gens avec sa réalité ; cependant, il préfère se colorer en fonction de ce que requièrent les circonstances, par préférence pour le repos et dans le but de satisfaire les gens.



Celui qui se livre à l'affectation récolte toujours à la fin la colère des gens, leur aversion et leur indignation parce qu'il finit toujours par apparaître aux yeux des gens tel qu'il est après un lapsus linguae, ou être dévoilé par ses actes lors d'épreuves. À ce moment alors, les réalités apparaissent au grand jour, et tous ceux qu'il s'est efforcé de satisfaire ont de l'aversion pour lui. Ainsi, celui qui se livre à l'affectation ne récoltera jamais le bien.

Rien n'est plus aimable auprès d'Allah et auprès des gens que le fait que l'individu soit pur, faisant apparaître à travers les paroles et les actes ce qu'il y a effectivement dans son for intérieur, ne mentant pas et ne cherchant pas à se faire voir, ne trompant pas et n'affectant pas ce qu'il n'est pas ou ne ressent pas.

Si nous considérons Muhammad (ﷺ), nous verrons qu'il est l'homme le plus éloigné de l'affectation. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'il récite aux gens les versets du Qur'an qui lui ont été révélés par Allah, et dans lequel il y est dit : **(Dis : "Pour cela, je ne vous demande aucun salaire; et jene suis pas un imposteur")**<sup>(1)</sup>.

Il dit dans un hadith : « Est interdite au feu de l'Enfer, toute personne modeste, accommodante, facile et proche des gens. »<sup>(2)</sup>

Il est également rapporté qu'un homme ira au Paradis à cause de sa bonté de caractère, qu'il soit juge ou partie.<sup>(3)</sup>

En vérité, Muhammad (ﷺ) a vécu loin de l'affectation; mieux encore il a beaucoup condamné cette attitude et exhorté ses compagnons – qu'Allah soit satisfait d'eux- à s'en éloigner. L'un de ses compagnons les plus spéciaux, Oumar ibn Al Khattâb (رضي الله عنه) nous en parle en ces termes : « On nous avait interdit l'affectation »<sup>(4)</sup>.

Comme est belle cette éducation lorsqu'elle cultive chez le jeune enfant la nécessité de s'éloigner de l'affectation, dès son jeune âge, et de s'attacher à la simplicité et la spontanéité, au point que la simplicité devienne une nature en lui.

(1) S. 38 Sad, 86.

(2) Rapporté par Ahmad 3928 et At-Tirmidzy 2488.

(3) Rapporté par Al Boukhary 7293.

(4) Rapporté par Al Boukhary 7293.

## ● La simplicité de la parole

Il y a des gens qui pensent que pour mettre en exergue leur sagesse et leur savoir, il leur faut employer des expressions difficiles et compliquées. Alors, ils se donnent beaucoup de peine pour ce faire. Cependant, Muhammad (ﷺ) avait un style facile et compréhensible, qui s'adaptait à son interlocuteur, bien qu'il fût capable d'employer les mots les plus difficiles et les plus complexes. En effet, il était le plus éloquent des Arabes, mais il a préféré la simplicité dans son expression, afin qu'il soit compris par le grand et le petit, l'érudit et l'ignorant, l'homme et la femme, même le petit enfant.

Son épouse Aïcha –qu'Allah soit satisfait d'elle– a dit : « Le discours du Messager d'Allah (ﷺ) était clair, il était compris par toute personne qui l'écoutait. »<sup>(1)</sup> C'est-à-dire que son langage était simple, complètement éloigné de toute affectation dans le style.

Elle dit également : « Il s'exprimait (en parlant si lentement) qu'on aurait pu compter ses paroles. Il ne débitait pas de récits comme vous les débitez. »<sup>(2)</sup> C'est-à-dire qu'il ne parlait pas trop rapidement, mais lorsqu'il parlait, sa parole était claire, facile et intelligible.

Son compagnon Anas (رضي الله عنه) a dit : « Lorsqu'il parlait, il répétait les choses trois fois, afin d'être compris. »<sup>(3)</sup> C'est-à-dire que lorsqu'il faisait un discours devant la foule, il se peut que celui qui est loin ne l'entende pas, aussi répétait-il sa parole pour être entendu et compris.

Lorsque l'expression facile et simplifiée est bien faite, elle laisse un grand impact sur les âmes. C'est pour cette raison que tous les leaders et dirigeants réformateurs portent un grand intérêt à leurs discours ; ils les préparent bien, modifient et changent les mots difficilement compréhensibles. Il y a au nombre de leurs priorités, la nécessité de trouver des mots faciles dont les gens comprennent rapidement le sens. Très souvent, ils peuvent même solliciter le secours des spécialistes pour qu'ils écrivent et élaborent leurs discours.

(1) Rapporté par Abou Dawud 4839 et At-Tirmidzy 3639.

(2) Rapporté par Al Boukhary 3568 et Mouslim 2493.

(3) Rapporté par Al Boukhary 95.



## ●● La simplicité dans l'apparence

Peut-être que la chose sur laquelle les gens sont le plus jugés est leur apparence et la manière dont ils se présentent devant les gens. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux veillent à la bonne apparence, même si c'est avec ostentation et prétention.

Or, de même qu'il est requis de l'individu d'améliorer son for intérieur, il est également requis de lui qu'il améliore l'apparence avec laquelle il se présente devant les gens.

En vérité, Muhammad (ﷺ) veillait à apparaître devant les gens avec une bonne mine. La bonne apparence prouve la sollicitude de l'individu pour les gens, et qu'il veut leur faire voir de lui la meilleure image avec le choix de la meilleure parole. Cela augmente la bonne moralité, et la simplicité ici est dans l'adoption des apparences possibles, et l'obtention de la meilleure image de celles-ci.

Muhammad (ﷺ) peignait ses cheveux, arrangeait son apparence avec les moyens disponibles. Il n'a jamais ordonné à quiconque de porter des habits râpés et usés pour montrer aux gens l'ascétisme et l'adoration. En effet, Allah a rendu licite à chaque croyant de se parer, tant qu'il se pare de ce qu'Allah lui a permis. Allah (ﷻ) dit : **(Dis : "Qui a interdit la parure d'Allah, qu'il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ?")**<sup>(1)</sup>, et Allah (ﷻ) a ordonné de prendre les parures qui sont la propreté et la bonne apparence, en se rendant à chaque prière à la mosquée. Allah dit : **(Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salat portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès )**<sup>(2)</sup>.

En vérité, Muhammad (ﷺ) avait une belle apparence et une bonne mine, et accordait un grand intérêt à la propreté de ses habits, et veillait à se parfumer, et à sortir trouver les gens en ayant mis son parfum qui exhalait une très bonne odeur.

Toutefois, il ne se livrait pas, en cela, à de l'ostentation, au point d'être empêché d'accomplir ses œuvres à cause de sa bonne apparence, ni de s'endetter comme le font certaines personnes à cause de la recherche d'une bonne apparence, pour apparaître aux gens dans une classe (sociale) autre

(1) S. 7 Al A'raf, 32.

(2) S. 7 Al A'raf, 31.

que la sienne. Au contraire, il se parait de ce qu'il avait à sa portée. Il gardait quelques autres vêtements de grande valeur pour de grandes occasions comme les fêtes de l'aïd et l'accueil des délégations arabes et autres. Son compagnon, Al-Barrâ ibn Âzib (رضي الله عنه), dit : « J'ai vu le Prophète (ﷺ) portant une tunique rouge et jamais je n'ai rien vu de si beau »<sup>(1)</sup>.

Une autre forme d'affectation consiste à avoir un habit étrange par rapport au milieu dans lequel on vit, afin de devenir célèbre auprès des gens. Muhammad (ﷺ) interdisait cela et disait : « Celui qui porte un habit de célébrité dans la vie présente, Allah lui fera porter un habit d'humiliation le jour de la Résurrection, et ensuite il allumera le feu sur lui »<sup>(2)</sup>.

Relève aussi de l'affectation, le fait de jeter un habit alors qu'il est encore en bon état, simplement parce qu'il est démodé. Le mieux, si l'on ne l'utilise plus, serait de l'offrir à quelqu'un qui va l'utiliser et ne pas le laisser enfermé dans des valises jusqu'à ce qu'il s'use. Muhammad (ﷺ) recommandait ses anciens habits lorsqu'ils se déchiraient et les portait de nouveau ou les offrait en aumône.

### ● La simplicité dans l'hospitalité

Il y a des gens qui se livrent à l'affectation dans l'hospitalité, qu'ils soient invités ou hôtes. Vous voyez un tel individu, alors qu'il est hôte, se sentir forcé d'offrir à son invité ce qu'il ne possède pas. Il en arrive même à s'endetter lourdement, ou à exagérer dans l'utilisation des cartes bancaires, simplement pour assouvir son désir d'avoir l'apparence d'un homme riche. Ceci n'est pas une preuve de générosité, mais indique plutôt un mauvais agissement et une mauvaise prévision des conséquences des choses.

Vous le trouvez également forcer les choses lorsqu'il est invité. Il n'accepte pas l'hospitalité sauf si son hôte fait des efforts particuliers, et supporte ce dont il n'est pas capable. Il peut même faire des indications ou dire clairement que son hôte n'a pas véritablement donné son droit d'hospitalité, et estimer que cela fait partie de la générosité.

(1) Rapporté par Al Boukhary 5631 et Mouslim 2337.

(2) Rapporté par Ahmad 5631, Abu Dawud 4039 et Ibn Mâjah 3607.



Cependant, Muhammad (ﷺ) était simple et facile, qu'il soit invité ou hôte. Il était un invité qui acceptait toutes les invitations, qu'elles viennent d'un petit ou d'un grand, et n'imposait pas comme condition d'être invité par une grande personnalité, ni par une personne fortunée. Au contraire, il acceptait l'invitation de la personne libre et de l'esclave, du riche et du pauvre, du musulman et aussi du non musulman. En effet, Salman vint le voir, c'était un faible d'origine perse. Il avait une assiette qui contenait des dattes et dit : « Ceci est un cadeau. » Le Messager d'Allah (ﷺ) l'accepta, rassembla ses compagnons et dit : « Invoquez le nom d'Allah et mangez »<sup>(1)</sup>.

Jabir ibn Abdullah (رضي الله عنه) qui était un homme libre parmi les auxiliaires l'invita et immola une brebis ; il rassembla les gens et se rendit chez lui<sup>(2)</sup>.

Abu Talha (رضي الله عنه) lui aussi qui était un noble parmi les auxiliaires l'invita, et il accepta son invitation et se rendit chez lui<sup>(3)</sup>.

Un juif l'invita aussi et il accepta son invitation et mangea avec lui du pain avec une purée contenant de la graisse dont l'odeur avait changé.<sup>(4)</sup> C'est-à-dire que c'était une nourriture modeste et non raffinée.

Une femme juive lui offrit une brebis rôtie et il accepta son présent ; cependant, elle était empoisonnée<sup>(5)</sup> et fut à l'origine de la mort d'un de ses compagnons.<sup>(6)</sup>

C'est donc dire qu'il acceptait l'invitation de tous ; pour lui, la personnalité de l'hôte qui l'invitait n'avait pas d'importance, pas plus que la qualité de la nourriture. Il était donc simple en tant qu'hôte et en tant qu'invité. Il offrait à manger aux invités présents à l'heure du repas, ce qu'il avait comme nourriture et n'a jamais fait quelque chose à contrecœur pour quelqu'un, quel qu'il soit.

Une fois, un invité arriva chez lui et il n'y avait pas de nourriture dans aucune de ses maisons. Il envoya vérifier chez ses épouses et ne trouva rien chez elles à offrir à son invité. Il envoya un héraut passer cette annonce aux

(1) Rapporté par Ahmad, 23200.

(2) Rapporté par Al Boukhary 4102 et Mouslim 2039.

(3) Rapporté par Al Boukhary 3578 et Mouslim 2040.

(4) Rapporté par Ahmad, 12789.

(5) Rapporté par Al Boukhary 3617 et Mouslim 2190.

(6) Rapporté par Al Baihaqi, 2/237.

musulmans : « Qui a de la nourriture à offrir à l'invité du Messenger d'Allah ? » Aussi, Abou Talha Al Ansâry (رضي الله عنه) lui offrit l'hospitalité en lui donnant des dattes à manger.<sup>(1)</sup> Il n'offrit rien au-dessus de ses moyens, même lorsqu'il n'avait pas de nourriture et ne considéra pas cela comme une honte, ni un défaut. Abou Houreira (رضي الله عنه) rapporte : Un homme vint chez le Messenger d'Allah (ﷺ) et dit : « J'ai faim et je ne trouve pas à manger. » Il envoya (رضي الله عنه) demander de la nourriture à l'une de ses épouses qui lui dit : « Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, je n'ai que de l'eau ! » Alors, le Messenger d'Allah (ﷺ) demanda : « Qui voudrait offrir l'hospitalité à celui-ci pour cette nuit ? » Un homme parmi les Auxiliaires dit : « Moi, ô Messenger d'Allah. » Puis, il retourna chez lui et dit à son épouse : « Honore l'invité du messenger d'Allah »<sup>(2)</sup>.

### ● La simplicité avec les gens

Il est des gens qui mettent des entraves et des barrières entre eux et leurs semblables, et de surcroît lorsqu'il s'agit d'un leader, d'un commandant, d'un dirigeant, ou de manière générale, lorsqu'il a une certaine notoriété. Ainsi, il y en a qui se procurent des gardes du corps qui l'empêchent de rencontrer les gens et empêchent les gens de le rencontrer. Or, l'individu est en isolement et en prison lorsqu'il se prive des gens et prive les gens de lui.

Quant à Muhammad (ﷺ), il n'avait pas ce genre de comportement contre nature envers les gens. Bien au contraire, il rencontrait les gens cinq fois par jour durant les cinq prières quotidiennes à la mosquée qui incombent au musulman. Il dirigeait la prière puis se tournait pour écouter les gens, leur parler, demander de leurs nouvelles, s'assurer de leur bon état et s'enquérir au sujet de ceux qui n'étaient pas présents.

Il sortait pour se rendre à la prière funèbre, il y prenait part personnellement et ne la manquait que s'il n'était pas au courant. Il arrivait même qu'il fasse des reproches à ses compagnons lorsqu'il n'était pas tenu informé d'un décès et qu'il n'avait pas pu participer à la prière funèbre et invoquer Allah en faveur du défunt, quel que soit le statut de ce dernier, qu'il soit grand ou petit.

Une femme s'occupait bénévolement de la propreté de la mosquée. Le

(1) Rapporté par Al Boukhary 3798 et Mouslim 2054.

(2) Rapporté par Al Boukhary 3798 et Mouslim 2054.





Messenger (ﷺ) l'ayant perdu de vue, il demanda de ses nouvelles. « Elle est morte, lui répondit-on. – Pourquoi ne me l'avez-vous pas dit ? demanda-t-il à ses compagnons. » Il semble qu'ils avaient fait peu cas d'elle et estimait qu'elle ne valait pas la peine que le Messenger d'Allah (ﷺ) soit dérangé alors qu'il s'occupait d'affaires très importantes. Cependant, il le leur reprocha et dit ensuite : « Indiquez-moi sa tombe. » Ils la lui indiquèrent et il fit la prière mortuaire<sup>(1)</sup>.

Une fois, tandis qu'il se trouvait au cimetière, il passa à côté d'une femme qui pleurait un mort à chaudes larmes. Il lui dit : « Crains Allah et sois patiente. » Comme elle ne le connaissait pas, elle répondit : « Va-t-en ! Tu n'as pas été frappé par mon malheur. » Après l'avoir quittée, on l'informa que c'était le Messenger d'Allah (ﷺ). Alors, l'angoisse de la femme s'aggrava, comment avait-elle pu donner ce genre de réponse au Messenger d'Allah (ﷺ) ? Le jour suivant, elle se rendit timidement chez le Messenger d'Allah (ﷺ) tout en redoutant sa rencontre. Parmi les choses qui attirèrent son attention, elle ne trouva pas de portier chez lui.<sup>(2)</sup> C'est-à-dire que sa porte était ouverte à tous ceux qui venaient y frapper et voulaient qu'elle s'ouvre ! Elle ne savait pas que c'était lui quand il était passé à côté d'elle, puisque ni derrière lui, ni devant lui ne marchait un convoi impressionnant, comme le font les gens connus. Elle ne trouva pas non plus à son domicile de portiers, ni de gardiennes, ni de chaînes en fer, comme le fait un chef ou un président. Elle trouva plutôt un homme extrêmement simple, marchant parmi les gens, habitant là où les gens habitent et vivant comme vivent les gens.

Lorsqu'il s'asseyait parmi ses compagnons, il ne cherchait pas à occuper une place, ni une position remarquable. Au contraire, il s'asseyait comme eux par terre, comme nous le rapporte son compagnon et cousin paternel, Abdullah ibn Al Abbas (رضي الله عنه) lorsqu'il dit : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) s'asseyait par terre, mangeait par terre, attachait les brebis et répondait à l'invitation de l'esclave pour manger du pain d'orge. »<sup>(3)</sup> Mieux encore, il enseigna à ses compagnons que la règle de base est que tous s'asseyent ensemble par terre dans les mosquées, et il n'y a pas de différence entre le riche et le pauvre, le gouvernant et le gouverné.

(1) Rapporté par Al- Boukhary 458, et Mouslim 926.

(2) Rapporté par Al- Boukhary 1283, et Mouslim 926.

(3) Rapporté par At-Tabarâny dans Al Mou'jam Al Kabîr, 12494.

Lorsqu'il arrivait à la mosquée ou dans n'importe quel endroit où les musulmans étaient rassemblés, ils cherchaient à se lever pour lui, en signe de salutation et de respect, et il leur interdisait cela<sup>(1)</sup>.

Au moment de manger, il mangeait comme n'importe lequel d'entre eux ; il n'avait pas un endroit spécial pour manger ; il disait plutôt : « Je ne suis qu'un serviteur, je mange comme mange un serviteur et je m'assieds comme s'assied un serviteur »<sup>(2)</sup>.

Muhammad (ﷺ) empruntait la monture qu'il trouvait disponible. Aussi a-t-il utilisé comme monture le cheval, la chamelle, le mulet, et l'âne. D'habitude, il prenait avec lui un de ses compagnons qui montait derrière lui si ce dernier n'avait pas de monture.

Il s'asseyait avec les gens, avec tout le monde ; en effet, il n'accordait pas ce privilège seulement aux riches ou aux grandes personnalités. Il s'asseyait avec toutes les catégories de personnes et beaucoup plus avec les pauvres. Il disait souvent : « Ô Allah, fais-moi vivre humble, fais-moi mourir humble et ressuscite-moi dans le groupe des humbles »<sup>(3)</sup>.

Il s'asseyait là où il trouvait une place dans l'assemblée, on ne lui apprêtait pas de place avant son arrivée. Il occupait plutôt la place vide et disponible.

Pour ses voyages, il ne faisait pas une préparation au-dessus de ses moyens, il était également simple dans ses déplacements, exactement comme quand il se trouvait chez lui. Anas ibn Malik (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) fit le hadj sur une vieille monture et il portait un manteau équivalent à quatre dirhams ou peut-être moins encore. Puis, il dit : « Ô Allah, fais-en un hadj dans lequel je ne cherche ni à me faire voir, ni que l'on entende parler de moi »<sup>(4)</sup>.

Il n'était donc pas un roi, et ne se comportait avec l'affectation des rois dans aucune des affaires de sa vie.



(1) Rapporté par Ahmad 21677, Abu Dawud 5230 et Ibn Majah 3836.

(2) Rapporté par Abou Ya'lâ dans Al Mousnad, 4920.

(3) Rapporté par At-Tirmidzy 2302, et Ibn Mâjah 4126.

(4) Rapporté par Ibn Mâjah 2890 ; voir pour l'essentiel de ce hadith Al Boukhary 1517.



## ●● L'éloquence de Muhammad ﷺ

La Mecque était depuis l'époque d'Ibrahim (عليه السلام) un lieu de pèlerinage où les pèlerins affluaient de tous les coins de la Péninsule Arabe. Les Arabes avaient plusieurs dialectes différents, qui se rassemblaient et avaient pour point de convergence la Mecque. Le bagage linguistique de l'enfant se forme à partir de son ouïe lorsqu'il écoute la langue. Aussi, l'enfant qui grandissait à la Mecque était faible en langue, en raison du rassemblement des dialectes des tribus.

Pour cette raison, les grandes personnalités et les riches mecquois préféraient envoyer leurs enfants et petits enfants dans le désert pour leur permettre d'apprendre la langue saine et la bonne prononciation. C'est ce que fit également Abdoul Mouttalib, le chef des Quraychites ; il envoya donc son petit fils Muhammad dès sa naissance dans le désert des Banu Saad où il écouta la langue arabe éloquente et grandit dans ce contexte au point de devenir l'Arabe dont la langue était la plus éloquente, celui qui maîtrisait le mieux la rhétorique et était le plus compétent en vocabulaire. Il s'exprimait avec l'éloquence et la rhétorique des Arabes, mieux encore, il les surpassait dans ce domaine.

●● **L'éloquence chez les Arabes :** elle consiste à dire beaucoup de choses en peu de mots qui sont marquants et intelligibles. Les Arabes accordaient un grand intérêt aux discours et les mémorisaient. Aussi n'avaient-ils rien d'autre dans le domaine de l'information. Leur état d'illettrés les poussait en permanence à parfaire le discours, le mémoriser et être précis dans la transmission de la parole. Ils se caractérisaient par la puissance et la précision des termes, recherchaient leurs formes et leurs sens, excellaient dans l'art des mots, aimaient la poésie, la prose et les proverbes. Beaucoup d'entre eux furent célèbres et devinrent des prodiges de l'époque dans cet art et sa perfection, et le remplirent de sagesses, de leçons de la vie, de conseils et d'expériences. Ils furent aidés en cela par la pureté du lieu et le calme ; le talent poétique déferla de leurs langues et ils utilisèrent les mots pour faire des éloges, aviver les guerres et l'élégie, de même qu'ils les utilisèrent pour exprimer la beauté, l'amour, le bien et la vertu, et quelques fois, pour décrire l'immoralité, l'infamie et le mal. Les mots devinrent chez eux comme une autre vie à laquelle hommes et femmes accordèrent un grand intérêt. Il apparut même chez ces dernières,

des poétesses, des femmes éloquentes et des conteuses distinguées.

Ils créèrent des foires de l'expression où se rassemblaient les poètes et les hommes de lettres, à l'image des salons littéraires qu'il y a de nos jours. Les poètes et les hommes de lettres se retrouvaient, qu'il s'agisse de débutants ou de connaisseurs. Ainsi, les connaisseurs écoutaient les nouvelles parutions et les nouveaux poèmes, et il arrivait qu'un de ces poèmes surpasse les autres, alors on l'écrivait pour l'accrocher au mur de la Kaaba jusqu'à l'année suivante, ce poème était nommé « l'accroché ». L'apparition d'un poète dans une tribu représentait pour elle un grand bonheur, car elle considérait alors avoir ajouté une arme de plus à ses armes, et un média qui parlerait de ses gloires et les propagerait parmi les gens.

Chaque prophète s'adressait à son peuple en leur langue, excellait dans le domaine où son peuple et sa communauté avaient une grande réputation, et recevait des miracles et des potentialités qui faisaient de lui une personne remarquable au sein de son peuple. Il en était ainsi des prophètes précédents. Ainsi Moïse (عليه السلام) est venu à son peuple avec le bâton qui se transforma en serpent, dans un pays qui était réputé pour leur ingéniosité dans la magie. Jésus (عليه السلام) s'est distingué par la résurrection des morts et la guérison des malades, au sein d'un peuple qui avait une grande réputation dans le domaine de la médecine et du traitement médical.

Muhammad (ﷺ) est venu avec l'éloquence, pour surpasser son peuple, et son miracle a été le Livre éloquent avec lequel il est venu. Il défia tous les Arabes d'en apporter un semblable, et aucun parmi les spécialistes de l'éloquence et de la rhétorique ne put relever ce défi. On les défia alors d'apporter dix sourates semblables à celles du Qur'an, et ils en furent incapables. Le défi s'alléga davantage et il leur fut demandé d'apporter seulement une sourate semblable à celles du Qur'an et leur incapacité s'accrut encore. Tous les Arabes reconnurent l'éloquence du Prophète (ﷺ), de même qu'ils attestèrent de la nature miraculeuse du Livre qu'il avait apporté et de leur incapacité à l'imiter.

Muhammad (ﷺ) avait une éloquence telle que personne ne pouvait l'égaliser. Ceux qui s'asseyaient auprès de lui restaient immobiles, afin de l'écouter. Bien qu'il n'était pas loquace, il résumait ce qu'il voulait dire et mettait beaucoup de sens dans peu de mots.



## •• Une éloquence miraculeuse

Allah lui a révélé un Qur'an disert, éloquent et miraculeux qui a stupéfié les esprits par la précision de son arrangement. Ainsi, il ne ressemble ni à la poésie, ni à la prose ; c'est un chef d'œuvre unique et nouveau que les Arabes ne connaissaient pas auparavant et qu'ils n'ont pas pu imiter ou produire un arrangement similaire.

Citons plutôt un exemple simple : il est dit dans le Qur'an : **(Puis, lorsqu'ils eurent perdu tout espoir [de ramener Benyamin] ils se concertèrent en secret)**<sup>(1)</sup>. La traduction de cette phrase nécessite de nombreux mots. Cependant, en langue arabe dans le Qur'an, c'est cinq mots pour un total de vingt-quatre lettres seulement (فَلَمَّ اسْتَيْأَسُوا مِنْهُ خَلَصُوا نَجِيًّا). Ils représentent quatre situations complètes que le Qur'an a exprimé en cinq mots.

Yousouf (عليه السلام) a voulu garder son frère auprès de lui et s'est donc arrangé de manière à faire croire qu'il était un voleur, car leur législation stipulait que le voleur devienne l'esclave du propriétaire de l'objet volé. Il décida « d'arrêter » son frère et le prit effectivement auprès de lui, tandis que les frères de Yousouf espéraient du roi qu'il pardonne leur frère, ne sachant pas que ce roi était en réalité leur frère qu'ils avaient jeté dans le puits des années auparavant. Le verset dit et rapporte quatre situations :

**Premièrement :** Les frères de Yousouf essayèrent de convaincre le roi de prendre l'un d'eux en lieu et place de celui qui avait été arrêté, jusqu'à ce qu'ils désespèrent de le convaincre.

**Deuxièmement :** Certains d'entre eux ont désespéré tandis que certains autres espéraient encore, alors les désespérés dirent à l'autre groupe : « Cela ne sert à rien de tenter quoi que ce soit, le roi ne sera jamais convaincu. » Puis, ils leur ont demandé de cesser le dialogue avec lui, car cela n'avait aucun intérêt.

**Troisièmement :** Ils se sont entendus en secret pour se rencontrer à un autre endroit et se concerter une fois qu'ils se seraient retirés de chez le roi.

**Quatrièmement :** Ils se sont rencontrés à un endroit éloigné des yeux

(1) 12 Yousouf, 80.

indiscrets et ils chuchotèrent, afin que personne ne les entende pendant qu'ils se concertaient sur leur situation.

Ce sont là les situations que le Qur'an a exprimées brièvement en une seule phrase de cinq mots seulement. Pour cette raison, les historiens rapportent qu'un bédouin éloquent écouta ce verset alors qu'il n'avait pas encore embrassé l'islam et se prosterna devant Allah ! Lorsqu'on l'interrogea, il répondit : « Je me suis prosterné pour son éloquence et la clarté de son propos. »

Ailleurs, le Qur'an évoque dans un seul verset, deux ordres, deux interdictions et deux bonnes annonces, il s'agit de cette parole d'Allah : **(Et Nous révélâmes à la mère de Moïse [ceci]: "Allaite-le. Et quand tu craindras pour lui, jette-le dans le flot. Et n'aie pas peur et ne t'attriste pas : Nous te le rendrons et ferons de lui un Messenger")**<sup>(1)</sup>

Puis, lorsque le Messenger d'Allah (ﷺ) s'assit un jour dans le hijr de la Kaaba, il lut le Qur'an et les polythéistes ne mirent à l'écouter au point que le Qur'an s'empara de leurs raisons et ils ne purent se retenir après le dernier verset qu'il avait lu et qui était : **(Prosternez-vous donc à Allah et adorez-Le)**<sup>(2)</sup>. Alors, le Prophète (ﷺ) se prosterna et les musulmans en firent de même ainsi que les polythéistes, les djinns et les humains<sup>(3)</sup>.

Beaucoup de sommités de la langue arabe à l'époque de Muhammad (ﷺ) et après lui ont émis des témoignages favorables à l'égard du Qur'an. Parmi elles, il y a Al Walid ibn Al Moughira qui se rendit auprès du Prophète (ﷺ), écouta le Qur'an et fut influencé et entra avec un visage autre et dit : « En vérité, je suis de vous tous celui qui connaît le mieux la poésie arabe ; et en vérité, cette parole n'est pas une poésie. Elle est délicate ; elle est élégante ; son sommet est riche et sa base est humide ; elle est supérieure et rien ne se positionne au-dessus d'elle ; et ce n'est pas la parole d'un être humain. »<sup>(4)</sup>.

C'est pour cette raison que les polythéistes de la Mecque veillèrent

(1) 28 Al Qassas, 7.

(2) 53 An-Najm, 62.

(3) Rapporté par Al Boukhary, 1071.

(4) Rapporté par Al Hâkim dans Al Moustadrak, 3872.



à ne laisser personne de leur famille écouter le Qur'an et ils se prodiguèrent mutuellement ce conseil, parce qu'ils savaient qu'il y a une magie dans la preuve, or le Qur'an est la plus grande preuve. En effet, on aurait dit que le Qur'an ensorcelait leurs esprits, embrigadait leurs cœurs, même s'ils ne croyaient pas au message de Muhammad (ﷺ). Ils dirent alors, comme nous le rapporte le Qur'an : **(Et ceux qui avaient mécré dirent : “Ne prêtez pas l'oreille à ce Qur'an, et faites du chahut (pendant sa récitation) afin d'avoir le dessus”)**<sup>(1)</sup>. C'est-à-dire : ne vous exposer pas à l'écoute du Qur'an et ordonnez cela à ceux qui vous suivent. Si vous l'écoutez accidentellement, faites du chahut, afin que ses mots ne parviennent pas à vos oreilles ; ceci bien entendu si vous désirez avoir le dessus et la victoire. Sinon, le Qur'an vous subjuguera et vous dominera par sa qualité propre et son style.

Joubair ibn Mout'im a dit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) lire, pendant la prière du coucher du soleil, la sourate At-Tour et lorsqu'il lut ce verset : **(Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ?)**<sup>(2)</sup> mon cœur faillit s'envoler. C'était là le début de l'incrustation de la foi dans mon cœur. »<sup>(3)</sup>.

Ils recommandaient à tout visiteur de la Mecque de ne pas écouter Muhammad (ﷺ), afin qu'il ne l'influence pas. At-Toufail ibn Amr Ad-Dawsy rapporte qu'il arriva à la Mecque alors que le Messager d'Allah (ﷺ) s'y trouvait. Des hommes Quraychites vinrent à sa rencontre –At-Toufail était noble, poète et intelligent- et dirent : « Ô Toufail ! Tu es arrivé dans notre pays et cet homme qui se trouve parmi nous a tourmenté et a disloqué notre groupe. Sa parole est comme la magie ; il sépare l'homme et son père, l'homme et son frère, et désunit les époux. Nous avons peur pour toi et pour ton peuple, aussi ne lui adresse pas la parole et ne l'écoute point. » Il ajouta : « J'en jure par Allah ! Ils ne me lâchèrent pas jusqu'à ce que je décide de ne rien écouter de lui et de ne pas lui adresser la parole, au point que je bouchai mes oreilles à l'aide d'un coton, de peur d'entendre par inadvertance ses paroles. » Il poursuivit : « Je me rendis tôt le matin à la Mosquée (la Kaaba) et surpris le Messager d'Allah en train de prier auprès de la Kaaba. Je me tins près de lui, alors qu'Allah ne voulait que me faire écouter sa parole. Aussi, j'écoutai une bonne parole.

(1) 41 Fussilat, 26.

(2) At-Tour, 35.

(3) Rapporté par Al Boukhary, 4023 et Mouslim 463.



Je me dis en moi-même : « Que ma mère perde ses enfants ! Par Allah, je suis un poète perspicace et je ne fais pas de confusion entre le beau et le hideux ! Qu'est-ce qui m'empêche donc d'écouter ce que dit cet homme ! Si ce qu'il rapporte est bon, je l'accepterai et si c'est hideux, je l'abandonnerai. » Il dit : « Je restai jusqu'à ce que le Messenger d'Allah (ﷺ) retourna à son domicile ; je le suivis et lorsqu'il entra chez lui, j'entrai le trouver et lui dis : « Ô Muhammad ! Ton peuple m'a dit ceci et cela, puis Allah ne voulait que me faire écouter ta parole. Alors j'ai écouté une bonne parole, expose-moi donc ta religion. » Il dit : « Il m'exposa l'islam, psalmodia le Qur'an à mon intention. » Puis il dit : « Par Allah, je n'avais jamais écouté une parole meilleure que celle-là, ni une chose plus équitable que cette religion, alors je me convertis à l'islam »<sup>(1)</sup>.

Un homme qui s'appelait Dwamâd ibn Al Azdy vint du Yémen, il pratiquait l'exorcisme. Il entendit les nigauds de la Mecque dire que Muhammad était fou. Après peu de temps, il se dit : « Je suis une personne qui soigne la maladie par l'exorcisme et il se peut qu'Allah le guérisse entre mes mains » ; et effectivement, il rencontra le Messenger d'Allah (ﷺ) et lui dit : « Ô Muhammad ! J'exorcise les maladies et Allah guérit entre mes mains celui qu'Il veut. Puis-je lire sur toi ? » Le Messenger d'Allah dit : « Certes, la louange appartient à Allah. Nous Le louons, implorons Son secours et demandons Son pardon. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre les maux de nos âmes et nos mauvaises actions ; celui qu'Il guide n'a personne pour l'égarer et celui qu'Il égare n'a personne pour le guider. Je témoigne qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé et que Muhammad est Son serviteur et messenger. Ceci étant... » Ces mots sont une introduction permanente avec laquelle le Messenger d'Allah (ﷺ) commençait quant il voulait parler aux gens ; c'est-à-dire que jusqu'à présent, il n'est pas encore entré dans le vif du sujet qu'il veut traiter. Il ne s'agit que d'une simple introduction à son discours, mais elle a laissé l'homme stupéfait, ses yeux se sont exorbités d'étonnement et il s'est demandé secrètement : « Est-il celui dont on a dit qu'il est fou ? Est-ce lui que je suis venu soigner de sa maladie ? » Il dit hâtivement : « Répète-moi ce que tu viens de dire. » Alors le Messenger d'Allah (ﷺ) le lui répéta. Il émit le vœu de les écouter une troisième fois, et il les répéta encore. Alors, Dwamâd dit : « En vérité, j'ai écouté la parole des devins,

(1) Oussoudoul Ghâbah, 2/40.





la parole des magiciens et la parole des poètes ; et je n'ai pas entendu une parole semblable à la tienne. » Puis il lui dit : « Tends ta main, je vais prêter serment d'allégeance à l'islam. », et il accepta son serment<sup>(1)</sup>.

Le style du Prophète (ﷺ) dans son discours, ses propos et ses prédications se distinguait par sa facilité d'expression et son éloquence. Ses expressions étaient faciles et douces. Il abandonnait toujours les expressions désuètes et difficiles dans la langue, afin que l'ensemble de l'auditoire comprenne sa parole et qu'elle puisse être mémorisée par celui qui éprouve des difficultés à apprendre.

Ainsi, sa parole circulait comme des proverbes parmi les Arabes, à cause de sa richesse sémantique, dans des expressions peu nombreuses. Citons-en un exemple. Il dit dans un hadith concis : « لا ضرر ولا ضرار »<sup>(2)</sup>. Les érudits de l'islam ont écrit plusieurs pages pour commenter cette parole ; elle est devenue une règle générale chez les musulmans et ils en ont déduit ce qui suit :

- Tous les préceptes de l'islam sont venus pour servir l'intérêt de l'individu et de la société et ils ne comportent pas de préjudice. Toute législation qui contient un préjudice pour une personne quelconque ne fait pas partie de l'islam.
- L'islam ne permet pas à l'être humain de causer du tort à sa propre personne, ni à autrui, que ce soit intentionnellement ou par erreur, et lorsque c'est par erreur, il lui incombe de donner une compensation.
- Il n'est pas permis de causer du tort aux animaux et autres, sauf si c'est pour répondre à un besoin comme l'alimentation ou la nécessité de repousser un préjudice.
- En cas de préjudice, il faut que l'individu s'efforce de le repousser de sa personne et de son prochain s'il en est capable. Il est obligatoire à la société de contribuer à repousser le préjudice, c'est un de ses droits légitimes.
- Le préjudice ne doit pas être repoussé par un préjudice plus rude contre soi ou contre son prochain. Repousser le préjudice de soi ne veut pas dire causer le préjudice à autrui, quel qu'il soit, même s'il fait partie des non-musulmans.

(1) Rapporté par Mouslim 868.

(2) Rapporté par Ahmad 22272 et Ibn Mâjah 2340.

- On doit supporter le préjudice particulier et personnel pour éviter le préjudice général et collectif.
- On élimine le grand préjudice en supportant le préjudice de moindre importance.

C'est là une infime partie des préceptes, des règles et des sens que les érudits de l'islam ont déduits de ces mots simples qu'a prononcés le messenger d'Allah (ﷺ) : « لا ضرر ولا ضرار ».

### ● ● Muhammad (ﷺ), la poésie et la prose

Bien que Muhammad (ﷺ) soit l'Arabe le plus éloquent, malgré la pureté de son âme et la sagacité de son esprit, il n'a jamais écrit un seul vers de poésie, c'est ce qui suscite l'étonnement.

En effet, il faut absolument que celui qui a ces qualités soit un poète, surtout qu'il aimait s'isoler, même avant le début de sa mission, aussi bien dans son métier de berger (de brebis), ou dans ses méditations dans la grotte Hirâ à la Mecque.

Le Qur'an nous explique ainsi la raison de cet état des choses : **(Nous ne lui (à Muhammad) avons pas enseigné la poésie; cela ne lui convient pas non plus. Ceci n'est qu'un rappel et une Lecture [Coran] claire)**<sup>(1)</sup>.

Détestait-il la poésie ? La réponse ici est évidemment négative ; au contraire, il aimait la poésie, il aimait l'écouter et parfois demandait cela. En effet, une fois tandis qu'un de ses compagnons était derrière lui sur une même monture, il lui dit : « As-tu [mémorisé] quelque vers de la poésie d'Oumaya ibn Abî Salt ? » « Oui, répondit-il. » « Récite », dit le Messenger d'Allah. Il récita un vers. Puis il dit encore : « Récite. » Il récita un vers, jusqu'à ce qu'il récita cent vers de la poésie<sup>(2)</sup>.

Cet Oumaya est mort sans avoir embrassé la foi islamique. Sa poésie était une exhortation aux grandes vertus morales, alors le Messenger (ﷺ) aimait l'écouter.

(1) 36 Yâ-Sîn, 69

(2) Rapporté par Mouslim, 2255.



En outre, Muhammad (ﷺ) avait des poètes qui défendaient l'islam et les musulmans et exposaient les charmes de l'islam, à travers l'utilisation de cet outil médiatique unique et disponible. De même que l'épée avait des hommes, la poésie avait aussi des hommes qui luttèrent avec leurs mots et leurs poèmes.

Il y avait parmi eux Hassân ibn Tsâbit (رضي الله عنه) qui n'excellait pas dans le port de l'arme en raison de son âge avancé, mais qui maîtrisait la composition des poèmes et la défense de l'islam. Il consignait à l'aide de sa poésie, les événements relatifs à Muhammad (ﷺ) et ses prises de position. Aussi, sa poésie était-elle un recueil rassemblant une partie de la biographie de Muhammad (ﷺ) et ses prises de position, ses batailles et ses journées. Il y eut également l'éloge du Messenger d'Allah (ﷺ) et son élogie le jour où il mourut.

Un autre poète est sorti du lot, il a passé toute sa vie à invectiver le Messenger (ﷺ), puis a embrassé l'islam et fait l'éloge du Messenger d'Allah (ﷺ) dans un poème qu'il a récité devant lui. Cela a beaucoup plu au Prophète (ﷺ) en raison de l'éloge des Émigrés et des Auxiliaires qu'il y fait. Il s'agit de Kaab ibn Zouhair.

Il y a également un troisième poète qui s'est distingué parmi les Auxiliaires, c'est Abdullah ibn Rawâha ; sa poésie était douce et délicate. Il a passé sa vie à défendre Muhammad (ﷺ) jusqu'à ce qu'il trouve le martyre durant la bataille de Mou'ta.

Le Messenger d'Allah (ﷺ) n'a pas interdit d'écouter la poésie ; au contraire, il écoutait la poésie saine et personne n'osa jamais réciter devant lui une poésie libertine, et lui non plus ne pouvait permettre cela.

Il arrivait qu'il implore Allah en faveur des poètes musulmans combattants. En effet, Hassân ibn Tsâbit (رضي الله عنه) demanda à Abu Houreira (رضي الله عنه) : « Je t'adjure au nom d'Allah, de déclarer si tu as entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Ô Hassân, réponds pour l'envoyé d'Allah. Ô Allah, aide-le [dans cette tâche] de l'esprit saint [c'est-à-dire l'ange Gabriel]. – C'est vrai, je l'ai entendu, dit Abu Houreira »<sup>(1)</sup>.

Si Muhammad (ﷺ) n'a pas récité de poésie et ne savait pas comment la réciter, c'était pour qu'un jour, personne ne puisse dire que le Qur'an est une sorte de poésie, ou un nouveau modèle de poésie, ou une école avancée de celle-ci.

(1) Rapporté par Al Boukhary, 453 et Mouslim 2475.



Muhammad (ﷺ) détestait la prose des devins avec laquelle ils bernaient celui qui l'écoute pour lui faire croire qu'il s'agit de talismans de magiciens et de démons. Toutefois, il n'en voulait pas à la prose tout court, et sa parole ne manquait pas de contenir de la prose rimée qui venait naturellement sans qu'il n'ait eu besoin de forcer les choses. Cela se retrouvait en général dans les recommandations de portée générale qu'il faisait : « Allah vous a interdit de manquer d'égards envers vos mères, d'enterrer vos filles vivantes, de refuser [d'acquiescer ce que vous devez], de demander ce qui ne vous est pas dû. Allah réprouve les commérages, les demandes excessives et le gaspillage des biens »<sup>(1) (2)</sup>.

### ●● La sincérité et la modération

Très souvent, l'éloquence et la maîtrise de la langue poussent les gens à l'excès, et à l'embellissement de la parole d'une manière qui la sort de l'objectivité et de la sincérité. Il était répandu chez les Arabes, dans la description de la poésie, que celle qui est la plus douce est la plus mensongère.

Cependant, malgré son éloquence et sa maîtrise de la langue, Muhammad (ﷺ) était sincère. On n'a jamais dit de lui qu'il a menti dans sa parole, ni sérieusement, ni même en plaisantant. De plus, il était modéré ; il n'y a jamais eu aucun excès dans sa parole et il ne s'écartait pas de l'objectivité.

Il a dit parlant de lui-même : « ... Puis vous ne me trouverez pas avare, ni poltron, ni menteur »<sup>(3)</sup>.

En effet, ses ennemis et ceux qui ne l'ont pas suivi ont témoigné de sa sincérité. Ainsi, lorsque Abu Sofyân partit en Grande Syrie avant sa conversion à l'islam, il rencontra Héraclius qui lui posa des questions sur Muhammad (ﷺ) et au nombre des questions qu'il lui posa, il dit, en s'adressant à son interprète : « Demande-lui de quelle considération il jouit parmi eux. – Il jouit d'une grande considération parmi nous, répondit Abu Sofyân. – A-t-il un souverain parmi ses ancêtres ? – Non, répondit-il. – L'accusiez-vous de mensonge avant

(1) Rapporté par Al Boukhary, 2408.

(2) NDT : La traduction ne met pas en avant ce que l'auteur veut prouver à travers ce hadith ; en effet, dans le hadith lui-même en arabe, les trois choses interdites ont le même son final qui est « ât » et les trois choses réprouvées ont le même son final qui est « âl ».

(3) Rapporté par Al Boukhary, 2821.



qu'il n'eût prononcé les paroles qu'il a dites ? – Non, répondit Abu Sofyân »<sup>(1)</sup>.

Le témoignage de sa sincérité de la part de ses ennemis ne se limite pas à Abu Sofyân. En effet, au début de sa mission, les chefs de son peuple ont témoigné de sa sincérité. Ibn Abbas (رضي الله عنه) rapporte : Lorsque fut révélé ce verset : **(Et avertis les gens qui te sont les plus proches)** [26 Ach-Chouarâ, 214], le Prophète (ﷺ) grimpa sur le mont As-Safâ et se mit à s'écrier : « Ô fils de Fihri ! Ô fils d'Ady », qui étaient des tribus de Qoraïch. Ils se rassemblèrent, et ceux qui n'avaient pu se rendre à cet appel envoyèrent quelqu'un pour voir de quoi il s'agissait. Abou Lahab et l'ensemble des Quraychites vinrent également. « Eh bien, dit alors le Prophète (ﷺ), si je vous annonçais qu'il y a des cavaliers dans la vallée qui veulent vous attaquer, me croiriez-vous ? – Certes oui, répondirent-ils, car, en toutes circonstances, nous n'avons trouvé chez toi que sincérité »<sup>(2)</sup>.

La sincérité dans le discours de Muhammad (ﷺ) ne se limitait pas aux paroles concernant les questions de religion et de législation, ou l'évocation d'informations et de récits ; au contraire, il veillait à être sincère même dans ses plaisanteries et ses amusements avec ses compagnons. Abu Houreira (رضي الله عنه) rapporte qu'on demanda : « Ô messager d'Allah ! Tu plaisantes avec nous. » Il répondit : « Je ne dis que la vérité »<sup>(3)</sup>.

Il éduqua ses compagnons à s'attacher à la vérité, même en cas de plaisanterie. Abu Oumama (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Je garantis une maison dans la banlieue du Paradis pour celui qui abandonne la querelle, même s'il a raison ; une maison au milieu du Paradis pour celui qui abandonne le mensonge, même s'il est en train de plaisanter ; et une maison au sommet du Paradis pour celui qui a une bonne moralité »<sup>(4)</sup>.

Mieux encore, il met en garde contre le châtement, celui qui fait du mensonge, un moyen pour faire rire les gens. Il dit dans un hadith : « Malheur à celui qui raconte des choses pour faire rire les gens en mentant ; malheur à lui, malheur à lui »<sup>(5)</sup>.

(1) Rapporté par Al Boukhary, 4553 et Mouslim 1773.

(2) Rapporté par Al Boukhary, 4770 et Mouslim 208.

(3) Rapporté par At-Tirmidzy 1990 et Ahmad 8506.

(4) Rapporté par Abu Dawud 4800.

(5) Rapporté par At-Tirmidzy 2315 et Abu Dawud 4990.



De même qu'il veillait à être sincère lorsqu'il était sérieux ou plaisantait, il veillait également à être sérieux lorsqu'il était satisfait ou fâché. Abdullah ibn Amr (رضي الله عنه) rapporte qu'il demanda : « Ô messager d'Allah ! Puis-je consigner par écrit ce que j'entends de toi ? » « Oui » répondit-il. « Aussi bien quand tu es fâché que quand tu es satisfait ? » « Oui, répondit-il, car il convient de ne dire que la vérité dans ces situations »<sup>(1)</sup>.

### ● Les expressions concises

Parmi ce qui peut être le plus expressif dans la parole de Muhammad (ﷺ), il y a ce que nous pouvons désigner par : les expressions concises. C'est le fait de dire en peu de mots, plusieurs choses importantes, comme nous en avons déjà cité un exemple. Parmi les exemples également de ces expressions concises de Muhammad (ﷺ), il y a le fait d'avoir rassemblé des sciences complètes dans des phrases courtes, par exemple le fait d'avoir rassemblé la science du partage successoral dans la législation islamique, qui est une science unique en son genre, dans cette phrase : « Attribuez d'abord les réserves aux réservataires et ce qui restera sera pour le plus proche des mâles »<sup>(2)</sup>.

Les exemples sont nombreux, citons cette parole du Prophète (ﷺ) : « Les actions ne valent que par les intentions ; il ne sera donc tenu compte à chaque homme que de ses intentions »<sup>(3)</sup>.

Muhammad (ﷺ) a lui-même indiqué qu'il a cette spécificité, mais ne l'a pas attribuée à une puissance intrinsèque ou une aptitude scientifique en lui ; bien au contraire, il a attribué le mérite dans tout cela à son Seigneur qui lui a accordé cette qualité et l'en a honoré, lorsqu'il dit : « Et il m'a été offert les paroles concises »<sup>(4)</sup>. Les commentateurs de hadiths ont expliqué l'expression arabe (جوامع الكلم) traduite ici par 'paroles concises' comme étant la parole succincte ayant peu de mots et signifiant beaucoup<sup>(5)</sup>.

Son épouse Aïcha –qu'Allah soit satisfait d'elle- décrit sa parole comme

- 
- (1) Rapporté par Ahmad 6891.
  - (2) Rapporté par Al Boukhary, 6737 et Mouslim 1615.
  - (3) Rapporté par Al Boukhary, 1 et Mouslim 1907.
  - (4) Rapporté par Al Boukhary, 2977 et Mouslim 523.
  - (5) Fathoul Bâry, chap. Al 'Itissâm bil Kitâbi was Sunna.



étant concise lorsqu'elle dit : « Quand le Messager d'Allah (ﷺ) faisait un récit, il parlait si lentement qu'on aurait pu compter ses paroles »<sup>(1)</sup>.

## ●● L'expression et la précision

Muhammad (ﷺ) parlait avec un style qui conduisit sa parole au summum de l'expression et de la précision, et n'empêchait pas son auditoire d'écouter et de comprendre ce qu'il disait. C'est dans cet ordre d'idées qu'il répétait ses mots trois fois. En effet, Anas (رضي الله عنه) rapporte que lorsque le Prophète (ﷺ) adressait une salutation, il le faisait trois fois, et lorsqu'il disait quelque chose, il le répétait trois fois<sup>(2)</sup>.

Toujours dans ce sens, il y a le fait qu'il ne s'étendait pas dans le discours d'une manière qui empêche l'auditeur de comprendre ce qu'il entend ; au contraire, il parlait tout doucement, comme nous le décrit Aïcha –qu'Allah soit satisfait d'elle- : « En vérité, le Messager d'Allah ne débitait pas de récits comme vous les débitez »<sup>(3)</sup>.

## ●● Il n'était pas inconvenant

La logique de Muhammad (ﷺ) était éloignée de la grossièreté ; aussi, il ne prononçait que la bonne parole. Jamais on n'entendit de lui une parole choquante ou un propos indécent. Anas (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) habituellement ne faisait usage ni de l'injure, ni de mots inconvenants, ni de malédictions. Et quand il voulait adresser un reproche à l'un de nous, il disait : « Qu'a-t-il ? Puisse la boue maculer son front et s'y coller<sup>(4)</sup> ! »<sup>(5)</sup>

Il se tenait loin des lieux de tumulte, de futilités, et de verbiages. Aïcha –qu'Allah soit satisfait d'elle- a dit : « Le Prophète (ﷺ) n'était pas naturellement porté aux propos grossiers et ne s'en servit jamais ; il n'était pas non plus un criard dans les marchés et ne rétribuait pas le mal par le mal. Au contraire, il pardonnait et renonçait à tirer vengeance. »<sup>(6)</sup>

(1) Rapporté par Abu Dawud 3656

(2) Rapporté par Al Boukhary, 94.

(3) Rapporté par Al Boukhary, 3568 et Mouslim 2493.

(4) Ndt : C'est une expression qu'utilisent les Arabes sans vouloir signifier son sens même. Il est aussi dit que c'est une invocation en sa faveur pour qu'il soit obéissant et qu'il pratique la prière.

(5) Rapporté par Al Boukhary, 6046.

(6) Rapporté par At-Tirmidzy 2016 et Ahmad 24889.

## ●● Il se tenait loin de la préciosité

Nonobstant l'éloquence et la clarté du langage dont Muhammad (ﷺ) était dotées, il se tenait à l'écart de la préciosité. Aussi, il n'utilisait pas dans son langage des expressions étranges et difficiles à comprendre. Si nous faisons une comparaison entre les paroles des poètes de son époque et sa parole, nous trouverons un grand fossé. En effet, en général, il est rare que celui qui lit ses propos parmi ceux qui connaissent la langue arabe ait besoin d'explication des mots difficiles, ou d'avoir recours aux dictionnaires.

De même, il ne forçait pas la prose rimée et les belles expressions, son propos coulait plutôt naturellement.

Il en est de même de la composition des phrases et de la narration des récits.

Le Qur'an l'a ainsi décrit : **(Dis : "Pour cela, je ne vous demande aucun salaire; et je ne suis pas un imposteur. Ceci [le Qur'an] n'est qu'un rappel à l'univers)"<sup>(1)</sup>.**

Muhammad (ﷺ) a critiqué ceux qui s'adonnent à la minauderie dans le langage. Jabir (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Parmi ceux d'entre vous que j'aime le plus et ceux qui s'assiéront le plus près de moi le jour de la Résurrection, il y a les meilleurs d'entre vous du point de vue de la moralité. Ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui s'assiéront le plus loin de moi le jour de la Résurrection sont les bavards, les phraseurs, et les orgueilleux. Comme les compagnons lui demandèrent : « Ô messager d'Allah, nous connaissons les bavards et les phraseurs, qui sont donc les *mutafaihiqoune* ? » Il répondit : « Les orgueilleux »<sup>(2)</sup>.

De même, il a condamné celui qui force le langage et la sortie de la parole en disant : « Allah (ﷻ) déteste le beau parleur parmi les hommes »<sup>(3)</sup>.

Pour cette raison, Muhammad (ﷺ) s'adressait à travers ses paroles à tous les hommes ; il s'adressait à ses compagnons les plus proches, aux poètes et aux sages, aux gens ordinaires, aux bédouins, au petit et au grand, et tous

(1) Saad, 86-87.

(2) Rapporté par At-Tirmidzy 2018 et Ahmad 17278.

(3) Rapporté par At-Tirmidzy 2853, Abu Dawud 5005 et Ahmad 6719.





comprenaient son langage, le saisissait et ce dernier trouvait une place dans leurs âmes.

## ●● Le visage épanoui de Muhammad ﷺ

Avoir le visage épanoui, c'est être détendu quand on rencontre quelqu'un. Cela transparaît dans la mine radieuse du visage et le sourire naturel qui se dessine sur les lèvres. Cela se voit aussi à travers une attitude décontractée, à travers la volonté de se montrer agréable et d'être proche et à travers des paroles d'accueil chaleureuses.

Celui qui ne sourit pas perd de ce fait un gain important dès le début de la rencontre. Et vice-versa. En effet, celui dont le visage est renfrogné provoque l'embarras (la gêne) et donne à l'autre le sentiment que l'on n'a pas envie de le rencontrer. Or, le sourire est un don à part entière qui révèle une âme capable de donner aux autres, qui s'intéresse à eux, qui est heureuse quand eux sont heureux et qui s'associe à eux dans tous leurs sentiments. Il est le premier cadeau que l'on offre et celui qui détermine la suite.

Muhammad ﷺ a expliqué cela en mettant en relief le lien étroit qui existe entre le don et le sourire puisqu'il a dit : « Rencontrer ton frère avec le sourire est une aumône. »<sup>(1)</sup>

Le sourire est donc une aumône. C'est un message d'amour, de sincérité et de dévouement. On le donne sans attendre de contrepartie, mais grâce à lui on récolte beaucoup de bien. Il met fin aux malentendus, les résolvant dès le début ou bien, si les problèmes ont déjà commencé, il aide à les éliminer. Le sourire transforme l'ennemi en ami. Il rapproche la personne de ceux qu'elle aime, et les gens aiment être en sa compagnie.

Le sourire dissipe la tristesse et le chagrin. Il crée de l'attachement entre les cœurs et aide à la réalisation des grandes œuvres. En effet, quand on aborde les difficultés avec un sourire, on a alors déjà accompli la plus grande partie du travail, car on se prépare intérieurement à les affronter. Le sourire à l'occasion de l'obtention d'un bienfait est une marque de gratitude, et à l'occasion d'une épreuve douloureuse, il signifie acceptation du décret divin (du destin).

(1) Rapporté par at-Tirmidzi (1956).

Muhammad (ﷺ) ne se contentait pas de demander à ses compagnons de sourire et de les y inciter, mais le sourire était chez lui une marque distinctive et visible.

L'un de ses compagnons, Jarîr ibn `Abdullâh al-Bajalî (رضي الله عنه), raconte : « Chaque fois que le Messager d'Allah (ﷺ) me rencontrait, il me souriait. »<sup>(1)</sup>

Un compagnon le décrit comme étant celui qui souriait le plus. `Abdullâh ibn al-Hârîts az-Zubayrî (رضي الله عنه) a dit : « Je n'ai vu personne qui avait autant le sourire que le Messager d'Allah (ﷺ). »<sup>(2)</sup>

Pourtant ces hommes ne faisaient pas partie des compagnons les plus illustres, ceux qui l'ont fréquenté longtemps. Ils n'étaient pas les auteurs d'œuvres grandioses du temps de la mission du Prophète (ﷺ) et ils n'étaient pas au nombre des précurseurs, sans quoi on aurait pu dire qu'il les accueillait chaleureusement [en vertu de leur mérite] et qu'il se montrait reconnaissant pour leurs actes. Que devait-il en être alors pour ceux qui ont fait des sacrifices, qui ont combattu, ont été blessés, ont été torturés et qui ont enduré (pour la cause d'Allah)?

Muhammad (ﷺ) souriait à tout le monde, sans exception. Il était constamment souriant avec les gens, si bien que `Amr ibn al-`Âṣ (رضي الله عنه) ( pensa qu'il était le préféré du Prophète (ﷺ) vu toute l'amabilité dont il faisait preuve à son égard. Voilà pourquoi il lui demanda quelle était la personne qu'il aimait le plus. Il avait l'espoir d'être cette personne-là.

`Amr ibn al-`Âṣ (رضي الله عنه) explique que le Prophète (ﷺ) l'avait envoyé à la tête des troupes lors de l'expédition dite *Dzât as-Salâsil*. Au retour, il partit le voir. Il raconte : « Je lui ai demandé quelle personne il aimait le plus. "C'est `Â'icha !", répondit-il. "Et parmi les hommes ?", lui ai-je demandé. "Son père.", a-t-il répondu. "Et qui ensuite ?", demandai-je. "Umar ibn al-Khaṭṭâb.", dit-il. »<sup>(3)</sup>

Muhammad (ﷺ) appliquait les enseignements de son Seigneur qui lui enjoignait d'user de douceur et de délicatesse et de bien se comporter avec tout le monde. Or, c'est conformément à cette description que les versets coraniques l'évoquent : **(C'est par un effet de la miséricorde d'Allah que tu as**

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3036) et Muslim (2475).

(2) Rapporté par Aḥmad (17251) et at-Tirmidzî (3641).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3662) et Muslim (2384).



**fait preuve de douceur avec eux car si tu avais été rude, au cœur dur, ils se seraient alors dispersés, fuyant ta proximité.)** [3 Âl `Imrân, 159]. Cela veut dire : « Ô Muhammad, tu es conciliant, souriant, d'un abord facile et souple et si tu avais agi de façon contraire, tu n'aurais pas réussi à faire le consensus autour de toi et rallier tous ces cœurs. »

Muhammad (ﷺ) appelait ses compagnons à avoir un visage détendu et épanoui et à faire un bon accueil aux gens. Il disait : « Ne sous-estime aucun acte de bien ne serait-ce que le fait de rencontrer ton frère avec un visage épanoui (souriant). »<sup>(1)</sup>

L'un des compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) parmi les plus proches de lui, à savoir

`Umar ibn al-Khaṭṭâb (رضي الله عنه), le décrit quand il souriait : « Il est celui qui possède la plus belle bouche [c'est-à-dire le plus beau sourire]. »<sup>(2)</sup>

Jaber ibn Samura décrit son compagnon, c'est-à-dire Muhammad (ﷺ) : « Il ne quittait la place où il avait fait la prière de l'aube qu'après que le soleil se soit levé. Il se levait alors, tandis qu'ils [ses compagnons] discutaient. Ils évoquaient l'époque préislamique et riaient. Lui (ﷺ) souriait. »<sup>(3)</sup>

Il n'adoptait donc pas un air renfrogné pour montrer son sérieux et souligner sa qualité de Prophète, mais il était plutôt prévenant et souriant vis-à-vis des gens.

Il existe des hommes qui ont toujours le sourire aux lèvres quand il s'agit d'un intérêt personnel ou d'une relation qui rapporte un profit, mais dès qu'ils sont chez eux, avec leur famille, leur comportement change et voilà que leur visage s'assombrit. Muhammad (ﷺ) n'était pas de ceux-là. Sa femme `Â'icha, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, a dit : « Il était le plus doux et le plus bienveillant de tous. Il était un homme comme vos hommes, sauf qu'il [...] souriait souvent. »<sup>(4)</sup>

Il ne souriait pas seulement quand il était content et satisfait, mais

(1) Rapporté par Muslim (2626).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2468) et Muslim (1479), l'expression exacte provenant de ce dernier.

(3) Rapporté par Muslim (2322).

(4) Rapporté par Ishâq ibn Râhawayh dans son Musnad (1001) et (1750).



il lui arrivait de sourire pour atténuer sa colère et il y parvenait. Ka`b ibn Mâlik (رضي الله عنه) est resté en arrière (à Médine) et n'a pas participé [avec le Prophète et les autres compagnons] à l'expédition de Tabûk. Après le retour du Messager d'Allah (ﷺ), Ka`b est parti s'excuser [pour son absence]. Tandis qu'il rapporte son histoire (très longue), Ka`b a dit : « Je suis arrivé auprès de lui et je lui ai fait la salutation. Il fit le sourire de quelqu'un qui est en colère et demanda : « Qu'est-ce qui t'a retenu ? »<sup>(1)</sup>. C'est-à-dire qu'il a fait un sourire signifiant qu'il était mécontent. La seule manifestation visible de sa colère fut qu'il fit un sourire. À la fin du récit qu'il raconte, et après qu'on lui ait transmis qu'Allah lui avait accordé Son pardon, Ka`b a dit : « J'ai salué le Messager d'Allah (ﷺ). Son visage rayonnait de joie. Or, quand il était content, son visage s'illuminait comme une pleine lune. C'était là une caractéristique que nous connaissions. »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) n'était pas souriant uniquement avec ses compagnons croyants, mais il souriait à tout le monde, même à ceux qu'il détestait. En effet, un homme désagréable, au langage grossier, vint un jour demander l'autorisation d'entrer chez lui. « Accordez-lui la permission d'entrer. », dit-il. Quand il entra, il lui fit un accueil souriant, lui tint des propos amicaux et discuta gentiment avec lui (en étant à l'aise). Sa femme `Â`icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, l'interrogea à ce sujet. Il répondit : « Ô `Â`icha ! Sache que la pire personne est celle que l'on fuit pour éviter son indécence [ou la rudesse de ses propos]. »<sup>(3)</sup> Il a aussi dit : « Allah n'aime pas l'indécent qui se montre grossier de façon délibérée. »<sup>(4)</sup> Même un homme grossier, au comportement désagréable, le Prophète (ﷺ) lui a souri, l'a abordé avec un visage épanoui et s'est comporté avec lui agréablement pendant qu'il était chez lui.



- 
- (1) Rapporté par al-Bukhârî (4418) et Muslim (2769).
  - (2) Rapporté par al-Bukhârî (3556) et Muslim (2769).
  - (3) Rapporté par al-Bukhârî (6032) et Muslim (2591).
  - (4) Rapporté par Abû Dâwûd (4792). La base du hadith se trouve chez al-Bukhârî (6032).



## ●● Ses sourires lors d'événements

Aimer les richesses et les choses matérielles de ce monde est une chose naturelle que les êtres humains possèdent en eux. Comme Muhammad (ﷺ) connaissait bien la nature humaine et ses penchants, il ne fut pas surpris par les attitudes des personnes humaines, alors il souriait en les voyant vivre un instant de joie quand quelques biens terrestres venaient à eux. Abû `Ubayda ibn al-Jarrâh (رضي الله عنه) est revenu du Bahreïn avec des biens. C'était l'heure de la prière de l'aube. Quand il eut fini la prière, les gens se rassemblèrent devant lui. Ils ne s'étaient pas dispersés [comme à l'accoutumée]. Le Messager d'Allah (ﷺ) eut un sourire en leur direction quand il les vit. "Je pense que vous avez entendu qu'Abû `Ubayda est de retour et qu'il a ramené quelque chose avec lui.", leur a-t-il dit. "Oui, ô Messager d'Allah.", répondirent-ils. "Alors bonne nouvelle pour vous, leur dit-il, et escomptez ce qui vous réjouira."<sup>(1)</sup>

Anas rapporte : « Un homme est venu un vendredi pendant que le Prophète (ﷺ) faisait son discours à Médine. Il s'exclama : "C'est la sécheresse ! Demande à ton Seigneur de faire pleuvoir !" Il regarda le ciel. On n'y voyait aucun nuage. Il demanda la pluie et aussitôt les nuages se formèrent et se regroupèrent. Les habitants reçurent de la pluie en quantité si abondante que les ruisseaux de Médine débordèrent. Elle ne cessa de tomber, sans interruption, jusqu'au vendredi suivant. Puis, cet homme (ou un autre) se leva pendant que le Prophète (ﷺ) faisait son discours du vendredi. Il demanda : "Nous sommes inondés. Demande à ton Seigneur de la faire cesser." Il ria puis pria : "Ô Allah ! À la périphérie et non sur nous !" Il répéta cela deux ou trois fois. Les nuages se mirent à se disperser quittant Médine vers la droite et la gauche. Il pleuvait autour de nous, mais non sur la ville. Allah [à travers ce prodige] leur montra la sainteté de Son Prophète (ﷺ) et l'exaucement de ses prières. »<sup>(2)</sup>

Dans les différents événements de la vie de Muhammad (ﷺ), que ce soit en voyage ou non, le sourire ne le quittait pas. `Alî ibn Rabî'a raconte : « J'ai assisté quand on amena une monture pour `Alî. Quand il a posé son pied sur l'étrier il dit trois fois : "*Bismillâh* (Au nom d'Allah)". Quand il fut bien assis sur le dos de l'animal, il prononça : "*Al-hamdulillâh* (Louange à Allah)". Ensuite, il dit : **Gloire**

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3158) et Muslim (2961).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6093) et Muslim (897).



**à celui qui a mis ceci à notre disposition alors que nous étions incapables (par nous-mêmes) de nous l’assujettir. Et vers notre Seigneur nous allons revenir.)** [43 az-Zukhruf, 13 et 14].

Puis il répéta trois fois “*Al-hamdulillâh.*”, trois fois “*Allâhu akbar*” puis “Gloire à toi ! Je me suis fait du tort à moi-même. Pardonne-moi car personne d’autre que toi ne pardonne.”. Après cela, il fit un sourire.

Je lui ai dit : “Pourquoi as-tu souri, ô Prince des Croyants ?”

Il me répondit : “J’ai vu le Messenger d’Allah (ﷺ) faire comme j’ai fait, puis il a souri et je lui ai posé la question : “Pourquoi –ô Messenger d’Allah– as-tu souri ?”

Il répondit : “Ton Seigneur est satisfait de Son serviteur quand celui-ci dit : Seigneur, pardonne mes péchés car personne d’autre que Toi ne pardonne.”. »<sup>(1)</sup>

Il s’agit d’un sourire léger, limpide, qui s’exprime sur les traits de son visage et indique sa connaissance et sa compréhension fine de la nature humaine quand celle-ci est confrontée aux vicissitudes de la vie.

## ●● Le sourire de la satisfaction

Le sourire exprimant la satisfaction illuminait souvent le visage de Muhammad (ﷺ), à chaque fois qu’il voyait une attitude qui lui plaisait chez un de ses compagnons ou une autre personne se trouvant en sa présence. Ainsi, quand il voyait que ses compagnons avaient une bonne compréhension de la religion ou qu’il constatait qu’avec leur bon sens ils avaient fait un choix judicieux, conforme à la législation divine, il en était heureux, cela le réjouissait et le faisait sourire.

Un jour, un groupe de compagnons était en voyage. Ils rencontrèrent sur leur chemin une tribu arabe. Ils n’avaient plus de vivres et les gens de la tribu refusèrent de leur offrir l’hospitalité bien que cela fût contraire aux coutumes arabes. Leur chef fut piqué au pied par un scorpion. Ils leur demandèrent donc si quelqu’un parmi eux connaissait des formules conjuratoires (*ruqya*) pour soigner les morsures de scorpions. Un des compagnons répondit que oui et

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (20602) et at-Tirmidzî (3446). Cette expression exacte provient de ce dernier.



il lui récita la sourate qui commence le Qur'ân (*al-Fâtiha*). L'homme guérit et on leur offrit des moutons, mais ils refusèrent de les accepter jusqu'à ce qu'ils consultent à ce propos le Messager d'Allah (ﷺ). Ils lui expliquèrent l'affaire. Il sourit et leur dit : « Vous avez bien fait. Faites le partage et réservez m'en une part. » Et le Messager d'Allah (ﷺ) se mit à rire.<sup>(1)</sup>

Son sourire ne cessa d'illuminer les lieux et les cœurs. Pas un jour, il ne s'est estompé. Il ne quitta pas son noble visage, même durant les derniers instants de sa vie. Ainsi, pendant que les musulmans étaient absorbés dans la prière de l'aube [lorsque lui était malade], ils furent surpris par le Messager d'Allah (ﷺ) écartant le rideau de la chambre de `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle. Il les regardait alors qu'ils étaient en rang. Il a alors souri [de satisfaction].<sup>(2)</sup>



(1) Rapporté par al-Bukhârî (2276) et Muslim (2201).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (754) et Muslim (419).

## ● La quiétude et la dignité dans sa personnalité ﷺ

La quiétude (*sakîna*) et la dignité (*waqâr*) sont deux aspects d'une même notion, à savoir le calme résultant de la paix et de la stabilité intérieures sauf que la quiétude concerne l'aspect intérieur, celui du cœur, tandis que la dignité, qui dépend de la précédente, concerne l'apparence, et se manifeste sur les membres du corps. Si donc le cœur est quiet, paisible et stable, cela apparaît à travers les membres du corps, lesquels se meuvent alors calmement, paisiblement.

Le Noble Qur'ân, à maintes reprises, évoque comment Allah a descendu la quiétude sur lui ﷺ et sur ceux qui étaient avec lui : Allah ﷻ a dit : **(Puis Allah fit descendre sa quiétude sur Son Messager et sur les croyants, et leur imposa [d'être fidèles à] la parole de la piété. Ce sont eux qui la méritent le plus et eux qui en sont dignes.)** [48 al-Fath, 26].

Il a aussi dit : **(...et quand il disait à son compagnon : « Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous. » Allah fit alors descendre sur lui sa quiétude.)** [9 at-Tawba, 40].

Allah ﷻ a aussi dit : **(Allah a certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leur cœur. Il a alors fait descendre sur eux la quiétude et leur a donné en récompense une victoire proche.)** [48 al-Fath, 18].

Toute personne qui examine la vie de Muhammad ﷺ verra que son cœur était tranquille, calme, apaisé et stable, car les choses terrestres (*dunyâ*) n'étaient pas tout dans sa vie. Il donna une idée de la place que les choses matérielles avaient à ses yeux, à travers les paroles et les paraboles qu'il fit à ses compagnons : « Qu'ai-je à voir avec les choses terrestres [c'est-à-dire : Que m'importent les biens et les plaisirs de ce monde] ? Il en est de moi et d'elles comme il en est du voyageur qui fait une halte à l'ombre d'un arbre puis [le laisse et] s'en va. »<sup>(1)</sup>

Muhammad ﷺ s'est comparé, dans le rapport qu'il entretient avec la *dunyâ* (le monde d'ici-bas), à un homme marchant sur une longue route en quête d'un certain but et qui trouve un arbre à l'ombrage duquel il s'assoit un moment avant de reprendre sa marche. Et c'est réellement ainsi qu'il était dans la vie car la *dunya* ne représentait pas tout pour lui. Celle-ci ne le dominait pas. Il agissait plutôt à son égard de façon modérée. Cela lui a apporté la tranquillité et la stabilité.

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2377), par Ibn Mâjah (4109) et par Ahmad (3701).





Allah lui ordonna –ainsi qu’aux croyants qui étaient avec lui– de faire preuve de quiétude et de dignité, dans la manière d’être et dans le comportement. Allah (ﷻ) a dit : **(Ne te pavanés pas sur terre car jamais tu ne pourras fendre le sol ni rivaliser en hauteur avec les montagnes !)** [17 al-Isrâ’, 37]. Cela veut dire : « Marche sans orgueil ni arrogance, mais marche humblement, dignement, calmement, paisiblement. »

Quand son Seigneur lui a décrit les qualités des pieux croyants que sont les serviteurs du Tout-Miséricordieux ( *ibâdu-r-rahmân*), Il a dit : **(Les serviteurs du Tout-Miséricordieux sont ceux qui marchent sur terre humblement et qui, lorsque les ignorants s’adressent à eux, répondent par une parole de paix.)**

[25 al-Furqân, 63].

La première description qui est faite d’eux est leur démarche : ils marchent dans le calme, dans la quiétude et la dignité, ce qui est le reflet de la tranquillité intérieure. La quiétude et la dignité n’ont rien à voir avec la démarche languissante d’un malade. En effet, la dignité consiste à avoir une démarche assurée (d’un pas ferme), c’est-à-dire qui n’est ni une allure fière et hautaine ni de la nonchalance et de la mollesse.

Il est clair que la quiétude et la dignité se manifestent de diverses façons dans la personnalité de Muhammad (ﷺ). Elles sont visibles dans ses gestes puisqu’il est calme et pondéré.

Elles [la quiétude et la dignité] sont aussi visibles à travers sa prise de parole. En effet, il restait souvent silencieux, mais quand il parlait, il ne disait que du bien. Il ne riait jamais aux éclats : il souriait plutôt. Il plaisantait peu, riait rarement, mais souriait souvent.

Elles sont également visibles [la quiétude et la dignité] à travers sa bravoure. Il était courageux, n’éprouvant à l’égard des hommes aucune peur, mais pieux et plein de crainte envers son Seigneur. Les situations effrayantes ne le troublaient pas, ni les dangers n’entamaient sa sérénité.

Elles sont [la quiétude et la dignité] visibles également à travers ses réactions puisqu’il agissait avec sagesse et perspicacité et il était doué d’un esprit pénétrant (qui voit loin).

Elles se manifestent aussi à travers ses dévotions puisqu’il accomplissait de nombreuses pratiques culturelles auxquelles il était fortement attaché.

Elles apparaissent aussi à travers ses relations avec les gens. En effet, il

se désintéressait des choses matérielles (du monde terrestre) et aspirait à l'au-delà (c'est-à-dire qu'il désirait et préférait la vie future).

Sa femme, `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, décrit son attitude digne : « Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah (ﷺ) rire en se lâchant complètement (c'est-à-dire sans retenue) au point de laisser paraître sa lurette. Il se contentait de sourire. »<sup>(1)</sup>

Il avait souvent la tête baissée, immobile. Son attitude, son habillement, sa vie, ses mouvements, ses moments d'immobilité, ses allocutions et ses moments de silence, tout cela reflétait sa piété. On ne pouvait le regarder sans penser à toutes ces belles qualités.

Il recommandait souvent à ses compagnons la quiétude (la sérénité) dans les actes de la vie et dans les adorations. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte qu'il l'a entendu dire : « Quand vous entendez l'annonce du commencement de la prière (*iqâma*), allez à la prière en faisant preuve de quiétude (*sakîna*) et de dignité (*waqâr*). Ne vous précipitez pas. Ce que vous arrivez à atteindre de la prière, faites-le [derrière l'imam] et concernant ce qui vous a échappé [ce que vous avez manqué avec l'imam], complétez [votre prière en conséquence]. »<sup>(2)</sup>

Abû Qatâda a dit : « J'ai prié avec le Prophète (ﷺ). Il dit : "Ne vous mettez debout que quand vous me voyez et faites preuve de sérénité (*sakîna*)." »<sup>(3)</sup>

Il enseignait à ses compagnons que la quiétude n'est donnée à une personne que parce que celle-ci se rappelle constamment son Seigneur et L'adore. Il leur disait : « Toutes les fois que des gens se rassemblent dans une des maisons d'Allah (dans une mosquée) pour réciter le livre d'Allah et se l'enseigner les uns aux autres, la quiétude (*sakîna*) descend sur eux, la miséricorde les enveloppe, les anges les entourent et Allah les évoque chez ceux qui sont auprès de lui. »<sup>(4)</sup>

Son compagnon, `Umar ibn al-Khaţţâb (رضي الله عنه), cherchait à lui ressembler dans les conseils qu'il donnait puisqu'il recommandait aux gens : « Apprenez la science et en même temps apprenez la quiétude (*sakîna*) et à vous tenir dignement (*waqâr*). ».



- (1) Rapporté par al-Bukhârî (4839) et Muslim (899).
- (2) Rapporté par al-Bukhârî (635) et Muslim (602).
- (3) Rapporté par al-Bukhârî (909) et Muslim (604).
- (4) Rapporté par Muslim (2699).



## Chapitre 3

### Une journée avec Muhammad ﷺ

- > Introduction.
- > En compagnie de Muhammad ﷺ lors de ses repas.
- > La toilette et l'habillement de Muhammad ﷺ.
- > Les vêtements de Muhammad ﷺ.
- > La dévotion de Muhammad ﷺ.
- > Le sommeil de Muhammad ﷺ.
- > Muhammad ﷺ lors d'événements heureux ou tristes.
- > Les traits d'esprit de Muhammad ﷺ.
- > les moment de tristesse de muhammad ﷺ.





## ●● Introduction

Les chefs, les hommes célèbres et autres personnages ont pour coutume d'avoir une vie publique, connue des gens, et une vie privée, discrète qui cache des secrets et de nombreuses informations confidentielles concernant leur personnalité et leur style de vie, une vie que tous s'efforcent de garder secrète, dissimulée derrière un voile.

Bien que Muhammad (ﷺ) ait dirigé une nation nombreuse et qu'il ait acquis la plus grande notoriété qui soit, il s'est toujours attaché à vivre avec un seul visage, il était le même, qu'il soit en privé ou en public, un visage unique qu'il adoptait aussi bien en présence des gens qu'en leur absence.

Muhammad (ﷺ) est né et a passé toute sa vie au grand jour et –comme on dit- il était sous le feu des projecteurs. Rien de sa vie personnelle n'est resté dans l'ombre, même les moindres détails. Ce qui est admirable ici, c'est le fait qu'il n'était pas exaspéré par les questions qu'on lui posait continuellement ni le fait qu'on s'intéresse à sa vie privée. Il arrivait même que ce soit lui qui dévoile certains aspects de sa vie personnelle. Les gens l'interrogeaient surtout et il leur répondait volontiers. Même les femmes questionnaient ses épouses à son sujet et au sujet des divers aspects de sa vie. Celles-ci répondaient elles aussi de façon tout à fait franche et claire.

Ainsi, `Urwa questionna-t-il un jour sa tante maternelle `Â'icha, la femme de Muhammad (ﷺ), à propos de sa vie avec le Prophète (ﷺ) et elle lui répondit : « Ô fils de ma sœur ! Nous apercevions le croissant [du début du mois] puis le croissant suivant, soit trois croissants en l'espace de deux mois sans que pendant cette période un feu ne soit allumé dans les maisons du Messenger d'Allah (ﷺ) [pour cuisiner]. » Il lui demanda : « Ma tante, comment viviez-vous [avec quoi vous nourrissiez-vous] ? » Elle lui répondit : « Avec *al-aswadân* (les deux noires), c'est-à-dire avec des dattes et de l'eau, sauf que le Messenger d'Allah (ﷺ) avait des voisins parmi les Anṣâr (parmi les auxiliaires médinois) qui possédaient des bêtes laitières. Ils envoyaient du lait au Messenger d'Allah (ﷺ) et lui nous en donnait. »<sup>(1)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2567) et Muslim (2972).



Dans une autre narration, un homme posa des questions sur la vie intime du Prophète ﷺ. Il les posa à `Â'icha, l'épouse de Muhammad ﷺ, qu'il considérait –sur la base du texte coranique explicite- comme la Mère des Croyants. Elle lui répondit clairement car elle comprit que cet homme cherchait à connaître la sunna (la tradition) de son prophète, afin de l'imiter. En effet, `Abdullâh ibn Abî Qays a dit : « J'ai demandé à `Â'icha comment le Prophète ﷺ faisait concernant la *janâba* (l'impureté légale résultant d'un rapport sexuel). Se lavait-il avant de dormir ou dormait-il avant de se laver ? Elle répondit : "Il faisait les deux. Il lui arrivait de faire son bain avant de dormir et certaines fois, il se contentait des ablutions avant de dormir." J'ai alors dit : "Louange à Allah qui a donné concernant cette question une certaine latitude [c'est-à-dire qu'il a permis une certaine tolérance et laissé une marge d'action]." »<sup>(1)</sup>

Essayons, dans ce chapitre, de suivre Muhammad ﷺ dans sa vie quotidienne, afin d'en connaître quelques aspects.

### ●● En compagnie de Muhammad ﷺ lors de ses repas

Se nourrir n'était pas pour Muhammad ﷺ une opération purement et strictement physiologique, mais bien plus : cet acte constituait un modèle représentatif de sa conception de la vie, de sa morale, de sa conduite et des particularités de sa personnalité.

Dans ce qui suit, nous allons aborder un aspect de sa vie ﷺ et nous verrons comment il se restaurait.

### ●● Contentement et détachement

Muhammad ﷺ ne repoussait jamais aucun plat quel qu'il soit. S'il était à son goût, il le mangeait, sinon il se contentait de le laisser sans faire de commentaire à son sujet et sans le rejeter. En effet, il ne disait jamais de mal d'aucun plat. Il ne disait même pas : « c'est chaud ou salé ». Son compagnon Abû Hurayra raconte : « Le Prophète ﷺ n'a jamais dénigré aucune nourriture. S'il l'aimait, il la mangeait, sinon il la laissait. »<sup>(2)</sup>

Un jour, un de ses hôtes lui a présenté un uromastyx [*dabb*] grillé. Il s'agit

(1) Rapporté par Muslim (307).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3563) et Muslim (2064).



d'un animal qui vit dans le désert. Il a éprouvé du dégoût à son égard et n'en a pas mangé, mais il ne l'a pas critiqué, et il n'a pas dit un seul mot. Il se tut et laissa les gens manger. Ibn `Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte que Muhammad (ﷺ) et Khâlîd ibn al-Walîd, un des grands généraux de l'armée, étaient réunis pour manger et on posa devant eux un uromastyx grillé. Laissons maintenant à Khâlîd le soin de nous décrire la situation : « Le Messager d'Allah (ﷺ) retira sa main de l'uromastyx. "Est-ce que l'uromastyx est interdit ?", lui demandai-je. "Non, répondit-il, mais comme on ne le trouve pas sur les terres de mon peuple, je ressens une certaine répugnance à son égard." Je l'ai alors tiré vers moi et je l'ai mangé tandis que le Messager d'Allah (ﷺ) me voyait faire. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) n'était ni gourmand (avide) ni glouton (gros mangeur). Il ne mangeait pas jusqu'à complète satiété, mais était plutôt frugal. Il se contentait de manger seulement ce qui suffisait à le faire se tenir debout. Il conseilla sa communauté en leur disant, pour blâmer la glotonnerie : « Un être humain ne peut remplir complètement un contenant (un récipient) pire que son estomac. Que le fils d'Adam se suffise de quelques bouchées qui le fassent tenir debout et s'il y a absolument nécessité [de manger plus], alors qu'il destine un tiers [de la capacité de son estomac] pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers pour son souffle [en le laissant vide]. »<sup>(2)</sup>

C'est là une recommandation dont les savants et les docteurs en médecine ont dit qu'elle concentrait en elle toute la prévention contre les maladies, et ce, au moyen d'une phrase unique qui n'a été formulée par personne d'autre avant lui.

Sa cousine Umm Hânî' raconte : « Le Prophète (ﷺ) est entré chez moi et demanda : "Y a-t-il quelque chose à manger ?", à quoi j'ai répondu que non, hormis du pain sec et du vinaigre. Il dit alors : "Apporte-le ! Une maison pourvue de vinaigre n'est pas une maison dépourvue d'*udm* [*udm* = condiment, sauce ou assaisonnement servant à accompagner le pain]." »<sup>(3)</sup>

Permettez-nous –cher lecteur- de joindre notre étonnement au vôtre,

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5537) et Muslim (1946).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (2380), Ibn Mâjah (3349) et Ahmad (16735).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (1842).



concernant la frugalité de la vie de ces gens et de la simplicité avec laquelle Muhammad (ﷺ) se comportait avec eux. En effet, le voici entrant chez une personne de sa famille et lui demandant si elle a quelque chose à manger et elle de lui répondre qu'elle ne possède rien d'autre que du pain et du vinaigre. Il mange et le voilà qui complimente son modeste repas que personne ne désire, puis le voici qui déclare avec une grande sensibilité de cœur que la demeure où l'on trouve du vinaigre n'est pas une demeure pauvre.

Son compagnon, an-Nu`mân ibn Bachir, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a un jour parlé à ses pairs en les blâmant du fait qu'ils jouissent de beaucoup de biens. Il leur a dit : « N'avez-vous pas de la nourriture et de la boisson autant que vous voulez ? (c'est-à-dire : vous êtes à l'aise). Or, j'ai vu le Prophète (ﷺ) qui ne trouvait même pas suffisamment de *daqal* à se mettre sous la dent (*daqal* : dattes de qualité inférieure). »<sup>(1)</sup>

Son cousin, Ibn `Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : « Muhammad (ﷺ) passait des nuits successives sans apaiser sa faim et sa famille ne trouvait pas de quoi dîner. »<sup>(2)</sup>

Celui dont nous parlons était le chef de son peuple et un guide dans sa communauté. S'il avait voulu amasser de la nourriture chez lui de quoi suffire à une grande assemblée, il l'aurait fait, mais il passa plutôt cette vie [...] comme n'importe quelle personne pauvre de sa communauté si bien qu'il ressentait ce qu'ils ressentent et vivait la même vie, et il ne s'efforçait pas d'atteindre une condition meilleure que la leur.

Voyez donc ce témoignage d'un de ses compagnons, il vous donnera une idée de ce que les gens connaissaient de lui. En effet, Abû Hurayra (رضي الله عنه) a dit : « Je jure par celui qui détient ma vie entre Ses mains, jusqu'à ce qu'il quitta ce monde, le Messager d'Allah (ﷺ) n'a pas rassasié sa famille trois jours successifs avec du pain de froment. »<sup>(3)</sup>

Un jour, Abu Hurayra (رضي الله عنه) passa auprès de gens qui avaient devant eux un méchoui (de mouton). Ils l'invitèrent à participer au repas, mais lui refusa

(1) Rapporté par Muslim (2977).

(2) Rapporté par at-Tirmidzi (2360), Ibn Mâjah (3347) et Ahmad (2303).

(3) Rapporté par Muslim (2976).





de manger en disant : « Le Messager d'Allah ﷺ a quitté ce monde sans s'être rassasié de pain d'orge. »<sup>(1)</sup>

Le serviteur du Prophète ﷺ, Anas ibn Mâlik, décrit une autre situation qu'il n'a jamais oubliée. Il raconte : « On apporta [en cadeau] des dattes au Messager d'Allah ﷺ. Il s'est mis à les distribuer et c'est moi qui fut chargé de porter le panier jusqu'à ce qu'il eut fini la distribution puis, en position accroupie, il se mit à manger rapidement. J'ai alors compris à sa façon de manger qu'il avait faim. »<sup>(2)</sup>

## ●● Délicatesse et bonnes manières

Concernant les questions en rapport avec le fait de boire et de manger, Muhammad ﷺ possédait une –admirable– délicatesse et de bonnes manières, qualités qu'il enseigna dans le détail aux enfants et aux adultes de sa communauté :

Il disait à son beau-fils, c'est-à-dire le fils de sa femme Umm Salama, en l'occurrence `Umar ibn Abî Salama : « Garçon ! Prononce le nom d'Allah, mange avec la main droite et mange de ce qui est devant toi [de ton côté du plat]. »<sup>(3)</sup> À cette occasion, il lui enseigna dès son jeune âge à évoquer le nom d'Allah avant de manger, c'est-à-dire à commencer en disant *bismillâh* (au nom d'Allah). Puis, il l'incita à utiliser la main droite pour manger, la main que Muhammad ﷺ recommande d'utiliser pour les bonnes choses, et il l'incita aussi à manger de ce qui est devant lui, afin de ne pas s'emparer de la nourriture des autres [qui mangent avec lui] et afin que sa main n'aille pas se promener à l'autre extrémité du plat.

D'après Hafsa, la femme de Muhammad ﷺ : « Le Messager d'Allah ﷺ se servait de la main droite pour manger, boire, faire ses ablutions, enfiler ses habits, pour recevoir et pour donner, tandis que la main gauche servait aux autres choses. »<sup>(4)</sup>

Il a interdit à ses compagnons de manger avec la main gauche. Jâbir

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5414).

(2) Rapporté par Ahmad (13688).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5376) et Muslim (2022).

(4) Rapporté par Ahmad (25259), at-Tirmidzî (12) et an-Nasâ'î (29).



ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte à propos du Prophète (ﷺ) : « Il a interdit que l'on mange avec la main gauche. »<sup>(1)</sup>

À travers les repas de Muhammad (ﷺ), on décèle clairement le souci de la propreté et de l'hygiène. En effet, il se lavait toujours les mains avant de manger comme disait `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle : « Quand il voulait manger [...], il se lavait les mains. »<sup>(2)</sup>

Il a aussi interdit certains comportements qui vont à l'encontre de la délicatesse et de la bienséance lorsqu'on mange ou de certains autres qui peuvent s'avérer préjudiciables. Par exemple, un homme rota en la présence du Prophète (ﷺ) qui lui signifia sa désapprobation en lui disant : « Épargne-nous tes rots. »<sup>(3)</sup>

Il a aussi interdit de souffler sur la nourriture et la boisson. En revanche, il ordonna de respirer trois fois en dehors du récipient quand on boit et de boire en trois fois et il a interdit de boire directement au contact de l'orifice de l'outre et la sagesse de cette interdiction était afin de ne pas transmettre de maladie ou que cela répugne les autres.

Il interdisait toutes les formes d'orgueil lors des repas car il voyait dans la nourriture un bienfait et un don divin en faveur de l'homme, aussi ce dernier doit-il faire preuve de modestie lorsqu'il reçoit ce bienfait. Il disait : « Je ne mange pas en étant étendu [ou accoudé : *muttaki'an*]. »<sup>(4)</sup> À l'époque, manger étendu (accoudé) était une position qui dénotait de l'orgueil et de l'arrogance.

Comme il était habituel à son époque (ﷺ) que les gens mangent à même le sol et comme le fait de manger sur des tables ou des plateaux surélevés par rapport au sol était une habitude des gens orgueilleux, Muhammad (ﷺ) évita cela. Il mangeait plutôt comme mangeaient la majorité des gens, comme les pauvres de son temps. Anas ibn Mâlik a dit : « Le Prophète d'Allah (ﷺ) n'a jamais mangé assis à table [*khiwân*]. »<sup>(5)</sup>

---

(1) Rapporté par Muslim (2099).  
(2) Rapporté par an-Nasâ'î (256) et Ahmad (24353).  
(3) Rapporté par at-Tirmidzî (2478) et Ibn Mâjah (3350).  
(4) Rapporté par al-Bukhârî (5398).  
(5) Rapporté par al-Bukhârî (5415).



De la même manière qu'il a interdit l'orgueil dans la façon de prendre le repas, il l'a interdit également en ce qui concerne la vaisselle avec laquelle on prend ses repas. Il a ainsi interdit à sa communauté de manger ou boire dans des récipients faits en or ou en argent. Hudzayfa ibn al-Yamân (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) nous a défendu de boire dans des récipients en or ou en argent ou d'y manger. »<sup>(1)</sup>.

De la même façon, il a interdit de manger allongé sur le ventre. En effet, son compagnon `Umar ibn al-Khaṭṭâb rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit que l'on mange en étant allongé sur le ventre. »<sup>(2)</sup>

Il a également interdit les attitudes qui dénotent un manque de respect vis-à-vis de la nourriture, les comportements gloutons et la concurrence dans les dépenses qui ont pour conséquence le gaspillage de la nourriture. Ibn `Abbâs a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit la *mu`âqara* pratiquée par les bédouins [c'est-à-dire la surenchère dans le sacrifice d'animaux]. »<sup>(3)</sup>

La *mu`âqara* était une pratique bédouine qui consistait en une rivalité pour l'honneur (pour la gloire : *mufâkhara*). Par exemple, un homme sacrifiait un certain nombre de chameaux et un autre faisait de même [pour relever le défi] et cela se répétait jusqu'à ce que l'un des deux l'emporte. C'est une forme de gaspillage des biens, une attitude absurde, inutile et indigne.

Durant le califat de `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه), le compagnon et gendre du Messager d'Allah (ﷺ), un homme a sacrifié cent chameaux et un autre fit de même. Les gens s'appelèrent mutuellement pour se servir en viande, mais `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) leur interdit d'en prendre, en guise de réprimande à l'égard de l'auteur de cette pratique méprisable.

Muhammad (ﷺ) a éduqué sa communauté dans la générosité dont il a vanté la valeur. Lui-même était généreux, ayant hérité cette vertu de son ancêtre Ibrâhîm, le prophète d'Allah, dont le Qur'ân raconte l'histoire quand celui-ci avait sacrifié pour ses invités, un veau gras. Cependant, la générosité n'est louable que si elle est un moyen visant à donner, à distribuer le bien aux

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5837) et Muslim (2067).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (3774) et Ibn Mâjah (3370).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (2820).



gens, à nourrir le nécessiteux. En revanche, si elle se transforme en rivalité pour l'obtention des honneurs (*mufâkhara*) et en dilapidation des richesses, alors cela devient un caractère blâmable et une conduite déplacée.

Un jour, Muhammad (ﷺ) mangeait avec ses compagnons. Quand il y eut du monde et que la place vint à manquer [autour du plat], il se mit dans une position où il était appuyé sur ses genoux, assis sur ses talons. Un bédouin s'étonna : « Qu'est-ce que c'est cette façon de s'asseoir ? » Le Messager d'Allah (ﷺ) répondit : « Allah a fait de moi un serviteur généreux, non un tyran violent. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) était au service de ses compagnons quand ceux-ci devaient manger ou boire. En effet, il était une fois en voyage avec eux. Ils eurent soif. On apporta de l'eau et c'était lui (ﷺ) qui la leur versait tandis qu'Abû Qatâda leur donnait à boire. Ce fut ainsi jusqu'à ce qu'il ne resta plus que lui et Abû Qatâda [à n'avoir pas bu]. Puis Muhammad (ﷺ) versa de l'eau et dit à Abû Qatâda : « Bois ! », mais Abû Qatâda protesta : « Je ne boirai pas tant que tu n'auras pas bu, ô Messager d'Allah ! » Il lui répondit : « Celui qui donne à boire aux gens est [doit être] le dernier à boire. »<sup>(2)</sup>

### ● Le repas des hommes pieux

Muhammad (ﷺ) voyait en la nourriture un bienfait d'Allah I, raison pour laquelle il apprit à sa communauté à commencer leur repas avec le nom d'Allah [en disant *bismillâh*]. Son épouse `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte de lui (ﷺ) : « Quand l'un de vous mange, qu'il évoque le nom d'Allah. »<sup>(3)</sup>

De même qu'il commençait son repas avec l'évocation d'Allah (ﷻ) I, il le terminait en Le louant et Le remerciant et ordonnait à ses compagnons de faire de même.

Abû Sa`îd al-Khudrî (رضي الله عنه) a dit : « Quand le Prophète (ﷺ) avait mangé, il disait : "Louange à Allah qui nous a nourris, a éteint notre soif et a fait de nous des musulmans." »<sup>(4)</sup>

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (3773) et Ibn Mâjah (3263).  
(2) Rapporté par Muslim (681).  
(3) Rapporté par Abû Dâwûd (3767) et at-Tirmidzî (1858).  
(4) Rapporté par at-Tirmidzî (3457) et Ibn Mâjah (3283).



Quand on desservait [c'est-à-dire quand on débarrassait les plats, quand le repas était terminé], il disait : « Louange à Allah d'une louange abondante, pure et bénie. Puisse cela se renouveler et ne pas s'interrompre. Nous ne nous contentons pas de ces seules louanges, ni ne nous en privons, ni ne nous en passons, ô Seigneur. »<sup>(1)</sup>

Il a demandé à sa communauté de faire pareil, l'informant du fait que cela est un moyen d'obtenir la satisfaction divine et Sa récompense. En effet, il a dit : « Allah est satisfait quand l'homme mange un repas et Le loue pour cela et quand il boit et Le loue pour cela. »<sup>(2)</sup>

Il avait pris l'habitude, à la fin des repas, de faire une invocation pour lui et pour la famille de son hôte. Ces invocations nous donnent d'autres enseignements qui nous éclairent sur un autre aspect que nous voulions montrer :

D'après Mu`âdz ibn Anas, Muhammad (ﷺ) a dit : « Quiconque prend un repas et dit ensuite : "Louange à Allah qui m'a donné ceci à manger et me l'a accordé sans aucune force ni puissance de ma part", sera absous des péchés qu'il a commis. »<sup>(3)</sup>

De la même façon qu'il faisait des invocations pour sa propre personne à la fin des repas, et enjoignait sa communauté à faire de même, il faisait aussi des invocations pour ceux qui l'invitaient à manger. C'est là de sa part une marque d'attention et de générosité à leur égard et un acte exprimant sa gratitude. Ces invocations ne se limitaient pas exclusivement à ceux qui lui présentaient des repas garnis et des mets de qualité puisque son compagnon Anas ibn Mâlik rapporte que le Prophète (ﷺ) s'est rendu chez Sa`d ibn `Ubâda qui lui apporta du pain et de l'huile. Le Prophète (ﷺ), après en avoir mangé, fit cette invocation : « [Que] les jeûneurs déjeunent chez vous, [que] les hommes pieux bénéficient de votre nourriture et que les anges prient pour vous. »<sup>(4)</sup>

Il a également conseillé à ses compagnons de ne manger qu'en compagnie

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5458).

(2) Rapporté par Muslim (2734).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (3458) et Ibn Mâjah (3285).

(4) Rapporté par Abû Dâwûd (3854), Ahmad (11767) et ad-Dârimî (1772).



de gens pieux, en ces termes : « Tu ne prendras pour compagnon qu'un croyant uniquement et tu ne mangeras ta nourriture que d'une personne pieuse. »<sup>(1)</sup>

Il a interdit le comportement du pique-assiette et de celui qui mange sans le consentement de l'hôte. D'après Abû Mas`ûd (رضي الله عنه), un homme parmi les Ansâr [parmi les auxiliaires] surnommé Abû Chu`ayb est arrivé et a dit à son serviteur boucher : « Prépare un repas qui suffise pour cinq personnes. Je veux inviter le Prophète avec quatre autres personnes car j'ai vu sur son visage les marques de la faim. » Il les invita, mais un homme les suivit. Le Prophète (ﷺ) précisa [à l'hôte] : « Celui-ci nous a suivis. Si tu veux, tu lui donnes ton accord (pour qu'il se joigne à nous pour le repas), et si tu veux, il rebrousse chemin. » L'hôte répondit : « Je lui donne l'autorisation (d'entrer). »<sup>(2)</sup>

Des compagnons lui dirent : « Nous mangeons, mais nous avons encore faim. » Il leur demanda : « Mangez-vous chacun de votre côté ? » Ils répondirent que oui et il leur conseilla : « Soyez réunis autour de votre repas et prononcez le nom d'Allah, vous recevrez alors de la baraka (bénédiction). »<sup>(3)</sup>

Il leur enseigna que le fait de se rassembler pour manger accroît le bénéfice que l'on peut tirer du repas et qu'il suffit à plus de monde que s'ils étaient dispersés [que si chacun mangeait de son côté]. En effet, il leur dit : « Le repas d'une personne suffit à deux, le repas de deux personnes suffit à quatre et le repas de quatre personnes suffit à huit. »<sup>(4)</sup>



(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2395), Abû Dâwûd (4832), Ahmad (10944).  
(2) Rapporté par al-Bukhârî (2081) et Muslim (2036).  
(3) Rapporté par Abû Dâwûd (3764), Ibn Mâjah (3286) et Ahmad (15648).  
(4) Rapporté par Muslim (2059).



## ●● La toilette et l'habillement de Muhammad ﷺ

Muhammad ﷺ est venu avec une législation qui aime la beauté, qui fait la promotion de la pureté et de la beauté naturelle, mais qui rejette l'excès et refuse les habits, vêtements et parures qui pervertissent la morale et les sociétés humaines.

Muhammad ﷺ appelle aussi bien les hommes que les femmes à la propreté et à la pureté. Il les appelle à faire des ablutions avec de l'eau pure pour les cinq prières quotidiennes, à se laver les mains immédiatement après s'être réveillé de son sommeil, à faire usage d'eau pour effectuer des ablutions avant de dormir et à être purifié constamment et à chaque instant, si bien qu'il a qualifié de croyants ceux qui sont assidus à la pratique des ablutions puisqu'il a dit dans un de ses propos (hadith) : « Seul un croyant est assidu aux ablutions rituelles. »<sup>(1)</sup>

Il montra l'importance de la propreté en général, à travers le parallèle qu'il établit entre d'une part la pureté intérieure et d'autre part la pureté extérieure, c'est-à-dire celle du corps et des vêtements, dans ce propos : « Voyez-vous si une rivière coule au seuil de la porte de l'un d'entre vous et qu'il s'y baigne cinq fois par jour, restera-t-il une quelconque saleté sur lui ? » On lui répondit qu'il ne resterait plus de saleté. Il conclut alors : « C'est cela l'exemple des cinq prières : avec elles, Allah efface les péchés. »<sup>(2)</sup>

Lors des réunions publiques où assistent beaucoup de gens, il insistait pour qu'on y vienne après avoir fait le bain et qu'on ne se contente pas de simples ablutions. En effet, en vue du rassemblement des musulmans pour la prière du vendredi, Muhammad ﷺ recommandait fortement à sa communauté de veiller à la propreté et de bien se préparer [de faire sa toilette] pour ce jour. Il leur ordonnait de faire le lavage du corps et de la tête, d'utiliser le *siwâk* [bâton tiré d'un arbre particulier] pour se nettoyer la bouche, et de se parfumer.<sup>(3)</sup>

Sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte pourquoi il insistait sur le bain du vendredi : « Les gens se rendaient à la prière du vendredi depuis

(1) Rapporté par Ibn Mâjah (277), Ahmad (21873) et ad-Dârimî (655).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (528) et Muslim (667).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (880 & 884) et Muslim (846).



leur domicile ou depuis al-`Âliya [endroit en périphérie de Médine] tout en étant poussiéreux. Ils étaient couverts de poussière et de sueur. Un homme parmi ceux-là est venu voir le Messenger d'Allah (ﷺ) alors qu'il était chez moi. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Ce serait bien que vous vous laviez à l'occasion de ce jour. »<sup>(1)</sup>

On perçoit dans ce conseil de Muhammad (ﷺ), de la douceur et du tact [c'est-à-dire la volonté de ménager la susceptibilité des gens] puisqu'il ne leur a pas évoqué les odeurs gênantes qui émanaient de certains d'entre eux, mais il leur a simplement demandé de se laver et cette demande elle-même a été exprimée avec une expression adoucie : « Ce serait bien que vous... ».

Muhammad (ﷺ) faisait aimer aux gens le parfum et le fait de se parfumer. Il recommandait de sentir bon partout, en tous lieux, surtout lors de réunions. Lui-même prenait du musc et s'en frottait la tête et la barbe. [D'après un hadith,] « Il ne refusait jamais le parfum [quand on lui en offrait]. »<sup>(2)</sup>

Son serviteur, Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه), a dit : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) avait une *sukka* [c'est-à-dire un mélange de parfums, appelé *sukk*, ou un flacon contenant du *sukk*] dont il se servait pour se parfumer. »<sup>(3)</sup>

Muhammad (ﷺ) invitait les gens à s'échanger du parfum ou à se l'offrir les uns aux autres et recommandait d'accepter le parfum de celui qui l'offre et de ne pas le refuser<sup>(4)</sup>.

Il encourageait les hommes, dans la mesure de leurs moyens, de soigner leur apparence. Quelqu'un lui fit remarquer : « Ô Messenger d'Allah ! Nous aimons avoir de belles chaussures et de beaux vêtements. » Il répondit : « Allah est beau et Il aime la beauté. »<sup>(5)</sup>

Il conseillait toujours de prendre soin de sa personne et de soigner sa présentation. Jâbir ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) est venu et a vu un homme ébouriffé, aux cheveux hérissés. Il a réagi en disant : "Celui-ci n'avait-il pas de quoi aplatir ses

(1) Rapporté par al-Bukhârî (902) et Muslim (847).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2582).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (4162).

(4) Rapporté par Muslim (2253) et at-Tirmidzî (2790).

(5) Rapporté par Muslim (91).





cheveux ?” Il vit un autre homme portant des vêtements sales. Il s’interrogea : “Celui-ci ne trouve-t-il pas d’eau pour laver ses habits ?” »<sup>(1)</sup>

Tout en insistant sur la beauté extérieure, sur la belle l’apparence, il a défini des règles et des critères à respecter, par exemple le fait que l’homme se distingue par un habillement qui lui est propre et la femme se distingue par un habillement qui lui est propre.

Ibn `Abbâs, qu’Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte : « Le Messager d’Allah (ﷺ) a maudit ceux parmi les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et celles parmi les femmes qui cherchent à ressembler aux hommes. »<sup>(2)</sup>

Quant à Abû Hurayra (رضي الله عنه), il dit : « Le Messager d’Allah (ﷺ) a maudit l’homme qui s’habille comme une femme et la femme qui s’habille comme un homme. »<sup>(3)</sup>

Muhammad (ﷺ) n’a pas imposé aux hommes un habit précis ni aux femmes, mais il a défini des règles et des critères qui s’appliquent à tout ce qui pourrait apparaître nouvellement au cours des siècles. Quand une quelconque société considère que telle sorte de vêtement est spécifique à l’homme, ce vêtement devient alors interdit à la femme et vice-versa.

Muhammad (ﷺ) a aussi exigé de la femme qu’elle porte un habit qui la couvre et qui soit pudique. Il lui a interdit de porter des vêtements inconvenants ou de laisser paraître sa beauté devant quelqu’un d’autre que son mari ou ses proches qu’en islam on appelle les *mahârim* (les proches interdits). En effet, on lit dans le Noble Qur’ân, la parole d’Allah (ﷻ) : **(Dis aux croyantes de baisser leur regard, de préserver leur chasteté et de ne montrer de leur beauté que ce qui en paraît. Qu’elles rabattent le voile de leur tête sur leur poitrine et qu’elles ne laissent pas paraître leur beauté sauf devant leur mari, leur père, le père de leur mari, leurs fils, les fils de leur mari, leurs frères, les fils de leurs frères, les fils de leurs sœurs, les femmes parmi les musulmanes, leurs esclaves, les domestiques impuissants [ou les simples d’esprit qui ne ressentent aucune attirance pour les femmes] et les jeunes garçons**

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (4062) et Ahmad (14436).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5885).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (4098) et Ahmad (8110).



**innocents qui ne manifestent pas d'intérêt pour la nudité des femmes [qui n'y prêtent aucune attention]. Qu'elles ne frappent pas [le sol] de leurs pieds dans l'intention de révéler ce qu'elles cachent de leurs parures. Revenez tous vers Allah, ô croyants, afin d'atteindre le succès.)** [24 an-Nûr, 31].

Muhammad (ﷺ) considère les vêtements comme un don qu'Allah (ﷻ) a fait à l'homme, à l'instar de la nourriture et de la boisson. Or, Allah aime voir Son serviteur jouir du bienfait qu'Il lui a donné, sans qu'il fasse preuve d'orgueil ou dépasse la mesure [dans l'usage qu'il en fait]. Il doit en jouir tout en demeurant humble et pleinement satisfait [c'est-à-dire sans être insatiable ou avide]. Il doit aussi en donner une partie et faire des aumônes au bénéfice des pauvres et de celui qui est dans le besoin. Il dit : « Mangez, buvez, donnez en aumône et habillez-vous, sans orgueil ni dépassement de la mesure. Allah aime que Son bienfait soit visible sur Son serviteur. »<sup>(1)</sup>

Les Arabes, avant la venue de l'islam, tournaient autour de la Kaaba dans le plus simple appareil, leur objectif à travers cela était de se défaire de tout vêtement dans lequel ils auraient désobéi à Allah. Muhammad (ﷺ) leur apprit que ce qui compte, c'est la pureté intérieure, tout en portant des parures [habits] convenables. Allah (ﷻ) a dit : **(Ô fils d'Adam, portez votre parure [vos habits] en tout lieu de prière.)** [7, al-A`râf, 31].

Le Qur'ân, dans ses versets, explique clairement qu'Allah a donné ce bienfait aux hommes et qu'il faut Le remercier pour cela, tout en insistant sur le fait que l'homme ne peut se couvrir [se parer, s'habiller] avec meilleure chose que la crainte d'Allah, la piété à Son égard et le délaissement des péchés. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(Ô fils d'Adam, nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher votre nudité, ainsi que des parures. Quant au vêtement de la piété, il est meilleur. C'est un des signes d'Allah, afin qu'ils se rappellent.)** [7, al-A`râf, 26]. Les versets incitent à la piété et la qualifient en disant que celui qui la possède est protégé grâce à elle du châtement d'Allah et de Sa colère, de la même manière que les vêtements protègent le corps de la chaleur et du froid.

(1) Rapporté par an-Nasâî (2559), Ibn Mâjah (3605) et Ahmad (6669).



## ●● Les vêtements de Muhammad ﷺ

Muhammad ﷺ a veillé à partager avec son peuple tous leurs bons usages et caractères et il a rejeté ce qui est mauvais et détestable. De même, il s'est attaché à vivre parmi eux comme l'un d'entre eux, sans se distinguer d'eux par quelques vêtements ou spécificité.

Il s'est même abstenu de prescrire à quelqu'un en particulier dans sa communauté des habits spécifiques qui le distingueraient des autres. Même les ulémas et les chefs étaient tous sur un pied d'égalité avec les simples membres de cette communauté.

Il a même interdit à tout membre de sa communauté de porter des vêtements excentriques qui le distingueraient de façon spécifique [de sorte à s'attirer une notoriété]<sup>(1)</sup>.

Il a aussi interdit les couleurs criardes qui laissent une impression désagréable quand on les regarde. Il a donc interdit le rouge, le jaune etc. s'ils sont trop vifs (trop voyants). D'après `Alî (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) « a interdit l'habit teint au `uṣfur [plante appelée carthame qui donne une teinture d'un jaune orangé]. »<sup>(2)</sup>

Il en résulte que si on examine les habits du Prophète (ﷺ), on remarquera qu'il portait sciemment des vêtements moyens, évitait ceux qui étaient chers et luxueux et bannissait ceux qui étaient trop usés ou sales. Il a porté des *tsawb*, il a porté de simples pièces d'étoffe pour le haut du corps [*ridâ*] et pour le bas [*izâr*] et il a porté des turbans avec ou sans calotte en dessous. Quand il portait le turban, il en laissait pendre une extrémité derrière lui<sup>(3)</sup>.

Ses vêtements étaient faits de coton, de laine, de lin ou autres fibres disponibles. Le compagnon du Prophète (ﷺ), al-Mughîra ibn Chu`ba, rapporte à propos de lui : « Il a mis un large manteau [*jubba*] byzantin [originaire de Syrie] aux manches étroites. »<sup>(4)</sup>

Il rejetait totalement le port de la soie et l'interdisait aux hommes de sa

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (4029), Ibn Mâjah (3606) et Ahmad (5631).

(2) Rapporté par Muslim (2078).

(3) Voir *Zâd al-ma`âd* (1/138).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (363) et Muslim (274).



communauté. `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) raconte : « J'ai reçu en cadeau un vêtement en soie [ou comportant des rayures en soie] qui est une sorte d'habit luxueux. Je l'ai mis et j'ai alors vu le visage du Prophète (ﷺ) exprimer de la colère. Je l'ai enlevé et découpé en morceaux que j'ai donnés aux femmes. »<sup>(1)</sup>

C'est comme s'il cherchait d'une part à ménager les sentiments des pauvres et des gens démunis, et d'autre part à éloigner les hommes de sa communauté de la décadence, de l'amollissement, de l'efféminement et d'un certain genre de jouissances qui fait oublier à l'homme les droits d'Allah.

Il rappela souvent aux hommes de se tenir éloignés de la soie et de l'or. Il leur rappela régulièrement qu'ils auront, s'ils vont au paradis, une félicité immense devant laquelle les jouissances terrestres paraîtront dérisoires, aussi doivent-ils abandonner les choses de ce monde que leur Seigneur leur a interdites car ce sont des choses qui vont plutôt les encombrer [les alourdir] et les empêcher d'adorer leur Seigneur. Anas ibn Mâlik raconte : « On offrit au Prophète (ﷺ) un manteau en pure soie. Or, il a interdit la soie. Les gens étaient émerveillés. Il dit : « Par Celui qui détient la vie de Muhammad entre Ses mains, je jure que les mouchoirs de Sa`d ibn Mu`âdz au paradis seront meilleurs que ceci. »<sup>(2)</sup>

Un notable de Dûmatu al-Jandal lui offrit un habit de soie. Il le donna à son gendre `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) en lui demandant de le partager entre les femmes afin qu'elles utilisent chaque morceau comme *khimâr* [voile pour se couvrir la tête]<sup>(3)</sup>.

La couleur qu'il appréciait le plus pour les vêtements est le blanc. Il recommandait de porter souvent cette couleur car elle évoque la pureté, la clarté, la propreté. Il disait : « Portez des vêtements blancs car ce sont les meilleurs. »<sup>(4)</sup>

Le fait qu'il privilégiait le blanc ne l'empêchait pas de porter d'autres couleurs comme al-Barâ' ibn `Âzib (رضي الله عنه) le rapporte à son sujet, à savoir qu'il mit

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2614) et Muslim (2071).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2616) et Muslim (2469).

(3) Rapporté par Muslim (2071).

(4) Rapporté par Abû Dâwûd (3878) et Aḥmad (2475).



un vêtement rouge. Il a dit : « J'ai vu le Prophète (ﷺ) habillé en rouge. Je n'avais jamais vu personne aussi beau que lui. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) aimait porter des vêtements amples et enveloppants, qui conviennent à l'environnement désertique et chaud dans lequel il vivait. Il ne différait donc pas de son peuple dans sa façon de s'habiller. Son épouse, Umm Salama, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « L'habit qu'affectionnait le plus le Messenger d'Allah (ﷺ) était le *qamîṣ* (terme désignant un habit cousu que l'on enfile [contrairement au *izâr* et au *ridâ'* lesquels ne s'enfilent pas, mais sont faits d'une seule pièce, donc non cousus]) [*qamîṣ* : c'est-à-dire une sorte de chemise longue]. »<sup>(2)</sup>

Il arrivait qu'il réserve de beaux habits spécialement pour le vendredi, les jours de fête ou pour l'accueil des délégations arabes. Il conseillait à ses compagnons de faire de même. En effet, sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte qu'il (ﷺ) a dit : « Si vous en avez les moyens, pourquoi ne pas acquérir deux pièces de vêtement pour le vendredi, différentes de celles que vous portez quand vous travaillez [le reste du temps] ? »<sup>(3)</sup>

Il insistait pour qu'on ne porte pas le *tsawb* ou l'*izâr* en dessous des chevilles, par crainte d'orgueil et de fatuité [arrogance]. Ainsi, son *izâr* à lui ne dépassait-il jamais la limite des chevilles.

## ●● La dévotion de Muhammad (ﷺ)

Muhammad nous a montré comment s'acquitter des actes de dévotions à toutes les occasions même lorsqu'on s'habille, acte pour lequel il a institué la bonne manière de le faire. En effet, il enfilait son habit en commençant par le côté droit et le retirait en commençant par le côté gauche et quand il achetait un nouvel habit, il louait Allah et L'invoquait en disant : « Louange à Allah qui m'a vêtu de ceci et qui m'en a fait don, sans force ni puissance de ma part. »<sup>(4)</sup>

Il priait aussi son Seigneur de faire que toutes les actions qu'il fera en étant vêtu de ce nouvel habit soient des actes de bien et de l'éloigner des

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5848) et Muslim (2337).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1762) et Abû Dâwûd (4025).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (1078) et Mâlik dans al-Muwaṭṭa'a (244).

(4) Rapporté par Abû Dâwûd (4033) et ad-Dârimî (2690).



mauvaises choses et de tout mal qui pourrait provenir de ce vêtement. Il disait donc : « Seigneur, à Toi la louange. C'est toi qui m'en as vêtu. Je te demande de m'accorder le bienfait qu'il recèle et pour lequel il a été confectionné et de me préserver de son mal et du mal pour lequel il a été fabriqué. »<sup>(1)</sup>

Quand on lui a dit que les lettres qu'il envoyait aux rois et aux notables devaient être cachetées, il se dota d'une bague en argent qu'il portait sur l'auriculaire gauche et quelquefois sur la main droite. Il y était gravé : « *Muhammad Rasûl Allâh* [Muhammad Messenger d'Allah] » et ces trois mots étaient inscrits sur trois lignes<sup>(2)</sup>.

Ainsi était Muhammad (ﷺ) : il agissait de façon modérée concernant son habillement. Il ne portait pas ce qui était usé et sale, mais ordonnait de bien s'habiller et de prendre en considération la beauté. Parallèlement, il n'exagérait pas à ce sujet et ne portait pas ce qui aurait pu provoquer un sentiment d'orgueil et d'arrogance à l'égard des gens.

Ainsi étaient les principes qui régissaient l'habillement, des principes qui ne se démarquaient pas du système moral prôné par Muhammad (ﷺ), où se manifestent des valeurs telles que l'humilité (la modestie), la prise en considération des sentiments d'autrui, la beauté et la pudeur.

### ●● Le sommeil de Muhammad (ﷺ)

De même que Muhammad (ﷺ) considérait tous les actes qu'il accomplissait comme des actes d'adoration, il en était de même pour son sommeil puisqu'il n'était pas comme celui des gens ordinaires, soit une absence de vie, un refuge pour fuir les problèmes et les crises ou une abdication face aux responsabilités, mais il faisait de son sommeil un autre aspect de sa dévotion envers son Seigneur.

Il avait des règles et des bonnes manières qu'il respectait assidûment et qu'il a recommandées aux membres de sa communauté. Quand il s'allongeait pour dormir, il posait sa paume droite sous sa joue droite puis se recueillait, se confiait à son Seigneur, en disant : « Seigneur, protège-moi de ton châtement le jour où Tu ressusciteras Tes créatures. »<sup>(3)</sup>

(1) Rapporté par at-Tirmidzi (1767) et Abû Dâwûd (4020).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (65) et Muslim (2092).

(3) Rapporté par at-Tirmidzi (3398) et Ahmad (22733).



À travers son sommeil, il se rappelait la mort par laquelle l'homme doit passer, ne détenant aucun pouvoir ni aucune capacité à faire pour soi-même ni bien ni mal. Il se rappelait le jour du jugement, ce jour où Allah ressuscitera les hommes. Il demandait alors à son Seigneur de le protéger des tourments de l'au-delà.

Hudzayfa ibn al-Yamân nous parle d'une autre invocation qu'il disait. Il raconte : « Quand le Prophète (ﷺ) allait dormir, il disait : "Seigneur, par Ton nom je meurs et par Ton nom je vis.". Quand il se réveillait, il disait : "Louange à Allah qui nous a redonné la vie après nous avoir fait mourir et c'est vers Lui que se fera le retour [après la résurrection]." »<sup>(1)</sup>

Dans une autre invocation qu'il disait lorsqu'il allait dormir, il (ﷺ) évoquait tout ce qu'Allah lui a accordé durant la journée comme bienfaits tels que la nourriture, la boisson, le nécessaire [ou la protection] et le logis. Il évoquait aussi les sans-abri et ceux qui ne disposaient pas du nécessaire [ou qui n'étaient pas protégés]. Il disait : « Louange à Allah qui nous a nourris, donné à boire, assuré le nécessaire/qui nous a protégés (*kafânâ*) et recueillis (en nous fournissant un toit) car nombreux sont ceux qui n'ont personne pour leur assurer le nécessaire (pour les protéger) ni personne pour les mettre à l'abri. »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) n'était pas un grand dormeur et son sommeil ne le faisait pas négliger ses pratiques d'adoration. En effet, il dormait une partie de la nuit puis se réveillait en pleine nuit pour prier son Seigneur dans la solitude nocturne. Il lui arrivait ainsi de dormir le début de la nuit, de veiller le milieu de la nuit puis de redormir une partie de la nuit puis de se lever afin de prier avant l'aube [c'est-à-dire en fin de nuit].

Muhammad (ﷺ) considérait même que l'adoration faite durant la nuit était la meilleure car empreinte de sincérité, parce qu'elle pourvoit le cœur en foi, en limpidité et en pureté et parce qu'elle rapproche mieux le serviteur de son Seigneur. Il disait : « La meilleure *ṣalât*, l'obligatoire exceptée, est le fait de veiller en prière une partie de la nuit [*qiyâm al-layl*]. »<sup>(3)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6312) et Muslim (2711).

(2) Rapporté par Muslim (2715).

(3) Rapporté par Muslim (1163).



Il se tenait même informé sur ses compagnons à ce sujet puisqu'il leur recommandait de prier en pleine nuit afin que cela soit pour eux un moyen de purification de leur cœur et d'éducation spirituelle. Son compagnon `Abdullâh ibn `Amr ibn al-`Âş raconte que quand Muhammad (ﷺ) l'a rencontré, il lui a dit : « Ô `Abdullâh ! Ne sois pas comme untel qui veillait en prière et qui a abandonné les veilles en prière [*qiyâm al-layl*]. »<sup>(1)</sup>

Il lui arrivait même de passer la nuit à prier en récitant un seul verset du Qur'ân, à pleurer pendant sa lecture, et à implorer son Seigneur pour qu'il pardonne à sa communauté et l'absolve, si bien que les gens entendirent ses pleurs qui durèrent jusqu'à l'aube en même temps qu'il se confiait à Allah en disant : **(Si tu les châties, ils sont Tes serviteurs, mais si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage.)** [5 al-Mâ'ida, 118].

Muhammad (ﷺ) n'accordait pas un soin spécial à la préparation d'un endroit luxueux pour dormir puisqu'il passait la nuit sur une literie des plus rudimentaires qui soit. En effet, sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte : « La paille du Messenger d'Allah (ﷺ) sur laquelle il dormait était faite de peaux tannées rembourrées de fibres de palmier. »<sup>(2)</sup>

Un jour, son compagnon `Umar ibn al-Khaţţâb (رضي الله عنه) est entré et a vu qu'il s'était allongé sur une natte qui lui avait laissée des traces sur le corps. `Umar se mit à pleurer. Muhammad (ﷺ) lui demanda : « Pourquoi pleures-tu ? » `Umar répondit : « Ô Messenger d'Allah ! Chosroês [c'est-à-dire le roi sassanide] et César [c'est-à-dire l'empereur byzantin] vivent dans l'aisance [dans le confort] alors que toi tu es le Messenger d'Allah ! » Il lui répondit : « N'es-tu pas satisfait qu'eux possèdent les biens terrestres tandis que nous nous possédons la félicité de l'au-delà ? »<sup>(3)</sup>

Quand il se réveillait de son sommeil, il le faisait en mentionnant le nom d'Allah puisque la première chose qu'il disait au réveil était : « Louange à Allah qui nous a redonné la vie après nous avoir fait mourir et c'est vers Lui que se fera le retour [après la résurrection]. »<sup>(4)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (1152) et Muslim (1159).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6456) et Muslim (2082).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (4913) et Muslim (1479).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (6312) et Muslim (2711).





Ainsi, au sortir du sommeil, il louait son Seigneur pour le remercier d'un autre bienfait, celui de pouvoir vivre à nouveau car un nouveau jour au regard de Muhammad (ﷺ) était un nouveau bienfait pour lequel il devait rendre grâce à son Créateur. En effet, il disait aussi : « Louange à Allah qui m'a rendu mon âme, qui a préservé mon corps [de toute atteinte, de tout dommage, de tout mal] et qui m'a permis de me rappeler de Lui [de L'évoquer, de le Louer]. »<sup>(1)</sup>

Il (ﷺ) a ordonné aux gens de sa communauté de s'attacher au rappel d'Allah lorsqu'ils vont dormir encore plus fermement que ça, en cherchant la protection de leur Seigneur contre le diable pendant leur sommeil, en cherchant à alléger l'impact pénible des cauchemars et des visions terrifiantes en se réfugiant dans le rappel d'Allah [c'est-à-dire en mentionnant Son nom et en L'invoquant]. En effet, il ordonnait à celui qui se réveille en sursaut de se rappeler Allah et de demander Son pardon<sup>(2)</sup>.

Comme l'homme est souvent sujet aux rêves et que les gens sont diversement touchés par la peur, l'inquiétude ou l'espoir, Muhammad (ﷺ) a orienté les gens de sa communauté dans la façon de se comporter avec les rêves et leur a montré les diverses sortes de rêves, à savoir qu'il y en a qui sont le résultat de ce à quoi l'homme pensait pendant son état de veille, il y en a qui sont une tromperie du diable et une tentative de sa part de faire peur et il y en a qui constituent une bonne nouvelle et un bon rêve<sup>(3)</sup>.

Puis il indiqua comment agir à cet égard. Il ordonna à celui qui a vu un rêve effrayant d'invoquer la protection d'Allah contre ce mauvais rêve, de clore le sujet en s'abstenant de le raconter aux gens et de ne pas se laisser gagner par l'inquiétude à cause de cela car il ne peut lui nuire. Quant à celui qui a vu un beau rêve, qu'il ne le raconte qu'à celui qui est capable de lui donner un sens et l'interpréter<sup>(4)</sup>.

Quand Muhammad (ﷺ) se réveillait, il commençait par utiliser le *siwâk* [un bâton pour se frotter les dents], ceci afin d'avoir une bonne haleine, puis il partait faire les ablutions rituelles. Il recommanda aux gens de sa communauté

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (3401).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1154).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (7017) et Muslim (2263).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (7044) et Muslim (2261).



quand ils se réveillent, de ne pas plonger directement leurs mains dans le récipient d'eau jusqu'à ce qu'ils les aient auparavant lavées trois fois. Après cela, ils peuvent faire les ablutions.

Son cousin, Ibn `Abbâs, raconte une situation intéressante qu'il a vécue avec Muhammad (ﷺ) quand il était petit. En effet, il avait passé la nuit chez Muhammad (ﷺ) [chez sa tante maternelle Maymûna qui est aussi la femme du Prophète (ﷺ)]. Il s'est allongé sur la largeur de l'oreiller tandis que Muhammad (ﷺ) s'est allongé sur sa longueur. Ibn `Abbâs explique : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) s'est endormi et quand ce fut la moitié de la nuit ou un peu avant ou un peu après, il se réveilla. Il s'est alors assis, s'est frotté les paupières pour dissiper le sommeil et a récité les dix derniers versets de la sourate Âl `Imrân. Après cela, il s'est levé en direction d'une petite outre usée [*chann*] contenant de l'eau et qui était accrochée. Il l'utilisa et fit soigneusement ses ablutions. Il se mit ensuite à prier. Je me suis levé, j'ai fait comme lui et je suis parti me placer à côté de lui. »<sup>(1)</sup>



---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (138) et Muslim (763).



## ●● Muhammad ﷺ lors d'événements heureux ou tristes

Muhammad ﷺ a passé une vie normale parmi les gens. Il n'essayait pas de dissimuler ses sentiments humains, de les cacher à ses compagnons qui l'entouraient et qui s'informaient constamment sur sa situation en application de l'ordre de leur Seigneur ﷻ qui leur a dit : **(Certainement, vous avez en la personne du Messenger d'Allah un excellent modèle à suivre, pour qui espère le bien auprès d'Allah et au jour dernier et exalte souvent Allah.)**

[33 al-Ahzâb, 21]

Il passa sa vie absolument comme n'importe quelle autre personne parmi eux. Il partageait avec eux les diverses situations qu'ils vivaient. Ils ont vécu avec lui ses moments de joie et ses moments de tristesse, ses rires et ses pleurs. Ils ont décrit les moments de sa vie privée et rien de ce qui le concerne ne leur a échappé.

## ●● Les joies de Muhammad ﷺ

La joie est un sentiment humain que l'homme ressent quand il lui arrive un bien, quand un bien se renouvelle ou quand il est sauvé d'un malheur ou d'une calamité. L'évaluation par l'homme de ce qui est cause de joie diffère selon ses valeurs et ses principes. Ainsi, celui qui aime les gens est heureux de les voir heureux, mais malheureux de les savoir malheureux tandis qu'un misanthrope est joyeux si un malheur les touche.

La joie de Muhammad ﷺ était étroitement liée à la satisfaction de son Seigneur ﷻ. C'est donc tout ce qui plait à Allah qui le rendait heureux et tout ce qui provoquait Sa colère qui provoquait la sienne. Son compagnon Abû Bakra (رضي الله عنه) a dit à son sujet : « Quand il se passait quelque chose qui le réjouissait, il se prosternait pour remercier Allah ﷻ. »<sup>(1)</sup>

Il était heureux quand il se rappelait l'immense miséricorde d'Allah envers Ses créatures : Un jour qu'il était parmi ses compagnons, le Prophète ﷺ leur a parlé du jugement qu'Allah fera passer à un de Ses serviteurs le jour de la résurrection et comment Il lui a pardonné ses péchés. Abû Dzarr (رضي الله عنه) raconte : « Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : "Je sais quel homme est le premier à entrer au paradis et lequel est le dernier à sortir du feu de l'enfer. On amènera l'homme

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (2774) et Ibn Mâjah (1394).



en question le jour de la résurrection et l'on demandera à ce que ses petits péchés lui soient présentés et que lui soient cachés ses péchés graves. On lui dira : Tu as fait telle chose et telle chose tel jour. Il reconnaîtra et ne niera pas, mais il aura très peur de ses grands péchés. On dira : Donnez-lui une bonne action en remplacement de chaque péché. Il dira alors : "J'ai aussi d'autres péchés à part ceux qui sont là." J'ai alors vu le Messenger d'Allah (ﷺ) rire d'un rire franc. »<sup>(1)</sup>

Ici, il rit d'étonnement en voyant à quel point le serviteur aspire à l'obtention de la miséricorde de son Seigneur. En effet, l'être humain a été créé avide et désireux de posséder toujours plus. Ce serviteur en question qui, il y a peu, se trouvait en enfer, dans les tourments du feu, souffrant des brûlures de ses flammes, qui espérait vainement la mort [pour en être délivré], qui en a été sorti par Allah qui lui présenta alors ses petits péchés, l'informa qu'il les lui a pardonnés et a remplacé chacun par une bonne action [*hasana*], le voici qu'il évoque ses grands péchés avec le désir avide de leur rémission ! Muhammad (ﷺ) a alors ri en voyant la convoitise (l'avidité) de ce serviteur.

Le rire de Muhammad (ﷺ) pendant qu'il racontait ce récit, laissa entrevoir à ses compagnons un grand espoir en l'immense miséricorde divine, en Sa clémence envers Ses serviteurs et au fait qu'Il récompense généreusement, plus que ce à quoi on peut s'attendre.

Il était joyeux aussi quand quelque chose de bien arrivait à ses compagnons : Les hypocrites médisaient sur les origines d'Usâma ibn Zayd dont le père était blanc et la mère, une esclave noire. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) est entré chez moi, heureux, les traits de son visage illuminés. Il dit : "N'as-tu pas entendu ce qu'a dit le Mudlijite à Zayd et Usâma quand il a vu leurs pieds ? –le Mudlijite était un physionomiste généalogiste. Il a dit : "Ces pieds proviennent les uns des autres". »<sup>(2)</sup> [C'est-à-dire que cela confirme ce qui était déjà établi par ailleurs, à savoir que Zayd est bel et bien le père véritable d'Usâma].

Un jour, il se réveilla réjoui, joyeux, souriant. Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) décrit la scène en ces termes : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) s'est endormi puis se réveilla avec le sourire. On lui demanda : "Qu'est-ce qui te fait rire, ô Messenger d'Allah ?"

(1) Voir Mukhtaṣar ach-chamâ'il (195).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3555) et Muslim (1459).



Il expliqua qu'il avait fait un beau rêve au sujet de l'avenir de sa communauté<sup>(1)</sup>.

Il a aussi ri pour apaiser et reconforter ses compagnons confrontés aux difficultés de la vie. Il souriait aussi pour répondre au mal par le bien. En effet, combien de sourires ont ouvert des cœurs fermés, ont attendri des caractères difficiles et ont guidé des foules vers le bien. Or, les hommes diffèrent de par leurs tempéraments. Certains sont doux et conciliants, d'autres, rustres et durs, et il en est qui sont cultivés pendant que d'autres sont ignorants.

Nombre de situations ont été débloquées par un sourire illuminant le visage de Muhammad (ﷺ). Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) rapporte : « Je marchais avec le Messager d'Allah (ﷺ). Il portait un manteau à rayures de Najrân, dont les bordures étaient épaisses. Un bédouin est arrivé par derrière et l'a tiré par son vêtement si violemment qu'en regardant l'épaule du Messager d'Allah (ﷺ) j'ai vu que la bordure épaisse avait laissé une marque. Cet homme a alors crié : "Ô Muhammad ! Ordonne qu'on me donne de l'argent d'Allah qui est en ta possession !" Le Messager d'Allah (ﷺ) s'est retourné vers lui et a souri puis, il demanda qu'on lui donne une certaine somme. »<sup>(2)</sup>

C'est une attitude unique et un sourire étonnant lors d'une situation telle que celle-là. C'était là une magnanimité dont seuls les prophètes sont capables. C'était un sourire prophétique compatissant qui s'apitoyait sur le sort d'un homme pauvre, ignorant, aux manières dures et brutales. Une autre variante du texte de ce hadith rapporte comment les compagnons de Muhammad (ﷺ) l'ont encerclé à cette occasion et comment ils se mirent très en colère à cause de son comportement. Ils l'auraient sans doute molesté si le Prophète (ﷺ) n'avait pas fait un geste leur ordonnant de se taire. Il garda le sourire et l'homme continua de l'étrangler jusqu'à ce qu'il leur signifia de lui donner ce qu'il voulait comme argent. Quelle magnanimité ! Quelle miséricorde !

Il a aussi ri vis-à-vis des réactions des gens. Notamment, à l'occasion de la bataille d'aṭ-Ṭâ'if. Il avait jugé que la situation exigeait de partir [de lever le siège de la ville], alors il dit à ses compagnons : « S'il plait à Allah, nous partons demain. » Certains parmi les compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) réagirent en disant : « Nous ne bougerons pas d'ici avant de l'avoir prise. » Le Prophète (ﷺ) annonça alors : « Préparez-vous alors à combattre le matin. » Ils

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6282) et Muslim (1912).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5809) et Muslim (1057).



combattirent donc le matin avec acharnement et il y eut de nombreux blessés parmi eux. Le Messager d'Allah a alors dit : « S'il plait à Allah, nous partirons demain. » Ils restèrent silencieux et le Messager d'Allah (ﷺ) a alors ri [de leur silence]. »<sup>(1)</sup>

Ce fut aussi le cas quand `Amr ibn al-`Âṣ (رضي الله عنه), qui était alors à la tête des troupes lors de l'expédition Dzât as-Salâsil, a prié sans avoir fait de bain rituel. `Amr (رضي الله عنه) raconte : « J'ai eu une pollution nocturne au cours d'une nuit glaciale lors de l'opération Dzât as-Salâsil. J'ai eu peur, si je faisais un bain purificateur, d'y laisser la vie. J'ai donc fait le *tayammum* [la purification rituelle avec du sable, « les ablutions sèches »] puis, j'ai présidé la prière de l'aube devant mes hommes. Ceux-ci ont évoqué la chose au Prophète (ﷺ) qui a dit : "Ô `Amr ! Tu as présidé la prière de tes compagnons alors que tu étais en état d'impureté majeure [*junub, janâba*] ?" Je l'ai informé de ce qui m'avait empêché de pratiquer un bain rituel puis, j'ai ajouté : "Or, j'ai entendu Allah dire [dans le Qur'ân] : **(Ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous.)** [4 an-Nisâ', 29]". Le Messager d'Allah (ﷺ) a ri, mais n'a rien dit. »<sup>(2)</sup>

Quand `Adiyy ibn Hâtim ne comprit pas correctement un verset du Qur'ân, le Prophète (ﷺ) le rectifia [il corrigea sa compréhension erronée] et il rit comme `Adiyy lui-même le rapporte : « Quand ce verset est descendu : **(...mangez et buvez jusqu'à ce que vous fassiez la distinction entre le fil noir et le fil blanc de l'aube.)** [2 al-Baqara, 187], j'ai pris une cordelette blanche et une autre noire que j'ai placées sous mon oreiller puis j'ai observé, mais je n'ai pas fait de distinction [entre les deux]. J'ai parlé de cela au Messager d'Allah (ﷺ) qui a ri et dit : "Ton oreiller doit donc être très large [c'est-à-dire aussi large que l'horizon] ! En fait, il est question de nuit [=fil noir de l'obscurité] et de jour [=fil blanc de lumière]. » Dans une autre version de ce hadith, on a l'expression : « [...] l'obscurité de la nuit et la clarté de l'aube. »<sup>(3)</sup>

Il riait aussi quand ses compagnons eux-mêmes riaient : Il participait avec ses compagnons à leurs joies et à leurs rires. Il arrivait donc que quelqu'un parmi eux dise une parole qui fasse rire l'assemblée. Il riait alors avec eux. On demanda à Jâbir ibn Samura (رضي الله عنه) : « T'asseyais-tu avec le Messager d'Allah (ﷺ) ? » Il répondit : « Oui, souvent. Il ne quittait pas la place où il avait fait la prière

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6086) et Muslim (1778).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (334).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (4509) et Muslim (1090).



de l'aube, jusqu'à ce que le soleil se lève. Quand celui-ci se levait, il quittait sa place. Ils [ses compagnons] discutaient et riaient en évoquant l'époque préislamique. Quant à lui (ﷺ), il souriait. »<sup>(1)</sup>

De même, quand un homme vint lui demander d'implorer son Seigneur pour qu'il fasse pleuvoir car ils étaient sur le point de mourir [à cause de la sécheresse]. Anas raconte : « Le Prophète (ﷺ) faisait son discours du vendredi. Les gens s'exclamèrent : "Ô Messenger d'Allah ! C'est la sécheresse ! La végétation est desséchée ! Le bétail meurt ! Demande à ton Seigneur de nous donner de la pluie !" Il pria : "Ô Allah, donne-nous de la pluie !" Il répéta cela deux fois. Je jure par Allah qu'il n'y avait pas la moindre trace d'un nuage puis, une masse nuageuse se forma et produisit de la pluie. Il descendit du minbar, présida la prière puis se retira. Il ne cessa de pleuvoir jusqu'au vendredi suivant. Quand le Prophète commença à faire le discours [du vendredi suivant], ils appelèrent en sa direction : "Les maisons sont en train de s'écrouler [à cause de la pluie] et les routes deviennent impraticables, prie Allah pour qu'il la fasse cesser." Le Prophète (ﷺ) se mit à sourire et demanda : "Ô Allah ! À la périphérie et non sur nous !" La pluie quitta Médine. Désormais, il pleuvait à la périphérie, mais pas une goutte ne tombait sur la ville. J'ai regardé Médine : elle était entourée par ce qui semblait être une couronne. »<sup>(2)</sup>

Le sourire ne le quittait pour ainsi dire jamais, quelles que soient les circonstances. Jarîr ibn `Abdullâh (رضي الله عنه) rapporte : « Depuis que je suis devenu musulman, le Prophète (ﷺ) n'a jamais refusé de me laisser entrer chez lui et à chaque fois qu'il me voyait, il me souriait. Après m'être plaint à lui de ne pas être suffisamment ferme et stable quand je monte à cheval, il frappa ma poitrine de sa main en disant : "Ô Allah ! Raffermiss-le et fasse qu'il soit un guide bien guidé." »<sup>(3)</sup>

Il a aussi souri lors du dernier regard qu'il jeta vers ses compagnons quelques minutes avant qu'il ne meure. Il a souri quand il les a vus réunis dans l'obéissance et l'adoration [d'Allah]. Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) raconte : « Tandis que les musulmans faisaient la prière de l'aube en ce lundi-là, dirigés par Abû Bakr, ils furent surpris par le fait que le Messenger d'Allah (ﷺ) écarta le rideau de la chambre de `Â'icha, les observa faire la prière en rang et sourit. Abû

(1) Rapporté par Muslim (670).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1021) et Muslim (897).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3036) et Muslim (2475).



Bakr marcha alors à reculons pour rejoindre le rang, pensant que le Messenger d'Allah (ﷺ) voulait sortir pour participer à la prière. Les musulmans faillirent être jetés dans le trouble le plus complet quant à leur prière tellement ils étaient heureux de revoir le Messenger d'Allah (ﷺ) lequel leur fit un geste de la main signifiant : "Poursuivez votre prière." Puis il rentra dans la chambre et ferma le rideau. »<sup>(1)</sup>

### ●● Comment (sou)riait-il ?

Muhammad (ﷺ) gardait sa dignité en toute situation. Et ceci était valable aussi pour les moments où il (sou)riait. Personne ne rapporte de lui qu'il riait aux éclats. La plupart du temps, son rire [*ḍaḥīk*] était un sourire [*tabassum*]. En effet, `Â'icha rapporte : « Je n'ai jamais vu le Messenger d'Allah rire jusqu'à voir sa lèvre. En fait, il se contentait de sourire. »<sup>(2)</sup>

`Abdullâh ibn al-Hârith (رضي الله عنه) a dit : « Le rire [*ḍaḥīk*] du Messenger d'Allah (ﷺ) n'était à chaque fois qu'un sourire [*tabassum*]. »<sup>(3)</sup>

Cette caractéristique que possédait Muhammad (ﷺ) est ce qu'il y a de plus convenable pour les gens qui ne font pas du rire une fin en soi, mais qui ont plutôt un sourire qui illumine complètement leur visage, ce qui a pour effet d'aplanir les difficultés et d'attendrir les cœurs. Celui qui examine attentivement la vie du Prophète (ﷺ) verra qu'avec les gens, il était souvent souriant, mais qu'une fois seul, il était plus près de la tristesse, car [conscient de sa lourde responsabilité] il était très soucieux de l'avenir de sa communauté en ce monde et dans l'au-delà.

### ●● Les traits d'esprit de Muhammad (ﷺ)

Muhammad (ﷺ) n'était ni dur ni d'une extrême austérité puisqu'il fréquentait ses compagnons, plaisantait avec eux, jouait avec eux et souriait en leur compagnie.

Quand on compare d'une part les narrations qui évoquent ses traits d'esprits et les plaisanteries qu'il faisait avec ses compagnons, qu'Allah leur accorde à tous sa satisfaction, et d'autres part les narrations qui évoquent

(1) Rapporté par al-Bukhârî (680) et Muslim (419).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (4829) et Muslim (899).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (3642).





les situations graves, on s'aperçoit alors à quel point le sérieux était présent dans sa vie, que c'était là son tempérament de base et que l'humour n'était qu'occasionnel chez lui.

Les gens ne tiennent pas rigueur à ce que dit la personne qui fait de l'esprit, considérant généralement que les situations d'humour signifient une absence de sérieux. Néanmoins, l'humour de Muhammad ﷺ était différent.

En effet, dans ses traits d'esprit, il ne disait que la vérité. Abû Hurayra (رضي الله عنه) raconte : « Ils [ses compagnons] lui dirent : "Messenger d'Allah, il arrive que tu plaisantes avec nous !" Il leur répondit : "Mais, je ne dis que ce qui est vrai." »<sup>(1)</sup>

Muhammad ﷺ ne se contentait pas d'exiger uniquement de sa propre personne le respect de ce principe puisqu'il insistait pour que ses compagnons et ses partisans soient véridiques dans leurs propos, mettant en garde ceux qui voudraient recourir au mensonge pour simplement faire rire les gens. Il a dit : « Malheur à celui qui parle en mentant pour faire rire l'assistance. Malheur à lui encore et encore ! »<sup>(2)</sup>

Un exemple de choses vraies qu'il disait dans ses traits d'esprit, c'est quand il plaisantait avec quelqu'un à propos d'une chose présente chez son interlocuteur. Ainsi disait-il à Anas [pour l'interpeller] : « Ô toi qui possède deux oreilles ! »<sup>(3)</sup>

Une fois, quelqu'un est venu le voir. Il voulait participer au jihad, mais ne possédait pas de chamelle [*nâqa* = chamelle adulte]. Il lui demanda de lui donner une chamelle comme monture [c'est-à-dire une chamelle adulte]. Il lui répondit : « Je vais te donner comme monture, le rejeton [le *walad* = l'enfant] d'une chamelle. » Il réagit en disant : « Messenger d'Allah ! Que puis-je faire avec le rejeton d'une chamelle ? » Il lui expliqua : « Les chameaux [adultes] sont-ils autre chose que des rejetons de chamelles ? »<sup>(4)</sup>

Il ne jouait pas et ne plaisantait pas uniquement avec les adultes, mais avec les enfants aussi pour les divertir. Son domestique Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) raconte : « Le Messenger d'Allah ﷺ se faisait si familier avec nous qu'il dit un jour à mon

(1) Rapporté par at-Tirmidzi (1990) et Ahmad (8506).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (4990) et Ahmad (19519).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (5002), at-Tirmidzi (3828) et Ahmad (11754).

(4) Rapporté par at-Tirmidzi (1991), Abû Dâwûd (4998) et Ahmad (13405).



petit frère [en faisant des rimes] : “Ô Abû `Umayr, qu’est devenu le *nughayr* [l’oisillon] ?” »<sup>(1)</sup> Le *nughayr* est le petit oiseau avec lequel Abû `Umayr jouait.

Anas (رضي الله عنه) rapporte également un récit concernant un bédouin du nom de Zâhir. Celui-ci était aimé du Prophète (ﷺ). C’était un homme au visage laid. Un jour, le Prophète (ﷺ) est venu le rejoindre tandis qu’il vendait sa marchandise. Il vint par derrière et l’entoura de ses bras de sorte que Zâhir ne le voyait pas. Celui-ci s’exclama : « Lâche-moi ! Qui es-tu ? » Il se tourna et reconnut le Prophète (ﷺ). Dès qu’il le reconnut, il garda exprès son dos contre la poitrine du Prophète (ﷺ) et le Prophète (ﷺ) de dire : “Qui veut acheter cet esclave [ `abd ] ?” Il voulait dire : *cet esclave d’Allah ( `Abdullâh) [c’est-à-dire : cet homme]*. Zâhir répliqua : « Ô Messenger d’Allah ! Certainement, [si on me vendait,] je ne rapporterais pas un bon prix [c’est-à-dire : je ne suis pas d’une grande valeur]. » Le Prophète (ﷺ) rétorqua : « Mais chez Allah, tu as certainement une grande valeur. »<sup>(2)</sup>

Il plaisantait, mais acceptait aussi les plaisanteries venant de ses compagnons comme celle de `Awf ibn Mâlik (رضي الله عنه). Celui-ci raconte : « Lors de l’expédition de Tabûk, je suis venu voir le Messenger d’Allah (ﷺ) tandis qu’il était dans sa tente circulaire faite en cuir [*qubba*]. Je l’ai salué. Il me rendit le salut et ajouta : “Entre !” Je lui ai alors demandé : “Tout entier, ô Messenger d’Allah ?” À quoi il répondit : “Oui, en entier !” Sur ce, je suis entré. »<sup>(3)</sup>

Il acceptait certes l’humour des autres et ses propres traits d’esprits mais il n’a pas laissé les choses se faire sans établir de règles. Il a donc interdit les farces qui provoquent du chagrin, de la colère ou un quelconque préjudice. Il a dit : « Que personne ne prenne les affaires de son frère, que ce soit par jeu ou sérieusement. Que celui qui a pris le bâton de son frère, le lui rende. »<sup>(4)</sup>

Une autre fois, il était en déplacement avec ses compagnons [c’est-à-dire : en expédition militaire]. Pendant qu’un homme parmi eux était endormi, quelqu’un lui a dérobé une corde [pour plaisanter]. L’homme, en se réveillant, fut effrayé. Le Prophète (ﷺ) a alors dit : « Il n’est pas permis à un musulman d’effrayer un musulman. »<sup>(5)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6129) et Muslim (2150).

(2) Rapporté par Ahmad (12237).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (5000), Ibn Mâjah (4042) et Ahmad (23451).

(4) Rapporté par Abû Dâwûd (5003), at-Tirmidzî (2160) et Ahmad (17481).

(5) Rapporté par Abû Dâwûd (5004) et Ahmad (22555).



## ●● Les moments de tristesse de Muhammad ﷺ

Muhammad ﷺ n'était pas de ces hommes pleins de dureté ou de ceux qui considèrent que les pleurs d'un homme trahissent une forme de faiblesse. Non. Il était plutôt doté d'un cœur compatissant qui s'émeut et pleure rapidement et c'est uniquement le cœur dur, insensible et complètement opposé à la disposition naturelle [innée] de l'homme [*fiṭra*] qui ne s'attendrit pas lors des situations qui l'exigent. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ demandait à Allah de l'en préserver en disant : « Seigneur, protège-moi d'une science non profitable, d'un cœur qui ne ressent pas de crainte [à ton égard], d'une âme insatiable et d'une prière [une invocation] non exaucée. »<sup>(1)</sup>

Nombreux sont ceux qui ont été témoins des pleurs de Muhammad ﷺ : parmi ses compagnons, avec ses épouses ou devant les gens. Bien qu'il versait des larmes facilement et en abondance, ses pleurs ne lui ont jamais fait perdre sa dignité et sa satisfaction à l'égard de son Seigneur. Ses compagnons ont dit que lorsqu'il pleurait, un son, tel celui d'une marmite en ébullition, s'échappait de sa poitrine. Il n'élevait pas la voix, que ce soit quand il pleure ou quand il rit.

Muhammad ﷺ pleurait quand il prenait conscience de la grandeur de son Seigneur et quand il L'exaltait. Il était toujours extrêmement soucieux quand il se retirait pour rester seul ou quand il était occupé en l'absence de ses compagnons. Ses deux compagnons, Anas et Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait d'eux, rapportent de lui la parole suivante : « Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup. »<sup>(2)</sup>

Ce ne sont que quelques mots, mais ils laissent de nombreux effets chez ceux qui les entendent, de même qu'ils ouvrent un vaste domaine pour leur imaginaire afin qu'ils réfléchissent par eux-mêmes sur leur signification. En effet, quelles sont ces choses que Muhammad ﷺ connaît et qui sont telles que s'ils les connaissaient, ils pleureraient beaucoup et riraient peu ? Ils en connaissaient déjà une partie à savoir certaines choses qui se produiront le jour de la résurrection, du jugement et du châtement. Ils donnèrent l'impression [à la suite de ces paroles] d'avoir été plongés dans la stupeur et ils en vinrent à méditer sur leurs propres personnes, pensant qu'ils avaient été négligents ou fautifs. Le narrateur raconte : « Les compagnons du Messenger

(1) Rapporté par Muslim (2722).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6485) et Muslim (426).



d'Allah (ﷻ) se couvrirent alors le visage et on entendit des sons nasillards dus à leurs pleurs. »<sup>(1)</sup>

## ● Ses pleurs lors de la prière

Quand il commençait à prier et à réciter le Qur'ân, il lui arrivait quelquefois de pleurer par ferveur, ressentant de la crainte envers son Seigneur (ﷻ) dont il percevait la grandeur. Son compagnon `Abdullâh ibn ach-Chikhhâr a dit : « J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) prier. On entendait s'échapper de sa poitrine, en raison des pleurs, un bruit comme celui que produit la meule [du moulin]. »<sup>(2)</sup>

Il pleurait aussi quelquefois quand il entendait la récitation du Qur'ân faite par quelqu'un d'autre que lui-même. Son compagnon `Abdullâh ibn Mas`ûd (رضي الله عنه) raconte que le Prophète (ﷺ) lui a demandé de lui lire le Qur'ân. Il lui a lu la sourate an-Nisâ'. Il poursuivit la narration ainsi : « Je suis arrivé au verset : **(Qu'en sera-t-il quand nous tirerons de chaque communauté un témoin et quand nous te ferons venir [toi ô Muhammad] comme témoin contre ces gens ?)** [4 an-Nisâ', 41]. Là, le Prophète (ﷺ) me dit : "Arrête-toi maintenant." Je me suis tourné vers lui : des larmes coulaient de ses yeux. »<sup>(3)</sup>

Ses yeux étaient ici inondés de larmes du fait qu'il comprenait et ressentait le sens des versets lus par son compagnon, versets qui le chargent d'une responsabilité immense à savoir d'être un témoin qui témoignera contre sa communauté devant son Seigneur. Il ressentait ces choses du monde futur comme si c'était une réalité déjà présente en ce monde.

Il pleurait également quand il perdait ses amis, tout comme pleurent les gens quand ils perdent un être qui leur est cher, sauf que Muhammad (ﷺ) conditionnait ses pleurs à la satisfaction de son Seigneur (ﷻ). Ce n'était pas des larmes qui signifiaient qu'il était en désaccord avec le décret et le destin décidé par Allah. Ce n'était pas non plus des larmes accompagnées de paroles de colère ou de refus de la situation. C'était seulement des larmes de miséricorde, de chagrin à cause de la séparation. C'est en ce sens qu'il pleura la perte de son fils Ibrâhîm quand celui-ci était petit. Asmâ', fille de Yazîd, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte : « Quand Ibrâhîm, le fils du Messager d'Allah (ﷺ), est décédé, le Prophète (ﷺ) a pleuré. Celui qui était venu le réconforter –ce devait

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4621) et Muslim (2359).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (904), an-Nasâ'î (1214) et Ahmad (15877).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5050) et Muslim (800).



être Abû Bakr ou `Umar- lui dit : “Tu es celui qui mérite le plus d’être honoré par Allah [ou : Tu es le plus à même de respecter le droit d’Allah (en acceptant Son décret)].” Le Messager d’Allah (ﷺ) dit : “Les yeux pleurent, le cœur est triste, mais nous ne disons rien qui mette en colère le Seigneur. S’il n’y avait cette promesse véridique, d’un jour promis qui [nous] rassemblera et le fait que les derniers rejoindront les premiers, nous aurions éprouvé encore plus de chagrin pour toi, ô Ibrâhîm ! Nous sommes attristés [par ta mort].” »<sup>(1)</sup>

Il a aussi pleuré lors de l’enterrement de l’une de ses filles. Anas (رضي الله عنه) raconte : « Nous étions présent à l’enterrement d’une des filles du Messager d’Allah (ﷺ). Le Prophète (ﷺ) était assis sur la tombe [encore vide]. J’ai vu qu’il avait les yeux en larmes. »<sup>(2)</sup>

Il a pleuré aussi à l’occasion de la mort de son petit-fils. Usâma ibn Zayd, qu’Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte : « L’enfant d’une des filles du Prophète (ﷺ) était mourant. Elle le manda, mais il lui fit parvenir le message suivant : “Ce qu’Allah prend Lui appartient et ce qu’Il donne Lui appartient aussi. Toute chose ne dure que jusqu’à un terme fixé. Qu’elle fasse preuve de patience et qu’elle mette son espoir dans la récompense [qu’Allah lui donnera sa patience].” [Elle lui demanda avec insistance de venir.] Le Messager d’Allah (ﷺ) se leva. Je l’ai suivi ainsi que Mu`âdz ibn Jabal, Ubayy ibn Ka`b et `Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit. Quand nous entrâmes [chez elle], on tendit l’enfant au Messager d’Allah (ﷺ) : le rôle de son agonie était pareil à celui que fait l’eau dans une vieille outre de cuir. Le Messager d’Allah (ﷺ) a laissé couler des larmes et Sa`d ibn `Ubâda s’étonna : “Tu pleures ?” Il répondit : “Allah n’agit avec compassion qu’envers ceux parmi Ses serviteurs qui font preuve de compassion.” »<sup>(3)</sup>

Il a aussi versé des larmes quand les nouvelles lui sont parvenues à propos de la bataille de Mu’ta. Il était à Médine et informait ses compagnons à leur sujet : « Zayd a pris l’étendard et a été touché [mortellement]. Ja`far l’a ensuite pris et a été touché [mortellement]. Puis `Abdullâh ibn Rawâḥa l’a pris et a été touché [mortellement]... » Pendant ce temps, les yeux du Messager d’Allah (ﷺ) s’emplissaient de larmes. « ...Ensuite, Khâlîd ibn al-Walîd l’a pris,

(1) Rapporté par Ibn Mâjah (1589). La base [le noyau] de ce hadith se trouve chez al-Bukhârî (1303) et Muslim (2315).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1432).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (7448) et Muslim (923).



sans qu'il n'ait été désigné chef, et la victoire lui a été accordée. »<sup>(1)</sup>

Il pleura aussi de chagrin quand son cher compagnon `Uthmân ibn Maz`ûn (رضي الله عنه) est mort. En effet, comme le rapporte son épouse `Â'icha, le Prophète (ﷺ) est parti le voir alors qu'il était mort et lui donna un baiser tout en pleurant<sup>(2)</sup>.

Un jour qu'il était en voyage avec ses compagnons, il visita, chemin faisant, la tombe de sa mère devant laquelle il pleura.

Muhammad (ﷺ) pleurait de compassion envers l'orphelin. Quand Zayd ibn Hârîta est mort, Muhammad (ﷺ) se rappelait de lui à chaque fois qu'apparaissait devant lui son fils Usâma. Il pleurait alors de chagrin à cause de la perte de son compagnon et très cher ami, mais aussi par compassion pour l'orphelin. Ibn Mas`ûd (رضي الله عنه) raconte : « Lorsque Zayd ibn Hârîta a été tué [dans le combat, à Mu'ta], Usâma est resté longtemps sans venir voir le Prophète (ﷺ). Il revint le voir par la suite et se tint debout devant le Prophète (ﷺ) qui eut les larmes aux yeux. Quand ses larmes eurent séché, le Messager d'Allah (ﷺ) lui dit : "Pourquoi t'es-tu longtemps absenté puis te voici venu éveiller en nous [le souvenir de] la tristesse ?" Le lendemain, il revint et quand le Prophète (ﷺ) l'a vu avançant vers lui, il lui dit : "Je sens que tu vas me faire aujourd'hui le même effet que celui que tu m'as fait hier." Lorsqu'il s'approcha, ses yeux commencèrent à larmoyer et le Messager d'Allah (ﷺ) se mit à pleurer. »<sup>(3)</sup>

Il pleurait aussi par sensibilité de cœur, ému par l'état de ses compagnons et par inquiétude quand ils étaient malades. Muhammad (ﷺ) visita un de ses compagnons et par inquiétude quand ils étaient malades. Muhammad (ﷺ) visita un de ses compagnons, touché par la maladie. Apitoyé, il ne put retenir ses larmes. `Abdullâh ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte : « Sa`d ibn `Ubâda se plaignait d'un mal. Le Prophète (ﷺ) est venu le visiter en compagnie de `Abdurrahmân ibn `Awf, Sa`d ibn Abî Waqqâs et `Abdullâh ibn Mas`ûd. Quand il arriva chez lui, il trouva des gens de sa famille autour de lui. Il demanda : « Il a rendu l'âme ? » Ils répondirent : « Non, ô Messager d'Allah. » Le Prophète (ﷺ) se mit à pleurer<sup>(4)</sup>.



- 
- (1) Rapporté par al-Bukhârî (1246).  
(2) Rapporté par at-Tirmidzî (989), Abû Dâwûd (3163) et Ibn Mâjah (1456).  
(3) Voir le *Muṣannaf* de `Abdurrazzâq (6698).  
(4) Rapporté par al-Bukhârî (1304) et Muslim (924).



## Chapitre 4

### La conduite morale De Muhammad ﷺ

- › Sa douceur.
- › Son humilité.
- › Sa miséricorde.
- › Sa pudeur.
- › Sa patience.
- › Sa générosité.
- › Son équité.
- › Son courage.
- › Sa longanimité.
- › Le respect de ses engagements.









## ●● Sa douceur

La douceur (l'amabilité) a toujours été indissociable de Muhammad (ﷺ) en quelque circonstance que ce soit, qu'il soit en colère ou satisfait, qu'il soit heureux ou triste et même lors de situations douloureuses.

Un jour, alors que les malheurs l'accablaient durement et que les gens de son peuple avaient fait couler son sang, il fit une prière pour eux : « Allah, guide mon peuple, car ils ne savent pas. » Quand on lui demanda un jour de prier contre ceux qui lui avaient fait du mal, voici ce qu'il a dit : « Je n'ai pas été envoyé en tant qu'imprécateur [qui maudit les gens : *la``ân*]. »<sup>(1)</sup> Ainsi donc, chez lui, la bonté avait le dessus sur la colère et la douceur l'emportait sur la dureté.

Muhammad (ﷺ) avait bien compris qu'une parole dure provoquait un comportement rude et qu'un homme au cœur dur est lui-même la cause qui fait que les gens le fuient, ne l'approchent pas et n'aiment pas établir des relations et des contacts avec lui.

Quiconque examine le Qur'ân verra qu'il exalte la douceur et enjoint d'en faire usage. Il a même interpellé Muhammad (ﷺ) à ce propos. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(C'est par une miséricorde d'Allah que tu as été doux avec eux, car si tu avais été rude et dur de cœur, ils t'auraient certainement quitté. Pardonne-leur et demande pour eux le pardon [d'Allah].)** [3 Âl `Imrân, 159]

Le Qur'ân a aussi fortement recommandé l'usage de la douceur, érigé en principe lorsqu'on prêche l'islam. Y recourir est un pilier, un fondement important sur lequel repose le travail de prédication qui promeut la pensée et la croyance islamiques.

Allah a aussi orienté Muhammad (ﷺ) avec Sa parole : **(...et étends ton aile [bienveillante] sur les croyants.)** [15 al-Hijr, 88]. Cela veut dire : sois conciliant et doux avec eux. Les Arabes possèdent [dans leur langue] une expression qui dit : « Untel a l'aile déployée/étendue » pour signifier qu'il a une attitude digne et qu'il est longanime (indulgent, clément). C'est un appel à être attentionné et gentil avec autrui, à développer une relation courtoise et agréable et à faire

(1) Rapporté par Muslim (2599).



preuve de douceur et de bienveillance, un appel exprimé dans un langage qui emprunte des images tirées du monde concret comme cela est fréquent dans le Qur'ân.

Allah a aussi ordonné d'en faire usage [de la douceur] quand on est confronté à des opposants. Allah (ﷻ) a dit : **(Supporte patiemment ce qu'ils disent et tiens-toi éloigné d'eux d'une belle manière [hajr jamîl].)**

[73 al-Muzzammil, 10].

L'expression « *hajr jamîl* » [quitter d'une belle manière] signifie qu'il ne faut pas que tu portes atteinte à ton opposant de quelque manière que ce soit et si lui t'attaque, alors fais-en abstraction. Allah lui a ordonné [au Prophète (ﷺ)] de faire preuve de patience vis-à-vis des paroles indécentes qu'il pourrait entendre de ses opposants, une patience non accompagnée de reproches contre quelqu'un ni d'une réaction orgueilleuse ou de défense. Il doit plutôt laisser leur cas entre les mains d'Allah tout en les évitant de façon courtoise de sorte que cela ne laisse en eux aucune impression désagréable qui pourrait à l'avenir constituer entre lui et eux un obstacle les empêchant de venir à lui et d'écouter son message. C'est donc un « *hajr jamîl* » [un beau retrait, un abandon poli] qui ne brise pas les liens d'amitié et ne détruit pas les ponts de communication.

Allah (ﷻ) évoque la différence qu'il y a entre la douceur et le bon comportement d'une part et la dureté et la brutalité d'autre part : **(La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Réagis de la plus belle des manières, et voilà alors que tel qui t'était hostile, devient tel un allié chaleureux.)** [41 Fuṣṣilat, 34].

Le sens est : « Supporte avec patience les préjudices, ravale la colère que tu éprouves, sois longanime [=indulgent] envers celui qui te fait du mal, agis à l'égard de la source de tes souffrances comme agit quelqu'un de bienveillant et de noble, c'est-à-dire avec une douceur et une amabilité qui touchent leur cœur dur, de sorte que ces cœurs, recelant dureté et froideur à ton égard, finissent par éprouver de l'amour envers toi. »

De la sorte, il gagne leur cœur. Ils deviennent alors attentifs au message qu'il délivre et à l'orientation qu'il donne, ce qui lui permet de tenter de





les délivrer des maux dans lesquels ils se trouvent.

Les versets montrent aussi que la douceur est une chose habituelle chez les prophètes. Quand Allah (ﷻ) a envoyé Son messager Mûsâ avec son frère, paix sur eux, pour rencontrer Pharaon, le despote, il leur recommanda : **(Allez voir Pharaon. : il a enfreint les limites. Dites-lui des paroles aimables. Peut-être se rappellera-t-il ou craindra-t-il [son Seigneur].)** [20 Tâ-Hâ, 43 & 44].

Les versets atteignent le summum de la douceur, de l'amabilité et de la souplesse de caractère dans le cas d'Ibrâhîm (ﷺ) quand celui-ci appela son père à l'islam et que ce dernier cria contre lui. Allah (ﷻ) rapporte la teneur de ses paroles : **(Il dit : "Refuserais-tu mes divinités, ô Ibrâhîm ? Si tu ne cesses pas, je te lapiderai et disparaîs de ma vue pour longtemps")** [19 Maryam, 46]. Ibrâhîm répondit alors avec toute la douceur et l'amabilité possibles : **(Il dit : "Paix sur toi. Je demanderai pour toi le pardon de mon Seigneur. Il a toujours été très généreux avec moi.)** [19 Maryam, 47]. Ainsi, les prophètes, paix sur eux, ont atteint des niveaux de douceur et d'amabilité que d'autres n'ont pas atteints, comme le montrent les versets du Qur'ân.

## ●● La conception de la douceur chez Muhammad (ﷺ)

Muhammad (ﷺ) conçoit la douceur [*rifq*] comme une qualité fondamentale dans la formation de la personnalité du musulman. Il a en effet enseigné à sa communauté qu'Allah aime celui qui détient cette qualité et qu'Il aime tout comportement empreint de douceur puisqu'il a dit : « Allah aime la douceur en toute chose. »<sup>(1)</sup>

Il a aussi enseigné que la douceur embellit les choses puisqu'il a dit : « La douceur ne peut pas se trouver en une chose sans qu'elle ne l'embellisse et elle ne peut pas être absente d'une chose sans que cela ne l'enlaidisse. »<sup>(2)</sup>

Il priait souvent pour ceux qui font preuve de douceur. Il disait : « Seigneur, celui qui se montre doux [=compatissant et indulgent] envers ma communauté, sois Toi-même doux avec lui. »<sup>(3)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6024) et Muslim (2165).

(2) Rapporté par Muslim (2594).

(3) Rapporté par Ahmad (23816).



Il considérait la douceur comme un bienfait de grande valeur tel que s'il est possédé par les occupants d'une demeure, ceux-ci doivent alors savoir qu'Allah (ﷻ) leur veut réellement du bien. Il a dit : « Si Allah (ﷻ) veut du bien pour les habitants d'une demeure, il introduit la douceur parmi eux [dans leur foyer]. »<sup>(1)</sup>

L'usage de la douceur apporte de meilleurs résultats. Muhammad (ﷺ) a dit, s'adressant à son épouse `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle : « Ô `Â'icha ! Allah est doux et il aime la douceur. Or, quand la douceur est utilisée, Allah donne [comme résultats, comme atteinte des objectifs ou comme récompense], plus que ce qu'Il donne quand les choses sont faites avec brutalité. »<sup>(2)</sup>

A contrario, quand l'homme est privé de douceur [dans son comportement], il est privé d'une chose chère et importante. Il a dit à ce sujet : « Qui est privé de douceur est privé de tout bien. »<sup>(3)</sup>

Muhammad (ﷺ) veillait particulièrement à enseigner cette noble qualité à ses messagers et aux prédicateurs qu'il envoyait aux différentes contrées, porteurs de son message. Il insistait fortement pour qu'ils l'adoptent constamment [dans leurs rapports avec les autres]. Il fit ces recommandations à Mu`âdz ibn Jabal et à Abû Mûsâ al-Ach`arî quand il les a envoyés au Yémen : « Facilitez et ne rendez pas les choses difficiles [autre sens : choisissez ce qui est facile, non ce qui est difficile]. Apportez la joie [ou : soyez attractifs par vos paroles et vos actions] et ne provoquez pas de la répulsion. »<sup>(4)</sup>

Muhammad (ﷺ) affirme que cette qualité est à même d'éloigner de l'enfer celui qui la possède. Il dit : « Voulez-vous que je vous dise qui sera épargné du feu ? En sera épargné celui qui est proche des gens [*qarîb* : c'est-à-dire : accessible, abordable, sociable], humble [*hayyin*], souple [*layyin* : accommodant] et facile [*sahl* : c'est-à-dire : conciliant]. »<sup>(5)</sup>

- 
- (1) Rapporté par Ahmad (23906).
  - (2) Rapporté par Muslim (2593).
  - (3) Rapporté par Muslim (2529).
  - (4) Rapporté par al-Bukhârî (3038) et Muslim (1733).
  - (5) Rapporté par at-Tirmidzî (2488).





## ●● Lorsque l'usage de la douceur s'étend à toute la vie

Muhammad ﷺ recommanda l'usage de la douceur (*rifq*) dans toutes les relations, aussi importantes soient-elles, et quelle que soit la personne en face. Son épouse `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte une anecdote survenue avec certains de ses opposants. Elle explique qu'un groupe de juifs est passé à proximité du Prophète Muhammad ﷺ en disant : "Que le *sâm* soit sur toi (*sâm* : c'est-à-dire la mort, et non le *salâm* : c'est-à-dire la paix). `Â'icha dit qu'elle avait compris (leur parole) et qu'elle leur a répondu : "Que le *sâm* et la malédiction soient sur vous". Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Doucement, ô `Â'icha, Allah aime la douceur en toutes choses. »<sup>(1)</sup>

Lorsqu'un bédouin est entré à la mosquée et y a uriné, les compagnons se précipitèrent pour l'en empêcher, mais Muhammad ﷺ les en empêcha pour ne pas le presser. Quand il eut fini d'uriner et qu'il se préparait à partir, le Prophète ﷺ l'appela et lui dit : « Les mosquées ne sont pas bâties pour cet usage. Elles ont été construites pour y dire des prières, des invocations et des louanges. » Muhammad ﷺ donna à ses compagnons une image éloquente.

Mu`âwiya ibn al-Hakam As-Soulami rapporte : « Alors que je priait avec le Messenger d'Allah ﷺ, un homme étenua, je répondis : "Qu'Allah te bénisse [*yarhamukallâh*]"<sup>(2)</sup>. Les gens me jetèrent des regards de réprobation. Je dis : « Malheur à moi ! Qu'avez-vous à me regarder ainsi ? ». Ils se mirent à taper des mains sur leurs cuisses (pour me faire taire). Quand je compris qu'ils voulaient me faire taire, je me tus ». Quand le Messenger d'Allah ﷺ - puissé-je lui servir de rançon ainsi que mon père et ma mère - acheva sa prière, je n'ai jamais vu avant lui, ni après lui, un instructeur meilleur que lui. Il dit tout simplement : « Durant la prière il n'est pas permis de prononcer une seule parole de ce que les gens se disent entre eux. La prière, en effet, n'est faite que pour purifier et glorifier Dieu et pour réciter le Coran ». C'est à peu près ce que le Messenger d'Allah ﷺ a dit »<sup>(3)</sup>.



(1) Rapporté par al-Bukhârî (624) et Muslim (2165).

(2) Il dit cela d'après ce qu'il avait appris de l'obligation due à l'éternement.

(3) Rapporté par Muslim (537).



## ●● Son humilité

Muhammad (ﷺ) n'était pas un homme ordinaire parmi ses compagnons. Il n'était pas comme tout le monde. En effet, il leur apportait la révélation venue du ciel. C'était un chef qui donnait des ordres et qui était obéi. Il énonçait des interdits et il était écouté.

À cela, il faut ajouter le fait qu'il appartenait à une importante et respectable famille quraychite de haut rang social [c'est-à-dire de la tribu de Quraych].

Il jouissait de l'attention de ses compagnons, de leur considération et de leur respect profond. Quand il parlait, ils écoutaient silencieusement et quand il leur donnait un ordre, ils s'empressaient de l'exécuter.

Un homme ordinaire qui se retrouverait dans une telle situation, ne manquerait pas de s'auréoler de gloire et de se montrer supérieur aux gens du fait qu'il sait ce qu'ils ne savent pas et qu'il possède ce qu'ils ne possèdent pas. Cela aurait pu le pousser à adapter sa vie privée dans un sens qui correspond mieux à ce haut rang et à cette place sociale.

Muhammad (ﷺ) était radicalement différent. Il était humble, à mille lieues d'une attitude méprisante ou orgueilleuse. Il ne cherchait pas à se parer d'une auréole ni ne se donnait des airs de supériorité. Il cherchait plutôt à vivre comme vivaient les gens [autour de lui].

On constate le caractère humble de la vie privée de Muhammad (ﷺ) à travers sa maison, son habillement, sa literie et sa nourriture.

Il ne recherchait pas de literie douillette et luxueuse, chose qui importe aux yeux de ceux qui se donnent une apparence de grandeur.

Son domestique Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) nous en donne un aperçu. Il raconte que sa grand-mère Mulayka a invité le Messenger d'Allah (ﷺ) à manger le repas qu'elle avait préparé. Il vint et en mangea puis, il dit : « Levez-vous, je vais faire la prière pour vous. » Anas ibn Mâlik raconte : « Je suis parti prendre notre vieille natte qui avait noirci tant elle avait servi. Je l'ai légèrement rincée à l'eau. Le Messenger d'Allah (ﷺ) se tint debout dessus, je me suis rangé derrière lui avec l'orphelin, et la vieille femme était debout derrière nous. Le Messenger d'Allah (ﷺ) a prié deux rak`a puis se retira. »<sup>(1)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (380) et Muslim (658).





Umar ibn al-Khaṭṭāb (رضي الله عنه) nous raconte aussi une situation qui l'a tellement touché qu'il en pleura. Décrivant l'état de Muhammad (ﷺ) quand il entra chez lui, il dit : « ... Il était sur une natte, au contact direct avec elle [sans rien pour atténuer la dureté du sol]. Sa tête reposait sur un oreiller en cuir tanné, rembourré de fibre végétale [rugueuse]. Près de ses pieds se trouvaient des feuilles d'acacia à usage tinctorial. Du côté de sa tête, des peaux non tannées étaient accrochées. En voyant les marques laissées par la natte sur son flanc, j'ai pleuré. »<sup>(1)</sup>

Quand c'était lui qui visitait ses compagnons, il ne rechignait pas à accepter ce qu'on lui présentait, quoi que ce fût. Ses compagnons, sachant cela, ne ressentait pas le besoin de se forcer pour le contenter. `Abdullāh ibn `Amr, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte : « On informa le Prophète (ﷺ) de mon jeûne. Il est entré chez moi et je lui ai lancé un coussin en cuir tanné, rembourré de fibre. Il s'est assis par terre et le coussin s'est retrouvé entre lui et moi. Il me dit : "Ne te suffit-il pas de jeûner trois jours par mois ?" J'ai répondu : "Ô Messager d'Allah !" Il dit : "Cinq jours alors." J'ai répondu : "Ô Messager d'Allah !" Il dit : "Sept jours alors." J'ai répondu : "Ô Messager d'Allah !" Il dit : "Neuf jours alors." J'ai répondu : "Ô Messager d'Allah !" Il dit : "Onze jours alors." J'ai répondu : "Ô Messager d'Allah !" Il dit alors : « Il n'y a pas de jeûne supérieur à celui de Dâwûd à savoir la moitié du temps, soit un jour jeûné et un jour non jeûné. »<sup>(2)</sup>

Telle était sa situation concernant la literie et le mobilier, sa situation au regard de son habillement n'était pas très différente.

## ●● Que portait Muhammad (ﷺ) ?

Abû Burda raconte : « `Ā'icha a sorti, pour nous les montrer, un vêtement pour le haut du corps [*kisâ'*] et un *izâr* épais [*izâr* : pièce d'étoffe servant à couvrir les membres inférieurs] et a dit : "L'âme du Prophète (ﷺ) a été prise alors qu'il portait ces deux habits. »<sup>(3)</sup>

S'il en était ainsi de sa literie et de ses vêtements, il n'en était pas autrement

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4913) et Muslim (1479).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1980) et Muslim (1159).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5818) et Muslim (2080).



de ses montures. Or, les montures avaient beaucoup d'importances chez les Arabes. Les notables ne se dotaient pas des mêmes montures que les gens ordinaires.

Muhammad (ﷺ) n'était pas ainsi puisqu'il montait comme montent les simples gens et le commun des hommes. Usâma ibn Zayd, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit que le Messenger d'Allah (ﷺ) montait un âne, en s'asseyant sur un bât recouvert d'une couverture fadakite [de la ville de Fadak] avec lui [Usâma] assis derrière.<sup>(1)</sup>

Sa nourriture et sa boisson, elles aussi, étaient à l'image de cela, c'est-à-dire qu'il était très éloigné du faste et de l'ostentation. Lui-même disait : « Je mange comme mange un esclave et je m'assois comme s'assoit un esclave. »<sup>(2)</sup>

Les livres de *sîra* (qui relatent sa vie) relatent une situation qui montre clairement l'humilité de Muhammad (ﷺ), une humilité telle que ceux qui étaient autour de lui ne l'avaient pas reconnu. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, l'épouse du Prophète (ﷺ), a dit en racontant le récit de l'hégire : « Il rencontrèrent le Messenger d'Allah (ﷺ) sur la rocaille calcinée [terrain de roches volcaniques, appelé : *al-ḥarra*]. Il les conduisit vers la droite et s'installa dans le quartier des Banû `Amr ibn `Awf. C'était un lundi durant le mois de rabî` al-awwal. Abû Bakr s'occupait de parler aux gens tandis que le Messenger d'Allah (ﷺ) restait silencieux. Les Anṣârites [les habitants de Médine] qui n'avaient jamais vu le Messenger d'Allah (ﷺ) se mettaient, à leur arrivée, à saluer Abû Bakr. Quand le soleil atteignit le Messenger d'Allah (ﷺ), Abû Bakr se mit à lui faire de l'ombre avec son vêtement. C'est alors que les gens comprirent qui [des deux] était le Prophète (ﷺ). »<sup>(3)</sup>

## •• Dans ses rapports avec les gens

L'humilité de Muhammad (ﷺ) ne se limitait pas à sa vie privée : elle se manifestait avec splendeur dans ses rapports avec les autres. Il les fréquentait et partageait avec eux aussi bien les moments joyeux que les moments douloureux. Il leur apportait son aide pour des petits comme des grands

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5964) et Muslim (1798).

(2) Rapporté par Abû Ya`lâ dans son *Musnad* (4920).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3906).







services. Il se comportait simplement avec eux. Celui qui nous rapporte cela est un des ses proches compagnons, l'un de ceux qui ont été ses successeurs (califes) au pouvoir après lui. En effet, `Uthmân (رضي الله عنه) raconte : « Nous avons fréquenté le Messager d'Allah (ﷺ) en ville comme en voyage. Or, il visitait les malades parmi nous, accompagnait les convois funèbres, combattait avec nous et nous apportait son aide dans les petites et les grandes choses. Il y en a qui parlent à son sujet alors qu'ils ne l'ont probablement jamais vu. »<sup>(1)</sup>

`Uthmân (رضي الله عنه) critique ceux qui se font dans leur tête une image de Muhammad (ﷺ), sur la base de leur imagination, alors qu'ils ne l'ont pas vu. Lui, en revanche, nous informe d'une réalité qu'il a vécue avec lui aussi bien pendant les déplacements que durant les moments où il était présent en ville, que ce soit durant les épisodes heureux ou tristes.

L'humilité de Muhammad (ﷺ) se manifestait clairement dans ses rapports avec les gens et à travers l'attention qu'il accordait aux faibles. En effet, les faibles sont souvent marginalisés, ils sont déconsidérés et on ne leur accorde généralement pas d'importance. Cependant, Muhammad (ﷺ) leur accordait une attention et une sollicitude particulières. Abû ad-Dardâ' (رضي الله عنه) rapporte : « J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : "Faites venir à moi les faibles car c'est grâce aux faibles d'entre vous que vous obtenez la victoire et que vous recevez la subsistance [c'est-à-dire : grâce à leurs invocations et leurs prières]." »<sup>(2)</sup>

Cette humilité de la part de Muhammad (ﷺ) à l'égard de cette catégorie sociale constituée de faibles n'était pas une simple relation amicale décontractée (tabassuṭ), mais il s'impliquait aussi dans la satisfaction de leurs besoins et la résolution de leurs problèmes. Effectivement, `Abdullâh ibn Abî Awfâ (رضي الله عنه) a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) pratiquait souvent le *dzikr* [évocation d'Allah, formules de louange...], s'abstenait de paroles futiles (ou inutiles), faisait durer sa prière, mais écourtait le discours [du vendredi] et ne refusait jamais de suivre la veuve et le pauvre pour satisfaire leurs besoins. »<sup>(3)</sup>

Comme signe de modestie chez Muhammad (ﷺ) quand il fréquentait les gens, il y a le fait qu'il se rendait agréable aux enfants et aux jeunes. Un jour,

(1) Rapporté par Ahmad (506).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (2594) et at-Tirmidzî (1702).

(3) Rapporté par an-Nasâî (1414).



Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) est passé à côté d'enfants et les a salués. Il commenta son geste : « Ainsi faisait le Prophète (ﷺ). »<sup>(1)</sup>

## ●● Dans ses rapports avec les gens de sa famille

L'humilité de Muhammad (ﷺ) se manifestait aussi dans les rapports qu'il entretenait avec les gens de sa maison. En effet, chez lui, avec sa famille, il adoptait une vie humble. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, nous décrit comment il vivait chez lui : « Il était au service de sa famille puis quand l'heure de la prière arrivait, il se levait et partait faire la prière. »<sup>(2)</sup>

Dans une autre version du hadith, elle donne des détails qui éclairent plus cette réalité, en ces termes : « Il était un homme comme tous les hommes : il épouillait son vêtement, trayait sa brebis et s'occupait lui-même de ce dont il avait besoin. »<sup>(3)</sup>

## ●● À travers son occupation et son travail

Ce qui est en rapport avec son occupation et son travail montre aussi son humilité. En effet, il ne dédaignait pas exercer un métier que pratiquait son peuple. Jâbir ibn `Abdillâh raconte : « Nous étions avec le Prophète (ﷺ) à Marr az-Žahrân. Nous étions occupés à cueillir des kabâts [ou *kabâth* : fruits de l'arbre appelé *arâk* en arabe, *toothbrush tree* en anglais et *salvadora persica* en latin (nom scientifique)]. Le Prophète (ﷺ) a dit : "Choisissez ceux qui sont noirs." Nous lui demandâmes : "Ô Messager d'Allah, on dirait que toi aussi tu as fait paître les moutons." Il répondit : "Oui. Y a-t-il un seul prophète qui n'ait pas été berger ?" »<sup>(4)</sup>

## ●● Son interdiction des éloges exagérés

La modestie peut résulter chez certains d'une habitude acquise tout au long d'une vie marquée par la simplicité et l'absence de toute cause incitant au raffinement.

Quant à Muhammad (ﷺ), son humilité était recherchée, voulue, le fruit

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6247) et Muslim (2168).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (676).

(3) Rapporté par Ahmad (25662).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (3406) et Muslim (2050).





d'un refus délibéré de tout autre mode de vie que celui-là.

Il a fortement mis en garde contre les maladies de l'âme (les mauvais penchants) et particulièrement contre le fait que l'orgueil puisse s'immiscer dans le cœur. En effet, il a dit : « N'entre pas au paradis qui a dans le cœur le poids d'une poussière d'orgueil. »<sup>(1)</sup>

Il a aussi interdit à ses compagnons de lui faire des éloges ou de se lever pour lui comme on le fait pour les rois. Il a dit : « Celui qui aime que les gens se lèvent en son honneur, qu'il prépare alors sa place en enfer. »<sup>(2)</sup> Anas raconte : « Nous n'aimions personne autant que le Messager d'Allah (ﷺ), mais quand ses compagnons le voyaient, ils ne se levaient pas car ils savaient à quel point il détestait cela. »<sup>(3)</sup>

Il interdisait qu'on lui fasse des éloges ou qu'on le loue exagérément. Il mettait en garde afin que ses disciples ne tombent pas dans l'exagération dans laquelle sont tombés certains chrétiens excessifs, qui ont outrepassé la limite légalement permise. `Umar a dit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Ne me louez pas exagérément comme les chrétiens l'ont fait pour `Îsâ, fils de Maryam. Je ne suis que Son serviteur. Dites simplement : le serviteur d'Allah et Son messager." »<sup>(4)</sup>

Muhammad (ﷺ) a reproché à ses compagnons de le considérer comme supérieur à tout autre [prophète] que lui sans détenir aucune science ni aucune preuve décisive. Que la victime de l'erreur soit une personne ne faisant pas partie de ses partisans ou que l'auteur de l'erreur soit un de ses disciples, cela ne l'empêcha pas d'être juste et équitable, de faire preuve d'impartialité, de s'abstenir de toute manifestation d'orgueil ou d'injustice et finalement d'interdire à son compagnon ce qu'il a fait. Abû Sa`îd al-Khudrî (رضي الله عنه) rapporte : « Tandis que le Messager d'Allah (ﷺ) était assis, un juif est arrivé et a dit : "Abû al-Qâsim ! Un homme parmi tes compagnons m'a frappé au visage !" "Qui ? ", demanda-t-il. "Un Ançarite [un Auxiliaire, originaire de Médine] ", répondit-il. "Dites-lui de venir !" Une fois arrivé il lui demanda : "Tu l'as frappé ?" Il répondit :

(1) Rapporté par Muslim (91).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (5229) et at-Tirmidzî (2755).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (2754).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (3445).



“Je l’ai entendu au marché jurer en disant : “Je jure par celui qui a choisi Mûsâ (Moïse) parmi tous les hommes !” J’ai réagi en disant : “Cela voudrait dire, ô scélérat, qu’il est meilleur que Muhammad (ﷺ) ?” Sous l’effet de la colère je l’ai frappé au visage. Le Messenger d’Allah a alors dit : “Ne préférez pas des prophètes à d’autres.” »<sup>(1)</sup>

Quand l’un de ses compagnons l’a appelé en le qualifiant d’un qualificatif qui affirme sa supériorité, il le lui reprocha. En effet, Anas ibn Mâlik a dit : « Un homme est venu voir le Messenger d’Allah (ﷺ) et lui a dit : “Ô toi, le meilleur des hommes.” Le Messenger d’Allah (ﷺ) a répondu : “Tu parles là d’Ibrâhîm, paix sur lui.” »<sup>(2)</sup>

### ● Les historiens témoignent de la modestie de Muhammad (ﷺ)

De nombreux historiens qui ont étudié la vie de Muhammad (ﷺ) ont reconnu sa simplicité. L’orientaliste écossais William Montgomery Watt a écrit : « *He gained men’s respect and confidence by the religious basis of his activity and by qualities such as courage, resoluteness, impartiality and firmness inclining to severity but tempered by generosity. In addition to these he had a charm of manner which won their affection and secured their devotion.* » [Muhammad: Prophet and Statesman.] (Il a gagné le respect et la confiance des hommes grâce au fondement religieux de ses activités et à des qualités telles que son courage, sa détermination, son impartialité et une certaine fermeté inclinant à la gravité, mais atténuée par sa générosité. À cela il faut ajouter qu’il avait de bonnes manières, lesquelles ont gagné à lui les cœurs et lui ont assuré leur fidélité.)

Dans sa célèbre oeuvre *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire* [Histoire de la décadence et de la chute de l’Empire romain], l’historien britannique Edward Gibbon a écrit: « *The good sense of Mahomet despised the pomp of royalty; the apostle of God submitted to the menial offices of the family; he kindled the fire, swept the floor, milked the ewes, and mended with his own hands his shoes and his woolen garment.* » [The History of the Decline and Fall of the Roman Empire, ed. J.B. Bury, Vol. 9.]. (La sagesse de Muhammad rejetait le faste de la royauté. L’apôtre de Dieu se soumettait aux tâches domestiques.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2412).

(2) Rapporté par Muslim (2369).





Il allumait le feu, balayait le sol, trayait les brebis et réparait lui-même ses chaussures et son vêtement de laine.)

Le pasteur Bosworth Smith commente ainsi sa simplicité: « *Head of the state as well as the Church, he was Caesar and Pope in one; but he was Pope without the Pope's pretensions, Caesar without the legions of Caesar: without a standing army, without a bodyguard, without a palace, without a fixed revenue; [...] he had all the power without its instruments and without its supports. [...] The simplicity of his private life was in keeping with his public life.* »<sup>(1)</sup> (Chef aussi bien de l'État que de la communauté des croyants, il était tout à la fois César et le pape. Il était le pape sans les prétentions du pape, et César sans les légions de César. Il n'avait ni armée régulière, ni garde du corps, ni palais, ni revenu fixe. [...] Il avait tout le pouvoir sans en avoir ni les instruments ni les supports. [...] La simplicité de sa vie privée était à l'image de sa vie publique.)

## ●● Comment se nomment ses disciples ?

Les personnes proches de Muhammad (ﷺ) étaient appelés « les compagnons [aṣ-Ṣaḥāba] ». On ne les appelait pas « ministres » ou « conseillers (politiques) rapprochés [hāchiya] » ou tout autre titre auxquels nous sommes habitués depuis l'époque moderne, car Muhammad (ﷺ) ne menait pas la vie d'un roi ou d'un empereur ni n'agissait avec son entourage sur une telle base. Non. Il était le prédicateur, l'éducateur, le compagnon, l'ami, le chef et le professeur.

Cela a eu de l'effet sur eux. Il a même agi délibérément en vue de dissiper la forte impression qui se devinait sur certains de ceux qui le rencontraient sans l'avoir connu auparavant. C'est ainsi qu'on le vit calmer un homme qui était venu le voir pour la première fois. Il était tremblant. Il pensait peut-être qu'il allait se retrouver face à un roi arrogant. Muhammad (ﷺ) lui dit : « Rassure-toi ! Je ne suis pas un roi. Je ne suis que le fils d'une femme quraychite qui mangeait de la viande séchée. »<sup>(2)</sup> Il s'efforçait d'être humble dans toutes les circonstances, si petites soient-elles. C'était à ce point vrai qu'il ne retirait pas sa main quand il serrait la main de quelqu'un jusqu'à ce que ce fût l'autre qui lâchât la sienne. C'est là le comble de l'humilité. Cela fait aussi

(1) Mohammed and Mohammedanism, B. Smith.

(2) Rapporté par Ibn Mâjah (3312).



allusion au sentiment implicite de sympathie, d'accueil chaleureux et de joie [de rencontrer la personne en question].

## ●● Il partageait avec ses compagnons les travaux et les tâches

Il n'était pas dans l'habitude ou la nature de Muhammad (ﷺ), alors qu'il était avec ses compagnons, de se contenter de leur adresser des ordres, bien qu'il fût capable de cela, mais il vivait et partageait très volontiers avec eux les mêmes situations.

Par exemple, quand il est arrivé à Médine, la première tâche à laquelle il s'attela fut de construire sa mosquée, avec l'aide de ses compagnons. Il participa donc personnellement avec eux à la construction de la mosquée. Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) raconte : « Le Prophète (ﷺ) est arrivé à Médine. Il s'installa sur les hauteurs de Médine, dans un quartier appelé Banû `Amr ibn `Awf. Il y demeura quatorze nuits... Ils se mettaient à transporter des pierres tout en faisant des rimes en *rajaz* [mètre de la prosodie arabe]. Le Prophète (ﷺ) était parmi eux. Il disait : « *Seigneur, la vraie vie est celle de la demeure dernière // Pardonne donc aux Émigrés et aux Auxiliaires.* »<sup>(1)</sup>

À l'occasion de la bataille dite de la tranchée, lorsque Quraych et les autres tribus qui s'étaient alliées à elle sont venues le combattre, il a aidé à porter la terre pendant qu'on creusait la tranchée. Il l'a transportée en compagnie de ses compagnons, sans se lasser, sans rechigner alors qu'il avait la possibilité de se soustraire à ce travail et ses compagnons l'en auraient épargné s'il l'avait voulu. Voilà pourquoi sa participation physique [au travail] eut un effet sur eux puisqu'ils clamaient (en vers) : « *Si nous paressions pendant que le Prophète est à l'ouvrage // Nous commettrions là un acte infâme, un grave outrage.* »



(1) Rapporté par al-Bukhârî (428) et Muslim (524).





## ●● Sa miséricorde

La miséricorde (la bonté de cœur) est une autre marque caractérisant la personnalité de Muhammad (ﷺ). On lit dans le Qur'ân qu'il a été envoyé comme miséricorde aux hommes. Allah (ﷻ) a dit : **(Nous ne t'avons envoyé qu'en tant que miséricorde pour les mondes.)** [21 al-Anbiyâ', 107].

La miséricorde n'était pas chez Muhammad (ﷺ) un trait de caractère limité et marginal parmi ses autres caractéristiques. Non, elle avait acquis une grande importance, une importance telle qu'il a été surnommé en fonction de cette qualité. Abû Mûsâ al-Ach`arî rapporte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) nous révéla les noms qu'il possédait en disant : "Je suis Muhammad [le Très Loué], Ahmad [le Plus Loué / Celui qui mérite le plus d'être loué], al-Muqaffî [Le Suiveur (qui suit les pas des prophètes antérieurs)], al-Hâchir [le Rassembleur (pour le Jugement)/ le Premier Ressuscité], le prophète du repentir et le prophète de la miséricorde." »<sup>(1)</sup>

En examinant sa biographie et le récit de sa vie, nous voyons que la miséricorde est visible de façon évidente dans toutes ses actions et ses relations avec les gens, quels qu'ils soient.

Son sentiment de miséricorde ne se limitait pas à une simple réaction émotionnelle à l'occasion d'une situation émouvante car c'est là une disposition innée, présente chez la plupart des êtres humains. En effet, mêmes ceux qui sont durs et brutaux peuvent faire preuve de miséricorde lors de certaines circonstances touchantes. C'est une chose que lui reconnaîtra toute personne qui étudie sa vie

## ●● Sa miséricorde envers les personnes âgées

Dans l'histoire des nations, il est rare qu'on mentionne la situation des personnes âgées au sein de la société. Il est rare aussi qu'on s'attarde sur leurs droits durant les périodes de conflit et de guerre. Il en fut autrement dans l'histoire de la nation musulmane puisqu'elle abonde en témoignages montrant l'attention et la compassion que le Messenger de l'islam concevait à l'endroit des personnes âgées. `Abdullâh ibn `Umar rapporte que Muhammad (ﷺ) a dit :

(1) Rapporté par Muslim (235).





« N'est pas des nôtres celui qui n'est pas miséricordieux envers nos enfants et ne manifeste pas de déférence (de profond respect) envers nos vieillards. »<sup>(1)</sup>

Le reproche qu'il fit à l'illustre compagnon Mu`âdz ibn Jabal parce qu'il avait trop fait durer la prière, pendant qu'il faisait l'imam [dirigeait la prière] devant un groupe de fidèles, ce reproche montre sa miséricorde et sa clémence envers les vieux et les faibles. Le voici donc disant cette parole : « Ô Mu`âdz ! Serais-tu un tentateur [qui pousse les gens à mal agir : *fattân / fâtin*] ? (expression répétée trois fois). Tu pouvais tout simplement prier en récitant [une petite sourate comme] **“Sabbih isma rabbika al-a`lâ”** [n° :87], **“Wa-ch-chamsi wa ðuhâha”** [n° :93] ou **“Wa-l-layli idzâ yaghchâ”** [n° :92], car derrière toi prient des vieux, des faibles et des gens qui ont des obligations. »<sup>(2)</sup>

Quand la guerre est engagée, l'islam interdit à ses fidèles de s'en prendre aux femmes, aux vieillards et aux enfants. C'est là une chose qui distingue la sainte loi divine laquelle ne recherche pas une victoire factice (artificielle) ou une mise en présence de forces inégales.

En revanche, de nos jours, quand on suit les points de presse faisant état des événements de guerre un peu partout sur la planète, on est choqué par la multitude des infractions faites aux droits de l'Homme : tueries touchant des civils innocents et des vieillards incapables, égorgement d'enfants et viols de femmes. L'Histoire se devait d'enregistrer (et de garder en mémoire) la ferme interdiction que le Messager de l'islam a faite à ses compagnons et aux chefs militaires qu'il a nommés à la tête de ses troupes, de jamais tuer les vieux, les enfants, les femmes, les moines dans leur monastère, les malades, les blessés et tous ceux dont on n'est pas certains que ce sont des combattants.

Au sujet de sa bonté envers les personnes âgées, les situations sont multiples. À titre d'exemple, nous évoquerons sa façon d'agir avec Abû Quĥâfa, le père de son compagnon Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, quand celui-ci s'est converti alors qu'il était un homme très âgé. Abû Bakr l'avait amené, après la prise de la Mecque, afin qu'il fasse le serment d'allégeance au Prophète. Quand le Messager d'Allah le vit, il dit : « Tu aurais

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (1919).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (705) et Muslim (465).







dû laisser le cheikh à la maison pour que ce soit moi qui vienne jusqu'à lui. » Abû Bakr répondit : « Ô Messenger d'Allah, il convient mieux que ce soit lui qui marche jusqu'à toi plutôt que l'inverse. » Le Prophète (ﷺ) l'a fait asseoir en face de lui et lui passa la main sur la poitrine en lui disant : « Deviens musulman. » Il s'est alors converti.<sup>(1)</sup>

## ●● Sa miséricorde envers les femmes

Pendant que des siècles de despotisme et d'obscurantisme privaient la femme de tous ses droits, durant une époque où les débats tournaient autour du statut humain ou non de la femme, la loi islamique apportée par Muhammad (ﷺ) a donné à la femme les droits que possèdent les hommes que ce soit en matière d'héritage, de capacité à disposer librement de ses biens, de possibilité d'avoir son mot à dire concernant le choix de l'époux ou d'indépendance financière. De même, l'islam lui assure une charte qui la protège, qu'elle soit enfant, jeune fille, femme mariée, femme divorcée, veuve ou femme très âgée.

Muhammad (ﷺ) a recommandé de prendre soin des femmes et d'être délicat avec elles. Il a notamment dit : « Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs avec leurs femmes. Or, je suis le meilleur d'entre vous vis-à-vis de mes femmes. » Il a aussi dit : « Agissez avec bonté envers les femmes [Je vous recommande de bien traiter les femmes]. »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) nous donne à voir un autre exemple de sa miséricorde envers les gens de sa maison. En effet, après avoir caché la respectable `Â'icha et lui avoir servi d'appui lorsqu'elle regardait les Abyssins qui jouaient en manipulant des lances, le voici plus tard qui fit preuve de générosité envers les amies de la respectable Khadija et leur envoya des cadeaux même après la mort de celle-ci.

En même temps que Muhammad (ﷺ) recommandait de bien traiter les femmes, il mit en garde contre les conséquences du non respect de leurs droits, d'une quelconque agression à leur encontre ou d'un abus de leur faiblesse. Il a dit : « J'interdis absolument [*uharriju*] [autres sens : Je réprimande

(1) Rapporté par Ahmad (26416).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5186) et Muslim (1468).



sévèrement/Je dissuade fortement / Je compte comme une faute grave le fait] de spolier le droit des deux faibles : l'orphelin et la femme. »<sup>(1)</sup> Cela veut dire que le Messager (ﷺ) impute des péchés à celui qui porte atteinte aux droits des femmes et des enfants [orphelins].

Quand on examine sa miséricorde envers la femme, on ne peut pas manquer de remarquer sa miséricorde à l'égard des veuves et son incitation à ce qu'on s'occupe d'elles et qu'on veille sur elles. `Abdullâh ibn Abî Awfâ (رضي الله عنه) a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) pratiquait souvent le *dzikr* [évocation d'Allah, formules de louange...], s'abstenait de paroles futiles (ou inutiles), faisait durer sa prière, mais écourtait le discours [du vendredi] et ne refusait jamais de suivre la veuve et le pauvre pour satisfaire leurs besoins. »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) a beaucoup insisté sur l'importance de s'occuper des veuves et des pauvres, et a confirmé cela en disant que celui qui agit de la sorte dans l'intention d'obtenir la satisfaction divine obtient la récompense de celui qui combat au jihad. Il a en effet affirmé : « Celui qui s'active au service de la veuve et du pauvre est comme le combattant dans le jihad, comme celui qui prie continuellement sans s'interrompre et comme celui qui fait un jeûne sans jamais le rompre. »<sup>(3)</sup>

La notion de miséricorde envers la femme ne se limitait pas chez Muhammad (ﷺ) à la préservation de ses droits et à inciter à ce que l'on prenne soin d'elle, mais elle s'étendait au-delà, jusqu'à englober le fait de lui épargner tout préjudice moral. Abû Qatâda (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Il m'arrive de commencer la prière avec l'intention de la faire durer, mais lorsque j'entends les pleurs d'un bébé, j'allège ma prière car je répugne à faire de la peine à sa mère. »<sup>(4)</sup>

## ● Sa miséricorde envers les petits

Les enfants avaient une place à part chez le Prophète (ﷺ), particulièrement ses petits-enfants et ses petits-fils. Il leur accordait une attention et une

(1) Rapporté par Ibn Mâjah (3678) et Ahmad (9374).

(2) Rapporté par an-Nasâ'î (1414).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (6007) et Muslim (2982).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (707) et Muslim (470).





importance que l'on ne rencontre que rarement chez quelqu'un qui est occupé et affairé comme l'est Muhammad (ﷺ).

La manière d'agir de Muhammad (ﷺ) à l'égard des enfants est un sujet qui sera traité ailleurs dans ce livre. Ici, nous ne ferons que quelques allusions à sa miséricorde envers eux.

Muhammad (ﷺ) était comme toute personne humaine : il s'émouvait de ce qui pouvait toucher les enfants et concevait de la compassion à leur égard. Usâma ibn Zayd, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte que l'une des filles du Prophète (ﷺ) a envoyé quelqu'un l'informer que son fils était entrain de mourir et lui demanda de venir. Quant à lui, il lui fit parvenir sa salutation et le message disant : "Ce qu'Allah prend Lui appartient et ce qu'Il donne Lui appartient aussi. Toute chose ne dure que jusqu'à un terme fixé par Lui. Qu'elle fasse preuve de patience et qu'elle mette son espoir dans la récompense [qu'Allah donnera pour cette patience]". Elle lui demanda avec insistance de venir. Le Messenger d'Allah (ﷺ) se leva. Il y avait avec lui Sa`d ibn `Ubâda, Mu`âdz ibn Jabal, Ubayy ibn Ka`b, Zayd ibn Tsâbit et d'autres. On tendit l'enfant au Messenger d'Allah (ﷺ) : il était à l'agonie et son râle était pareil à celui que fait une vieille outre de cuir. Les yeux du Messenger d'Allah (ﷺ) débordèrent de larmes. Sa`d demanda : "Ô Messenger d'Allah, qu'est-ce là ?" Il répondit : "Là, c'est une miséricorde qu'Allah a placée dans le cœur de Ses serviteurs. Allah n'agit avec compassion qu'envers ceux parmi Ses serviteurs qui font preuve de compassion." »<sup>(1)</sup>

Sa miséricorde à l'égard des enfants était un sentiment authentique qui amenait Muhammad (ﷺ) à pleurer, à être ému, mais il ne lâchait pas la bride à ses émotions, ne s'épanchait pas quant à ses sentiments et ne se montrait pas contrarié par le décret divin et le destin voulu par Allah. Aussi ne prononçait-il que des paroles qui lui valaient la satisfaction de son Seigneur (ﷻ).

La miséricorde de Muhammad (ﷺ) ne s'exprimait pas uniquement lors des situations douloureuses. C'était un sentiment permanent, qui ne le quittait jamais. Usâma ibn Zayd, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, explique que le Messenger d'Allah (ﷺ) l'avait assis sur un de ses genoux tandis

(1) Rapporté par al-Bukhârî (1284) et Muslim (923).



qu'il avait assis al-Hasan sur l'autre genou, puis il les rejoignait et disait : « Seigneur fais-leur miséricorde car je leur fais miséricorde [c'est-à-dire : Seigneur aime-les car je les aime]. »<sup>(1)</sup>

Qatâda rapporte : « Le Prophète (ﷺ) est arrivé tandis qu'Umâma, la fille d'Abû al-`Âṣ, était sur ses épaules. Il présida notre prière. Chaque fois qu'il faisait l'inclinaison dans la prière, il la posait par terre et quand il se relevait, il la portait. »<sup>(2)</sup>

### ● Ses réprimandes envers ceux qui ne font pas preuve de miséricorde

Il ya des traits de personnalité et des caractères qui sont innés. C'est ainsi que certains sont naturellement compatissants et affectueux, d'autres, généreux et d'autres, courageux.

Être miséricordieux n'était pas chez Muhammad (ﷺ) qu'un simple caractère qu'il aurait reçu à la naissance, mais bien plus encore puisque lui-même enseignait la miséricorde et appelait les gens à agir conformément à cette qualité. Il faisait même des reproches à ceux qui ne se comportaient pas avec miséricorde envers ceux qui le méritent. Abû Hurayra (رضي الله عنه) raconte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) a embrassé al-Hasan, fils de `Alî, alors qu'al-Aqra` ibn Hâbis, le tamimite, était assis à côté de lui. Ce dernier dit qu'il avait dix enfants et qu'il n'en avait jamais embrassé aucun. Le Messenger d'Allah (ﷺ) le regarda et lui dit : "Qui ne donne pas d'affection [ne fait pas preuve de compassion], n'en recevra pas non plus." »<sup>(3)</sup>

Un autre jour, Muhammad (ﷺ) a parlé de celui qui n'éprouve pas de compassion et de bonté à l'égard des enfants en disant que son cœur a été privé du sentiment de miséricorde. `Urwa rapporte que `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit qu'un bédouin était venu rencontrer le Prophète (ﷺ). Le bédouin dit : « Vous embrassez les enfants ? Quant à nous, nous ne le faisons pas. » Le Prophète (ﷺ) a alors répondu : « Que puis-je pour toi si Allah a extirpé la miséricorde de ton cœur ? »<sup>(4)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6003).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5596) et Muslim (543).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5997) et Muslim (2318).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (5998) et Muslim (2317).





De manière générale, il enjoignait à sa communauté de faire preuve de miséricorde et expliquait que ceux qui agissent avec bonté et compassion mériteront la miséricorde d'Allah ﷻ. `Abdullâh ibn `Amr (رضي الله عنه) a transmis cette parole du Prophète (ﷺ) : « Les miséricordieux [*ar-râḥimûn*] bénéficieront de la miséricorde du Tout-Miséricordieux [*ar-raḥmân*]. Faites miséricorde aux habitants de la terre et Celui qui est au ciel vous fera alors miséricorde. »<sup>(1)</sup>

Jarîr ibn `Abdullâh (رضي الله عنه) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : "Allah n'aura pas de miséricorde pour celui qui n'a pas de miséricorde pour les gens." »<sup>(2)</sup>

## ●● Sa miséricorde envers l'ignorant

Entre autres situations où se manifestaient chez lui la miséricorde, il y a les situations où il fit preuve de miséricorde envers l'homme ignorant. En effet, un ignorant se comporte souvent de façon inadéquate, non convenable, ce qui peut provoquer chez les gens une réaction dure à son encontre. Abû Hurayra (رضي الله عنه) nous rapporte la situation suivante : « Le Messager d'Allah (ﷺ) s'est levé pour accomplir la prière et nous nous sommes levés avec lui. Un bédouin s'est exprimé en disant : "Seigneur, accorde Ta miséricorde à moi et à Muhammad mais à personne d'autre que nous." Quand le Prophète (ﷺ) a prononcé la salutation finale qui clôt la prière, il a dit au bédouin : "Tu as rendu étroit ce qui est vaste !" Il faisait allusion à la miséricorde d'Allah.»<sup>(3)</sup>

Après la prière, ce bédouin se dirigea vers un coin de la mosquée et se mit à y uriner ! Or, la mosquée a une grande importance chez les musulmans puisqu'elle est l'édifice consacré au culte et le lieu où ils se réunissent pour réciter le Qur'ân et s'instruire en science religieuse. Les compagnons de Muhammad (ﷺ) blâmèrent son action et le réprimandèrent, mais Muhammad (ﷺ) leur dit de cesser et demanda qu'on le laisse terminer son besoin.

Après cela, il l'appela avec douceur et lui prodigua l'enseignement. Ce bédouin raconta l'attitude du Prophète (ﷺ) en ces termes : « Il s'est levé et est venu vers moi. Qu'il est cher à mon cœur [au point que je sacrifierais

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (4941) et at-Tirmidzî (1924).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (7376) et Muslim (2319).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (6010).



ma mère et mon père pour lui] ! En effet, il ne m’a pas blâmé ni insulté, il a simplement dit : “Il ne convient pas d’uriner dans cette mosquée. Elle a été bâtie pour y évoquer Allah et y accomplir la prière.” » Ensuite, il demanda qu’on amène un seau d’eau qui fut alors versé sur son urine.<sup>(1)</sup>

### ●● Son insistance pour qu’on soit miséricordieux envers les faibles

Muhammad (ﷺ) insistait sur le fait d’être bon envers les enfants et affirmait que ceux qui ne possèdent pas dans leur cœur de compassion envers ceux qui la méritent ne sont pas sur sa voie et ne suivent pas son exemple. `Amr ibn Chu`ayb rapporte d’après son père qui le tient lui-même de son père, que le Messager d’Allah (ﷺ) a dit : « N’est pas des nôtres celui qui n’est pas miséricordieux envers nos enfants et qui ne reconnaît pas à nos vieillards leurs droits. »<sup>(2)</sup>

### ●● Sa miséricorde à travers la législation

La miséricorde chez Muhammad (ﷺ) ne se limitait pas à des sentiments et à un comportement à l’égard des autres, mais elle apparaissait aussi à travers la législation. En effet, Muhammad (ﷺ) faisait preuve de compassion envers les gens de sa communauté et leur évitait les difficultés.

Par exemple, il insistait sur l’importance de l’utilisation du *siwâk* pour l’hygiène buccale [*siwâk* : bâton d’un bois spécial pour se frotter les dents]. Il expliqua qu’il aurait aimé demander à ce qu’on l’utilise à l’occasion de chaque prière, mais il n’en fit rien, de peur que cela cause de la gêne et de la peine à sa communauté. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d’Allah (ﷺ) a dit : « Si ce n’était la volonté d’éviter une difficulté (une gêne) aux gens (de ma communauté), je leur aurais imposé le *siwâk* à l’occasion de chaque prière. »<sup>(3)</sup>

### ●● Sa compassion transparaît à travers ses actes d’adoration

Muhammad (ﷺ) veillait à être indulgent avec les membres de sa communauté lors de la pratique du culte, lors de l’adoration la plus importante, à savoir la prière (la *ṣalât*). Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit :

(1) Rapporté par Ibn Mâjah (529).  
(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1919) et Ahmad (6694).  
(3) Rapporté par al-Bukhârî (887) et Muslim (252).





« Il m'arrive d'entrer en prière avec la volonté de la faire durer, mais j'entends un enfant pleurer. J'écourte alors ma prière sachant à quel point sa mère est peinée par ses pleurs. » <sup>(1)</sup>

### ●● Sa compassion le poussait à abandonner ce qui est meilleur

De la même manière qu'il mettait de côté certaines pratiques méritoires par compassion pour sa communauté, il enseigna que le meilleur moment pour accomplir la prière de la nuit (*al-`ichâ`*) est de la retarder jusqu'à la limite de son temps canonique, mais comme les gens dormaient tôt et qu'il leur était très difficile de tarder dans l'attente de la prière, le Prophète (ﷺ) l'accomplissait tôt, soit au début de son temps canonique, par volonté de ne pas les mettre dans la difficulté et la gêne, bien que cela exige d'abandonner une pratique qui est meilleure. `Â`icha raconte que le Prophète (ﷺ) avait fait la prière de la nuit si tard qu'une grande partie de la nuit s'était écoulée, au point que les gens de la mosquée se sont endormis (en l'attendant) puis il vint et pria. Il a ensuite dit : « Tel est son (meilleur) temps, si ce je n'avais pas craint d'être trop contraignant avec ma communauté. » <sup>(2)</sup>

Autre marque montrant sa miséricorde envers sa communauté concernant la législation, il y a le fait qu'il craignait que leur soit légalement imposée [rendue obligatoire par la loi divine] une chose dont ils ne pourraient peut-être pas s'acquitter assidûment. Muhammad (ﷺ) était assidu à la prière nocturne et redoublait d'efforts pendant le ramadan. Il priait seul. Une nuit, il a prié à la mosquée et ses compagnons l'ont rejoint. Quand cela se répéta, le Prophète (ﷺ) eut peur, s'il persistait ainsi [à faire à la mosquée des prières surrogatoires les nuits du ramadan] qu'Allah ne les rende obligatoires. Il se mit alors à les prier chez lui. `Â`icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte que le Messenger d'Allah (ﷺ) est sorti de chez lui en pleine nuit pour se rendre dans la mosquée où il pria. Des hommes se sont joints à sa prière. Le lendemain, les gens en ont parlé entre eux et la fois suivante, ils furent plus nombreux à se rassembler pour prier derrière lui. Le lendemain, les gens se transmirent encore l'information. Le nombre de personnes présentes à la mosquée durant la troisième nuit fut encore plus nombreux. Le Messenger d'Allah (ﷺ) est sorti et ils le suivirent dans sa prière.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (709) et Muslim (470).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (566) et Muslim (638).



Quand ce fut la quatrième nuit, la mosquée fut bondée. Le Prophète (ﷺ) n'est allé à la mosquée que pour la prière de l'aube. Celle-ci terminée, il se tourna vers les fidèles et après avoir proclamé la profession de foi [*chahâda*] il leur dit : « Je n'ignore pas que vous m'avez attendu, mais j'ai eu peur qu'elle ne vous soit rendue obligatoire [la prière surérogatoire nocturne du ramadan à la mosquée] et que vous n'en soyez pas capables [c'est-à-dire de la pratiquer avec toute l'assiduité requise]. »<sup>(1)</sup>

### ● Sa compassion à l'égard des opposants

La miséricorde de Muhammad (ﷺ) n'était pas réservée à ses seuls partisans qui ont accepté son message, qui l'ont assisté et qui sont devenus ses compagnons. Elle s'étendait aussi à ses opposants, à ceux qui lui faisaient du mal, qui se dressaient en travers de sa prédication, voire qui le combattaient. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte qu'on demanda au Messager d'Allah de faire une prière contre les idolâtres et qu'il répondit à cette requête en disant : « Je n'ai pas été envoyé comme un imprécateur [qui maudit les gens], mais j'ai été envoyé en tant que miséricorde (*rahma*). »<sup>(2)</sup>

Quand il vivait à la Mecque et que les gens de son peuple le persécutèrent, il est parti à aṭ-Ṭâ'if pour inviter ses habitants à l'islam. Ils ne l'ont pas accueilli favorablement, mais le pourchassèrent (et le frappèrent) jusqu'à ce qu'ils ensanglantèrent ses pieds. Lors de pareilles situations, un homme ordinaire serait tenté de prendre sa revanche ou de se venger de celui qui l'aurait persécuté ou se serait refusé à l'écouter, mais la miséricorde de Muhammad (ﷺ) était suffisamment vaste pour inclure de telles personnes. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte qu'elle a demandé au Prophète (ﷺ) s'il y a eu un événement plus pénible pour lui que le jour de la bataille d'Uhud [où périrent de nombreux compagnons dont son oncle Hamza]. Il répondit : « J'ai subi de la part de ton peuple ce que tu sais, mais le pire de ce que j'ai eu à endurer fut le jour d'al-`Aqaba, quand je me suis présenté à Ibn `Abduyâlîl ibn `Abdukulâl pour qu'il me recueille [c'est-à-dire qu'il m'accorde sa protection afin que je continue ma prédication dans leur cité] et qu'il refusa ma demande. L'esprit absorbé et préoccupé, j'ai longuement marché. Quand je suis revenu à moi,

(1) Rapporté par al-Bukhârî (924) et Muslim (761).

(2) Rapporté par Muslim (2599).







j'étais à Qarn ats-Tsa`âlib. » Malgré ce que Muhammad (ﷺ) a enduré de la part des Mecquois et des habitants d'aṭ-Ṭâ'if, il ne demanda pas à son Seigneur de leur infliger un prompt châtement et un anéantissement immédiat. Il n'a pas prié contre eux, mais il a plutôt prononcé cette célèbre parole : « J'espère qu'Allah leur donnera une progéniture qui L'adorera Lui seul, sans Lui attribuer aucun associé. »<sup>(1)</sup>

## ●● Sa compassion envers les animaux

Il n'est nullement étonnant qu'une personne qui recèle en son cœur une telle bonté et une telle miséricorde soit compatissante à l'égard de ces faibles créatures que sont les animaux qui ne peuvent même pas parler pour exprimer leur douleur, leur peur, leur inquiétude. C'est ainsi que nous voyons Muhammad (ﷺ) interdire la mise à mort d'animaux par amusement ou divertissement.

Il recommanda de faire preuve de délicatesse avec les animaux même lorsqu'on va les égorger. Le voici reprochant le geste d'un homme qui après avoir mis à terre une brebis, aiguissait son couteau. Il lui a dit : « Veux-tu lui faire subir deux morts [consécutives] ? Pourquoi ne pas avoir aiguisé ton couteau avant de l'avoir mise à terre ? »<sup>(2)</sup>

Il expliqua à ses compagnons comment une femme fut vouée à l'enfer à cause d'une chatte et un homme fut absous en raison d'un chien. Il dit : « Une femme est entrée en enfer à cause d'une chatte qu'elle tint prisonnière sans la nourrir ni la laisser manger (de ce qu'elle chasse comme bestioles de la terre). »<sup>(3)</sup>

Il a dit aussi : « Tandis qu'un homme marchait, il eut soif. Il est descendu dans un puits dont il se désaltéra puis remonta pour en sortir. Il vit alors un chien haletant et mangeant de la terre humide tant il avait soif. Il se dit : "Cet animal souffre de ce dont j'ai souffert." Il a alors rempli son chausson de cuir qu'il maintint entre ses dents tout en remontant les parois du puits et donna à boire au chien. Allah approuva et récompensa son geste : Il lui a

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3231) et Muslim (1395).

(2) Rapporté par al-Hâkim 4/231 et aṭ-Ṭabarânî dans *al-Awsaṭ* (3590).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3318) et Muslim (2242).



alors pardonné. » On lui posa la question : « Ô Messenger d'Allah, nous sommes récompensés si nous faisons du bien aux animaux ? » Il répondit : « Pour tout être vivant [auquel vous faites du bien], il y a une récompense. »<sup>(1)</sup>

## ●● Sa pudeur

Muhammad (ﷺ) était pudique, très pudique même, au point que sa pudeur a été l'objet d'une analogie. En effet, Abû Sa`îd al-Khudrî (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) était plus pudique encore qu'une jeune vierge se cachant derrière son rideau [*khidr* : rideau tendu au le fond de la maison] »<sup>(2)</sup>.

Allah (ﷻ) l'a qualifié de cette caractéristique (la pudeur) dans le Noble Qur'ân. Il a dit dans la sourate al-Ahzâb (les Coalisés) : **(Ô vous qui croyez ! N'entrez dans les demeures du Prophète qu'après avoir reçu l'autorisation d'entrer pour prendre un repas et sans occuper les lieux dans l'attente de sa cuisson mais entrez plutôt quand on vous y invite. Après avoir mangé, partez et ne vous installez pas à votre aise pour converser. Cela faisait de la peine au Prophète qui se sentait alors gêné à votre égard [de vous en faire part] mais Allah n'est pas gêné s'agissant de [faire valoir] ce qui est juste.)** [33 Al-Ahzâb, 53]

Les livres sur la Sunna [relatant la vie du Prophète (ﷺ)] donnent des détails sur cet aspect de Sa personnalité. Dans le récit suivant, Anas (رضي الله عنه) rapporte : « Au [lendemain du] mariage du Prophète (ﷺ) avec Zaynab fille de Jahch, le repas était constitué de pain et de viande. J'ai été envoyé pour appeler les gens à venir manger. Des groupes arrivaient, mangeaient et s'en allaient, puis d'autres venaient, mangeaient et partaient. Je n'ai cessé de faire des invitations jusqu'à ce que je n'aie trouvé plus personne à inviter. J'ai alors dit : "Prophète d'Allah, je ne trouve plus personne à inviter." Il demanda : "Reprenez alors votre nourriture." Trois personnes sont restées à discuter dans la maison. Le Prophète (ﷺ) est alors sorti pour se rendre chez `Â'icha. Il dit : "Que la paix et la miséricorde d'Allah soit sur vous, ô gens de la maison [*ahl al-bayt*]" Elle répondit : "Que la paix et la miséricorde d'Allah soit sur toi. Comment trouves-tu ta femme ? Qu'Allah t'accorde de la bénédiction (pour ce mariage) [c'est-à-dire que `Â'icha lui présenta ses félicitations]". Il fit le tour des toutes

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2363) et Muslim (2244).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3562) et Muslim (2320).





les demeures de ses femmes. À chacune, il disait ce qu'il avait dit à `Â'icha, et chacune répondait comme `Â'icha avait répondu. Le Prophète (ﷺ) revint et trouva encore ces trois personnes dans la maison, occupées à discuter. Or, le Prophète (ﷺ) était d'une grande pudeur. Il est alors reparti en direction de la demeure de `Â'icha. Puis, on l'informa que ces gens étaient partis, sans que je ne me rappelle exactement si c'était moi qui l'en avais informé ou quelqu'un d'autre. Il revint et, arrivé au seuil de la porte, un pied dedans un pied dehors, il tira le rideau entre moi et lui. C'est alors que le verset du hijab (du voile) fut révélé. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) nous enseigne que la pudeur ne lui est pas spécifique mais que c'est une tradition apportée par tous les messagers d'Allah. Abû Ayyûb rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Quatre choses font partie des coutumes des messagers : la pudeur, se parfumer, se frotter les dents [pour les nettoyer] et le fait de se marier. »<sup>(2)</sup>

Il informa (ses compagnons) aussi de la pudeur de son frère, (le Prophète) Mûsâ u, en disant : « Mûsâ était un homme très pudique, très soucieux de cacher sa nudité. On ne voyait rien de sa peau tant il faisait preuve de pudeur. »<sup>(3)</sup>

Comme exemple de la pudeur de Muhammad e, il y a le fait qu'il refusait de laisser paraître sa nudité. Cela ne lui arriva qu'une seule fois. C'était quand il était jeune. Plus jamais après cela, on ne vit sa nudité. Jâbir ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, raconte que le Messenger d'Allah (ﷺ) transportait avec eux (avec les Quraychites, les gens de son peuple), des pierres, pour la reconstruction de la Ka'ba. Il portait un *izâr* (vêtement couvrant le bas du corps). Son oncle al-`Abbâs lui a dit : "Neveu, pourquoi tu ne retirerais pas ton *izâr* pour le mettre sur tes épaules et sous la pierre ?" Il le retira et le posa sur ses épaules. Aussitôt, il s'est évanoui. On ne le vit plus jamais nu après cela. »<sup>(4)</sup>

Comme exemple de la pudeur de Muhammad e, il y a le fait qu'il éprouvait un sentiment de respect (de réserve, de retenue, de honte : *istihyâ'*) vis-à-vis des gens qui avaient de la pudeur [*hayâ'*]. Son Compagnon `Uthmân (رضي الله عنه) était

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4793) et Muslim (1428).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1080) et Ahmad (23069).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3404) et Muslim (339).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (364) et Muslim (340).



extrêmement pudique et le Prophète (ﷺ) agissait donc avec lui en accord avec son caractère. Sa`îd ibn al-`Âş rapporte, d'après `Â`icha et `Uthmân, qu'Abû Bakr a demandé au Messager d'Allah (ﷺ) la permission d'entrer, alors qu'il était étendu sur son lit, portant le vêtement de `Â`icha [c'est-à-dire une simple pièce d'étoffe]. Tout en restant dans la même situation, il autorisa Abû Bakr à entrer. Il répondit à son besoin et Abû Bakr repartit. Puis `Umar demanda à entrer. Il lui donna l'autorisation tout en demeurant dans le même état. Il répondit à son besoin et `Umar s'en alla. `Uthmân raconte : « Puis, je lui ai demandé l'autorisation d'entrer. Il s'est alors assis et lança à `Â`icha : "Ramène vers toi tes habits [c'est-à-dire : veille à être correctement couverte]". Je lui ai fait part de la raison de ma venue et ensuite je suis reparti. » `Â`icha a alors dit : « Ô Messager d'Allah, comment se fait-il que tu n'ais pas sursauté avec Abû Bakr et `Umar –qu'Allah soit satisfait d'eux– de la même manière que tu as sursauté quand ce fut `Uthmân ? » Le Messager d'Allah (ﷺ) répondit : « `Uthmân est un homme d'une grande pudeur et j'ai eu peur qu'en lui permettant d'entrer alors que j'étais dans cette posture, il n'ose pas m'informer du besoin qui l'amène. »<sup>(1)</sup>

### ● La pudeur du discours, empêchant les propos inconvenants, trop crus

Quand Muhammad (ﷺ) enseigne les prescriptions religieuses à ses disciples, il y a des choses que l'on a honte d'exprimer ouvertement. Aussi, utilise-t-il des termes qui rendent correctement le sens, sans être incompatibles avec la pudeur. `Â`icha rapporte qu'une femme a questionné le Prophète (ﷺ) concernant la façon de se purifier de ses règles. Il lui ordonna de se laver de la façon qu'il lui a expliquée puis il lui a dit : « Prends un morceau [*firsa* : morceau de coton, de laine, de tissu...] imprégné de musc et purifie-toi avec. » Elle demanda : « Comment dois-je me purifier avec ? » Il réitéra sa réponse : « Purifie-toi avec ! » Elle demanda : « Mais comment ? » Il répondit : « *Subhânallah* (La perfection / la pureté est à Allah !) » [Ndt-expression dite ici par étonnement ou agacement face à ce manque de compréhension de la part de cette femme-]. `Â`icha raconte : « Je l'ai alors tirée vers moi et je lui ai dit de l'utiliser (le morceau imprégné de musc) pour nettoyer ce qui reste comme traces de sang. »<sup>(2)</sup>

(1) Rapporté par Muslim (2402).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (314) et Muslim (332).





## ●● Il ordonne aux gens de sa communauté d'être pudiques

La pudeur n'est pas uniquement une vertu innée chez Muhammad (ﷺ) mais aussi une qualité louable prônée par la loi islamique et promue par Muhammad (ﷺ) qui ordonnait à ses compagnons de l'adopter. Il enseignait par exemple que la pudeur procède de la foi. Il a dit : « La foi a plus de soixante rameaux [entre soixante et soixante-dix rameaux], et la pudeur est un rameau de la foi. »<sup>(1)</sup>

Si quelqu'un venait à critiquer la pudeur et à la dénigrer, qu'il sache que Muhammad (ﷺ) interdisait cela et affirmait le caractère louable de cette dernière. Sâlim ibn `Abdullâh rapporte de son père [c'est-à-dire `Abdullâh ibn `Umar] que le Messenger d'Allah (ﷺ) est passé près d'un Anṣârîte [un Médinois musulman] qui reprenait son frère au sujet de la pudeur [c'est-à-dire qui lui reprochait sa pudeur]. Le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Laisse-le, car la pudeur fait partie de la foi. »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) établit une comparaison entre la pudeur et la grossièreté, faisant de la première l'opposé et le contraire de la seconde et un moyen d'embellir les choses. Il dit en effet : « Où se trouve la grossièreté, elle enlaidit, et où se trouve la pudeur, elle embellit. »<sup>(3)</sup>

## ●● La notion de pudeur [hayâ]

Personne ne se pose sans doute la question : « *Al hayâ'* (la pudeur, la timidité) n'est-elle pas un caractère de faiblesse et d'incapacité ? N'empêche-t-elle pas l'homme de réclamer ses droits et de dire ce qu'il convient de dire ? »

Or, rencontre-t-on pareille chose chez Muhammad (ﷺ) ?

Quand on observe la vie de Muhammad (ﷺ), on constate que *al hayâ'* (la pudeur) dont il faisait preuve n'était pas un état de faiblesse ou un défaut de capacité. Cela ne résultait pas d'une impuissance, d'une incapacité à communiquer ou d'une quelconque timidité. C'était chez lui une qualité naturelle qu'il adoptait en toute conscience et connaissance de cause.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (9) et Muslim (35).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (24) et Muslim (36).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (1974).



La pudeur (*al-hayâ*) ne l'empêchait nullement d'expliquer aux gens les prescriptions religieuses lorsque les circonstances l'exigeaient. Huṣayn al-Muzanî rapporte les paroles de `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) qu'il a dites sur le minbar : « Ô gens ! J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : "Rien n'annule la prière rituelle (*ṣalât*) sinon le *hadats* [c'est-à-dire l'acte annulant l'état de pureté, à savoir le vent, la miction, la défécation etc.]" Je n'éprouverai aucune timidité vis-à-vis de vous [à vous parler de la sorte] à propos d'une chose pour laquelle le Messager d'Allah (ﷺ) lui-même n'a pas éprouvé de timidité. »<sup>(1)</sup>

Une femme posa au Prophète (ﷺ) une question au sujet d'une chose qu'on a habituellement honte d'évoquer. Elle se justifia en disant que la pudeur n'empêche pas de s'instruire en religion. Le Prophète (ﷺ) lui donna raison dans sa démarche. Umm Salama raconte qu'Umm Sulaym a dit : « Ô Messager d'Allah ! Allah n'a pas honte de la vérité. Or, la femme doit-elle faire un bain purificateur si elle éjacule pendant son sommeil ? » Il répondit : « Oui, si elle constate la présence du liquide. » Umm Salama se mit à rire puis demanda : « Et est-ce que la femme a des pollutions nocturnes ? » Le Prophète (ﷺ) dit : « D'où vient sinon la ressemblance de l'enfant [avec sa mère] ? »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) avait à cœur de donner aux gens une éducation équilibrée. Il les habitua à réclamer leurs droits légaux, et ne considérait pas que cela fût contraire à la pudeur. Ceci étant, il insistait sur l'importance de la pudeur quand elle est louable.

La pudeur empêche l'homme de commettre des actes honteux, inconvenants. Elle mène l'homme à soigner son langage, à éviter ce qui porte atteinte à la décence et à ne pas tenir de propos crus qu'il ne sied pas d'exprimer ouvertement. Elle empêche aussi de se montrer ostensiblement dans les lieux publics dans une attitude que les gens désapprouvent (ou qu'ils trouvent déplacée).

Cette idée, à savoir que celui qui n'est pas empêché par sa pudeur est capable de faire toute chose (c'est-à-dire n'importe quoi) est justement exprimée par Muhammad (ﷺ) en ces termes : « Une parole commune aux

(1) Rapporté par Ahmad (1168).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6091) et Muslim (313).





prophètes anciens qui soit parvenue aux gens est : ‘Si tu n’éprouves pas de pudeur, fais alors ce qu’il te plait.’ »<sup>(1)</sup>

## ●● La pudeur vis-à-vis d’Allah

Muhammad (ﷺ) enseigne également que la pudeur ne se limite pas aux relations qu’ont les gens entre eux mais concerne aussi la relation de l’homme vis-à-vis de son Seigneur (ﷻ) à l’égard Duquel on doit ressentir pudeur et honte.

La pudeur que le musulman éprouve à l’égard d’Allah l’amène à craindre son Seigneur, à agir avec la conscience d’être observé par Lui et à éviter de Lui désobéir, qu’il soit en présence de gens ou qu’il soit seul. `Abdullâh ibn Mas`ûd rapporte : « Le Messager d’Allah (ﷺ) a dit : ‘Ayez de la pudeur vis-à-vis d’Allah, une pudeur parfaite comme il se doit.’ Nous répondîmes : ‘Ô Messager d’Allah ! Par la grâce d’Allah [ou : qu’Allah soit loué] nous éprouvons de la pudeur à Son égard.’ Il dit : ‘Ce n’est pas de cela que je parle. Avoir une pudeur parfaite vis-à-vis d’Allah, comme il se doit, cela consiste à préserver (ou prémunir) la tête et ce qu’elle renferme [c’est-à-dire : les yeux, les oreilles, la bouche], ainsi que le ventre et ce qu’il contient [c’est-à-dire le tronc et les membres qui lui sont attachés], à se rappeler la mort et le jour où l’on deviendra poussière et, pour celui qui désire l’au-delà, à abandonner le lustre (le clinquant) de ce bas monde. Celui qui agit ainsi aura éprouvé une pudeur parfaite à l’égard d’Allah, comme il se doit. »<sup>(2)</sup>

Un homme parmi ses compagnons lui demanda conseil. Il lui conseilla alors d’avoir de la pudeur envers Allah (ﷻ) : « Je te recommande d’éprouver de la pudeur vis-à-vis d’Allah comme tu en éprouves à l’égard d’un homme respectable parmi les gens vertueux de ton peuple (de ta tribu). »<sup>(3)</sup>

## ●● Sa patience

Muhammad (ﷺ) persévéra dans l’appel à son message, aussi bien dans la discrétion qu’au grand jour, rien ne pouvant l’en détourner pendant les soixante-trois années de sa vie durant lesquelles il fit face à de multiples et diverses souffrances, difficultés et malheurs. Malgré tout, il patienta, resta

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6120).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (2458) et Ahmad (3662).

(3) Rapporté par al-Bayhaqî dans *Chu`ab al-imân* (7343).





inébranlable, avec la ferme volonté de poursuivre son chemin jusqu'à la fin.

Il ne cessa, au début de sa mission, de suivre les gens dans leurs cercles de réunion, leurs places, leurs lieux de rassemblement, lors des foires et dans les stations du hajj. Il appelait toute personne qu'il rencontrait qu'elle soit esclave ou libre, forte ou faible, riche ou pauvre. Il l'appelait à croire à son message, à le suivre et le rejoindre dans sa religion.

En dépit des sentiments d'hostilité qui ont surgi à la Mecque contre lui et son message, il n'avait pas peur et n'a pas renoncé. Au contraire, il tint bon et continua à prêcher et à préparer (éduquer) les premiers hommes qui transmettront avec lui le message. Il se réunissait avec les musulmans dans leurs demeures, loin du regard des Quraychites. Il en fut ainsi jusqu'à ce que se constitua un groupe formé des premiers croyants, un groupe fortement attaché à sa foi et à sa mission.

Après que les idolâtres aient décidé d'éradiquer son message, il supporta patiemment toutes sortes d'atteintes (injures, brutalités etc.) dirigées contre sa personne ou ses compagnons. Les Quraychites ne cessèrent pendant une dizaine d'années de considérer les musulmans comme des rebelles et permirent donc qu'on les mette à mort et qu'on confisque leurs biens. Ils lancèrent contre eux ce que l'on pourrait appeler « une guerre médiatique » à travers une campagne de moquerie, de mépris, de dénigrement (du message) et de dénaturation (par le fait de donner une image déformée de l'islam). Ils accusèrent Muhammad ﷺ d'être fou (ou possédé), d'être un magicien, un menteur, un sorcier (ou une sorte de chaman). Malgré tout cela, Muhammad ﷺ resta patient, ferme dans ses positions, dans l'espoir et l'attente du secours de son Seigneur.

Il en était ainsi quand un jour Abû Jahl décida de s'en prendre à lui. Il voulut piétiner sa nuque. Abû Hurayra raconte qu'Abû Jahl dit (aux gens autour de lui) : « Muhammad empoussièrera-t-il son visage parmi vous ? », voulant dire « Est-ce qu'il prie (se prosterne) en votre présence ? » On lui répondit que oui. Il jura alors : « Par al-Lât et al-'Uzzâ [deux idoles vénérées par les Mecquois], si je le vois faire ça, je piétinerai sa nuque ou bien j'enfoncerai son visage dans la poussière. » Il partit vers le Messenger d'Allah tandis qu'il priait, souhaitant lui écraser la nuque. Puis, ils furent étonnés de le voir reculer et faire machine







arrière...<sup>(1)</sup> [NDT : ...en raison de la vision horrifiante qu'Allah lui montra, voir le hadith complet dans le Şahîh de Muslim.].

Ibn Mas`ûd (رضي الله عنه) rapporte une situation dans laquelle son peuple a enfreint toutes les limites du savoir-vivre et de la politesse. En effet, il raconte : « Pendant que le Messager d'Allah (ﷺ) était en train de prier à côté de la Ka'ba, Abû Jahl était assis avec quelques uns de ses amis. Or, la veille, une chamelle avait été tuée. Abû Jahl proposa : 'Qui se porte volontaire pour aller chercher le placenta de la chamelle de la famille untelle et le poser sur le dos de Muhammad quand il se prosternera ?'.

Le plus malheureux du groupe, à savoir `Uqba ibn Abî Mu`ayţ, partit et le ramena. Quand le Prophète (ﷺ) se prosterna, il le posa entre ses omoplates. Ils se tordirent de rire et se mirent à se pencher les uns contre les autres à force de rire. J'assistais [-impuissant-] à la scène. Si j'avais disposé d'une quelconque protection, j'aurais retiré ce placenta du dos du Messager d'Allah (ﷺ). Le Prophète (ﷺ) resta prosterné, sans relever la tête. Quelqu'un -en l'occurrence Juwayriyya- partit avertir Fâţîma qui, arrivée sur place, l'en débarrassa puis se mit à les invectiver... »<sup>(2)</sup>

Parmi les exactions les plus dures que les polythéistes ont commises contre lui e, il y a ce que rapporte `Urwa ibn az-Zubayr qui a dit : « J'ai demandé à `Abdullâh ibn `Amr ibn al-`Âş qu'il m'informe du plus cruel traitement que les païens ont fait subir au Messager d'Allah (ﷺ). Il m'a raconté que pendant que le Messager d'Allah (ﷺ) priait dans l'espace délimité par le muret de la Ka'ba (al-Hijr), `Uqba ibn Abî Mu`ayţ est arrivé et a saisi l'épaule du Prophète (ﷺ) puis a enroulé son vêtement autour de son cou le serrant jusqu'à l'étouffer. Abû Bakr est arrivé et, le saisissant par son épaule, il le repoussa loin du Prophète (ﷺ) en disant : **(Allez-vous tuer un homme juste parce qu'il dit : « Allah est mon Seigneur » ?)** [40 Ghâfir, 28]. »<sup>(3)</sup>

La persécution de Muhammad (ﷺ) et de ses compagnons par les idolâtres s'accrut avec le temps, au point que certains de ses compagnons vinrent à lui pour demander le secours [d'Allah]. Laissons donc à son compagnon

(1) Rapporté par Muslim (2797).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (240) et Muslim (1794).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3678).



Khabbâb ibn al-Aratt (رضي الله عنه) le soin de nous décrire la situation en ces termes: « Nous nous plaignîmes auprès du Messager d'Allah (ﷺ) tandis qu'il était allongé à l'ombre de la Ka'ba, son manteau en guise d'oreiller. [Nous avons alors été durement malmenés par les polythéistes.] Nous lui demandâmes : 'Ne demandes-tu pas pour nous le secours (d'Allah), ne pries-tu pas pour nous ?' Il répondit : 'A l'époque des peuples qui vous ont précédés, on amenait un homme, on creusait un trou dans le sol, on l'y plaçait, on posait une scie sur sa tête et on le coupait en deux moitiés. Avec des peignes en fer, on lui lacérait la chair et les nerfs jusqu'à l'os. Mais tout cela ne le faisait pas renoncer à sa religion. Je jure par Allah que cette affaire arrivera à son plein développement [c'est-à-dire qu'Allah fera triompher Sa religion et que la sécurité régnera sur toute la région] au point qu'un homme pourra voyager de Şan`â' jusqu'à Hadramaout sans ressentir de peur sinon la crainte d'Allah et la peur que le loup n'attaque ses brebis. Cependant, vous êtes trop pressés.' »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) et ses compagnons ne cessèrent d'être victimes de mauvais traitements. Les gens de Quraych et des tribus alliées les ont même mis en quarantaine pendant environ trois longues années. Ils ont pris la ferme décision, scellée par un pacte, à l'encontre des Banû Hâchim, des Banû `Abdulmuţţalib et des Banû `Abdumanâf [c'est-à-dire la grande famille du Prophète (ﷺ)], de ne pas faire de commerce avec eux, de ne pas se marier avec quelqu'un parmi eux, de ne pas leur adresser la parole et de ne pas se réunir avec eux jusqu'à ce qu'ils livrent Muhammad (ﷺ). Ils consignèrent cela en un écrit qu'ils accrochèrent à l'intérieur de la Kaaba. Ils subirent donc ce boycott et vécurent en captivité, jusqu'à ce qu'ils furent épuisés. Six mois après cela, Abû ʾĪlîb mourut puis quelques jours après lui ce fut Khadîja qui décéda. Avec leur mort, les épreuves de Muhammad (ﷺ) s'intensifièrent puisque désormais les sots trouvaient l'audace de lui faire encore plus de mal.

Après cela, il prit la direction d'aţ-Ţâ'if, dans l'espoir de trouver des oreilles attentives à son message et prêtes à le soutenir. Zayd ibn Hâritha l'accompagnait. Tout le long du chemin, chaque fois qu'il rencontrait une tribu, il l'invitait à l'islam. Aucune ne répondit favorablement. Arrivé à aţ-Ţâ'if, il alla à la rencontre des notables de la ville et s'assit dans leur assemblée.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3612).





Il les appela à accepter l'islam mais ils lui tinrent des propos très hostiles. Il demeura dix jours parmi les habitants d'aṭ-Ṭā'if, ne laissant aucun notable sans lui rendre visite et lui parler. Ils lui répondaient : « Sors de notre pays ! » Ils excitèrent contre lui la populace et les gamins de la ville. Quand il voulut partir, ces écervelés le suivirent et constituèrent deux rangées qui lui lançaient des pierres et des paroles blessantes. Ils lapidèrent ses tendons d'Achille si bien que ses chaussures furent rouges de sang. Zayd ibn Hârîṣa, qui interposa sa propre personne pour le protéger des coups, fut blessé à la tête. Muhammad (ﷺ) quitta aṭ-Ṭā'if pour la Mecque, profondément attristé<sup>(1)</sup>.

Muhammad (ﷺ) continua à prêcher les gens lors des rassemblements du hajj et dans les marchés. `Abdurrahmân ibn Abî az-Zinâd raconte que son père a dit : « Un homme de l'époque de la jahiliya (préislamique) appelé Rabî'a ibn `Abbâd et qui faisait partie des Banû ad-Dîl, m'a dit qu'il a vu le Prophète (ﷺ) durant la période préislamique dans le marché de Dzû al-Majâz. Il disait : 'Ô gens ! Dites *lâ ilâha illa-llâh* (point de dieu –digne d'adoration- hormis Allah) et vous réussirez !' Les gens s'amassaient autour de lui. Un homme au visage radieux, bigle et portant deux tresses, était derrière lui et disait : 'Il a abandonné la religion de nos ancêtre, c'est un menteur !' Il le suivait partout où il allait. J'ai questionné les gens à son propos. On m'a décrit la généalogie du Messenger d'Allah (ﷺ) et on m'a dit : celui-ci est son oncle Abû Lahab. »<sup>(2)</sup>

Muhammad (ﷺ) a aussi enduré des blessures et des douleurs en de nombreuses occasions après avoir émigré à Médine, quand ont commencé les conflits avec les opposants. On questionna Sahl ibn Sa`d à propos des blessures du Prophète (ﷺ) qui lui ont été faites lors de la bataille d'Uhud. Il répondit en disant : « Le visage du Prophète (ﷺ) a été blessé, une de ses incisives latérales fut cassée, et son casque couvrant sa tête, fracassé. Fâṭima, qu'Allah soit satisfait d'elle, lavait le sang ; `Alî l'aidait [en versant l'eau]. Quand elle vit que le sang ne devenait que plus abondant, elle prit une natte (en matière végétale) qu'elle brûla jusqu'à devenir poussière. Elle appliqua la cendre contre la blessure et le sang cessa alors de couler. »<sup>(3)</sup>

(1) Voir *Zâd al-ma`âd* 3/31

(2) Rapporté par Ahmad (18525).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2911) et Muslim (1790).



Malgré le mal qu'on lui faisait et les blessures qu'on lui infligeait, il donnait à ses compagnons des exemples édifiants de pardon et de mansuétude. En effet, `Abdullâh ibn Mas`ûd raconte : « C'est comme si je voyais encore le Messenger d'Allah (ﷺ) imitant (faisant les mêmes gestes qu') un prophète qui a été frappé par son peuple et qui, tout en essuyant le sang de son visage, disait : 'Ô Seigneur, pardonne à mon peuple car ils ne savent pas.' »<sup>(1)</sup>

## ●● Sa générosité

La générosité est une vertu qui était très prisée chez les Arabes lesquels avaient pour habitude d'admirer et de louer l'homme qui la possède.

La générosité (*al-karam*) c'est quand l'homme fait preuve de largesse en donnant des biens à ceux qui en ont besoin. C'est quand il est hospitalier, libéral et bienfaisant avec son invité.

À l'opposé de la générosité, il y a l'avarice, la lésine (*bukhl, chuhh*), soit le défaut le plus détesté par les Arabes au point que pour dire « avare » (*bakhîl*), ils utilisaient le mot *fâhich* (laid, affreux, répugnant, ignoble) tellement ils haïssaient ce vice. Ṭarafa ibn al-`Abd, un poète de la période préislamique, a dit :

*Je vois que la mort choisit d'emporter les généreux [très nobles]*

*Ainsi que les meilleurs biens de l'avare (fâhich) [très ignoble]*

L'avarice a été évoquée dans le Qur'ân avec le terme *fahchâ'* [vilenie, action honteuse, moralement répugnante ; mot de la même famille que *fâhich*]. Allah (ﷻ) a dit : **(Le diable vous promet l'indigence (c'est-à-dire : il vous la fait craindre) et vous incite aux actions honteuses [fahchâ' : mot désignant ici, selon certains savants, l'avarice et/ou le refus de donner l'aumône]. Or, Allah vous promet pardon et faveur venant de lui. La grâce d'Allah est immense. Il sait toute chose.)** [2 Al-Baqara, 268]

Le Noble Qur'ân a loué cette qualité qu'est la générosité lors de l'histoire du Prophète d'Allah Ibrâhîm, dont le récit a été mentionné en plusieurs endroits du Qur'ân. Allah (ﷻ) a dit : **(Le récit des honorables visiteurs d'Abraham**

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3477) et Muslim (1792).





**t'est-il parvenu? Quand ils entrèrent chez lui, ils dirent "Soyez en paix (salâmâ) !". Il répondit: "Paix à vous (salâm), visiteurs inconnus !". Il partit discrètement rejoindre sa famille puis revint avec un veau gras. Il l'approcha d'eux et leur dit "Veillez vous servir." [51 Adh-Dhâriyât, 24-27].**

Muhammad (ﷺ) a vécu dans une société qui aime la générosité et les gens généreux et qui en fait l'éloge, mais lui, il les a tous surpassés en ce domaine. Ses contemporains ont reconnu qu'il faisait les plus grandes largesses. Ibn `Abbâs a dit : « Le Messager d'Allah était le plus généreux homme qui soit, et c'est durant le ramadan qu'il l'était le plus. »<sup>(1)</sup>

Il y a eu dans l'histoire, à toutes les époques, des exemples d'hommes riches et fortunés qui dépensaient généreusement au profit des nécessiteux et d'œuvres de bienfaisance.

La générosité est une belle qualité morale et un caractère louable et ce, quelle que soit la situation du donateur, du généreux. Quand celui-ci est riche, il lui est facile de prendre de ses biens et de donner beaucoup, sans ressentir de manque.

Quant à celui qui est pauvre et qui dépense généreusement de ce dont il a lui-même besoin, celui-là a alors atteint le summum de la générosité.

Or, Muhammad (ﷺ) n'était pas riche et sa générosité ne résultait pas de la possession de fortunes colossales. Il dépensait plutôt de ce dont il avait lui-même besoin. La situation suivante nous donne un aperçu de cela : Sahl ibn Sa`d rapporte : « Une femme a apporté un manteau au Prophète (ﷺ) . Elle lui dit : 'Ô Messager d'Allah, je t'offre cet habit.' Le Prophète (ﷺ) l'accepta car il en avait besoin. Il le porta mais un homme parmi les compagnons le vit et demanda : 'Qu'est-ce qu'il est beau, ô Messager d'Allah, pourrais-je l'avoir pour m'en vêtir ?' Il lui répondit : 'Oui !' Quand le Prophète (ﷺ) se leva (s'en alla), les gens qui étaient là ont blâmé l'homme, lui disant : 'Tu as mal agi. Tu as vu que le Messager d'Allah l'a pris parce qu'il en avait besoin et malgré cela, tu le lui as réclamé. Or, tu sais parfaitement qu'il ne refuse jamais de donner ce qu'on lui demande.' Il répondit : 'En fait, j'espère obtenir de la baraka (bénédiction) du fait que le Prophète (ﷺ) l'a porté et j'espère qu'il sera mon linceul.' »<sup>(2)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6) et Muslim (2308).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6036).



En faisant preuve de générosité, Muhammad (ﷺ) n'attendait pas de la part des gens qu'ils soient reconnaissants ou qu'ils lui rendent la pareille. Non ! Il était généreux en dépit de tout ce qu'il endurait des bédouins ignares et rustres. Muhammad ibn Jubayr a dit : « Jubayr ibn Muṭ`im m'a informé que pendant qu'il était avec le Messager d'Allah (ﷺ) de retour de Hunayn, en compagnie des gens, des bédouins le harcelaient de demandes, tant et si bien qu'il se retrouva acculé contre un acacia. Son manteau fut emporté (dans la cohue). Le Prophète r se leva et cria : 'Rendez-moi mon manteau car si je possédais autant de chameaux qu'il y a ici d'arbres épineux, je les aurais partagés entre vous et jamais vous ne trouverez chez moi d'avarice, de mensonge ou de lâcheté [ou poltronnerie].' »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) n'était pas généreux uniquement avec ses proches compagnons ou avec ceux qui peuvent lui rendre la pareille. Sa générosité s'étendait aussi aux autres. Même ses ennemis lui reconnaissent cela.

Quand Muhammad (ﷺ) est entré (victorieux) à la Mecque, il amnistia tous les habitants en dépit de leur animosité passée et les torts qu'ils lui avaient faits, tous sauf six d'entre eux qui s'étaient particulièrement distingués dans le mal qu'ils lui avaient fait à lui et aux musulmans. De telles personnes qui avaient atteint un tel degré d'animosité et de persécution contre lui, il est attendu qu'elles ne feront pas preuve d'impartialité dans leur jugement à son endroit, chose encore plus vraie après qu'il (le Prophète (ﷺ)) a permis de les tuer. Au nombre de ceux-là, il y avait `Ikrima ibn Abî Jahl (ﷺ).

`Ikrima (ﷺ) quitta la Mecque en fuyard et prit la mer à bord d'un bateau voulant s'éloigner le plus possible de la péninsule arabique. Le bateau fut pris dans une tempête et les occupants de l'embarcation dirent : « Soyez exclusifs (en invoquant Allah) car vos idoles ne vous seront d'aucun secours... ». Or, les Arabes avaient coutume de prier leurs divinités quand les choses allaient bien mais quand la situation devenait difficile, ils priaient Allah seul, l'invoquant lui exclusivement. `Ikrima se dit : « Je jure que si la dévotion exclusive (envers Allah) est la seule à sauver quand on se trouve en pleine mer alors rien ne pourra me sauver non plus sur la terre ferme si ce n'est cette même dévotion exclusive. Ô Allah, je te fais le serment que si tu me sors indemne

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2821).





de ce que je suis en train de vivre, alors j’irai voir Muhammad ﷺ et je poserai ma main dans la sienne et certainement je le trouverai plein de pardon et de générosité. » Il vint, et musulman il devint<sup>(1)</sup>.

Cette reconnaissance de la générosité et du pardon de Muhammad ﷺ par `Ikrima alors que celui-ci en était encore au stade de l’antipathie à son égard constitue une autre preuve démontrant que la générosité de Muhammad ﷺ était notoire et largement connue et que c’était une caractéristique et un trait distinctif remarqué et reconnu même par ceux qui n’étaient pas ses alliés. Al-Miqdâd raconte : « Je suis arrivé (à Médine) moi et deux personnes qui m’accompagnaient. Nous étions, pour ainsi dire, sourds et aveugles, tellement nous étions épuisés (et affamés). Nous demandâmes l’hospitalité aux compagnons du Prophète ﷺ mais personne ne nous recueillit [*NDT : ...careux-mêmes étaient dans le besoin*]. Nous partîmes donc voir le Messager d’Allah ﷺ. Il nous amena chez lui. Il y avait là trois chèvres. Le Prophète ﷺ dit : « Trayez ce lait qui sera partagé entre nous. ». Nous avons donc traité ces chèvres et chacun d’entre nous but sa part puis nous apportâmes au Prophète ﷺ la sienne. Il arrivait la nuit et saluait d’une salutation qui ne réveillait pas les endormis, tout en étant suffisamment audible pour être entendue par les personnes éveillées. Il entra dans la mosquée, pria puis prenait sa boisson qu’il buvait. Une nuit, alors que j’avais bu ma part, le diable me susurra : ‘Muhammad est parti voir les Anṣarites et ils vont prendre soin de lui ; il mangera chez eux ; il n’a pas besoin de cette insignifiante gorgée.’ Je suis alors parti la boire. Une fois qu’elle a bien pris place au fond de mon estomac et que je fus convaincu qu’elle était désormais irrécupérable (que le geste fût irréparable), le diable est venu susciter en moi des remords en me disant : ‘Malheur à toi ! Qu’as-tu fait ? Tu as bu la part de boisson de Muhammad ! Il va arriver et ne la trouvant pas il priera contre toi et alors tu seras perdu et tu auras tout perdu : à la fois le bas monde et l’au-delà ! J’avais sur moi une *chamla* [bande d’étoffe dont on s’enveloppe] telle que quand je m’en couvrais les pieds, ma tête restait découverte, et inversement, quand je couvrais ma tête, mes pieds étaient découverts. Le sommeil ne me venait pas tandis que mes deux compagnons dormaient, eux qui n’avaient pas commis de faute comme moi. Le Prophète ﷺ arriva. Il salua comme il avait l’habitude de saluer, se rendit à la mosquée et pria. Il rejoignit

(1) Rapporté par an-Nasâfi (4067).



ensuite sa boisson et ôta ce qui couvrait le récipient. Il n’y trouva rien. Il leva alors le visage vers le ciel. Je me suis dit : ‘Là, il est en train de prier contre moi, je suis fichu !’ Mais, il dit : ‘Seigneur, nourris celui qui me nourrira et étanche la soif de celui qui me donnera à boire.’ J’ai alors saisi ma *chamla* dont je me suis ceint, j’ai pris mon couteau et je suis parti en direction des chèvres vérifier laquelle était la plus grasse afin que je l’égorge pour le Messenger d’Allah ﷺ. C’est alors que je découvris qu’elles avaient toutes les pis gonflés. Je suis donc parti prendre un récipient de la famille de Muhammad ﷺ, un récipient si grand qu’ils n’avaient sûrement jamais imaginé un jour traire dedans. J’ai trait ces chèvres jusqu’à ce qu’il fut plein rempli. Je me suis alors rendu auprès du Messenger d’Allah ﷺ qui me demanda : ‘Avez-vous bu votre part cette nuit ?’ J’ai dit : ‘Bois, ô Messenger d’Allah !’ Il but puis me tendit le récipient. Je lui ai encore dit : ‘Bois, ô Messenger d’Allah !’ Il but encore et me rendit le récipient. Quand j’ai eu la certitude que le Prophète ﷺ était rassasié et que j’avais gagné sa prière, j’ai ri jusqu’à m’étaler par terre. Le Prophète ﷺ me dit alors : ‘Quelle bêtise as-tu faite ô Miqdâd ?’ Là, je lui ai dit : ‘Ô Messenger d’Allah, il s’est passé telle chose et j’ai fait telle chose.’ Et le Prophète de conclure : ‘Ce n’est là que le résultat de la miséricorde d’Allah. Pourquoi ne m’as-tu pas averti ? Nous aurions réveillé nos deux compagnons pour qu’ils puissent eux aussi en bénéficier.’ À cela je lui ai répondu : ‘Je jure par celui qui t’a envoyé porteur de la vérité, à partir du moment où toi tu en as profité et moi avec toi, peu m’importe ensuite qui en profite et qui n’en profite pas !’ »<sup>(1)</sup>

## ●● Il recommande la générosité à ses compagnons

Dans sa générosité, Muhammad ﷺ ne se contente pas de posséder la qualité et de la mettre personnellement en pratique, il appelle aussi ses partisans à faire de même et insiste sur cet aspect. Il enseigne en effet qu’elle est un moyen d’obtenir l’amour d’Allah ﷻ. Sahl ibn Sa’d rapporte que le Messenger d’Allah ﷺ a dit : « Allah est généreux ; Il aime la générosité et les hautes qualités morales tandis qu’Il déteste les mœurs légères. »<sup>(2)</sup>

La générosité prend une telle importance aux yeux de Muhammad ﷺ qu’il l’associe à la foi en Allah et au jour dernier, ce qui fait qu’elle n’est pas

(1) Rapporté par Muslim (2055).

(2) Rapporté par al-Hâkim 1/48.







seulement un beau principe de savoir-vivre ou une belle qualité morale mais bien plus que cela. Abû Churayh al-`Adawî a dit : « Mes yeux ont bien vu et mes oreilles ont bien entendu quand le Prophète (ﷺ) a parlé et dit : « Que celui qui croit en Allah et au jour dernier, soit bon (attentionné, généreux) envers son voisin et que celui qui croit en Allah et au jour dernier, soit bienfaisant envers son hôte en lui accordant le don généreux auquel il a droit (*jà'iza*). » On demanda : « Ô Messager d'Allah, en quoi consiste le don généreux auquel il a droit (*jà'iza*) ? » Il répondit : « C'est [faire preuve de largesse envers lui] pendant une nuit et une journée [vingt-quatre heures]. Quant à l'hospitalité (*ḍiyyâfa*), elle dure trois jours. Au-delà (de ces trois jours), cela revient à lui faire une aumône (un acte de charité). Et que celui qui croit en Allah et au jour dernier, dise du bien ou se taise. » <sup>(1)</sup>

La générosité est pareille aux autres qualités et beaux caractères en ce sens que les gens peuvent éventuellement l'adopter dans l'intention de récolter les éloges des gens. Voilà pourquoi Muhammad (ﷺ) insistait auprès de ses compagnons pour leur inculquer l'importance du fait de rechercher le plaisir d'Allah (c'est-à-dire Sa satisfaction) à travers leurs actes de générosité, et non les compliments des gens.

Il a ainsi expliqué à ses disciples que l'homme qui dépense (fait des aumônes) dans le but de recevoir les éloges des gens et les entendre dire qu'il est généreux, celui-là sera châtié le jour du jugement et cela (l'acte de générosité) ne le sauvera pas. En effet, parmi les premières personnes à être jugées le jour du jugement, il a cité : « ...un homme à qui Allah a permis de vivre dans l'aisance (matérielle) et qu'il combla de toutes sortes de richesses. On le ramènera, Allah lui rappellera les bienfaits qu'Il lui a accordés et il reconnaîtra cela. Il lui demandera : 'Qu'en as-tu fait ?' Il répondra : 'Je n'ai pas laissé une cause, de celles pour lesquelles Tu aimes qu'on dépense, sans que je n'y ai dépensé pour Toi.' Il dira : 'Tu as menti. Tu as plutôt fait ça pour qu'on dise de toi que tu es généreux. Or, cela a été dit.' On ordonnera ensuite qu'on se saisisse de lui. Il sera alors traîné visage contre terre puis jeté dans le feu de l'enfer. » <sup>(2)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6019) et Muslim (48).

(2) Rapporté par Muslim (1905).



Cela mène l'homme à avoir l'esprit apaisé concernant ses œuvres et à ne pas être troublé outre mesure par les réactions des gens. Cela enseigne aussi à l'homme, quand il fait un don ou une aumône, de ne pas avoir un sentiment de suffisance ou de vanité à l'égard de l'autre, en lui rappelant le bienfait qu'il lui a accordé (*minna*). Allah insiste particulièrement dans le Noble Qur'ân sur le fait que les dons, pour être acceptés [par Lui, et mériter une récompense], doivent être exempts de *minna* à l'égard de la personne qui reçoit l'aumône [c'est-à-dire qu'il ne faut pas se vanter de son geste devant elle et ne pas lui rappeler sans cesse le bien qu'on lui a fait, en la considérant comme son obligée] : **(Ô croyants ! N'annulez pas vos aumônes par le fait de les rappeler (en s'en vantant) ou par le fait de les accompagner de paroles offensantes, à l'instar de celui qui dépense de ses biens ostensiblement devant les gens alors qu'il ne croit pas en Allah et au jour dernier. Celui-là est tel un rocher lisse recouvert [d'une couche] de terre et qu'une forte averse frappe : elle le laisse nu. Ils [ces gens qui agissent ainsi] ne récoltent aucun fruit de ce qu'ils font [comme aumônes et autres actions]. Allah ne guide pas les mécréants. )** [2 Al-Baqara, 264]

Le Noble Qur'ân va même jusqu'à considérer que le fait de prodiguer des paroles agréables et de pardonner est meilleur que faire une aumône à quelqu'un puis de lui tenir des propos qui le rabaissent (en lui rappelant qu'il lui est redevable) ou des paroles qui le blessent. Allah (ﷻ) a dit : **(Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah et qui, après avoir donné, ne font pas le rappel de leur bienfait [ne cherchent pas à se faire valoir grâce à leur don] et ne commettent pas de tort [avec des propos blessants], ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte et ne seront pas affligés. Une parole agréable et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie par un tort [causé contre le bénéficiaire de l'aumône, en lui tenant des propos blessants]. Allah se passe de tout [Il se suffit totalement à lui-même] et Il est indulgent.)** [2 Al-Baqara, 262 & 263]





## ●● Son équité

L'équité (*`adl*) est une valeur indispensable pour la réalisation du bonheur, un principe fondamental, un élément essentiel pour la constitution de sociétés intègres et un critère important garantissant la prospérité de ces sociétés, leur équilibre et leur progrès.

Lors de sa mission, Muhammad (ﷺ) a mis l'accent sur l'équité, dans son aspect pratique, et a œuvré auprès des gens au renforcement de ses fondements, au point que celle-ci est liée à tout ce qu'il a apporté comme législation et organisation puisqu'il n'existe pas un seul code en islam qui ne soit pas concerné par la justice (*`adl*) et où l'équité n'aurait pas son mot à dire. C'est ainsi qu'elle entretient des liens avec le code de l'administration et du pouvoir, le code de la justice, le recueil des dépositions, la rédaction des contrats et des pactes, mais aussi le code de la famille et de l'éducation, l'économie, l'association, les mœurs, la pensée etc. Allah (ﷻ) dit dans le Qur'ân : **(Nous avons envoyé nos messagers avec les preuves décisives et nous avons fait descendre avec eux l'Écrit [c'est-à-dire les livres saints] et la balance [c'est-à-dire la justice et/ou les capacités, moyens et règles permettant d'établir la justice], afin que les gens pratiquent [entre eux] la justice (*qiṣṭ*). )** [57 Al-Hadîd, 25].

Le savant musulman Ibn al-Qayyim a dit, commentant ces versets : « Allah (ﷻ) a envoyé ses messagers et a descendu ses livres afin que les gens appliquent la justice (*al-qiṣṭ*). Il s'agit de l'équité (*`adl*) sur laquelle reposent les cieux et la terre. Ainsi, quand les traits de l'équité apparaissent et que son visage est exposé au grand jour, de quelque façon que ce soit, là réside donc la loi d'Allah et Sa religion. »

Allah (ﷻ) a dit dans un autre verset : **(Allah ordonne la justice (*al-`adl*), la bienfaisance (*al-iḥsân*) et le respect des droits des proches. Il interdit les abominations [*al-fahchâ'* : c'est-à-dire les péchés graves et honteux tels la fornication, la dépravation], les actes blâmables et l'agression [le fait de s'en prendre injustement aux gens]. Ainsi vous exhorte-t-Il, afin que vous vous rappeliez [afin que vous compreniez, que cela vous soit profitable et que vous en tiriez des enseignements bénéfiques].)** [16 An-Nahl, 90]. La justice ordonnée ici est celle « ...qui assure à chaque individu, à chaque



communauté, à chaque peuple, une base stable sur laquelle reposeront les relations mutuelles, une base qui ne penche pas au gré des désirs changeants, qui ne subit pas l'influence de l'amitié ou de l'inimitié, qui n'est pas partisane en fonction de l'appartenance à la famille ou à la belle famille ou suivant que la personne est riche, pauvre, faible ou forte (influente) mais qui suit plutôt son chemin, jugeant tout le monde toujours selon les mêmes critères (c'est-à-dire les mêmes poids et mêmes mesures pour tous). À proximité de la justice, il y a la bienfaisance, laquelle vient adoucir le caractère abrupt et tranchant de celle-ci ; elle vient rendre plus parfait l'établissement de la justice et donne l'opportunité à celui qui le veut de renoncer à une partie de son droit afin de préserver l'amitié des cœurs et remédier aux rancunes enfouies, opportunité aussi à celui qui veut viser plus haut que la justice à laquelle il est astreint, afin de panser une plaie ou de gagner un bienfait. »<sup>(1)</sup>

Allah ﷻ a dit : **(Allah vous ordonne de restituer les dépôts à leurs propriétaires et, quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle excellente exhortation Allah vous fait là ! Vraiment, Allah entend et voit [tout et parfaitement]. )** [4 An-Nisâ', 58]. Il dit aussi : **(Ô croyants ! Soyez assidus vis-à-vis d'Allah et témoignez avec équité (qisṭ). Que votre aversion pour certains gens ne vous induise pas à manquer d'équité. Soyez justes, cela est plus conforme à la piété, et craignez Allah. Il sait parfaitement ce que vous faites.)** [5 Al-Mâ'ida, 8]

La communauté musulmane, selon le message de Muhammad, a donc le devoir de réaliser la justice sur terre et de bâtir toute son existence sur les principes de justice, afin d'être en mesure de vivre librement et dignement, et que tout individu en son sein puisse jouir de sa liberté, récolter le fruit de ses efforts et tirer pleinement profit de son travail et de son labeur.

### ●● L'équité, d'après la vision et la pratique de Muhammad ﷺ

Muhammad ﷺ ordonnait l'équité et y incitait. Celle-ci est incluse dans le message islamique lequel l'a érigée et fondée de la meilleure des façons puisqu'un de ses plus importants objectifs est d'accorder à chacun ce qui

(1) Voir *Fî zilâl al-qur'ân* 14/2190.





lui revient de droit, que ce soit un bien ou un mal, sans discrimination entre les bénéficiaires. Il (le message islamique) considère que la vie matérielle et la religion reposent toutes deux sur l'équité, que cette dernière est la condition assurant l'intérêt des hommes et du pays, qu'Allah a placé (sur terre) la justice afin de distribuer équitablement les portions et les droits et afin d'évaluer les œuvres et les individus car elle est la balance juste dont le plateau ne dévie pas et dont la mesure n'est pas faussée. Il (le message islamique) la considère aussi comme le plus important pilier du bonheur auquel les hommes aspirent leur vie durant, à savoir : être tranquilles quant à leurs droits et leurs possessions (du fait de les savoir assurés et en sécurité) et que la justice règne solidement et durablement entre eux [dans leurs relations, leurs transactions].

Muhammad (ﷺ) a compris que la justice donne aux hommes un sentiment de paix et de stabilité et qu'elle est un moteur puissant qui les pousse à œuvrer et produire, ce qui a pour résultat le développement de la civilisation, son extension, l'abondance et l'accroissement des biens et des vivres. Aussi a-t-il insisté pour qu'on la mette en pratique sur chaque parcelle de terre de son État islamique naissant.

Muhammad (ﷺ) faisait aimer l'équité. Il disait : « Sept sortes de gens seront placées par Allah sous Son ombre [c'est-à-dire à l'ombre du Trône], le jour il n'y aura d'ombre que la Sienne... ». Il cita la première sorte en disant : « Le chef qui est juste. »<sup>(1)</sup>

`Abdullâh ibn `Amr rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Ceux qui sont équitables seront, auprès d'Allah, montés sur des chaires de lumière à la droite du Miséricordieux U, or chacune de Ses deux mains est une droite. Il s'agit de ceux qui sont justes dans l'exercice de leur pouvoir (ou dans leur jugement), dans leurs rapports avec leurs proches et dans ce qui relève de leur responsabilité. »<sup>(2)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (660) et Muslim (1031).

(2) Rapporté par Muslim (1827).



## ● Exemples de l'équité de Muhammad ﷺ

`Â'icha rapporte : « Les Quraychites étaient préoccupés par l'affaire de la femme makhzûmite [appartenant à la grande tribu quraychite des Banû Makhzûm] qui avait volé du temps du Prophète ﷺ, à l'époque où il y a eu la bataille de la prise de la Mecque. Ils se demandèrent qui pourrait bien intercéder pour elle auprès du Messenger d'Allah. Ils se dirent que personne ne serait suffisamment bien placé (ou suffisamment hardi) pour le faire sinon Usâma ibn Zayd, l'aimé du Messenger d'Allah e. On amena la femme auprès du Prophète ﷺ et Usâma ibn Zayd intercêda en sa faveur. Le visage du Messenger d'Allah ﷺ changea de couleur. Il répondit : 'Tu intercèdes au sujet d'une peine (*hadd*) qu'Allah a instituée ?' Usâma dit : 'Messenger d'Allah ! Demande le pardon pour moi !' Durant la soirée, le Messenger d'Allah ﷺ se leva et fit un discours. Il loua Allah et l'exalta comme Il le mérite puis il dit : « Ô gens ! Ce qui a causé la perte de ceux qui vous ont précédés est le fait que quand une personne illustre commettait un vol, on l'épargnait, mais quand un faible parmi eux volait on lui appliquait la peine (*hadd*). » Muhammad ﷺ jura ensuite que si sa fille Fâṭima se rendait coupable de la même chose, elle subirait la même punition<sup>(1)</sup>.

Les valeurs ne se fractionnent pas et il n'est pas possible que l'équité dont la bannière est portée par Muhammad ﷺ soit entravée à cause d'une femme appartenant à une famille riche ou célèbre. Ici, le voici qu'il déclare que la justice est une épée brandie au-dessus de la tête de tous ceux qui comptent (pour leur impunité) sur leur nom, leur origine, leur richesse ou leur force (leur influence) et il affirma qu'il ne faillirait pas à l'équité même si c'est sa propre fille qui est concernée.

An-Nu`mân ibn Bachîr, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit sur le minbar : « Mon père m'a fait une donation. `Amra bint Ruwâḥa [ma mère] lui a dit : « Je n'accepterai pas tant que tu n'auras pas pris le Messenger d'Allah ﷺ à témoin. » Il se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui dit : « J'ai fait à mon fils que j'ai eu de `Amra bint Ruwâḥa une donation, et elle m'a demandé de te prendre pour témoin ô Messenger d'Allah ! » Il demanda : « As-tu donné

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4304) et Muslim (1688).





à tous tes enfants comme tu as donné à celui-ci ? » Il répondit que non. Le Prophète (ﷺ) a répondu en disant : « Craignez Allah et soyez justes envers vos enfants. » Il est reparti et revint sur sa donation (il l'annula). » Dans une variante du hadith, le Prophète (ﷺ) a dit : « As-tu d'autres enfants que lui ? –Oui, répondit-il. » Puis, il me semble qu'il a dit : « Ne me fais pas témoin d'une iniquité ! ». » Dans une autre tournure du hadith, on a plutôt l'expression : « Je ne témoigne pas pour une injustice. ». Dans une autre version, on a : « ... « J'ai fait don d'un esclave à mon fils que voici. » Le Prophète lui demanda : « As-tu donné la même chose à tous tes enfants ? –Non, répondit-il. –Alors reprend-le, lui ordonna-t-il. »

Une autre variante chez Muslim comporte : « ... « Ne désires-tu pas qu'eux te respectent (t'obéissent) de la même façon que tu désires que lui te respecte (t'obéisse) ? –Bien-sûr que si, dit-il. –Alors je ne témoigne pas !, conclut-il. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) a donc refusé de témoigner et lui a ordonné d'être équitable entre ses enfants, ceci afin que la justice prévale dans la famille et que la famille soit protégée dans son existence.



---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2587) et Muslim (1623).



## ●● Son courage

Muhammad (ﷺ) a vécu dans un milieu où la bravoure comptait parmi les valeurs importantes. Les hommes étaient loués pour cette qualité et eux-mêmes en tiraient gloire. C'est pourquoi qualifier quelqu'un de poltron (peureux) constituait une des offenses et des insultes les plus insupportables.

Muhammad (ﷺ) était plein de bravoure. Il avait même atteint le summum en ce domaine, au point que ses compagnons le décrivaient comme le plus courageux de tous.

Anas (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) était le meilleur homme, le plus courageux et le plus généreux. Les habitants de Médine ont été effrayés [par un bruit lors d'une certaine nuit]. Le Prophète (ﷺ) les a tous devancés [pour aller vérifier qu'il n'y avait pas de danger], monté sur un cheval [qu'il avait emprunté à Abû Ṭalha]. Il a [ensuite] dit [à propos du cheval] : « Je l'ai trouvé très rapide »<sup>(1)</sup>.

Son compagnon `Abdullâh ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, l'a lui aussi décrit par ce qualificatif en disant : « Je n'ai pas connu plus valeureux, plus généreux, plus courageux, plus resplendissant (de propreté) ni plus beau que le Messager d'Allah (ﷺ). »<sup>(2)</sup>

Il a dit à ses compagnons en parlant de sa personne : « ... et jamais vous ne trouverez chez moi d'avarice, de mensonge ou de poltronnerie. »<sup>(3)</sup>

Cette situation s'explique par le caractère extraordinaire du courage de Muhammad (ﷺ), et elle est la confirmation de ce qu'a dit de lui Anas (رضي الله عنه). `Alî (رضي الله عنه) a dit : « Le jour de la bataille de Badr, je me souviens que nous nous abritions derrière le Messager d'Allah (ﷺ) et c'était lui qui était le plus proche de l'ennemi. Ce jour-là, il était de ceux qui ont combattu le plus vaillamment. »<sup>(4)</sup>

`Alî (رضي الله عنه) explique que c'était là une caractéristique constante chez Muhammad (ﷺ) quand il faisait face à l'ennemi. Il raconte : « Quand les deux armées se rencontraient et que la bataille faisait rage, nous nous protégeions derrière le Messager d'Allah (ﷺ). Personne parmi nous n'était plus proche que lui du front ennemi. »<sup>(5)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2820).

(2) Rapporté par ad-Dârimî (59).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2821).

(4) Rapporté par Ahmad (656).

(5) Rapporté par Ahmad (1349).







Voici une autre situation de sa vie où se manifeste avec éclat l'ampleur de son courage. C'était au cours de la bataille de Hunayn, l'une de ses dernières batailles. À cette occasion, les musulmans étaient à découvert et beaucoup d'entre eux avaient pris la fuite, mais Muhammad (ﷺ) continuait à foncer sur l'ennemi, monté sur sa mule, puis il cria : « Ô `Abbâs, appelle les hommes du jour de l'acacia [ceux qui avaient prêté serment sous l'arbre, à al-Hudaybiyya]. » `Abbâs, qui avait une voix forte, raconte : « J'ai crié aussi fort que je pouvais : « Où sont les hommes de l'acacia ? » Or, je jure par Allah, ce fut comme s'ils eurent un accès d'affection comme [l'instinct de protection maternel qu'ont] les vaches envers leurs jeunes veaux. Ils dirent : « Nous voici, nous voici ! » Ils combattirent alors les mécréants... Le Messager d'Allah (ﷺ) tendait le cou pour regarder la bataille sur sa mule. Il déclara : « Maintenant, la bataille est à son paroxysme. »<sup>(1)</sup>

### ●● Un courage qui n'est pas de la témérité

Nombre de ceux qui se distinguent pour leur courage succombent à la témérité et à la précipitation [imprudente, irréfléchie, inconséquente]. Leur confiance en eux-mêmes les entraîne à avoir des attitudes excessives, en raison de leur ardent désir de gagner les compliments et l'adulation des gens, ce qui les pousse encore plus à l'excès et à la prise de risque inconsidérée.

Malgré son courage, Muhammad (ﷺ) était réaliste. Il recourrait aux mesures de prévention et de sécurité. On peut voir cela à travers l'épisode de l'émigration (hégire, *hijra*) de la Mecque à Médine. En effet, quand son peuple voulut attenter à sa vie et qu'un complot contre lui fut ourdi, il s'est exilé et a quitté la Mecque pour Médine. Là-bas, il érigea son État, son entité territoriale autonome.

Les livres de « *sîra* » (relatant la biographie et l'histoire du Prophète (ﷺ)) nous donnent des explications détaillées concernant l'événement de l'hégire et les précautions qu'il (ﷺ) avait prises pour échapper aux dangers et rester en vie. Cela consistait [notamment] en ce qui suit :

- Il a rejoint son compagnon Abû Bakr t lorsque le soleil était au zénith [au moment où, à cause de la canicule, les rues sont vides] et il est venu le visage couvert [pour ne pas être reconnu].

(1) Rapporté par Muslim (1775).



- Quand il s'est assis avec Abû Bakr et qu'il voulut lui parler de l'émigration, il demanda que les deux filles d'Abû Bakr qui étaient présentes sortent, afin de garder secrète l'information concernant son hégire.
- Cette nuit-là, il (ﷺ) ne l'a pas passée dans son lit.
- Il est sorti de la ville avec son compagnon Abû Bakr et ils sont restés cachés dans la grotte pendant trois jours jusqu'à ce qu'on cesse de les poursuivre.
- `Abdullâh, le fils d'Abû Bakr, passait la nuit à la Mecque et leur ramenait les nouvelles fraîches.
- `Âmir ibn Fuhayra, le berger [d'Abû Bakr], amenait le troupeau de moutons qui effaçait les traces de `Abdullâh fils d'Abû Bakr, en plus que cela leur permettait de boire de leur lait.
- Il ne quitta la grotte qu'au bout de trois jours et choisit, pour aller à Médine, un itinéraire autre que celui qu'empruntent habituellement les gens.
- Il n'a pas informé ses compagnons mecquois de son hégire ni des détails de celle-ci.

Nous remarquons cela aussi à l'occasion de maintes batailles qu'il fit, puisqu'il s'y préparait et prenait les précautions nécessaires. Les livres de *sîra* nous apprennent en effet qu'il portait des protections lors des combats. As-Sâ'ib ibn Yazîd rapporte, par l'intermédiaire d'une personne qu'il a nommée, que le Messenger d'Allah (ﷺ) a porté deux cuirasses durant la bataille d'Uhud. »<sup>(1)</sup>

Lors d'une bataille qui eut lieu entre les musulmans et les byzantins, au cours de laquelle Khâlid ibn al-Walîd (رضي الله عنه) avait pris le commandement des musulmans alors que l'armée musulmane n'était pas en mesure de résister face à l'armée romaine, Khâlid (رضي الله عنه) extirpa habilement ses troupes et les ramena à Médine, abandonnant l'affrontement avec les romains. Le Prophète (ﷺ) le félicita et affirma qu'Allah avait accordé une victoire par son entremise.

C'était là l'approbation d'une démarche réaliste qui ne vise pas seulement à courir derrière les insignes de la bravoure tout en ignorant les défis qui font face à l'armée.

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (2590) et Aḥmad (15295).





## •• Le courage moral

Le courage de Muhammad (ﷺ) n'était pas réduit au seul domaine militaire et au courage physique uniquement mais il avait aussi un courage moral, une qualité indispensable pour accomplir sa mission parmi son peuple.

Son courage moral s'illustrait dans le fait qu'il n'avait pas froid aux yeux quand il fallait dire la vérité et tenir tête à son peuple qui se détournait du message et le traitait de mensonge.

Muhammad (ﷺ) était encore un fœtus dans le sein de sa mère quand son père est mort puis sa mère décéda alors qu'il était enfant. Aussi, quand il a commencé sa prédication, était-il sous la protection de son oncle Abû Tâlib. Les gens de son peuple étaient importunés par le message auquel il les appelait. Aussi vinrent-ils parlementer avec son oncle Abû Tâlib, lui demandant de l'empêcher et de l'arrêter (dans sa prédication).

Abû Tâlib rencontra Muhammad (ﷺ) et lui exposa ce que son peuple lui avait dit. Quelle fut la réaction de Muhammad (ﷺ) ?

`Aqîl, le fil d'Abû Tâlib, raconte : « Les Quraychites sont venus voir Abû Tâlib et ont dit : « Ton neveu nous offense dans nos lieux de réunion et dans notre temple [le temple de la Ka'ba]. Dis-lui de cesser de nous importuner ! » Abû Tâlib demanda : « Ô `Aqîl, sors et ramène-moi Muhammad !... ». `Aqîl le ramena au plus fort de la canicule. « Quand il vint à eux, il lui dit : « Les gens de ton peuple que voici disent que tu les offenses dans leurs lieux de rassemblement et dans leur temple. Je te demande de cesser de les importuner. »

Le Messager d'Allah (ﷺ) leva les yeux vers le ciel et demanda : « Voyez-vous ce soleil ? –Oui, répondirent-ils. –Eh bien, je ne suis pas plus capable d'abandonner cela [ma prédication] que vous vous n'êtes capables d'en extraire du feu [c'est-à-dire : d'allumer une torche en la mettant au contact avec son feu]. »

Abû Tâlib déclara alors : « Je jure que mon neveu ne ment pas. Sortez ! »

Le courage moral chez Muhammad (ﷺ) s'illustre aussi à travers quelque chose d'important, à savoir que son Seigneur, dans des versets du Noble Qur'ân, lui a reproché certaines attitudes qu'il avait eues dans sa volonté



de bien faire les choses mais à propos desquelles il s'était trompé, or, il récitait ces versets en question aux gens, sans rien en dissimuler.

Au nombre de ces versets, il y a la sourate `Abasa, où l'on peut lire : **(Il s'est renfrogné et détourné (1) car l'aveugle est venu à lui. (2) Qu'en sais-tu ? Peut-être se purifiera-t-il ? (3) Peut-être tirera-t-il une leçon de sorte que le rappel lui profite (lui soit bénéfique) ? (4) Quant à celui qui (de la foi) se désintéresse [se contentant de sa richesse] (5) tu t'en occupes et t'y intéresses. (6) alors que tu n'es pas reprochable s'il ne se purifie pas [s'il n'accepte pas la foi] (7) Quant à celui qui s'empresse de venir à toi (8) et qui possède la crainte (la foi), (9) celui-là tu le négliges [en t'affairant à autre chose] ! (10))** [80 `Abasa, 1-10]

Il y a aussi cette parole divine dans la sourate al-Ahzâb : **(Quand tu disais à celui qu'Allah a comblé [en lui donnant la foi] et que toi-même tu as comblé [en l'affranchissant]: "Garde ton épouse et crains Allah", dissimulant de la sorte ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les [dires des] gens alors que c'est Allah qui mérite plus que tu Le craignes. Puis quand Zayd a définitivement rompu d'avec elle, nous te la donnâmes comme épouse, ceci afin qu'il n'y ait plus aucun mal à ce que les croyants épousent les femmes de leurs fils adoptifs quand ceux-ci divorcent d'elles. Le décret d'Allah se réalise toujours.)** [33 Al-Ahzâb, 37]

Son compagnon Anas (رضي الله عنه) raconte le récit de la révélation de ces versets. Il dit : « Zayd ibn Hârîtsa est venu se plaindre [Ndt :...de sa femme Zaynab qu'il voulait répudier]. Le Prophète (ﷺ) lui dit : « Crains Allah et conserve ton épouse », [Ndt :...ceci en dépit du fait qu'il savait à l'avance qu'elle deviendrait sa femme puisqu'Allah l'en avait informé]. Si le Messager d'Allah (ﷺ) avait voulu dissimuler un passage (du Qur'ân), c'est celui-ci qu'il aurait dissimulé [Ndt :... car il constitue un reproche, ce qui montre donc qu'il n'a rien dissimulé et qu'il a eu le courage moral de tout transmettre sans rien omettre, pas même ce qui l'égratigne]. »<sup>(1)</sup>

Entre autres preuves du courage moral de Muhammad (ﷺ), il y a le fait que quand on lui pose une question dont il ne connaît pas la réponse, il répond :

(1) Rapporté par al-Bukhârî (7420) et Muslim (177).





« Je ne sais pas. » C'est là une parole qui a un certain poids car émanant d'un homme de l'importance de Muhammad (ﷺ). En effet, il a été questionné à propos de l'âme (*ar-rûh*) et il n'a rien répondu puisqu'il s'est tu jusqu'à ce que le verset suivant lui soit révélé : **(Ils t'interrogent au sujet de l'âme. Dis : "Le cas de l'âme relève de mon Seigneur. Or, vous n'avez reçu en fait de science que très peu.")** [17 Al-Isrâ', 85].

Un autre exemple de cet ordre est qu'un homme est venu lui demander quel endroit est le meilleur et il a répondu : « Je ne sais pas. »

Il y a aussi ce que rapporte Jâbir ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, à savoir : « Je suis tombé malade et le Messenger d'Allah (ﷺ), en compagnie d'Abû Bakr, est venu me visiter. Ils sont venus à pied. Quand il est arrivé, j'étais évanoui. Le Messenger d'Allah (ﷺ) a fait les ablutions rituelles et a versé de son eau sur moi, ce qui me réveilla. J'ai alors demandé : "Messenger d'Allah ! Comment dois-je faire avec mon argent ? Comment dois-je faire avec mon argent ?" Il ne me donna aucune réponse jusqu'à ce que le verset de l'héritage fût révélé. »<sup>(1)</sup>

## •• Sa longanimité

Les ennemis de Muhammad (ﷺ) l'affrontaient en usant de manières très vexatoires et très blessantes, capables de faire perdre la maîtrise de soi. Malgré cela, il était un exemple de longanimité et de patience. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Un groupe de juifs demanda au Prophète Muhammad (ﷺ) la permission (d'entrer). Ils dirent : « Que le *sâm* (la mort) soit sur toi. » Je leur ai dit : « Plutôt que le *sâm* et la malédiction soient sur vous. » Le Messenger d'Allah (ﷺ) me dit : « Ô `Â'icha, Allah aime la douceur en toutes choses. » Je lui ai dit : « N'as-tu pas entendu ce qu'ils ont dit ? » Il répondit : « Et moi j'ai répondu en disant : 'Et à vous de même !' »<sup>(2)</sup>

Ces gens se moquaient de la parole « *salâm* » (avec laquelle on se salue) alors qu'elle fait partie de l'islam et ils transformaient la salutation en une insulte et en une parole de malédiction, la prononçant d'une manière ambiguë laissant croire qu'ils disaient autre chose. Malgré cela, Muhammad (ﷺ) était trop

(1) Rapporté par al-Bukhârî (7309) et Muslim (1616).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5678) et Muslim (6395).



longanime pour répondre à cette provocation. Il a même reproché à `Â'icha sa parole, l'incitant à plus de douceur et à une meilleure façon d'agir. Elle pensait qu'il n'avait pas entendu ce qu'ils avaient proféré mais il lui a répondu que si.

Muhammad (ﷺ) était longanime avec ses ennemis (il supportait patiemment ce qu'ils lui faisaient), et il l'était à plus forte raison envers ses partisans, lesquels étaient très nombreux. Or, parmi eux il y avait des gens simples et des bédouins qui, avec leur caractère rustre et dur, agissaient envers le Messenger d'Allah (ﷺ) de façon inadéquate mais lui faisait preuve de patience et de longanimité (indulgence) concernant ce qui émanait d'eux. Abû Hurayra t raconte qu'un homme est venu réclamer avec une certaine brutalité au Prophète (ﷺ) ce qu'il lui devait. Ses compagnons songèrent à le corriger mais le Messenger d'Allah (ﷺ) leur dit : « Laissez-le en paix car celui qui réclame son droit est en droit de s'exprimer. » Puis il ordonna : « Donnez-lui une bête du même âge que la sienne. » Ils répondirent : « Messenger d'Allah ! Il n'y a que des bêtes meilleures que la sienne. » Il dit : « Donnez-lui quand même, car les meilleurs d'entre vous sont ceux qui payent leurs dettes de la meilleure manière (le plus généreusement). »<sup>(1)</sup>

Dans cette situation, Muhammad (ﷺ) a fait preuve simultanément de longanimité, de patience envers la dureté de l'homme mais aussi de générosité puisqu'il lui a donné plus que son dû.

La rudesse de la part de certains partisans ne se limite pas toujours à ceux qui réclament un droit réel et bien établi mais on en trouve qui quémangent avidement tout en se comportant avec dureté. Même dans une telle situation, il avait un si grand cœur qu'il se montrait longanime (indulgent) à leur égard. Anas ibn Mâlik a dit : « Je marchais avec le Messenger d'Allah (ﷺ). Il portait un manteau de Najrân à la bordure épaisse. Un bédouin est venu par derrière et le tira si violemment par son manteau qu'en regardant l'épaule du Messenger d'Allah (ﷺ) j'ai vu la trace laissée par la bordure rugueuse. Il s'exclama ensuite : « Ô Muhammad ! Ordonne qu'on me donne de l'argent d'Allah qui est en ta possession ! » Le Prophète (ﷺ) se tourna vers lui, lui fit un sourire et ordonna qu'on lui fasse un don. »<sup>(2)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2305) et Muslim (1601).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6088) et Muslim (1075).





Cet homme a été violent à la fois par le geste et la parole, causant une blessure à la fois physique et morale. En effet, quand il lui a fait la demande, il lui a dit : « Ordonne qu'on me donne de l'argent d'Allah ! », voulant dire par là : « Si tu me donnes, tu n'es pas pour autant un bienfaiteur ou un homme charitable car tu ne fais que distribuer les biens qui appartiennent à Allah ! »

La longanimité de Muhammad (ﷺ) s'étend jusqu'à couvrir ceux qui lui font du mal au point de le blesser physiquement. Il se remémorait alors les mauvais traitements qu'ont subis les prophètes qui l'ont précédé, souvenir qui lui ajouta longanimité sur longanimité. `Abdullâh rapporte « C'est comme si je vois encore le Messenger d'Allah (ﷺ) imitant le geste d'un prophète qui avait été frappé par son peuple et qui, tout en essuyant le sang de son visage, disait : 'Ô Seigneur, pardonne à mon peuple car ils ne savent pas.' »<sup>(1)</sup>

## ●● Il se met en colère mais se montre indulgent

Que Muhammad (ﷺ) se montrât magnanime n'avait pas son origine dans le fait qu'il ne se mettait pas du tout en colère. Non, car c'était un être humain comme tout le monde : il se mettait en colère quand la situation l'exigeait. Cependant, sa longanimité l'empêchait de se laisser entraîner par sa colère. `Abdullâh (رضي الله عنه) raconte : « Quand il y eut la bataille de Hunayn, le Prophète (ﷺ) donna à certains plus qu'à d'autres lors de la distribution [du butin]. Il donna ainsi à al-Aqra`ibn Hâbis cent chameaux. Il donna la même chose à `Uyayna. Il fut généreux avec certains notables arabes en leur donnant beaucoup plus qu'à d'autres. Quelqu'un a dit : « Je jure par Allah que cette distribution n'a pas été faite avec justice et elle n'a pas été faite pour l'amour d'Allah. » J'ai juré que j'en informerais le Prophète (ﷺ). Je suis donc parti le voir et lui ai rapporté les propos. Il répondit : « Qui est juste si Allah et Son Messenger ne le sont pas ? [C'est-à-dire : qui peut prétendre être plus juste qu'Allah et Son Prophète ?] Qu'Allah soit bon envers [le Prophète] Mûsâ, il a subi des attaques pires que celle-ci et a fait preuve de patience. »<sup>(2)</sup>

On lit dans certaines variantes de ce récit : « ... Je l'ai informé. Il se mit alors tellement en colère que cela transparut sur son visage puis, il dit :

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2305) et Muslim (1601).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3150) et Muslim (1063).



« Qu'Allah soit bon envers [le Prophète] Mûsâ, il a subi des attaques pires que celle-ci et a fait preuve de patience. »<sup>(1)</sup>

À travers cette attitude, Muhammad (ﷺ) incite ses partisans à cette qualité [la longanimité]. Il leur confirme que la valeur et la force de l'homme résident dans le fait de triompher de son envie de succomber à sa colère. Il leur explique aussi quelle est la personne qui mérite d'être louée et montrée en exemple. Pour ce faire, il posa cette question à ses compagnons : « Qu'est-ce qu'une personne qui est *şura`a* (qui l'emporte toujours à la lutte) ? » Ils répondirent : « C'est quelqu'un qui bat ses adversaires à la lutte [*şarî`*]. » Il conclut : « Je le dis : un homme imbattable [*şura`a*], vraiment imbattable, et je le redis : un homme imbattable, vraiment imbattable, c'est celui qui se met en colère, d'une colère noire, qui devient rouge de colère et dont le poil se hérissé de colère, mais qui bat sa colère (il la maîtrise). »<sup>(2)</sup>

Anas rapporte, à propos des juifs, que : « ... quand une femme parmi eux avait ses règles, ils ne mangeaient pas avec elle et ne restaient pas avec elle dans sa maison. Les compagnons ont interrogé le Prophète (ﷺ) à ce sujet. Allah a alors révélé cette parole : **(Ils t'interrogent au sujet des règles. – Dis : "C'est une souillure. Ne touchez donc pas les femmes dans l'emplacement de leurs règles [c'est-à-dire le vagin]".)** [2 Al-Baqara, 222] Le Messager d'Allah (ﷺ) a alors dit : "Faites toute chose [avec vos femmes] sauf le coït." Cela arriva aux oreilles des juifs qui dirent alors : "Cet homme ne veut laisser aucune de nos pratiques sans s'en démarquer (en faisant autrement que nous)." Usayd ibn Hudayret`Abbâd ibn Bichr sont arrivés et ont dit : "Ô Messager d'Allah, les juifs disent telle et telle chose. Et si nous pratiquions [également] le coït [pour nous démarquer encore plus d'eux] ?" Le visage du Messager changea de couleur. Nous pensâmes alors qu'il était en colère contre eux. Ils sortirent tous les deux et rencontrèrent en route quelqu'un qui amenait du lait en cadeau pour le Prophète (ﷺ) . Il (ﷺ) envoya une personne les rappeler et leur en donna à boire. Nous comprîmes alors qu'il n'était pas fâché contre eux. »<sup>(3)</sup>

## ●● Sa longanimité avec les gens de sa famille

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3405) et Muslim (1062).

(2) Rapporté par Ahmad (22605).

(3) Rapporté par Muslim (302).







Un domaine, entre autres, où la longanimité de Muhammad (ﷺ) se manifeste brillamment, c'est dans ses rapports avec les gens de sa maison. Il est un humain qui vit la même vie que tous les hommes et rencontre les mêmes problèmes qu'eux. Ses épouses sont aussi des êtres humains et dans ses relations avec elles, il peut arriver à ces dernières de se comporter comme n'importe quelle femme ordinaire. Cependant, son indulgence était assez vaste pour s'étendre à tout cela.

L'une d'entre elles, à savoir `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, nous rapporte un exemple de sa longanimité dans ses rapports avec les gens de sa maison. Un homme des Banû Suwâ'a raconte : « J'ai questionné `Â'icha à propos des qualités morales du Messager d'Allah (ﷺ) et elle me dit : « Ne lis-tu pas le Qur'ân ? **(Tu possèdes vraiment [ô Prophète] une conduite morale sublime (un très noble caractère).)** [68 Al-Qalam, 4] » Je lui ai demandé : « Parle-moi de cela. » Elle raconta : « Je lui avais cuisiné un plat. Hafsa avait fait de même. J'ai dit à ma servante : « Va et si elle apporte la nourriture et qu'elle la pose en premier alors jette-la par terre. » Elle apporta la nourriture et la servante la renversa. Le plat tomba et se cassa. Il y avait là une peau tannée. Le Messager d'Allah rassembla la nourriture dessus et dit [à Hafsa] : « Prend ce récipient [de `Â'icha] en contrepartie du tien [qui s'est cassé]. » Il se contenta de dire cela (il n'ajouta rien). »<sup>(1)</sup>

## ●● Le respect de ses engagements :

Muhammad (ﷺ) respectait ses engagements. Il n'est pas connu qu'il ait une seule fois dans sa vie manqué à sa parole après qu'il l'ait donnée.

Le Qur'ân insiste sur le respect des accords que les musulmans contractent avec leurs opposants. On lit en effet dans la sourate At-Tawba, la parole divine suivante : **(...à l'exception des polythéistes avec lesquels vous avez conclu un accord, qui n'ont trahi aucune des clauses de l'accord et n'ont soutenu personne contre vous. Avec ceux-là, maintenez l'accord jusqu'à son terme. Allah aime les pieux.)** [9 At-Tawba, 4]

En revanche, le Qur'ân blâme ceux qui violent les engagements qu'ils contractent avec les gens : **(...Ce sont ceux [d'entre eux] avec qui tu conclus**

(1) Rapporté par Ahmad (24279).



### des accords et qui chaque fois les violent sans éprouver aucun scrupule.)

[8 Al-Anfâl, 56]

Même quand la situation est telle que Muhammad (ﷺ) redoute la trahison de certaines personnes car des signes provenant de leur part indiquent cela, cela n'est pas une excuse pour lui pour qu'il trahisse le pacte mais il doit plutôt les avertir et les informer comme on peut le lire dans la sourate Al-Anfâl : **(Si tu crains sérieusement une trahison de la part de certains, annonce-leur alors la rupture du pacte, de façon évidente, franche, loyale. Allah n'aime pas les traîtres.)** [8 Al-Anfâl, 58]

Tenir ses engagements commence d'abord, chez Muhammad (ﷺ) , par le respect des petits engagements que l'on prend dans les relations avec les autres, comme cela ressort de cette situation :

`Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) a acheté d'un bédouin un chameau (ou des chameaux) contre un chargement (*wasq/wisq*) de dattes de provision (*tamr adh-dhakhira*), c'est-à-dire l'espèce de dattes appelée *al-'ajwa*. Le Prophète (ﷺ) l'a ramené avec lui jusque chez lui. Il a cherché les dattes mais ne les a pas trouvées. Il sortit de chez lui et lui dit : « Ô serviteur d'Allah, j'ai acheté de toi un chameau (ou des chameaux) contre un *wisq* de dattes de provision mais j'ai cherché les dattes et je ne les ai pas trouvées. » Le bédouin s'exclama : « C'est une trahison ! » Les gens le grondèrent en lui disant : « Comment oses-tu ? Est-ce que le Messenger d'Allah trahit sa parole ? » Le Prophète (ﷺ) leur dit : « Laissez-le car celui qui, à bon droit, réclame son droit est en droit de s'exprimer. » Puis, le Messenger d'Allah revint vers lui et lui dit : « Ô serviteur d'Allah, j'ai acheté de toi des chameaux. Je pensais que je possédais chez moi ce que je t'ai promis mais j'ai cherché et je ne les ai pas trouvées. » Le bédouin s'écria : « C'est une trahison ! » Les gens le réprimandèrent et lui dirent : « Comment oses-tu ? (Malheur à toi !) Le Messenger d'Allah ne trahit pas sa parole ! » Le Prophète (ﷺ) leur ordonna : « Laissez-le car celui qui, à bon droit, réclame son droit est en droit de s'exprimer. » Le Messenger d'Allah (ﷺ) répéta cela deux ou trois fois. »

Quand il vit que l'homme (le bédouin) ne saisissait pas ce qu'il voulait





lui faire comprendre, il dit à l'un de ses compagnons : « Va voir Khuwayla, la fille de Hakîm ibn Umayya et demande-lui de ma part si elle possède un *wisq/wasq* (la capacité d'un chargement) de dattes de provision pour qu'elle me le prête jusqu'à ce que je puisse le lui rendre plus tard par la volonté d'Allah. » L'homme partit la voir et revint avec la réponse. Elle avait répondu : « Oui, ô Messager d'Allah, je possède cette quantité. Envoie donc quelqu'un pour la prendre. » Le Prophète (ﷺ) dit à l'intermédiaire : « Prends-le avec toi [le bédouin] et donne-lui ce qui lui revient en faisant bonne mesure. » Il partit donc avec lui et lui donna son dû en comblant la mesure. Le bédouin passa (plus tard) près du Messager d'Allah (ﷺ) pendant qu'il était assis avec ses compagnons et lui dit : « Qu'Allah te récompense pleinement car tu as tenu pleinement ton engagement et tu as donné de bon cœur [ou : tu as donné de bonnes paroles/ de bonnes dattes] ! » Le Messager d'Allah (ﷺ) répondit : « Ce sont ceux-là les meilleurs serviteurs auprès d'Allah le jour du jugement : ceux qui tiennent leurs engagements (*mufûn*) de bon cœur (*muţîbûn*) [ou ceux qui donnent ce qui est bon, c'est-à-dire qui tiennent de bons propos ou donnent des choses bonnes, de qualité]. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) a ménagé le caractère de cet homme et a fait preuve de compréhension face à son insistance dans la réclamation de son dû, insistance qui l'a poussé à une certaine dureté dans sa façon d'agir avec le Prophète (ﷺ) mais Muhammad (ﷺ) lui a donné son dû et a supporté sa rudesse. Quand il vit qu'il n'avait pas compris qu'il était dans l'incapacité de le payer de suite, il chercha à régler la situation et à résoudre le problème.

Muhammad (ﷺ) tient les engagements contractés avec les opposants même dans ses rapports avec ses partisans et les croyants qui le suivent puisqu'il n'acceptait pas que quelqu'un parmi eux faille à ses engagements. Abû Râfi` raconte : « Les Quraychites m'envoyèrent (en tant que messenger) pour rencontrer le Prophète (ﷺ). Quand j'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ), mon cœur s'ouvrit à l'islam. Je lui dis : « Ô Messager d'Allah ! Je jure par Allah que je ne retournerai plus jamais chez eux (les Quraychites). » Le Prophète (ﷺ)

(1) Rapporté par Ahmad (25780).



déclara : « Je ne trahis pas les pactes. Je ne retiens pas les messagers. Retourne donc [pour terminer ta mission de messenger] puis, si tu crois toujours en ce que tu crois à l’instant, tu reviendras. » Je suis donc reparti puis je suis revenu rejoindre le Prophète (ﷺ) et je me suis converti. »<sup>(1)</sup>

Muhammad (ﷺ) aurait très bien pu accepter que cet homme reste auprès de lui. En faisant cela, il n’aurait enfreint aucun pacte car c’est l’homme en question qui a de lui-même pris cette décision. Non, ce n’est pas ainsi qu’il procéda mais il lui laissa plutôt le choix de revenir de sa propre initiative une fois que sa mission serait terminée.

Quand Muhammad (ﷺ) voulut se rendre à la Mecque pour faire la ‘Oumra (le petit pèlerinage), les Quraychites l’empêchèrent d’y entrer. Il y eut entre lui et eux des échanges, des pourparlers. Il dit : « Je jure par Celui qui détient ma vie entre Ses mains, toute proposition qu’ils me feront qui respectera les choses sacrées qu’Allah veut que l’on respecte, je la leur accorderai. »

Entre autres clauses qu’ils stipulèrent, il y a que « Tout homme des nôtres qui te rejoint, même s’il est de la même religion que toi, tu devras nous le rendre [c’est-à-dire nous le renvoyer à la Mecque]. »

Ils en étaient arrivés là [dans la discussion du traité] lorsqu’Abû Jandal ibn Suhayl ibn `Amr est entré. Il s’était échappé de la Mecque en passant par le bas de la ville jusqu’à ce qu’il se retrouva parmi les musulmans. Suhayl [l’ambassadeur des Quraychites et père d’Abû Jandal] proclama : « Ô Muhammad ! Celui-ci est le premier pour lequel je te réclame l’application du traité et qui doit nous être rendu. » Le Prophète (ﷺ) dit : « Mais nous n’avons pas encore terminé la mise par écrit du traité. » Il menaça : « Sinon, je jure que je ne traite plus jamais avec toi. » Le Prophète (ﷺ) dit : « Accorde-le moi alors. » Il dit : « Non je ne te l’accorderai pas (je ne ferai pas de faveur/d’exception).

- Si tu vas le faire !
- Non, je ne le ferai pas ! »

Muhammad (ﷺ) le leur rendit finalement.

---

(1) Rapporté par Ahmad (23345).



Le Prophète (ﷺ) retourna à Médine et Abû Başîr –un Quraychite- arriva. Il était musulman. Deux hommes furent envoyés (par les Mecquois) pour venir le chercher et ils dirent (au Prophète (ﷺ)) : « Applique le contrat que tu as conclu avec nous ! »

Il le livra aux deux hommes qui partirent donc en l'emportant. Quand ils arrivèrent à Dhû al-Hulayfa et qu'ils s'arrêtèrent pour manger des dattes, Abû Başîr dit à l'un des deux hommes : « Ô Untel, vraiment, je vois que tu as là un sabre magnifique ! » Le deuxième homme le sortit de son fourreau et dit : « Oui, c'est vrai, je reconnais qu'il est vraiment très bien car je l'ai maintes fois utilisé (mis à l'épreuve).

- Montre-le moi que je l'admire, demanda Abû Başîr. » Il le lui mit dans la main et lui le frappa à mort jusqu'à ce qu'il ne bouge plus.

L'autre homme prit la fuite jusqu'à ce qu'il arriva à Médine et entra en courant dans la mosquée. Quand le Messenger d'Allah (ﷺ) le vit, il dit : « Celui-là a dû voir quelque chose d'effrayant. » Arrivé auprès du Prophète (ﷺ), il s'écria : « Il a tué mon compagnon et il va me tuer ! »

Abû Başîr arriva et dit : « Ô prophète d'Allah ! Allah a fait que ta responsabilité ne soit pas engagée [tu n'es pas en cause dans ce que j'ai fait]. Tu m'as rendu à eux puis Allah m'en a libéré. »<sup>(1)</sup> En dépit de cela, Muhammad (ﷺ) ne l'a pas recueilli, par volonté de respecter les clauses du traité d'al-Hudaybiyya.

Même quand Muhammad (ﷺ) est sur le champ de bataille et qu'il a besoin de combattants, il ne fait rien qui enfreigne les accords qu'il a conclus avec ses ennemis. Un des compagnons de Muhammad (ﷺ), en l'occurrence Hudhayfa ibn al-Yamân, nous rapporte cette situation : « Ce qui m'a empêché de participer à la bataille de Badr est seulement ceci : « je suis sorti (de la Mecque) moi et mon père Husayl mais les mécréants mecquois nous ont pris et nous ont dit : 'Vous voulez rejoindre Muhammad (ﷺ) !' Nous avons répondu : 'Non, nous ne cherchons pas à le rejoindre, nous voulons seulement nous rendre à Médine.' Ils nous ont fait jurer solennellement que nous irions seulement à Médine et que nous ne sortirions pas pour combattre à ses côtés. Nous sommes partis voir le Messenger d'Allah et nous l'avons informé de l'affaire.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2734).



Il répondit en disant : 'Partez ! Nous respecterons l'engagement pris avec eux et nous demanderons l'aide d'Allah (dans notre combat contre eux).'<sup>(1)</sup>

### ●● Ses ennemis reconnaissent sa loyauté

Les preuves de la loyauté de Muhammad (ﷺ) et de son respect de la parole donnée ne se limitent pas aux situations et événements au cours desquels il honorait les engagements qu'il prenait mais même ses ennemis lui reconnaissent cette qualité et témoignaient qu'il ne trahissait pas sa parole. En effet, quand Héraclius a rencontré Abû Sufyân –qui était encore à ce moment ennemi du Prophète (ﷺ) – il lui posa un certain nombre de questions à propos de Muhammad (ﷺ) . Une des questions était : « Est-ce qu'il trahit sa parole ? »

Abû Sufyân répondit que non mais, ajouta-t-il : « Nous sommes actuellement durant une période de trêve avec lui et nous ne savons pas ce qu'il va faire à cet égard. » Il dira plus tard [après sa conversion à l'islam], pour commenter cette précédente phrase : « Je n'ai pas eu l'occasion de glisser une insinuation, à part celle-ci. » Il voulait dire : « Je n'ai pas pu dire une parole pour salir Muhammad (ﷺ) , sauf cette phrase que j'ai réussi à placer. »



---

(1) Rapporté par Muslim (1787).





## Chapitre 5

### Muhammad ﷺ et autrui

- › Introduction.
- › Muhammad ﷺ et les prophètes.
- › Muhammad ﷺ avec ses Compagnons.
- › Muhammad ﷺ et la femme.
- › Muhammad ﷺ et les enfants.
- › Muhammad ﷺ avec ses proches.
- › Muhammad ﷺ avec ses voisins.
- › Muhammad ﷺ et les hypocrites.
- › Comportement de Muhammad ﷺ envers les animaux.







## ●● Introduction

Toute personne qui observe le comportement de Muḥammad (ﷺ) à l'égard de ceux qui vivaient dans son environnement, remarquera comment il était impliqué dans la société, interagissait avec les groupes et les individus, vivait leurs souffrances, partageait avec eux leurs peines et leurs moments de joie et se considérait comme un élément indissociable de leur société voire de leur personne.

Muḥammad (ﷺ) constituait un centre vital d'une grande importance pour les membres de la société environnante. Les gens le voyaient comme une personnalité qui ne peut en aucun cas être négligée. Ils voyaient même qu'il avait sur eux une influence si grande qu'il changea réellement leur vie, chacun selon son niveau, que l'on fût proche ou lointain, homme ou femme, petit ou âgé, un compagnon de longue date ou une personne qui ne l'a rencontré qu'une seule fois dans sa vie. Son influence a même traversé les générations et les siècles jusqu'à toucher toute personne qui a lu sa biographie et a étudié sa vie et ses enseignements.

Sans doute, il y a là des marques caractéristiques qui ont distingué cet homme et qui ont rendu si particulière la nature de sa relation avec les gens, faisant que ceux-ci soit touchés par lui et que lui laisse sur leur vie et leur pensée ses empreintes évidentes. Nous tenterons ensemble de prendre connaissance succinctement de certaines d'entre elles.

## ●● Lorsqu'un homme acquiert définitivement ses qualités

Nous sommes souvent surpris par des gens qui changent au gré des circonstances et des situations qu'ils vivent, dont les qualités et les caractères varient suivant les intérêts et les profits ou bien même en fonction des pressions qu'ils subissent ou des besoins qu'ils ont. À partir de là, leurs réactions et même leur vision des choses changent elles aussi. Certaines fois cela peut aller jusqu'à l'abandon de leurs valeurs et de leurs principes.



Les circonstances dans lesquelles Muḥammad (ﷺ) a vécu ont varié. Elles ont beaucoup changé : de l'état d'orphelin et de pauvreté à l'état de capacité à gagner sa vie, de l'état de faiblesse, état de pourchassé et de persécuté à l'état de maîtrise, de supériorité et de commandement, de l'état de défaite à l'état de victoire, un jour se cachant dans les grottes, un autre jour envoyant des messages aux rois et aux chefs d'États ; c'est ainsi que les situations ont changés autour de lui. Cependant, nous pouvons dire que ses décisions, ses réactions, sa vision des choses, rien de tout cela n'a changé. La pauvreté n'a pas entamé sa détermination, la richesse n'a pas fait de lui quelqu'un d'orgueilleux, son infériorité ne fut pas pour lui une humiliation, sa force ne la pas rendu tyrannique, sa faiblesse ne le fit pas tomber dans l'hypocrisie ou la complaisance, et victorieux, il ne chercha pas à se venger. Il a toujours vécu conformément à ses principes et ses valeurs. Il a eu raison des circonstances tandis qu'elles n'ont rien pris de lui, malgré leur changement et leur bouleversement.

Muḥammad (ﷺ) s'est constitué un système de pensée et un message clair qu'il a directement puisé de l'inspiration divine et sur lesquels il est demeuré ferme. Il se basait sur eux pour prendre les positions qu'il prenait, si bien que les gens dans son voisinage connaissaient ses principes, savaient quelles étaient ses valeurs, parlaient de ses caractéristiques constantes et prévoyaient souvent quelles seraient ses réactions. C'est sans doute une partie de ces choses que savaient de lui les Mecquois lors de la prise de la Mecque puisqu'ils vinrent jusque devant lui et dirent : **(...Par Allah ! Nous reconnaissons qu'Allah t'a vraiment préféré à nous et que nous avons été fautifs (à ton égard).)** [12 : Yûsuf : 91]. En effet, ils savent pertinemment que ses principes sont inébranlables et savent comment il réagit dans telle ou telle situation. Or, il a réagi en accordant son pardon, exactement comme ils avaient prévu, puisqu'il a dit : **(...Il ne vous sera pas fait de remontrances aujourd'hui ! Allah vous pardonnera...)** [12 : Yûsuf : 92](1).

De même, les droits, auprès de lui, étaient protégés, assurés. Ni sa colère ne les remettait en cause ni sa bonne humeur ne les augmentait. Personne ne craignait pour son droit, même s'il en a été privé depuis longtemps. Personne

---

(1) Déclaré authentique par al-Albânî dans son commentaire de *Fiqh as-sîra* (376).





ne convoitait un droit qui ne lui appartenait pas, quoiqu'il fasse. Sachant cela, nous ne sommes pas étonnés de ce que faisaient les Mecquois. Ils le combattaient et planifiaient son meurtre mais en même temps ils lui faisaient confiance en préférant lui confiant leurs dépôts à lui plutôt qu'à l'un des grands notables de la ville.

## ●● La langue des cœurs

Muḥammad ﷺ était simple. Il n'était pas difficile (ne se forçait, ne faisait pas de manières). Quand il se mettait en colère, on voyait nettement cela sur son visage. C'était comme si des pépins de grenade avaient été pressés sur son visage<sup>(1)</sup>. Quand il était triste, on le voyait sur son visage. Il lui arrivait même de pleurer en présence de ses Compagnons. Quand il était joyeux, ses sourires et sa gaieté étaient si communicatifs qu'eux-mêmes étaient ravis.

Il n'a jamais feint les choses. Il ne simulait jamais des sentiments qu'il n'avait pas. Toute personne qui s'asseyait en sa compagnie était captivée par sa simplicité et sa spontanéité. Des gens qui ne croyaient pas à lui et qui le détestaient, venaient pour le rencontrer puis, avant même de le quitter, ils l'aimaient déjà.

C'est ce qui se passa avec Tsumâma ibn Utsâl [Thumâma ibn Uthâl] (رضي الله عنه) qui avait dit : « Ô Muḥammad ! Je suis venu te voir alors qu'il n'y avait pas personne plus honnie par moi que ta personne, alors qu'il n'y avait pas religion plus haïe par moi que ta religion et alors qu'il n'y avait pas contrée plus détestée par moi que ta contrée mais aujourd'hui il n'y a pas personne plus aimée par moi que ta personne, il n'y a pas religion plus aimée par moi que ta religion et il n'y a pas contrée plus aimée par moi que ta contrée et je témoigne qu'il n'y a pas de dieu méritant le culte sauf Allah et que Muḥammad est son esclave et son messenger. »<sup>(2)</sup>.

## ●● Opposé à ce qui est équivoque (douteux, ambigu)

Clarté rime avec véracité (honnêteté, sincérité). C'est une qualité qui concilie les gens et les rassure. Muḥammad ﷺ était clair dans ses intentions, aussi clair que le jour. Ce n'était pas un homme obscur, dont personne ne devinait

(1) Rapporté par Aḥmad (6806) et at-Tirmidzî (1846).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (4372) et Muslim (1764).



les desseins et les secrets. Non, il se guidait plutôt sur les commandements de son Seigneur ﷻ, exalté soit-il. Il était donc satisfait de ce qui satisfaisait son Seigneur et se fâchait pour les choses qui fâchaient son Seigneur, glorifié soit-il.

Il faisait la paix et faisait la guerre, il aimait et détestait, se liait d'amitié et rompait, mais chacun de ses actes respectait scrupuleusement des règles claires, sans partialité en faveur de personne, quel qu'il soit. Jamais ses désirs (ses penchants) n'ont guidé ses actions et sa conduite. L'intérêt n'influait ni sur ses décisions ni sur ses relations comme cela apparaîtra de façon claire dans ce livre.

### ●● Indulgence et bienfaisance

Il y a des hommes, quand on leur fait un mal injustement, ils le rendent doublement, d'autres rendent la pareille, exactement ce qu'ils ont subi, mais il en est certains, peu nombreux, qui agissent avec amabilité et bienfaisance c'est-à-dire que si on les maltraite, ils pardonnent, si on leur fait un tort, ils supportent, si on les prive, ils donnent et si on rompt d'avec eux, ils continuent à maintenir le lien. Ainsi était Muḥammad ﷺ. Il explique, à propos de lui-même, que ces qualités morales sont en fait des ordres divins, des commandements provenant de son Seigneur. Il a en effet dit : « Il m'a été ordonné de donner à celui qui me prive, de préserver le lien avec celui qui rompt d'avec moi et de pardonner à celui qui agit mal envers moi. ».

L'application de ces qualités par Muḥammad ﷺ était telle que, en voyant de ses propres yeux cette femme qui avait pourtant outragé son oncle Ḥamza ibn `Abdulmuṭṭalib (رضي الله عنه), qui était si cher à son cœur, en le mutilant après qu'il soit mort, en la voyant donc venir vers lui pour annoncer sa conversion à l'islam, le voici qu'il fait preuve d'indulgence à son égard, qu'il lui pardonne son geste, qu'il la considère désormais comme sa sœur dans la religion et qu'il lui annonce cette bonne nouvelle qui dit que la conversion à l'islam efface les péchés antérieurs ! Quel cœur peut supporter tout cela ? Quelle âme est capable de pardonner une telle chose ?





## ●● Muḥammad ﷺ et les prophètes

Par sa grâce, Allah ﷻ choisit parmi les habitants de la terre ceux qui sont les plus nobles de caractère, les plus purs, les plus honorables, les plus équitables et les plus miséricordieux pour porter son message et l'assumer de manière pratique devant les hommes, pour qu'ils appellent à ce message, qu'ils le défendent et qu'ils expliquent aux hommes la façon d'en tirer avantage en vue de se rapprocher d'Allah, tout en demeurant constamment des donateurs, des bienfaiteurs. Ce sont les réformateurs les plus généreux (les plus nobles), dont les fors intérieurs sont les plus purs, dont les cœurs sont les plus sincères (les plus dévoués) et dont la valeur est la haute. Il ne fait aucun doute qu'ils sont les meilleures créatures de la terre puisqu'Allah les a élus pour leur confier son message destiné à la création.

Cette idée est exprimée dans le Qur'ân, à travers la parole divine suivante... :

**(Allah choisit d'entre les anges des messagers, ainsi que d'entre les hommes. Allah entend et voit tout parfaitement.)** [22 : al-Ḥajj : 75]... et dans cet autre verset : **(Allah sait mieux que quiconque à qui confier son message.)** [6 : al-An`âm : 124]. Les versets montrent donc que le choix d'un prophète est une chose qui échappe à la volonté des hommes et à la volonté du prophète lui-même. C'est purement une grâce et un don divin procédant d'une sagesse infinie du Seigneur, exalté soit-il, et par laquelle il a élu cet être pour en faire un prophète (*nabiyy*), puisqu'il sait qu'il est le plus digne de porter son message.

L'histoire de certains prophètes ayant précédé la venue de Muḥammad ﷺ a été victime de nombreuses déformations et altérations volontaires pour certaines, involontaires pour d'autres. Muḥammad ﷺ se devait de rétablir la vérité à leur propos, de réfuter tout mensonge dit sur le compte de ses frères et ses pères parmi les nobles prophètes car leur message et leur religion sont identiques. Muḥammad ﷺ disait souvent à ses partisans : « De tous, je suis le plus digne de `Îsâ fils de Maryam, en ce monde et dans l'autre. ». On lui demandait : « Comment cela ô Messenger d'Allah ? ». Il disait : « Les prophètes sont des frères issus de coépouses [donc de même père] : leurs mères sont différentes et leur religion est la même. Il n'y a pas [chronologiquement] de prophète entre nous deux [entre moi et `Îsâ]. »<sup>(1)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3443) et Muslim (2365).



Le sens du hadith est que la base de leur foi est unique, qu'ils concordent concernant l'unicité divine [c'est-à-dire concernant la croyance], sauf que leurs lois peuvent différer. Les meilleures créatures d'Allah parmi les humains sont les prophètes. C'est ainsi que Muḥammad (ﷺ) a agi à leur égard et ainsi qu'il a enseigné à sa communauté à les respecter.

Muḥammad (ﷺ) a adopté une ligne de conduite claire vis-à-vis des prophètes, et ce depuis le début de sa mission :

### ●● Une ligne de conduite toujours identique

Muḥammad (ﷺ) a toujours veillé à montrer qu'il n'était pas séparé (sans lien) avec ses frères prophètes qui l'ont précédé, que ce soit au niveau de la voie (du chemin suivi), de la source ou des enseignements. Les versets coraniques l'invitent à proclamer cela, notamment dans cette parole : **(...je ne suis pas le premier des messagers (à avoir été envoyé aux hommes) [c'est-à-dire : il y en eut d'autres avant moi].)** [46 : al-Aḥqâf : 9], ce qui veut dire qu'il n'est pas différent des prophètes qui l'ont précédé, qu'il est exactement comme eux en ce sens qu'il est envoyé par son Seigneur pour transmettre aux hommes le message d'Allah, un message qu'il n'a pas inventé. Or, ainsi étaient les prophètes avant lui.

Allah (ﷻ) a dit : **(Il vous a prescrit, en fait de religion, ce qu'il avait recommandé à Nûḥ, ce que nous t'avons révélé à toi, ainsi que ce que nous avons recommandé à Ibrâhîm, à Mûsâ et à `Îsâ, à savoir : "Établissez la religion [c'est-à-dire : appliquez-la et faites-la appliquer] et ne vous divisez pas à son sujet". Les païens ressentent comme pénible (pesant) ce à quoi tu les appelles. Allah amène à lui qui il veut et il guide vers lui qui se repent.)** [42 : ach-Chûrâ : 13]. Cette vérité a été incessamment proclamée par les versets du Qur'ân et Muḥammad (ﷺ) l'a totalement transmise aux hommes, sans rien y ajouter ni rien en retrancher.

Muḥammad (ﷺ) s'est appliqué à faire comprendre à sa communauté que le fondement de sa prédication est absolument identique au fondement de la prédication des messagers et prophètes venus avant lui, à savoir l'unicité d'Allah (ﷻ) (exalté soit-il) et l'abandon du *chirk* (idolâtrie, polythéisme et toute forme d'impiété et de paganisme). Il lisait les nombreux versets coraniques qui





disent comment les prophètes appelaient à l'unicité divine (au monothéisme pur : *tawhîd*) et comment cette unicité (ce monothéisme) était à la fois le point central de leur prédication et son assise solide. Le Qur'ân dit à propos de Nûh (Noé), (ﷺ) : **(Nous avons envoyé Nûh à son peuple. Il dit : «Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. Je crains vraiment pour vous le châtiment d'un jour terrible».)** [7 : al-A`râf : 59]. Il dit à propos de Hûd : **(Aux `Âdites [gens de la tribu de `Âd], (nous envoyâmes comme messenger) leur frère Hûd. Il leur dit: «Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. Ne craignez-vous pas (Allah, sa colère, sa punition...) ?»)** [7 : al-A`râf : 65]. Il dit la même chose à propos de Şâliḥ (ﷺ) ... : **(Aux Tsamûdites [gens de la tribu de Tsamûd], (nous envoyâmes comme messenger) leur frère Şâliḥ. Il dit: «Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. Une preuve claire vous est venue de votre Seigneur. Voici la chamelle d'Allah qui est un signe pour vous. Laissez-la donc pâturer librement sur la terre d'Allah et ne lui faites aucun mal, sinon un châtiment douloureux vous touchera.)** [7 : al-A`râf : 73].

... Et à propos de Chu`ayb (ﷺ) : **(Aux Madyanites [gens de la tribu de Madyan], (nous envoyâmes comme messenger) leur frère Chu`ayb. Il dit: «Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. Une preuve claire vous est venue de votre Seigneur. Soyez justes dans les poids et les mesures, ne lésez pas les gens en diminuant ce qui leur revient [c'est-à-dire : ne fraudez pas les gens] et ne semez pas le désordre sur terre après que le bien y a été répandu. Tout cela est meilleur pour vous si vraiment vous êtes croyants.)** [7 : al-A`râf : 85].

En fait, l'envoi de tous les messagers ne s'est fait que pour affirmer cette même vérité et concrétiser ce même objectif. En effet, Allah (ﷻ) a dit dans le Noble Qur'ân : **(Dans chaque communauté nous avons envoyé un messenger [avec ce commandement]: «Adorez Allah et abandonnez les faux dieux (*ṭāghūt*)».** Il y en eut qu'Allah a guidés et il y en eut qui succombèrent à l'égarément. **Parcourez donc la terre et voyez quelle fut le sort des négateurs [qui avaient rejeté le message.]** [16 : an-Naḥl : 36]. Il dit aussi : **(À tout messenger que nous avons envoyé avant toi, nous lui avons révélé qu'il n'y a pas de dieu (méritant d'être adoré) sauf moi, donc, adorez-moi (seul.)** [21 : al-Anbiyâ' : 25].



Allah a ordonné à Muḥammad (ﷺ) de marcher sur les pas des messagers qui l'ont précédé et l'a informé que les refus, les négations, les reniements et les persécutions qu'il rencontre (de la part de son peuple) ont aussi été vécus par ses frères prophètes envoyés avant lui. Il lui demande donc de patienter tout comme eux ont patienté. Allah (ﷻ) a dit : **(Endure patiemment (ô Muhammad) comme ont enduré les messagers doués de détermination (de force, d'ardeur, de persévérance).)** [46 : al-Aḥqâf : 35].

Lorsqu'on lui reprocha d'être un être humain qui affirme être prophète et lorsqu'on lui a dit que s'il était réellement un prophète il ne mangerait pas et ne boirait pas comme eux, le Qur'ân leur répondit que les messagers avant lui étaient eux aussi comme ça, donc pourquoi le lui reprocher ? Allah (ﷻ) a dit : **(Il n'est pas de messenger que nous avons envoyé avant toi qui ne consommait de la nourriture et ne circulait dans les marchés. Nous avons fait que certains d'entre vous soient une épreuve pour d'autres. Allez-vous faire preuve de patience ? Ton Seigneur [observe et] voit parfaitement.)** [25 : al-Furqân : 20].

Les versets coraniques ont conclu l'évocation de sa relation avec ses frères prophètes avec la parole divine suivante : **(Il (Muḥammad) est venu avec la vérité et a confirmé les messagers (précédents))** [37 : aṣ-Ṣāffât : 37].

Donc, la voie (la ligne de conduite) est la même et la source des vérités est la même : Allah (ﷻ). Et à ça, personne ne peut échapper. La vérité et le mensonge (le faux) sont dans une lutte perpétuelle depuis la création d'Âdam jusqu'au jour de la résurrection. Les prophètes ne sont que des maillons dans cette longue lutte et Muḥammad (ﷺ) n'est que l'un d'entre eux, venu combattre le mensonge (le faux), en s'inspirant de la vie des prophètes qui l'ont précédé (ﷺ).

Allah (ﷻ) enjoint à Muḥammad ﷺ de suivre les prophètes en général et particulièrement le prophète Ibrâhîm. L'ordre a été donné à la communauté musulmane de suivre la voie du prophète Ibrâhîm. Celui-ci a été évoqué en soixante-douze passages du Qur'ân : **(Vous avez en Ibrâhîm et ceux qui étaient avec lui un bel exemple à suivre.)** [60 : al-Mumtaḥana : 4]

Les rites de l'islam sont intimement liés à ce prophète. Par exemple, le hadj, le grand rite des musulmans, est entièrement consacré au rappel de sa







course, de ses tournées (circumambulations), de sa construction de la Kaaba et de l'immolation qu'il fit pour Allah. Il n'est donc pas étonnant non plus qu'il soit demandé au musulman de se rappeler Ibrâhîm chaque jour dans sa prière en disant à la fin de celle-ci : « Seigneur bénis Muḥammad et la famille de Muḥammad comme tu as béni Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm. Tu es le Magnifié, le Glorifié. ». On a donc affaire à une relation directe entre Muḥammad (ﷺ) et son père Ibrâhîm (عليه السلام) puisque Muḥammad (ﷺ) est l'exaucement de l'invocation d'Ibrâhîm quand celui-ci a regardé en direction de la Mecque et qu'il a dit, comme le rapporte le Noble Qur'ân : **(Seigneur ! Envoie-leur un messenger issu d'eux, afin qu'il leur lise tes versets, leur enseigne le livre et la sagesse et les purifie. Tu es vraiment toi le Puissant et le Sage !)** [2 : al-Baqara : 129]. Il dit à ce propos : « Je suis l'invocation d'Ibrâhîm, l'annonce faite par 'Îsâ et la vision vue par ma mère, lorsqu'elle m'avait mis au monde. Une lumière lui était apparue et les palais de Syrie en furent illuminés. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) dit : « La religion la plus aimée d'Allah est le "monothéisme facile (*al-ḥanîfiyyatu as-samḥa*)". »<sup>(2)</sup>. Il s'agit de la religion d'Ibrâhîm (عليه السلام), conformément à la parole d'Allah (ﷻ) : **(Dis : "Allah a dit vrai. Suivez donc la religion d'Ibrâhîm qui était ḥanîf (pur monothéiste) et qui n'était pas du nombre des idolâtres (polythéistes).")** [3 : Âl 'Imrân : 95].

## ●● Ils sont prémunis (infaillibles)

Le comportement des prophètes diffère de celui des autres hommes. En effet, les hommes ordinaires, quand ils veulent acquérir une notoriété, dénigrent généralement ceux qui les ont précédés, ceci pour montrer qu'ils s'en distinguent (en mieux). En revanche, les messagers d'Allah sont venus pour se compléter les uns les autres, en véritables frères qui s'aiment. C'est pourquoi Muḥammad (ﷺ) enseignait à ses disciples de respecter et honorer tous les prophètes, ne tolérant pas le moindre manquement en ce domaine.

Maintes fois, nous avons remarqué que les adeptes d'autres religions que l'islam, ont parlé des prophètes d'une manière qui ne sied pas à leur rang d'élus d'Allah. De la part de ceux qui ont dit des mensonges à propos d'Allah lui-même et qui l'ont décrit avec des qualificatifs bas, il n'est pas étonnant

(1) Voir *al-Mu`jam al-kabîr* d'aṭ-Ṭabarânî (631) et *Chu`ab al-îmân* (1322).

(2) Rapporté par al-Bukhârî sans chaîne de narration et par Aḥmad (2107).



qu'ils disent ce qu'ils ont dit sur les prophètes. Pire : à chaque prophète en particulier ils lui ont collé de viles accusations, donnant de lui une image humiliante à l'exemple d'Âdam, de Ya`qûb, de Mûsâ, de Dâwûd, de Sulaymân, de Yûsuf et de Lûṭ, que la paix soit avec eux. Le Noble Qur'ân est venu prendre leur défense, les innocentant des accusations dont ils furent l'objet car ils sont prémunis d'erreurs et péchés tels que ceux dont on les a accusés.

Ce n'est pas ici le moment pour que nous établissions une comparaison entre d'une part ce que les gens ont dit sur les prophètes et ce que le Noble Qur'ân a affirmé et qu'a répété Muḥammad (ﷺ) et qu'il a enseigné à ses disciples. Notre but est seulement de montrer brièvement comment ce message (islamique) a honoré ces prophètes, a pris leur défense et comment Muḥammad (ﷺ) leur a accordé de l'estime, du respect et une haute considération.

Le Noble Qur'ân a évoqué le péché d'Âdam u mais sans exagérer sa gravité (en le considérant à sa juste dimension) puis il l'en a lavé puisqu'Allah a accepté son repentir. Allah (ﷻ) a dit : **(Nous dûmes : "Ô Âdam, habite le paradis, toi et ton épouse, et mangez-y à votre guise de tout ce qui s'y trouve mais n'approchez pas de cet arbre. Vous seriez alors (tous les deux) du nombre des injustes")** [2 : al-Baqara : 35]. Mais Âdam (عليه السلام) a oublié et a mangé de l'arbre. Allah (ﷻ) a dit : **(Nous avons auparavant fait une recommandation à Âdam. Il oublia vite et nous ne l'avons pas trouvé d'une grande détermination [à s'abstenir de l'interdit, à faire ce qui lui a été demandé].)** [20 : Ṭâ-Hâ : 115]. Il reconnut avoir commis une faute, regretta, se repentit et demanda pardon. Allah (ﷻ) a dit : **(Puis son Seigneur l'a élu. Il accepta son repentir et le guida.)** [20 : Ṭâ-Hâ : 122]. Il s'est repenti lui ainsi que son épouse : **(Tous deux dirent : «Ô Seigneur, nous nous sommes fait du tort. Si tu ne nous pardonnes pas et tu n'as pas pitié de nous, nous serons alors certainement du nombre des perdants")** [7 : al-A`râf : 23].

Allah a accepté leur repentir et ils furent tous deux descendus sur terre pour qu'y commence la *khilâfa* [c'est-à-dire : la perpétuation des humains qui se succèdent les uns aux autres, le renouvellement et la succession des générations, siècle après siècle, peuple après peuple...]. Allah (ﷻ) a dit : **(Il dit : "Descendez d'ici tous les deux [Iblîs et Âdam]. Vous serez [Âdam et ses descendants, Iblîs et ses descendants] ennemis les uns des autres.**





**S'il vous vient de ma part un guide [messager ou livre saint], alors quiconque suivra mon guide ni ne sera égaré ni ne sera malheureux.)** [20 : Tâ-Hâ : 123].

De même, le Qur'ân a innocenté Yûsuf (عليه السلام). Allah (ﷻ) a dit : **(Il [le roi] dit : "Que s'est-il passé vous concernant lorsque vous avez tenté de séduire Yûsuf ?" Elles dirent : "À Allah ne plaise ! Nous n'avons rien de mal à lui reprocher.". La femme d'al-`Azîz dit : "Maintenant la vérité s'est manifestée. C'est moi qui ai voulu le séduire et c'est lui qui est véridique [donc innocent de l'accusation qui l'a envoyée en prison]" )** [12 : Yûsuf : 51].

**(Ainsi (avons-nous agi) pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il fait partie de nos serviteurs élus.)** [12 : Yûsuf : 24].

Il [le Qur'ân] a innocenté Mûsâ (عليه السلام). Allah (ﷻ) a dit : **(Ô croyants ! Ne soyez pas comme ceux qui ont offensé Mûsâ. Allah l'a ensuite innocenté de leurs dires [en montrant qu'il était exempt de ce qu'ils lui attribuaient]. Il jouit auprès d'Allah d'un haut rang.)** [33 : al-Aḥzâb : 69].

Allah (ﷻ) a dit dans le Qur'ân à propos de Dâwûd : **(Endure (ô Muḥammad) ce qu'ils disent et rappelle-toi notre serviteur Dâwûd, doué de force et toujours repentant.)** [38 : Şâd : 17].

Allah a innocenté la Vierge Maryam après qu'elle a été accusée dans son honneur, accusée des plus abjectes accusations qui puissent être dirigées contre une femme vertueuse. Elle portait en elle le noble et pur `Îsâ (عليه السلام) et fut victime de mensonges. Allah a alors révélé une sourate portant son nom dans le Qur'ân. Aucune sourate ne porte comme titre le nom d'une femme, excepté elle. Personne dans le Qur'ân n'a été cité avec son nom accolé à celui de ses ascendants sauf Maryam fille de `Imrân et `Îsâ fils de Maryam, ceci pour les distinguer et les honorer. Allah (ﷻ) a dit dans ses versets : **(Et quand les anges dirent : "ô Maryam, Allah t'a choisie parmi les femmes des mondes. Ô Maryam, obéis à ton Seigneur, prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent")** [3 : Âl `Imrân : 42 & 43], **(Et quand les Anges dirent : «Ô Maryam ! Allah t'annonce une parole venant de lui. Son nom est le Messie, `Îsâ fils de Maryam. Il sera illustre en ce monde et dans l'au-delà, et l'un des rapprochés (d'Allah)».)** [3 : Âl `Imrân : 45].

Il informe à son propos qu'elle est pure et chaste, qu'elle n'a pas commis



d'interdit et n'est pas tombée dans le péché. Allah ﷻ a dit **(Ainsi que Maryam fille de `Imrân. Elle avait préservé son sexe (du péché) et nous y insufflâmes alors de notre esprit. Elle avait foi aux paroles et livres de son Seigneur et elle était assidue aux dévotions.)** [66 : at-Taḥrîm : 12].

Il (le Qur'ân) a ainsi parlé de tous les prophètes, affirmant leur pureté et leur infaillibilité : **(Telle était la supériorité argumentative que nous donnâmes à Ibrâhîm et par laquelle il confondit son peuple. Nous élevons le rang de qui nous voulons. Ton Seigneur est sage et omniscient. Nous lui donnâmes Ishâq et Ya`qûb. Tous (deux) nous les guidâmes. Nûḥ aussi, nous l'avions guidé auparavant, ainsi que, parmi sa descendance, Dâwûd, Sulaymân, Ayyûb, Yûsuf, Mûsâ, Hârûn – ainsi récompensons-nous les bienfaisants– de même que Zakariyyâ, Yaḥyâ, `Îsâ, Ilyâs (Élie) –tous étaient des hommes de bien– ainsi qu'Isma`îl, al-Yasa` (Élisée), Yûnus et Lûṭ. Tous, nous les préférâmes au reste du monde.)** [6 : al-An`âm : 83-86].

Muḥammad ﷺ a affirmé, à propos des prophètes qui l'ont précédé, qu'ils étaient prémunis de tomber dans les péchés graves, qu'ils n'ont pas commis de péchés véniels, qu'Allah a accepté leur repentir et qu'ils ont les meilleurs cœurs, les plus sains.

Muḥammad ﷺ a interdit de dire quoi que ce soit qui manque de respect au prophète Yûnus ibn Mattâ (عليه السلام) (Jonas fils d'Amitthai). Celui-ci avait quitté son peuple en colère contre eux puis fut précipité dans les flots. Un poisson l'avalait puis Allah accepta son repentir. Allah ﷻ a dit : **(Et [rappelle-toi/ mentionne en bien] Dzû an-Nûn [Yûnus] quand il partit, irrité. Il pensa que nous n'allions pas l'éprouver (le mettre à l'étroit). Puis il implora dans les ténèbres en disant: "Point de divinité digne de culte à part toi ! Pureté a toi ! J'ai vraiment été injuste". Nous l'exauçâmes et le délivrâmes de la détresse (de l'angoisse). C'est ainsi que nous sauvons les croyants. )** [21 : al-Anbiyâ' : 87 & 88].

Muḥammad ﷺ a dit : « Il n'est permis à personne de dire : "Je suis meilleur que Yûnus ibn Mattâ." »<sup>(1)</sup>. Il a aussi dit : « Celui qui affirme qu'il est meilleur que Yûnus ibn Mattâ se trompe. ».

Les musulmans ont l'obligation de ne renier aucun prophète. Ils croient

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4603) et Muslim (2377).





à eux tous sans exception et les respectent tous. En effet, ce sont tous des prophètes envoyés par Allah. Or, la foi en islam n'est complète que si on croit à eux tous : **(Le Messenger a cru à ce qui lui a été révélé provenant de son Seigneur ainsi que les croyants. Tous croient en Allah, à ses anges, à ses livres et à ses messagers. "Nous ne faisons pas de distinction entre ses messagers [c'est-à-dire : nous les acceptons tous et n'en rejetons aucun]". Et ils dirent : "Nous avons entendu et obéi. Nous implorons ton pardon Seigneur, et c'est vers toi que nous retournerons".)** [2 : al-Baqara : 285], **(Dites : "Nous croyons à Allah, à ce qui nous a été révélé à nous, à ce qui a été révélé à Ibrâhîm, à Ismâ'îl, à Is'hâq, à Ya`qûb, aux Tribus, et à ce qui a été donné à Mûsâ, à `Îsâ et à ce que les prophètes ont reçu de leur Seigneur. Nous ne faisons pas de distinction entre eux [c'est-à-dire : nous croyons à eux tous, sans exception] et nous nous soumettons à lui".)** [2 : al-Baqara : 136].

### ●● Un parachèvement et non un remplacement :

Muḥammad (ﷺ) a veillé à ancrer dans l'esprit et le cœur de ses Compagnons qu'il n'a été envoyé que pour parachever l'œuvre commencée par ses frères prophètes et messagers qui l'ont précédé et qu'il n'est pas venu pour se substituer totalement à eux ou pour les dévaloriser ou pour sous-estimer leur effort et leur impact, mais qu'il est plutôt venu pour compléter cette œuvre grandiose (qu'ils avaient commencée).

Il a expliqué son rôle relativement eux à savoir qu'il n'est qu'une brique qui vient les compléter car ils forment une haute, grande et sublime bâtisse, lui ne représentant qu'une brique dans le mur, raison pour laquelle il a dit : « Le rapport entre moi et les prophètes qui m'ont précédés est représenté par cette image : un homme a construit une maison, l'a réalisée avec soin, l'a embellie et l'a complètement finie sauf l'emplacement d'une brique dans un angle. Les gens tournent autour et restent admiratifs de la construction mais disent : "Tu aurais dû mettre ici une brique pour parfaire ta construction." ». Muḥammad (ﷺ) a dit : « Je suis cette brique-là. »<sup>(1)</sup>.

C'est une brique qui complète et paracheve, et grâce à laquelle la construction s'achève, la construction de la croyance, la construction de la

(1) Rapporté par Muslim (2286).



divine législation, voulue pour les hommes par leur Seigneur ﷻ, construction qu'il a commencée depuis le début de la création et qu'il a voulu mener à son terme avec Muḥammad ﷺ).

Muḥammad ﷺ confirme ici que tout ce qu'ont apporté les messagers précédents, de bien, de foi, d'avantages, d'améliorations, se retrouve dans cette brique-là. Son message n'a donc laissé aucun bien auquel a appelé un prophète avant lui sinon que lui aussi y a appelé et n'a laissé aucun mal contre lequel un prophète avant lui a mis en garde sinon que lui aussi a mis en garde contre lui.



## ●● Muḥammad ﷺ avec ses Compagnons

La relation de Muḥammad ﷺ avec ses Compagnons se caractérise par des qualités, des sentiments et des liens d'une haute perfection, ce qui en fait un spécimen unique de relations entre les gens au cours de toute l'histoire humaine. On pourrait en avoir une idée approchante si on connaît la relation qu'entretenaient les prophètes précédents avec leurs disciples, élèves ou compagnons. C'est une espèce de relation où l'un parmi eux est capable de donner sa vie par amour de l'autre, une relation qui donne un merveilleux et extraordinaire exemple de sacrifice, d'altruisme extrême (allant jusqu'à donner sa vie), de don généreux, de charité, d'amour et d'amitié.

Lorsque nous parlons de Muḥammad ﷺ et de ses Compagnons, en réalité, nous parlons d'une équipe inégalée, qui a réussi à être un éminent modèle en divers domaines : domaine éducatif, politique, militaire ou spirituel et nous parlons aussi de l'entraide, de la coordination, de la complémentarité, de l'entente et de la compréhension, qui ont été la cause principale dans les réussites et les réalisations accomplies par les membres de cette équipe et par leur éducateur, Muḥammad ﷺ).

## ●● Entre sentiments d'amitié et sentiments paternels

Muḥammad ﷺ était envers ses Compagnons à la fois un père affectueux et un compagnon très généreux. Il veillait sur leurs intérêts, était joyeux quand eux l'étaient, était triste quand eux l'étaient, supportait avec eux leurs problèmes,





les aidait à les résoudre, leur proposait ce qui était de nature à améliorer leur situation et leur apprenait les choses de la vie qu'ils ignoraient. Eux voyaient en lui quelqu'un de compatissant, un bon conseiller et un enseignant. Ils le consultaient dans leurs affaires et demandaient son avis dans ce qui leur était difficile. Quant à lui, il ne montrait ni agacement, ni exaspération, ni lassitude. Son Compagnon et successeur (le calife) `Utsmân ibn `Affân a dit : « Nous avons fréquenté le Messager d'Allah (ﷺ) aussi bien en ville qu'en voyage. Or, il visitait les malades d'entre nous, suivait nos convois funéraires, combattait avec nous et nous aidait par de petits et de grands dons. »<sup>(1)</sup>.

Abû Sufyân –tandis qu'il était l'ennemi de Muḥammad (ﷺ)- a dit : « Je n'ai jamais vu des gens aimer quelqu'un comme les Compagnons de Muḥammad aiment Muḥammad. »<sup>(2)</sup>.

Son Compagnon Sa`d ibn Mu`âdz a dit le jour de la bataille de Badr : « Prophète d'Allah ! Et si nous te faisons un toit (*`arîch*) sous lequel tu t'abriterais et nous mettons à ta disposition tes chameaux préparés pour le voyage. Nous rencontrons ensuite notre ennemi. Si Allah nous accorde la victoire et que nous l'emportons sur notre ennemi, c'est tant mieux, mais si c'est le contraire, tu monteras sur tes chameaux et rejoindras les nôtres que nous avons laissés. En effet, des gens sont restés en arrière (à Médine) alors qu'ils ne t'aiment pas moins que nous. S'ils savaient que tu allais pour combattre, ils ne t'auraient pas laissé partir sans t'accompagner. Tu les rejoindras et Allah te protégera par leur intermédiaire. Ils rechercheront ton bien et combattront à tes côtés... ».

Les Compagnons firent de Muḥammad (ﷺ) l'arbitre concernant leur personne et leurs biens. Ils dirent : « Ô Messager d'Allah ! Voici nos biens devant toi, disposes-en comme tu veux. Et voici nos personnes qui sont à ton entière disposition. Si tu nous emmènes devant la mer nous nous y engagerons. Nous combattons devant toi, derrière toi, à ta droite et à ta gauche. »<sup>(3)</sup>.

Son Compagnon `Amr ibn al-`Âṣ a dit : « Je n'aimais personne d'un amour comme celui que je vouais pour le Messager d'Allah (ﷺ). Personne n'avait autant de valeur à mes yeux que lui. Mon respect pour lui était si immense que

(1) Rapporté par Aḥmad (506).

(2) Voir *al-Bidâya wa an-nihâya* 4/65.

(3) La base de ce hadith se trouve chez Muslim (1739).



je n'arrivais pas fixer mon regard sur lui. Si on me demandait de le décrire, je ne le pourrais pas car je ne me remplissais pas les yeux de sa personne. »<sup>(1)</sup>.

On demanda à `Alî ibn Abî Tâlib : « Comment était votre amour pour le Messenger d'Allah ? ». Il répondit : « Je jure par Allah que nous l'aimions plus que nos richesses, nos enfants, nos pères et nos mères et plus que l'eau fraîche lorsque l'on est assoiffé. »<sup>(2)</sup>.

Tous, petits et grands, ressentait son sentiment paternel. Même ceux qui étaient plus âgés que lui, le ressentait. C'est si vrai qu'il leur disait, d'après Abû Hurayra : « Je suis pour vous comme un père, je vous instruis. »<sup>(3)</sup>.

C'est pourquoi, quand on posait à son oncle paternel al-`Abbâs la question : « Lequel de vous deux est le plus grand ? », il répondait en disant : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) est plus grand mais je suis né avant lui ! ».

Son domestique, Anas, a dit que le Prophète (ﷺ) l'a un jour appelé et lui a dit : « Petit ! Quand tu entres chez les tiens, fais la salutation (avec le *salâm*), cela sera une baraka (bénédiction) pour toi et les gens de ta maison. »<sup>(4)</sup>.

Certains disaient à Muḥammad (ﷺ) des paroles qu'ils n'auraient pas confiées aux personnes qui leur sont les plus proches. Le Qur'ân cite le cas d'une femme âgée qui lui a demandé l'autorisation d'entrer et qui lui a parlé presque en chuchotant de sorte que personne n'entendait. Elle lui a fait part de sa plainte et Allah révéla dans le Qur'ân la parole divine suivante : **(Allah a bien entendu la parole de celle qui débattait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah.)** [58 : al-Mujâdala : 1]. `Â'icha raconte qu'elle se trouvait dans la même pièce mais n'entendait pas les paroles de la femme en question<sup>(5)</sup>.

Anas, qui était un enfant, a dit : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) est venu me voir alors que je jouais avec les enfants. Il nous a salués puis m'envoya lui rendre un service. J'ai tardé à rejoindre ma mère. Quand je revins, elle me demanda : "Qu'est-ce qui t'a retenu ?" J'ai répondu que le Messenger d'Allah m'avait envoyé pour un service. "Quel service ?" demanda-t-elle. ' 'C'est un secret,"

- 
- (1) Rapporté par Muslim (121).
  - (2) Commentaire d'*ach-Chifâ* 2/40.
  - (3) Rapporté par Abû Dâwûd (8).
  - (4) Rapporté par at-Tirmidzî (2698).
  - (5) Rapporté par an-Nasâî (3460) et Ibn Mâjah (188).







répondis-je. Elle me dit : « Surtout, ne divulgue à personne le secret du Messenger d'Allah (ﷺ)... »<sup>(1)</sup>.

Le Messenger d'Allah (ﷺ) a confié spécifiquement à Hudzayfa ibn al-Yamân un secret qui n'était connu par aucun autre Compagnon que lui. Il s'agit de la liste secrète des hypocrites. C'était là un secret commun entre eux.

Il fit aussi des confidences à Fâtîma peu avant sa mort. Il lui confia un premier secret et elle pleura puis lui en fit un deuxième et elle ria. Le premier, c'était qu'il allait mourir au cours de cette maladie et le deuxième, c'était qu'elle serait la première de sa famille à le rejoindre<sup>(2)</sup>. Elle préserva son secret et ne le divulgua qu'après sa mort.

## ●● Il s'enquêrait de leur état et était compatissant

Muḥammad (ﷺ) ne vivait pas à l'écart de ses Compagnons mais il prenait de leurs nouvelles comme le fait un père affectueux et compatissant. À peine ne voyait-il plus quelqu'un qu'il questionnait à son propos. Ainsi s'il était malade, il allait lui rendre visite, s'il était en voyage, il prenait soin de ses enfants en son absence et s'il était occupé à quelque affaire, il s'empressait de lui satisfaire son besoin. C'est ce qu'il faisait avec les petits et les grands, avec les riches et les pauvres, sans distinction.

Lors de l'expédition de Tabûk qui avait rassemblé un nombre de musulmans jamais rassemblé par aucune autre bataille auparavant soit trente mille combattants, en plus des nombreux Compagnons de la périphérie de Médine, Muḥammad (ﷺ), à son habitude, s'enquêrait de ses Compagnons. C'est ainsi qu'en cours de route, il demanda : « Où est Ka`b ibn Mâlik ? ». Il questionna à son sujet après avoir remarqué son absence parmi les milliers de personnes présentes, parmi cette foule innombrable. Son attention n'a pas été détournée par sa préparation en vue de combattre la plus grande puissance militaire de l'époque, les Romains byzantins. Il n'a pas été empêché en cela par le grand nombre et par la difficulté de nourrir trente mille âmes durant un mois, pendant l'aller et le retour, et par les impératifs qu'exige leur campement au cours du voyage. Malgré tout cela, il continuait à s'enquérir

(1) Rapporté par Muslim (2484).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3624) et Muslim (2450).



de ses Compagnons et demander des nouvelles de ceux qui étaient absents.

Il n’y avait pas que les hommes qui bénéficiaient de cette sollicitude et pas uniquement sur les terrains de bataille puisqu’une vieille femme, de condition pauvre, peu connue par les gens, qui avait pour habitude de faire le nettoyage de la mosquée, s’était absentée quelques jours et Muḥammad (ﷺ) questionna à son propos. On l’informa qu’elle était morte. Il dit : « Pourquoi ne m’avez-vous pas averti (de sa mort) ? ». Il partit ensuite auprès de sa tombe, fit la prière mortuaire et fit des invocations en sa faveur.<sup>(1)</sup>

Un jour, de retour avec son armée, il rejoignit l’arrière des troupes et trouva que le chameau de son Compagnon Jâbir ibn `Abdullâh était en retard. Il lui demanda de ses nouvelles et des nouvelles de ses sœurs –en effet, il avait sept sœurs que son (défunt) père a laissées à sa charge. Il prit donc de ses nouvelles et Jâbir l’informa qu’il s’était marié<sup>(2)</sup>.

Les cas sont nombreux et fréquents et prouvent à quel point il était attentionné et plein de sollicitude envers ses Compagnons.

## ●● Leur apporter joie et bonheur

Combien est immense la joie de celui qui rend heureux les autres, contribue à leur bonheur ou soulage leur douleur ! C’est une joie que ne ressentent que les personnes dont la vie est réglée par les valeurs et principes moraux et dont la voie consiste à œuvrer pour la bienfaisance et la réforme (morale).

La vie, c’est le labeur, la peine, la difficulté, les obstacles, les problèmes, les épreuves et les douleurs. Ce qui en est épargné ne tarde pas lui aussi à être troublé. Or, les hommes, tous les hommes, ont besoin (un jour) d’une main secourable, qui vient leur tapoter l’épaule durant les moments difficiles (pour leur proposer son aide) et qui vient remédier à leur abattement pendant les temps difficiles. Qui a une longue expérience de la vie sait que les hommes qui ont le plus de valeur sont ceux qui ne ménagent pas leurs forces pour apporter du bonheur aux autres.

Cette qualité a été parfaitement comprise par Muḥammad (ﷺ) lui qui fit du bonheur des gens un de ses buts les plus importants. Le voici par exemple

(1) Rapporté par al-Bukhârî (458) et Muslim (1527).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2097) et Muslim (715).





tenant à sa communauté ce propos : « Le meilleur acte auprès d'Allah est d'apporter de la joie à un musulman, de le soulager d'un malheur, de lui payer sa dette ou de calmer sa faim. Accompagner un de mes frères pour l'aider est plus cher à mes yeux qu'effectuer une retraite (*i`tikâf*) dans ma mosquée que voici... »<sup>(1)</sup>, c'est-à-dire la mosquée de Médine.

Il dit aussi : « Après les obligations, l'acte le plus aimé d'Allah (ﷻ) est le fait de susciter la joie chez le musulman, en couvrant sa nudité (c'est-à-dire en l'habillant), en calmant sa faim (c'est-à-dire en le rassasiant) ou en satisfaisant son besoin. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) se donnait beaucoup de peines en vue d'être utile aux gens et pour les contenter. On demanda à sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, si le Messager d'Allah (ﷺ) priait assis [au lieu de prier debout]. Elle répondit : « Oui, quand les gens l'ont bien harassé. »<sup>(3)</sup>. C'est-à-dire qu'ils l'ont affaibli, surmené, et vidé de ses forces, tellement il était attaché à les satisfaire.

Il incitait même ses Compagnons pour qu'eux-mêmes dissipent la tristesse des gens, les délivrent de leurs soucis, soient indulgents envers ceux qui ont des difficultés d'argent, accordent aux débiteurs un délai supplémentaire pour le paiement de leur dette et s'entraident. Il a dit : « Qui délivre un croyant d'une des angoisses du bas monde, Allah le délivrera d'une des angoisses du jour de la résurrection. Celui qui facilite à la personne qui a des difficultés d'argent (qui est souple avec elle), Allah lui facilitera en ce monde et dans l'autre. Celui qui garde secrets les défauts d'un musulman (ne les divulgue pas), Allah ne divulguera pas ses fautes en ce monde et dans l'autre. Allah aide le serviteur tant que celui-ci aide son frère... »<sup>(4)</sup>.

Il recommandait à ses Compagnons de susciter la joie chez leurs frères, en s'enquérant de leur état, en s'empressant de secourir ceux parmi eux qui sont touchés (par quelque malheur), de soigner ceux qui sont malades et de résoudre leurs problèmes, même si cela est physiquement fatigant ou si cela

(1) Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans *al-Awsaṭ* (6026).

(2) Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans *al-Awsaṭ* (5081).

(3) Rapporté par Muslim (732).

(4) Rapporté par Muslim (2699) et par al-Bukhârî d'après Ibn `Umar en des termes proches (2442).



requiert de faire des frais ou de dépenser de son temps, ceci dans l'espoir d'obtenir la récompense d'Allah à travers le sourire de joie et de contentement que fera cette personne après que sa tristesse aura disparu. L'homme pieux et charitable gardera cela précieusement au fond de son cœur, réservant cette bonne action pour le jour de la rencontre (c'est-à-dire le jour du jugement).

### •• Quelques principes éducatifs qu'il leur a apportés

Diriger une armée nécessite, en plus des sciences militaires, d'être éduqué aux valeurs militaires. La fonction de juge nécessite, en plus des sciences judiciaires, d'être éduqué au concept de justice. De même, commander à une nation exige, en plus des sciences politiques, d'être éduqué aux droits politiques.

Muhammad ﷺ nous a apporté un précieux bagage de principes éducatifs et de valeurs morales, capable d'influer sur les penchants et les caractères.

- a) Il avait une certaine clairvoyance à propos des âmes humaines et de la personnalité des gens de son milieu. Il savait déceler leur imperfection et tentait de combler leurs faiblesses et défauts. Il connaissait les maladies de ces âmes et essayait de les soigner, d'une manière ou d'une autre. Quand une certaine personne lui posait une question, il lui donnait une réponse qui lui correspondait et qui convenait à sa situation, en ayant à l'esprit ce qui est bénéfique à cette personne. Il se peut qu'une autre personne lui pose exactement la même question et qu'il fasse une autre réponse qui dirige plutôt l'attention du questionneur vers autre chose, une chose dont il a plus besoin ou qui correspond mieux à sa personnalité ou à son caractère.

Un homme est venu le voir lui demander : « Quel acte (de bien) est le meilleur ? ». Il lui répondit en disant : « Avoir la foi en Allah et combattre pour sa cause (faire le jihad). ». Un autre lui posa la même question : « Quel acte (de bien) est le meilleur ? ». Il répondit : « Faire la prière à son heure, ensuite être bon envers ses parents, ensuite le combat dans le sentier d'Allah (le jihad). ». Une troisième personne lui posa cette même question et il répondit en disant : « Croire à Allah et à son messager puis le jihad dans le sentier d'Allah puis un hadj pieusement accompli. ».





Un homme vint lui demander : « Donne-moi un conseil. ». Il lui dit : « Ne te mets pas en colère. ». Plusieurs fois il lui répéta la question et plusieurs fois il lui donna la même réponse<sup>(1)</sup>.

Un autre lui demanda : « Donne-moi un conseil. ». Sa réponse fut : « Je te recommande la crainte d'Allah. »<sup>(2)</sup>.

Un troisième demanda la même chose. Il répondit : « Je te conseille de ne pas préférer de malédiction. »<sup>(3)</sup>.

Un quatrième vint lui poser la même question. Il répondit : « Crains Allah où que tu sois, fais suivre la mauvaise action par une bonne action qui l'effacera et comporte-toi envers les gens d'une bonne manière. »<sup>(4)</sup>.

Un cinquième vint et lui demande également : « Donne-moi un conseil. ». Il lui répond alors : « Ne sous-estime (ne néglige) aucun acte de bien (que tu pourrais faire). »<sup>(5)</sup>.

**b)** Il a bâti ses relations avec eux sur un autre fondement important qui est le fait de se désintéresser du bas monde et de le rabaisser. Il pratiquait cela sur sa propre personne d'abord par les actes avant les paroles. Il leur enseignait ainsi la valeur de la vie terrestre puis les éduquait en fonction de cela de façon pratique au gré des circonstances qu'ils vivaient. Les gens se bousculent pour la possession de la *dunyâ* (les biens matériels, les choses terrestres, du bas monde). Ils s'entretuent même pour elle (la *dunyâ*) et se disputent. À cause d'elle, l'homme quitte son père et sa mère et brise le lien de parenté. Les gens oublient que la raison de cette rupture et de ce désaccord réside dans leur ignorance de la réalité de la *dunyâ* (les choses de la vie terrestre, les biens éphémères d'ici-bas).

Muḥammad (ﷺ) s'attela donc à leur montrer le vrai visage de la *dunyâ*, à leur faire prendre conscience de sa réelle valeur, à dévoiler sa réalité amère. Lui et ses Compagnons passèrent un jour près d'un chevreau mort

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6116).

(2) Rapporté par Aḥmad (8111) et Ibn Mâjah (2771).

(3) Rapporté par Aḥmad (20155).

(4) Rapporté par Aḥmad (20874) et at-Tirmidzî (1987).

(5) Rapporté par Abû Dâwûd (4082).



dont l'oreille était coupée [ou atrophiée]. Son cadavre était jeté au milieu de la route. Il demanda à ses Compagnons : « Qui d'entre vous veut l'acheter pour une pièce d'argent (un dirham) ? ». Les Compagnons répondirent : « Nous n'en voulons pas, même pour moins que ça. De plus, qu'allons-nous en faire ? ». Il demanda encore : « Le voulez-vous pour rien ? ». Ils dirent : « Par Allah, même s'il avait été vivant, il a quand même une tare (un défaut) puisqu'il n'a pas d'oreille –car coupée [ou atrophiée]. Que dire maintenant qu'il est mort (à plus forte raison nous n'en voulons pas) ? ». Là, il leur dit : « Je jure par Allah que les biens terrestres (la *dunyâ*) sont plus méprisables (plus vils) auprès d'Allah que celui-ci à vos yeux. »<sup>(1)</sup>.

Avec les actes, il leur a donné une leçon sur la valeur des biens terrestres, une leçon qui dispense d'exhortations et de dissertations.

Il disait à ses Compagnons : « Cette vie terrestre (*dunyâ*) en comparaison de la vie future (dans l'au-delà), c'est comme quand l'un de vous met son doigt dans la mer : qu'il considère alors ce qu'il ramène (d'eau avec lui, en le sortant). »<sup>(2)</sup>.

Il vit avec eux comme l'un d'entre eux, sans différence entre lui et eux, si bien que quelqu'un qui arrive (d'ailleurs) ne le distingue pas de ses Compagnons. `Adiyy ibn Hâtim – un grand notable arabe et chef de la tribu de ʿĀṣ' – raconte : « Je suis venu à la rencontre du Prophète (ﷺ) . Je l'ai trouvé assis sur un coussin. Dès qu'il me vit debout, il se leva, prit le coussin et l'envoya en ma direction. Je me suis assis dessus et lui s'est assis à même le sol. Quand je l'ai vu faire ce qu'il fit, j'eus un sentiment d'humilité et de gêne et j'ai compris qu'il ne cherchait pas la gloire sur terre, ni à commettre le désordre. J'ai aussi compris que ce n'était pas un roi. »<sup>(3)</sup>.

Son Compagnon Ibn `Abbâs dit : « Même si c'est un homme parmi les habitants des hauts quartiers de Médine qui invite le Messenger d'Allah (ﷺ) au milieu de la nuit pour partager avec lui du pain d'orge, il répond à l'invitation. Il s'assoit à même le sol, mange à même le sol, s'assoit sous la brebis pour la traire et vient à l'invitation que lui fait un esclave pour manger du pain d'orge. ».

(1) Rapporté par Muslim (2957).

(2) Rapporté par Muslim (2858).

(3) Rapporté par al-Bayhaqî dans *Dalâ'il an-nubuwwa*.





Son Compagnon et successeur (le calife) `Umar ibn al-Khaṭṭāb dit : « Un bédouin l'a un jour appelé trois fois. À chaque fois, le Messenger d'Allah (ﷺ) lui répondait: "Me voici, j'arrive !". Il disait cela par courtoisie, par acquiescement et par modestie Il disait aussi : "Je ne suis qu'un serviteur donc dites : le serviteur d'Allah et son messenger." »<sup>(1)</sup>.

Toutes les civilisations qui ont précédé ou suivi l'islam, se ressemblent sur un point –comme a dit Will Durant, l'auteur du livre *The Story Of Civilization* [Qiṣṣatu-l-ḥadāra]– : « Toutes les civilisations se distinguent quant à leurs valeurs et leurs principes. Elles diffèrent en toutes choses. Elles ne s'accordent que sur un point, à savoir que toutes affirment que leurs enfants constituent le peuple supérieur et que les autres nations sont inférieures. Cependant, l'islam a apporté une croyance radicalement différente, inédite, puisqu'il n'affirme pas que les siens soient les meilleurs et que parmi les peuples de la terre ils soient supérieurs du point de vue de la création [de la constitution physique]. Cette vérité importante fut bien ancrée et Muḥammad ne cessait de la rappeler en disant : " Vous etes tous les fils d'Adam et Adam vient de la terre." »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a fait son possible pour inculquer cette notion chez ses Compagnons, surtout qu'il était bien ancré dans leur esprit que les hommes sont inégaux, qu'il n'y a pas d'égalité entre l'homme libre et l'esclave, ni entre l'homme et la femme, ni entre le noble (de haute naissance) et le roturier. Abû Mas`ûd al-Badrî rapporte : « Je frappais un de mes esclaves avec un bâton quand j'ai entendu une voix derrière moi qui disait : "Saches ô Abû Mas`ûd !" Mais, de colère, je n'avais pas compris ce que la voix disait. Quand il se fut rapproché, je reconnus le Messenger d'Allah (ﷺ). Il disait : "Saches ô Abû Mas`ûd ! Saches ô Abû Mas`ûd !" J'ai alors jeté le bâton qui était dans ma main et il continua : "Saches ô Abû Mas`ûd qu'Allah a plus de pouvoir sur toi que toi tu n'en as sur ce serviteur." J'ai alors pris l'engagement de ne plus jamais frapper d'esclave après lui. »<sup>(3)</sup>.

Nous voici à présent avec une scène qui confirme ce lien existant entre Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons et qui montre comment ils ont

(1) Le résumé d'*ach-Chamâ'il* d'at-Tirmidzî, 284.

(2) *Târîkh al-ḥadāra* [NDT : *The Story Of Civilization*].

(3) Rapporté par Muslim (1659).



scrupuleusement suivi ses enseignements et les ont mis en application de la meilleure manière. Al-Ma`rûr ibn Suwayd raconte : « J'ai vu Abû Dzarr al-Ghifârî (رضي الله عنه) portant un bel ensemble d'habits (*ħulla*) et avec lui son esclave qui portait le même ensemble (de même qualité). Nous lui posâmes la question à ce sujet. Il a répondu en disant : "J'ai insulté un homme. Celui-ci s'est plaint de moi auprès du Prophète (ﷺ) et le Messager d'Allah m'a alors dit : "Tu l'as insulté en dénigrant sa mère ?" Il ajouta ensuite : "Vos serviteurs sont vos frères. Allah a fait qu'ils soient en votre possession. Celui donc qui a un frère à lui qui est sous son pouvoir, qu'il lui donne à manger de ce que lui-même mange et qu'il l'habillement de ce que lui-même porte. Ne leur imposez pas ce qu'ils ne peuvent supporter et si vous leur demandez ce qui est au-dessus de leurs forces, aidez-les. »<sup>(1)</sup>.

Voyez donc comment le rapporteur du hadith avait remarqué qu'Abû Dzarr, le Compagnon de Muħammad (ﷺ) portait les mêmes habits que son esclave et ce avant même que celui-ci lui explique son histoire à savoir qu'un jour il avait insulté un homme en disant que sa mère était une négresse et l'homme insulté s'était plaint de lui auprès de Muħammad (ﷺ).

Il a expliqué que Muħammad (ﷺ) s'était mis en colère et qu'il lui avait dit qu'il y avait encore chez lui des restes de la *jâhiliyya* (de l'époque préislamique) se manifestant par la discrimination qu'il opère entre les gens. Il lui a demandé d'être bon envers ses esclaves et ses serviteurs, de leur donner la même nourriture que lui mangeait, de les vêtir comme lui se vêtait, de ne pas leur imposer ce qu'ils ne peuvent accomplir et de les aider s'il leur demandait un travail difficile. De toute évidence, Abû Dzarr avait très bien assimilé la leçon.

Muħammad (ﷺ) ne pouvait leur ordonner cela tout en le négligeant lui-même. Voici son serviteur Anas ibn Mâlik qui rapporte : « J'ai été au service du Messager d'Allah (ﷺ) pendant dix ans et jamais il ne manifesta d'agacement à mon égard (en me disant 'ouf'). Il ne m'a jamais dit [sur un ton de reproche] à propos d'une chose que j'avais faite : 'Pourquoi l'as-tu faite ?' ou à propos d'une chose que je n'avais pas faite : 'Pourquoi ne l'as-tu pas faite ?'. »<sup>(2)</sup>.

Lorsque les Compagnons voulurent creuser une tranchée autour de Médine, le Messager d'Allah (ﷺ) n'était pas loin d'eux, il était sur le terrain, les devançant

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2545) et Muslim (1661).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6038) et Muslim (2309).







même au travail, au creusement et au transport de la terre, malgré son âge et sa fatigue. Chaque fois qu'un rocher s'interposait, ils l'appelaient. Lui venait et participait à frapper avec eux jusqu'à ce qu'il se brisât. Muḥammad (ﷺ) a vécu avec ses Compagnons tout en étant pour eux un exemple dans tout ce qu'il leur ordonnait ou leur interdisait. Souvent, il leur ordonnait de faire quelque chose ou de ne pas la faire à travers ses actes, sans le dire verbalement. Montrer l'exemple par l'action a beaucoup plus d'impact, raison pour laquelle il s'associait toujours à eux dans les travaux, les y précédant même quelques fois.

## •• Considération et respect

L'éducateur qui, pour arriver à sa fin, s'appuie uniquement sur les injonctions et les mises en garde et qui fait de sa relation avec les membres de son équipe une relation hiérarchique autoritaire, finit par perdre de l'influence sur eux en diverses circonstances, surtout dans les situations de crise.

Muḥammad (ﷺ) a bien compris qu'il est, pour sa communauté, d'abord un éducateur et un instructeur, avant d'être un chef. Le rapport qu'il avait avec ses Compagnons n'était donc pas un rapport de subordination ou un rapport de chef à subalternes mais c'était une relation toute empreinte de spiritualité, fondée sur un amour réciproque, un respect parfait et une haute considération.

Il reconnaissait leur valeur et, à l'adresse de tous les membres de sa communauté, il rappelle leur valeur. En effet, il disait : « N'insultez pas mes Compagnons car je jure par celui qui détient ma vie entre ses mains que si l'un d'entre vous dépensait (en aumône) l'équivalent du mont Uḥud en or, il n'atteindrait pas [en récompense chez Allah] une poignée (*mudd*) ou la moitié d'une poignée de l'un d'entre eux [s'il en faisait aumône]. »<sup>(1)</sup>.

C'est là une marque de grande considération envers ses Compagnons, leurs œuvres louables et tout ce qu'ils ont dépensé, donné, patienté à ses côtés et assumé de responsabilité dans la transmission du message jusqu'à ce dernier devint fort et résistant.

Il lisait les versets clairs du Qur'ân qui affirment qu'Allah a été satisfait d'eux

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3673) et Muslim (2540).



et qu'il les a récompensés. Allah (ﷻ) a dit : **(Allah a été satisfait des croyants quand ils te prêtèrent serment sous l'arbre. Il savait ce qu'ils avaient alors dans leurs cœurs. Il a donc fait descendre sur eux la quiétude et les récompensa par une victoire proche.)** [48 : al-Fath : 18].

Il disait au gens : « Je vous recommande ma sunna (ma tradition) et la sunna des successeurs justes et bien guidés qui viendront après moi [les califes qui succéderont à la tête de la communauté]. Attachez-vous y fortement et accrochez-vous y en y mordant avec les molaires. »<sup>(1)</sup>. Il disait aussi : « Que personne ne vienne me rapporter quoi que ce soit (de mal) sur mes Compagnons. »<sup>(2)</sup>.



## ●● Muḥammad (ﷺ) et la femme

Muḥammad (ﷺ) a rehaussé la valeur et le rang de la femme ainsi que sa situation sociale. Il l'a libérée de l'état d'esclavage dans lequel elle était confinée depuis des siècles. Il lui a reconnu sa valeur et, comme tout être humain, ses droits inaliénables au sein de la société où elle vit.

Muḥammad (ﷺ) a été envoyé pour interdire l'enterrement des filles car les vieilles coutumes avaient décidé qu'elles devaient mourir ensevelies vivantes sous les sables. Il a aussi élevé le rang de la femme en tant que mère qui a pleinement droit au respect et à l'obéissance. Il a dit : « Allah vous a interdit la désobéissance aux mères et l'ensevelissement des filles. »<sup>(3)</sup>.

Il a établi une parfaite égalité entre hommes et femmes en justice et dans les sanctions pénales. Il a affirmé leur droit, à égalité, à la propriété individuelle et à l'indépendance financière. Il lui a accordé, à elle, le droit de pratiquer toute activité (rémunératrice) licite. Il lui a donné le droit à l'héritage, un droit dont elle a été privée des siècles durant, dans les civilisations passées successives.

Il a aussi, par douceur, miséricorde et sollicitude, veillé aux sentiments de la femme, interdisant aux pères de les marier sans leur consentement. Il a interdit

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2600) et Ibn Mâjah (43).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (4218) et at-Tirmidzî (3831).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2408) et Muslim (593).





de s'approprier indûment les biens de la femme. Son Compagnon `Umar ibn al-Khaṭṭâb t a dit : « Je jure par Allah que durant l'époque préislamique, nous ne faisons nullement cas de la femme jusqu'à ce qu'Allah a révélé à leur propos ce qu'il a révélé (en fait de versets coraniques) et qu'il leur a accordé les parts (successorales) qu'il leur a accordées. »<sup>(1)</sup>.

Effectivement, la femme n'était durant le paganisme préislamique qu'une propriété dont la simple évocation était un sujet de honte. Puis Muḥammad (ﷺ) est arrivé et il parla de la même façon aux hommes et aux femmes, leur ordonnant à tous d'adorer Allah. Il leur accorda des droits et leur imposa des obligations. Le message apporté par Muḥammad (ﷺ) fit de la femme un élément dynamique dans la société et la protégea de tout préjudice, qu'il soit d'origine intérieure ou extérieure.

Nombreux sont les versets du Qur'ân qui s'adressent de façon égale aux hommes et aux femmes et qui leur imposent simultanément et égalitairement la responsabilité de l'adoration d'Allah, leur Seigneur à tous. Allah (ﷻ) a dit : **(Quiconque fait le bien tout en étant croyant, qu'il soit homme ou femme, nous ferons qu'il vive une bonne vie, et nous les récompenserons en fonction de leurs actions les meilleures.)** [16 :an-Naḥl : 97]. Il dit ailleurs : **(Leur Seigneur les a alors exaucés (en disant) : "Vraiment, je ne laisse pas perdre le bien que quelqu'un d'entre vous a fait, qu'il soit homme ou femme, autant les uns que les autres [c'est-à-dire : de façon égale pour tous].")** [3 : Âl `Imrân : 195].

Et ailleurs : **(Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, les adorateurs et les adoratrices, ceux et celles qui sont sincères (et véridiques), ceux et celles qui font preuves de patience, ceux et celles qui ont la crainte d'Allah, ceux et celles qui font des aumônes, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui préservent leur chasteté, ceux et celles qui se rappellent souvent Allah (en l'évoquant, en le louant...), Allah leur a préparé un pardon et une immense récompense.)** [33 :al-Aḥzâb : 35].

Le Noble Qur'ân explique aussi que la femme a une responsabilité individuelle concernant les devoirs que lui impose la loi et a une responsabilité générale concernant le fait d'appeler au bien, d'ordonner le convenable

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4913) et Muslim (1479).



(les actes louables), d'encourager à la vertu et de mettre en garde contre les actes de débauche. Allah ﷻ a dit : **(Les croyants et les croyantes sont des alliés les uns pour les autres. Ils ordonnent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la *ṣalât*, s'acquittent de la *zakat*, et obéissent à Allah et à son Messager. Ceux-là, Allah leur fera miséricorde. Allah est Puissant et Sage.)**

[9 : at-Tawba : 71].

Il s'est répandu dans certaines sociétés éloignées de l'islam et de la compréhension des qualités que recèle le message de Muḥammad e, que l'islam sous-estimerait la femme au sujet de certaines choses la concernant et que des concepts tels que « le rôle de soutien et chef de famille (*qiwâma*) revient à l'homme » ou « le fait que l'héritage de la femme soit la moitié de celui de l'homme » impliqueraient une dévalorisation de la femme. Cependant, quand on examine le message de Muḥammad ﷺ on constate que le rôle de soutien et chef de famille (*qiwâma*) dévolu à l'homme ne signifie nullement qu'il est un chef despotique. Non, cela veut seulement dire qu'il bénéficie d'un relèvement de son rang d'un simple degré supplémentaire qui lui permet de trancher à la lumière du principe de la *chûra* (la consultation) et il ne s'agit sûrement pas d'un pouvoir autocratique qui fait fi de la volonté et la dignité de la femme. Si cette notion de *qiwâma* (rôle de soutien et chef de famille) n'avait pas cette teneur islamique, il n'aurait pas été possible que l'homme et la femme soient simultanément gardiens dans le même domaine à savoir le foyer. En effet, Muḥammad ﷺ a dit dans son hadith : « Vous êtes tous gardiens (responsables) et tous vous serez questionnés sur ce dont vous avez reçu la garde. Le chef est gardien et sera interrogé à propos de ceux qui dépendent de son autorité. L'homme est gardien dans sa famille et sera interrogé sur ceux dont il a la garde. La femme est gardienne dans la maison de son mari et sera interrogée sur ce dont elle a reçu la garde. »<sup>(1)</sup>.

Ils sont donc (l'homme et la femme) deux gardiens, deux responsables dans ce domaine-là sauf que la *qiwâma* (statut de chef de famille) constitue un échelon supplémentaire dans l'échelle de la hiérarchie sans que cela ne signifie un accaparement total de la décision et du pouvoir.

Quant à cet autre point répandu chez certains, à cause de leur manque de compréhension, à savoir que puisque Muḥammad ﷺ a donné à la femme

(1) Rapporté par al-Bukhârî (893) et Muslim (1829).





la moitié de la part d'héritage qui revient à l'homme, alors –pensent-ils– la femme en islam vaut la moitié d'un homme. Cette erreur reflète l'ignorance à la fois de la nature de la femme telle qu'elle est vue par l'islam et de la nature de la solidarité au sein de la famille musulmane.

L'islam a attribué les tâches et les responsabilités aux chefs de famille. Subvenir aux frais de la famille est une responsabilité qui incombe à l'homme seul. Quant à la femme, son droit à être entretenue lui est garanti puisque si elle n'est pas mariée c'est son père qui lui assure les frais d'entretien et une fois mariée c'est son époux qui est chargé de subvenir à ses besoins, même si elle est riche, dût-elle être plus riche que lui.

La femme a comme responsabilité de prendre soin de la famille et du foyer, d'assurer l'éducation des enfants et leur soin. C'est la raison pour laquelle ce droit lui a été garanti : c'est pour qu'elle puisse se consacrer pleinement à cette tâche.

Partant du rôle de chacun, il ressort que le besoin en argent de la femme est moindre que celui de l'homme. Elle reçoit sa part d'héritage conformément à ce que stipule les versets du Qur'ân, à savoir : **(...au fils, (il échoit) une part équivalente à celle de deux filles.)** [4 : an-Nisâ' : 11]. Après cela, il revient à elle de conserver ce bien sans en dépenser tandis que l'homme, lui, est tenu de dépenser pour elle. Il est donc logique et sensé que l'homme reçoive le double de sa part d'héritage, ceci afin qu'il subvienne à ses propres frais et à ses frais à elle.

De plus, ce n'est pas dans toutes les situations que l'homme reçoit plus que la femme car dans de nombreux cas sa part est équivalente à celle de l'homme, quelques fois même supérieure. Un exemple où les deux parts successorales (celles de l'homme et celle de la femme) sont égales est le cas des deux parents qui héritent de leur fils décédé. En effet, chacun (père et mère) reçoit un sixième de l'héritage. Un autre cas est la situation où des frères utérins et sœurs utérines héritent : ils partagent entre eux le tiers à égalité. Il y a aussi les cas où la femme reçoit une part supérieure à celle de l'homme comme celui où un homme meurt, ne laissant comme héritiers qu'une fille unique, une épouse et un frère germain. Dans ce cas, la veuve reçoit le huitième, la fille, la moitié tandis que les trois huitièmes restants reviennent au frère



germain c'est-à-dire que dans cette situation la femme (en l'occurrence la fille du défunt) reçoit une plus grande part que l'homme (en l'occurrence le frère germain). Il existe de nombreux autres exemples de ce genre.

## ●● Considération et respect de la femme

Le rapport de Muḥammad (ﷺ) avec les femmes se distingue par un haut degré de respect et de considération à leur égard, rapport qui commence avec sa parole : « Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs vis-à-vis de leurs femmes. Or, je suis le meilleur d'entre vous quant à mon rapport avec mes femmes. »<sup>(1)</sup>. Il a donc établi un classement des hommes dans l'échelle des valeurs, afin de déterminer qui est meilleur que qui, en se basant sur l'attention et la sollicitude que chacun accorde à sa femme et aux gens de sa maison. Ensuite, il les a encouragés à se concurrencer dans la bienfaisance à l'égard de l'épouse. Il commença à appliquer ce principe qu'il prôna sur sa propre personne et le voilà qui déclare devant les gens qu'il est le meilleur quant au bon comportement à l'égard de ses femmes et des gens de sa maison et qu'ils devraient donc l'imiter en cela.

La plupart des hommes à cette époque pensaient que la virilité de l'homme ne se réalise que s'il est autoritaire envers la femme, voire violent ou méprisant. Certains même en étaient fiers. Ils pensaient que la gentillesse à son égard est une forme de faiblesse. Quand Muḥammad (ﷺ) est arrivé, il proclama que le respect de la femme est une recommandation divine et un principe prophétique qu'il n'est pas permis d'enfreindre. Il disait : « Craignez Allah dans votre rapport avec les femmes car vous les avez prises (vous les gardez auprès de vous en tant qu'épouses) en vertu d'un engagement pris devant Allah. »<sup>(2)</sup>. Sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) n'a jamais de sa main frappé une femme. »<sup>(3)</sup>.

Il enseigna à sa communauté que la femme est exactement comme l'homme, c'est-à-dire qu'Allah l'a créée comme il a créé l'homme et qu'il insuffla en elle de son esprit. Elle est aussi concernée par les mêmes prescriptions religieuses que l'homme sauf que l'on tient compte de sa faiblesse et que

(1) Rapporté par at-Tirmidzi (3895).

(2) Rapporté par Muslim (1218).

(3) Rapporté par Muslim (2328).





donc certaines prescriptions sont allégées en ce qui la concerne pour que cela convienne mieux à ses capacités. En outre, le jour du jugement, elle est jugée devant Allah pour ses bonnes actions et ses péchés. Elle sera alors récompensée par le bien et le paradis si elle a bien agi sinon elle est punie par l'enfer dans le cas contraire. Tandis qu'il (le Prophète ﷺ) impose à l'homme de s'occuper de sa femme, de prendre soin d'elle et de dépenser pour elle et pendant qu'il demande à la femme d'avoir de la considération pour l'homme en raison de ses efforts et de ses dépenses, le voici qui élève le rang de la femme au-dessus de celui de l'homme dans d'autres situations comme celle où, par trois fois, il recommande à l'un de ses Compagnons de privilégier sa mère. En effet, un homme vint le voir et lui demanda : « Ô Messager d'Allah ! Qui mérite le plus la gentillesse de ma compagnie ? ». Il lui répondit : « Ta mère. ». L'homme demande : « Qui ensuite ? ». Et le Prophète ﷺ de répondre : « Ta mère. ». « Qui ensuite ? », demanda-t-il. « Ta mère. », lui répondit-il encore une fois. « Qui ensuite ? », redemanda-t-il. « Ton père. », lui répondit-il<sup>(1)</sup>. On voit là comment il affirma le droit de la mère trois fois, en comparaison avec l'unique fois concernant le père. Cela est même confirmé par l'expression coranique, dans cette parole divine : **(Nous recommandâmes à l'homme d'être bon envers ses deux parents. Sa mère l'a porté avec peine et c'est avec peine qu'elle le mit au monde.)** [46 : al-Aḥqâf : 15]. Il met donc particulièrement l'accent sur le droit de la mère.

De même, le Prophète ﷺ rehausse aussi le rang de la femme en réponse à ceux qui détestent avoir un bébé de sexe féminin. En effet, il a dit : « Celui qui s'occupe convenablement de deux filles jusqu'à leur majorité, viendra le jour de la résurrection alors que nous serons, lui et moi, comme ceux-ci... », et il fit le geste de rapprocher ses doigts les uns des autres [c'est-à-dire que nous serons proches l'un de l'autre]<sup>(2)</sup>. Le Messager d'Allah ﷺ a aussi dit : « Celui qui a trois filles, qui en accepte les désagréments, qui leur donne de quoi boire, manger et s'habiller dans la mesure de ses possibilités, celles-ci seront pour lui une protection contre l'enfer le jour du jugement. »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5971) et Muslim (2548).

(2) Rapporté par Muslim (2631).

(3) Rapporté par Ibn Mâjah (3669).



Il a aussi dit : « Celui qui a à sa charge trois filles ou trois sœurs, ou deux filles ou deux sœurs, qui est bon envers elles et qui craint Allah à leur sujet, obtiendra le paradis. »<sup>(1)</sup>.

Les narrations sûres nous ont transmis comment il se comportait avec ses épouses. À ce sujet, nous évoquerons sa femme dévouée, Khadija fille de Khuwaylid, qu'Allah soit satisfait d'elle, sa première épouse, celle qui a eu sur sa vie l'impact le plus profond. Il y avait entre eux respect, amour, bonté et affection, plus qu'il n'y en a ordinairement entre deux époux qui s'aiment et s'apprécient. Les narrations qui nous ont été transmises nous rapportent un exemple de rencontre qui eut lieu entre eux après qu'il soit descendu de la grotte de Hirâ', le jour où les premiers versets du Qur'ân lui furent révélés. Immédiatement, c'est vers elle qu'il se dirigea, vers personne d'autre. Il lui parla et elle le rassura. Elle lui a dit : « Je jure que jamais Allah ne t'abandonnera car tu respectes tes liens familiaux, tu soutiens l'incapable, tu donnes au pauvre, tu es généreux envers tes invités et tu assistes les personnes engagées dans une cause juste. ». Elle voulait dire que « Étant donné les bonnes œuvres précédemment citées et que je connais à ton sujet, il n'est pas possible qu'Allah te laisse tomber. ». Puis elle l'emmena chez son cousin Waraqa ibn Nawfal. C'était un érudit qui lisait la Torah et l'Évangile. Il lui a dit : « Il s'agit du même confident (*nâmûs*) qui se révéla à Mûsâ [c'est-à-dire l'ange Jibrîl]. »<sup>(2)</sup>. Khadija est restée à ses côtés, croyant à lui et à son message, le soutenant, l'encourageant et le raffermissant, jusqu'à ce qu'elle décéda. Sa mort l'attrista et il conçut du chagrin pour elle comme il n'en conçut pour personne d'autre avant elle, si bien qu'il appela l'année où elle est morte « l'année de la tristesse ».

### ● La consulter et prendre en considération ses opinions

Nombreux étaient les hommes contemporains de Muḥammad (ﷺ) qui se considéraient comme les détenteurs de l'avis le plus juste n'ayant pas son pareil, et qui n'acceptaient pas que quelqu'un vienne le discuter, surtout si ce quelqu'un était leur épouse. Ce sentiment était encore plus exacerbé si la personne en question était un chef, un notable ou quelqu'un qui avait une certaine influence dans son peuple. Il n'était pas habituel dans leur société de

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (1916) et Abû Dâwûd (5147).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (4) et Muslim (160).







consulter la femme ou de prendre son avis en considération. Elle n'avait pas d'autre choix que d'écouter et obéir.

Quand Muḥammad (ﷺ) est arrivé, il rétablit la parole de la femme et affirma son droit à être consultée. Muḥammad (ﷺ) consultait dans toutes ses affaires. Il demandait l'avis même d'une femme à laquelle personne ne prêtait l'oreille ou n'accordait d'importance.

C'est une erreur de penser qu'il ne demandait son avis que dans les affaires qui touchent à la femme ou qui sont spécifiques aux femmes. Non, il demandait leur avis même concernant les affaires musulmanes autant publiques que privées. Qu'il nous soit permis de citer une situation de ce genre, qu'il a vécue quand la tribu de Quraych l'empêcha d'accomplir la omra et de faire des circumambulations autour de la Kaaba après qu'il soit arrivé accompagné par mille quatre cents de ses Compagnons. Or, Quraych n'avait pas le droit d'empêcher quiconque voulait faire des circumambulations de le faire. Aucune tentative de la part de Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons n'a réussi à faire plier les Quraychites afin qu'ils leur permettent de pratiquer les circumambulations et la omra. La situation était difficile à supporter par les musulmans. Ils traînèrent donc les pieds pour l'exécution de l'ordre que leur a donné le Prophète (ﷺ) à savoir de mettre un terme à leur état de sacralité (*iḥrâm*) et de repartir à Médine. C'était donc une affaire qui concernait tous les musulmans. Voici donc Muḥammad (ﷺ) qui consulte sa femme Umm Salama, qu'Allah soit satisfait d'elle, sur ce qu'il convient de faire. Elle lui conseilla de sortir devant eux, de raser sa tête et de mettre fin à son état de sacralité car en le voyant ainsi faire pour lui-même, ils s'empresseront alors d'exécuter son ordre et de donner suite à sa demande. Il mit en pratique le conseil qu'elle lui donna puis divulgua à ses Compagnons l'avis dont elle lui avait fait part. En effet, il ne ressentait pas la moindre gêne d'avoir ainsi consulté son épouse, lui qui est le chef et le prophète de cette communauté. Al-Miswar ibn Makhrama, le Compagnon de Muḥammad e, rapporte : « Après en avoir fini avec la mise par écrit (du pacte), le Messenger d'Allah (ﷺ) demanda à ses Compagnons : "Levez-vous, allez sacrifier vos bêtes et rasez-vous (la tête, pour mettre fin à l'état de sacralité) !". Je jure par Allah qu'aucun homme parmi eux ne se leva même après qu'il donna l'ordre trois fois. Voyant que personne ne bougeait, il entra chez Umm Salama, qu'Allah soit satisfait d'elle. Il lui



expliqua quelle fut la réaction des gens à son ordre. Umm Salama demanda : “Ô Prophète d’Allah ! Veux-tu vraiment cela ? Alors, sors et ne parle à personne jusqu’à ce que tu aies sacrifié tes chameaux et que tu aies demandé à ton coiffeur de te raser (la tête).” Il sortit donc et n’adressa la parole à personne jusqu’à ce qu’il fit cela, c’est-à-dire qu’il sacrifia ses chameaux amenés en offrande et appela son coiffeur pour le raser. Quand les gens virent cela, ils se levèrent et sacrifièrent leurs bêtes. Ils se rasaient les uns les autres. Le dépit était tel que peu s’en fallait qu’ils ne se tuent les uns les autres (avec les rasoirs)<sup>(1)</sup> [Ndt : car déçus de devoir retourner à Médine sans avoir revu leur patrie, la Mecque, et sans accomplir la omra, alors qu’ils sont si proches d’y parvenir, en plus des clauses du pacte qui leur semblaient si désavantageuses].

Ses Compagnons ont appris cela de lui puisque ses quatre successeurs (les quatre califes) consultaient les femmes, au premier rang desquels il y avait `Umar (رضي الله عنه). Quant à Abû Bakr, `Utsmân et `Alî (رضي الله عنهم) eux aussi consultaient les femmes et nous ne trouvons nulle part dans les livres d’histoire ou de *sîra* [vie du Prophète avec ses Compagnons] qu’un seul parmi les quatre califes bien guidés ait refusé à la femme le droit d’être consultée et que son avis soit examiné et pris en considération.

Les pères et les détenteurs de l’autorité dans la société d’alors forçaient la femme à se marier avec celui qu’eux voulaient, sans aucune considération de son avis à elle. Muḥammad (ﷺ) a interdit cela et affirma que la femme a le droit qu’on la consulte au sujet du mariage et qu’il n’est pas permis de la forcer à accepter celui dont elle ne veut pas.

Toutes les femmes bénéficient à égalité de ce droit sauf que la manière de l’exprimer diffère selon les caractéristiques de chacune. En effet, l’islam établit à ce sujet une distinction entre celle qui est vierge (*bikr*), c’est-à-dire qui ne s’est jamais mariée auparavant, et celle qui a déjà été mariée (*tsayyib*) c’est-à-dire la divorcée ou la veuve.

Muḥammad (ﷺ) a dit : « La femme *tsayyib* (divorcée ou veuve) a plus de droit sur elle-même que son tuteur. Quant à celle qui est vierge, on lui demande qu’elle manifeste son accord. Son consentement réside dans son silence. »<sup>(2)</sup>

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2734).

(2) Rapporté par Muslim (1421).





La raison de cela est que la fille vierge peut être timide au point de ne pas oser s'exprimer. En gardant le silence, elle signifie son acceptation mais si elle exprime son refus, personne n'aura le droit de la forcer. [Ndt : pour une fille timide, exprimer son acceptation sur ces sujets est plus difficile qu'exprimer son refus car cela impliquerait l'extériorisation de sentiments (comme l'amour, le désir etc.) qu'elle a tendance généralement à cacher du fait de sa pudeur.]

Si une telle chose venait à se produire, Muḥammad (ﷺ) rétablissait le droit de la femme. L'imam Aḥmad ibn Ḥanbal rapporte dans son *Musnad* qu'une jeune femme est venue voir Muḥammad (ﷺ) se plaindre du fait que son père l'a mariée avec son cousin en prenant en considération les intérêts de ce dernier, sans son accord à elle. Muḥammad (ﷺ) lui rendit le choix et lui a permis d'exprimer son acceptation ou son refus. Elle répondit : « J'autorise ce que mon père a fait. ». Puis elle justifia son acte (de se plaindre) en disant qu'elle voulait montrer aux gens qu'un père n'a pas le droit de forcer sa fille à se marier avec quelqu'un qu'elle ne désire pas<sup>(1)</sup>.

Dans une situation où il a besoin de ses Compagnons pour combattre et affronter l'ennemi, Muḥammad (ﷺ) tient compte du droit de la femme laquelle peut avoir besoin de garder son fils auprès d'elle. Un jeune est ainsi venu à lui pour participer au jihad et lui de l'interroger : « As-tu tes parents ? ». –Oui, répondit-il. –Alors ton jihad consistera à t'occuper d'eux, lui dit-il<sup>(2)</sup>. Cela montre l'obligation de consulter la mère et d'obtenir son accord. [Ndt : cela est vrai si le jihad n'est pas une obligation individuelle (*farḍ `ayn*) mais une obligation collective (*farḍ kifâya*)]

Cette vision de la femme a eu un effet sur ses Compagnons après lui. En effet, après sa mort, son Compagnon, le calife `Umar (رضي الله عنه), a consulté sa fille Ḥafṣa, qu'Allah soit satisfait d'elle, à propos de la durée limite qu'il convient de ne pas dépasser quand on sépare un homme de sa femme [quand on envoie celui-ci au front]. Il mit en application sa parole et publia un décret en ce sens.

Après sa mort, ses Compagnons s'adressaient souvent à sa femme `Âïcha qu'Allah soit satisfait d'elle, pour l'interroger sur des questions de science et de religion. Ils disaient : « Chaque fois que nous avons quelque doute sur quelque

(1) Rapporté par Aḥmad (24522) et an-Nasâf (3269).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5972) et Muslim (2549).



chose et que nous posions la question à `Âïcha –l'épouse de Muḥammad (ﷺ)– nous trouvions toujours qu'elle connaissait le sujet. ». Le *tâbi`î* [homme de la génération qui suit celle des Compagnons] nommé `Aṭâ' ibn Abî Rabâḥ a dit : « `Âïcha était la personne la plus versée en religion et celle qui avait la meilleure opinion. ».

`Urwa ibn az-Zubayr était étonné par `Âïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, et par son degré de connaissance. Alors, il la questionna en disant : « Ma chère mère ! Je ne m'étonne pas tant de ta compréhension car après tout je me dis que tu es l'épouse du Messager d'Allah (ﷺ) et la fille d'Abû Bakr. Je ne suis pas non plus trop surpris par ta connaissance de la poésie et de l'histoire (des Arabes) car je me dis que tu es la digne héritière de ton père Abû Bakr qui était l'un des plus érudits sinon le plus connaisseur (dans ce domaine). Mais ce qui m'étonne le plus, c'est ta connaissance de la médecine car je me demande comment tu l'as acquise et d'où elle te vient ? ». Il raconta ensuite qu'elle [ `Âïcha, c'est-à-dire sa tante maternelle] lui tapota l'épaule et dit : « Ô `Urayya [diminutif de `Urwa], le Messager d'Allah (ﷺ) tombait souvent malade vers la fin de sa vie. Les délégations arabes venaient le voir de partout et on lui indiquait quelles préparations faire. C'était moi qui les confectionnais. Cela vient de là. »<sup>(1)</sup>.

Voilà donc la voie suivie par Muḥammad (ﷺ) et ce qu'il avait enseigné à ses Compagnons et à ses élèves et qui fut repris par les hommes des générations suivantes, à savoir de prendre en considération l'avis de la femme, de l'estimer à sa juste valeur, de le respecter et de s'en inspirer.

## ●● Douceur et bienfaisance

Muḥammad (ﷺ) considérait la douceur et la bonté comme deux qualités importantes dans la relation avec la femme. Il a toujours veillé à agir conformément à ces deux qualités dans ses rapports avec elle, que ce soit dans le cadre familial, en public, dans les jugements ou dans tout autre domaine.

Si nous considérons le sujet de la maison et de la famille, nous remarquons que de nombreux hommes répugnent à faire par eux-mêmes certaines choses à la maison. Quant à l'homme de l'époque où Muḥammad (ﷺ) a été envoyé,

---

(1) Rapporté par Aḥmad (23859).





qu'il accomplît des tâches ménagères était alors une chose quasiment de l'ordre de l'interdit social.

Nombreux sont les époux qui sont avares en paroles qui expriment leur reconnaissance pour toutes les tâches (domestiques) que la femme accomplit tandis que d'autres leur imposent ce qui est au-dessus de leurs forces, faisant de leur propre présence à la maison un fardeau supplémentaire pesant sur elle.

En revanche, Muḥammad (ﷺ) n'imposait à aucune personne ce qui est au-dessus de ses forces puisqu'il accomplissait lui-même ses travaux, se refusant à charger sa famille d'une quelconque tâche pénible, bien qu'il sache pertinemment que s'il leur demandait quelque chose, elles feraient leur possible pour l'accomplir. Il montrait toujours à ses femmes qu'il était plein d'attention et de prévenance à leur égard et qu'il prenait en considération leur fatigue et les efforts qu'elles fournissaient.

Or, malgré les nombreuses tâches qui dépendaient de lui, telles que la direction de l'État, la justice et sa mission de prophète (la transmission du message), nous le voyons tout de même participer avec zèle à l'entretien de la maison et aux travaux domestiques. Sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte : « Il était au service de sa famille (à la maison) et quand il entendait l'appel à la prière, il sortait. »<sup>(1)</sup>. C'est-à-dire qu'il sortait faire la prière. Elle dit aussi : « Il raccommodait ses vêtements, réparait ses chaussures et aidait ses femmes dans leurs travaux. »<sup>(2)</sup>.

La douceur envers la femme peut, dans les enseignements de Muḥammad (ﷺ), atteindre un haut niveau puisqu'il informe le mari qu'en déposant la nourriture dans la bouche de sa femme tout en espérant la récompense d'Allah (ﷻ), il en est récompensé. Il a dit : « Toute dépense que tu fais au bénéfice de ta femme (ou de ta famille) t'est comptée comme une aumône, même la bouchée de nourriture que tu portes jusqu'à la bouche de ta femme, tu en seras récompensé. »<sup>(3)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) détestait que l'on frappe la femme, que l'on soit violent avec elle ou qu'on dise qu'elle est laide. En effet, il a interdit aux époux en

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5363).

(2) Rapporté par Aḥmad (24382).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2742) et Muslim (1628).



disant : « ne les frappez pas et ne dites pas qu'elles sont laides »<sup>(1)</sup>. Il a dit dans un autre hadith : « Ne [lui] dis pas "qu'Allah t'enlaidisse !" [ou qu'elle est laide], et ne frappe pas. »<sup>(2)</sup>.

Dans un autre hadith, il a dit : « Ne frappez pas les femmes. »<sup>(3)</sup>.

Quand son cousin et Compagnon `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) est venu lui demander la main de sa fille Fâṭima, qu'Allah soit satisfait d'elle, Muḥammad (ﷺ) était d'accord mais lui a posé comme condition qu'il soit bon et attentionné à son égard. Il a dit : « À condition que tu sois agréable avec elle. »<sup>(4)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a été très loin dans la prise en considération des sentiments de la femme puisqu'il ordonne à l'homme quand il rentre de voyage de ne pas la surprendre en entrant chez lui sans qu'elle ne soit au courant de sa venue, par égard pour elle et pour qu'elle puisse s'apprêter afin d'être présentable devant son mari. Aussi a-t-il dit à son Compagnon Jâbir (رضي الله عنه) : « Si tu reviens la nuit [de voyage, après une longue absence], n'entre pas immédiatement chez toi (à l'improviste) mais laisse à l'esseulée [qui n'a pas vu son mari depuis longtemps] le temps de se raser et à l'ébouriffée, le temps de se coiffer. »<sup>(5)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a exprimé sa désapprobation à l'égard de ce que font certains hommes suspicieux qui doutent de leurs femmes et s'imaginent qu'ils ont été trompés. Il interdisait donc à ses Compagnons de retour de voyage de profiter d'une entrée subite chez eux pour rechercher tout indice qui prouverait une déloyauté [ou une infidélité] ou une quelconque faute. En effet, il interdisait à l'homme de faire irruption chez lui la nuit dans l'objectif de surprendre sa femme, à la recherche d'une preuve de trahison de sa part ou d'une quelconque infraction qu'elle aurait commise<sup>(6)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) enseigne à sa communauté que l'épouse a besoin d'une parole gentille, d'un sourire chaleureux, d'une caresse pleine de tendresse, d'une relation pleine d'amour et de douces badineries qui font du bien

- 
- (1) Rapporté par Ahmed  
(2) Rapporté par Abû Dâwûd (2142)  
(3) Rapporté par Abû Dâwûd (2146)  
(4) Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans *al-Mu`jam al-kabîr* (3570).  
(5) Rapporté par al-Bukhârî (5246) et Muslim (715).  
(6) Rapporté par Muslim (715).





morale, dissipent les soucis et égayent la vie. Il leur a appris que ménager l'état d'esprit de la femme et ses sentiments fait partie de ses droits les plus importants et sur la base desquels la femme sera en mesure de jouer son rôle de bonne épouse et de bonne mère.

Muḥammad (ﷺ) a aussi inculqué à sa communauté que le bon comportement de l'homme envers son épouse ne consiste pas seulement à s'abstenir de lui faire du mal mais c'est aussi supporter le mal qui pourrait venir d'elle et faire preuve de patience et d'indulgence à son égard quand elle a un accès d'humeur ou qu'elle pique une colère. Or, il arrivait que ses épouses lui répondent et que certaines le boudent toute la journée. Il dit à `Â'icha : « Je sais quand tu es contente et quand tu es fâchée ! ». –Et comment le sais-tu ?, demanda-t-elle. Il répondit : « Quand tu es contente tu dis : "Je jure par le dieu de Muḥammad." Et quand tu es en colère tu dis : "Je jure par le dieu d'Ibrâhîm." ». « –Effectivement, confirma-t-elle, je fuis seulement ton nom [j'évite de le prononcer]. »<sup>(1)</sup>.

## ●● Participation aux divers aspects de la vie et de l'adoration

Dans sa relation avec la femme, Muḥammad (ﷺ) n'a pas oublié qu'elle est son associée pour atteindre son but et ses espoirs. Il n'a pas omis non plus dans ses enseignements, l'éducation de la femme au niveau de son cœur, de sa pensée et de sa spiritualité. Il lui a même consacré spécifiquement un enseignement, un apprentissage, une conception, une compréhension, des affaires et des responsabilités. Son Compagnon Abû Sa`îd al-Khudrî (رضي الله عنه) rapporte que les femmes avaient envoyé quelqu'un pour lui demander de leur consacrer un jour pour le rencontrer au sujet des affaires qui les concernent elles. Il leur consacra alors un jour pour leur édification et leur instruction<sup>(2)</sup>.

En de nombreuses occasions, il recommande aux maris de s'associer à leurs femmes dans les pratiques culturelles, de sorte à s'élever spirituellement, à purifier leur âme et à fonder leur vie sur la satisfaction divine. Son Compagnon Abû Hurayra (رضي الله عنه) nous rapporte de lui le propos suivant : « Qu'Allah bénisse un homme qui se réveille la nuit, fait des prières et réveille sa femme pour qu'elle aussi prie. ». Il stipule que l'entraide doit être mutuelle en ce domaine. En effet,

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5228) et Muslim (2439).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (102) et Muslim (1610).



il ajoute : « Qu'Allah bénisse une femme qui se réveille la nuit, fait des prières et réveille son mari pour que lui aussi prie. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) récite les versets coraniques qui évoquent que l'homme sera réuni au paradis avec les siens, après que tous, dans le bas monde, aient fait des efforts, aient œuvré, et aient collaboré dans la pratique du bien. En effet, Allah a dit : **(Ceux qui ont cru et dont la descendance les a suivis dans la foi, nous élèverons alors [dans le paradis] leur descendance jusqu'à eux, sans rien diminuer de leurs œuvres. Toute personne est tributaire de ses actes.)** [52 : aṭ-Ṭûr : 21]

Il est dit dans d'autres versets : **(Ils diront : "Auparavant [dans la vie terrestre], parmi les nôtres, nous vécûmes dans la crainte [d'Allah, de sa punition] mais Allah a été généreux à notre égard et nous a protégés du châtement de la chaleur ardente (samûm). Auparavant [dans la vie terrestre], nous le priions. Il est vraiment le Charitable, le Miséricordieux".)** [52 : aṭ-Ṭûr : 26-28]

De plus, il récite souvent les versets qui incitent à la piété, autant à l'intention des hommes qu'à l'intention des femmes et qui expliquent que, hommes ou femmes, ils proviennent d'un seul être (à savoir qu'ils ont une origine commune). Ce qui est remarquable, c'est qu'il les récitait à chaque fois qu'il commençait un discours à haute voix devant les gens. Allah (ﷻ) a dit : **(Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés à partir d'une seule personne et de celle-ci il a créé son épouse. De ce couple, il a répandu (sur terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez assistance les uns les autres, et craignez de rompre les liens de parenté. Allah est constamment observateur de ce que vous faites.)** [4 : an-Nisâ' (Les Femmes) : 1].

Il leur récite aussi d'autres versets qui s'adressent aux croyants et font peser sur tout le monde la responsabilité de se prémunir du châtement divin. Allah (ﷻ) a dit : **(Ô croyants ! Protégez-vous ainsi que vos familles d'un feu dont les gens et les pierres constituent le combustible.)** [66 : at-Taḥrîm : 6]. Néanmoins, dans un autre contexte, il affirme un autre concept, celui de la responsabilité individuelle de la femme, comme celle de l'homme. Il déclara donc publiquement : « Ô Ṣafiyya, tante paternelle du Messager d'Allah !

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (1308) et an-Nasâ'î (1610).







Je ne te serai d'aucun secours devant Allah. Ô Fâtîma fille de Muḥammad !  
Demande-moi de mes biens ce que tu veux mais je ne te serai d'aucun secours  
devant Allah. »<sup>(1)</sup>.

### ●● Être affable (prévenant), badiner (plaisanter) et égayer (susciter la joie)

Le Qur'ân a évoqué le lien qui unit mari et femme en le qualifiant d'engagement solennel. En effet, Allah (ﷻ) a dit : ( **...alors qu'elles ont obtenu de vous un engagement solennel.**) [4 : an-Nisâ' : 21]. C'est ainsi que Muḥammad (ﷺ) considérait cette relation conjugale unissant l'homme et la femme.

Il ne considérait pas son épouse comme un moyen de satisfaire son plaisir, mais plutôt une associée avec l'âme, l'esprit et le cœur. Les versets du Noble Qur'ân eux-mêmes affirment textuellement que cette relation est une relation d'affection, d'amour, de paix (repos de l'esprit) et de stabilité. En effet, Allah (ﷻ) a dit : (**Parmi ses signes, il y a le fait qu'il a créé pour vous, à partir de vous, des épouses, afin que vous trouviez la paix (le repos) auprès d'elles et il a établi entre vous de l'affection et de la bonté.**) [30 : ar-Rûm : 21]. Le mariage, dans le message de Muḥammad (ﷺ), repose donc sur des points essentiels qui sont : l'amour, l'affection, les prévenances mutuelles entre les deux époux et le repos du cœur, de l'esprit et du corps.

De cette conception de la relation conjugale sont issues les recommandations de Muḥammad (ﷺ) à l'égard de l'épouse dans le domaine des affaires conjugales. Nous le voyons par exemple tenir un langage respectueux avec son épouse, vantant sa beauté et ses qualités morales. C'est ainsi qu'il surnommait `Â'icha «al- Ḥumayrâ'» (la petite blanche) c'est-à-dire « celle qui a un visage blanc, qui est belle et resplendissante. [Ndt : mot-à-mot : « la petite rouge » car les Arabes évitent habituellement de décrire la peau d'une personne en disant qu'elle est blanche du fait que cela rappelle la lèpre.]. Il recommande aussi aux époux de se faire beaux pour leurs épouses, dans la limite de ce qui est permis. Pour ce faire, il leur lit la parole divine (qui évoque cet aspect) : (**Elles ont droit à l'équivalent de ce qui est réclamé d'elles, dans le respect de l'usage et de la bienséance.**) [2 : al-Baqara : 228]. C'est-à-dire qu'elles ont des droits identiques à leurs devoirs. Les textes nous rapportent

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2753) et Muslim (206).



d'après son Compagnon `Abdullâh ibn `Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, l'explication de ce verset, sous une forme pratique. Celui-ci dit : « J'aime me faire beau pour ma femme de la même manière que j'aime qu'elle se fasse belle pour moi. »<sup>(1)</sup>.

Certains hommes agissent avec dureté et sécheresse envers la femme. Cette attitude lui fait mal car elle se sent rabaissée, sent qu'on ne lui accorde pas de valeur et qu'elle n'est qu'un objet de plaisir. Au l'antipode de tout cela, il y a Muḥammad (ﷺ). Il agissait avec gentillesse (et délicatesse) envers sa femme. Il badinait avec elle en adoptant une attitude attentionnée et des paroles agréables même pendant les moments au cours desquels les gens de son époque considéraient la femme comme souillée et dans cet état on ne pouvait, selon eux, l'approcher ou s'asseoir avec elle. Ils répugnaient ainsi à boire ou manger en sa compagnie. Ces moments en questions sont les jours où elle a ses règles. Sa femme `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, nous rapporte comment il se comportait avec elle quand elle a avait ses règles. Elle raconte : « Il me conviait à manger avec lui alors que j'étais indisposée –c'est-à-dire pendant mes règles. Il prenait alors un os couvert d'un peu de viande et insistait jusqu'à jurer pour que je me serve la première. Je mordillais donc pour arracher quelques lambeaux puis reposais l'os. Lui le reprenait et y mordait en mettant sa bouche là où j'avais mis la mienne. Il demandait à boire et, avant de se servir, il insistait pour que je boive moi la première. Je prenais donc le récipient puis le reposais après avoir bu. Lui le reprenait ensuite et buvait en posant ses lèvres sur le récipient là où j'avais posé les miennes. »<sup>(2)</sup>.

Méditons un peu cette situation. Sa femme avait ses règles. C'était donc un moment au cours duquel ses contemporains considéraient que la femme est sale. Quant à lui, il l'invite à manger ! Puis, il jure et insiste pour qu'elle mange de la viande de l'os avant lui. Ce n'est qu'après elle qu'il mange, une fois que celle-ci n'en a plus envie et qu'elle est rassasiée. Il veille à lui montrer qu'il mange de l'endroit où elle-même avait mangé. Il se montre donc aimable et cherche à se rendre agréable. Il lui prouve de la sorte qu'il n'éprouve aucune répugnance à son égard (du fait de son état). La même chose a lieu concernant la boisson. Il enseigne de cette manière à sa communauté que la femme qui

(1) Rapporté par al-Bayhaqî 22/199.

(2) Rapporté par an-Nasâ'î (377).





a ses règles n'est pas sale et qu'il ne convient pas de la fuir mais qu'il faut plutôt se comporter avec elle en tenant compte des circonstances qu'elle est en train de vivre, sauf qu'il est interdit d'avoir des relations sexuelles, ceci pour éviter tout préjudice qui pourrait les toucher, elle et lui.

Même quand il s'agit de jouir de sa femme, il adoptait les manières les plus sublimes et le savoir-vivre le plus délicat. Par exemple, il interdisait à l'homme d'accomplir directement l'acte sexuel. Il lui recommandait d'attendre le temps qui convient, de commencer par des préliminaires amoureux, faits de douceur et de gentillesse et par des baisers afin qu'elle se décontracte et qu'elle participe pleinement à l'acte qu'il compte accomplir avec elle.

D'un autre côté, il faisait preuve à son égard de patience et d'indulgence pour tous ses comportements tant qu'ils ne sont pas interdits. Il supportait patiemment ses erreurs et pardonnait ses bévues. Son serviteur Anas (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) était chez sa femme `Â'icha. Certains de ses Compagnons, dont Anas, le transmetteur de ce hadith, étaient présents. L'une de ses femmes lui envoya un récipient contenant de la nourriture. Quand `Â'icha vit le serviteur (ou la servante) portant le plat, la jalousie la gagna. Elle jeta le plat sur le sol, la nourriture tomba par terre et le récipient se cassa. Le Prophète (ﷺ) se contenta de dire trois fois [en parlant à ses Compagnons] : « Votre mère a eu un accès de jalousie. »<sup>(1)</sup>. Puis, il prit un récipient à elle qu'il envoya chez la propriétaire du plat qui s'est cassé. Ici, Muḥammad (ﷺ) a fait preuve de patience vis-à-vis de cette attitude de sa femme, prit en compte la possessivité (la jalousie) qu'elle éprouve à son égard et se contenta de répéter cette parole : « Votre mère a eu un accès de jalousie. ».

Il en était ainsi et c'est avec une telle attitude exemplaire que Muḥammad (ﷺ) a vécu toute sa vie jusqu'à l'instant de sa mort puisque la dernière chose qu'il porta à sa bouche fut un *siwâk* [bâton en bois servant à se frotter les dents] avec lequel il se brossa les dents après que sa femme `Â'icha le lui aie préalablement ramolli à l'aide de sa bouche (en l'imprégnant de sa salive).

## •• Une fidélité éternelle

Il arrive souvent que quelqu'un se lie d'amitié à une autre personne et que

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5225).



ces deux personnes s'aiment et se font des cadeaux puis quand la vie les sépare longtemps, chacun oublie l'autre qui était pourtant son compagnon et son ami jadis, se concentrant sur sa propre vie. Il arrive que l'absent réapparaisse et que le voyageur revienne mais celui qui est absent pour cause de mort ne revient pas. On peut se rappeler encore de lui quelques jours après sa mort mais ensuite il est oublié pour des siècles. Ne se rappelle de l'amitié et de l'amour que celui qui possède des qualités morales sublimes et une fidélité sincère. C'est ainsi qu'était Muḥammad (ﷺ). Il possédait une fidélité parfaite vis-à-vis de la personne qui a partagé sa vie avec lui. Il avait épousé Khadīja, qu'Allah soit satisfait d'elle, et avait vécu la majeure partie de sa jeunesse avec elle. D'elle, Allah lui donna des enfants. En sa compagnie, elle avait patiemment supporté les difficultés et les problèmes. Quelle excellente main réconfortante elle fut pour lui et quel cœur tendre elle fut pour lui ! Sa simple présence était suffisante pour évacuer de sa vie le sentiment de tristesse. Elle mourut alors qu'il avait cinquante ans. Durant tout le temps où il était marié avec elle, soit toute sa jeunesse, il ne se maria pas avec une autre épouse, alors que cette pratique était répandue à cette époque-là. Un jour, une vieille femme frappa à sa porte. Il l'accueillit aimablement et, avec nostalgie, lui demanda de ses nouvelles. Quand elle sortit, sa femme `Ā'icha, sans doute intriguée par tant de sollicitude, lui demanda : « Pourquoi as-tu accordé tant d'intérêt à cette vieille ? ». Il répondit : « Ô `Ā'icha ! C'est une des amies de Khadīja. Elle venait nous voir du temps où Khadīja était vivante. Or, la préservation des liens procède de la foi (est un acte de foi). »<sup>(1)</sup>.

Les années passent mais le sentiment de fidélité de Muḥammad (ﷺ) vis-à-vis de sa femme Khadīja, qu'Allah soit satisfait d'elle, demeure tel quel. Écoutons son épouse `Ā'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, écoutons-là nous donner un aperçu de ce sentiment. Elle raconte : « Hâla fille de Khuwaylid, la sœur de Khadīja, demanda l'autorisation d'entrer chez le Messager d'Allah (ﷺ). Il reconnut la façon propre à Khadīja de demander l'autorisation et il en fut troublé puis il dit : "Seigneur ! C'est Hâla !" »<sup>(2)</sup>.

Un jour, l'époux de sa fille Zaynab, qui était encore opposé au message de Muḥammad (ﷺ), fut fait prisonnier [par les musulmans]. Zaynab voulut le sauver

(1) Rapporté par al-Bayhaqî dans *Chu`ab al-imân* (8702) et aṭ-Ṭabarânî dans *al-Kabîr* 16/320.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3821) et Muslim (2437).





de la captivité. Elle envoya aux musulmans un collier en or aux musulmans pour racheter la liberté de son mari. Quand les musulmans présentèrent le collier à Muḥammad (ﷺ), celui-ci le regarda et son visage changea. Il se mit à pleurer car c'était le collier de Khadīja qu'elle avait donné en cadeau à Zaynab le jour de son mariage. Zaynab n'avait rien de plus cher en guise de rançon pour libérer son époux. Le collier a éveillé en lui le souvenir de Khadīja. Il demanda ensuite qu'on libère le mari de sa fille.

Muḥammad (ﷺ) n'a pas un seul jour oublié Khadīja qu'Allah soit satisfait d'elle, au point que `Ā'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, était jalouse et agacée par tant de compliments qu'il lui faisait après sa mort, tant et si bien que quand il égorgeait un mouton il demandait d'envoyer de la viande à Untelle et Untelle, parmi les amies de Khadīja.

Un jour, `Ā'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, ne se contenta pas de colère et de jalousie et s'exclama : « Ce n'était qu'une vieille et Allah l'a remplacée en te donnant mieux qu'elle ! ». Il se mit dans une grande colère contre `Ā'icha qui pria alors Allah en son for intérieur en disant : « Seigneur ! Si tu calmes la colère que ton Messager a contre moi, alors je ne dirais plus aucun mal de Khadīja. ». Après cela, il lui dit : « Je jure par Allah qu'il ne m'a pas donné meilleure qu'elle. Elle a cru en moi alors que les gens me rejetaient et elle m'a recueilli alors que les gens me refusaient... »<sup>(1)</sup>.

Combien donc est grande cette fidélité ! Voilà comment était Muḥammad (ﷺ) vis-à-vis de ces femmes que sont ses épouses. C'est là le modèle d'homme rare dont rêve chaque femme de ce monde.



## ●● Muḥammad (ﷺ) et les enfants

Pour qu'un comportement avec l'enfant soit bénéfique, il faut des méthodes d'éducation bien étudiées qui s'appuient sur la connaissance et l'expérience ainsi que sur l'indulgence et autres qualités telles que la patience, la maîtrise de soi etc.

Par ailleurs, les premières années de la vie d'un enfant sont celles au cours

(1) Rapporté par Aḥmad (24343).



desquelles leur caractère se forge et leur tempérament se forme. Ils découvrent alors ce qui les différencie des autres ainsi que leurs aptitudes naturelles et sur cette base ils s'appuient pour comprendre la vie qui les entoure, la manière de se comporter avec ceux qui sont dans leur environnement et la façon de résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

Elles constituent sans aucun doute la période de la vie la plus difficile en termes de relation et de formation mais d'un autre côté, c'est l'âge de la vie le plus propice à l'apprentissage, à la structuration, au changement et au façonnement.

Muḥammad (ﷺ) a bien compris l'importance de cette étape de la vie, aussi lui a-t-il consacré un programme méthodique d'éducation et de formation, un programme qui a produit des personnalités efficaces et accomplies. Nous tenterons dans ce qui suit de découvrir les aspects les plus importants de la méthode éducative du Prophète (ﷺ) qu'il appliquait dans ses relations avec les enfants.

## ●● Susciter la joie et être gentil

Les enfants aiment toujours la personne qui plaisante avec eux et qui se mêle à eux comme si elle était l'un d'entre eux. En revanche, ils fuient la personne dure, renfrognée et coléreuse tandis qu'ils se mettent sur leur garde s'agissant de la personne sérieuse et grave. Muḥammad (ﷺ) connaissait les caractères spécifiques à cet âge, aussi agissait-il avec lui (avec cet âge) de la manière qui lui plaisait. À travers sa bonne humeur avec eux, son humour et sa gentillesse à leur égard, il essayait de diffuser [auprès des adultes] des concepts importants, s'agissant de la conduite morale et de la constitution d'une personnalité épanouie.

Abû Hurayra (رضي الله عنه) nous raconte la situation suivante : « Nous faisons la prière de la nuit (*al-`ichâ'*) avec le Messager d'Allah (ﷺ) et quand celui-ci se prosterna, al-Ḥasan et al-Ḥusayn sautèrent sur son dos. Quand il releva la tête, il mit ses mains derrière lui pour les prendre avec douceur et les poser sur le sol. Quand il se prosterna à nouveau, ils refirent la même chose. Quand la prière fut finie, il les fit s'asseoir, chacun sur une de ses jambes... »<sup>(1)</sup>.

---

(1) Rapporté par Aḥmad (10281).





Cette situation eut lieu à la mosquée qui, à cette époque, n'était pas seulement un lieu pour le culte mais aussi un lieu de réunion pour le conseil de consultation, un tribunal, le siège du pouvoir, une école où l'on enseigne etc. Cela se passa devant les gens, qui plus est, pendant qu'ils étaient en prière tandis que lui était leur imam qui se place devant pour diriger la prière. C'est comme si Muḥammad (ﷺ) voulait dire aux gens que la patience, l'ouverture d'esprit et la gentillesse à l'égard des enfants est une chose qui ne saurait être empêchée ni par la nature du lieu ni par la dignité [intimidante] des personnes présentes.

L'enfant, durant ses premières années, ne peut pas concevoir les obligations, les droits, les fondements, les principes, les valeurs et les concepts abstraits. Ce n'est qu'après qu'il commence à les intégrer petit à petit. Est ainsi dans l'erreur celui qui se comporte avec l'enfant comme on se comporte avec un adulte qui lui connaît forcément les principes et les règles. Voilà pourquoi on rencontre de nombreuses gens qui agissent de façon inadéquate avec les enfants en leur réclamant d'être calmes, immobiles, pondérés et posés. Ils leur demandent ce qui est au-dessus de leur capacité.

Une femme contemporaine du Prophète (ﷺ) appelée Umm Khâlid, nous raconte une scène dont elle se rappelle depuis sa tendre enfance : « Je suis venue avec mon père voir le Messager d'Allah (ﷺ). Je portais une robe jaune. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit [en langue éthiopienne] : "*Sanah ! Sanah !* [Belle ! Belle !]". Je suis allée m'amuser avec le sceau (la marque) de la prophétie [que le Prophète (ﷺ) avait sur le dos] mais mon père me gronda et le Messager d'Allah (ﷺ) lui a dit : "Tu peux la laisser.". Puis il répéta [en guise de félicitations] : "Puisses-tu la porter longtemps, jusqu'à son usure et son remplacement. Ensuite, puisses-tu la porter longtemps, jusqu'à son usure et son remplacement. Ensuite, puisses-tu la porter longtemps, jusqu'à son usure et son remplacement". »<sup>(1)</sup>.

C'est une scène caractéristique qui illustre notre propos. Un homme, accompagné de sa fille, vient voir Muḥammad (ﷺ). Celui-ci connaît l'affection du Prophète (ﷺ) pour les enfants et il sait aussi qu'il n'est pas importuné par leur présence et qu'il ne s'en plaint pas mais qu'au contraire, il est souriant

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3071).



et joyeux de les rencontrer. La fille n'est nullement gênée ou intimidée puisqu'elle s'accroche à lui, s'agrippe à son dos et joue (avec le sceau de la prophétie). Pendant ce temps, lui reste souriant et n'est pas dérangé. Il lui fait même une invocation (une prière) qu'il répète trois fois.

Umm Qays fille de Miḥṣan raconte qu'elle amena au Messager d'Allah ﷺ son nourrisson qui n'avait pas encore commencé à se nourrir avec autre chose que du lait. Muḥammad ﷺ le porta et le bébé urina sur son habit. Il demanda de l'eau et en aspergea son vêtement, sans le laver.

Les cas où les enfants urinent sur ses habits ou sur ses genoux sont nombreux tant sont nombreuses les fois où les porte, du fait qu'il aimait les enfants. Umm al-Faḍl, la femme de son oncle al-`Abbâs, raconte que Muḥammad ﷺ a porté al-Ḥusayn ibn `Alî, que celui-ci fit pipi sur son habit et qu'elle voulut le lui laver mais lui se contenta cette fois aussi de l'asperger d'eau.

Il portait à la fois les garçons et les filles. Umm Kurz, la khuzâ'ite (*al-khuzâ'iyya*), a dit : « On amena au Prophète ﷺ un petit garçon. Celui-ci urina sur lui. Il demanda à ce qu'on asperge le vêtement avec de l'eau. On lui amena une petite fille. Celle-ci urina sur lui. Il demanda qu'on lave le vêtement. »<sup>(1)</sup>.

Son Compagnon Abû Mûsâ al-Ach`arî raconte : « J'ai eu un garçon. Je l'ai apporté au Prophète ﷺ qui lui donna le prénom Ibrâhîm puis lui frotta le palais (avec une datte préalablement mâchée par lui) et pria pour qu'il ait de la bénédiction. »<sup>(2)</sup>.

Il plaisantait avec les enfants même quand il était sur son chemin. Ya`lâ ibn Murra a dit : « Je suis sorti avec le Prophète ﷺ pour nous rendre à une invitation. Nous avons alors vu al-Ḥusayn ibn `Alî qui jouait dehors. Le Prophète ﷺ devança rapidement le groupe et tendit les bras pour le prendre, et l'enfant de courir par-ci et par-là, et le Messager d'Allah de se lancer à sa poursuite et de plaisanter avec lui. »<sup>(3)</sup>. Il prenait même Usâma ibn Zayd et al-Ḥusayn ibn `Alî et les asseyait chacun sur un genou puis les serrait contre lui en disant : « Seigneur, sois bon avec eux car je suis bon avec eux. »<sup>(4)</sup>.

(1) Rapporté par Aḥmad (26834).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5467) et Muslim (2145).

(3) Rapporté par al-Bukhârî dans *Al Adab Al Moufrad* (364) et par Ibn Maja (144).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (6003).







Et même dans les moments d'adoration..., puisque Umâma la fille de sa fille Zaynab est venue à lui et il la porta pendant sa prière. Quand il s'inclinait, il la posait et quand il était debout, il la portait<sup>(1)</sup>.

Maḥmûd ibn ar-Rabî` a dit : « Je me rappelle très bien, alors que je n'avais que cinq ans, que le Messager d'Allah (ﷺ) avait projeté, de sa bouche, un jet d'eau sur mon visage, avec l'eau prise d'un seau. »<sup>(2)</sup>.

Son Compagnon Jâbir ibn Samura raconte : « J'ai fait avec le Messager d'Allah (ﷺ) la prière de la première heure [c'est-à-dire la prière du midi]. Il est sorti ensuite pour voir sa famille et je suis sorti avec lui. Des enfants sont arrivés à sa rencontre. Il se mit à caresser leurs joues les uns après les autres. Quand à moi, il m'avait aussi caressé la joue et j'ai alors senti une fraîcheur et une senteur telles qu'on eût dit qu'il venait de sortir sa main d'un sac de parfum. »<sup>(3)</sup>.

Quand il entendait les pleurs d'un enfant pendant qu'il priait, il écourtait la prière afin que la mère occupée à prier en groupe prenne son enfant, mette fin à ses pleurs ou lui donne ce qu'il réclame. En effet, il a dit dans un de ses propos : « Il m'arrive de me lever pour accomplir une longue prière mais lorsque j'entends un bébé pleurer, j'abrège ma prière, de peur de faire de la peine à sa mère. »<sup>(4)</sup>.

Un jour, alors qu'il faisait un discours devant les musulmans, al-Ḥasan et al-Ḥusayn sont arrivés portant chacun un *qamîs* rouge [chemise longue, sorte de tunique]. Ils marchaient et trébuchaient. Muḥammad (ﷺ) descendit du minbar, les porta, les posa devant lui puis a dit : « [Vraiment, Allah a dit vrai.] **(En vérité, vos biens et vos enfants sont une tentation.)** [64 :at-Taghâbun : 15]. J'ai vu ces deux enfants marcher et trébucher alors je n'ai pu m'empêcher d'arrêter mon discours pour les prendre. ». Après cela, il reprit son discours<sup>(5)</sup>.

Il jouait avec eux et discutait avec eux à propos de leurs préoccupations personnelles même si celles-ci n'avaient pas d'importance pour quelqu'un comme lui. En effet, Anas rapporte : « Le Prophète (ﷺ) était l'homme ayant les

(1) Rapporté par al-Bukhârî (516) et Muslim (543).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (77) et Muslim (33).

(3) Rapporté par Muslim (2329).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (707) et Muslim (470).

(5) Rapporté par Abû Dâwûd (1109), an-Nasâî (1413) et at-Tirmidzî (3774).



meilleures qualités. Or, j'avais un frère appelé Abû `Umayr. Il avait un oiseau (*nughayr*) avec lequel il jouait. Quand le Messenger d'Allah (ﷺ) vint [un jour], il dit : "Ô Abû `Umayr ! Qu'en est-il du *nughayr* (de l'oiseau) ?" »<sup>(1)</sup>.

## ● Le respect de l'enfant et la considération de sa personne

Lors de sa relation attentionnée envers les enfants, Muḥammad (ﷺ) veillait à respecter leur personne et à leur communiquer les meilleurs concepts en usant des moyens les plus simples et les plus justes.

Il n'était donc pas de ceux qui soutiennent un type de relation avec les enfants qui néglige leur valeur, un type de relation où on ne leur donne pas une réponse logique quand ils posent une question, où on leur ment en profitant de leur naïveté.

Un enfant nous raconte un événement qu'il a vécu avec Muḥammad (ﷺ). Il s'agit de `Abdullâh ibn `Âmir. Il a dit : « Alors que le Messenger d'Allah (ﷺ) était assis chez nous, ma mère m'appela en disant : "Viens et je te donnerai quelque chose." Le Prophète (ﷺ) demanda : "Que voulais-tu lui donner ?" Elle répondit : "Je voulais lui donner des dattes." Il lui dit : "Si tu ne voulais pas lui donner, cela aurait été compté comme un mensonge." »<sup>(2)</sup>. Il voulait ainsi la mettre en garde de mentir à l'enfant ou de faire peu de cas de ses sentiments même par le simple fait de lui dire "Viens que je te donne quelque chose" puis elle n'en fait rien.

Quand Muḥammad (ﷺ) voyait chez les enfants quelque chose qui nécessitait d'être corrigée ou rectifiée, il agissait à leur égard avec douceur, sans reproche ni cri. `Umar ibn Abî Salama raconte : « J'étais enfant et j'étais à la charge du Messenger d'Allah (ﷺ). Un jour que nous mangions, je promenais ma main partout dans le plat... ». c'est-à-dire qu'en mangeant, sa main ne restait pas au même endroit mais qu'il mangeait tantôt par ici tantôt par là, sans évoquer le nom d'Allah (ﷻ). Avec douceur et tact, le Messenger d'Allah (ﷺ) lui a enseigné comment manger. Il lui a dit : « Garçon ! Mentionne le nom d'Allah, mange avec la main droite et mange de ton côté (de ce qui se trouve près de toi, devant toi). »<sup>(3)</sup>.

À travers ses enseignements et ses actes, Muḥammad (ﷺ) a aussi fait en

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6203) et Muslim (2150).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (4991) et Aḥmad (15275).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5376) et Muslim (2022).





sorte d'inculquer aux enfants le sens de la bravoure et de l'honneur depuis leur jeune âge. À ce sujet, il ne faisait pas supporter à l'enfant les exigences de la bravoure plus que ce qu'il ne pouvait porter ou ce qui est au-dessus de ses forces alors qu'il est encore jeune et incapable d'assumer une telle charge. Non, il lui inculquait ces notions par petites doses, progressivement, à l'occasion de circonstances diverses et éparées. Par exemple, après la mort de l'un de ses Compagnons, nous le voyons s'asseoir dans sa mosquée, appeler l'enfant du défunt qui était encore jeune, et lui dire : « Qu'Allah te récompense (pour ta patience) après la mort de ton père. ». Il le consola et agit avec lui comme on agit envers les hommes adultes. Il arrivait qu'il asseyait certains garçons comme `Abdullâh ibn `Abbâs et `Abdullâh ibn `Umar dans son assemblée et en présence de ses Compagnons, ceci pour qu'ils apprennent et deviennent plus mûrs. `Abdullâh ibn `Umar raconte : « Nous étions avec le Prophète (ﷺ). On lui apporta un palmite et il dit : "Il y a, parmi les arbres, un arbre qui ressemble au musulman. [Quel est-il ?]" J'ai voulu répondre en disant que cet arbre est le palmier mais j'ai vu que j'étais le plus jeune de tous alors je me suis tu. Le Prophète (ﷺ) donna la réponse : "Il s'agit du palmier, dit-il" »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) va même très loin dans sa considération envers les enfants, dans une société qui n'accordait pas d'importance aux jeunes. Un jour, l'un d'entre eux était assis à sa droite, ce qui avait pour conséquence qu'il était prioritaire sur les gens plus âgés. Sahl ibn Sa`d as-Sà`idî raconte : « On apporta au Messenger d'Allah (ﷺ) une boisson dont il but. À sa droite, il y avait un garçon. Les personnes âgées étaient à gauche. Il demanda au garçon : 'Me permets-tu de donner (d'abord) à ceux-là ?'. Le garçon répondit : "Non par Allah, je ne laisserai personne prendre ma part que je reçois de toi [c'est-à-dire le privilège de boire directement après toi]." »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a pris en considération les deux exigences en même temps. Il a pris en compte le droit du garçon (à être servi en premier) en lui demandant son autorisation (de donner aux anciens) et il a aussi pris en considération le droit des plus vieux en demandant au jeune de se désister pour eux. Puisqu'il persista sur sa position, Muḥammad (ﷺ) ne le lui a pas reproché et n'a pas été dur envers lui mais il lui a donné son droit.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (72) et Muslim (2811).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2451) et Muslim (2030).



## ● Les droits de l'enfant dans le message de Muḥammad ﷺ

Muḥammad (ﷺ) a accordé aux droits de l'enfant une importance remarquable. Nous pouvons résumer les caractéristiques de cet intérêt (qu'il a accordé à leurs droits) à travers les points essentiels suivants :

Il s'est soucié du fait que l'enfant puisse avoir le droit à une ascendance connue, attestée et notoire et qu'il soit issu d'un mariage légal et juste. Il a donc interdit la conception d'enfants en dehors de toute relation conjugale légitime pour leur épargner les problèmes futurs, ceux-là même qui touchent ceux qui sont nés hors du cadre de la famille légalement constituée, outre le fait que cette interdiction prémunit aussi la société de la dépravation, de la corruption des mœurs et de l'entremêlement des appartenances familiales.

Il a aussi recommandé de protéger le fœtus qui est dans le sein de sa mère, de le protéger des boissons enivrantes et de tout ce qui pourrait lui nuire. Il a enseigné que l'embryon a le droit à la vie depuis l'instant où il s'est formé. Il n'est donc pas permis de lui porter atteinte en avortant ou par toute autre action néfaste qui pourrait engendrer des malformations ou des tares physiques.

Son message affirme que les enfants abandonnés, les enfants victimes de guerres et tous les enfants qui n'ont personne pour subvenir à leurs besoins, bénéficient eux aussi des droits des enfants et que ces droits doivent être assurés par la société et l'État.

Muḥammad (ﷺ) a parlé des droits de l'enfant consistant [notamment] à ce que son père lui choisisse une mère ayant de nobles qualités, à ce qu'il reçoive un nom agréable, qui n'est pas détesté et qui n'est pas objet de raillerie, à pouvoir profiter d'un allaitement naturel, à ce qu'il puisse grandir dans un environnement sain, entouré de sa famille, à ce qu'il puisse bénéficier d'une bonne éducation religieuse et à ce que son innocence et ses droits fondamentaux soient protégés de toute atteinte.

Le message muḥammadien affirme aussi que l'enfant a droit à [sa part de] l'héritage et qu'il peut bénéficier des dispositions testamentaires.

Il a aussi insisté sur le droit de l'enfant orphelin à bénéficier d'une parfaite assistance et de soins complets, à ce que ses biens soient à l'abri et à ce que la société le protège, lui prodigue de l'affection, l'aide et le prenne totalement en charge.





## ●● Muḥammad ﷺ avec ses proches

Les gens qui ont le plus de droits vis-à-vis d'une personne, ce sont ses proches. Ils sont prioritaires relativement à elle et méritent en priorité qu'elle leur fasse du bien car ils forment le premier environnement au sein duquel elle a grandi. Elle a aussi le même nom. Voilà pourquoi nous voyons que le premier droit qui a été réclamé de Muḥammad ﷺ dans les versets du Qur'ân, c'est le droit des proches. En effet, il lui a été révélé : **(Et avertis les gens qui te sont les plus proches.)** [26 : ach-Chu'arâ' : 214]. Ce jour-là, Muḥammad ﷺ s'était mis debout sur aṣ-Ṣafâ et s'était acquitté des droit qu'ils avaient sur lui à savoir les conseiller et les mettre en garde pour qu'ils ne contreviennent pas à l'ordre d'Allah ﷻ.

Les proches sont comme sur des cercles concentriques, de plus en plus grands (donc de plus en plus éloignés du centre). Le premier cercle est celui des deux parents, puis viennent l'épouse et les enfants qui sont au deuxième rang quant à la priorité. Le cercle s'élargit ensuite pour inclure les plus proches membres de la famille. Il s'élargit encore et inclut les gens de la tribu, du clan ou de la grande famille avec la diversité des noms. Chacun d'entre eux a un droit que la personne se doit de respecter. Nous tenterons de faire un gros plan sur la voie de Muḥammad ﷺ quant à ses relations avec ces différents cercles familiaux.

## ●● Les deux parents

Le message de Muḥammad ﷺ, c'est-à-dire l'islam, fait de la bonté envers les deux parents un des actes d'obéissance à Allah parmi les plus importants [un des plus importants actes d'adoration d'Allah]. Il a élevé le rang de celui qui est bon envers ses parents, en le plaçant au plus haut niveau. Les versets du Qur'ân confirment cela en de très nombreux passages, dont la parole divine : **(Ton Seigneur a décrété de n'adorer que lui et d'être bon avec ses deux parents. Si l'un ou les deux atteignent la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis pas « ouf ! » [en signe d'exaspération, d'agacement], ne les brusque pas et dis leur des paroles respectueuses.)** [17 : al-Isrâ' : 23]. Il y a aussi la parole divine : **(Nous avons recommandé à l'homme d'être bon envers ses deux parents. Sa mère l'a porté avec peine et c'est avec peine qu'elle le mit au monde.)** [46 : al-Aḥqâf : 15].



Son Compagnon `Abdullâh ibn Mas`ûd rapporte qu'un homme est venu voir le Prophète (ﷺ) pour le questionner et lui demander quel acte est le plus aimé d'Allah. Muḥammad (ﷺ) lui répondit : « La prière en son temps. ». L'homme demanda : « Et quoi après cela ? ». Il répondit : « La bonté envers les deux parents. »<sup>(1)</sup>, etc. jusqu'à la fin du hadith.

Ailleurs, dans un autre hadith, Muḥammad (ﷺ) montre l'importance d'obtenir la satisfaction du père. Il dit : « Le contentement du Seigneur résulte du contentement du père et le mécontentement du Seigneur résulte du mécontentement du père. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a mis en garde toute personne qui, lorsque ses parents sont vieux, ne fait pas preuve à leur égard de bonté et de bienfaisance. Il a dit dans son hadith : « Qu'il soit rabaissé (humilié, déchu) ! Qu'il soit rabaissé ! Qu'il soit rabaissé ! (c'est-à-dire qu'il est perdu) ». On demanda : « Qui donc, ô Messager d'Allah ? ». Il répondit : « Celui qui vit en même temps que l'un de ses parents ou les deux tandis qu'il sont sur leurs vieux jours et qui, après cela, n'entre pas au paradis. »<sup>(3)</sup>. [Ndt : c'est-à-dire que, puisqu'ils sont encore vivants, il a l'occasion de leur faire du bien, d'être bon avec eux, etc. pour qu'il entre au paradis et donc s'il n'entre pas au paradis c'est qu'il n'a pas su saisir cette chance et cette occasion facile qui lui a été offerte. Il n'a donc pas d'excuse.]

Il considère la désobéissance aux parents et la rupture d'avec eux comme l'un des plus graves péchés qui soient. Son Compagnon Abû Bakr (رضي الله عنه) rapporte que Muḥammad (ﷺ) a répété trois fois : « Voulez-vous que je vous informe des péchés les plus graves ? ». Abû Bakr continue le récit : « Nous dîmes : "Bien-sûr, ô Messager d'Allah". Il dit alors : "Attribuer des associés à Allah, désobéir aux parents et..." Il était appuyé. Il se mit alors en position assise et continua : "... et proférer des paroles mensongères, des faux témoignages !". Il la répéta tant (cette dernière expression) que nous espérâmes qu'il se tût. »<sup>(4)</sup>.

Toujours dans ce contexte où il dissuade les gens de désobéir aux parents ou de négliger leurs droits, Muḥammad (ﷺ) dit aussi : « Il y a trois personnes

(1) Rapporté par al-Bukhârî (527) et Muslim (85).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1899).

(3) Rapporté par Muslim (2551).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (2654) et Muslim (87).





qu'Allah ne daignera pas regarder le jour du jugement : celui qui désobéit à ses deux parents, l'alcoolique et celui qui ne cesse de rappeler aux gens (avec présomption et arrogance) les dons qu'il leur a faits. Il y a trois personnes qui n'entreront pas au paradis : celui qui désobéit à ses deux parents, le mari qui n'éprouve pas de jalousie en ce qui concerne sa femme [acceptant ainsi le déshonneur, le dévergondage de celle-ci] et la femme qui se comporte comme un homme. »<sup>(1)</sup>.

Un homme est venu et a dit : « Ô Messager d'Allah ! J'ai témoigné qu'il n'y a pas de divinité méritant l'adoration sauf Allah et que tu es le Messager d'Allah, je pratique les cinq prières, je purifie mes biens en m'acquittant de la zakat (l'aumône légale) et je jeûne le ramadan. ». Le Prophète (ﷺ) a alors dit : « Celui qui meurt en étant ainsi, sera le jour de la résurrection avec les prophètes, les véridiques et les martyrs comme ceci. ». Il a alors levé ses deux doigts puis a ajouté : « ...à condition qu'il ne soit pas désobéissant. », c'est-à-dire envers ses parents<sup>(2)</sup>.

Un homme est venu lui demander quelle personne mérite le plus qu'il lui tienne compagnie agréablement. Il répondit : « Ta mère, puis ta mère, puis ta mère et ensuite ton père. ». Cela signifie que les gens envers qui tu es le plus obligé et qui ont le plus de droits sur toi sont tes deux parents, sachant que ta mère est trois fois plus prioritaire que ton père à ce sujet.

Quand, à une autre occasion, on lui posa la même question, il fit la même réponse : « Ta mère, puis ta mère, puis ta mère, puis ton père puis respectivement ceux qui te sont les plus proches [c'est-à-dire du plus proche au moins proche]. »<sup>(3)</sup>.

Cela veut dire qu'après les droits des parents, on doit ensuite respecter les droits des proches, en privilégiant ceux qui sont respectivement les plus proches, par des liens plus forts et une bienfaisance plus importante.

Nous avons précédemment évoqué le fait que Muḥammad (ﷺ) n'a pas vécu avec ses parents puisqu'il est né orphelin de son père puis sa mère est

---

(1) Rapporté par an-Nasâ'î (2562).

(2) Rapporté par Aḥmad.

(3) Rapporté par Muslim (2548).



morte alors qu'il n'avait que six ans. Il n'a pas eu l'occasion de vivre avec ses parents pour pouvoir leur manifester le respect filial. Malgré tout, son respect envers ceux qui se sont occupés de lui n'a jamais cessé. Toute femme qui a participé à son éducation était pour lui une mère. Il agissait envers elle comme envers une mère, se rappelant d'elle par des gestes de générosité, par l'envoi de cadeaux ou par des paroles où il l'évoque en bien. `Alî ibn Abî Tâlib rapporte : « On fit au Messenger (ﷺ) un présent consistant en un tissu de soie. Il me le donna en disant : "Partage-le entre les Fawâṭim pour en faire des voiles." »<sup>(1)</sup>.

Fawâṭim est le pluriel de Fâṭima. Elles sont au nombre de trois. Il s'agit de Fâṭima fille d'Asad, la femme de son oncle Abû Tâlib, celle qui, après sa mère, s'est occupé de son éducation. Elle l'avait recueilli quand il avait huit ans. Elle lui tint lieu de mère. La deuxième Fâṭima est la fille de Muḥammad (ﷺ) et la troisième est Fâṭima fille de Ḥamza ibn `Abdulmuṭṭalib, son oncle paternel qu'il affectionnait particulièrement. Il se rappelle les femmes qui se sont occupé de lui (en faisant un acte de générosité en leur direction) exactement de la même manière qu'il se rappelle sa propre fille.

Tandis que son Compagnon `Abdullâh ibn `Umar s'en allait sur le chemin, il rencontra un homme pauvre. Il se mit à lui donner avec très grande largesse, au point de lui avoir donné la monture sur laquelle il était monté, ainsi que le turban qu'il avait sur la tête. Les gens s'étonnèrent de cela et dirent : « Quelques pièces d'argent auraient suffi. ». Il leur répondit : « J'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : "Le meilleur respect (filial) est celui où l'homme maintient les liens avec les amis de son père après sa mort." Or, le père de celui-ci était un ami de `Umar (mon père). »<sup>(2)</sup>. En effet, il a reçu l'enseignement, puisé de l'école que constitue le message de Muḥammad (ﷺ), que la piété filiale ne cesse pas, même avec la mort des deux parents.

## ●● La perte d'enfants

Muḥammad (ﷺ) avait sept enfants : quatre filles et trois garçons. Tous ses enfants mâles sont morts jeunes. Quant à ses filles, elles vécurent. Pour qui connaît la société arabe telle qu'elle était durant la mission prophétique de

(1) Rapporté par Muslim (2071).

(2) Rapporté par Muslim (2552).







Muḥammad (ﷺ) , comprendra aisément l'ampleur de la souffrance morale que ressent un homme arabe s'il perd trois enfants de sexe masculin mais Muḥammad (ﷺ) avait un autre système de valeur, des principes différents et des critères de jugement distincts puisqu'il ne faisait pas de différence entre un enfant mâle ou femelle du fait que tous deux sont un bienfait d'Allah, un don généreux qu'Allah fait à l'homme. Quand il a perdu ses garçons, il fut triste mais d'une tristesse causée par la séparation, non une tristesse qui signifie refus du décret divin. Son serviteur Anas nous décrit la situation lorsqu'Ibrâhîm, le fils du Prophète (ﷺ) , est mort alors qu'il était encore petit. Il raconte : « Nous sommes entrés pendant que son fils Ibrâhîm était en train de rendre l'âme. Les yeux du Messenger d'Allah (ﷺ) se mirent à larmoyer. Nous dîmes : 'Toi aussi ô Messenger d'Allah ?'. Il répondit en disant : "Les yeux pleurent, le cœur s'afflige, mais nous ne disons que ce qui plait à notre Seigneur. Or, nous sommes, ô Ibrâhîm, attristés par ton départ. »<sup>(1)</sup>.

Quand le fils de sa fille est mort, il envoya quelqu'un dire à sa fille de sa part : « À Allah appartient ce qu'il a pris et à lui appartient ce qu'il a donné et auprès de lui toute chose possède un terme fixé. Qu'elle fasse donc preuve de patience et qu'elle espère la récompense. »<sup>(2)</sup>.

Ainsi toute chose, selon sa manière de voir, est la propriété d'Allah qui a donc le droit d'agir dans son royaume comme il l'entend et quand il veut. Nous n'avons rien à faire d'autre que nous soumettre et accepter le décret divin. Allah a voulu que tous ses autres enfants meurent de son vivant. Seule Fâṭîma est restée vivante jusqu'à sa mort et mourut six mois après lui. Muḥammad (ﷺ) fut père de quatre filles qu'il a toutes mariées. Elles eurent des enfants et lui devint ainsi un grand-père ayant des petits-enfants.

## ●● Un père plein de bonté

Muḥammad (ﷺ) fut pour ses enfants un père particulièrement bon et affectueux. Il veillait toujours à s'intéresser à leurs affaires malgré ses nombreuses occupations. Il les couvrait de sa tendresse débordante à chaque occasion, raison pour laquelle ils étaient sentimentalement et affectivement très attachés à lui.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (1303) et Muslim (2315).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1284) et Muslim (923).



Son Compagnon et serviteur Anas ibn Mâlik raconte : « Je n'ai connu personne qui soit aussi bon envers sa famille que le Messager d'Allah ﷺ. Son fils Ibrâhîm était allaité dans les quartiers périphériques de Médine (*`awâlî al-madîna*). Il partait et nous partions avec lui. Il entrait dans la maison..., le prenait, l'embrassait puis repartait. »<sup>(1)</sup>.

Un jour, un homme le vit embrasser certains de ses enfants et s'étonna : « Vous embrassez vos enfants ? Je jure par Allah que j'ai dix enfants et je n'en ai embrassé aucun. ». Muḥammad ﷺ lui répliqua, en colère : « Celui qui ne fait pas miséricorde, il ne lui sera pas fait miséricorde. »<sup>(2)</sup>.

Il disait de sa fille Fâṭîma : « Fâṭîma est une partie de moi. Qui la met en colère me met en colère. »<sup>(3)</sup>.

Imaginez en même temps que moi l'effet sur sa fille de paroles telles que celles-ci et tout ce qui en découle d'amour et d'attachement pour lui (son père).

Son Compagnon al-Barâ' rapporte une autre situation. Il dit : « J'ai vu le Prophète ﷺ portant sur son épaule al-Ḥasan ibn `Alî –son petit-fils– tout en disant : "Seigneur je l'aime, aime-le." »<sup>(4)</sup>.

C'est un amour qui jaillit du cœur et qui le pousse à demander à son Seigneur de l'aimer, et donc de lui destiner le bien qu'il veut.

À ce stade, nous pouvons dire que Muḥammad e, en tant que père, était civilisé avec tout les sens qu'implique ce terme. En effet, il ne faisait pas de la pression sur ses enfants comme certains qui, pour certains choix, sont d'une grande sévérité. Il ne jouait pas, chez lui et vis-à-vis de ses enfants, le rôle du dictateur redouté. Non, mais il les orientait plutôt en parlant à leur cœur et à leur raison, usant d'amour et de persuasion comme de deux méthodes efficaces dans l'éducation qu'il prodiguait. De même, il ne les laissait pas livrés à eux-mêmes dans les diverses situations qu'ils vivaient, que ce soit dans leur enfance ou dans leur âge adulte. Parallèlement à tout cela, il sait que ses actes sont un exemple d'une méthode d'éducation que les pères parmi les gens de sa communauté vont imiter après lui.

(1) Rapporté par Muslim (2316).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5997) et Muslim (2318).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (3714) et Muslim (2449).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (3749) et Muslim (2422).





D'un autre côté, Muḥammad (ﷺ) a veillé à ce que l'amour qu'il voue à ses enfants ne soit pas la cause de leur échec parce qu'ils abandonneraient leurs responsabilités, s'appuyant totalement sur lui dans toutes leurs affaires. Il a plutôt éveillé en eux leur responsabilité individuelle en leur enseignant qu'il ne peut rien pour eux. Nous avons auparavant évoqué le fait qu'il disait à sa fille Fâṭima : « Ô Fâṭima fille de Muḥammad ! Je ne te serai d'aucun secours devant Allah. ». Lors d'une autre circonstance, sa fille Fâṭima se plaint à lui d'avoir trop de tâches ménagères alors qu'elle est malade. Elle lui demanda une servante pour l'aider dans son travail. Mais Muḥammad (ﷺ) lui conseilla à la place de répéter, lorsqu'elle part se coucher, trente-trois fois le *tasbīḥ* (l'expression « *subḥânallâh* » qui signifie : « Pureté à Allah »), trente-trois fois le *taḥmīd* (la louange : « *al-ḥamdu lillâh* ») et trente-quatre fois le *takbīr* (l'expression « *Allâhu akbar* », Allah est plus grand). Il lui indique que cela est meilleur pour elle que d'avoir un serviteur<sup>(1)</sup>.

C'est donc un père qui agit selon une pédagogie éprouvée et des principes codifiés qui à aucun moment ne souffrent d'un manque de sentiments paternels ni ne sont perturbés par des sentiments personnels.

Nous pouvons voir beaucoup de pères qui parlent avec amour de leurs enfants et font part de leur crainte pour eux sauf qu'ils négligent de bien les entourer de leur attention et de bien les éduquer. Les enfants finissent alors par être désobéissants et avoir des mœurs et des pensées dévoyées (perverties). Mais Muḥammad (ﷺ) a remédié à cette erreur d'éducation puisqu'il disait à ses filles : « Sauvez votre personne de l'enfer. »<sup>(2)</sup>.

## ●● Une attention continue

Dans ces lignes, Muḥammad (ﷺ) enseigne à sa communauté quelque chose d'autre concernant la relation du père avec ses enfants, à savoir qu'il continue à être une source de dons sans limite, quels que soient les aléas qui le touchent, quelle que soit la durée dans le temps et quel que soit leur âge, même s'ils ont déjà une vie personnelle autonome.

Il s'est intéressé au mariage de ses filles. C'est ainsi qu'il a marié la plus

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3705) et Muslim (2727).

(2) Rapporté par Muslim (204).



grande, Zaynab, avant qu'il ne reçoive la mission prophétique, avec Abû al-`Âş ibn ar-Rabî, le fils de sa tante maternelle, qui était un homme d'une grande famille (noble), ayant le sens de l'honneur et de la dignité [*murû'a*]. Il a donné sa fille Umm Kulthûm en mariage à `Utmân ibn `Affân, l'un des hommes les plus importants de l'islam, ayant les meilleures qualités morales et parmi les plus pudiques.

Pour sa fille Fâtîma, il a choisi `Alî ibn Abî Tâlib, son cousin et Compagnon, un homme connu pour sa bravoure, sa trempe de chef, sa science et sa sagesse.

On peut remarquer que pour le mariage de ses filles, il leur a choisi des hommes dotés de grandeur d'âme [*murû'a*] et de beaux caractères. Il ne se souciait pas de la profusion des biens et des richesses. Ce qui l'intéressait, c'était les qualités morales et c'est précisément cela la recommandation qu'il fit à sa communauté puisqu'il a dit, s'adressant à toute famille ayant une fille (à marier) : « Si quelqu'un vient à vous, possédant religion et haute moralité, mariez-le [accordez-lui la main de votre fille]. »<sup>(1)</sup>.

Des narrations authentiques nous apprennent même que Muḥammad (ﷺ) a accepté un très modeste *mahr* [sorte de dot, donnée par l'époux à l'épouse] pour le mariage de Fâtîma avec `Alî. Son cousin `Abdullâh ibn `Abbâs (رضي الله عنه) nous raconte que quand `Alî se maria avec Fâtîma, qu'Allah soit satisfait d'elle, le Messager d'Allah (ﷺ) lui a dit : « Donne-lui quelque chose. ». `Alî a dit : « Je ne possède rien. ». Le Prophète (ﷺ) lui demanda : « Où est ton armure/ton bouclier ḥuṭamite [*ḥuṭamiyya*] ? ». – Chez moi, répondit-il. – Donne-la-lui donc, conclut-il<sup>(2)</sup>.

Ainsi était son habitude s'agissant du mariage : il demandait à ce que les *mahr* (~ dots) et les effets matériels soient modestes, ceci afin de faciliter le mariage aux jeunes car le mariage apporte à la société le bien, la possibilité de mener une vie rangée, la chasteté, la droiture, la stabilité et la pureté. Il a même accepté de la part de celui qui voulait se marier [mais trop pauvre] que le *mahr* qu'il doit à la femme soit ce qu'il a mémorisé de versets du Qur'ân [c'est-à-dire qu'il doit les lui enseigner en guise de dot].

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (1085).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (2125) et an-Nasâ'î (3375).





Les maisons de ses filles n'étaient pas forcément épargnées par les désaccords passagers dans le couple. Muḥammad (ﷺ) considérait qu'il avait à cet égard un rôle à jouer et une responsabilité. En effet, un jour, Muḥammad (ﷺ) est arrivé chez Fâṭima mais n'a pas trouvé `Alî chez lui. Il demanda : « Où est ton cousin ? ». Elle répondit : « Il y a eu quelque chose entre lui et moi et je me suis mise en colère. Quant à lui, il est sorti et n'a pas fait la sieste à la maison. ». Il s'agit de ce genre de choses qui arrive fréquemment dans le couple. Il semblerait que Muḥammad (ﷺ) en a eu vent et tente de les réconcilier. On remarquera ici qu'il n'a pas questionné sa fille sur la nature du désaccord ni sur les détails qui s'y rapportent, par respect et égard envers sa fille qui ne semblait pas disposée à évoquer les détails du désaccord puisqu'elle s'était contentée de simplement dire : « Il y a eu quelque chose entre lui et moi et je me suis mise en colère. ». Son objectif se limitait seulement à ramener l'entente et la concorde entre eux. Il dit donc à un de ses Compagnons, à propos de `Alî : « Vois où il se trouve. ». Il apprit qu'il se trouvait à la mosquée. Muḥammad (ﷺ) partit le voir et le trouva allongé, endormi à la mosquée. Son vêtement ne couvrant plus une partie de son corps, cette partie se couvrit de poussière. Le Prophète (ﷺ) se mit à plaisanter avec lui en lui disant : « Lève-toi ô Abû Turâb (l'homme à la poussière) ! Lève-toi ô Abû Turâb ! ». On a là l'exemple du père qui partage les soucis des membres de la famille, qui s'attelle à résoudre leurs problèmes et qui ne les quitte qu'une fois qu'ils sont résolus et que tout est rentré dans l'ordre.

Dans une autre circonstance, sa fille Zaynab lui envoya un messenger pour l'informer que son fils est à l'agonie. Muḥammad (ﷺ) en fut très peiné et mandata quelques uns de ses Compagnons pour lui apporter leur aide et envoya quelqu'un l'inciter à la patience et lui rappeler qu'il faut accepter le décret divin en lui disant : « À Allah appartient ce qu'il a pris et à Allah appartient ce qu'il a donné et auprès de lui toute chose possède un terme fixé. Qu'elle fasse donc preuve de patience et qu'elle espère la récompense<sup>(1)</sup> ».

Ensuite, il partit chez elle avec un groupe parmi ses Compagnons. Il prit l'enfant qui semblait rendre son dernier souffle. Il pleura et des larmes s'échappèrent. Ses Compagnons s'étonnèrent : « Tu pleures ? », demandèrent-ils. Il leur répondit

---

(1) NDT : Hadith déjà cité.



qu'il ne pleurait pas par peur de la mort ou par manque de patience mais par pitié, tendresse et compassion. Il a dit : « Ceci est une miséricorde qu'Allah a placée dans les cœurs de ses serviteurs. En vérité, Allah fait miséricorde à ceux parmi ses serviteurs qui font miséricorde. »<sup>(1)</sup>.

Ainsi était Muḥammad (ﷺ) le père : il se préoccupait de ses enfants, participait à leurs joies et partageait avec eux leurs souffrances et leurs problèmes. Or, ils ont grandement besoin durant tous ces moments, de la présence d'un père sage et attentionné.

### ●● Avec son peuple

Muḥammad (ﷺ) aimait son peuple et ses proches. Il désirait ardemment les guider et les appeler à son message. Nous avons déjà évoqué le fait qu'il est monté au-dessus d'aṣ-Ṣafâ et a appelé son peuple et ses proches, leur disant : « Que dites-vous si je vous informais que des cavaliers (ennemis) se trouvent dans la vallée, prêts à foncer sur vous ? Me croiriez-vous ? ». –Bien-sûr, dirent-ils, nous ne te reprochons aucun mensonge. Il dit alors : « Eh bien, je suis pour vous un avertisseur qui vous met en garde contre un feu terrible. »<sup>(2)</sup>.

Bien qu'ils ne l'aient pas suivi et qu'ils se soient détournés de lui, il réitéra la tentative. En effet, il invita les enfants de `Abdulmuṭṭalib à venir manger et profita de l'occasion pour leur dire : « Ô enfants de `Abdulmuṭṭalib ! J'ai été envoyé à vous particulièrement et aux hommes en général. Qui d'entre vous s'engage à être mon frère et mon Compagnon ? ». Personne ne se leva sauf `Alî ibn Abî Ṭâlib, qui était alors le plus jeune de l'assemblée. Trois fois il lui dit de s'asseoir puis, à la troisième fois, de sa main, il frappa la main de `Alî<sup>(3)</sup>.

Il enseigna à ses Compagnons qu'il faut garder la volonté de guider ses proches et sa famille et de prier pour eux, même s'ils n'écoutent pas ou s'ils leur font du mal. Un jour, un Compagnon appelé aṭ-Ṭufayl ibn `Amr ad-Dawsî est venu se plaindre que sa tribu Daws se détourne de lui, lui fait du tort et rejette sa prédication qui est aussi la prédication de Muḥammad (ﷺ). Il dit donc à Muḥammad (ﷺ) : « Ô Messenger d'Allah ! Prie contre eux pour qu'ils périssent. ».

(1) Rapporté par al-Bukhârî (1284) et Muslim (923).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (4770) et Muslim (208).

(3) Rapporté par Aḥmad (1375).





Il leva ses mains au ciel pour invoquer Allah et dit : « Seigneur, guide Daws ! Seigneur, guide Daws ! Seigneur, guide Daws et amène-les (c'est-à-dire : fais-les venir en étant croyants). »<sup>(1)</sup>.

Il leur enseigne à aimer leur peuple et à ne pas leur souhaiter du mal quoi qu'ils fassent, même s'ils refusent le message, mais plutôt à prier pour eux, à leur vouloir du bien et à se montrer généreux avec eux car le musulman ne saurait faire du mal à quelqu'un sans raison et ne saurait trahir les gens, et c'est encore plus vrai quand il s'agit de sa famille ou des gens de son peuple sous prétexte qu'ils n'auraient pas la même opinion que lui, et ce quoi qu'ils aient pu faire.

Un homme vint lui dire : « Messenger d'Allah, appelle la malédiction divine contre les polythéistes. ». Il répondit : « Je n'ai pas été envoyé pour maudire mais j'ai été envoyé comme miséricorde. »<sup>(2)</sup>.

Il est vrai qu'une fois il avait prié contre certains ennemis polythéistes qui avaient commis des actes vraiment ignobles qui méritent bien plus qu'une simple imprécation, à l'exemple de ceux qui ont tué par trahison soixante-dix Compagnons pacifiques, isolés, sans armes et sans défense alors qu'ils étaient partis pour enseigner aux gens la religion. Ils les ont encerclés et tués traîtreusement. Il a invoqué Allah contre eux dans sa prière. C'est ce qui est connu sous le nom de *Sariyya Bi'r Ma`ûna* (la députation du puits de Ma`ûna).

Lui et ses Compagnons ont aussi combattu des gens qui voulaient sa mort et son anéantissement, l'anéantir lui et ses Compagnons, et donc la disparition de son message (la fin de sa mission). Ils ont levé les armes contre lui en premier. Il s'est donc défendu pour sauver sa personne, ses Compagnons et sa famille, femmes et enfants. Il a repoussé les agresseurs mais n'a jamais utilisé de trahison contre personne et n'a pas autorisé les actions traîtres ou la vengeance. Il disait toujours à ses Compagnons de ne pas s'en pendre aux femmes, aux enfants, aux vieillards ou aux solitaires cloîtrés dans leur monastère et de ne pas couper d'arbre, de ne pas saccager de cultures et de ne pas incendier de maisons.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2937) et Muslim (2524).

(2) Rapporté par Muslim (2599).



## ● Le pardon pour le mal qu'ils lui ont fait

Quelque grand que soit le mal qu'un homme subira de son peuple, il ne subira pas autant que ce que Muḥammad (ﷺ) a enduré de son peuple, sans raison sinon le fait qu'il leur voulait le bien, leur exposait le message dont son Seigneur l'a chargé tout en espérant du fond du cœur qu'ils l'acceptent. Ils l'ont persécuté avec une cruauté qu'on ne peut oublier mais lui leur a pardonné et pour tous, il a fermé les yeux sur les mauvais traitements qu'il a subis.

À son égard, son peuple s'est étrangement contredit. Ce sont eux qui lui ont attribué dans sa jeunesse le surnom de Ṣādiq Amīn (l'homme honnête et loyal) et disaient de lui « celui qui n'est reprochable par nous d'aucun mensonge et d'aucune trahison ». Dans sa jeunesse, ils savaient combien il était inoffensif par la langue et les membres et intègre dans sa conduite. Il est donc étonnant qu'ils l'accusent de mensonge quand il affirme qu'il est prophète et disent qu'il s'adonne à la magie et au charlatanisme maintenant qu'il a eu quarante ans ! Et ce, sans autre faute de sa part sinon le fait de les avoir appelés à adorer Allah. Puis ils ont fait circuler des rumeurs sur lui, mettant en garde toute personne entrant à la Mecque de ne jamais s'approcher de lui ou d'écouter ses paroles. Certains d'entre eux marchaient même derrière lui pour dissuader les gens de lui adresser la parole. Quelle terrible souffrance morale il a eu à subir de leur part !

Quelle souffrance plus grande que celle où l'un d'entre eux vient verser de la terre sur sa tête pendant qu'il est prosterné dans sa prière ! Puis sa fille, avec sa main, vient le débarrasser de la terre pendant qu'elle pleure et lui de la consoler en disant : « Ne pleure pas. Allah donnera la victoire à ton père. ».

Quelle souffrance plus grande que celle où l'un d'entre eux amène le placenta d'une chamelle et le jette sur sa tête alors qu'il est prosterné si bien qu'il ne peut relever la tête à cause de cette saleté qui a été jetée sur lui !

Quelle souffrance plus grande que celle où un autre l'a étranglé si fortement qu'il en eut les yeux exorbités et faillit en mourir ! Quelle souffrance que celle endurée par un grand homme considéré au sein de son peuple et que tous respectaient, estimaient et révéraient avant qu'il n'accoure secourir Muḥammad (ﷺ) et le débarrasser du mal qui le faisait souffrir ! Qu'est-ce qui le poussait à accepter toute cette persécution ? Pour quelle raison met-il sa vie







en danger et s'expose-t-il à l'humiliation ? Quoi donc si ce n'est une affaire très sérieuse, une affaire importante, à savoir porter un nouveau message pour réformer l'humanité dans sa totalité.

Ils ne se sont pas contentés de ça avec lui puisqu'ils le mirent en quarantaine lui et ceux qui étaient avec lui, dans un endroit exigu appelé le vallon d'Abû Ṭâlib (*chi`b Abî Ṭâlib*). Ils ne lui vendaient rien, n'achetaient rien de lui, jusqu'à épuisement de ses provisions de nourriture et celles de ses Compagnons. Ils en vinrent même à manger des feuilles d'arbres. La situation dura comme cela trois longues années !

Puis, ils voulurent le tuer. Ils complotèrent et planifièrent son assassinat. Ils préparèrent pour ce faire un jeune de chaque tribu et le dotèrent d'une arme. Quarante jeunes hommes de constitution robuste se rassemblèrent devant sa porte. Ils voulaient le frapper simultanément pour que la responsabilité de sa mort soit supportée par toutes les tribus. Mais Allah l'a sauvé de leur griffe. Qui peut oublier cela ? Qui peut pardonner tout cela ?

On lui fit également mal à travers ses filles. Avant qu'il ne soit prophète, ses deux filles Ruqayya et Umm Kulthûm s'étaient mariées avec `Utba et `Utayba, les deux fils de son oncle paternel. Lorsqu'il commença sa prédication publique, ils voulurent ruser contre lui et lui faire du mal, alors ils firent répudier ses deux filles, sans qu'elles ou leur père aient commis la moindre faute mis à part qu'il disait d'adorer Allah et de ne rien lui associer.

Zaynab, sa grande fille, voulut émigrer et le rejoindre à Médine. Enceinte, elle commença son voyage en direction de Médine. Ils partirent à sa poursuite, la suivirent et aiguillonnèrent sa monture si bien qu'elle chuta et perdit son fœtus. Elle arriva à Médine souffrant terriblement d'un mal dont elle mourut. Ils ont aussi tué Ḥamza, son oncle qu'il chérissait tant, lors de la bataille d'Uḥud, et ont mutilé son corps après sa mort.

En dépit de toutes ces atrocités commises sur sa personne, ses enfants, ses Compagnons et contre son message, il les a supportées et le jour de la prise de la Mecque, alors qu'il entre dans la ville victorieux et triomphant, accompagné par dix mille combattants, il rassemble tous les habitants de la Mecque et décide d'oublier toutes ces persécutions, pardonnant à tous les



coupables, commençant avec eux une nouvelle page en les invitant à croire en Allah.

Il n'a pas cherché de revanche pour lui-même et ne s'est pas vengé pour ses enfants, sa femme, son oncle ou ses Compagnons et ne leur a pas fait payer le fait qu'ils l'ont affamé, torturé, poussé à l'errance et forcé à l'exil.

### ●● **Muḥammad ﷺ avec ses voisins**

Muḥammad ﷺ est arrivé (en tant que prophète) et a trouvé des gens qui avaient pour habitude de ne pas respecter les voisins. Ja`far ibn Abî Ṭâlib, le cousin de Muḥammad ﷺ, a décrit succinctement leur situation lorsqu'il parla au négus, le souverain abyssin. Il disait : « Nous vivions dans le paganisme. Nous étions mauvais. Nous rompions les liens familiaux. Nous étions désagréables avec les voisins... ».

Le voisin ne se sentait pas à l'abri des méfaits de son voisin. Il s'attendait même à chaque instant qu'un mal le touche de sa part. En venant (en tant que prophète), Muḥammad ﷺ a fait l'éloge du bon voisinage. Il a notamment accordé au voisin de nombreux droits, ce qui a aidé à apporter la paix dans la société, à raffermir les fondements de l'amour, de la sécurité, de la sûreté et de l'entraide entre les membres de la société.

Muḥammad ﷺ, dans le contexte de sa région, -alors qu'il définissait les droits et devoirs du voisin-, a démontré que son message n'est pas un message centré uniquement sur le culte, sans lien avec la réforme de la vie et de la société mais au contraire que c'est un message réformateur qui améliore (ou corrige) de nombreux aspects de la vie.

Muḥammad ﷺ a veillé, avant de proclamer les droits du voisin et de réclamer de lui ses obligations, à être lui-même le premier à mettre en pratique ces droits et ces devoirs, afin de montrer l'exemple par les actes.

### ●● **Le droit du voisin dans le message de Muḥammad ﷺ**

Les versets du Qur'ân affirment le droit du voisin et recommandent son respect. Allah ﷻ a dit : **(Soyez bons avec vos deux parents, ainsi qu'avec les gens de la famille, les orphelins, les pauvres, le voisin parmi les proches, le voisin étranger, le compagnon [compagnon de travail, compagnon de**





## route, compagnon de vie (l'épouse), etc.], le voyageur [de passage, loin de chez lui], ...) [4 : an-Nisâ' : 36].

Concernant la définition de ce qu'est un voisin et du droit qu'il possède sur son voisin, le savant et historien musulman Ismâ`îl ibn Katsîr explique le verset et le sens de voisin (*jâr*). Il dit : « Le voisin parmi les proches (*al-jâr dzî al-qurbâ*) c'est celui avec qui tu partages un lien familial (par naissance ou alliance) tandis que le voisin étranger (*al-jâr al-junub*) c'est celui avec qui tu ne partages aucun lien de parenté. ».

Il rapporte un autre avis chez certains savants musulmans, à savoir que le voisin parmi les proches serait le voisin musulman tandis que le voisin étranger serait le voisin non musulman. Quoi qu'il en soit, les deux avis recommandent le respect du voisin<sup>(1)</sup>.

Les Compagnons de Muḥammad (ﷺ) ont rapporté de nombreux propos de lui qui recommandent avec insistance d'être respectueux envers le voisin en raison de l'importance qui lui est accordée et des droits dont il dispose et dont il convient de se préoccuper. Muḥammad (ﷺ) pensa même un moment que le voisin allait pouvoir hériter de son voisin tellement (l'ange) Jibrîl (جبريل) ne cessait de faire des recommandations à son sujet, comme s'il était un membre de la famille.

`Abdullâh ibn `Amr ibn al-`Âṣ rapporte en effet que Muḥammad (ﷺ) a dit : « Le meilleur des compagnons aux yeux d'Allah est celui qui est le meilleur envers son compagnon et le meilleur des voisins aux yeux d'Allah est celui qui est le meilleur envers son voisin. »<sup>(2)</sup>.

Son deuxième successeur (à la tête des musulmans), le calife `Umar ibn al-Khaṭṭâb rapporte de lui cette parole : « Que l'homme ne se rassasie pas en laissant son voisin non rassasié. »<sup>(3)</sup>.

Quant à `Abdullâh ibn `Umar, il rapporte de lui cette autre parole : « Jibrîl n'a cessé de me recommander le voisin au point où j'ai pensé qu'il allait lui accorder

(1) Le *Tafsîr* (l'exégèse) d'Ibn Katsîr 2/298.

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1944).

(3) Rapporté par Aḥmad (392).



une part d'héritage. »<sup>(1)</sup>. L'expression « ...n'a cessé de me recommander... » indique que ce n'était pas quelque chose de passager (occasionnel) mais que cela s'est répété plusieurs fois. Cette recommandation de bien agir envers le voisin fut si répétitive que Muḥammad (ﷺ) pensa qu'Allah allait octroyer au voisin un droit d'héritage sur les biens de son voisin.

Muḥammad (ﷺ) a tenu un autre propos qui informe des pires fautes et celles qui sont les plus graves car elles comportent un préjudice pour le voisin et constituent une trahison concernant le droit du voisinage. En effet, il est du devoir du voisin d'être digne de confiance s'agissant des biens de son voisin et de veiller à ce que son honneur ne soit pas bafoué, en le protégeant et le défendant. Mais quand le mal vient du voisin lui-même, on a alors affaire à une agression et infraction impardonnable car c'est à la fois un préjudice et une trahison. Al-Miqdâd ibn al-Aswad rapporte de Muḥammad (ﷺ) qu'il a un jour dit à ses Compagnons alors qu'il conversait avec eux : « Que dites-vous de la fornication ? ». Ils répondirent : « Elle est interdite. Allah et son messager l'ont rendue interdite et elle restera interdite pour toujours jusqu'à la fin des temps. ». Le Messager d'Allah (ﷺ) a alors dit : « Qu'un homme commette la fornication avec dix femmes est moins grave pour lui que s'il la commettait avec la femme de son voisin. ». Il leur demanda encore : « Que dites-vous du vol ? ». Ils répondirent : « Il a été interdit par Allah et son messager et restera interdit à tout jamais jusqu'à la fin des temps. ». Sur ce, il leur dit : « Qu'un homme vole dix maisons est moins grave pour lui que s'il volait chez son voisin. »<sup>(2)</sup>.

Dans un autre hadith, rapporté par un autre Compagnon, en l'occurrence Ibn Mas'ûd, celui-ci explique : « J'ai demandé : "Messager d'Allah ! Quel péché est le pire ?" Il répondit : "D'attribuer à Allah un égal alors que c'est lui qui t'a créé." –Et ensuite ?, demandai-je. –De tuer ton enfant de crainte qu'il ne mange avec toi, répondit-il. –Et ensuite ?, ai-je encore demandé. Il répondit : "De forniquer avec la femme de ton voisin." »<sup>(3)</sup>.

Sa femme `Â'icha l'a un jour questionné en disant : « Messager d'Allah ! J'ai deux voisins. À qui je fais un cadeau ? ». C'est-à-dire : « Si j'ai quelque chose à donner, à quel voisin je donnerai en priorité ? ». Muḥammad (ﷺ) répondit :

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6014) et Muslim (2624).

(2) Rapporté par Aḥmad (23342).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (4477) et Muslim (86).





« À celui dont la porte est la plus proche de (chez) toi. »<sup>(1)</sup>.

Il a aussi incité sur le fait que le voisin a droit au sourire de son voisin quand il le rencontre et a le droit de manger de sa nourriture quand lui-même en mange. Son Compagnon Abû Dzarr rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Ne méprise (ne néglige) aucun acte de bien pas même le fait de rencontrer ton frère avec un visage souriant et quand tu prépares un bouillon, mets-y de l'eau en abondance et prends-en pour tes voisins. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a enseigné à ses Compagnons que le voisin a un droit sur son voisin, celui de partager ses joies et ses malheurs, de lui donner à manger de ce qui entre chez lui de nourriture fût-ce un bouillon pour lui faire sentir qu'on lui accorde de l'importance, qu'on se préoccupe de lui et qu'on ne lui veut aucun mal, aucun préjudice, celui de prendre soin de sa famille et de ses enfants pendant qu'il est absent, de leur rendre service, de s'occuper de leurs problèmes s'ils en ont besoin, de ne pas les toucher par quelque mal que ce soit, de veiller à ce que les grands n'agressent pas les petits parmi eux et de rétablir leur droit (s'ils ont été lésés).

Il recommande donc d'aimer le voisin, de le respecter, de bien agir à son égard, de se rendre agréable à lui à chaque fois que l'occasion se présente, de visiter celui qui est malade (lui-même ou quelqu'un de sa famille), de lui apporter du réconfort, d'être à son service, de l'aider en cas de nécessité, d'aimer le bien pour lui et de baisser le regard (par respect) en présence des femmes de sa famille [Ndt : ou plus généralement : de ne pas faire preuve d'indiscrétion ou de curiosité s'agissant de la vie privée du voisin].

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Quatre choses apportent le bonheur : la femme vertueuse, la maison spacieuse, le bon voisin et la monture rapide. Quatre choses apportent le malheur : le voisin mauvais, la femme mauvaise, la monture mauvaise et la maison exigüe. »<sup>(3)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) rapporte de son Seigneur (ﷻ) un propos divin (*ḥadīth qudsīyy*) qui montre l'importance du témoignage du voisin en faveur

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2259).

(2) Rapporté par Ibn Hîbbân (524). La base de ce hadith se trouve dans le *Ṣaḥîḥ* de Muslim.

(3) Rapporté par Ibn Hîbbân (4032) et al-Bayhaqî dans *Chu`ab al-îmân* (9109).



de son voisin. En effet, Muḥammad (ﷺ) a dit en rapportant les paroles d'Allah : « Au sujet d'un musulman qui meurt et qui bénéficie du témoignage favorable des occupants de trois maisons parmi ses voisins les plus proches, Allah (ﷻ) dit : "J'ai accepté le témoignage de mes serviteurs qui se basent sur ce qu'ils savent de lui. Je lui pardonne donc ce que je sais (de lui)." »<sup>(1)</sup>.



## ●● Les actes pratiques avec les voisins

Muḥammad (ﷺ) a aussi veillé à faire des recommandations concernant les actes pratiques en relation avec les voisins afin de concrétiser les principes théoriques qu'il avait proclamés et prônés. C'est ainsi qu'il insiste pour que, dans la pratique, on s'abstienne de causer une quelconque peine à son voisin. En effet, l'homme connaît certains aspects de la vie privée de son voisin et inversement son voisin connaît de lui un certain nombre de choses cachées. Il est même possible qu'il entende de lui ou sur lui quelque chose qui est de l'ordre de l'intime et que personne d'autre ne connaît. Il se peut que la personne connaissant cela en profite pour lui faire du tort et la peine qui en résulterait serait forcément beaucoup plus importante que celle que pourrait lui causer quelqu'un qui n'est pas en possession de ces secrets car cette personne sait où lui faire mal, quelle blessure fait plus souffrir. Cela est à ce point vrai qu'il (le Prophète (ﷺ)) a rapproché la bonne santé de la foi avec le fait de s'abstenir de faire de la peine au voisin puisqu'il a dit : « Que celui qui croit véritablement en Allah et au jour dernier ne fasse pas du tort à son voisin. »<sup>(2)</sup>.

Abû Hurayra rapporte qu'un homme a dit : « Ô Messenger d'Allah ! À propos d'Untelle on dit qu'elle prie beaucoup, fait de nombreuses aumônes et jeûne souvent, sauf qu'elle fait du mal à ses voisins en parlant sur eux. ». Il dit : « Elle est en enfer. ». On lui dit aussi : « Ô Messenger d'Allah ! À propos d'une autre on dit qu'elle prie peu et jeûne peu, sauf qu'elle donne des blocs de fromage sec en aumône et qu'elle ne fait pas de tort à ses voisins. ». Il répondit : « Elle est au paradis. »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Aḥmad (8763).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6018) et Muslim (6475).

(3) Rapporté par Aḥmad (9383).





Abû Hurayra rapporte aussi cette autre parole de Muḥammad (ﷺ) : « N'entre pas au paradis celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses méfaits. »<sup>(1)</sup>.

Par ailleurs, si quelqu'un demande à son voisin l'autorisation d'utiliser quelque chose qui lui appartient, que celui-ci le lui permette donc. En effet, Abû Hurayra rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Qu'une personne n'interdise pas à son voisin de planter une pièce de bois dans son mur [pieu, poutre, etc.]. »<sup>(2)</sup>. Cela signifie qu'il peut avoir besoin d'accomplir un travail qui lui est utile à lui ou à sa famille et qui exige d'accéder à la propriété du voisin. Si tel est le cas, que le voisin lui donne donc volontiers sa permission.

S'agissant des dons, le voisin est celui qui est le plus renseigné sur son propre voisin, connaissant à son propos ce que d'autres ne savent pas. En effet, il arrive que les gens soient trompés par les apparences de ceux qu'ils voient et ne savent rien au son sujet de ladite personne mais le voisin lui est au courant de sa vraie situation. Aussi, si la personne est dans le besoin, on se doit (en tant que voisins) de lui donner de ce qu'Allah nous a donné car en plus de son droit en sa qualité de pauvre, elle a aussi le droit dû en sa qualité de voisin. Elle est donc prioritaire, ayant plus de droit qu'une personne pauvre qui n'est pas du voisinage. Si le voisin te demande de lui prêter et si tu es à l'aise financièrement, il convient de lui prêter. « Ne croit pas en moi celui qui passe la nuit repu tandis qu'il sait pertinemment que son voisin, juste à côté de lui, est tenaillé par la faim. »<sup>(3)</sup>.

## ●● Muḥammad (ﷺ) et les hypocrites

Le moment le plus difficile dans une mission, celui qui exige le plus de sacrifice, c'est celui qui coïncide avec la naissance, la fondation et la formation. Seuls des hommes résistants supportent de tels épisodes où les pertes sont plus nombreuses que les gains, raison pour laquelle, au début, seuls y adhèrent ceux qui croient fermement aux principes de cette mission, ceux qui sont sincères, qui sont prêts à dépenser pour sa cause, temps, efforts et argent.

En revanche, quand vient le temps de la récolte des fruits, quand arrive

(1) Rapporté par Muslim (46).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2463) et Muslim (1609).

(3) Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans *al-Mu`jam al-kabîr* (751).



l'étape laissant entrevoir l'arrivée de la victoire, de la supériorité et de l'établissement sur terre de la prédication ou du mouvement en question, la cause est rejointe par des individus et des groupes qui sont en fait attirés par les intérêts et le profit. Ils sont captivés par les lueurs miroitantes de la victoire. Or, il est probable qu'ils n'aient pas encore assimilé les principes et valeurs de cette prédication et n'y aient pas totalement adhéré car leurs cœurs ne sont pas encore pénétrés d'un total amour à son égard ni imprégnés d'une totale solidarité avec elle (avec la prédication). Ils veulent plutôt les gains et les intérêts bien qu'ils n'aient rien apporté (n'aient en rien aidé la prédication).

Naturellement la prédication islamique ne fut pas épargnée par de tels spécimens et que l'islam a qualifiés d'hypocrites (*munâfiqûn*). La période mecquoise constituée par les treize premières années (de la mission) était exempte de ce phénomène d'hypocrisie (*nifâq*) car toute cette étape fut faite de peines et de difficultés, n'apportait pas de gain matériel significatif et ne comportait aucun signe révélateur d'une étape prochaine abondante en butin et profit. Voilà pourquoi l'hypocrisie religieuse (*nifâq*) n'est pas apparue durant la période mecquoise.

Comment l'hypocrisie aurait-elle pu naître et voir le jour parmi eux alors que se convertir à l'islam aurait signifié pour l'hypocrite être exposé à diverses sortes d'atteintes que ce soit concernant ses biens, son commerce ou sa propre personne ?

Juste après l'émigration (l'hégire), l'hypocrisie n'était pas encore apparue parmi les habitants de Médine car on était encore aux débuts et les puissances (environnantes) étaient à l'affût. Tout le monde escomptait que ce groupe [les musulmans] allait être anéanti dans un avenir très proche. Il n'y avait pas à l'horizon les moindres prémices annonçant l'arrivée prochaine de butins ou de profits matériels.

La victoire des musulmans à la bataille de Badr fut un événement décisif qui apporta au message islamique un succès extraordinaire et fut simultanément à même d'attiser les désirs de ces personnes intéressées qui avaient compris qu'il y avait là un mouvement naissant dont des signes annonciateurs prédisent qu'il va obtenir la victoire et la domination et par conséquent qu'il y avait des gains et des profits à faire. Alléchés, ils espérèrent tirer quelque portion de ces







gains. Et puis, ce mouvement [la prédication islamique] devenait aussi une puissance crainte et qu'il valait donc mieux éviter d'entrer en conflit avec elle [pensaient-t-ils].

La société musulmane possède une caractéristique qui la distingue des autres sociétés puisqu'à peine quelqu'un embrasse-t-il l'islam, n'importe quand, que le voilà intégré dans la société musulmane, y trouvant sa place en qualité de musulman à part entière, ayant les mêmes droits que les autres musulmans, étant astreint aux mêmes devoirs qu'eux, et ce sans discrimination. Tout musulman donc, quelle que soit la date de sa conversion et quel que soit ce qu'il a donné et dépensé pour l'islam, a les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Cette caractéristique a incité de nombreux hypocrites à feindre être complètement convaincus par l'islam, alors qu'ils étaient au nombre de ses opposants les plus virulents en leur for intérieur, dissimulaient leur forte animosité et étaient parmi ceux qui agissent le plus pour le saper. Étant donné que leur volonté de le détruire de l'extérieur n'avait pas réussi, ils décidèrent de le ruiner depuis l'intérieur et de propager la division et la discorde entre ses partisans.

Ils sont d'une nature singulière. Il faut donc agir envers eux d'une manière particulière. C'est ce que fit Muḥammad (ﷺ). La façon d'agir avec eux est très problématique car en vertu de l'apparence, ils sont musulmans puisqu'ils pratiquent les rites et proclament leur loyauté, mais dans la réalité il en est tout autrement. À quoi il faut ajouter que les actes d'hypocrisie sont en général secrets, inconnus des gens. Ils s'enveloppent dans le mystère le plus insondable et n'expriment pas ouvertement le fond de leur pensée. Dès lors, personne ne peut leur imputer de façon claire un quelconque crime. Il faut donc une stratégie méthodique, bien étudiée et constante s'agissant de la manière d'agir avec eux. Muḥammad (ﷺ) a fait usage, vis-à-vis d'eux, de diverses manières d'agir.

## ●● Une justice générale

Muḥammad (ﷺ) sait que l'hypocrisie se répand généralement dans un milieu où il y a peu de justice et où abonde le favoritisme et le clientélisme.



Si le chef traite des situations semblables de manières différentes, le groupe des hypocrites paraîtra comme victime et opprimé alors qu'aux yeux des gens, rien de mal ne semble émaner d'eux.

De ce fait, Muḥammad (ﷺ), bien que connaissant l'existence de certains hypocrites, garda, pendant environ neuf années, la même attitude, ne reprochant rien à personne sur présomption, ne jugeant personne sur des preuves qui ne soient pas évidentes et qui ne soient pas des faits constatés et s'abstenant de juger sur ce que lui savait d'eux.

Cependant, si les crimes des hypocrites sont attestés, avérés, reconnus par tous, le gouvernant peut les condamner conformément à la justice sans crainte pour la cohésion interne. Il était donc nécessaire que Muḥammad (ﷺ) ferme souvent les yeux sur certains agissements dont le caractère malintentionné n'est pas clairement prouvé, dans l'attente qu'émane d'eux d'autres actes qui mette en lumière ce qu'ils cachaient. Des versets du Qur'ân ont même été révélés à Muḥammad (ﷺ) en ce sens. On y lit : **(Or, si nous avions voulu, nous te les aurions montrés et tu les aurais indubitablement reconnus à leurs signes distinctifs. Tu les reconnaîtras inmanquablement à la teneur [allusive] de leurs propos [c'est-à-dire : aux lapsus révélateurs et imprudences de langage qui les trahissent]. Et Allah sait parfaitement ce que vous faites.)** [47 : Muḥammad : 30]. Cela signifie que l'hypocrite ne pourra pas éternellement cacher son vrai visage et que sa langue trébuchera et révélera ce qu'il dissimule. Allah te montrera alors ce qu'il cachait à travers les écarts de langage qui ne manqueront pas de sortir de sa bouche. Quand la loi est appliquée à tout le monde et qu'aucune exception n'est consentie pour personne quelle que soit son importance, la cohésion se renforce à l'intérieur et les hypocrites ne trouvent pas de brèche à emprunter pour semer la division. Personne ne les écouterait car il n'y a aucune réalité sur laquelle ils pourraient se fonder [comme prétexte pour créer le désordre].

### ●● Une sincérité qui dissipe la haine

L'hypocrisie est une pousse diabolique qui s'irrigue avec la haine, qui croît et prend de la vigueur dans les ténèbres et produit le feu de la division et des tourments. Or, rien n'est meilleur pour limiter l'hypocrisie et la juguler que la sincérité, la clarté et la transparence. En effet, la lumière seule a raison





de l'obscurité. Il faut donc que le chef soit franc avec ses partisans, qu'il les rencontre toujours, qu'il réponde directement à toutes leurs interrogations sans tromperie ni tergiversation ni mensonge. Même s'il se trompe, il faut qu'il reconnaisse son erreur sans détours. De la sorte, il éradique l'hypocrisie en tarissant sa source (en asséchant son terreau) que sont les rumeurs et les mensonges.

Une nuit, Muḥammad (ﷺ) était en retraite dans la mosquée. Sa femme, Ṣafiyya fille de Ḥuyayy, vint le visiter dans la mosquée et discuter avec lui puis elle voulut repartir chez elle. Il ne fut pas tranquille de la laisser marcher seule dans l'obscurité nocturne et voulut la raccompagner à la maison. Il marcha donc à ses côtés. Ils croisèrent deux hommes qui aussitôt qu'ils les virent tous les deux, se mirent à presser le pas. Muḥammad (ﷺ) leur dit : « Moins vite ! Il s'agit de Ṣafiyya fille de Ḥuyayy ! ». Ils s'exclamèrent : « Pureté à Allah, ô Messager d'Allah [c'est-à-dire : à Dieu ne plaise ! Loin de nous de mal penser à ton sujet !] ». Il répondit : « Le diable court en l'homme comme le sang coule dans les veines. Or, j'ai eu peur qu'il vous insuffle une mauvaise pensée (/ ou vous inspire une mauvaise chose). »<sup>(1)</sup>.

L'événement est commun (courant, habituel) mais la moralité est profonde. En effet, Muḥammad (ﷺ) ne laissait pas ainsi une situation floue sans l'éclaircir et expliquer aux gens les raisons qui y ont mené, ceci afin de ne pas laisser libre cours au doute. Muḥammad (ﷺ) ne savait pas qui étaient ces deux hommes dans l'obscurité mais cela ne changeait rien qu'ils fussent croyants ou hypocrites car s'il laissait les choses suivre leur cours sans leur expliquer qu'il s'agissait de son épouse, il est probable que les hypocrites se saisissent de cet événement pour affabuler à ce sujet et lancer des rumeurs.

Après la prise de la Mecque, nombreux furent les Mecquois qui embrassèrent l'islam mais leur foi était encore faible. Parce certains suivent les pas de ceux qui remportent des victoires ensuite ils changent d'avis et cela peut conduire ou à un renoncement ou à leur maintien [dans l'Islam].

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3281) et Muslim (2175). [NDT : l'expression : « ou vous inspire une mauvaise chose » est une incertitude due à l'un des transmetteurs qui par honnêteté intellectuelle a fait part de son hésitation quant à l'expression exacte, bien qu'un tel type de doute soit sans conséquence sur le sens, ce qui laisse entrevoir le degré de scrupule dans la transmission par les musulmans de la parole de leur prophète.]



Puis il y eut la bataille d'aṭ-Ṭâ'if [Taïf] au cours de laquelle les musulmans ont récolté un butin jamais ramassé auparavant. En principe, le butin est distribué à parts égales mais Muḥammad (ﷺ), à la fin des combats, distribua le butin d'une manière différente puisqu'il donna aux nouveaux convertis mecquois des parts importantes tandis qu'il ne donna rien aux Médinois. À cette occasion, les Médinois furent attristés et certains firent remarquer : « Il a donné à ceux qui viennent juste de se convertir et nous, il nous a laissés ! ».

Si cette situation perdurait et si elle devenait le sujet qui occupe les langues, cela constituerait un terreau fertile pour l'hypocrisie surtout que celle-ci pourrait se fonder sur des faits, quoique mal interprétés, et non sur de simples rumeurs. Il est même possible que cet événement soit exploité à cette fin de semer la division entre les deux groupes constitutifs de la communauté musulmane que sont les Émigrés (*Muhâjirûn*) et les Soutiens (*Anṣâr*).

La société des croyants était intègre, exempte de tromperie. Ils ne dissimulaient pas leurs sentiments, aussi, quand ils étaient tristes ou fâchés à cause de quelque chose, ils questionnaient pour comprendre la chose. Le chef des Anṣâr, Sa`d ibn `Ubâda, partit voir Muḥammad (ﷺ) et lui fit part de sa plainte. Muḥammad (ﷺ) lui dit : « Rassemble tes hommes pour que je les rencontre. ». Il les rassembla et le Prophète (ﷺ) leur donna la parole pour qu'ils se plaignent ou disent ce qu'ils veulent dire. Quand ils eurent fini de parler, il leur dit : « Ô groupe des Anṣâr ! Êtes-vous attristés à cause de quelques babioles de ce monde matériel que j'ai données à des gens nouvellement convertis pour gagner leur cœur ? Quant à vous, je vous confie à l'islam (à votre foi en l'islam) dont Allah vous a comblés [je suis confiant quant à votre attachement à la religion et votre foi est suffisante pour vous permettre de vous détacher des vanités de ce monde].

Ensuite, il leur dit : « Ô groupe des Anṣâr ! N'êtes-vous pas contents que les gens partent en emportant avec eux moutons et chameaux pendant que vous vous partez en emportant chez vous le Messenger d'Allah ? Je jure par celui dont ma vie dépend, si les gens empruntent un sentier et les Anṣâr en empruntent un autre, assurément je prendrai le sentier des Anṣâr et si ce n'était pas l'émigration (l'hégire) j'aurais été l'un des Anṣâr. Ô Allah ! Sois miséricordieux avec les Anṣâr, avec leurs enfants et les enfants de leurs enfants. ». Les gens se mirent tous





à pleurer jusqu'à mouiller leur barbe. Ils dirent : « Nous acceptons Allah comme Seigneur et son Messager comme lot. ». Il partit et les gens se dispersèrent<sup>(1)</sup>.

La circonstance, de colère et de reproche qu'elle était, se transforma en pleurs, compassion et satisfaction. C'est ainsi qu'avec la franchise et la transparence le Prophète (ﷺ) a immédiatement étouffé dans l'œuf les germes de la discorde. Il n'a pas attendu, n'a pas laissé la situation filer et ne l'a pas sous-estimée. Au contraire, il a pris en considération leurs sentiments et voulut leur expliquer comment lui voyait les choses.

### ●● Rapidité pour maîtriser les problèmes et les résoudre

Muḥammad (ﷺ) ne laissait pas les effets d'un problème social s'aggraver sans essayer de le résoudre rapidement et dans l'immédiat. Il se trouve que Médine possède peu de ressources. Or, les Émigrés sont devenus nombreux et la société est censée les prendre en charge. Dès lors, la société va nécessairement connaître un problème économique qui rapidement va se muer en problème social, voire évoluer en quelque chose de plus grave.

Mais ce qui se produisit à Médine fut tout autre. En effet, quand Muḥammad (ﷺ) partit à Médine, il conçut un système de solidarité sociale unique en son genre, le système de la fraternisation (*al-mu'âkhât*) dans lequel chaque homme parmi les Anṣâr prenait un Émigré comme frère. Une relation spéciale s'établit entre les deux, une relation caractérisée par la solidarité, la coopération et une fraternité basée sur la foi. Chaque Émigré était hôte chez son frère Médinois (son frère parmi les Anṣâr). Ils collaboraient pour gagner leur vie et partageaient leur subsistance. Il (le Prophète (ﷺ)) mit donc rapidement fin à la crise avant même qu'elle ne se développe.

Il y avait là d'autres groupes qui, eux, allaient dans un sens opposé, des groupes intéressés par le fait d'attiser les conflits entre les membres de cette société en encourageant l'esprit de clan et en agissant de sorte que cet esprit règne et domine. Il faut donc un remède rapide avant que la crise ne s'aggrave. C'est ce à quoi veillait Muḥammad (ﷺ) en traitant les problèmes surtout ceux derrière lesquels il y avait la main des hypocrites qui cherchaient en premier

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4330), Muslim (1061) et Ahmed (11753).



lieu à les créer puis à les entretenir en les alimentant avec le combustible nécessaire à leur embrasement.

Le leader des hypocrites à Médine était un homme appelé `Abdullâh ibn Ubayy. C'était un homme particulier. En effet, quelque temps avant l'émigration de Muḥammad (ﷺ), les Médinois étaient prêts à le désigner comme roi à leur tête. Puis Muḥammad (ﷺ) est venu et les gens se tournèrent vers lui. Pendant qu'on s'affairait désormais autour de Muḥammad (ﷺ), `Abdullâh ibn Ubayy était oublié, son image ayant pâli face à celle de Muḥammad (ﷺ). Cela engendra de la haine dans le cœur d'Ibn Ubayy. Il conçut alors de l'aversion et de la rancune envers Muḥammad (ﷺ) qui lui a ainsi dérobé son titre de roi dont il rêvait.

Après la bataille de Badr et suite à la conversion à l'islam des siens et sa perte complète d'autorité sur eux, il ne trouva pas d'autre moyen que simuler son adhésion à l'islam pour récupérer une partie de son influence et faire accepter qu'il se réunisse, s'assoie et discute avec les gens de son clan qui sont devenus musulmans de chose et d'autre. Sa conversion fut donc un moyen d'atteindre des intérêts, ou une tactique progressive, étape par étape, afin de s'organiser (de mettre en place son plan). Or, il se trouve qu'une bonne partie de son clan a embrassé le même dessein [que lui]. Ils constituèrent dès lors une organisation secrète. Ils ont défini des plans d'action et ont comploté nombre d'événements, de problèmes et de tracasseries auxquels durent faire face Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons.

L'action des hypocrites à Médine était une entreprise organisée et concertée. Elle se devait d'être contrée par une action elle aussi organisée et mûrement réfléchie, où il n'y aurait aucune place à l'impulsivité car toute action impulsive faite par réaction ne peut qu'avoir des répercussions fâcheuses. On peut diviser la manière d'agir envers les hypocrites en différentes étapes que le Messenger d'Allah (ﷺ) et ses partisans ont mises en œuvre, selon un plan judicieux et bien pensé.

### ●● La première étape : patience et indulgence à leur égard.

Durant cette période, le rôle joué par l'hypocrisie était limité. Les hypocrites ne manifestaient pas leur hypocrisie au grand jour. Or, le principe en islam, en ce qui concerne la manière d'agir avec les gens, est de juger en fonction de leurs paroles et actes apparents. Le juge ne doit pas passer son temps à





la recherche de ce qu'ils cachent en leur for intérieur. Or, il y a des gens qui, dans les débuts de leur conversion, n'étaient pas totalement et complètement convaincus [la conviction n'ayant été acquise que plus tard].

C'est la raison pour laquelle chaque fois qu'une erreur faite par les gens voyait le jour, Muḥammad (ﷺ) faisait preuve de patience et la supportait dans l'espoir que vienne un jour où ils acquièrent la stabilité et la noblesse de caractère. En effet, le temps est une partie du remède pour soigner les maladies de certaines personnes. Cependant, il est des gens moralement malades qui ne changent pas. La patience et l'indulgence à leur égard ne font qu'accroître leur fatuité (leur suffisance) et leur orgueil. Par conséquent, jamais ils ne changeront, même s'ils s'intègrent dans la société musulmane. Ils persisteront dans leurs actes et leurs erreurs.

L'étape de patience et d'indulgence s'inscrivait dans une démarche minutieuse consistant à distinguer ceux qui sont nouveaux dans l'islam mais dont le cœur n'est pas encore imprégné de foi, de ceux dont le cœur est atteint par le germe de l'hypocrisie. C'était donc une période de triage marquée par la patience, l'indulgence et la clémence.

Quand les musulmans sont partis pour Uḥud, ils étaient environ mille combattants. L'opinion de `Abdullāh ibn Ubayy était que les musulmans ne sortent pas de Médine pour aller à la rencontre de leur ennemi mais la décision finale fut que les musulmans sortent tous combattre hors les murs de Médine. Quand, à Uḥud, les deux armées furent à portée de vue l'une de l'autre, les musulmans environ un millier d'hommes et les païens mecquois quelque trois mille, `Abdullāh ibn Ubayy prit avec lui le tiers de l'armée et quitta le champ de bataille !

Il aurait pu dès le départ, lui et ses hommes, ne pas sortir de Médine pour le combat mais il a préféré délibérément se retirer dans cette circonstance précise afin d'abattre moralement l'armée musulmane car en plus d'être moins nombreux, voilà que le tiers d'entre eux les quitte. Il a aussi voulu insuffler du courage chez les Quraychites (mecquois) en emportant avec lui un tiers des troupes musulmanes. Il cherchait également à influencer le plus de personnes de ceux qui, sans être eux-mêmes des hypocrites, étaient sensibles à son discours et ses positions. Cet événement eut un grand retentissement sur les



esprits lors de la bataille d'Uḥud. C'était là la preuve flagrante de l'existence de forces discrètes qui agissent dans le secret contre la société médinoise. Il faut aussi savoir que ce grand nombre en question n'était pas constitué uniquement d'hypocrites puisque la majorité était de ceux qui étaient influencés par eux. Il fallait donc une étape qui démasque les complots de l'hypocrisie.

Muḥammad (ﷺ) veut que ce soit le corps de la communauté des croyants qui les rejette et non que ce soit lui en personne qui se charge de les en extirper car la compassion ou la solidarité familiale peut toucher le cœur de ses Compagnons envers ces hypocrites. Le commencement eut lieu après la bataille d'Uḥud.

Un exemple de l'effronterie de `Abdullâh ibn Ubayy est qu'après avoir déserté d'Uḥud, après que soixante-dix musulmans furent tués et autant furent blessés, il eut l'audace [à la mosquée] de se lever le vendredi qui suit la bataille d'Uḥud, comme il le faisait auparavant, afin de faire les éloges de Muḥammad. Les musulmans le tirèrent par les habits et le firent asseoir afin de ne pas l'entendre. Il se leva aussitôt et sortit de la mosquée sans prier le vendredi avec eux. Un homme parmi les Anṣâr le rencontra et lui conseilla : « Retourne pour que le Messager d'Allah demande pour toi le pardon d'Allah. ». Il répondit en ces termes : « Par Allah, je ne désire pas qu'il demande pour moi le pardon. ».

Cet événement fut la première réaction positive visant à circonscrire le phénomène de l'hypocrisie et à isoler les hypocrites, à diminuer de leur importance et faire que les gens s'en éloignent. Il est intéressant de savoir que ceux qui le discréditèrent sont les gens de son clan, ce clan d'où venaient la plupart des martyrs de la bataille d'Uḥud. Désormais, les musulmans regardent cet homme et ses acolytes avec méfiance et le soupçonnent dans ce qu'il fait. C'est là le summum de la sagesse, de faire que les gens s'en écartent et ne l'écoutent pas et ce en toute justice, sans mensonge à son encontre ni accusations mensongères qu'il pourrait réfuter par lui et sans qu'il ne soit vu par ses partisans comme un héros qui aurait été évincé du pouvoir.

Désormais le regard des musulmans a changé, passant d'une période où ils cherchaient des excuses à `Abdullâh ibn Ubayy et ses semblables à une période où leur patience était à bout à cause des agissements de ces gens. Le regard, indulgent auparavant, est devenu accusateur dorénavant.







## ●● Deuxième étape : exposer leurs méfaits et les dévoiler

Cette deuxième étape commença après que les hypocrites cessèrent de prendre leurs précautions et que leur cas fut bien connu des gens. La société musulmane devint parfaitement consciente de leurs agissements et par conséquent devint très méfiante à leur égard. En réalité, après ces événements, les hypocrites ont fait une tentative pour récupérer de l'influence mais n'y sont pas parvenu. À cet effet, ils avaient suivi deux voies. La première consistait à calomnier la personne du Messager (ﷺ), à médire sur sa conduite morale et à lancer des rumeurs sur lui et les gens de sa maison. La deuxième voie empruntée par eux fut d'user de tous les moyens pour diviser les musulmans, pour créer une atmosphère de discorde, d'antipathie et de conflit entre les membres de la communauté en exploitant la solidarité clanique ou tribale (l'esprit partisan) et la tendance qu'ils avaient de privilégier les gens ayant la même origine qu'eux.

À l'occasion de la bataille des Banû al-Muṣṭaliq, sur le chemin du retour, deux hommes partirent s'approvisionner en eau d'un puits. Ils s'opposèrent et se disputèrent. Jusque là, c'est une affaire habituelle qui se produit dans toutes les sociétés du monde, mais le fait est qu'il y a des acteurs cachés qui ont aggravé le différend et l'ont attisé jusqu'à ce qu'il prit une dimension qui n'est pas la sienne. Un des deux hommes était un Émigré, l'autre un Médinois Anṣâr. L'Émigré cria : « Venez à moi ô Émigrés ! ». Le Médinois cria : « À moi, ô Médinois ! ». Un groupe de chaque camp se constitua. La solidarité basée sur l'appartenance tribale se manifesta avec vigueur.

À ce moment précis, avec grande diligence, Muḥammad (ﷺ) fut sur place. Il parla aux gens et leur rappela le bienfait qu'Allah leur a donné. Il leur a expliqué que le fanatisme tribal est un sentiment de l'époque préislamique que l'islam réprovoque. Jabir ibn `Abdullâh rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit « Abandonnez-le [le fanatisme tribal, l'esprit de clan] car il est nauséabond ! ». Jâbir a dit : « Les Anṣâr (les Médinois) étaient plus nombreux au moment où le Prophète (ﷺ) était arrivé mais par la suite les Émigrés (les Mecquois) devinrent plus nombreux. ».

`Abdullâh ibn Ubayy a réagi en disant : « Ils ont osé faire ça ? [Ndt : c'est-à-dire : les Mecquois ont osé maltraiter les Médinois ? (en parlant du Mecquois qui s'est disputé avec le Médinois et l'a frappé)]. Je jure que quand nous



rentrerons à Médine, le puissant en fera sortir le faible. ». À ce moment, certains Médinois étaient d'avis qu'il est nécessaire de se débarrasser d'Ibn Ubayy, sauf que Muḥammad (ﷺ) a refusé cette solution en disant : « Laissez-le. Il ne faudrait pas que les gens un jour disent que Muḥammad tue ses compagnons. »<sup>(1)</sup>.

L'agitation prit fin et les musulmans surent dès lors qu'il y a un ennemi intérieur caché qui agit en ce sens en cassant leur unité et leur union et qui incite au fanatisme fondé sur l'appartenance tribale.

Une autre fois, Châs ibn Qays, un des notables juifs de Médine, est passé près d'un groupe de Médinois musulmans. Il voyait comment ils s'aimaient et étaient attachés les uns aux autres. Cela le dépita. Il demanda alors à un jeune juif qui connaissait la poésie de leur rappeler des exemples de poèmes parlant de la guerre de Bu`âts [/Bu`âth]. C'est une guerre qui eut lieu pendant le paganisme préislamique entre les deux tribus : al-Aws et al-Khazraj. Elle dura quarante ans. Il leur cita des poèmes qui réveillèrent les souvenirs. Et les plaies de se rouvrir. Les gens se séparèrent alors qu'ils étaient unis. La rancune prit le pas alors qu'auparavant l'amour régnait entre eux. Rapidement, Muḥammad (ﷺ) est arrivé. Usant de paroles sages, il les ramena à la raison. Il leur rappela, comme souvent il le faisait, qu'une telle façon de penser est digne de l'époque païenne tandis qu'aujourd'hui ils partagent la même religion, que le passé doit être enterré, avec ce qu'il recèle d'agréable et de détestable, que désormais il faut vivre au présent pour s'élever et progresser, qu'il faut regarder l'avenir, qu'ils ne doivent pas laisser un désaccord révolu prendre le contrôle de leur vie présente et gouverner leur destin.

Grâce à cet esprit plein de bon sens, serein et ouvert, les gens revinrent à la raison et regrettèrent leur comportement. Chacun s'excusa auprès de son frère. Ils se prirent les uns les autres dans les bras et la rancune disparut. L'amour et la sérénité reprirent leur place.

Il est parvenu aux oreilles de Muḥammad (ﷺ), après la bataille des Banû al-Muṣṭaliq, que `Abdullâh ibn `Abdullâh ibn Ubayy refusait à son père l'entrée de Médine après qu'il eut connaissance de ses paroles et de son complot. Il a entendu qu'il avait brandi les armes à sa face. Il envoya aussitôt quelqu'un lui

---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4525) et Muslim (2584).





dire de cesser cela et de rester correct avec son père car un père ne peut être traité de la sorte fût-il un hypocrite.

L'hypocrisie devint une entité agonisante dans la société médinoise. Les hypocrites avaient grand besoin de réorganiser leurs rangs et de revoir leur stratégie, surtout après la mort de leur leader `Abdullâh ibn Ubayy.

Ils décidèrent alors de se doter d'un lieu de réunion légal où ils ne seraient pas poursuivis afin d'acquérir une légitimité et faciliter ainsi aux gens d'adhérer à leur groupe. Or, il n'y a pas meilleur endroit pour cela que la mosquée du fait que c'est un lieu de rassemblement légal. Ils bâtirent donc une mosquée isolée, indépendante, éloignée, et qui servirait à leurs réunions. Ils voulurent que le chef [c'est-à-dire le Prophète (ﷺ)] bénisse cet endroit, afin d'acquérir la légitimité. Ils voulaient ardemment que Muḥammad (ﷺ) prie dans leur mosquée avant qu'il ne parte. C'était un moment où il s'apprêtait à faire une expédition vers Tabûk mais il n'alla pas les visiter, ajournant sa visite jusqu'à son retour. Il leur gâcha ainsi cette occasion et lui-même sentait que quelque chose était en préparation durant son voyage pour Tabûk.

Et en effet, ils ont attenté à sa vie durant son retour de Tabûk. Allah l'a sauvé de cette tentative. De retour, il décida de détruire cette mosquée qui a été bâtie pour combattre Allah et son Prophète et pour comploter contre la religion. Des versets coraniques ont été révélés au sujet de cet événement. On y lit : **([Parmi ceux-là, il y a] ceux qui ont bâti une mosquée par volonté de rivaliser [avec de celle de Qubâ'], par intention impie, par désir de semer la division entre les croyants et en guise de base pour celui/ceux qui auparavant avait/avaient combattu Allah et son Messager. Ils jurent [en disant] : "Nous ne voulions que le bien [en construisant cette mosquée] !" Or, Allah atteste qu'ils sont menteurs. Ne t'y tiens jamais debout (en prière). Une mosquée fondée sur la piété dès le premier jour mérite mieux que tu t'y tiennes debout (en prière). On y rencontre des gens qui aiment se purifier. Allah aime ceux qui se purifient.)** [9 : at-Tawba : 107 & 108]

Le Prophète (ﷺ) envoya quelqu'un pour la brûler. C'est ainsi que l'influence des hypocrites prit totalement fin à l'époque de Muḥammad (ﷺ).



## ●● Comportement de Muḥammad (ﷺ) envers les animaux

Les animaux avaient une grande importance chez les Arabes du temps de Muḥammad (ﷺ). Ils constituaient leur moyen de transport en ville comme en voyage. Ils étaient utilisés pour le labour et l'agriculture. Il y avait aussi les animaux de course et ceux qui servaient à la guerre ou à la chasse.

Ils n'étaient pas tendres avec les animaux. En effet, ils avaient des comportements durs à leur égard. Muḥammad (ﷺ) est venu. Il fut doux avec les animaux comme le confirment ses faits et gestes. Il veilla aussi à enseigner à ses Compagnons à se montrer doux envers eux.

La miséricorde de Muḥammad (ﷺ) envers les animaux apparaît à travers nombre de choses, dont les suivantes :

## ●● Il préconisa la bonté et la douceur envers eux

Muḥammad (ﷺ) a ordonné à sa communauté de faire preuve de bienveillance et de bon traitement envers les animaux. `Ā'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, est montée sur un chameau et a été dure avec lui. Muḥammad (ﷺ) lui recommanda la douceur à son égard en ces termes : « Quand la douceur est présente en quelque chose, elle l'embellit. Si elle en est absente, elle s'en trouve enlaidie. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) raconta à sa communauté l'histoire d'un homme qui s'est montré bon envers un animal, ce qui lui valut qu'Allah l'a absous de ses fautes. En effet, Abû Hurayra rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Pendant qu'un homme marchait sur le chemin, il eut très soif. Il trouva un puits dans lequel il descendit. Après avoir bu de son eau, il remonta mais le voila apercevant un chien mangeant la terre humide tant il était assoiffé. L'homme se dit que ce chien souffre de soif comme lui-même venait de l'endurer. Il redescendit dans le puits et remplit d'eau son chausson de cuir. Il remonta en attrapant le chausson avec ses dents et donna à boire au chien. Allah fut satisfait de son geste et lui accorda son pardon. ».

À ce moment ses Compagnons (رضي الله عنهم) lui demandèrent : « Avons-nous une récompense pour les animaux (si nous leur faisons du bien) ? ». Il (le Prophète (ﷺ) ) répondit en disant : « Pour chaque être vivant, il y a une

(1) Rapporté par Muslim (2594) et Ahmed (25680).





récompense (donnée à celui qui est bon avec lui) »<sup>(1)</sup>. [Ndt : mot-à-mot : « Pour chaque être doté d'un foie tendre il y a une récompense. »]

## ●● Être attentionné envers l'animal pendant le voyage

L'animal était le moyen de transport par excellence chez les Arabes en ces temps-là. C'est pourquoi Muḥammad (ﷺ) a insisté pour que cela ne soit pas un prétexte pour l'épuiser ou le maltraiter. Il recommanda particulièrement à celui qui voyage à dos d'animal, de prendre soin de sa bête, notamment à travers les pratiques suivantes :

Il enseigna à ses Compagnons (رضي الله عنهم) de ne faire leur prière quand ils font escale en un lieu, qu'après avoir débarrassé les bêtes de leur harnachement. Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) a dit : « Quand nous campions quelque part (en cours de voyage), nous n'entrons pas en prière avant d'avoir dessellé les bêtes. »<sup>(2)</sup>.

Étant donné que les bêtes broutent sur le chemin, Muḥammad (ﷺ) demanda à ceux qui voyagent sur leur dos, d'en tenir compte et donc de ne pas presser le pas quand ils traversent une contrée riche en végétation afin que l'animal prenne sa portion de nourriture et de plutôt accélérer la cadence lorsqu'ils traversent une contrée désertique où l'animal n'a rien à manger.

Abû Hurayra rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Quand vous voyagez sur une terre fertile, laissez les chameaux prendre leur ration utile et si vous voyagez en terre aride, ayez une marche rapide. »<sup>(3)</sup>.

## ●● Interdiction de les maltraiter

Les Arabes maltraitaient les animaux de diverses manières. Muḥammad (ﷺ) a purement et simplement interdit toutes ces mauvaises pratiques.

Nous lisons dans le récit de sa vie qu'il interdisait de façon générale qu'on fasse du mal aux animaux, généralité qui inclut donc toute nouvelle pratique de maltraitance (qui ferait son apparition par la suite). Nous lisons aussi qu'il interdisait des mauvais traitements spécifiques, bien précis, qui avaient cours chez les Arabes à cette époque-là.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2363) et Muslim (2244).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (2551).

(3) Rapporté par Muslim (1926).



Fait partie de l'interdiction générale de faire souffrir les animaux, l'interdiction faite par le Prophète (ﷺ) de les mutiler. Ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « Allah maudit celui qui mutile un animal (vivant). »<sup>(1)</sup>.

Au nombre des mauvais traitements particuliers et spécifiques interdits par Muḥammad e, il y a :

- Le marquage des animaux sur leur face (museaux, naseaux etc.). Jâbir rapporte qu'un âne qui avait été marqué sur la face est passé près du Prophète (ﷺ). Celui-ci a alors dit : « Qu'Allah maudisse celui qui l'a ainsi marqué. »<sup>(2)</sup>.
- Les gens utilisaient les animaux en guise de cible quand ils apprenaient le tir. Le Prophète (ﷺ) leur a interdit cette pratique. Ibn `Abbâs rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne faites pas d'un être vivant une cible. »<sup>(3)</sup>.
- Les gens, dans leurs places publiques et lieux de réunion, utilisaient le dos de l'animal comme d'une tribune ou d'une chaire du haut de laquelle ils prononçaient leur discours ou déclamaient leurs poèmes (lors de joutes poétiques). Le Prophète (ﷺ) leur a interdit cette façon de faire. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Je vous mets en garde de faire du dos de vos bêtes des chaires (des tribunes) car Allah les a mises à votre service pour qu'elles vous transportent (vers une contrée que vous n'atteindriez qu'à grand-peine) [cf. Qur'ân : 16 : an-Naḥl :7]. Il vous a donné la terre et c'est à sa surface que vous devez faire ce dont vous avez besoin. »<sup>(4)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) est passé près d'un homme parmi les Anṣâr (un Médinois d'origine). Il possédait un chameau qu'il affamait et harassait. Le Prophète (ﷺ) lui interdit cela en disant : « Ne crains-tu pas Allah s'agissant de cet animal dont Allah t'a fait propriétaire ? »<sup>(5)</sup>.

Lors d'une autre circonstance, Muḥammad (ﷺ) ayant constaté les signes

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5515) et Muslim (2117).  
(2) Rapporté par Muslim (2117).  
(3) Rapporté par Muslim (1957).  
(4) Rapporté par Abû Dâwûd (2567).  
(5) Rapporté par Abû Dâwûd (2549).





d'une négligence de soins envers les animaux, a fait part de sa vigoureuse condamnation. Sahl ibn al-Ḥanzaliyya raconte que le Prophète (ﷺ) est passé non loin d'un chameau d'une maigreur telle que son ventre était collé à ses reins. Il a alors dit : « Craignez Allah au sujet des ces bêtes non douées de paroles. Quand vous en faites des montures, faites en sorte qu'elles soient bien [c'est-à-dire aptes à cet usage et suffisamment alimentées] et quand vous en faites des bêtes de boucherie que vous mangez, faites en sorte qu'elles soient bien [c'est-à-dire en bonne santé, correctement entretenues, et non décharnées ou squelettiques.]. »<sup>(1)</sup>.

Alors que Muḥammad (ﷺ) était avec ses Compagnons, l'un d'entre ces derniers a vu un oiseau qui avait deux oisillons. Il les prit. Le Prophète (ﷺ) leur a interdit de faire cela. `Abdullâh ibn Mas`ûd raconte : « Nous étions en voyage avec le Messager d'Allah (ﷺ). Il s'est éloigné de nous pour un besoin. Nous avons alors aperçu une alouette (*ḥummara*) avec deux oisillons. Nous avons pris les oisillons. L'alouette est arrivée et s'est mise à voler proche du sol. Le Prophète (ﷺ) est revenu et demanda : "Qui a affligé celle-ci en prenant ses petits ? Rendez-lui ses petits !". Il vit aussi une fourmilière que nous avons brûlée et demanda : "Qui a brûlé ceci ?". Nous répondîmes que c'était nous. Il dit alors : "Il ne convient pas que quelqu'un d'autre que le Maître du feu (Allah) châtie avec le feu." »<sup>(2)</sup>.

## ●● Bien les traiter lorsqu'on les égorge

La miséricorde de Muḥammad (ﷺ) envers les animaux ne se limite pas au moment de leur vie mais il recommande aussi d'en prendre soin lorsqu'on les égorge. En effet, le Prophète (ﷺ) ordonne qu'on accomplisse correctement l'acte du sacrifice en choisissant un couteau bien aiguisé et en calmant l'animal. Chaddâd ibn Aws a dit : « J'ai retenu deux choses du Messager d'Allah (ﷺ). Il a dit : "Allah a prescrit de bien faire les choses en tous les domaines. Si vous tuez, faites-le de la meilleure manière. Si vous égorgez, faites-le de la meilleure manière. Aiguissez votre couteau et calmez la bête à sacrifier." »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (2548).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (2675).

(3) Rapporté par Muslim (1955).





Une façon de bien faire les choses quand on veut égorger un animal est de lui épargner de voir l'instrument de sa mort. En effet, Sâlim ibn `Abdullâh rapporte de son père, qu'Allah soit satisfait de tous les deux, que le Messenger d'Allah (ﷺ) a ordonné d'aiguiser les couteaux, de cacher ces derniers pour qu'ils ne soient pas vus par les bêtes et de pratiquer l'égorgement d'un geste rapide<sup>(1)</sup>.



---

(1) Rapporté par Aḥmad (5830) et Ibn Mâjah (3072).







## Chapitre 6

### M u h a m m a d ﷺ en temps de paix et en temps de guerre



- › Muhammad ﷺ en temps de paix.
- › Muhammad ﷺ en temps de guerre.
- › La guerre dans la vie de Muhammad ﷺ.
- › L'éthique militaire dans le message du Prophète ﷺ.
- › Les prisonniers.
- › La manière d'agir de Muhammad ﷺ à l'égard de ses ennemis.
- › Les complots attentant à la vie de Muhammad ﷺ.





## ●● Muḥammad (ﷺ) en temps de paix

### > Avant qu'il ne devienne prophète: un aperçu rapide

La personnalité équilibrée et pacifique de Muḥammad (ﷺ) s'est révélée dès sa jeunesse. Dès les premières années de sa vie s'est manifestée chez lui une inclination constante à la résolution des conflits et à éviter que le sabre soit celui qui tranche les différends et les désaccords, que ceux-ci aient lieu au sein du groupe ou de la société. Voici deux événements importants que nous citons brièvement pour illustrer notre propos :

#### 1<sup>er</sup> événement : l'alliance appelée « *ḥilf al-fuḍūl* »

Muḥammad (ﷺ) a grandi dans un milieu dominé par la loi de la jungle, où le fort mange le faible et où l'opprimé ne trouve personne pour le secourir. Muḥammad (ﷺ) n'était pas faible car il appartenait à une tribu puissante et respectable [la tribu de Quraych]. Il n'était pas opprimé car son grand-père et son oncle étaient parmi les chefs de Quraych.

Cependant, il aspirait constamment au rejet de l'injustice et à secourir les victimes d'injustices. On rapporte dans les récits dédiés à la biographie du Prophète (ﷺ) qu'un homme avait été injustement dépossédé par une des personnes les plus influentes de la Mecque, en l'occurrence al-`Āṣ ibn Wā'il le Sahmite (*as-Sahmī*). Il lui avait pris son argent et refusa de le lui rendre. L'homme a fait le tour des gens, leur demandant de l'aider mais il ne trouva personne pour l'assister dans cette affaire, chacun craignant l'influence d'al-`Āṣ ibn Wā'il [à cause de sa position sociale].

Cependant, cette situation a poussé un groupe d'hommes quraychites à se rassembler et convenir de secourir les opprimés. Ils conclurent une alliance qui a été nommée « *ḥilf al-fuḍūl* » et dont la principale clause prévoit d'apporter secours et assistance à toute personne victime d'une injustice, quelque modeste que soit cette personne, et à récupérer ce qui lui appartient pour le lui restituer quelque influent que soit son spoliateur. Au milieu de ces hommes, il y en avait un, à peine âgé vingt ans. Il était peut-être le plus jeune d'entre eux mais son grand intérêt pour ces questions qui touchent à la charité et à la vertu l'a poussé à participer avec eux à leur alliance et à leur apporter son avis dans l'espoir de leur être utile. Ce jeune homme en question était Muḥammad (ﷺ), avant qu'il ne reçoive la mission de prophète.



Même lorsque le temps a passé et après que sa prédication a triomphé et qu'il soit devenu le chef d'une communauté puissante, il n'a pas renié cette alliance bien que conclue avec des non musulmans. Il l'a même confirmée et encouragée en disant : « J'ai assisté dans la maison de `Abdullâh ibn Jud`ân à la conclusion d'une alliance. Si on me demandait de l'appliquer aujourd'hui en temps d'islam, certainement je répondrai favorablement. »<sup>(1)</sup>.

### 2<sup>ème</sup> événement : la reconstruction de la Kaaba

Cet évènement donne lui aussi une bonne indication de ce qu'était la personnalité de Muḥammad (ﷺ) avant qu'il ne soit investi de la mission et du message. Avant la mission prophétique donc, la Kaaba a été endommagée par le feu et s'est écroulée. Les Mecquois voulurent la reconstruire. Il y a dans la Kaaba une pierre qui tient une place particulière chez les Arabes depuis l'avènement d'Ibrâhîm, paix sur lui. Il s'agit de la Pierre Noire. Quraych a réparti les angles de la Kaaba. Chaque tribu devait construire un angle et un mur. Cela était considéré comme une fierté et un honneur par les tribus car on considérait que participer aux grandes œuvres est un moyen de passer à la postérité. Ils se concurrençaient en cela, afin d'obtenir les honneurs. Quand vint le moment d'enchâsser la Pierre Noire, un désaccord grave éclata entre les différentes tribus. Chacune réclamait le privilège de poser la Pierre Noire à son emplacement, ainsi se perpétuerait sa renommée pour des siècles !

L'affaire faillit finir en combat puisque chacun dégaina son sabre afin de trancher en sa faveur et pour sa tribu mais un homme sage parmi eux leur proposa d'accepter un arbitrage. Ils divergèrent à propos de qui sera précisément l'arbitre. Il leur proposa alors d'attendre la première personne qui viendrait à eux pour en faire un arbitre qui tranchera entre eux et d'accepter son jugement quel que soit cette personne et quel que soit son jugement. Ils tombèrent d'accord sur cela.

Allah a voulu que la première personne à les rejoindre fût Muḥammad (ﷺ) qui était alors sur sa trente-cinquième année. Tous furent ravis et s'exclamèrent : « Voici *al-Amîn* (l'honnête, le digne de confiance). Nous l'acceptons comme arbitre. ».

---

(1) Voir le *Sounan Koubera* de Bahayqi (13461).





Muḥammad (ﷺ) voyait là un sang bouillonnant circulant dans les veines et qui attendait le moment de jaillir. Il lisait la colère sur les visages et constatait que les sabres étaient empoignés. Sa tribu est une des tribus impliquées dans le désaccord. Il sait qu'une parole maladroite de sa part pourrait faire éclater une guerre qui durerait des lustres, faire couler une rivière de sang, alors qu'une autre parole, judicieuse celle-ci, pourrait épargner cette effusion de sang et installer la paix, l'amour et la compassion. Muḥammad (ﷺ) allait-il opter pour le sang, la tuerie ou bien faire le choix du dialogue et éviter que le sang coule ?

Muḥammad (ﷺ) choisit la paix et l'absence d'effusion de sang. Il étend alors son manteau sur le sol et demande à un homme de chaque tribu de venir. On pose la Pierre sur son manteau et tous, en même temps, participent à son levage. Ainsi, tous ont l'honneur de la porter. Et des vies sont épargnées ! Tous étaient satisfaits par cette solution qui a évité que le sang coule et qui a écarté de leur chemin un spectre angoissant.

Avec ces deux situations et d'autres encore, nombreuses, les traits de la personnalité de Muḥammad (ﷺ) avant qu'il ne soit prophète, nous apparaissent plus clairement. Il en ressort son refus de la violence, son aversion pour l'injustice, le fait qu'il aime que les droits de chacun soient respectés et sa constante volonté de faire que la paix se répande et d'empêcher que le sang ne se répande.

## ●● Muḥammad (ﷺ) une fois qu'il est devenu prophète

Muḥammad (ﷺ) appela à l'islam. Il a été suivi par un certain nombre de personnes, issues de familles nobles, très anciennement installées à la Mecque, tandis que les autres étaient des gens de condition sociale basse (des faibles ou des pauvres), des esclaves ou des ex-esclaves (des affranchis). Peu de temps après qu'il a commencé à prêcher publiquement son message, les Mecquois ont commencé à le persécuter lui et ses disciples. Combien le désert mecquois dont le sable chauffé à blanc par le feu solaire a-t-il vu de corps dénudés qui ont été jetés sur lui, et sur ces corps, de lourds rochers ? Combien d'entre eux sont morts sous la torture, ont perdu la vue, ont été blessés ou ont été forcés d'abjurer leur foi ? Muḥammad (ﷺ) passait près de certains de ceux qui étaient persécutés et leur disait : « Patientez, ô famille de





Yâsir, car vous avez rendez-vous avec le paradis. »<sup>(1)</sup>.

Posons-nous maintenant cette question : Muḥammad (ﷺ) n'avait-il pas d'autre solution que la patience et la résignation ?

Ne pouvait-il pas demander à ceux qui l'ont suivi de déclencher une guerre civile contre ceux qui les ont persécutés et ont tenté de leur faire renier leur foi ? N'avait-il pas la capacité de faire que le sang coule à flot en lançant une bataille d'où tout le monde sortira perdant ?

Ne pouvait-il pas faire en sorte que le fils combatte son père et le frère son propre frère puisqu'ils sont dans leur droit et qu'ils ont été injustement traités, frappés et torturés, sans aucune faute commise par eux ni aucun crime ?

Bien-sûr qu'il avait cette possibilité ! Mais il n'en fit rien. Il s'arma plutôt de patience, de qualités morales, d'amabilité et de gentillesse à l'égard des gens même si ceux-ci lui ont fait du mal.

Il enjoignit aussi à ses Compagnons de faire de même. Les versets du Qur'ân sont arrivés pour confirmer et appuyer cela. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(N'as-tu pas vu ceux auxquels on a dit : "Retenez vos mains (c'est-à-dire ne combattez pas, ne ripostez pas) mais accomplissez plutôt la ṣalât et pratiquez la zakat")** [4 : an-Nisâ' : 77]. Le commandement coranique et les consignes de Muḥammad (ﷺ) disent aux disciples de retenir leurs mains pour qu'elles ne rendent pas les coups en riposte aux mauvais traitements qu'ils subissent.

C'est un ordre qui est particulièrement difficile à appliquer surtout pour un Arabe qui ne supporte pas d'être humilié et de rester passif, sans réaction, sans même se défendre. Malgré tout, ils ont obéi à son ordre et ont retenu leurs mains, empêchant celles-ci de se tendre vers autrui pour autre chose que pour la bienfaisance, la patience et le pardon.

Durant cette période le Qur'ân fut révélé avec l'ordre de pratiquer le djihad, mais il s'agit d'un djihad par le verbe c'est-à-dire qu'il consiste à proclamer publiquement la vérité, à l'exposer aux hommes et leur expliquer qu'ils sont en train d'adorer des idoles de pierres qui n'apportent ni bien ni mal.

(1) Rapporté par Abû Nu`am dans *al-Hilya* (1/140).





Allah ﷻ a dit : **(N'obéis donc pas aux mécréants et combats-les par ce moyen [le Qur'ân] d'un grand combat [en usant de persuasion].)**

[25 : al-Furqân : 52]. Ibn `Abbâs a dit à propos de l'expression coranique « combats-les par ce moyen » : « C'est-à-dire : au moyen du Qur'ân »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad ﷺ choisit une solution pour ses Compagnons, à savoir l'émigration, quitter cette contrée, sa terre, sa patrie, son passé, son présent et son futur, tout cela pour éviter que le sang se répande, parce qu'il est devenu impossible à deux religions de cohabiter dans le même pays.

Le choc était inévitable. En effet, ils ont planifié de le tuer lui et de massacrer ses Compagnons. Il opta donc pour l'exil en dépit des souffrances et difficultés que cela implique, souffrances et difficultés malgré tout incomparablement moins graves que celles qu'impliquent le sang versé et la rupture des liens d'avec les gens. Il choisit pour ses Compagnons, dans un premier temps, la fuite vers l'Abyssinie. Puis, il choisit pour lui-même et ses autres Compagnons d'émigrer vers Yatsrib [Yathrib], qui sera plus tard connue sous le nom de Médine (*al-Madîna al-Munawwara*, la Ville Illuminée [par la venue du Prophète ﷺ]).

## ●● Diffusez le salâm

La première chose à laquelle il dut faire face à Yatsrib était l'opposition tribale fortement enracinée dans la population de la ville alors composée des membres des deux tribus (arabes) que sont al-Aws et al-Khazraj. Il y avait entre elles des guerres interminables dont la dernière, la guerre de Bu`âts [Bu`âth], dura sans discontinuer plus de quarante ans et fit de nombreuses victimes dans les deux camps.

Il œuvra d'abord à réconcilier les deux tribus, à faire cesser les désaccords entre eux. Il s'est toujours interposé pour empêcher le recours à la guerre. Ces désaccords, il cherchait à les apaiser chaque fois que quelqu'un cherchait à les attiser.

Il veillait continuellement à désamorcer les conflits, à empêcher l'effusion de sang et à réconcilier les tribus. Il n'a pas été envoyé avec la guerre ou pour la guerre mais il a été envoyé avec la paix, la sécurité et la quiétude et c'est ce

(1) Voir [le *tafsîr* d'] al-Qurṭubî, à l'explication de ce verset.



qu'il a affirmé le premier jour où ses pieds ont foulé le sol de Yatsrib. En effet, `Abdullâh ibn Salâm (رضي الله عنه) qui était rabbin avant d'embrasser l'islam, rapporte : « Lorsque le Prophète (ﷺ) est arrivé à Médine, les gens ont accouru vers lui. Je fus parmi ceux qui avaient accouru. J'ai aussitôt compris quand je l'ai vu, que ce n'était pas le visage d'un imposteur. Ses premières paroles que j'ai entendues, sont celles-ci : "Ô gens ! Diffusez le *salâm* [c'est-à-dire la salutation, en se disant les uns les autres : *as-salâmu `alaykum* (que la paix soit avec vous)], donnez à manger, consolidez les liens de parenté et priez en pleine la nuit pendant que les gens dorment, vous entrerez alors au paradis en paix." »<sup>(1)</sup>. La paix et la sécurité sont donc l'objectif et la quête de Muḥammad (ﷺ). Ce sont aussi l'objectif et le but de cette religion.

En conséquence, dès que Muḥammad (ﷺ) est arrivé à Médine, il a fait en sorte de conclure un pacte de sécurité au bénéfice de tous les habitants de la ville, qu'ils soient musulmans, juifs ou idolâtres. Des alliances ont d'abord été conclues entre les musulmans eux-mêmes afin que ne jaillisse pas un désaccord entre les Émigrés et les Anṣâr (les Soutiens, les Auxiliaires) ) d'une part et d'autre part entre les Anṣâr eux-mêmes qui sont constitués par les deux tribus al-Aws et al-Khazraj. Ce traité est connu sous le nom de « *ṣaḥîfatu al-madîna* » (la feuille de Médine). Ci-après, un bref extrait résumant certaines de ses clauses :

Ceci est un écrit convenu entre Muḥammad, le Prophète (ﷺ), et les croyants et musulmans de Quraych et de Yatsrib . Il inclut aussi ceux qui les suivent, les rejoignent et combattent à leurs côtés :

- 1) « **Ils constituent une seule communauté, distincte de tout le monde.** ». *Cela veut dire que tous forment une communauté unique, ce qui implique que le musulman doit accorder son entière fidélité à l'État musulman.*
- 2) « **Les Émigrés originaires de Quraych, conformément à leur pratique habituelle, supporteront le prix du sang solidairement entre eux. Ils rachèteront leurs prisonniers de façon correcte et équitable entre les croyants. Chaque tribu parmi les Médinois (Anṣâr), conformément**

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2485) et Ibn Mâjah (1334).







à leur pratique habituelle, supporteront solidairement le prix du sang. Chaque groupe parmi eux rachètera ses prisonniers de façon correcte et équitable entre les croyants. ». *Cela veut dire que les Émigrés se chargeront eux-mêmes, sans participation des Médinois, de payer le prix du sang si le tueur est un Émigré et inversement.*

- 3) « **Les croyants ne laisseront pas quelqu'un parmi eux qui est en grande difficulté [dettes, famille nombreuse à nourrir, etc.] sans lui donner une somme raisonnable pour qu'il s'acquitte d'une rançon ou d'un prix du sang.** ». *Cela signifie qu'ils s'entraident dans le cas où l'un d'entre eux est dans le besoin.*
- 4) « **Les croyants pieux s'uniront contre celui parmi eux qui se montre injuste ou extorque injustement le bien de quelqu'un, ou se rend coupable contre les croyants d'un méfait ou d'une agression ou sème la discorde entre eux.** ». *Cela veut donc dire qu'ils n'apportent pas leur aide à celui qui est injuste même s'il est des leurs. Non seulement ils ne tiennent pas avec lui mais ils se liguent contre lui car l'islam combat l'injustice sous toutes ses formes.*
- 5) « **Ils apporteront tous leur concours contre lui, dût-il être le fils de l'un d'entre eux.** ». *Ce qui signifie qu'ils doivent s'entraider contre l'injuste même dans le cas où celui-ci serait leur enfant.*
- 6) « **La garantie d'Allah [c'est-à-dire la protection accordée en son nom] est une [c'est-à-dire collectivement assumée par les croyants] si bien que le plus modeste d'entre eux peut l'accorder [sans crainte qu'elle ne soit enfreinte par les autres].** ». *Cela signifie que tout engagement pris par un musulman doit être honoré. Si donc l'un d'entre eux donne sa parole à quelqu'un et lui garantit la vie sauve ou que ses biens seront en sécurité, alors il n'est pas permis qu'un autre musulman le touche par quelque mal que ce soit. Même si celui qui a accordé sa garantie est le musulman de condition sociale la plus basse, son serment ne doit pas être violé.*
- 7) « **Ceux parmi les juifs qui nous rejoignent bénéficieront de soutien [en cas d'agression ennemie] et d'assistance [contribution pécuniaire, alimentaire, etc., en cas de calamité par exemple].**



**Ils ne seront pas injustement traités et aucune entente ne se fera contre eux. ».** *Cela veut dire que le Prophète (ﷺ) leur pose comme condition de conclure des traités avec les juifs et que ceux d'entre ces derniers qui rejoignent le Prophète (ﷺ) et adhèrent au traité auront les mêmes droits et devoirs que les musulmans. Il leur pose aussi comme condition qu'aucun juif adhérant au traité ne soit victime d'injustice en terre musulmane.*

- 8) « La paix conclue par les croyants est une. Un croyant seul ne contracte pas une paix à l'exclusion des autres croyants en cas de combat pour la cause d'Allah mais celle-ci doit être conclue en connaissance de cause par tous et en toute justice. ».**
- 9) « Celui qui, sans raison valable, tue un croyant, et dont le crime est bien établi, se verra appliquer la loi du talion, à moins que le proche de la victime n'accepte le prix du sang. ».** *C'est-à-dire : si un musulman tue un musulman, le jugement est qu'il doit être tué en raison de son crime sauf si le proche du mort se désiste en acceptant de recevoir le prix du sang.*
- 10) « Tout litige survenant entre vous, doit être renvoyé à Allah, exalté soit-il, et à Muḥammad (ﷺ). »<sup>(1)</sup>.** Ce qui signifie que l'autorité vers laquelle il faut se tourner en cas de désaccord au sujet de la teneur de ces clauses, autorité à laquelle ils doivent obéir, c'est le jugement d'Allah et de son Messager (ﷺ).

Après cela, il a conclu, avec les juifs qui vivent aux côtés des musulmans à Médine, un traité basé sur la citoyenneté, autrement dit : ils sont les enfants d'une même et commune patrie qu'ils doivent tous défendre et protéger si elle est attaquée de l'extérieur, être unis contre leur ennemi, être en paix avec ceux qui sont en état de paix avec eux et être en guerre avec ceux qui sont en état de guerre avec eux. On remarquera une grande ressemblance entre les clauses de ce traité et celles du précédent, à savoir que Muḥammad (ﷺ) n'a pas établi de distinction entre eux sinon que l'application aux seuls musulmans des prescriptions de l'islam sans qu'eux ne soient lésés. Voici quelques unes de ses clauses :

---

(1) Voir [la sirâ d'] Ibn Hichâm 1/501



- 1) Les juifs de [la tribu] Banû `Awf forment une communauté avec les croyants. Aux juifs leur religion et aux musulmans leur religion, leurs alliés et leur personnes. Il en est de même pour les juifs qui ne sont pas de Banû `Awf.
- 2) Les juifs assument leurs dépenses et les musulmans les leurs.
- 3) Ils se doivent mutuelle assistance contre ceux qui agressent les personnes liés par ce traité.
- 4) Ils se doivent mutuellement loyauté et bon conseil. Parole sera tenue et point de parjure.
- 5) Personne ne sera fautif du fait de son allié.
- 6) L'opprimé doit être secouru.
- 7) Les juifs contribuent conjointement avec les croyants tant qu'ils sont en situation de guerre.
- 8) L'intérieur de la ville est sacré pour ceux qui adhèrent à ce traité (à cette *ṣaḥîfa*).
- 9) Pour tout incident et toute querelle qui surviennent entre les partisans de ce traité et dont on craint l'aggravation, on doit en référer à Allah (ﷻ) et à Muḥammad, le Messager d'Allah (ﷺ).
- 10) Il n'est pas permis d'accorder une garantie de protection aux Quraychites et à ceux qui les soutiennent.
- 11) Ils doivent [ceux qui sont liés par cette *ṣaḥîfa*] s'entraider contre tout ennemi qui investit Yatsrib. Chacun doit apporter sa part [d'effort, de combat, de guet, etc.] et faire front du côté où il se trouve [où il habite].
- 12) Cet écrit ne saurait empêcher des poursuites contre tout fautif ou auteur d'injustice<sup>(1)</sup>.

Par la suite, il conclut de nombreux autres traités avec les tribus. Nous citons à titre d'exemple :

- Un traité d'alliance contracté avec Makhchiyy ibn `Amrou aḏ-Ḍamriyy qui était à ce moment-là le chef des Banû Ḍamra. Voici le texte

---

(1) Voir Ibn Katsîr 2/323



du traité : « Ceci est un écrit de la part de Muḥammad, le Messenger d'Allah, adressé aux Banû Ḍamra. Ils sont en sécurité s'agissant de leurs personnes et de leurs biens. Ils bénéficient de [notre] soutien contre ceux qui leur voudraient du mal sauf si eux-mêmes combattent la religion d'Allah. Si le Prophète leur demande du secours ils répondront favorablement [à sa demande]. ».

- Un traité de non agression avec les Banû Mudlij et leurs alliées Banû Ḍamra à Dzû al-`Uchayra.
- Un traité avec la tribu Juhayna qui réside dans la région d'al-`Îṣ, sur le littoral de la Mer Rouge. Le texte du traité est comme suit : « Les personnes et leurs biens sont en sécurité. Ils bénéficient de [notre] soutien contre quiconque les agresse ou leur fait la guerre sauf s'agissant de la religion ou de la famille. Les habitants de leurs déserts [c'est-à-dire les nomades qui vivent dans le désert, sur le territoire de Juhayna] bénéficient de cela autant que les citoyens s'ils se montrent sincères et loyaux. ». Cela signifie donc que ce traité concerne aussi bien les citoyens que les habitants des déserts.

À travers ces nombreux traités, il nous apparait clairement à quel point Muḥammad (ﷺ) s'évertuait à établir une paix solide avec les tribus environnantes, avec les voisins et avec d'autres.

Il y a aussi un autre point qu'il convient de citer : c'est le fait que quand il avait le choix entre la guerre et la paix (ou la trêve), il optait pour la paix.

Il recherchait même toujours la paix. En effet, lors de la bataille des Coalisés, lorsque les Quraychites, accompagnée de Ghaṭafân et d'autres tribus alliées, ont envahi Médine avec plus de dix mille combattants, soit un nombre plus important que le nombre d'habitants à Médine, hommes et femmes réunis, Muḥammad (ﷺ) avait voulu à cette occasion éviter la guerre et l'effusion de sang. Les historiens et transmetteurs de hadiths disent que Muḥammad (ﷺ) a voulu conclure un pacte avec `Uyayna ibn Ḥiṣn et al-Ḥârîts ibn `Awf, qui sont deux chefs de la tribu Ghaṭafân, leur proposant le tiers des récoltes de Médine en échange de leur retrait de la guerre. Des pourparlers eurent lieu à ce sujet et le Messenger d'Allah (ﷺ) a demandé conseil aux deux Sa`d, c'est-à-dire Sa`d ibn Mu`âdz et Sa`d ibn `Ubâda, qui sont les deux personnages





influent chez les Médinois. Ils répondirent : « Si Allah t'a donné un ordre en ce sens, alors nous obéirons mais si c'est une solution que tu cherches pour nous [par compassion afin de nous épargner la guerre] alors notre avis est négatif car du temps où nous étions comme eux dans le paganisme et l'idolâtrie, il n'était déjà pas question qu'ils en mangent un seul fruit sauf s'ils étaient sous notre hospitalité ou s'ils l'achetaient de leur propres deniers. Comment, maintenant qu'Allah nous honore de l'islam et nous a renforcés par toi, nous leur céderions nos biens ? ». Muḥammad (ﷺ) précisa : « C'était une solution que je cherchais pour vous car j'ai vu que les Arabes s'étaient tous ligués contre vous. »<sup>(1)</sup>.

## •• Le traité de paix

Durant la sixième année de l'hégire, les musulmans furent pris de l'envie ardente de revoir la Maison Sacrée d'Allah (à la Mecque). Ils désiraient accomplir la omra et faire les circumambulations [tourner autour de la Kaaba]. D'après les règles en vigueur, ils avaient droit à cela, comme tout Arabe, qu'il soit habitant de la Mecque ou non. De plus, même en supposant que ce droit n'avait été accordé que pour les Quraychites, Muḥammad (ﷺ) et un grand groupe avec lui sont des Quraychites ! Venir faire la omra et le hadj ne nécessite pas non plus une autorisation des Mecquois car les choses ont toujours été ainsi depuis l'époque Ibrâhîm, (عليه السلام) (paix sur lui).

Muḥammad (ﷺ) se prépara donc pour partir à la Mecque afin d'accomplir une omra. Les musulmans, qui étaient alors environ mille quatre cents, se préparèrent eux aussi. Ils n'ont pas pris d'armes vu que leur intention n'était pas la guerre. Ils furent donc bien surpris quand ils surent que les Mecquois de préparaient pour le combat, pour les empêcher de faire la omra et leur barrer la route pour qu'ils n'entrent pas à la Mecque. Ils restèrent perplexes face à une telle situation. En effet, jamais pareille chose n'arriva à aucun Arabe auparavant, jamais aucun ne fut empêché d'entrer à la Mecque ou d'accomplir les circumambulations.

Muḥammad (ﷺ) veilla à choisir un chemin différent, sur lequel il ne rencontra pas les troupes mecquoises, afin d'éviter la confrontation.

(1) Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans *al-Kabîr* (5409) et al-Bhayqî dans *dalîl an-Noubouwa* (1312).



Il opta pour une route difficilement praticable à travers une région appelé « *tsaniyyatu al-murâr* » (la colline des plantes amères) donnant sur la vallée d'al-Hudaybiyya. Là, à l'extérieur de la Mecque, Muḥammad (ﷺ) fit halte. Il ne voulait absolument pas la guerre. Ce n'était pas dans ses intentions. Il dit à ses Compagnons : « Je jure par celui qui détient ma vie entre ses mains, s'ils (les Quraychites) me proposent une initiative par laquelle ils respectent les choses rendues sacrées par Allah, certainement je la leur accorderai. ». Dans une autre version du hadith on a l'expression : « Je jure par Allah que si les Quraychites m'appellent aujourd'hui à conclure un accord où ils recherchent le respect des liens de famille, alors certainement je consentirai. »<sup>(1)</sup>.

Malgré l'hostilité des Quraychites et leur arrogance, Muḥammad (ﷺ) a toujours évité de répandre leur sang. Il a dit : « Pauvres Quraychites ! La guerre les a usés. Quel mal y a-t-il pour eux de laisser la voie libre entre moi et les gens ? En effet, si ces derniers me touchent par quelque malheur, cela va dans le sens de ce qu'ils veulent et si Allah me donne le dessus, ils adhéreront alors à l'islam sans rien avoir perdu. »<sup>(2)</sup>.

Il songea leur envoyer un ambassadeur musulman pour leur expliquer la réalité des choses. Il proposa d'envoyer pour cette mission `Umar ibn al-Khaṭṭâb (رضي الله عنه) mais `Umar (رضي الله عنه) pensait qu'il serait plus judicieux de confier cela à `Utmân [ `Uthmân] ibn `Affân (رضي الله عنه) du fait de sa notoriété et de sa réputation auprès des habitants de la Mecque. Le Messenger d'Allah (ﷺ) donna son accord. Puis `Utmân s'attarda chez les Mecquois car ceux-ci l'empêchaient de revenir (de rejoindre le campement musulman). Une rumeur s'est propagée, affirmant que les Quraychites avaient tué `Utmân (رضي الله عنه). Or, tuer un ambassadeur équivalait à un casus belli dans la tradition arabe d'alors. Les Compagnons de Muḥammad (ﷺ) se sont mis sur le qui-vive, prêts à la confrontation.

Quraych leur a envoyé (aux musulmans) des ambassadeurs pour les menacer et les effrayer. Ils proposèrent un pacte aux clauses désavantageuses pour les musulmans mais qui permet d'épargner des vies. Muḥammad (ﷺ) l'accepta malgré la lésion et le préjudice qu'il comporte. Ce qui nous importe ici c'est l'évocation rapide de certaines clauses de ce pacte qui a été accepté

(1) Rapporté par Aḥmad (18431).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2734) et Ahmed (18910).





par Muḥammad (ﷺ) du fait qu'il apporte la paix et ce en dépit des clauses désavantageuses pour les musulmans :

**1<sup>ère</sup> clause :** Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons repartent chez eux cette année sans entrer à la Mecque. L'année prochaine, les musulmans y entreront non munis d'armes, autres que ce que possède habituellement sur lui un voyageur ordinaire.

**2<sup>ème</sup> clause :** L'entrée en vigueur, entre les deux parties, d'une trêve de dix ans au cours desquels les gens seront en sécurité.

**3<sup>ème</sup> clause :** Quiconque parmi les Quraychites qui rejoint Muḥammad (ﷺ) (à Médine), celui-ci devra le refuser et le rendre aux Quraychites mais si quelqu'un quitte Muḥammad (ﷺ) pour rejoindre les Quraychites, les musulmans n'ont pas le droit de le récupérer.

Quand on jette un œil sur ces conditions, nous voyons que la plupart sont en apparence à l'avantage de Quraych. La première clause par exemple interdit aux musulmans d'entrer à la Mecque, alors qu'ils ne sont qu'à quelques miles d'elle, ce qui est particulièrement pénible pour les musulmans [vu le nombre d'années où ils n'ont pas revu leur patrie]. La deuxième clause prévoit une cessation des hostilités pendant dix ans, ce qui est plutôt à l'avantage des Quraychites qui étaient épuisés par la guerre qu'ils menaient contre Muḥammad (ﷺ) et les conversions des leurs qui rejoignaient Muḥammad (ﷺ). La trêve, vu les circonstances présentes, profitera d'abord à Quraych qui pourra ainsi retrouver la stabilité et récupérer des forces. Quant à la troisième clause, elle constitue une grande lésion puisqu'elle impose aux musulmans de leur remettre [aux Quraychites] tout musulman mecquois qui les aurait rejoints [à Médine] et ne leur impose pas la même chose à eux.

Les conditions et les circonstances poussaient Muḥammad (ﷺ) à refuser ce traité, en raison notamment des clauses désavantageuses. La situation était difficile pour les musulmans car ils voyaient Muḥammad (ﷺ) pencher pour l'acceptation de ce pacte et être sur le point de le l'entériner. Ce fut encore plus pénible lorsqu'arriva [au campement d'al-Ḥudaybiyya] un musulman qui fuyait les Mecquois à cause de la détention et de la persécution qu'il endurait de leur part. C'était le fils de Suhayl ibn `Amr, le fils de l'homme qui justement



était là pour les pourparlers ! Bien que Muḥammad (ﷺ) n'ait pas encore confirmé le traité, Suhayl posa comme condition que son fils, Abû Jandal, soit le premier sur qui on appliquerait le traité et que donc Muḥammad (ﷺ) devrait le lui remettre.

Que fera Muḥammad (ﷺ) ? Le spectre de la guerre menaçait à l'horizon et l'odeur du sang [l'envie de combattre] chatouillait certaines narines mais malgré tout Muḥammad (ﷺ) accepta le traité avec tout ce qu'il renferme de conditions cruelles, ceci par volonté d'empêcher le sang de couler, parce que cela apportera à tout le monde, paix et sécurité, parce que cela écartera le danger de la guerre et parce que cela permettra une coexistence pacifique. Il s'est assis avec Suhayl ibn `Amr afin de mettre par écrit les clauses du pacte et les confirmer. Les musulmans furent encore plus choqués lorsque Suhayl ibn `Amr refusa qu'on écrive l'expression [islamique] « *Bismi-l-Lâhi-r-Raḥmâni-r-Raḥîm* » (Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux) et réclama qu'on écrive à la place l'expression [ancestrale] « *Bismi-ka-l-Lâhumma* » (En ton nom ô Allah). Il a aussi refusé qu'on écrive : « Ceci est ce qu'a convenu Muḥammad, le Messager d'Allah... ». Il dit : « Si je reconnaissais que tu étais le Messager d'Allah, je ne t'aurais pas combattu. Écris plutôt ton nom et celui de ton père ! ». Muḥammad (ﷺ) accepta toutes les clauses et se plia à toutes les conditions du traité, qu'elles soient en rapport avec la forme ou le fonds. Il alla jusqu'à rendre le Compagnon Abû Jandal (رضي الله عنه) comme l'avait exigé Suhayl ibn `Amr.

Cette situation difficile à laquelle Muḥammad (ﷺ) a dû faire face lorsqu'il accepta ce traité donne une idée de la dimension de sa personnalité qui haït la guerre et aime la paix même si le prix à payer est important.

## ●● Manière d'agir à l'égard des minorités dans la société musulmane

Muḥammad (ﷺ) a vécu les dix dernières années de sa vie en tant que chef d'un État jeune, vigoureux et en pleine ascension mais comment était la situation des minorités dans cet État ?







## ●● La dignité de l'être humain

Qui médite le message muḥammadien, verra que celui-ci a préservé la dignité de l'homme et a élevé son rang. En effet, tous les humains sont les descendants d'Âdam, qu'ils soient musulmans ou non. Allah a conféré de la dignité à tous les fils d'Âdam. Il a dit (ﷺ) : **(Nous avons honoré les fils d'Âdam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer [c'est-à-dire : nous leur avons donné toutes sortes de moyens de transport], nous leur avons octroyé de bonnes choses [c'est-à-dire : de quoi manger, boire, se vêtir etc.] et nous les avons préférés (avantagés par rapport) à nombre de nos créatures.)** [17 : al-Isrâ' :70]. Tous donc, au regard d'Allah, jouissent des droits inhérents à leur qualité d'êtres humains. Ensuite, les hommes se surpassent les uns les autres chez Allah en fonction de leur piété, de leur foi et de leur conduite morale. Muḥammad (ﷺ) veillait à ce que cette qualité d'humanité soit bien mise en évidence à travers ses relations et sa conduite avec les non musulmans.

En effet, Muḥammad (ﷺ) a dit dans un hadith bien établi : « Quand vous voyez passer le cortège funèbre, levez-vous jusqu'à ce qu'il soit passé. ». Or, un jour, un cortège mortuaire passa et il se leva. On lui précisa qu'il s'agissait des funérailles d'un juif. À quoi il rétorqua : « N'est-ce pas une âme aussi ? »<sup>(1)</sup>.

Il arrivait que Muḥammad (ﷺ) visite les malades non musulmans. C'est ainsi qu'il visita son oncle Abû Ṭâlib lorsque ce dernier était malade. Il a aussi visité l'enfant juif qui lui rendait service quand celui-ci tomba malade<sup>(2)</sup>.

Il veilla à les respecter dans leurs droits en tant que voisins. Il disait : « Parmi plusieurs compagnons, le meilleur d'entre eux chez Allah est celui qui se montre le meilleur avec ses compagnons et parmi plusieurs voisins, le meilleur d'entre eux est celui qui se montre le meilleur avec ses voisins. »<sup>(3)</sup>. Son propos englobe tous les voisins, même s'ils ne sont pas musulmans.

Muḥammad (ﷺ) n'est pas venu pour confisquer la liberté de ceux qui ne le suivent pas. Il a plutôt agi avec eux avec une tolérance rarement égalée. L'orientaliste français Émile-Félix Gautier a dit : « *Il ne fait aucun doute que la plus grande tolérance est celle dont on fait preuve face à l'agression que commettent*

(1) Rapporté par al-Bukhârî (1313) et Muslim (961).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1356)

(3) Rapporté par al-Ḥâkim dans al-Mustadrak (1620).



les adeptes des autres religions et face aux critiques et élucubrations des non religieux, c'est-à-dire la tolérance au sens divin, telle que le prophète de l'islam l'a inculquée aux musulmans. Muḥammad était le plus grand des tolérants. Le prophète de l'islam n'a pas été sévère à l'égard de tous ceux qui l'insultaient, le frappaient, dressaient des obstacles devant lui ou autres choses de cet ordre, car il était tolérant. Ses disciples et les musulmans le suivirent [en cela]. La tolérance fut et reste une des particularités et caractéristiques sublimes de la religion islamique. En vérité, je dis que la tolérance du musulman ne procède pas d'une quelconque faiblesse chez lui. En fait, le musulman fait preuve de tolérance en même temps qu'il se montre fier de sa religion et qu'il s'attache fortement à sa foi. »<sup>(1)</sup>.

L'abbé français Michon a écrit : « Le Koran, qui commande de combattre les infidèles avec l'épée, est tolérant pour les religions. **Il a exempté de l'impôt de la capitation les patriarches et leurs serviteurs, les moines et leurs serviteurs. Mohammed défendit spécialement à ses lieutenants de tuer les moines, parce que ces sont des hommes de prière. Quand Omar s'empara de Jérusalem, il demanda au patriarche Sophronius un lieu pour faire sa prière. C'était l'heure de midi, et ils étaient ensemble dans l'église du Saint- Sépulcre. Le patriarche, tremblant, lui dit : « Commandeur des croyants, fais ici ta prière. » Omar refusa et sortit de l'église. Arrivé sur la place, il étendit à terre son manteau et fit sa prière; quand il l'eut terminée, il dit au patriarche : « Je n'ai pas voulu prier dans ton église, parce que partout où le kalife a prié, les musulmans élèvent une mosquée, et ils se seraient emparés de ce lieu que je te laisse. » **Il ne fit aucun mal aux chrétiens.** Quand les croisés se furent emparés de Jérusalem, ils massacrèrent sans pitié tous les musulmans et brûlèrent les juifs (Voy. M. Michaud, Hist. des Croisades.). **Il est triste pour les nations chrétiennes que la tolérance religieuse, qui est la grande loi de la charité de peuple à peuple, leur ait été enseignée alors par les musulmans. C'est un acte de religion que de respecter la conscience d'autrui, et de ne pas la violenter pour lui imposer une croyance.** »<sup>(2)</sup>.**

Les Compagnons de Muḥammad (ﷺ) ont eu des conduites exemplaires s'agissant du rapport à autrui, des conduites dignes de ce qu'ils ont appris de

(1) Les mœurs et coutumes musulmanes, Gautier (Émile-Félix), d'après « *Muḥammad fi al-âdâb al-`âlamîyya al-munşifa* » (Muḥammad à travers la littérature universelle impartiale) de Muḥammad `Utsmân `Utsmân, p. 20.

(2) L'abbé Jean-Hippolyte Michon, *Voyage religieux en Orient*, Paris, 1853, pages 264 et 265.





lui. Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) rapporte : « Nous étions avec `Umar ibn al-Khaţţâb (رضي الله عنه) quand un copte est arrivé d'Égypte. Il dit : "Commandeur des Croyants, je viens solliciter ton secours !" – Qu'as-tu ?, demanda `Umar. – `Amr ibn al-`Âş, dit-il, (le gouverneur de l'Égypte) a organisé une course de chevaux en Égypte et c'est mon cheval qui a gagné. Quand les gens virent les chevaux, Muḥammad, le fils de `Amr, s'est levé en criant : "Par le Seigneur de la Kaaba, c'est mon cheval !" . Quand il se fut rapproché, j'ai reconnu le mien. J'ai alors crié : "Par le Seigneur de la Kaaba, c'est mon cheval !" . Il s'est alors dirigé vers moi et s'est mis à me frapper avec un bâton en disant : "Prends ça et saches que je suis le fils des nobles." Cela arriva aux oreilles de `Amr, son père. Il eut peur que je vienne te voir. Il m'a emprisonné mais je me suis enfui et suis venu à toi. ». Anas (رضي الله عنه) jura : « Par Allah, `Umar se contenta de cette seule parole : "Assieds-toi". Il a écrit à `Amr ce message : "Quand ma lettre te parviendra tu viendras, toi et ton fils Muḥammad." Il ajouta à l'adresse de l'Égyptien : "Installe-toi en attendant la venue de `Amr." `Amr appela son fils et lui demanda : "Aurais-tu commis quelque faute, te serais-tu rendu coupable de quelque crime ?" – Non, répondit-il. – Pourquoi alors `Umar m'écrit-il à ton sujet ? Puis, ils sont tous les deux partis rejoindre `Umar. ». Anas poursuit le récit : « Par Allah, nous étions avec `Umar quand arriva `Amr, vêtu d'un *ridâ'* (qui couvre le haut du corps) et d'un *izâr* (qui couvre le bas du corps) [comme les deux pièces de tissu que l'on porte lors du pèlerinage]. `Umar cherchait du regard le fils puis l'aperçut derrière son père. `Umar demanda : "Où est l'Égyptien ?" – Me voici, répondit-il. – Prend le bâton, lui ordonna-t-il, et frappe le fils des nobles. Il le frappa abondamment – or nous étions contents qu'il le frappe – et ne cessa pas de frapper jusqu'à ce que vous espérâmes qu'il cesse, tant il l'avait roué de coups, et pendant ce temps, `Umar qui disait : "Frappe le fils des nobles !" . Puis il ajouta : "Frappe sur le crâne dégarni de `Amr car par Allah il ne t'a frappé que parce que son père détient l'autorité." L'Égyptien a alors dit : "Commandeur des Croyants, je me suis suffisamment vengé. J'ai frappé celui qui m'avait frappé." `Umar (رضي الله عنه) dit : "Par Allah, si tu avais accepté de le frapper, je ne me serais pas interposé entre toi et lui jusqu'à ce que ce soit toi qui décides de le laisser (de cesser les coups)." . Ensuite, il ajouta : "Ô `Amr ! Depuis quand réduisez-vous les gens en esclavage alors que leurs mères les ont enfantés libres ?" `Amr se mit à s'excuser. Il a dit : "Je n'étais pas au courant de cela." `Umar se tourna ensuite vers l'Égyptien et lui dit : "Pars en paix et si quelque chose te peine écris-moi." » .



## ●● Point de contrainte en religion

Bien que Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons eussent la conviction que la vérité consiste à suivre l'islam car celui-ci est venu compléter les messages des prophètes précédents, ils n'ont pas du tout essayé de contraindre quelqu'un pour qu'il embrasse l'islam contre son gré. Le Qur'ân a exprimé cela de façon claire à travers la parole divine suivante : **(Point de contrainte en religion. Le bon chemin s'est clairement distingué de l'égarement.)** [2 : al-Baqara : 256].

On ne contraint donc personne à adopter l'islam même si la personne qui contraint est un père qui veut le bien pour ses enfants et même si la personne contrainte est un enfant qui ne doute pas un instant de l'affection de son père. Même le Messager d'Allah (ﷺ) a reçu l'interdiction de contraindre les gens pour qu'ils embrassent cette religion. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(Si ton Seigneur l'avait voulu, tous les habitants de la terre seraient croyants. Est-ce toi qui va contraindre les gens à devenir croyants ? )** [10 : Yûnus : 99].

Le prêtre et chercheur Constantin [Virgil] Gheorghiu dit à propos de la situation des adeptes des religions monothéistes qui vivaient sous le gouvernement islamique : « Bien que l'islam se soit étendu à toute la Péninsule en l'an 9, Muḥammad (ﷺ) n'a pas forcé les juifs et les chrétiens à accepter sa religion car ce sont des gens qui disposent d'un livre saint. On lit dans la lettre de Muḥammad, qu'il envoya à Abû al-Ḥârîts [Abû al-Ḥârîth], l'évêque de Najrân, que la situation des chrétiens dans la Péninsule après l'arrivée de l'islam s'est considérablement améliorée. Il y dit ceci : "Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. De la part du Prophète Muḥammad à l'évêque Abû al-Ḥârîts, aux évêques, prêtres et moines de Najrân ainsi que ceux qui les suivent. Ce dont ils jouissent et dont ils disposent actuellement, que ce soit peu ou beaucoup, leur appartient pleinement, à savoir leurs églises, leurs chapelles, leur monachisme et la protection d'Allah et de son Messager. Aucun évêque n'est démis de son épiscopat, ni aucun moine n'est privé de sa vie monacale ni aucun prêtre n'est destitué de sa fonction. Aucun des droits dont ils jouissaient n'est remis en cause ni aucun des pouvoirs qu'ils exerçaient auparavant ni rien de leur situation antérieure, tant qu'ils restent sincères et unanimes à respecter leur devoir. Ils ne seront pas victimes d'injustices et ne doivent pas eux-mêmes en commettre.<sup>(1)</sup> ».

(1) Muḥammad Ḥamîdullâh, *Majmû`atu-l-watsâ'iq as-siyâsiyya li-l-`ahdi-n-nabawiyyi wa-l-khilâfati-*





Gheorghiu a dit : « Cette lettre indique que les chrétiens étaient libres de pratiquer leur culte et qu'ils ne subissaient pas de vexations de la part des musulmans. Durant la neuvième année, une délégation de chrétiens de Najrân est arrivée [à Médine], avec à sa tête, l'archevêque Abû al-Hârîs, l'évêque `Abdulmasîh et le chef de la caravane al-Ayham. Quand ils voulurent tenir séance avec le Prophète, ils ont revêtu l'ensemble de leurs vêtements et ornements sacerdotaux. Il ne fait pas de doute que le Prophète avait un respect particulier pour les chrétiens car le Coran les a cités et honorés. »<sup>(1)</sup>.

L'islam ne s'est pas contenté d'accorder aux non musulmans la liberté de conserver leur religion mais il leur a aussi permis de mettre en pratique leur culte et a préservé leurs édifices religieux puisque Muḥammad (ﷺ) a interdit à ses Compagnons de s'en prendre aux ermites (ou aux moines retirés dans leurs couvents). Lui-même ne s'en est jamais pris à aucun lieu de culte appartenant aux non musulmans. Ses successeurs (les califes) et ses Compagnons après lui ont parfaitement assimilé cette leçon, raison pour laquelle ils recommandaient aux chefs militaires de ne pas toucher les lieux de culte, de ne pas les détruire ni de les confisquer. Il y eut à l'époque de `Umar (رضي الله عنه) ce qui est connu dans l'histoire comme « le document de `Umar » qui est un pacte conclu avec les habitants d'Ilyâ (al-Quds) [Aelia Capitona (Jérusalem)] : « Voici ce que l'esclave d'Allah `Umar, Commandeur des Croyants, accorde comme garantie aux habitants d'Aelia. Il leur garantit la sécurité pour leurs personnes, leurs biens, leurs églises, leurs croix, les personnes malades autant que les personnes en bonne santé et toutes les confessions représentées. Leurs églises ne seront pas utilisées comme demeures. Elles ne seront ni détruites ni profanées, ni elles, ni les dépendances, ni leur croix ni rien de leurs possessions. Rien ne sera fait pour leur faire abjurer leur foi. Personne ne sera lésé et aucun juif ne cohabitera avec eux à Aelia. »<sup>(2)</sup>.

---

*r-râchida* (Recueil des documents diplomatiques de l'époque du Prophète et des califes bien guidés), p. 179. L'information se trouve dans *Dalâ'il an-nubuwwa* d'al-Bayhaqî 5/391.

(1) Constantin [Virgil] Gheorghiu, *Naẓratun jadîda fî sîrati-r-rasûl* (Regard neuf porté sur la biographie du Messager), p. 372.

(2) *Târikh aṭ-Ṭabarî* (Les Chroniques d'aṭ-Ṭabarî) : 3/609. [NDT : Attention : il s'agit ici de l'original arabe des Chroniques de Tabarî, non le résumé tendancieux écrit en persan par le chiite Bal'âmî puis traduit en français par Hermann Zotenberg ! Attention aussi : les récits de l'original arabe ne sont pas forcément tous authentiques et Tabarî lui-même explique dans sa préface qu'il y a inclus des récits étranges et manifestement inauthentiques, car son objectif est de faire un travail de compilation et de collecte des



Concernant le dernier passage où il est dit qu'aucun juif ne cohabitera avec eux à Jérusalem, cela leur a été accordé suite à une requête particulière faite par les habitants de la ville.

Il leur a aussi permis de mener leur vie sociale comme bon leur semble en accord avec leurs traditions spécifiques comme le mariage, le divorce et choses de ce genre.

L'historien et prêtre James [Albert] Michener a écrit : « Les moines ont affirmé que les gens du livre étaient bien traités et qu'ils étaient libres de pratiquer leur religion. Ce qui confirme assurément la réalité de cela est la lettre envoyée par le patriarche nestorien Îshûyâb III au patriarche Sam`ân [Simon, Siméon, Semaan], son collègue du synode, après la conquête islamique. On y lit : "Hé ! les Arabes auxquels le Seigneur a donné le gouvernement du monde et la direction de la terre sont chez nous, sauf qu'ils n'importent pas le christianisme. Ils nous aident, ne nous empêchent pas de conserver nos croyances et ont un grand respect pour les moines et les saints ! »<sup>(1)</sup>.

### ● Les valeurs de justice à l'égard d'autrui

Muḥammad ﷺ a commandé de faire preuve de justice avec tout le monde, musulmans ou non. On lit dans le Qur`ân la parole divine suivante : **(Allah vous commande de restituer les dépôts à leurs propriétaires et, quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité.)** [4 : an-Nisâ' : 58].

Muḥammad ﷺ a reçu les versets et les a appliqués de la meilleure des manières. L'ordre donné est de pratiquer la justice avec tout le monde sans considération de la nature des individus, de leur groupe ethnique, de leur religion ou de leur origine (leur statut social). Tous sont égaux [devant la justice], même si le jugement doit être en faveur de quelqu'un qui [habituellement] est injuste envers les musulmans. Il faut lui reconnaître son droit et lui faire justice.

Il est dit dans un autre verset : **(Ô croyants ! Soyez assidus envers d'Allah**

---

traditions sans égard pour leur degré de véracité. Aussi, pour se décharger, il cite systématiquement les isnad (chaînes narratives)]

(1) Muḥammad Amîn Ḥasan, *Khaṣā'iṣ ad-da`wa al-islâmiyya* [Les spécificités du message islamique], p. 166.





**et soyez des témoins impartiaux. Que votre ressentiment envers des gens ne vous pousse pas à être injustes. Soyez justes, cela est plus digne de la piété. Craignez Allah. Il est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.)**

[5 : al-Mâ'ida : 8].

Le Qur'ân a ordonné à Muḥammad (ﷺ) de juger avec justice si des Gens du Livre viennent à lui pour le faire juge entre eux : **(Si tu rends un jugement, sois équitable vis-à-vis d'eux. Allah aime ceux qui jugent équitablement.)**

[5 : al-Mâ'ida : 42].

Un juif du nom de Zayd ibn as-Samîn a été injustement accusé de vol alors qu'en réalité il était innocent. Le voleur était Ṭu`ma ibn Ubayriq. Allah a révélé des versets coraniques pour innocenter le juif : **(Nous avons fait descendre sur toi l'Écrit avec la vérité, pour que tu juges entre les gens selon ce qu'Allah t'a enseigné (et inspiré) et ne te fais pas le défenseur des traîtres. Implore le pardon d'Allah. Il est vraiment tout pardon et toute miséricorde. [...] Quiconque commet une faute ou un péché puis en accuse un innocent, se rend alors coupable d'une calomnie et d'un péché manifeste.)**

[4 : an-Nisâ' : 105-112]. Aṭ-Ṭabarî, le commentateur du Qur'ân, a dit : « Le sens des versets est : Ne sois pas « **le défenseur** » de celui qui porte atteinte à la personne ou aux biens d'un musulman ou d'un non musulman protégé [*mu`âhad / mu`âhid*], ne plaide pas en sa faveur et ne le soutiens pas contre celui qui lui réclame son droit qui lui a été dérobé traitreusement. « **Implore le pardon d'Allah** » ô Muḥammad et demande-lui de t'épargner la punition de ta faute parce que tu t'es fait l'avocat d'un traître qui a subtilisé le bien d'autrui. ». Aṭ-Ṭabarî a montré qu'un juif innocent a été accusé du vol et que suite à cela les versets ont été révélés [pour le mettre hors de cause]<sup>(1)</sup>.

Dans plus d'une trentaine de hadiths, Muḥammad (ﷺ) insiste auprès de ses Compagnons concernant le droit du non musulman protégé [*mu`âhad / mu`âhid*], le *mu`âhad* étant celui qui est lié aux musulmans par un pacte. Un exemple de hadith est celui-ci : « Celui qui tue une personne protégée par un pacte [*mu`âhad*] ne sentira pas l'odeur du paradis bien que son parfum soit perceptible depuis une distance équivalente à quarante ans (de voyage). »<sup>(2)</sup>.

(1) Aṭ-Ṭabarî, dans son commentaire des versets en question.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (6914).



Un autre hadith dit : « Qui se montre injuste envers un protégé [*mu`âhad*], ou le lèse dans son droit, ou lui impose ce qui est au-dessus de ses forces, ou lui prend quelque chose injustement, celui-là je plaiderai contre lui le jour du jugement. ». Il (le Prophète ﷺ) a aussi dit : « Qui tue un homme pendant que celui-ci bénéficie de la protection d'Allah et de son Messager, Allah lui interdira l'entrée au paradis. »<sup>(1)</sup>.

Il a également dit : « Celui qui, illégitimement [ou inopportunément ou sans bien-fondé], tue une personne protégée (par un pacte), Allah lui interdit l'accès au paradis. »<sup>(2)</sup>.

Ces hadiths ont été rapportés de Muḥammad (ﷺ) par un grand nombre de ses Compagnons qui les ont donc entendus de lui, ce qui montre comment il insistait dans ses recommandations concernant les protégés vivant dans la société musulmane.

Quand Muḥammad (ﷺ) a interdit qu'on maltraite quelqu'un, quel qu'il soit, il l'a interdit sans restriction, sans préciser s'il est musulman ou non. En effet, il a dit : « Allah (ﷻ) châtiara ceux qui persécutent les gens en ce monde. »<sup>(3)</sup>.

Il ne fait aucun doute que la question de la croyance –telle qu'elle existe dans cette religion– est une affaire qui repose sur la conviction et l'entendement, après explication, compréhension et réflexion. Ce n'est pas une affaire de coercition et de contrainte par la force. Depuis que Muḥammad (ﷺ) a été envoyé, nous n'avons pas connaissance d'un seul cas où un non musulman aurait été contraint par la force à devenir musulman. Cela en soi est une preuve probante démontrant la liberté de croyance, liberté que l'islam accorde.

Aux non musulmans vivant dans la société musulmane, Muḥammad (ﷺ) a assuré et garanti la sécurité pour leurs personnes, leurs biens et leur honneur. Personne, parmi les musulmans ou autres, ne leur portera atteinte tant qu'ils résident en terre musulmane. Quand un musulman tua un protégé non musulman parmi les habitants d'al-Ḥîra, il accorda à la famille du mort de se venger du tueur [en pratiquant sur lui la loi du talion]<sup>(4)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bayhaqî dans *as-Sunan al-kubrâ* (18511).

(2) Rapporté par an-Nasâî (4747), Abû Dâwûd (2760) et Aḥmad (19864).

(3) Rapporté par Muslim (2613).

(4) Voir *al-Muṣannaf* de `Abdurrazzâq : 15/185.







## ●● Entretien de bons rapports avec les autres

Les enseignements de Muḥammad (ﷺ) ont apporté un principe important à savoir que, dans l'absolu, le musulman doit avoir un comportement agréable avec tout le monde. En effet, il a dit : « En réalité, j'ai été envoyé pour parfaire les **nobles** caractères (/les **nobles** qualités). » ou selon une autre version du hadith : « ...les **beaux** caractères (/les **belles** qualités). ». Or, l'on doit agir selon les nobles caractères (/ les belles qualités) avec tous, qu'ils soient musulmans ou non.

La coexistence paisible, l'entente et l'entraide entre les nations et les individus est une chose dont l'humanité a extrêmement besoin. Or, Muḥammad (ﷺ), à travers son message, a ordonné de faire preuve de miséricorde sous toutes ses formes et de bon comportement sous ses divers aspects. Allah (ﷻ) a dit : **(Allah ne vous a pas interdit, s'agissant de ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures, de faire preuve de bienfaisance et d'équité à leur égard. Allah aime ceux qui sont équitables.)** [60 : al-Mumtaḥana : 8]. Les savants musulmans ont expliqué la bienfaisance (*al-birr*) dont il est question ici dans le verset en disant ceci : « C'est le fait d'être attentionné (doux) envers les faibles parmi eux, de satisfaire le besoin du pauvre parmi eux, de nourrir celui parmi eux qui a faim, de donner des habits à celui parmi eux qui n'en n'a pas, de tenir un langage respectueux avec eux –dans le but de leur être agréable et par compassion, non par peur d'eux ou par sentiment d'infériorité–, de supporter leurs désagréments s'ils se montrent mauvais voisins, bien que l'on soit dans la capacité de faire cesser cela, ceci par gentillesse à leur égard et non par crainte ou convoitise, c'est aussi de faire des invocations pour qu'Allah les guide dans le droit chemin et qu'ils accèdent ainsi au bonheur, de leur apporter le bon conseil dans toutes leurs affaires, que ce soit dans le domaine religieux ou celui des choses matérielles et de les protéger lors de leur absence au cas où quelqu'un voudrait leur causer un préjudice... »<sup>(1)</sup>.

Bien se comporter avec eux est encore plus recommandé s'ils font partie des proches et c'est quasiment une obligation s'agissant des deux parents. Asmâ', la fille d'Abû Bakr, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte :

(1) Voir *al-Furûq* d'al-Qarâfî, 3/15.



« Ma mère vint à moi alors qu'elle était idolâtre, ceci durant la trêve conclue avec les Quraychites. Je suis alors partie voir le Prophète (ﷺ) et lui ai dit : "Ô Messenger d'Allah, ma mère est arrivée. Elle est désireuse [de maintenir le contact avec moi, d'obtenir mon hospitalité, ...]. Dois-je garder les liens avec elle [en étant attentionnée à son égard] ?". Il répondit : "Oui, maintiens les liens avec ta mère [par respect des devoirs filiaux]." »<sup>(1)</sup>.

Lorsque la délégation de Najrân –composée de chrétiens– est arrivée à Médine auprès de Muḥammad (ﷺ), ils entrèrent dans La Mosquée [du Prophète (ﷺ)] après le temps de la prière du *`asr* [milieu d'après-midi]. C'était le temps de leur office et ils se levèrent pour le célébrer dans La Mosquée. Les gens présents voulurent les en empêcher mais Muḥammad (ﷺ) leur dit : « Laissez-les ». Ils s'orientèrent vers l'est et accomplirent leur office. Ibn al-Qayyim, un illustre savant musulman, a dit : « À travers cet événement, il ressort qu'il est permis aux Gens du Livre d'entrer dans les mosquée musulmanes... » Puis il ajouta : « ...qu'il est aussi permis de consentir aux Gens du Livre de faire leur prière en présence des musulmans dans leurs mosquées si cela reste occasionnel. »<sup>(2)</sup>.

Sa femme `Â'icha a dit : « Quand le Messenger d'Allah (ﷺ) est mort, son armure était déposée en gage chez un juif contre trente *ṣâ`* d'orge [environ 80 kg] »<sup>(3)</sup>. Ceci afin de subvenir aux besoins de sa famille.

Elle raconte aussi que des juifs sont entrés chez le Messenger d'Allah (ﷺ) et dirent : « *As-sâmu `alaykum* (Que le *sâm* soit sur vous) ! » [le *sâm*, c'est-à-dire la mort]. Il leur a répondu : « *Wa `alaykum* ! (Ainsi que sur vous [pareillement pour vous, et vous de même]. ». `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, commente : « J'ai compris [la parole qu'ils avaient dite]. J'ai alors répondu en disant : « Que le *sâm* soit sur vous ainsi que la malédiction ! ». Le Messenger d'Allah (ﷺ) a alors dit : « Doucement, ô `Â'icha, Allah aime la douceur en toutes choses. ». J'ai alors rétorqué : « Messenger d'Allah, n'as-tu pas entendu ce qu'ils ont dit ? ». Et le Messenger d'Allah (ﷺ) d'affirmer : "Et moi j'ai répondu en disant : Et vous de même !" »<sup>(4)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2620) et Muslim (1003).

(2) Voir *Zâd al-ma`âd* 3/538.

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2916) et Muslim (1603).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (2935) et Muslim (2165).





Muḥammad (ﷺ) a ordonné aux musulmans de bien s'occuper des protégés (*ahl adz-dzimmah*) qui vivent sous leur protection. Si quelqu'un parmi eux a besoin d'une assistance, ils doivent se charger de l'aider car l'État est responsable des pauvres parmi les musulmans et des pauvres parmi les non musulmans qui sont bénéficiaires de la protection. L'État doit donc leur assurer des moyens d'existence décentes, à eux et aux personnes qui sont à leur charge car ils font partie des citoyens de l'État musulman lequel est responsable de tous ses ressortissants. Or, Muḥammad (ﷺ) a dit : « Vous êtes tous gardiens et tout gardien est responsable de ceux dont il a reçu la garde. »<sup>(1)</sup>.

Umar, le deuxième calife, lorsqu'il était en Syrie, est passé près de chrétiens touchés par la lèpre. Il demanda qu'on leur attribue une part des aumônes et qu'on leur alloue le nécessaire pour vivre en cas d'incapacité, de vieillesse ou de pauvreté.

### ●● Liberté de travail pour gagner sa vie

Muḥammad (ﷺ) s'est engagé à ce que les non musulmans aient, en pays musulman, la liberté de travailler pour gagner leur vie, que ce soit en tant qu'employés ou en tant que travailleurs à leur propre compte et la liberté d'exercer les professions libérales qu'ils veulent et de pratiquer les activités économiques qui les intéressent, et ce à égalité avec les musulmans. Ils ont aussi le droit de vendre, acheter, conclure tous types de contrats et toutes transactions financières tant qu'ils s'abstiennent de pratiquer le prêt à intérêt (*ribâ*).

Donc, mis à part l'usage du *ribâ*, le commerce des alcools, du porc et des choses nuisibles à la société et interdites par l'islam, ils ont une entière liberté dans leurs relations. S'il a interdit les choses précitées, c'est à cause du préjudice causé sur leur personne ou sur leur société.

Ils jouissent aussi de toutes les libertés consistant entre autres à avoir une propriété individuelle, à exercer des métiers industriels ou artisanaux etc.

### ●● Muḥammad (ﷺ) et le principe du dialogue

Muḥammad (ﷺ) était fermement convaincu que la question est, en premier lieu, une question de lutte des idées et qu'il est venu apporter le bien pour

(1) Rapporté par al-Bukhârî (893) et Muslim (1829).



toute l'humanité. Il sait que s'il impose le bien au gens de manière autoritaire, il se peut fort qu'ils ne l'acceptent pas, de la même façon qu'il sait que la foi ne peut être imposée par la force car croire est un acte du cœur, une conviction que l'on acquiert en son esprit et en son for intérieur et une adhésion du cœur et de l'âme et c'est cela qu'il recherchait. S'il l'avait voulu, il aurait emprunté une autre voie qui lui aurait épargné de longues distances et lui aurait permis d'arriver au but par le chemin le plus court et le plus rapide.

Les historiens perpétuent une phrase qu'ils se transmettent, une phrase disant que « les hommes suivent la religion de leurs souverains », voulant dire par là que les rois imposent leur croyance et leur voie à tout le peuple. Ils affirment que c'est ce qui s'est passé depuis l'aube des temps à savoir que le fort impose ses positions, que le riche gouverne les gens lesquels le suivent peut-être pour sa richesse et ses largesses. Or, il a été proposé à Muḥammad (ﷺ) d'obtenir tout cela, c'est-à-dire la richesse, la force et même le pouvoir. Il refusa catégoriquement. Son Compagnon Jâbir ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, raconte : « Les Quraychites envoyèrent `Utba ibn Rabî'a –un homme connu pour sa pondération et son calme–. Il se rendit auprès du Messager d'Allah (ﷺ) pour lui dire ceci : « Cher neveu [*appellatif sans référence à un quelconque lien de famille*], tu sais parfaitement la bonne place que tu occupes parmi nous du fait de la noblesse de ta naissance mais tu affirmes à la face de ton peuple des choses graves par lesquelles tu les as désunis. Écoute, je vais te proposer des choses en espérant que tu en acceptes certaines. Si derrière cette affaire tu cherches à obtenir de l'argent, nous collecterons de nos biens pour toi autant qu'il en faut pour que tu sois le plus riche parmi nous. Si tu cherches une haute position sociale, nous te ferons notre chef et aucune décision ne pourra être prise sans ton accord. Si tu veux être roi, nous te ferons roi à notre tête. Mais si cette chose qui te vient est une possession (par les djinns) dont tu n'arrives pas à te défaire, nous chercherons alors pour toi un médecin et nous ne cesserons de dépenser de nos biens à cette fin jusqu'à ce que tu en guérisses. » Quand il eut fini de dire ce qu'il avait à dire, le Messager d'Allah (ﷺ) lui récita le début de la sourate Fuṣṣilat : **(Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Hâ-Mîm. [Ceci est une] révélation provenant du Tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux. C'est un écrit dont les versets ont été clairement détaillés [sous forme d' / II**





s'agit d'] une lecture arabe pour des gens qui savent, lecture qui annonce [la bonne nouvelle] et met en garde [contre le châtement] mais la plupart d'entre eux se détournent et par conséquent n'entendent pas [/n'obéissent pas]. Ils disent: "Nos cœurs sont gangués, imperméables à ce à quoi tu nous appelles, nos oreilles sont atteintes de surdit  et entre nous et toi, il y a un voile (un  cran). Agis donc de ton c t , nous agissons du n tre.". Dis : "Je ne suis qu'un homme comme vous. Il m'est r v l  que votre dieu est un dieu unique. Soyez d vou s   lui [en suivant sinc rement son chemin, en l'adorant] et implorez son pardon.". Malheur aux idol tres qui ne pratiquent pas la *zak t* et qui renient l'au-del  [Ndt : *zak t* = la purification, soit au sens  troit : la purification des richesses c'est- -dire l'aum ne l gale, soit au sens g n ral : la purification int rieure, de l' me, du c eur, par la bonne croyance et les  uvres pieuses]] [41 :Fu silat : 1-7]<sup>(1)</sup> ».

Mu ammad ﷺ a donc refus  cette g n reuse proposition de richesse et de royaut . Si Mu ammad ﷺ avait voulu la royaut , il l'aurait obtenue et serait devenu un roi   la t te des Quraychites. Il aurait alors conduit les gens vers l'islam   l'aide de son autorit . Personne ne pourrait apr s cela se d rober. Cela aurait  t  plus pratique pour sa pr dication et un moyen permettant de toucher un plus grand nombre de personnes en un minimum de temps d'autant plus que Quraych  tait la tribu qui jouait le r le de guide religieux. Si son chef avait  t  un proph te musulman, les choses seraient simples et les habitants de la P ninsule adopteraient tous l'islam.

S'il avait voulu les richesses, il aurait  t  le plus riche et aurait pu faire usage de sa richesse pour s'attirer   lui les gens qui seraient alors soumis   lui par convoitise et d sir d'avoir une partie de ce qu'il poss de. Mais il savait avec certitude que les croyances ne s'imposent pas par autorit  et ne s'ach tent pas avec de l'argent. Donc, aucune peur ne peut faire germer la foi dans le c eur ni aucune convoitise ne peut l'entretenir. Voil  pourquoi il s'attachait   faire usage de dialogue avec les non musulmans. Il savait en effet qu'aucune autre voie ne pouvait mener au c eur ou   l'esprit. C'est cette voie qu'il suivit dans son appel   l'islam sans jamais en d vier. `Abdull h ibn `Abb s, qu'Allah soit satisfait de lui et de son p re, raconte   propos d'un Y m nite appel   im d

(1) Rapport  par Ibn Is h q (1/197).



al-Azdî, venu à la Mecque : « Āimād est arrivé à la Mecque. Il est originaire de la tribu Azd Chanû'a. Il soignait les gens atteints de possession par les djinns. Or, il a entendu des individus de la populace mecquoise dire que Muḥammad (ﷺ) était possédé. Il s'est alors dit : "Et si j'allais voir cet homme ! Il se peut qu'Allah le guérisse par mon intermédiaire." Il alla donc à sa rencontre et lui dit : "Hé ! Muḥammad ! Je soigne ce genre de possession. Allah guérit par mon intermédiaire qui il veut. Es-tu intéressé ?" Le Messager d'Allah (ﷺ) parla : "Les louanges vont à Allah. Nous le louons. Nous implorons son aide. Celui qu'Allah guide, il n'y a personne qui puisse l'égarer et celui qu'il égare, il n'y a personne qui puisse le guider. J'atteste qu'il n'y a nulle divinité digne d'adoration sauf Allah, seul et sans associé, et j'atteste que Muḥammad est son serviteur et son messager. Ceci étant dit..." Āimād dit : "Redis-moi ces paroles que tu viens de dire !" Le Messager d'Allah (ﷺ) les lui répéta trois fois. Il [Āimād] dit ensuite : "Il m'a été donné d'entendre la parole des devins, des sorciers et des poètes mais je n'ai jamais entendu de paroles comme celles-ci que tu viens de dire. Or, [par leur beauté] elles atteignent le fin fond de l'océan, la très haute mer. [expression arabe pour dire qu'elles sont éloquentes et belles] Tends ta main que je te déclare ma conversion à l'islam.". C'est ainsi qu'il embrassa l'islam. »<sup>(1)</sup>.

De même que le Qur'ân lui a précisé le but de sa mission, il lui a aussi clairement défini la méthode à suivre à l'égard des personnes qu'il appelle (à l'islam). En effet, il stipule : **(Appelle vers le chemin de ton Seigneur en usant de sagesse et de belles paroles d'exhortation et débat avec eux de la meilleure des façons. Ton Seigneur sait parfaitement qui s'est égaré de son chemin et sait parfaitement qui est bien guidé.)** [16: an-Naḥl :125]. C'est donc un appel qui fait usage de trois moyens de prédication qui sont : la sagesse, les paroles d'édification et le débat mené de la meilleure des façons.

### ●● En temps de paix, le message de Muḥammad e, c'est la réforme.

Muḥammad (ﷺ) a profité de chaque instant qui passait pour faire de la réforme, au sens large du terme, en tous les domaines de la vie autour de lui, car il voyait que beaucoup de choses nécessitaient de nombreuses années pour mener à bien la réforme de ce qu'ont légué les voies éloignés de la voie divine, voies qui avaient fait de l'homme un simple écrou de fixation, le dépouillant

(1) Rapporté par Muslim (868).





de ce qu'il a de plus essentiel, le laissant sans but et sans valeur, au point qu'il oublia son Seigneur, sa propre personne et son idéal, délaissant ainsi ce dont Allah l'a chargé, à savoir : l'adorer et aménager la terre (qu'il lui a confiée).

Pratiquer la réforme sur terre est donc le but pour lequel les prophètes ont été envoyés, leur mission première. À travers cela, ils recherchent la satisfaction d'Allah (ﷻ) qui leur a commandé la bienfaisance et leur a interdit la malfaisance. Allah (ﷻ) a dit, rapportant les paroles de son prophète Chu`aybn (رضي الله عنه) : **(Il n'est pas dans mon intention que je me permette ce que je vous interdis. Or, je ne cherche qu'à réformer dans la mesure de ce que je peux, et mon succès (en cela) ne dépend que d'Allah. En lui je place ma confiance et vers lui je reviens (sans cesse).)** [11 :Hûd :88].

Nous devons comprendre cette réalité importante qui est que Muḥammad (ﷺ) n'a pu appliquer sa voie réformatrice de manière complète qu'après son hégire et la mise sur pied de son État, autrement dit qu'il n'a pu l'appliquer que pendant dix ans seulement, années souvent ponctuées par des interruptions rendues nécessaires par des circonstances indépendantes de sa volonté, à savoir les périodes de guerre. Il devait donc presser le pas afin de réaliser l'immense œuvre au cours de ce délai, court s'il est rapporté à la durée de l'Histoire et à la vie des nations.

Effacer en seulement une dizaine d'années la souillure qui entachait l'humanité depuis des millénaires devient donc une utopie mais ceux qui ont étudié la vie de Muḥammad (ﷺ) et de sa communauté savent qu'il a induit un changement extraordinaire durant ces dix années au cours desquelles il a réformé.

Ce qui rend perplexe, c'est comment tout cela a pu se réaliser en un temps aussi court !

## ●● La réforme de la vie terrestre se fait grâce à la religion

Une idée s'est longtemps ancrée dans les esprits, celle disant que la religion ne régit que les relations des hommes avec leur Seigneur. Certains disaient même, explicitement ou implicitement : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ». Cette idée figée par laquelle et autour de laquelle la pensée humaine s'est sclérosée fut une calamité pour les hommes car (d'après cette idée) la religion n'apporterait quasiment aucun bienfait significatif dans



la vie si [comme elle prétend] elle n'avait pas d'autre but que celui d'organiser la relation avec Allah uniquement. La création entière devient alors telle une immense jungle qui n'est régie par aucune loi, une jungle qui ne reconnaît aucun bien et qui ne désapprouve aucun mal. Dès lors, toutes les valeurs et toutes les lois deviennent dépendantes de la volonté et des désirs des gouvernants c'est-à-dire que sera vrai ce qu'ils aiment et sera faux ce qu'ils détestent.

En conséquence, ce qui définit la norme, s'agissant des valeurs, c'est uniquement la volonté du dirigeant. Muḥammad (ﷺ) est venu pour changer ce déclin moral et remettre les choses à leurs vraies places à savoir qu'en tant que simples humains, notre volonté ne saurait valablement servir de référence pour établir la norme des valeurs car quelque sublime que soit le rang de l'homme, il restera toujours un humain faillible. Dès lors, il est plus qu'indispensable de laisser le système de valeurs être défini par le créateur des humains, car étant celui qui les a créés, il sait ce qu'il leur faut et ce qui leur convient. En effet, Allah (ﷻ) dit dans les versets coraniques : **(N'est-il pas le connaisseur de ce dont il est lui-même le créateur ? Or, c'est lui le Doux, le Connaisseur de tout)** [67 : al-Mulk :14].

Le Qur'ân, depuis le premier jour où il a été révélé jusqu'au dernier jour de sa révélation, n'a cessé de confirmer cette idée et ce concept, tandis que Muḥammad (ﷺ) depuis le premier jour où il commença à prêcher l'islam n'a cessé de rappeler cela aux gens. Il leur rappelait l'unicité d'Allah, leur rappelait qu'Allah est le créateur, celui qui accorde la subsistance, qui donne la vie et la mort et qu'il est celui qui peut procurer le bien ou causer un préjudice. Quand les gens embrassent la foi islamique et reconnaissent qu'Allah (ﷻ) est le seul créateur, il leur dit ceci : **(Votre Seigneur est Allah qui a créé les ciels et la terre en six jours puis s'est élevé sur le Trône. Il fait que la nuit recouvre le jour tout en le poursuivant rapidement [et inversement le jour recouvre la nuit tout en le poursuivant rapidement]. Le soleil, la lune et les étoiles, ont été créés et assujettis par son commandement. N'est-ce pas qu'il détient la création et le commandement ? Exalté soit Allah, Seigneur de l'univers !)** [7 : al-A`râf : 54].

Il ne cesse de leur répéter qu'il détient la création et le commandement, qu'il n'y a pas de créateur autre que lui et que personne d'autre que lui ne commande dans son royaume.







## ●● La réforme dans le domaine du savoir

Muḥammad (ﷺ) est arrivé parmi un peuple illettré ne sachant [pour la plupart] ni lire ni écrire et très éloigné de la science matérielle. L'humanité entière était alors éloignée de la science, à l'exception de certaines manifestations de progrès dans les États perse et romain, ainsi que chez certains habitants d'Égypte, d'Inde et de Chine.

Le Qur'ân est venu et incita à la science. Parmi ses premiers versets, il y a l'expression « *iqra'* (lis) » puis il y eut toute une sourate portant le nom « *al-Qalam* (le calame) ». Entre autres versets, il y a : **(Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" Seuls les doués d'intelligence tirent profit des exhortations.)** [39 :az-Zumar :9]. En d'autres termes, savant et non savants ne se valent pas car le savant est meilleur comme Allah (ﷻ) a dit : **(Ceux parmi vous qui croient et ceux qui ont le savoir, Allah les élèvera de nombreux degrés.)** [58 :al-Mujâdala :11]. Allah a ordonné à Muḥammad (ﷺ) ceci : **(Dis : "Ô Seigneur, augmente mon savoir.")** [20 :Tâ-Hâ :114]. Il en est ainsi en raison de l'honneur que procure la connaissance. Il suffit comme preuve de sa grande valeur, le fait qu'aime à prétendre en être pourvu même celui qui en est dépourvu. Quant à l'ignorance, il suffit comme preuve de sa bassesse le fait que la réprovoque même celui qui y est plongé jusqu'au cou.

Muḥammad (ﷺ) incitait ses Compagnons à rechercher la connaissance et à en acquérir toujours plus. Il disait : « Celui qui emprunte un chemin pour rechercher la science, Allah lui facilite le chemin vers le paradis. Les anges posent leurs ailes de satisfaction pour celui qui recherche la science. Les habitants des cieux et de la terre et même les poissons qui vivent dans l'eau prient pour le pardon du savant. La supériorité du savant sur le dévot [non savant] est pareille à la supériorité de la lune sur les étoiles [telles qu'elles apparaissent sur la voute céleste (c'est-à-dire relativement à leur luminosité et leur dimension apparente)]. Les savants sont les héritiers des prophètes. Or, les prophètes n'ont laissé en héritage ni pièces d'or ni pièces d'argent mais ils ont légué le savoir [religieux]. Qui l'acquiert aura alors acquis une part abondante. »<sup>(1)</sup>. Il disait aussi : « Rechercher la connaissance est une obligation qui incombe à tout musulman. »<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2682), Abû Dâwûd (3641) et Ibn Mâjah (223). La base du hadith se trouve également chez Muslim (2699).

(2) Rapporté par Ibn Mâjah (224).



Il leur a aussi enseigné que la science est bénéfique pour l'être humain même après sa mort puisqu'il disait : « Quand le fils d'Adam meurt, son œuvre s'interrompt sauf trois actions : une aumône qui se perpétue, une science qui continue à profiter (aux gens) et un enfant pieux qui fait des invocations en sa faveur. »<sup>(1)</sup>.

Et c'est exactement sur cette voie qu'ont marché ses Compagnons. C'est ainsi qu'Ibn Mas'ûd t recommandait à la génération suivante : « Sois un savant, un étudiant ou un auditeur mais ne sois pas de la quatrième option [Ndt : c'est-à-dire indifférent ou hostile à la science et aux savants] car tu périrais [c'est-à-dire : tu tomberais dans l'égarement] »<sup>(2)</sup>.

C'est la raison pour laquelle Muḥammad (ﷺ) se souciait d'instruire ses Compagnons et de les élever [en connaissance]. En effet, comme il y avait parmi les captifs de la bataille de Badr quelques personnes connaissant la lecture et l'écriture et qui ne possédaient pas de quoi racheter leur liberté, il leur a proposé de les libérer s'ils enseignaient la lecture et l'écriture à un groupe d'enfants musulmans. Muḥammad (ﷺ) ne cherchait pas la richesse des biens pour ses Compagnons mais il voulait qu'ils aient la connaissance, car il savait pertinemment que la connaissance est plus bénéfique pour les peuples que les biens matériels, et que la richesse d'une nation ne se mesure pas avec l'argent mais avec le nombre de ses savants qui constituent, eux, la réelle richesse des communautés.

Il leur a facilité l'accès au savoir. Sa Mosquée était une grande cour dédiée à l'enseignement. C'est là que les Compagnons ont appris à lire et écrire, et à partir de là que la science s'est diffusée. Après cela, les mosquées jouèrent leur rôle éducatif, au point de devenir des phares lumineux dispensant la science au monde. L'humanité a profité de la science des musulmans qui n'ont fait que suivre la voie de leur prophète (ﷺ) dans le fait de respecter la science et d'honorer les savants.



(1) Rapporté par Muslim (1631).

(2) Rapporté par ad-Dârimî (54).





## ●● **Muḥammad ﷺ en temps de guerre.**

La mission de Muḥammad ﷺ, avec ses principes en temps de paix, est passée à une période de conflits et de guerres. Or, la guerre, du point de vue du message de Muḥammad ﷺ, n'est ni désirée ni recherchée pour elle-même sauf que dans certaines circonstances, il arrive qu'elle s'impose sans qu'on puisse l'éviter car quand une armée vous attaque dans le but de vous anéantir complètement, que faire sinon vous défendre et sauver votre vie ?

Quand une troupe menace votre pays, cherchant à vous imposer ses principes, ses valeurs et ses idées par la force, qu'allez-vous faire à ce moment ? La légitime défense s'impose donc pour sauver votre personne, votre terre, vos biens et vos valeurs morales.

Quand d'autres s'obstinent à profaner ce que vous considérez comme sacré et à salir votre honneur, que ferez-vous pour défendre vos choses sacrées et votre honneur ?

Malgré cette participation de Muḥammad ﷺ et de ses Compagnons aux guerres, il hissait haut, à la vue de sa communauté, ses règles de la guerre pour que celles-ci soient un contrat d'honneur sublime que tous les belligérants respectent.

## ●● **Muḥammad ﷺ et la tribu de Quraych**

Après que Muḥammad ﷺ et ses Compagnons se sont retrouvés dans une situation oppressante à la Mecque et après que les Mecquois ont pris toutes les mesures leur permettant d'en finir avec Muḥammad ﷺ et sa prédication, celui-ci choisit d'émigrer et d'abandonner son pays et sa patrie pour une autre contrée dans l'espoir d'y goûter la sécurité et la paix et de pouvoir y éduquer ses Compagnons conformément aux enseignements de la nouvelle religion et les unir tous au sein d'un même creuset car l'éducation et le changement dont ont besoin les gens ne s'accroissent pas de l'oppressive atmosphère mecquoise où abondent les difficultés, surtout après qu'ils ont plusieurs fois comploté pour attenter à sa vie. Voilà pourquoi Muḥammad ﷺ et ses Compagnons ont émigré à Médine.

Malgré tout, les Mecquois n'ont pas laissés tout musulmans en paix bien



que ces derniers leur aient laissé leurs terres, leurs richesses et leurs maisons dans leur fuite pour préserver leur religion, cherchant refuge auprès de leur Seigneur. Ils envoyèrent donc une lettre à `Abdullâh ibn Ubayy ibn Salûl, le chef et grand notable de Médine, qui était sur le point d'être couronné roi à la tête des Médinois quelques jours avant l'arrivée de Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons. Dans leur lettre, ils le mettaient en garde, lui disant que Quraych allait lui déclarer la guerre à lui et à son peuple s'il n'expulsait pas ces émigrés.

Le Compagnon du Prophète (ﷺ) `Aburrahmân ibn Ka`b ibn Mâlik rapporte d'après un autre Compagnon : « Les mécréants quraychites ont envoyé un message à Ibn Ubayy et à ceux parmi les Awsites et les Khazrajites qui vénéraient encore les idoles. Le Messenger d'Allah (ﷺ) était alors à Médine. C'était avant la bataille de Badr. Ils leurs disaient [dans la lettre] : *“Vous avez recueilli notre homme. Or, nous jurons par Allah que si vous ne le combattez pas ou ne l'expulsez pas, nous nous mettrons en marche tous autant que nous sommes et viendrons tuer les combattants parmi vous et nous emparer de vos femmes.”* Quand le message parvint à `Abdullâh ibn Ubayy et aux idolâtres qui étaient avec lui, ils se rassemblèrent pour combattre le Prophète (ﷺ). Quand la nouvelle arriva au Prophète (ﷺ), il les rencontra et leur parla : *“La menace de Quraych a eu un grand effet sur vous. Or, ils ne vous feront pas un tort pire que celui que vous voulez vous infliger à vous-mêmes : vous voulez combattre vos enfants et vos frères !”* Quand ils entendirent ces paroles du Prophète (ﷺ), ils se dispersèrent. »<sup>(1)</sup>.

Le Prophète (ﷺ) perçu la situation et rappela à ces gens attroupés qu'ils allaient combattre leurs frères de médine et que dans cette situation ce sont les musulmans qui en sortiraient vainqueur. En effet, le musulman médinois, aidé par le musulman émigré, irait combattre contre les gens de sa famille et de son clan. Cette fois-ci, la situation se termina sans dommage. Mais ce danger – celui que représente les Mecquois – demeurait en embuscade. Le feu continuait à couver sous la cendre, attendant que quelqu'un vienne l'attiser pour qu'il s'enflamme une fois de plus.

De la part des Mecquois qui nourrissaient une forte animosité contre Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons, ce n'était pas un fait exceptionnel

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (3004).





puisqu'ils avaient déjà visé exactement le même dessein –mais d'une manière différente– quand ils envoyèrent certains de leurs hommes pour inciter le Négus, le roi d'Abyssinie, à expulser les musulmans qui se trouvaient dans son pays et à les livrer aux Quraychites. En effet, `Abdullâh ibn Mas`ûd, le Compagnon du Prophète (رضي الله عنه), rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) nous a envoyés chez le Négus. Nous étions environ quatre-vingts hommes. Il y avait notamment Ja`far, `Abdullâh ibn `Arfaṭa, `Utsmân [Uthmân] ibn Maẓ`ûn et Abû Mûsâ qui se rendirent donc chez le Négus. Quraych a envoyé `Amr ibn al-Âṣ et `Amâra ibn al-Walîd avec un cadeau. Quand ils entrèrent et furent en présence du Négus, ils se prosternèrent devant lui puis s'empressèrent de se mettre l'un à gauche et l'autre à droite de celui-ci et lui dirent : "Des gens parmi les nôtres se sont installés sur votre terre. Ils nous ont rejetés et ont rejeté notre religion." –Où sont-ils ? demanda-t-il –Dans votre pays, répondirent-ils. Faites-les donc venir." Il ordonna qu'on les amène. Ja`far dit [aux autres musulmans] : "Je serai aujourd'hui votre porte-parole." Ils le suivirent. Il salua mais ne se prosterna pas. Ils l'interpelèrent : "Pourquoi ne te prosternes-tu pas pour le roi ?" –Nous ne nous prosternons que pour Allah (ﷻ), répondit-il. –Et pourquoi donc ? –Allah nous a envoyé un Messager lequel nous a ordonné de ne jamais se prosterner devant autre qu'Allah (ﷻ). Il nous a aussi prescrit la prière (*ṣalât*), la zakat... ». <sup>(1)</sup>

Donc, Muḥammad (ﷺ) n'a pas proclamé de conflit avec eux et n'a pas pris l'initiative d'une guerre contre eux mais ce sont eux qui lui ont déclaré la guerre, à lui et à sa communauté naissante qui ne possédait alors ni armée, ni force, ni État. Ce n'était alors qu'un petit groupe d'individus poursuivis qui ont quitté leur pays sans emporter ni richesse ni arme.

Quraych réitéra le fait pour la troisième fois lorsqu'ils envoyèrent une lettre, cette fois-ci aux juifs Banû an-Naḏîr. Ceux-ci étaient liés à Muḥammad (ﷺ) par un traité de non agression et de cohabitation à Médine du fait qu'ils étaient des concitoyens, exactement comme les musulmans.

Quraych leur envoya un message pour les inciter à violer le traité et les menaçant de les combattre s'ils ne dénoncent pas le traité. Cela se passait lors de la deuxième année de l'hégire. Un des Compagnons de

(1) Rapporté par Aḥmad (4386).



Muḥammad ﷺ raconte : « Après la bataille de Badr, Quraych a écrit aux juifs : “Vous êtes les experts en armes et en fortifications. Or, ou bien vous combattez notre homme ou bien nous allons vous faire ci et ça et rien ne nous empêchera d’atteindre jusqu’aux bracelets entourant les chevilles de vos femmes”. Lorsque la teneur de leur lettre parvint au Prophète ﷺ, les Banû an-Naḍîr décidèrent à l’unanimité de trahir [le traité]. »<sup>(1)</sup>. Suite donc à l’instigation de Quraych et à ses menaces contre les Banû an-Naḍîr, ceux-ci violèrent l’accord qu’ils avaient conclu avec Muḥammad ﷺ.

Chaque homme de Yatsrib, qu’il fût musulman ou non, Quraych le considérait comme un ennemi et un combattant méritant la mort alors qu’il n’a commis ni faute ni crime, sauf le fait qu’il a autorisé les musulmans à émigrer à Médine. C’est ce que fit `Amr ibn Hichâm, un des grands notables quraychites, lorsque Sa`d ibn Mu`âdz [Mu`âdh] –un des chefs de Yatsrib– partit à la Mecque pour accomplir la omra. `Abdullâh ibn Mas`ûd raconte : « Sa`d était un ami d’Umayya ibn Khalaf. Quand Umayya voulait faire une halte à Médine, il allait chez Sa`d et quand Sa`d faisait un passage à la Mecque, il allait chez Umayya. Après que le Messenger d’Allah ﷺ est arrivé à Médine, Sa`d partit faire une omra. Il arriva donc chez Umayya et lui dit : “Peux-tu m’indiquer un moment où il n’y a pas d’affluence afin que je fasse les tours autour de la Maison [Sacrée, la Kaaba] ?” Il sortit avec lui vers midi. Abû Jahl les rencontra et s’exclama : “Ô Abû Şafwân ! Qui est cette personne avec toi ?” –C’est Sa`d, répondit-il. Abû Jahl lui dit alors : “Ne suis-je pas en train de te voir en train de faire les tours autour de la Kaaba alors que vous avez offert un asile aux renégats et vous leur avez promis secours et assistance ? Je jure par Allah que si tu n’avais pas été avec Abû Şafwân, tu ne serais pas revenu chez toi sain et sauf”. Sa`d lui répondit en haussant le ton : “Je jure par Allah que si tu m’avais privé de ça [la omra] je t’aurais de mon côté privé de ce qui est encore plus crucial pour toi que ça, à savoir ton passage par Médine” [pour le commerce avec la Syrie] »<sup>(2)</sup>.

Cet évènement eut lieu alors que les musulmans ne se considéraient pas en état de guerre avec les Mecquois et n’interceptaient pas leurs caravanes, la preuve étant que Sa`d l’a justement menacé de barrer la route à leurs

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (3004).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3950).





caravanes, ce qui signifie que la déclaration de guerre ne fut pas le fait de Muḥammad (ﷺ) mais plutôt une initiative quraychite qu'ils initièrent par les paroles et les actes.

Il se passa alors ce qui devait inévitablement se passer. Cette situation imposa à Muḥammad (ﷺ) de se préparer, et de préparer moralement ses Compagnons à faire face à cette animosité qui ne restera pas uniquement latente, enfouie dans les cœurs, mais qui se manifestera par une confrontation militaire sur les champs de bataille.

Muḥammad (ﷺ) prépara ses Compagnons à cette perspective. Il commença d'abord par doter son armée d'une avant-garde laquelle comprenait tous les musulmans aptes à porter les armes et à défendre Médine ainsi que les femmes et les enfants qui y vivent. Ainsi chaque musulman en capacité de manier les armes constituait un réserviste en cas de mobilisation. En effet, il n'existait pas une armée au sens où on l'entend aujourd'hui. Seulement, quand les tambours de la guerre retentissent, tout le monde participe. Il y eut même certaines femmes qui ont participé au combat lors de certaines de ces batailles.

Muḥammad (ﷺ) savait que la plus grande force qui pourrait faire obstacle à l'expansion de sa religion est la puissance quraychite car la tribu de Quraych avait la suprématie religieuse sur les Arabes en raison du fait qu'ils étaient les serviteurs de la Maison Sacrée d'Allah. En matière de croyance et de religion, les gens dépendaient d'elle, ce qui explique qu'ils étaient réticents à accepter l'islam tant que Quraych ne s'était pas convertie.

Il y avait aussi une autre raison. C'est le fait que Quraych connaissait Muḥammad (ﷺ) plus qu'eux. Ainsi donc, comment des étrangers pourraient-ils croire en lui alors que son propre peuple l'a renié ?

De ce fait, Muḥammad (ﷺ) ne voulait pas les combattre. Il espérait qu'ils se retirent du conflit et qu'ils se placent sur la marge, loin de lui. En effet, il disait souvent : « Pauvres Quraychites ! La guerre les a usés. Quel mal y a-t-il pour eux de laisser la voie libre entre moi et les gens ? En effet, si ces derniers me touchent par quelque malheur, cela va dans le sens de ce qu'ils veulent et si Allah me donne le dessus, ils adhéreront alors à l'islam sans rien avoir perdu. »<sup>(1)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2734). [NDT : En fait, cette formulation n'est pas d'al-Bukhârî mais d'Ibn Hichâm]



La raison et la logique disent effectivement que si Quraych déteste Muḥammad (ﷺ) et espère sa fin, qu'elle le laisse donc à la merci des Arabes. Si ceux-ci le vainquent et l'anéantissent, c'est ce qu'elle [Quraych] voulait et si c'est lui qui vainc les Arabes et l'emporte sur eux, alors sa gloire à lui sera aussi la leur et sa grandeur à lui sera aussi la leur, puisqu'il est l'un des leurs. Mais il est illusoire que la raison ait son mot à dire face aux désirs de l'âme et aux passions du cœur. Muḥammad (ﷺ) n'avait donc pas le choix que de se préparer à une guerre longue et générale contre Quraych, une guerre qui ne prendrait fin qu'avec l'anéantissement d'un des camps ou sa soumission à l'autre.

### ●● Muḥammad (ﷺ) et les bédouins

À ceux qui ne connaissent pas la géographie de la Péninsule Arabique à cette époque-là, nous disons ceci : les Arabes se concentraient autour des puits d'eau dans des cités comparables à des villes comme la Mecque (Makka), aṭ-Ṭā'if (Taïf) et Médine (al-Madīna). Il y avait aussi les déserts des bédouins habités par des tribus éparpillées autour des cités, séparées par de longues distances sur de grands espaces où y laisse la vie celui qui ne les connaît pas et n'a pas de guide pour lui montrer le chemin afin de les traverser.

Pour voyager ou faire du commerce, les gens se déplaçaient au sein de caravanes. Quasiment personne ne s'aventurait seul sinon que très rarement.

Certaines tribus vivant sur ces vastes étendues n'avaient pas d'autre occupation que le brigandage et le pillage. Ainsi, quand une caravane passait sur leur territoire et qu'elle ne disposait pas d'une bonne escorte, ils l'assaillaient, combattaient ses propriétaires, s'emparaient des biens, réduisaient les hommes en esclavage et emportaient les femmes.

Ces tribus étaient répandues autour de presque toutes les villes et naturellement il y en avait aussi autour de Médine (Yatsrib).

Quand ils eurent connaissance de la constitution de ce nouvel État qui repose sur des fondements dont les principaux sont la justice, l'égalité et le respect des droits de chacun, ils eurent peur pour leur avenir à cause de cela car –pensaient-ils– cet État constituait un danger pour leurs intérêts et peut-être même qu'il menaçait purement et simplement leur existence. C'est ainsi qu'il était dans l'intérêt de ces tribus, de détruire cet État dans l'œuf, alors qu'il







est encore au berceau, ceci avant que le danger qu'il représente ne prenne de l'ampleur car après cela il serait illusoire de songer à l'anéantir. En revanche, rien maintenant ne les empêche de tendre leurs mains, pour être main dans la main avec les ennemis de Muḥammad (ﷺ), Quraychites ou autres, afin de s'entraider et en finir avec lui.

Là encore, il fallait que Muḥammad (ﷺ) se prépare lui-même et prépare ses Compagnons à supporter de telles conséquences. En effet, la vérité ne peut se dresser par elle-même. Elle a besoin d'une force pour la protéger. Comme ils se sont engagés avec dévouement à endurer les difficultés conséquentes au fait de prendre la défense de cette religion venue réformer l'humanité, il fallait qu'ils aient leur lot d'épreuves.

Il y avait donc là d'autres forces qui étaient intéressées par l'élimination de Muḥammad (ﷺ) et de ceux qui étaient avec lui. De plus, les grands empires étaient un soutien pour ces gens qui voulaient éradiquer cette religion nouvelle.

Muḥammad (ﷺ) était contraint à la guerre. Elle lui était imposée. Il essayait de l'éviter et chaque fois qu'il trouvait un moyen d'empêcher qu'elle ait lieu, il l'empêchait.

## ●● Les affrontements : une règle inhérente à la création

Depuis le début de la création et depuis qu'Adam fut placé sur terre et qu'il eut une progéniture, le désaccord s'est insinué et la guerre commença entre les hommes. Allah (ﷻ) a dit : **(Récitez leur l'histoire des deux fils d'Adam en toute vérité lorsque tous deux firent une offrande : celle de l'un fut acceptée et celle de l'autre, refusée. Il dit : "Je vais vraiment te tuer". L'autre dit : "Allah n'accepte que de la part des pieux".)** [5 : al-Mâ'ida :27].

Depuis ce jour lointain et jusqu'à aujourd'hui, soit au vingt-et-unième siècle après la naissance du Messie (ﷺ), aucune époque ne fut épargnée par les guerres et les conflits si bien qu'il n'y a pas un seul bulletin d'information qui ne relate des scènes de meurtres et de destructions au point que les gens s'y sont habitués. Ceux-ci suivent désormais les guerres via les chaînes satellitaires. Elles sont transmises de la même façon que sont transmis les matches de football. Tous y participent et tout le monde est égal en ce domaine,



puisque tous, aussi bien ceux qui disent qu'ils sont les plus évolués que ceux que l'on appelle primitif ou moins civilisés, tous règlent leurs comptes à coup de guerres.

Des millions d'hommes ont perdu la vie dans de telles guerres où tous les types d'armes possibles et imaginables ont été utilisés dont la plus dévastatrice est la bombe nucléaire qui a été la cause de la mort de centaines de milliers de personnes en plus des malformations survenues dans les générations suivantes. Les belligérants –comme lors des deux guerres mondiales– ont laissé en maints endroits des mines antipersonnel qui continuent à faucher des vies sans lien avec les guerres et les conflits qui ont pris fin il y a plus d'une soixantaine d'années. Les ennemis d'hier sont devenus les amis d'aujourd'hui mais pendant ce temps d'autres gens continuent à souffrir de leurs effets.

Des estimations fiables affirment : « L'humanité a connu environ deux cent treize années de guerre contre une année de paix. Sur cent quatre-vingt-cinq générations, seules dix générations ont pu goûter à une paix passagère. Depuis les guerres mondiales du vingtième siècle, le monde a connu pas loin de deux cent cinquante conflits armés internationaux ou internes et dont le nombre de victimes s'est élevé à cent soixante-dix millions d'individus, autrement dit : [en moyenne,] à peu près tous les cinq mois un conflit armé éclate provoquant des pertes de vies humaines, de biens et d'équipements. » <sup>(1)</sup>.

Les porteurs des messages divins avant Muḥammad (ﷺ) ont eux aussi combattu puisque l'Histoire nous enseigne que le prophète d'Allah Mûsâ u a mené son peuple pour sortir d'Égypte puis les a emmenés vers la terre promise. Il demanda à ses disciples d'y entrer et de combattre les habitants qui s'y trouvaient. Il leur a dit, comme cela est évoqué dans le Qur'ân : **(Ô mon peuple ! Entrez sur la terre sainte qu'Allah vous a promise et ne tournez pas les talons [ne battez pas en retraite] car vous seriez alors perdants.)** [5 :al-Mâ'ida :21].

Mais ils eurent peur et refusèrent en disant que « Il y a en terre sainte, là où tu veux que nous entrions, des gens gigantesques et redoutables que nous n'avons pas la force de combattre ni la capacité de leur faire face. ».

---

(1) Sa'îd Sâlim Juwaylî, *al-Qânûn ad-duwalî al-insânî* [Droit international humanitaire], page 3.





Ils les ont qualifiés de **(colosses redoutables (*jabbârîn*))** en raison de leur force et de leur taille gigantesque, comme Allah ﷻ a dit : **(Ils dirent : « Ô Mûsâ, il y a là des colosses redoutables (*jabbârîn*). Jamais nous n’y entrerons, à moins qu’ils en sortent et s’ils en sortent, alors nous entrerons”. Deux hommes d’entre ceux qui craignaient (Allah) et à qui Allah avait accordé de ses bienfaits dirent : “Allez au devant d’eux en entrant par la porte. Une fois celle-ci franchie, vous gagnerez. En Allah ayez confiance si vous êtes croyants”).** [5 : al-Mâ’ida : 22 & 23].

Si les deux hommes qui craignaient Allah avaient dit cela au peuple de Mûsâ, c’était pour l’encourager et l’inciter à aller exécuter l’ordre d’Allah d’aller au devant des « colosses redoutables » en pénétrant dans leur cité. Ils leur disaient donc [en substance] : « Ô peuple, placez votre confiance en Allah lorsque vous entrez face à eux. Ayez foi en lui car il est avec vous si vous obéissez à son ordre de combattre votre ennemi. ». En disant **(si vous êtes croyants)**, ils voulaient dire : « si vous croyez [vraiment] en votre prophète. ». Mais ils n’ont pas prêté attention à ces paroles car leur réponse fut : **(Ils dirent : “Ô Moïse ! Jamais nous n’y entrerons, pas tant qu’ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez. Nous restons ici [à attendre]”. Il [Mûsâ] dit : “Seigneur ! Je n’ai réellement de pouvoir que sur moi-même et sur mon frère : tranche donc entre nous et ce peuple rebelle [désobéissant]”. Il (Allah) dit : “Puisqu’il en est ainsi, elle [cette contrée, cette ville] leur sera interdite quarante ans. Ils erreront alors sur terre. Ne t’afflige donc pas pour le peuple rebelle [désobéissant]”).** [5 : al-Mâ’ida : 24-26]<sup>(1)</sup>

Voici maintenant Yûcha` ibn Nûn (Josué fils de Noun) (عليه السلام) qui prend la tête de son peuple pour combattre les « colosses redoutables » (*al-jabbârîn*). À son propos, Muḥammad (ﷺ) a dit : « Un prophète a fait la guerre. Il dit aux gens de son peuple : “Que ne m’accompagne pas celui qui a épousé une femme et qui n’a pas encore consommé son mariage, ni celui qui a bâti une maison et qui n’a pas encore fini la toiture, ni quelqu’un qui a acheté des brebis ou des femelles pleines et qui est dans l’attente qu’elles mettent bas.” Il partit donc au combat... »<sup>(2)</sup>.

(1) Tiré de l’explication (*tafsîr*) de ces versets en question par aṭ-Ṭabarî.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3124) et Muslim (1747).



Dâwûd (David) (ﷺ) a lui aussi combattu. Il était sous le commandement de Tâlût (Saül). C'était quand ils furent expulsés de leurs demeures et dépossédés de leurs biens. Ils entrèrent donc en conflit avec Jâlût (Goliath) et ses troupes. Dâwûd était du nombre des combattants dans l'armée et c'est lui qui a tué Jâlût. Allah (ﷻ) a dit : **(Ils les vainquirent par la volonté d'Allah et Dâwûd tua Jâlût (Goliath). Allah lui fit alors don de la royauté et de la sagesse [en faisant de lui un prophète] et il lui a enseigné ce qu'il voulait.)** [2 :al-Baqara :251]. Le Qur'ân évoqua l'histoire avec plus de détails.

Sulaymân (Salomon) avait un royaume comme personne n'en a jamais possédé avant lui et que jamais personne ne possèdera après lui puisqu'il a réuni des djinns, des humains et des oiseaux dans son armée. Allah (ﷻ) a dit : **(Les soldats de Sulaymân, d'entre les djinns, les hommes et les oiseaux, furent rassemblés. Tous, des premiers jusques aux derniers, sont regroupés afin d'être placés en ordre.)** [27 : an-Naml : 17].

Ceci en exaucement d'une invocation qu'il avait faite puisqu'il y avait demandé : **(Il dit : "Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'en aura de pareil. C'est toi vraiment le Grand Dispensateur".)** [38 : Şâd :35].

À leur tête, Sulaymân (ﷺ) combattait ceux qui enfreignaient la religion et le monothéisme et reniaient la croyance véritable. C'est ainsi qu'il envoya à Bilqîs, alors adoratrice du soleil, un message concis et clair. Il y a dit, comme évoqué par Allah (ﷻ) : **(Elle (la lettre) vient de Sulaymân et elle dit qu'au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, n'agissez pas avec orgueil à mon égard et venez à moi totalement soumis.)** [27 :an-Naml : 30 & 31]. Elle lui envoya un présent afin de l'éprouver et savoir s'il est de ceux qui désirent les choses terrestres (les biens matériels) ou s'il est plutôt intéressé par les choses de l'au-delà (la religion). Quand il le vit (le présent), il se mit en colère et déclara ce qui suit au messenger qu'elle avait envoyé, comme évoqué par Allah (ﷻ) : **(Puis, à son arrivée auprès de Sulaymân [c'est-à-dire : à l'arrivée du messenger à la tête de la délégation], celui-ci [Sulaymân] déclara : "Vous cherchez à me pourvoir en biens ? Ce qu'Allah m'a donné est meilleur que ce qu'il vous a donné. Mais c'est plutôt vous qui vous réjouissez de votre cadeau. Repars auprès d'eux, quant à nous, nous allons au devant d'eux**





**avec des troupes telles qu'ils ne pourront leur opposer de résistance. Nous les en expulserons et ils seront vaincus et humiliés."** [27 :an-Naml : 36 & 37].

Ainsi donc, Sulaymân (عليه السلام), disposait d'une armée avec laquelle il combattait les ennemis de la religion et remettait les gens dans le chemin droit. En effet, il est des gens qui ne marchent droit que par l'action du détenteur du pouvoir et qui ont besoin qu'on les dissuade de commettre les péchés graves et les interdits.

## ●● Une accusation mensongère

Après cet aperçu rapide, nous pouvons dire qu'il existe de nombreuses circonstances où le chef n'a pas d'autre choix que d'affronter son ennemi.

Il ne fait aucun doute que les musulmans ont combattu leur ennemi, de la même façon que d'autres nations, elles aussi, ont fait la guerre à leur ennemi. Des prophètes et de saints hommes ont participé à la guerre, tout comme y ont participé également des hommes vils et sans valeur. La guerre n'est donc pas une question qui se limite à Muḥammad (ﷺ) et à ses partisans.

Une chose suffisamment claire qui démontre cela est le fait que Muḥammad (ﷺ) n'a jamais personnellement tué quelqu'un sauf Ubayy ibn Khalaf qu'il avait blessé quand celui-ci s'était avancé pour le tuer. Cet homme en question est ensuite mort des suites de sa blessure. Il en est ainsi malgré le nombre de batailles auxquelles il participa. En effet, il s'engageait personnellement, portait les armes et entrait dans la mêlée des combats. Or, il était parmi les hommes les plus courageux.

`Alî ibn Abî Ṭâlib (عليه السلام), le cavalier le plus valeureux parmi les musulmans, a dit : « Quand le combat faisait rage et quand les troupes rencontraient l'armée adverse, nous nous protégeons derrière le Messenger d'Allah (ﷺ). Personne d'entre nous n'était plus près de l'ennemi que lui. »<sup>(1)</sup>.

Un autre cavalier en la personne d'al-Barâ' ibn `Âzib (عليه السلام) a dit : « Par Allah, quand le combat faisait rage, nous nous protégeons des coups en nous plaçant derrière lui. Seul le courageux d'entre nous pouvait se tenir à ses côtés (c'est-à-dire aux côtés du Prophète (ﷺ)). »<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par Aḥmad (1349).

(2) Rapporté par Muslim (1776).



Il ne dirigeait pas les batailles à huis clos [c'est-à-dire à partir d'un bunker]. Non, il se rendait sur le terrain des opérations. Il était même le plus proche de l'ennemi. Malgré tout, il ne tua personne de ses propres mains durant toute sa vie alors que « *le nombre de morts fut de vingt-sept millions de militaires lors des deux guerres mondiales et on estime le nombre de victimes de ces deux guerres à, d'une part, treize millions de civils pendant la première guerre mondiale, femmes, enfants et vieillards confondus et, d'autre part, à environ vingt millions de personnes lors de la deuxième guerre. Le total des morts au vingtième siècle, pour des raisons religieuses ou idéologiques, loin des terrains de bataille, est de quatre-vingt millions de personnes. En gros, c'est 167 millions de personnes qui ont perdu la vie dans les guerres de ce siècle.* »<sup>(1)</sup>. Or, Muḥammad (ﷺ) n'aimait pas la guerre et n'en faisait pas non plus la promotion.

### ●● Un regard rapide sur les causes des guerres.

Il y a des guerres qui ont éclaté afin d'assurer les besoins vitaux des populations tels que la nourriture, la boisson et l'habitation, du temps où régnait la loi de la jungle et où c'était le plus fort qui survivait.

Il y eut des guerres qui eurent pour cause la convoitise des richesses naturelles. En effet, il y a toujours eu des gens qui convoitent ce que possèdent les autres et qui tentent de s'emparer par la force, militairement, des trésors possédés par d'autres. Cette cause est toujours présente et constitue un motif important qui incite à la guerre, si bien que nombre de conflits aujourd'hui peuvent être expliqués par elle.

Les causes sociales jouent aussi un rôle, à l'exemple des désaccords personnels entre rois. Il y a les guerres qui éclatent pour laver un affront, se venger ou punir. Certaines ont lieu à cause d'un pacte trahi. Il en est même qui eurent lieu pour des raisons futiles comme par exemple à cause d'un match de football<sup>(2)</sup>. Enfin, d'autres ont pour origine des motifs très anciens : par exemple une haine ancestrale et multiséculaire entre deux ethnies.

---

(1) Étude réalisée par l'Institut International pour les Études Stratégiques (International Institute for Strategic Studies), situé à Londres.

(2) En 1969, une guerre éclata entre deux pays en raison de matchs éliminatoires pour la coupe du monde de 1970. Ces deux pays sont le Honduras et le Salvador. Dix mille personnes y perdirent la vie et vingt mille furent blessés.





Il y a aussi les causes politiques parmi lesquelles l'une des plus importantes est la volonté expansionniste d'un État fort qui cherche à annexer et assujettir des États faibles. Au nombre des causes, il y a également la volonté d'autonomie, quand les habitants d'une région désirent l'indépendance à l'égard de l'État auxquels ils sont rattachés. On compte aussi les guerres qui visent la récupération ou la libération d'un territoire perdu. Il y a les guerres dont le but est l'indépendance [d'un pays colonisé] à l'égard d'un agresseur étranger [un pays colonisateur]. Chacun des États a ses justifications auxquelles il croit puis peu importe qu'il convainque son peuple ou qu'il l'entraîne [de force] (dans la guerre).

Certaines guerres ont lieu pour des raisons purement morales comme la xénophobie, la rancune, la jalousie ou parce que quelque chef trouve que son armée est inactive aussi les occupe-t-il au combat par désœuvrement, sans raison claire justifiant la guerre à moins qu'il ne cherche à ce que son peuple soit continuellement en conflit afin que celui-ci ne s'intéresse pas aux affaires intérieures, leur inventant perpétuellement un ennemi dont les [supposées] menaces lui servent à les tromper, grossissant à leurs yeux le danger qu'il représente. Quand le premier ennemi est vaincu ou s'est soumis, leur président ainsi que les décideurs qui sont avec lui, leur créent un nouvel ennemi en leur faisant croire qu'il est dangereux afin qu'ils demeurent dans un état de mobilisation perpétuel et afin que ne leur apparaissent pas les nombreux problèmes intérieurs qui menacent l'existence même de leur État.

D'autres guerres n'ont lieu que pour semer le désordre sur terre comme celles des Mongols. Ceux-ci ont laissé la ruine et la dévastation sur leur sillage. Ils n'avaient pas d'autre préoccupation que ravager la terre. Ces guerres n'avaient pas d'autre intérêt que satisfaire ces désirs malsains (pernicieux). En effet, il n'est dans l'intérêt de personne en ce monde ce qui arriva à la bibliothèque de Bagdad qui fut complètement jetée dans les eaux du Tigre au point que les chevaux traversèrent le fleuve dessus comme sur un pont. Le monde fut ainsi privé de connaissances qui auraient pu accélérer la marche du progrès, non seulement pour les musulmans mais pour toute la société humaine. Ce qui en fut sauvé eut un rôle dans le progrès auquel est parvenue aujourd'hui l'humanité.



Il est des guerres qui reposent sur des fondements dogmatiques que ce soit pour propager une pensée par la force ou pour empêcher la diffusion d'une pensée. La plupart du temps, le vaincu se retrouve sous la domination matérielle et culturelle du vainqueur. Il adopte alors les mêmes idées, les mêmes orientations et les mêmes visions (des choses). Il se peut même que le vaincu abandonne sa langue d'origine et s'exprime avec la langue du vainqueur qui le colonise. C'est ce que l'on constate aujourd'hui dans la réalité, dans nombre de pays du monde.

Une guerre peut aussi se produire entre les membres d'un même peuple ou d'une même tribu ou entre coreligionnaires si ceux-ci sont divisés en sectes ou en écoles doctrinales différentes. Il arrive que les guerres qui ont lieu entre gens de même religion ou entre membres d'une même nation soient plus féroces que les guerres dirigées contre des gens appartenant à une religion différente ou à un peuple différent.

C'était là un bref aperçu sur les principales causes des guerres dans le monde. Nous voulions par là nous demander : que voulait Muḥammad ﷺ à travers la guerre ?

### ● La guerre dans la vie de Muḥammad ﷺ

Tout d'abord, nous devons connaître une réalité importante à savoir que la guerre en islam, telle que définie par Muḥammad ﷺ, est un moyen, non une fin. Si le but peut être atteint par un autre moyen, on n'en a alors plus besoin. C'est ainsi qu'il l'écartait, en faisait la dernière solution et ne s'y résolvait qu'en dernier recours.

En effet, `Alī ibn Abī Ṭālib (رضي الله عنه) a dit alors qu'il portait le drapeau à l'occasion de la campagne de Khaybar : « Ô Messenger d'Allah, dois-je les combattre jusqu'à ce qu'ils soient comme nous ? ». Il lui répondit : « Vas-y tranquillement jusqu'à ce que tu te trouves sur leur place. Là, appelle-les à l'islam et informe-les des droits d'Allah qui y sont énoncés et qui leur incombent car je jure par Allah que si par ton intermédiaire Allah guide un seul homme, cela sera mieux pour toi que posséder des chameaux rouges. »<sup>(1)</sup>. Les chameaux rouges étaient pour l'Arabe de l'époque, le bien le plus précieux qu'il puisse posséder.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3701) et Muslim (2406).







Ceci est la recommandation donnée par Muḥammad (ﷺ) au commandant de son armée. Il lui a défini le but visé. Si le but se réalise sans recourir au combat alors ce dernier devient inutile. On ne cherche donc plus à les combattre et donc à les vaincre mais plutôt à les guider dans le droit chemin et faire en sorte qu'ils deviennent des serviteurs d'Allah (ﷻ).

Revenons donc à notre sujet pour énumérer les objectifs de la guerre chez Muḥammad (ﷺ), conformément à sa voie, la voie islamique :

### ●● Premièrement : la légitime défense

Pour donner aux musulmans l'autorisation d'affronter l'ennemi, après treize ans d'interdiction de riposter aux agressions dont ils étaient victimes, Allah (ﷻ) dit : **(L'autorisation (de se défendre) est donnée à ceux qui ont été attaqués car ils ont été opprimés. Cependant, Allah est tout à fait capable de les secourir [sans qu'ils n'aient besoin de combattre]. Il s'agit de ceux qui ont été injustement expulsés de leurs demeures sans autre raison que parce qu'ils disaient : "Allah est notre Seigneur". N'était le fait qu'Allah repousse des gens par d'autres, alors, des ermitages, des églises, des synagogues et des mosquées où le nom d'Allah est souvent évoqué, seraient démolis. Allah soutient ceux qui le soutiennent [c'est-à-dire qui soutiennent sa cause]. Allah possède Force et Puissance.)** [22 : al-Ḥajj : 39 & 40].

ʿUrwa ibn az-Zubayr a dit : « Le premier verset révélé au sujet du combat le fut lorsque les musulmans ont été éprouvés à la Mecque, lorsque leurs clans (respectifs) se sont jetés sur eux pour les forcer à abandonner l'islam, lorsqu'ils les ont expulsés de leurs demeures et qu'ils se sont ligüés contre eux. Allah a alors révélé : **(L'autorisation (de se défendre) est donnée à ceux qui ont été attaqués car ils ont été opprimés.)** [22 : al-Ḥajj : 39]. C'était quand Allah a donné à son Messenger l'autorisation de sortir (=de quitter la Mecque). Il leur a aussi permis de combattre (pour se défendre). »<sup>(1)</sup>.

Il leur permit légalement de se préparer au combat en se dotant du nécessaire à cette fin, ceci afin de dissuader toute velléité d'agression dirigée contre eux, de sorte que la guerre n'ait pas lieu du tout, vu que les gens

(1) Voir : ad-Durr al-mantsûr fî at-tafsîr bi-l-ma'tsûr.



généralement craignent le puissant et redoutent de le combattre et ainsi ne convoitent-ils pas ses possessions. Il leur demanda donc de se munir de la force (de l'équipement) nécessaire. Il a dit : **(Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez de force et de cavalerie, de quoi jeter l'effroi chez l'ennemi d'Allah et votre ennemi...)** [8 : al-Anfâl : 60].

Nous voyons que ce verset leur demande de se préparer et d'être constamment en alerte et prêt au combat, ceci afin qu'il n'y ait pas de bataille grâce à la dissuasion, laquelle a pour effet de désamorcer les conflits [en réfrénant les ardeurs belliqueuses]. Il est étonnant que ce verset soit un prétexte pour accuser les musulmans de ce qu'ils ne sont pas.

Il leur a aussi donné l'autorisation légale de combattre ceux qui les combattent. En effet, il a dit : **(Combattez pour Allah ceux qui vous combattent, et n'outrapez pas les limites [de la loi] car Allah n'aime pas les transgresseurs. Tuez-les où vous pouvez et chassez-les d'où ils vous ont chassés. Tenter quelqu'un [en le poussant au *chirk*] est pire que le tuer.)** [2 : al-Baqara : 190 & 191]. Cela signifie qu'il leur demande de ne pas toucher ceux qui ont une relation pacifique mais que le combat est dirigé contre ceux qui les combattent et ont levé les armes contre eux. Il a également établi des règles pour la guerre comme cela sera vu plus tard.

Le Qur'ân a répété cela une deuxième fois, pour interpeler les esprits et montrer l'importance de la chose. Il a défini d'autres critères tout en conservant la règle générale consistant à ne pas combattre ceux qui agissent pacifiquement mais plutôt à ne faire la guerre qu'à ceux qui font la guerre. Allah ﷻ a dit : **(Ne les combattez aux abords de la Mosquée Sacrée que s'ils vous y combattent d'abord mais s'ils vous y combattent, tuez-les. Telle est la récompense des mécréants. S'ils cessent, Allah est très Pardonneur et très Miséricordieux. Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tentation [c'est-à-dire : plus de *chirk*] et que la religion soit entièrement à Allah. S'ils cessent, plus d'hostilités alors, sauf contre les injustes. Mois sacré contre mois sacré. Les choses sacrées sont concernées par le talion. Si quelqu'un s'en prend à vous, rendez-lui alors la pareille [et uniquement la pareille]. Craignez Allah et sachez qu'il est avec ceux qui ont la piété (ceux qui le craignent).)** [2 : al-Baqara : 191-194].





Les musulmans étaient donc dans la position de ceux qui défendent leur terre, leur religion et leurs droits. Personne en ce monde ne peut contester à quelqu'un ce droit élémentaire.

Or, la Charte des Nations Unies, en son article 51, reconnaît ce droit. On y lit : « *Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée...* »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a enseigné à ses Compagnons qu'il ne leur est pas permis de renoncer à leurs droits et qu'ils doivent les défendre, s'il le faut même en combattant. En effet, il a dit : « Qui est tué en défendant **ses biens** est compté comme martyr. Qui combat pour sauver **sa vie** est compté comme martyr et qui combat pour défendre **sa famille** est compté comme martyr. »<sup>(2)</sup>.

Abû Hurayra (رضي الله عنه) raconte : « Un homme vint voir le Messager d'Allah (ﷺ). Il lui demanda : "Messager d'Allah ! Que dois-je faire si quelqu'un veut s'emparer de mon argent ?" –Ne lui donne pas ton argent, lui répondit-il. –Et s'il s'en prend à moi physiquement ?, questionna-t-il ? –Alors combats-le !, lui dit-il. –Et s'il me tue ? –Tu serais martyr. –Et qu'en est-il si c'est moi qui le tue ? –Il irait alors en enfer. »<sup>(3)</sup>.

Il insista pour qu'il ne renonce pas à son droit et ne laisse personne le lui prendre contre son gré. Il lui fit comprendre en substance : « Si tu le lui donnes, que cela soit de ton plein gré et sans contrainte, sinon c'est la guerre, et cette façon d'agir ne met pas Allah en colère, dusses-tu en mourir. ».

## ●● Deuxièmement : réparer les torts et restituer les droits volés.

Lorsque Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons ont émigré, ils n'ont pas pris avec eux leurs biens et leurs possessions. Les habitants de la Mecque les ont alors confisqués et s'en sont emparés. Ceux (parmi les musulmans) qu'ils purent rattraper, ils les ont empêchés d'émigrer avec leurs biens, leur posant comme condition préalable qu'ils leur cèdent ce qu'ils possèdent. Le Compagnon du

(1) Charte des Nations Unies, chapitre VII, article 51.

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1421) et an-Nasâî (4094).

(3) Rapporté par Muslim (140).



Prophète ﷺ, Şuhayb ibn Sinân t rapporte : « Le Messenger d'Allah ﷺ est parti à Médine, et Abû Bakr (رضي الله عنه) avec lui. Je voulais partir en même temps que lui mais des Quraychites m'en ont empêché. Cette nuit-là, je n'ai pas fermé les yeux. Ils dirent : 'Allah vous a dispensé (de devoir le surveiller) en l'occupant avec son ventre.' Or, je n'étais pas malade. [Ils s'endormirent et je suis parti]. Certains d'entre eux me rattrapèrent après que j'aie parcouru une étape [soit la distance entre deux postes]. Ils voulaient me renvoyer [me ramener à la Mecque]. Je leur ai proposé : 'Est-ce que ça vous intéresse que je vous donne des onces d'or et en contrepartie vous me laissez partir et vous tenez votre parole ?' Je les ai suivis jusqu'à la Mecque et leur ai dit : 'Creusez sous le seuil de la porte et vous trouverez les onces. Allez voir Untelle et prenez d'elle les deux vêtements [qui m'appartiennent]. Je suis donc parti et suis arrivé auprès du Messenger d'Allah avant qu'il ne quitte Qubâ'. Quand il me vit, il me dit trois fois : 'Ô Abû Yaħyâ ! la vente a été gagnante !'. »<sup>(1)</sup>. C'est à son sujet qu'Allah a révélé le verset : **(Il est des gens qui vendent leur propre personne dans le but d'obtenir la satisfaction d'Allah. Or, Allah est Compatissant envers les hommes.)** [2 : al-Baqara : 207].

Il fallait restituer ces droits. Or, il n'y avait pas d'autorité vers laquelle les musulmans pouvaient se tourner pour qu'elle impose à Quraych de restituer ces droits. Il n'y avait pas non plus de charte pour que les deux parties puissent l'invoquer et pour que les musulmans recouvrent leurs droits volés. Comment donc allaient-ils récupérer leurs droits et leurs biens ?

Allah leur permit donc de combattre. Ceci afin de récupérer leurs droits. C'est là une chose admise par toutes les chartes, qu'elles aient précédé ou suivi l'arrivée de l'islam, et que personne ne conteste.

### ●● Troisièmement : soutenir les opprimés et les faibles

Combien sont nombreux en ce monde les opprimés qui ne trouvent personne pour les soutenir et se dresser à la face des oppresseurs injustes !

Or, jamais personne ne trouvera à redire si une personne influente (ou puissante) apporte son aide à une personne injustement privée de son

(1) Rapporté par al-Hâkim dans *al-Mustadrak* (5706). Il l'a déclaré authentique et adz-Dzahabî l'a approuvé.





droit. C'est là le meilleur emploi que l'on puisse faire de son influence (ou de sa puissance), à savoir celui consistant à la mettre au service de la restitution des droits à leurs détenteurs légitimes et de faire en sorte que l'oppresseur arrogant trouve face à lui une force qui l'empêche et le dissuade de perpétrer des actes d'injustice.

Allah (ﷻ) a dit : **(Qu'avez-vous à ne pas combattre pour la cause d'Allah (fi-sabîli-llâh) et des faibles, parmi les hommes, les femmes et les enfants, qui disent : "Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité aux habitants injustes. Donne-nous de ta part un protecteur et donne-nous de ta part un secoureur.")** [4 : an-Nisâ' : 75].

Al-Qurṭubî, le célèbre exégète et savant musulman, a dit dans son explication du [précédent] verset : « Allah a imposé le djihad pour élever sa parole, pour que sa religion domine et pour porter secours aux croyants faibles parmi ses serviteurs, même si cela implique la perte de vies. Libérer les captifs est un devoir qui incombe à la communauté musulmane, que ce soit par le combat ou le rachat. C'est d'autant plus fortement exigé que cela ne nécessite pas la perte de vies et est moins difficile. Mâlik a dit : "Les gens ont l'obligation de racheter les captifs en engageant pour ce faire tous leurs biens." C'est une question sur laquelle il y a unanimité. [...] Quant à la parole divine : (...**et des faibles**), elle est coordonnée [par une conjonction de coordination] au nom "Allah (ﷻ)", ce qui veut dire que le sens est : "et pour la cause des faibles". En effet, sauver les faibles est une action qui entre dans le cadre de "la cause d'Allah (fi-sabîli-llâh)" »<sup>(1)</sup>.

Le silence et la reculade du puissant lors d'une situation où il faut soutenir l'opprimé sont de nature à encourager l'oppresseur à persister dans son injustice et favorisent ainsi l'expansion du désordre sur terre. Dès lors, le puissant qui reste muet devant l'iniquité mérite qu'Allah le touche d'un châtement en même temps que l'oppresseur, du fait qu'il était en capacité de faire cesser l'injustice en question et de restituer les droits à leurs détenteurs [mais il n'en a rien fait].

Anas (رضي الله عنه) rapporte la parole de Muḥammad (ﷺ) qui rectifie la mauvaise

(1) Al-Qurṭubî 5/180.



compréhension qu’avaient les gens d’un célèbre proverbe : « Le Messenger d’Allah ﷺ a dit : “Porte assistance à ton frère, qu’il soit oppresseur ou opprimé.” Ils [les Compagnons] s’étonnèrent : “Ô Messenger d’Allah, nous lui portons assistance s’il est opprimé mais comment lui porter assistance alors qu’il est oppresseur ?” Il répondit : “Tu saisis ses mains par le dessus [pour qu’il cesse]”. »<sup>(1)</sup>. Dans une autre formulation du hadith on a plutôt l’expression : « Tu l’empêches de commettre l’injustice. ». Le savant musulman Ibn Hajar a dit dans son explication du hadith :

« L’expression : “Tu saisis ses mains par le dessus” est une façon de dire qu’il faut, par les actes, l’empêcher de commettre l’injustice si, quand on a essayé de l’empêcher par les paroles, il n’a pas cessé. En utilisant le terme “dessus” [donc la notion de hauteur], il fait allusion à la façon d’opérer cet empêchement, à savoir avec supériorité et force. »<sup>(2)</sup>.

Muhammad ﷺ répétait cela souvent puisqu’al-Barâ’ ibn `Âzib (رضي الله عنه) rapporte : « Le Prophète ﷺ nous a ordonné sept choses et nous a interdit sept choses... ». Il cita parmi ces choses : le fait de visiter le malade, de suivre le cortège funèbre, d’invoquer en faveur de celui qui éternue, de répondre à la salutation [c’est-à-dire de rendre le *salâm*], de secourir l’opprimé, d’accepter l’invitation de celui qui nous invite [chez lui] et de consentir à ce que désire celui qui jure [pour éviter qu’il ne se parjure]<sup>(3)</sup>.

## ●● Quatrièmement : combattre en riposte à la violation d’un accord ou à la trahison d’un pacte

Toutes les chartes sont unanimes sur le fait que celui qui a conclu un accord de paix, s’il le viole, contrevient aux clauses ou le trahit est considéré comme ayant rompu l’accord, ce qui équivaut à un *casus belli*, autrement dit on se retrouve dans la situation de départ c’est-à-dire celle qui a précédé la signature de l’accord de paix.

Allah ﷻ a dit : **(Les pires êtres qui soient auprès d’Allah sont les infidèles qui ne croient pas, ceux avec lesquels tu as conclu des pactes et qui à chaque**

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2444).

(2) Fath al-bârî 5/118.

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2445) et Muslim (2066).





**fois les rompent, sans aucune crainte. Si tu les rencontres à la guerre, inflige-leur une sévère déroute, de sorte que les autres, par cet exemple, soient dissuadés [de trahir leurs engagements] et qu'ils se rappellent [= que ce soit pour eux une leçon].** [8 : al-Anfâl : 55-57]. Il a aussi dit : **(Et s'ils violent leurs serments après s'être engagés et attaquent votre religion, combattez alors les têtes [pensantes] de la mécréance qui ne tiennent pas leur parole, ceci afin qu'ils cessent. N'allez-vous pas combattre des gens qui ont violé leurs serments et ont voulu bannir le Messager ? Or, ce sont eux qui les premiers ont commencé contre vous [les attaques, les hostilités,...]. Les craignez-vous ? C'est Allah qui est le plus digne d'être craint par vous si vous êtes croyants !)** [9 : at-Tawba : 12 & 13].

Les Banû Qurayza, qui étaient les voisins des musulmans à Médine, ont conclu avec ces derniers un accord faisant de Médine une patrie commune à tous, et selon lequel ils doivent tous la défendre contre tout agresseur extérieur et vivre ensemble de manière pacifique.

Puis Quraych est arrivée, accompagnée d'autres tribus, comme Ghaṭafân. Leur nombre égalait plusieurs fois celui des musulmans qui furent contraints de creuser une tranchée qui les sépare de l'armée qui marche en leur direction. Les Banû Qurayza vivaient de l'autre côté de Médine et selon les clauses du traité, ils devaient rejoindre les musulmans et joindre leur force pour défendre la ville mais ils firent l'inverse : ils se barricadèrent dans leurs forts et n'en bougèrent pas.

Les Coalisés ont même parlementé avec eux dans le but de passer par chez eux pour entrer à Médine, ce qui leur permettrait de ne faire des musulmans qu'une bouchée puisque la tranchée se retrouvant derrière eux, les musulmans ne pourraient plus fuir. Là, les Coalisés les faucheraient en une seule heure. Les Banû Qurayza acceptèrent. Muḥammad (ﷺ) envoya chez eux une délégation pour s'assurer de la réalité de l'information. Ils reconnurent leur intention et insultèrent les messagers de Muḥammad (ﷺ). Ils trahirent leur engagement et violèrent le pacte.

Après que l'armée des Coalisés a levé le camp, Muḥammad (ﷺ) partit les affronter en récompense de leur trahison, de leur trahison, de la violation du traité, et de la gravité de leur acte qui, s'il avait pu aboutir comme ils avaient



voulu et comme ils avaient planifié et ourdi nuitamment, les musulmans auraient alors assurément tous péri.

### ● Cinquièmement : combattre les oppresseurs et les agresseurs

Muḥammad (ﷺ) a enseigné à ses Compagnons à ne pas adopter une attitude de spectateur (passif) face aux évènements. Or, ce que les gens désignent communément par l'expression « être positif, avoir un esprit positif (c'est-à-dire : être dans une attitude constructive) », l'islam lui donne un nom : « ordonner le convenable et interdire le blâmable ». Or, si Allah a affirmé que ceux qui suivent Muḥammad (ﷺ) sont meilleurs, c'est justement grâce à cette qualité. En effet, un disciple de Muḥammad (ﷺ) ne peut être témoin d'un bien sans le soutenir (l'encourager) ou d'une injustice sans qu'il ne la combatte dans la limite de ses possibilités. Allah (ﷻ) a dit : **(Vous êtes la meilleure communauté qui soit apparue aux hommes : vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.)** [3 : Âl 'Imrân : 110]. Il en a fait un trait distinctif des croyants. En effet, il a dit : **(Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils ordonnent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la prière, donnent la zakat et obéissent à Allah et à son Messenger. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde. Allah est Puissant et Sage.)** [9 : at-Tawba : 71].

L'acte d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable ne concerne pas uniquement ce que le musulman pourrait voir de blâmable chez les non musulmans mais concerne à plus forte raison ce qu'il pourrait voir dans la société musulmane.

Au nombre de ces choses blâmables, il y a les querelles. En effet, si un différend a lieu entre deux groupes de musulmans, les autres doivent réconcilier les deux parties.

Dans la situation où, après qu'un accord réglant le conflit ait été trouvé, un des deux groupes attaque l'autre ou viole son engagement, Allah ordonne aux musulmans de combattre le groupe agresseur jusqu'à lui imposer le droit.

On a donc là un combat où les deux parties sont musulmanes, sauf que c'est un combat commandé (par Allah) afin de ramener le groupe injuste à la raison et qu'il revienne au droit chemin. Allah (ﷻ) a dit : **(Si deux groupes de croyants se combattent, réconciliez-les. Si l'un des deux groupes**







**attaque l'autre, combattez le groupe agresseur jusqu'à ce qu'il revienne à l'ordre d'Allah et s'il s'y conforme, réconciliez-les alors avec justice. Soyez équitables car Allah aime ceux qui sont équitables.)** [49 : al-Hujurât : 9].

Muḥammad (ﷺ) ne cherchait donc pas les biens matériels à travers les guerres qu'il menait. Ce n'était pas pour la richesse, ni pour le pouvoir, ni pour rien de ce que renferme ce bas monde. C'était des guerres à travers lesquelles il ne recherchait que le plaisir d'Allah et sa satisfaction. Ce n'était que pour Allah qu'il brandissait l'épée et uniquement pour lui qu'il contractait les paix. Il insistait souvent sur ce point auprès de ses Compagnons puisqu'il leur disait : « Il m'a été ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils disent *lâ ilâha illa-llâh* (point de dieu [méritant d'être adoré] hormis Allah). Les biens et la vie de celui qui la prononce sont protégés de moi, sauf en vertu de ses implications. Ensuite, son jugement incombe à Allah. »<sup>(1)</sup>.

Là, il a défini le but général pour lequel il fait la guerre, soit pour établir sur terre la parole *lâ ilâha illa-llâh* (point de dieu [méritant d'être adoré] hormis Allah). Il n'a pas parlé de royauté, de richesse ou de renommée, ni évoqué [comme but] le servage des peuples, la spoliation des fortunes, la destruction des édifices ou les outrages [faits aux personnes].

Il ne cherche qu'une seule chose, seulement la parole *lâ ilâha illa-llâh*. Au nombre des conditions pour qu'une guerre soit acceptable par lui –et donc par Allah– il ajoute même celle-ci : qu'en plus du chef, tout soldat doit avoir une intention totalement et sincèrement vouée à Allah et qu'à travers son combat, il ne désire absolument rien d'autre qu'Allah. Un homme vint lui demander : « Ô Messenger d'Allah ! Qu'est-ce que combattre pour la cause d'Allah (*fi sabîli-llâh*), car il arrive que l'on combatte par colère [pour se venger ou punir] ou par solidarité [avec quelqu'un du clan, de la famille] ? ». Il leva vers lui la tête et répondit : « Celui qui combat dans l'objectif que la parole d'Allah ait la suprématie, c'est cela qui est compté comme étant pour la cause d'Allah (ﷺ). »<sup>(2)</sup>. Il a même évoqué trois personnes qui seront les premières pour lesquelles le feu de l'enfer sera attisé. Parmi elles, il cita le cas d'un homme qui a fait la guerre, est mort au combat, mais n'a pas combattu pour la cause

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2946) et Muslim (21).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (123) et Muslim (1904).



d'Allah. Il recherchait plutôt l'approbation des gens et à ce qu'il soit loué et connu parmi eux comme étant courageux et audacieux.

Donc, en plus du but général qui doit être noble, il faut aussi que les soldats fassent la guerre avec des intentions nobles et qu'ils ne visent pas l'obtention des biens matériels. Ils doivent rechercher uniquement la récompense divine car celui qui s'engage dans le combat avec une autre intention que celle-ci agit mal et n'obtient rien auprès d'Allah. Il s'expose même à la perte en ce monde et dans l'au-delà.

● ● **Dans le message de Muḥammad (ﷺ), la fin ne justifie pas les moyens.**

À ce stade, il convient de dire que Muḥammad (ﷺ) et son message ne connaissent pas ce principe, celui-là qui fut le fondement de la plupart des guerres, guerres où Muḥammad (ﷺ) et ses disciples n'étaient pas partie prenante. Il s'agit du principe qui dit : « *La fin justifie les moyens* ». Non, ce principe est absolument inexistant chez Muḥammad (ﷺ) car il n'usait que des meilleurs moyens. De même que son but était honorable (louable), les moyens qu'il employait l'étaient aussi.

Les gens ne savaient pas qu'il y a des règles et des principes qui doivent obligatoirement être respectés lors des guerres. La véritable réussite sur le champ de bataille est estimée en fonction des victoires réalisées par les chefs de guerre, à condition que soient respectées les règles définies par Muḥammad (ﷺ), qu'il a dictées à son armée. Ainsi, un chef militaire peut être blâmé, jugé ou destitué (de son commandement) alors qu'il a tout un registre de victoires à son actif, ceci parce qu'il a échoué, a commis un interdit ou n'a pas respecté les règles.

En revanche, les gens ne s'intéressent pas du tout à de telles règles dans leur méthode d'appréciation (d'estimation). Ce qui les intéresse, c'est de remporter des victoires même si cela va jusqu'à larguer des explosifs qui dévastent indistinctement tout sur leur passage, autant les combattants que les civils et même les fœtus dans le ventre de leur mère. Le plus important à leurs yeux, c'est obtenir la victoire (coûte que coûte), amasser du butin, dominer les autres, les exploiter pour leurs intérêts et même les réduire en esclavage afin que leurs crânes servent à ces guerriers de marche-pied vers la gloire et les honneurs.





L'humanité, après la venue de Muḥammad (ﷺ) ne savait pas qu'il existait des règles à respecter au cours de la guerre, jusqu'à ce que les gouvernements du monde aient adopté d'une part quatre accords connus sous le nom des quatre Conventions de Genève de 1949 et d'autre part leur deux Protocoles additionnels de 1977.

Les participants ont, à cette occasion, tenté de mettre en place une éthique militaire, une éthique si longtemps ignorée par le monde, sauf que ces conventions ont été entachées par deux défauts essentiels qui semblent condamner les accords à rester de l'encre sur du papier, c'est-à-dire inapplicables :

Premier défaut : ces conventions sont consensuelles et facultatives c'est-à-dire que les signataires ne sont pas tenus de les appliquer. Leur respect dépend du bon vouloir des États qui, s'ils veulent, les appliquent, sinon, s'en abstiennent.

Deuxième défaut : le fait qu'aucune grande puissance ne plaide devant l'ONU ou autre instance afin de garantir que ces conventions soient appliquées par les parties signataires. En conséquence, les accords émanant de telles instances demeurent creux et ne s'appliquent que contre les faibles, par la volonté, la force et le soutien des puissants.

## ●● **L'éthique militaire dans le message du Prophète** ﷺ

Contrairement aux défauts inhérents à la Charte des Nations Unies qui n'ont pas permis à celles-ci de mettre en application la teneur des conventions sauf lors de quelques rares conflits, les actes de Muḥammad (ﷺ) pendant la guerre et les ordres qu'il donnait aux commandants des troupes n'étaient pas perçus comme facultatifs mais bien comme des ordres stricts qui devaient être exécutés si bien que toute personne s'en écartant était considérée comme désobéissante à Allah et son Messager (ﷺ).

Lui-même ainsi que [certains de] ses successeurs [les califes] ont prononcé des destitutions c'est-à-dire qu'il y eut des commandants qui ont été démis de leur fonction parce qu'ils n'avaient pas respecté ces ordres stricts au sujet des règles de la guerre et de l'éthique militaire. En effet, le deuxième calife des musulmans, `Umar ibn al-Khaṭṭāb, a révoqué Khâlîd ibn al-Walîd (رضي الله عنه), un des



plus éminents chefs militaires musulmans, parce que –selon `Umar– lors d'une campagne il s'était montré trop dur. Pourtant, il était, parmi tous les généraux d'armée, celui qui réussissait le mieux et concrétisait le plus de victoires. Il y avait donc là des enseignements clairs et bien ancrés dans les esprits, des enseignements dont les lignes ont été tracées par Muḥammad (ﷺ), qui ont été adoptés par ses Compagnons, appliqués par ses successeurs après lui [les califes] et expliqués en détail par les savants musulmans. Nous en évoquons ici quelques uns.

### 1) Faire la distinction entre combattants et non combattants

Généralement ce sont les chefs qui enclenchent les guerres, les soldats qui en subissent les rigueurs et les civils qui en payent le prix. Combien en effet sont-elles, ces guerres qui tout au long de l'histoire emportèrent des milliers de victimes parmi les civils ? Le mépris de certains peuples à l'égard d'autres a même atteint un niveau hystérique. Un journal a publié les mémoires d'un soldat à propos d'une certaine bataille, mémoires où il raconte qu'il a éventré une femme enceinte en faisant un pari avec son camarade sur le sexe du fœtus ! On entend trop souvent que des soldats ont commis des atrocités sur des civils un peu partout dans le monde.

Or, Muḥammad (ﷺ) était ferme et intransigeant pour qu'il n'y ait pas de transgression (pas d'infraction, pas de franchissement des limites) car, de l'ordre qu'Allah a donné dans son livre, il a appris ceci : **( Combatez pour Allah ceux qui vous combattent, et n'outrepassiez pas les limites [de la loi] car Allah n'aime pas les transgresseurs.)** [2 : al-Baqara : 190]. Allah a donc tracé les limites du combat en le restreignant à ceux qui combattent seulement c'est-à-dire à ceux qui sont en état de guerre et portent les armes. Il en résulte que Muḥammad (ﷺ) donna ses ordres en ce sens aux commandants militaires : « Partez au nom d'Allah, avec son assistance et dans l'observance de la religion du Messenger d'Allah ! Ne tuez ni vieillard décrépît, ni enfant, ni femme. Ne dérobez pas du butin et regroupez celui-ci. Faites les choses bien et soyez bons [c'est-à-dire : établissez l'entente entre vous] car Allah aime ceux qui font le bien [=qui sont bons et généreux] »<sup>(1)</sup>.

(1) Rapporté par Abu Dawud (2614) et Ibn Abî Chayba p. 95. Ibn Abdel Bar a dit dans at-Tahmid a propos d'un hadith dans lequel il y a à peu près les mêmes termes : « Ce hadith complète le sens [des propos] du prophète (ﷺ) de manière exact du hadith rapporté par Boraida Aslami ». (*at-Tahmid lima fi al-Mouatta min al-Ma'ani wal Assanid*).





Le Prophète (ﷺ) a dit à Zayd ibn Hâritsa [Hâritha] quand il l'envoya à Mu'ta : « Ne tuez ni nouveau-né, ni femme, personne âgée, ni vieillard décrépît, ni solitaire reclus dans son ermitage. ». En effet, ceux-là ne combattent pas et ne portent pas les armes. Voilà pourquoi il a interdit de les tuer.

Il leur a aussi défendu de s'en prendre à ceux qui travaillent dans les champs ou aux serviteurs qui s'occupent des travaux domestiques car tous ceux-là ne participent pas aux combats. De même, il a interdit de tuer les enfants et a été très catégorique sur l'interdiction de toucher les femmes de quelque mal. Quand il sut qu'une femme se trouvait parmi les victimes, il fut en colère contre eux, les réprimandant et les blâmant après les avoir convoqués. Rabâh ibn Rabi` (رضي الله عنه) rapporte : « Nous étions avec le Messenger d'Allah (ﷺ) au cours d'une campagne. Il aperçut les gens attroupés autour de quelque chose. Il envoya quelqu'un en lui demandant : "Regarde pourquoi ces gens sont attroupés ?" Une fois revenu, l'homme l'informa en lui disant qu'ils étaient réunis autour d'une femme parmi les morts. À ces mots, il déclara : "Elle n'était sûrement pas de ceux qui combattent." Il envoya alors un messenger dire à Khâlid de ne tuer ni femme ni homme de peine (*`asîf*). »<sup>(1)</sup>. Le terme « homme de peine (*`asîf*) » désigne un employé affecté aux tâches domestiques ou aux travaux agricoles.

Burayda ibn al-Ḥaṣīb a dit que parmi les recommandations du Prophète (ﷺ), il y a celles-ci : « Combattez, ne dérobez pas du butin, ne trahissez pas (/ n'agissez pas en traîtres), ne mutiliez pas et épargnez les bébés. »<sup>(2)</sup>.

Ses successeurs après lui ont pris de lui ces principes. C'est ainsi qu'Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq, le premier calife, a donné, au commandant de l'armée, Usâma ibn Zayd, quand celui-ci était sur le point de partir en campagne, des recommandations telles qu'elles pourraient servir de charte militaire si seulement les gens les appliquaient. Il dit donc en s'adressant à Usâma et à ses troupes : « Votre attention ô gens ! Je vais vous faire dix recommandations. Retenez cela de moi : "Ne trahissez pas (/n'agissez pas malhonnêtement) ! Ne volez pas du butin ! Ne prenez pas les gens par trahise ! Ne mutiliez pas ! Ne tuez ni enfant, ni vieillard ni femme ! Ne saccagez pas les palmeraies et ne les incendiez pas ! N'abattez pas d'arbres fruitiers ! Ne tuez de mouton, de vache

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (2669) et Ibn Mâjah (2842).

(2) Rapporté par Muslim (1731).



ou de chameau que pour vous nourrir ! Vous rencontrez sur votre chemin des gens qui vivent en ermites. Laissez-les à leur occupation [sans vous en prendre à eux]. Vous arriverez chez des gens qui vous apporteront des plats avec toutes sortes de mets. Si vous en mangez, prononcez alors le nom d'Allah »<sup>(1)</sup>.

Les savants musulmans ont expliqué qu'il est interdit de tuer les fous, les malades, les blessés, les prisonniers, les simples d'esprit, les comateux, les personnes qui demandent la vie sauve, ceux dont on n'a pas la preuve qu'ils ont porté les armes et d'autres encore.

Après des siècles vides de toutes valeurs morales ou éthique militaire, la convention internationale est arrivée, renfermant quelques unes des ces règles morales en question. En effet, la convention internationale de Genève de 1949 dit en son article 3 : « *En cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international et surgissant sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes, chacune des Parties au conflit sera tenue d'appliquer au moins les dispositions suivantes :*

- 1) *Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention, ou pour toute autre cause, seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue... »<sup>(2)</sup>.*

Si seulement ils pouvaient appliquer ce qu'ils ont écrit et signé !

## 2) Ne pas mutiler les morts

Muhammad (ﷺ) a interdit de mutiler les morts. En effet, la personne humaine est honorée et respectée pour elle-même, du fait qu'elle procède d'Âdam. Or, Allah a honoré Âdam et sa descendance. Allah (ﷻ) a en effet dit : **(Nous avons élevé (honoré) les fils d'Âdam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer [c'est-à-dire : nous leur avons donné toutes sortes de**

(1) Voir kinz al-Oummal [579/10].

(2) Convention de Genève, d'après les documents de l'ONU.





**moyens de transport], nous leur avons octroyé de bonnes choses [c'est-à-dire : de quoi manger, boire, se vêtir etc.] et nous les avons préférés à nombre de nos créatures.)** [17 : al-Isrâ' : 70].

Il se peut que Muḥammad (ﷺ) fût dans une situation d'opposition, d'affrontement ou de belligérance vis-à-vis de ceux qui méritaient d'être combattus mais jamais il ne se serait permis de bafouer la dignité de la personne humaine.

Or, mutiler les morts est un acte qui révèle la bassesse et l'avilissement. En effet, le mort n'a plus rien à voir avec son ennemi car il ne représente aucun danger et ne provoque aucun préjudice. Son corps, désormais, doit être respecté, quelle que soit le désaccord que l'on avait auparavant avec lui.

Mais les âmes mauvaises manient les dépouilles mortelles avec irrespect, allant jusqu'à couper les têtes et s'amuser à en faire des ballons. Il arrive même que des individus méprisables dansent en piétinant les corps sans vie des victimes. Ces mauvais traitements sont malheureusement si fréquents lors des guerres qu'on ne trouve quasiment aucun conflit qui en soit exempt.

Muḥammad (ﷺ) a vécu avec amertume la mutilation subie par les corps de ses Compagnons [tombés au combat]. Il en a personnellement été témoin après la deuxième bataille, celle d'Uḥud, au cours de laquelle soixante-dix de ses meilleurs Compagnons ont été tués parmi lesquels il y avait son oncle Ḥamza ibn `Abdulmuṭṭalib dont le corps a été retrouvé, à l'issue de la bataille, affreusement défiguré et mutilé.

Cette scène qu'il a vue l'a profondément blessé. Au plus fort de la douleur, l'idée de rendre la pareille lui traversa l'esprit mais son Seigneur lui adressa ces paroles : **(Si vous châtiez, châtiez alors comme on vous a châtié mais si vous faites preuve de patience, cela est vraiment meilleur pour ceux qui se montrent patients.)** [16 : an-Naḥl : 126]. Son Seigneur lui ordonna, dans le cas où il veut châtier et punir pour ce qu'on lui a fait, de rendre uniquement la pareille en application de la loi du talion contre le criminel mais s'il patiente, pardonne et ferme les yeux (sur le tort causé), cela est meilleur pour lui.

Dès lors, Muḥammad (ﷺ) a accordé son pardon pour cet acte, même à l'auteur du crime. En fait, celui qui a exécuté cet acte est devenu musulman



par la suite. Muḥammad (ﷺ) a accepté sa conversion et lui a garanti la vie sauve. Il devint un musulman parmi d'autres. Quel cœur est capable de tant de mansuétude, si ce n'est un cœur qui a bénéficié de la sollicitude de son Seigneur ?

Muḥammad (ﷺ) n'a jamais mutilé personne et a sévèrement dissuadé ses disciples de commettre pareille chose. Il a en effet dit, comme on pouvait le lire dans le précédent hadith de Burayda ibn al-Ḥaṣīb : « Combattez, ne dérobez pas du butin, ne trahissez pas (/ n'agissez pas en traîtres), ne mutiliez pas et épargnez les bébés. »<sup>(1)</sup>.

### 3) Tenir ses engagements et ne pas trahir

Muḥammad (ﷺ) a exalté un principe noble qu'il a toujours proclamé à savoir le fait de tenir ses engagements. Il considérait que celui qui revient sur ses engagements est atteint d'une des caractéristiques de l'hypocrisie (*nifâq*) puisqu'il disait : « Il y a trois caractéristiques telles que celui qui les possède (toutes) est un parfait hypocrite tandis que celui qui en possède une, possède alors une caractéristique de l'hypocrisie : quand il parle, il ment, quand il se dispute, il dévie [de la vérité] et quand il donne sa parole (/quand il contracte un engagement), il la [/le] trahit. »<sup>(2)</sup>.

Le Prophète (ﷺ) a enseigné aux musulmans qu'en tant de guerre, lorsqu'ils contractent un accord avec des gens et qu'ils leur assurent la sécurité pour un certain délai, ils ont l'obligation de tenir leur engagement et de le respecter quoi qu'il arrive et que cet accord ne peut être utilisé comme moyen de tromper et trahir. Il arrive en effet très souvent que des chefs de guerres recourent lors des conflits à la tromperie à l'égard des gens du camp adverse en les rassurant et les tranquillisant, c'est-à-dire qu'ils leur font croire cela afin qu'ils se sentent à l'abri et délaissent les préparatifs militaires, ce qui leur permet par la suite de fondre sur eux tandis qu'ils sont désorganisés, leur infligeant ainsi une sévère défaite. Ils considèrent ensuite cela comme de l'ingéniosité dans l'art militaire. L'islam appelle cela *ghadr* (traîtrise, trahison, tromperie, perfidie...). Or, il n'y a pas de place pour la traîtrise dans l'islam.

(1) Rapporté par Muslim (1731).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (33) et Muslim (59).







S'il y a un pacte ou un traité qui est contracté, il est alors absolument défendu au musulman de le violer. Allah (ﷻ) a dit : **(...excepté ceux parmi les idolâtres avec lesquels vous avez conclu un pacte, qui n'en ont rien enfreint [aucune de ses clauses], et qui n'ont soutenu personne contre vous : respectez alors pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu. Allah aime ceux qui sont pieux.)** [9 : at-Tawba : 4].

Cela signifie que tant qu'ils respectent les termes du contrat et qu'ils ne se sont rendus coupables d'aucune infraction quant à sa teneur, il ne vous est alors pas permis de dénoncer ce pacte qui doit donc être respecté jusqu'au terme prévu par celui-ci. Vous devez donc être loyaux car le transgresser est un péché interdit au musulman par la loi et à cause duquel Allah (ﷻ) le punira (s'il y contrevient).

Cependant, si leur ennemi manifestait quelque velléité de violation du pacte et si les musulmans voient que les actes de leur ennemi contredisent le pacte, dans cette situation il est alors permis de dénoncer le pacte conclu avec eux.

Ceci à la condition que le chef musulman informe son ennemi que ses actes sont une violation du pacte. Il doit aussi l'informer que le pacte qui avait été conclu est désormais caduc et qu'en conséquence ils sont à nouveau en état de guerre. Il en est ainsi pour qu'il (l'ennemi) sache que le pacte a été annulé.

Il n'est pas permis au chef musulman de rendre nul le pacte en son for intérieur et d'ensuite attaquer le groupe en question. Allah (ﷻ) a dit : **(Si tu crains sérieusement une trahison de la part de certains, annonce-leur alors la rupture du pacte, de façon évidente, franche, loyale. Allah n'aime pas les traîtres.)** [8 : al-Anfâl : 58]. Ceci par souci de loyauté et de justice et afin qu'ils puissent se préparer à la guerre. En effet, on ne regarde pas les avantages matériels au détriment de la dimension morale.

Ce cas est ce que l'on appelle un cas de déclaration de guerre c'est-à-dire qu'il n'est pas permis de commencer les hostilités dans cette situation sans auparavant en faire la déclaration. Par cette disposition, l'islam a devancé nombre de législations. Ceci est à ce point vrai qu'à l'occasion de la convention de 1949, ce principe a été défini comme principe général s'agissant des droits de l'homme en temps de guerre. Évidemment, personne ne l'adopta.



#### 4) Ne pas semer le désordre sur terre

Muḥammad (ﷺ) considère que la terre appartient à Allah (ﷻ), que celui-ci choisit qui il veut pour lui donner le commandement sur elle, que semer le désordre sur terre est un acte du diable lequel ne veut jamais le bien, et que tout cœur pur se doit de désapprouver le désordre et sa propagation sur terre ainsi que contribuer à la réforme et à la construction.

Allah (ﷻ) a dit dans le Qur'ân : **(Ceux qui s'attachent à l'application du livre et accomplissent la prière (ṣalât), hé bien nous ne laisserons pas se perdre le salaire de ceux qui œuvrent pour réformer.)** [7 : al-A`râf : 170]. Il a aussi dit, en faisant ainsi parler le prophète Chu`ayb : **(Je ne veux que la réforme, dans la mesure de ce que je peux.)** [11 : Hûd : 88].

Le désordre sur terre peut notamment se manifester à travers l'abattage d'arbres, les incendies, la destruction des maisons et de toute construction sans nécessité exigée par les opérations militaires comme dans le cas par exemple où l'ennemi se dissimule derrière des arbres ou se retranche dans des maisons, situation où il est alors permis d'abattre ou de démolir. `Alî ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) rapporte : « Quand le Prophète d'Allah (ﷺ) envoyait une armée musulmane contre les idolâtres, il disait : "Partez au nom d'Allah..." etc. jusqu'à dire : "Ne tuez ni bébé, ni enfant, ni femme, ni vieillard. Ne bouchez aucune source (d'eau), ne décapitez pas les arbres sauf ceux qui vous empêchent de combattre ou s'interposent entre vous et les idolâtres. Ne mutiliez ni bête ni humain. Ne vous rendez coupables d'aucune trahison et ne dérobez rien du butin." »<sup>(1)</sup>.

Les recommandations que son Compagnon et successeur Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq avait faites au chef de l'armée ont déjà été évoquées précédemment, recommandations où il disait : « Je te fais dix recommandations : ne tue aucune femme, aucun bébé, aucun vieux. Ne coupe pas les arbres fruitiers, ne démolis aucune construction. Ne tue pas de mouton ou de chameau sinon que pour vous nourrir. Ne brûle pas les palmiers et ne les inonde pas. Ne vole pas du butin et ne sois pas peureux. »<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bayhaqî (9/91).

(2) Rapporté par Mâlik dans *al-Muwaṭṭa`* (982).





## 5) Accorder la vie sauve à celui qui la demande pendant la guerre

Il est des soldats qui ne connaissent que la dévastation, qui ne trouvent la tranquillité d'esprit que s'ils ont exterminé leurs ennemis jusqu'au dernier et qui ne cessent pas le massacre malgré le nombre de victimes, quand bien même l'ennemi se serait rendu.

En revanche, Muḥammad (ﷺ) garantissait la vie sauve à celui qui la lui demandait en cours de bataille ou après. C'est ainsi qu'Allah (ﷻ) lui en avait donné l'ordre, puisqu'il a dit : **(Si quelque idolâtre te demande la protection [la sûreté pour sa personne], accorde-la lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis amène-le en son lieu où il se sentira en sécurité. Il en est ainsi car ce sont des gens qui ne savent pas.)** [9 : at-Tawba : 6].

Cette pratique n'existait pas du tout, ni en son temps ni durant les siècles qui ont suivi jusqu'à la tenue de la conférence de La Haye de 1899 puisqu'un texte y a été adopté, appelant les commandants militaires à accepter d'accorder la vie sauve à celui qui le demande.

## 6) Accepter le cessez-le-feu si l'ennemi cesse

Le combat en islam n'est qu'un moyen, non une fin. Ainsi, si l'ennemi annonce son arrêt des hostilités et sa reddition ou sa retraite, les musulmans ont alors l'ordre de cesser les combats aussi. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(S'ils penchent pour la paix [pour la cessation des hostilités], penche aussi pour elle, et place ta confiance en Allah. Il entend (tout) et sait (tout).)** [8 : al-Anfâl : 61].

Dès lors, il faut respecter les combattants adverses et ne pas se permettre de les tuer. Il faut même leur garantir la sécurité quant à leur religion et leurs croyances. Leur honneur ne doit pas être sali (leur dignité doit être sauvegardée). Ils conservent leurs possessions, leurs maisons et leurs biens en totalité.

## 7) L'interdiction du pillage

Il y a une différence entre pillage et butin. En effet, le butin (*ghanîma*) ce sont les armes et autres affaires qui sont prises des combattants lors du combat. Quant au pillage (*nahb*), c'est s'approprier les biens et possessions des civils non combattants après la victoire militaire et la prise de villes.



Muḥammad (ﷺ) a interdit la rapine et a été sévère à ce sujet car celle-ci est un vol, donc interdit. Or, l'islam considère le vol comme un des péchés majeurs (*kabâ'ir*). Un Compagnon nous raconte : « Nous étions en voyage avec le Messenger d'Allah (ﷺ). Les gens étaient touchés par la faim et la fatigue. Ils trouvèrent des brebis et s'en emparèrent par la rapine. Alors que l'eau de nos marmites était en train de bouillir, le Messenger d'Allah (ﷺ) est arrivé. Il marchait en s'appuyant sur son arc et avec ce dernier il renversa nos marmites puis il se mit à barbouiller la viande avec le sable du sol (ou avec de la terre) et déclara : "Le produit de la rapine n'est pas plus licite que la bête morte [sans avoir été sacrifiée]". »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a sévèrement interdit à ses Compagnons cette pratique. En effet, d'après Anas, le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Qui pille n'est pas des nôtres. »<sup>(2)</sup>.

`Abdullâh ibn Yazîd al-Anṣârî (رضي الله عنه) rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a interdit la rapine et la mutilation<sup>(3)</sup>.



---

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (2705).  
(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1601) et Aḥmad (12014).  
(3) Rapporté par al-Bukhârî (5516).





## ●● Les prisonniers.

Il n'est pas permis en islam de faire des prisonniers parmi les combattants non musulmans s'il y a entre eux et les musulmans un traité (de paix). En effet, un traité signifie qu'on s'engage à ne pas agresser. Or, l'islam ne tolère pas la trahison (/que l'on prenne par trahison/ que l'on viole ses engagements).

Comme Muḥammad (ﷺ) a organisé et posé un ensemble de bonnes manières et de règles morales à respecter lors des guerres, il convenait aussi de compléter ces règles en définissant des droits pour les prisonniers, droits qui méritent même plus qu'on les organise. En effet, en guerre l'un combat l'autre. L'une et l'autre partie sont (généralement) de force comparable. En revanche, quand le prisonnier est aux mains de celui qui le détient, il devient la partie la plus faible et celui qui le retient, la partie la plus forte. Dès lors, la façon d'agir à l'égard du prisonnier est un indicateur de l'éthique, des principes et valeurs de ce dernier, d'où la nécessité d'établir des règles afin que le rapport avec les prisonniers ne dépende pas des humeurs et tempéraments des gens.

Nous avons ressenti une grande douleur suite aux images que nous avons vues, montrant comment, aujourd'hui, les prisonniers sont traités. Il est certain que notre cher lecteur /chère lectrice ne peut oublier ces images scandaleuses exposant la façon dont ont été malmenés les prisonniers, la façon de les faire souffrir et de leur infliger des traitements déshumanisants et humiliants qui leur enlèvent toute dignité, et ce, en dépit de la convention portant sur les prisonniers de guerre, signée par les représentants de soixante pays, mais celle-ci semble rester lettre morte. Ceux qui se sont rendus coupables de cela prétendent pourtant qu'ils sont les plus « civilisés », les plus évolués et les plus respectueux des droits de l'homme !

### 1) Le droit à la religion

Le premier des droits de l'homme, celui qui, à ses yeux, est le plus important, c'est son droit à ce qu'on ne s'en prenne pas à sa religion et donc qu'on ne le force pas à adopter une religion qui n'est pas la sienne.

Il pourrait, en effet, arriver, alors qu'il est prisonnier, privé de liberté et de choix, que quelque individu le force à embrasser une religion et une croyance différente de la sienne.



Des études nombreuses ont été menées qui montrent l'existence de nombreux cas de volonté d'éradication des convictions religieuses des prisonniers notamment par l'opération appelée « lavage de cerveau » qui aboutissait chez certains prisonniers à des tentatives de suicide bien qu'ils savaient pertinemment que le suicide leur était interdit par leur religion, celle qu'ils professaient avant d'être faits prisonniers. Cela laisse présager de l'horreur du traitement qu'ils subissaient et des opérations d'intoxication qu'ils subirent, au point d'en oublier les fondamentaux de leur religion.

Le Qur'ân donne un exemple sublime de comportement envers les prisonniers, notamment à travers cette parole divine : **(Prophète, dis aux captifs que vous détenez : "Si Allah voit du bien en vos cœurs, il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.)** [8 : al-Anfâl : 70]. Il dit cela pour inciter les prisonniers à embrasser l'islam, non pour les forcer à abandonner leur religion. Il leur donne l'occasion de se repentir et de revenir vers Allah (ﷻ) en conséquence de quoi il leur pardonne leurs fautes et fait abonder leur subsistance (/leurs possessions) en ce monde.

C'est ainsi qu'a agi Muḥammad (ﷺ) dans le récit de Tsumâma ibn Utsâl al-Ḥanafî [Thumâma ibn Uthâl al-Ḥanafî] quand il fut fait prisonnier. Muḥammad (ﷺ) demanda à ce que l'endroit de son emprisonnement soit la mosquée, ainsi verrait-il comment les musulmans vivent ensemble dans le lieu de leur culte. Quand le Prophète (ﷺ) passait, il lui demandait : « Qu'as-tu ô Tsumâma ? ». Celui-ci répondait : « J'ai du bien ô Muḥammad ! Si tu [me] tues, tu tueras quelqu'un dont le prix du sang sera réclamé, ... ». C'est-à-dire que si tu me tues, il y aura quelqu'un pour venger ma mort et ne pas la laisser impunie. « ...mais si tu te montres généreux, tu le seras envers quelqu'un de reconnaissant. ». Il veut dire : si tu es bon avec moi et si tu m'accordes le pardon, je te le revaudrai (je récompenserai ton acte). « Si tu désires l'argent, demandes-en ce que tu veux. ». Ce qui signifie : si tu veux de l'argent pour m'amnistier, je t'en donnerai ce que tu veux. Muḥammad (ﷺ) le laissa ainsi trois nuit puis il demanda qu'on le libère, sans réclamer ni argent ni rançon !

Tsumâma, désormais libre, s'éloigne jusqu'à quitter Médine. Il se lave le corps puis revient musulman après avoir prononcé les deux professions de foi.





Il ne voulait pas déclarer sa conversion dans Médine pour ne laisser à personne l'occasion d'insinuer qu'il a été contraint à la conversion. Le voici après cela disant : « Je jure ô Muḥammad, qu'il n'existait pas de personne plus honnie par moi que toi et tu es maintenant devenu pour moi le plus aimé de tous. Il n'y avait pas sur terre de religion plus détestée par moi que ta religion et maintenant celle-ci est devenue pour moi la plus aimée de toutes. Il n'existait pas sur terre de pays plus haï par moi que ton pays mais celui-ci est devenu maintenant pour moi le plus aimé de tous. »<sup>(1)</sup>.

Finalement, il voulait nous dire qu'il n'est pas devenu musulman sous la contrainte ni par hypocrisie mais qu'il a choisi l'islam de son plein gré puisqu'il a quitté Médine et s'est assuré que personne ne le suivait et là il s'est converti puis est revenu [à Médine].

Ce qui eut lieu avec Tsumâma, eut lieu avec de nombreux autres prisonniers de Muḥammad (ﷺ) puisque la plupart d'entre eux ont librement choisi de se convertir à l'islam après avoir constaté la qualité de traitement dont bénéficiaient les prisonniers, un traitement qui, avant Muḥammad (ﷺ), était inconnu des Arabes et des autres peuples. Les prisonniers dans les royaumes d'alors étaient tués ou bien on leur crevait les yeux à moins qu'ils ne soient dépecés et jetés en pâture aux chiens.

## 2) Le droit à la nourriture et à la boisson

Le prisonnier est retenu et ne peut donc travailler pour obtenir sa subsistance, raison pour laquelle Muḥammad (ﷺ) demandait à ses disciples de bien traiter ceux-ci s'agissant de la nourriture et de la boisson et les incitait en ce sens.

Le Qur'ân encourage à nourrir le prisonnier, faisant de cela un acte d'adoration qui apporte la satisfaction d'Allah (ﷻ). Alors qu'il décrit les vertueux qui méritent d'obtenir la miséricorde divine et d'entrer au paradis, Allah a dit : **(Les vertueux boiront d'une boisson camphrée, [provenant] d'une source dont boivent les serviteurs d'Allah et qu'ils feront jaillir à flots [où et quand ils voudront]. Ils accomplissaient leurs vœux, redoutaient [le châtement d']**

(1) L'histoire complète se trouve chez al-Bukhârî (4372) et Muslim (1764).



**un jour qui sème partout la désolation et offraient la nourriture, quoique chère à leur cœur, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier.)** [76 : al-Insân : 5-8]. Cela signifie que parmi leurs belles qualités qui leur ont fait mériter le paradis, il y a le fait qu'ils nourrissaient le prisonnier en lui donnant de ce qui leur était cher.

Ensuite, il attire l'attention sur un autre point, à savoir qu'ils ne donnent pas à manger au prisonnier par convoitise de ce que celui-ci possède ou par peur de quelqu'un mais uniquement pour l'amour d'Allah et par recherche de sa satisfaction : **(C'est uniquement pour l'amour d'Allah que nous vous nourrissons. Nous ne recherchons auprès de vous ni récompense ni reconnaissance.)** [76 : al-Insân : 9]. L'imam et exégète aṭ-Ṭabarî rapporte la parole de Sa`îd ibn Jubayr, lequel a dit : « Ils ne l'ont pas prononcé avec leur langue mais Allah l'a lu dans leur cœur et a fait leur éloge afin de donner envie, à qui veut, de faire de même. »<sup>(1)</sup>.

Comme l'islam interdit de priver de nourriture un animal en captivité, il l'interdit à plus forte raison s'agissant de l'être humain. Or, Muḥammad (ﷺ) a dit : « Une femme a été punie en raison d'une chatte qu'elle avait retenue prisonnière jusqu'à ce qu'elle mourut de faim. Elle fut alors vouée à l'enfer de ce fait. »<sup>(2)</sup>.

Si l'emprisonnement d'une chatte et le fait de la priver de nourriture est sanctionné par ce jugement si précis et si grave, c'est un jugement encore plus grave qui punira le fait d'affamer une personne humaine, cette personne humaine qu'Allah (ﷻ) a honorée.

Abû `Azîz, le frère de Muṣ`ab ibn `Umayr, le Compagnon de Muḥammad (ﷺ), était prisonnier aux mains des musulmans, après la bataille de Badr. C'est lui-même qui raconte comment les musulmans agissaient à son égard lorsqu'il était captif chez eux : « J'étais parmi un groupe d'Anṣâr (musulmans Médinois) lorsqu'on m'amena de Badr. Quand on leur amenait leur déjeuner ou leur diner, ils me réservaient le pain et mangeaient les dattes car le Messager d'Allah (ﷺ) leur avait ordonné de prendre soin de nous. Chaque fois que l'un d'entre eux recevait un morceau de pain, il m'en faisait don. Comme j'en éprouvais une certaine gêne et un certain embarras, je rendais le morceau mais ils me le

(1) Voir le *tafsîr* [explication, exégèse, commentaire] d'aṭ-Ṭabarî 29/210.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2365) et Muslim (2242).







rendaient à chaque fois et ne le touchaient pas. »<sup>(1)</sup>. Or, il est bien connu que le pain chez les Médinois était la meilleure des nourritures. En effet, ils étaient producteurs de dattes et importaient [la matière première pour] le pain. S'ils le réservaient pour le prisonnier, c'était par bienveillance et générosité et par désir de la récompense [divine].

### 3) Le droit à l'habillement

Les musulmans se doivent de pourvoir le prisonnier en habits tant qu'il est détenu par eux. Jâbir (رضي الله عنه) raconte : « Quand ce fut la bataille de Badr, on amena des prisonniers et parmi eux il y avait al-`Abbâs. Celui-ci ne possédait pas d'habits. Le Prophète (ﷺ) chercha pour lui une tunique. On trouva que la tunique de `Abdullâh ibn Ubayy lui allait. Le Prophète (ﷺ) la lui donna donc pour la porter. »<sup>(2)</sup>. Or, al-`Abbâs était grand et corpulent<sup>(3)</sup>. Muḥammad (ﷺ) lui a donc choisi une tunique appartenant à `Abdullâh ibn Ubayy et qui lui sied quant à la taille. Par conséquent, le prisonnier a le droit de choisir un habit qui lui convient.

Le prisonnier a aussi le droit que son habit couvre correctement sa nudité, qu'il le protège de la chaleur en été et du froid en hiver car il n'est pas question de châtier le prisonnier mais de l'honorer jusqu'à ce qu'il retourne parmi les siens. Il en fut ainsi alors que l'on sait parfaitement qu'il y avait alors des musulmans qui ne possédaient en fait d'habits que ce qui était juste suffisant pour couvrir leur nudité car vivant dans un grand dénuement.

### 4) Le droit à un abri

On n'avait pas construit d'édifice pour les captifs à l'époque de Muḥammad (ﷺ). Il n'y avait donc pas d'endroit qui leur était spécifiquement dédié. Cependant, ils possédaient un abri de grande valeur qui leur convenait. En fait, ils disposaient de deux lieux, tous deux très chers aux musulmans. En effet, ils séjournèrent soit dans la mosquée soit dans les demeures des Compagnons. Or, quel endroit est plus cher à l'homme que ces deux lieux ! Nous avons auparavant évoqué que Tsumâma ibn Utsâl avait été placé dans la mosquée.

Le Prophète (ﷺ) répartissait les prisonniers en les confiant aux Compagnons

(1) Voir *Târikh aṭ-Ṭabarî* (Les Chroniques de Tabari) 2/39.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3008).

(3) Comme indiqué par al-Hâfiẓ [=Ibn Ḥajar al-`Asqalânî] dans le *Fath* [=Fath al-Bârî].



[pour qu'ils séjournent chez eux]. En effet, comme le dit l'historien Ibn Kathîr : « Le Messager (ﷺ) a réparti les prisonniers de la bataille de Badr chez ses Compagnons. ». <sup>(4)</sup>

### 5) Ne pas séparer le prisonnier des gens de sa famille

Il arrive qu'un homme soit fait prisonnier en même temps que sa femme ou une mère en même temps que ses enfants. Si, en plus de la souffrance de la captivité et de la privation de liberté, ils doivent aussi subir le calvaire de la séparation d'avec ceux qu'ils aiment, ce serait là une double peine que l'islam refuse en raison de la miséricorde et de la compassion dont doivent bénéficier les prisonniers durant leur détention. C'est là une chose strictement interdite par Muḥammad (ﷺ) puisqu'il a dit : « Celui qui sépare une mère de son enfant –c'est-à-dire pendant leur captivité– Allah le sépare de ceux qu'il aime le jour de la résurrection. » <sup>(5)</sup>.

La circonstance de cette parole est telle que la rapporte ad-Dârimî : « Abû Ayyûb (رضي الله عنه) se trouvait dans une armée. Les enfants parmi les captifs avaient été séparés de leur mère. Il les vit pleurer. Il se mit alors à renvoyer chaque enfant auprès de sa mère en disant : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit que celui qui sépare une mère de son enfant, Allah le sépare de ceux qu'il aime le jour de la résurrection. ».

### 6) Interdiction absolue de la persécution

Selon l'islam, le prisonnier doit être épargné de la persécution, qu'elle soit physique ou morale, et de tout ce qui est de cet ordre, à savoir qu'il ne doit pas être injurié ou humilié et ses croyances et ses divinités ne doivent pas être l'objet d'insultes. Quant à la femme, elle n'a pas à subir de préjudices ou de violences physiques.

Le prisonnier doit au contraire être préservé dans sa dignité et sa vie. Il ne doit lui être fait aucun mal. Or, est-il concevable qu'une législation qui ordonne de nourrir le prisonnier, faisant de cela un acte d'adoration par lequel on s'attire la satisfaction d'Allah, qui ordonne de le pourvoir en habits, alors qu'il y a parmi les musulmans eux-mêmes des personnes qui ne possèdent pas de pareils habits, et qui ordonne de lui fournir un abri en faisant que cet abri soit le meilleur des lieux, est-il concevable après tout cela qu'elle

(4) Voir al-Bidâya wa an-Nihâya 5/191.

(5) Rapporté par at-Tirmidzî (1283) et Aḥmad (22988).





(cette législation) permette qu'on le torture ou qu'on lui enlève sa dignité ?

L'islam ne permet pas de torturer un prisonnier même pour l'obtention d'informations. En effet, Mâlik, un des grands imams de l'islam, a été interrogé en ces termes : « Peut-on torturer un prisonnier si cela peut amener à ce qu'il indique un point faible chez l'ennemi ? ». Il répondit : « Je n'ai jamais rien entendu à ce propos [qui aille dans le sens d'une permission]. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) considère même que le fait de ne pas répondre au prisonnier est une forme d'humiliation dont lui ne se rendra pas coupable. En effet, un homme a été fait prisonnier et en cours de route, celui-ci l'a appelé trois fois et à chaque fois Muḥammad (ﷺ) allait jusqu'à lui et lui répondait. `Imrân ibn Ḥuṣayn rapporte : « Tsaqîf [Thaqîf] était alliée des Banû `Uqayl. Or, la tribu de Tsaqîf a fait prisonnier deux hommes parmi les Compagnons du Messenger d'Allah (ﷺ) tandis que les Compagnons, eux, ont capturé un homme des Banû `Uqayl et ont pris [sa chamelle nommée] al-`Aḍbâ' en même temps que lui. Le Messenger d'Allah (ﷺ) est arrivé alors qu'il était attaché. Il appela : "Hé Muḥammad !". Il vint à lui et lui demanda : "Que veux-tu ?". –Pourquoi m'as-tu pris et pourquoi as-tu pris la 'chamelle galopeuse' ? Il dit, pour signifier la gravité de la chose : –Je t'ai pris à cause du crime de tes alliés Tsaqîfites ! Puis il le quitta et s'en alla. Il l'appela en disant : "Hé Muḥammad ! Hé Muḥammad !". Le Messenger d'Allah (ﷺ) était bon et sensible. Il revint vers lui et lui demanda : "Que veux-tu ?" –Je suis musulman, déclara-t-il. Le Prophète (ﷺ) répondit : "Si tu l'avais dit lorsque tu jouissais de ta liberté tu aurais alors obtenu le succès total.". Sur ce, il le quitta. Et l'autre de l'appeler encore : "Hé Muḥammad ! Hé Muḥammad !". Le Prophète (ﷺ) vint à lui pour lui demander ce qu'il voulait. –J'ai faim, dit-il, et j'ai soif. Donne-moi à manger et à boire ! –Voici ce dont tu as besoin, lui dit-il. Il a alors été échangé contre les deux prisonniers [parmi les Compagnons]. »<sup>(2)</sup>.

## ●● La manière d'agir de Muḥammad (ﷺ) à l'égard de ses ennemis : pardon, rémission et absolution

Il est difficile pour n'importe quel homme de combattre autrui et dans le même temps de respecter les hautes qualités humaines. Aussi, le fait que,

(1) Voir at-Tâj wa al-iklîl 3/353

(2) Rapporté par Muslim (1641).



lors des guerres, le style de Muḥammad (ﷺ) se distingue par son humanité, même pendant les moments les plus cruciaux et les combats les plus graves, ne peut que susciter la réflexion et appelle à la méditation au sujet de cette personnalité vertueuse et sainte.

Voici le témoignage du penseur, écrivain et historien indien, l'ancien premier ministre de l'Inde, Narasimha Rao : « Muḥammad a fait que la guerre soit humaine. Tout au long de l'histoire de l'humanité, il n'y eut personne [à part lui] qui fut victorieux dans toutes ses batailles, lesquelles se sont étalées sur une durée de dix ans. L'ensemble des morts chez ses ennemis ne dépassaient pas au maximum le nombre de 1180. C'est là une preuve sérieuse qui montre que Muḥammad était plein de compassion ».

Malgré les nombreux préjudices et les innombrables peines que Muḥammad (ﷺ) a subies de la part de Quraych, il leur pardonna pour tout qu'ils lui firent. Souvent, autour de lui, des gens lui demandaient de faire une prière contre ses ennemis mais il n'acceptait pas. Abû Hurayra raconte : « On demanda : "Ô Messager d'Allah (ﷺ), prie contre les idolâtres." Il dit : "Je n'ai pas été envoyé pour maudire mais j'ai été envoyé comme miséricorde (c'est-à-dire comme bienfait)." »<sup>(1)</sup>.

En effet, il était très attaché au fait qu'ils soient guidés (dans le droit chemin). Il leur voulait le bien en ce monde et dans l'autre. Il espérait sans cesse que le bien finisse par émaner d'eux, ne perdant pas espoir qu'ils rejoignent la voie droite. Il se disait que peut-être le bien viendrait-il de leurs descendants, issus d'eux.

Alors qu'il revenait d'aṭ-Ṭâ'if, plongé dans une profonde tristesse, il refusa de lancer des imprécations contre eux [=contre les habitants d'aṭ-Ṭâ'if] et n'a pas non plus demandé à son Seigneur de leur infliger une punition. Il dit simplement : « J'ai espoir qu'Allah leur donne une progéniture qui l'adorera lui seul, sans rien lui associer. »<sup>(2)</sup>.

Le Prophète (ﷺ) avait un cousin du nom d'Abû Sufyân ibn al-Ḥâriths [al- Ḥârith] ibn `Abdulmuṭṭalib. Celui-ci disait des vers satiriques contre lui, ne

---

(1) Rapporté par Muslim (2599).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3231) et Muslim (1795).



laissant aucun endroit où se trouvait Muḥammad (ﷺ) sans l'y rejoindre. Il le blessait très durement. Puis vint le jour de la victoire [contre les Mecquois] et Abû Sufyân vint pour solliciter une audience avec le Prophète (ﷺ) qui répondit : « Je n'ai pas besoin de lui. Il s'en était pris à mon honneur. ».

Abû Sufyân avait avec lui un fils qui l'accompagnait. Il dit : « Par Allah ! Ou bien il m'accorde une audience ou bien je prends la main de mon fils que voici et nous errerons sur terre jusqu'à ce que nous tombions d'inanition. Quand cela parvint aux oreilles de Muḥammad (ﷺ), il eut pitié, lui pardonna et accepta de le rencontrer. Abû Sufyân se leva et récita des vers pour le louer<sup>(1)</sup>. Depuis, il ne cessa de l'aimer, de le favoriser et de se montrer généreux envers lui. À travers lui, il se rappelait son oncle Ḥamza qui était tombé en martyr à Uḥud.

Parmi ceux qui ont bénéficié de son pardon, il y a Ṣafwân ibn Umayya ibn Khalaf qui fut pendant longtemps ennemi de Muḥammad (ﷺ), utilisant tous les moyens dont il disposait pour le combattre. Il tenta même une fois de l'assassiner. À lui aussi il pardonna et l'amnistia comme le rapporte l'historien Ibn Hichâm : « Voici Ṣafwân ibn Umayya, [l'ennemi fils de l'ennemi], qui s'enfuit à Djedda afin de prendre la mer pour le Yémen. `Umayr ibn Wahb se rendit alors auprès du Messenger d'Allah (ﷺ) pour lui dire : "Ô Prophète d'Allah ! Ṣafwân ibn Umayya est le chef de son clan. Or, il a fui devant toi pour se jeter dans la mer. Accorde-lui l'assurance de la vie sauve." –Il a la vie sauve, répondit-il. –Ô Messenger d'Allah, continua-t-il, donne-moi un signe grâce auquel il saura que ton aman est réel." Le Messenger lui donna son turban, celui avec lequel il est entré à la Mecque [lors de la prise de la ville]. `Umayr l'a pris et s'en alla. Il finit par le rattraper alors qu'il était sur le point d'embarquer. Il lui dit : "Ô Ṣafwân ! Je t'en prie ! Aie pitié de ton âme : ne la mène pas à sa perte ! Je t'amène la garantie du Messenger d'Allah !" –J'ai peur qu'il ne s'en prenne à moi, lui dit-il. –Non, rétorqua-t-il, il est bien trop indulgent et généreux pour ça !" Il revint en sa compagnie et l'amena auprès du Messenger d'Allah (ﷺ). Ṣafwân dit : "Celui-ci prétend que tu m'as donné la garantie de la vie sauve." –Il a dit vrai, confirma-t-il. –Donne-moi alors deux mois pour faire mon choix, demanda-t-il. –Je t'accorde même jusqu'à quatre mois pour te décider, lui répondit-il. ».

Il en fut de même avec `Ikrima ibn Abî Jahl, Suhayl ibn `Amr et ceux que

(1) Rapporté par al-Ḥâkim dans *al-Mustadrak* (4359).



ces derniers avaient rassemblés et qui étaient décidés à combattre le jour de la prise de la Mecque. Ils furent vaincus et s'enfuirent. Puis ils demandèrent qu'on les épargne et la vie sauve leur a été accordée. Ils furent même complètement amnistiés. Mieux encore : pour gagner leur cœur, on leur donna une part du butin pris à Hawâzin<sup>(1)</sup>.

Le Prophète ﷺ était entré à la Mecque victorieux. C'est là une situation (la victoire) qui est de celles qui sont les plus délicates qui soient pour l'âme humaine. En effet, celle-ci peut vivre de nombreuses épreuves et rester ferme et déterminée. En revanche, celui qui détient force, puissance et suprématie est dans une des situations les plus difficiles car à cette occasion ceux qui le persécutaient continuellement lui sont désormais soumis (à sa merci) tandis qu'il est dans la capacité de se venger d'eux. À cet instant, ne résistera à cette envie que celui qui a une âme noble et généreuse, une âme qui ne connaît ni rancune ni orgueil. Le voici donc qui entre à la Mecque et qui proclame : « Celui qui se réfugie dans la maison d'Abû Sufyân aura la vie sauve. Celui qui se réfugie chez lui n'aura rien à craindre pour sa vie. Celui qui se réfugie dans le Temple sera en sécurité pour sa vie ». Les gens se dispersèrent, qui en direction de sa demeure et qui en direction du Temple (de la Kaaba)<sup>(2)</sup>.

Muḥammad ﷺ pardonna aussi à Waḥchî qui, lors de la bataille d'Uḥud, avait tué son oncle Ḥamza qu'il aimait tant. Il pardonna à un homme qui n'avait ni bien, ni tribu, ni famille, malgré le crime odieux de mutilation qu'il fit subir au corps de l'oncle du prophète ﷺ, malgré cela donc il lui pardonna.

Même les cadavres de ses ennemis il les a respectés. En effet, l'armée mecquoise avait pris la fuite lors de la bataille de Badr. Simplement, Muḥammad ﷺ rassembla ses Compagnons, malgré leur extrême fatigue, pour qu'ils enterrent les morts du camp adverse car la personne humaine est [selon lui] sacrée et honorée, comme cela nous est clairement apparu maintes fois à travers ses faits et gestes, du fait qu'il s'agit d'une personne humaine. Il se leva donc et les enterra tous dans un puits abandonné parmi les puits de Badr. Il en fut ainsi aussi lors de la bataille des Coalisés. Un cavalier parmi les idolâtres, en l'occurrence Nawfal ibn `Abdullâh, a tenté de sauter par-dessus la

---

(1) Voir la *Sîra* d'Ibn Hichâm, tome 3.

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (3022).





tranchée. Il a été tué et les Mecquois réclamèrent son corps. Il ordonna alors à ses Compagnons de le leur donner.

Toujours lors de cette bataille des Coalisés, `Amr ibn Wudd al-`Âmirî fit la même tentative et rencontra le même sort. Les Quraychites demandèrent son corps. Il le leur donna aussi, sans condition, sans restriction et sans contrepartie.



## ● Les complots attendant à la vie de Muḥammad ﷺ<sup>(1)</sup>

Allah a décrété que le vrai et le faux (la vérité et le mensonge) se combattront perpétuellement, sans cohabitation possible. Ils sont antithétiques et inconciliables, chacun cherchant à annihiler l'autre.

Il était donc prévisible que des gens chercheraient constamment à éradiquer les adeptes du vrai (les détenteurs de la vérité). C'est ce qui arriva précisément à Muḥammad ﷺ puisqu'il a été la cible de tentatives multiples visant à le tuer et à l'éliminer et ainsi mettre fin à son message. Cela a même commencé très tôt : depuis sa naissance.

- Aṭ-Ṭabarî évoque le fait que quand les Quraychites surent qu'Abû Ṭâlib a refusé d'abandonner Muḥammad ﷺ et de le leur livrer, ils partirent le rejoindre en amenant avec eux un jeune homme appelé `Amâra ibn al-Walîd ibn al-Mughîra. Ils lui dirent –« d'après ce qui m'est parvenu », précise aṭ-Ṭabarî – : « Hé Abû Ṭâlib ! Voici `Amâra ibn al-Walîd, le plus vigoureux et le plus beau parmi les jeunes Quraychites. Prends-le. Tu bénéficieras du prix du sang [s'il venait à être tué] et de soutien. Adopte-le comme fils. Il est à toi mais livre-nous ton neveu qui contredit ta religion, la religion de tes ancêtres, qui a brisé l'unité de ton peuple et qui dénigre notre intelligence, comme ça nous allons le tuer. Cela fait un homme contre un homme. ». Il leur répondit : « Par Allah, quelle mauvaise proposition vous me faites là. Vous me donnez votre fils afin que je le nourrisse et je vous donne mon fils pour que vous le massacriez ! Je jure devant Allah que cela n'aura jamais lieu.

Al-Muṭ'im ibn `Adiyy ibn Nawfal ibn `Abdumanâf ibn Quṣayy s'est alors exprimé : « Ô Abû Ṭâlib ! Par Allah, les gens de ton peuple ont été équitables envers toi. Ils ont fait leur possible pour être délivrés de ce que toi-même tu détestes mais je vois que tu ne veux rien accepter d'eux. ». Abû Ṭâlib rétorqua : « Par Allah, ils n'ont pas été équitables. ».

(1) Voir à ce sujet : *al-Bidâya wa an-nihâya* d'Ibn Katsîr, *al-Kâmil* d'Ibn al-Atsîr et *les Chroniques* d'aṭ-Ṭabarî (*Târikh aṭ-Ṭabarî*).







- `Urwa ibn az-Zubayr rapporte : « J'ai interrogé `Abdullâh ibn `Amr à propos du plus cruel traitement que les païens ont fait subir au Messenger d'Allah (ﷺ). Il a dit : "J'ai vu `Uqba ibn Abî Mu`ayţ venir auprès du Prophète (ﷺ) pendant que celui-ci priait. Il a enroulé son vêtement autour de son cou et le serra très fort jusqu'à l'étouffer. Abû Bakr est arrivé et le repoussa en disant : **(Allez-vous tuer un homme juste parce qu'il dit : « Allah est mon Seigneur » ? Or, il est venu à vous avec des preuves évidentes de la part de votre Seigneur.)** [40 : Ghâfir : 28]. »<sup>(1)</sup>.

Abû Hurayra (رضي الله عنه) raconte : « Abû Jahl a dit : "Est-ce que Muḥammad empoussière son visage en votre présence ?" Il voulait dire : "Est-ce qu'il fait la prière et se prosterne [parmi vous] ?". On lui répondit que oui. Il jura alors : "Par al-Lât et al-`Uzzâ, si je le vois, je piétinerai sa nuque et couvrirai son visage de poussière." Il partit donc vers le Messenger d'Allah alors qu'il priait pour, prétendait-il, piétiner sa nuque. Ils furent aussitôt surpris de le voir rebrousser chemin tout en se protégeant de ses mains. On lui demanda : "Qu'as-tu, ô Abû al-Ḥakam ?". Il répondit : "Il y a entre lui et moi un fossé de feu, une chose effrayante et des ailes." Le Messenger d'Allah (ﷺ) expliqua : "S'il s'était approché de moi, les anges l'auraient happé et démembré."<sup>(2)</sup>.

Anas rapporte : « Ils [les idolâtres mecquois] ont un jour frappé le Messenger d'Allah (ﷺ) jusqu'à ce qu'il soit tombé dans le coma. Abû Bakr se leva et s'est mis à crier : "Malheur à vous. **(Allez-vous tuer un homme juste parce qu'il dit : 'Mon Seigneur est Allah' ?)**" [40 : Ghâfir : 28]. Ils le laissèrent et se dirigèrent vers Abû Bakr... »<sup>(3)</sup>. Asmâ' fille d'Abû Bakr, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte la scène : « Un cri parvint à Abû Bakr. On lui a dit d'accourir pour sauver son ami. Il se précipita hors de la maison. Il avait des tresses. Il entra dans le Temple (de la Kaaba) en disant : "Malheur à vous ! **(Allez-vous tuer un homme juste parce qu'il dit : 'Mon Seigneur est Allah' ? Or, il est venu à vous avec des preuves évidentes de la part de votre Seigneur.)**" [40 : Ghâfir : 28]. Ils laissèrent le Messenger d'Allah (ﷺ) et se dirigèrent vers Abû Bakr. Notre père est revenu

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3856).  
(2) Rapporté par Muslim (2797).  
(3) Rapporté par al-Bukhârî (4730).



(=fut ramené) à la maison et à peine touchions-nous ses tresses qu'une touffe s'en détachait. Pendant ce temps, lui disait : "Gloire à toi qui es plein de majesté et de munificence. »<sup>(1)</sup>. Abû Bakr avait été tellement frappé qu'on ne reconnaissait plus les traits de son visage ensanglanté. Pourtant, ni lui ni le Messager d'Allah (ﷺ) n'avaient commis de crime, sauf qu'ils disaient : « Notre Seigneur est Allah. ».

L'historien Ibn Katsîr [Ibn Kathîr] a dit : « Ils se sont rassemblés à son sujet dans le cercle de réunion (*dâr an-nadwa*), dans la maison de Quṣayy ibn Kilâb [un des ancêtres des Quraychites]. Les Quraychites ne prenaient de décision qu'en ce lieu. Lorsque le cas du Messager d'Allah (ﷺ) les inquiéta, ils y délibérèrent de ce qu'il convenait de faire. Les notables de Quraych s'y sont réunis. Lorsqu'ils se sont rassemblés autour de la question, ils se dirent les uns les autres : "Vous avez vu jusqu'où est arrivée l'affaire de cet homme. Mettez-vous donc tous d'accord sur une position commune." Ils se concertèrent et l'un d'entre eux a dit : "J'ai à son sujet une idée à laquelle vous n'avez pas encore pensé." –Et quelle est-elle ?, lui demanda-t-on. –Mon idée, poursuivit-il, est de choisir de chaque tribu un jeune homme vigoureux, de bonne naissance (de noble ascendance) et jouissant d'une bonne renommée parmi nous. À chacun nous donnerons un sabre tranchant puis ils vont le voir et le frappent tous en même temps, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Là enfin nous en seront débarrassés. En faisant ainsi, ils feront en sorte que la responsabilité de sa mort soit partagée par toutes les tribus... Les personnes présentes se séparèrent, unanimement acquiescées à cette idée. Quand ce fut l'obscurité de la nuit, ils se réunirent devant sa porte, guettant le moment où il irait dormir pour bondir sur lui. Quand le Messager d'Allah (ﷺ) les remarqua, il dit à `Alî ibn Abî Ṭâlib : "Allonge-toi sur mon lit, enveloppe-toi dans mon manteau vert de Hadramaout et dors. Rien de mal de leur part ne te touchera."

Le Messager d'Allah (ﷺ) avait pour habitude, quand il dormait, de s'envelopper dans ce manteau. »<sup>(2)</sup>. Allah le sauva de la mort cette nuit-là puis il émigra à Médine.

---

(1) Rapporté par Abû Ya`lâ al-Muṣilî (52).

(2) Voir la *Sîra* d'Ibn Katsîr 3/177.





Dans une autre circonstance, alors que `Umayr ibn Wahb al-Juma`hî était assis dans le *hijr* (c'est-à-dire dans l'espace compris entre le muret et la Kaaba) en compagnie de Şafwân ibn Umayya, ils se rappelèrent les Mecquois tombés à la bataille de Badr. Ils se mirent d'accord pour que `Umayr tue Muḥammad (ﷺ) et que Şafwân se charge de l'entretien de sa famille s'il devait lui arriver quelque malheur... Lorsque `Umayr arriva à Médine, il entra dans la mosquée, portant le sabre autour du corps. `Umar se leva. Il demanda l'autorisation du Prophète (ﷺ) qui répondit : « Tu peux le laisser entrer. ». Il l'amena au Messager d'Allah (ﷺ). Quand le Prophète (ﷺ) le vit tandis que `Umar le tenait par la bandoulière de son sabre au niveau du cou, il ordonna : « Laisse-le ô `Umar. Quant à toi `Umayr, approche ! ». Il s'approcha et dit : « *An`im şabâḥan* (bonne matinée / puisses-tu être dans le bien en ce matin) ! ». C'était la salutation que les gens s'échangeaient durant l'époque préislamique. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « Allah nous a fait don d'une formule de salutation meilleure que la tienne ô `Umayr, à savoir le *salâm* [=as-salâmu alaykum]. C'est la salutation des habitants du paradis. ». Celui-ci rétorqua : « Par Allah, ô Muḥammad, toi-même tu ne la connais que depuis peu. » Le Prophète (ﷺ) demanda : « Qu'est-ce qui t'amène ô `Umayr ? ». –Je viens, répondit-il, pour ce prisonnier [parmi les miens] que vous détenez. Soyez indulgents à son propos. –Que fait le sabre accroché à ton cou ?, demanda-t-il. –Au diable les sabres !, dit-il. Ont-ils jamais apporté quoi que ce soit de bien ? –Sois sincère avec moi, reprit le Prophète (ﷺ), quelle est la véritable raison de ta venue ? –Uniquement pour ça, insista-t-il. « Non, proclama-t-il, tu t'es réuni avec Şafwân ibn Umayya dans le *hijr* [l'espace compris entre le muret et la Kaaba] et vous vous êtes rappelés les hommes quraychites [placés à l'intérieur] du puits (*al-qalib*) [en guise de tombe, à l'issue de la bataille de Badr]. Tu as dit que si ce n'était pas tes dettes et ta famille à nourrir tu serais parti tuer Muḥammad. Şafwân a alors pris à sa charge tes dettes et ta famille si tu t'occupes de me tuer. Mais Allah s'interposera entre toi et ton projet. » `Umayr s'exclama : « Je témoigne que tu es le Messager d'Allah. Nous refusons de croire à ce que tu nous apportais du ciel et en ce qui descendait sur toi de révélation divine. Or, ceci est une chose où seuls Şafwân et moi étions présents. Par Allah, désormais je sais



parfaitement que seul Allah t'en a informé. Louange à Allah qui m'a conduit à l'islam et qui a guidé mes pas là où il les a guidés. ». Il a ensuite proclamé le témoignage de vérité [=la profession de foi de l'islam]. Le Messenger d'Allah (ﷺ) a alors ordonné : « Instruisez votre frère dans sa religion, enseignez-lui le Qur'ân et libérez son prisonnier. ». Ce qu'ils firent<sup>(1)</sup>.

Muṣ`ab ibn `Umayr a combattu pour défendre Muḥammad (ﷺ), jusqu'à ce qu'il soit tué. Il fut tué par Ibn Qami'a al-Laytsî [al-Laythî] qui pensait avoir tué le Prophète (ﷺ). Celui-ci repartit chez les Quraychites en affirmant : « J'ai tué Muḥammad ! ».

Les juifs parmi les Banû an-Naḍîr ont saisi l'occasion de la venue chez eux de Muḥammad (ﷺ) qui voulait leur parler d'une participation à un certain dédommagement.

L'historien Ibn Katsîr raconte : « Ils se dirent en secret que s'ils ne profitaient pas du fait que cet homme était là [à leur portée], cette occasion risquerait de ne plus se renouveler –or, Muḥammad (ﷺ) était assis à côté d'un des murs de leurs maisons– et se demandèrent quel homme pourrait monter au-dessus de la maison pour jeter une grosse pierre sur lui afin de se débarrasser de lui. `Amr ibn Jaḥḥâch ibn Ka`b se porta volontaire en disant : "Je m'en charge." Il monta pour jeter la pierre comme prévu alors que le Messenger d'Allah (ﷺ) était là avec quelques uns de ses Compagnons dont Abû Bakr, `Umar et `Alî. Le Messenger d'Allah (ﷺ) reçut du ciel l'information de ce que ces gens voulaient faire. Il se leva et repartit à Médine. Lorsque les Compagnons du Prophète (ﷺ) trouvèrent qu'il avait tardé, ils partirent à sa recherche. Ils rencontrèrent un homme venant de Médine. Ils le questionnèrent à son propos. Celui-ci répondit qu'il l'avait vu entrant à Médine. Les Compagnons partirent le rejoindre. Il les informa alors de ce que les juifs voulaient faire : le tuer par trahison. »<sup>(2)</sup>.

Une femme parmi les juifs de Khaybar lui envoya un mouton rôti dans lequel elle avait placé du poison foudroyant. Anas ibn Mâlik rapporte : « Une juive a apporté au Messenger d'Allah (ﷺ) un mouton empoisonné dont

(1) Voir la *Sîra* d'Ibn Katsîr 3/313.

(2) La *Sîra du Prophète* (ﷺ) d'Ibn Katsîr 4/75.





il mangea. On amena la femme au Messenger d'Allah (ﷺ) et lui demanda des explications à ce propos. Elle répondit qu'elle voulait le tuer. Il répondit : 'Allah ne peut te laisser avoir raison de moi (ou : ne peut te laisser concrétiser cela)'. On demanda au Prophète (ﷺ) : "Tu ne la tues pas ?". Il répondit que non. »<sup>(1)</sup>. Il ne cessa de souffrir de la bouchée qu'il avait mangée et ce jusqu'à sa mort. `Â'icha et Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait d'eux, disent qu'ils l'ont entendu dire : « Le mal de ce que j'ai mangé à Khaybar me reprend tous les ans et voici venu le temps de la rupture de mon aorte [par son effet]. »<sup>(2)</sup>.

Hudzayfa ibn al-Yamân raconte : « Je tenais la bride de la chamelle du Messenger d'Allah (ﷺ). Je le guidais en conduisant sa chamelle tandis que `Ammâr dirigeait celle-ci par derrière, à moins que ce ne fût l'inverse, moi derrière et lui devant. Lorsque nous arrivâmes au sentier escarpé de l'expédition de Tabûk, douze hommes se sont mis en travers de son chemin. J'ai attiré l'attention du Messenger d'Allah (ﷺ). Celui-ci cria en leur direction (pour les appeler) mais ils prirent la fuite. Le Messenger d'Allah (ﷺ) nous demanda : "Avez-vous reconnu ces gens ?" Nous répondîmes : "Non, ô Messenger d'Allah car ils portaient des *litsâm* [litham] mais nous avons reconnu leurs étriers.". Le Prophète (ﷺ) déclara : "Ceux-là sont les hypocrites jusqu'au jour de la résurrection. Savez-vous ce qu'ils projetaient ?". Nous répondîmes que non et il poursuivit : "Ils voulaient acculer le Messenger d'Allah dans le sentier escarpé pour l'en précipiter." Nous réagîmes : "Ô Messenger d'Allah ! Que n'envoies-tu à leurs tribus respectives afin que chacune amène la tête du coupable." –Non, dit-il, je ne voudrais pas que les Arabes se disent entre eux que Muḥammad tue les siens... »<sup>(3)</sup>.

Allah (ﷻ) a révélé un passage de Qur'ân à leur sujet et dont la teneur est : **(Ils jurent en prenant Allah à témoin qu'ils n'ont pas dit (une telle parole). Or, ils ont réellement proféré la parole impie et sont devenus mécréants après avoir été musulmans. Ils ont projeté de faire ce qu'ils n'ont pu accomplir [dans les faits]. Ils n'ont de reproche que le fait qu'Allah et son Messenger les ont enrichis par le bienfait d'Allah. S'ils se repentent, ce sera mieux pour eux**

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2617) et Muslim (2190).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (4512).

(3) Ibn Katsîr, al-Bidâya wa an-nihâya 5/20.



**mais s'ils se détournent, Allah leur infligera un châtement douloureux, ici-bas et dans l'au-delà, et ils n'auront sur terre ni allié ni soutien.)** [9 : at-Tawba : 74].

Al-Qurṭubî a dit à propos de : **(Ils ont projeté de faire ce qu'ils n'ont pu accomplir [dans les faits])** que cela signifiait que les hypocrites, qui étaient au nombre de douze, avaient tenté de tuer le Prophète (ﷺ) la nuit, sur le sentier escarpé lors de l'expédition de Tabûk<sup>(1)</sup>.

Les livres de *sîra* (les biographies du Prophète (ﷺ)) ont recensé des dizaines de tentatives d'assassinat dirigées contre Muḥammad (ﷺ). Allah l'en protégea et à chaque fois il ne se vengeait pas pour sa propre personne. Il pardonnait et amnistiait. Voilà qui nous appelle à méditer ses positions et à réfléchir sur sa façon d'agir à l'égard de ses ennemis, attitude dont ne peut être capable que quelqu'un de juste et de sincère, agréé et confirmé depuis le ciel.



---

(1) Voir al-Jâmi` li-aḥkâm al-qur'ân 8/188.



## Chapitre 7

Quels changements  
a produit  
**Muhammad ﷺ dans  
sa communauté ?**

- > Le changement social.
- > Le changement économique.
- > Le changement politique.
- > Le changement scientifique et culturel.
- > Le changement de l'homme.
- > Le changement religieux.







## ●● Le changement social

### ●● La tribu

Muḥammad (ﷺ) est arrivé dans une société tribale où la tribu était tout. L'homme vivait et mourrait pour sa tribu. C'était elle qui constituait le groupe social fondamental et l'entité autour de laquelle les gens s'unissaient.

Les guerres, les luttes, les traités et la paix, tout cela se réalisait à travers la tribu. Même la religion que l'homme choisissait dépendait de la tribu puisque chacune avait ses idoles qui lui étaient spécifiques, qu'elle adorait et dont elle cherchait la protection.

Muḥammad (ﷺ) est donc arrivé dans cette société tribale en portant et apportant la prédication en vue de corriger la croyance et enseigner aux gens à adorer leur Seigneur. Dans le même temps, il est arrivé aussi pour réformer la situation sociale.

Muḥammad (ﷺ) était réaliste. Il comprenait la nature et la complexité de la société. Dès lors, le changement qu'il appelait de ses vœux ne devait pas faire abstraction de la société et de ses particularités.

Muḥammad (ﷺ) est arrivé et constata que le système tribal, malgré ses défauts, n'était pas complètement mauvais, aussi ne l'a-t-il pas rasé et complètement éradiqué. Cela reviendrait à supprimer les qualités de ce système. Cela aurait été un dessein irréaliste.

Quand donc Muḥammad (ﷺ) est venu, il a épargné le système tribal et a agi avec lui en le laissant tel qu'il était, sauf que :

Il donna à ce système une orientation positive puisqu'il en a fait un moyen pour renforcer l'unité et la cohésion de la société et pour protéger celle-ci.

Parallèlement, il résolut les défauts qui lui étaient inhérents.

Il mit fin au fanatisme tribal et au racisme et en a fini avec le fait que la tribu soit une référence en matière de religion ou de pensée.

Huit ans après son émigration à Médine, Muḥammad (ﷺ) a conquis la Mecque, ville dont les habitants l'avaient expulsé puis l'avaient combattu durant tout ce temps.



Il s'adressa [à cette occasion] aux gens en un discours où il critiqua ces défauts en question, confirmant par là que les hommes sont égaux de par leur origine humaine puisqu'ils sont tous les fils d'Âdam.

D'après Ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, le Messenger d'Allah (ﷺ) s'est adressé aux gens le jour de la prise de la Mecque. Il avait dit : « Ô gens ! Allah vous a débarrassés de la fierté de la *jâhiliyya* (l'époque du paganisme) et du temps où l'on se prévalait orgueilleusement de ses ancêtres. Les hommes sont de deux sortes. Il y a le bon, le pieux, qui est cher à Allah et il y a le désobéissant, le malheureux, qui a peu de valeur chez Allah. Les hommes sont les descendants d'Âdam. Or, Allah a créé Âdam de terre.

Allah a dit : **(Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous vous avons fait nations et tribus, afin de vous connaître les uns les autres. Celui qui aura le plus de valeur chez Allah sera celui parmi vous qui sera le plus pieux. Allah est Omniscient et Grand-Connaisseur.)** [49 : al-Ḥujurât : 13] »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a aussi aboli les valeurs tribales qui établissent une discrimination entre les gens sur cette base, proclamant ainsi les gens égaux quant aux devoirs et aux droits.

Il a fait en sorte que le critère pour qu'une personne se voie confier des responsabilités et des fonctions dans la société soit son habilité et sa capacité [à les assumer], et ce indépendamment de son appartenance tribale.

Quand le Prophète (ﷺ) envoya une armée contre les Romains [byzantins] à l'occasion de la bataille de Mu'ta, il a nommé Zayd ibn Ḥâritha [Ḥâritha] à la tête des troupes, alors que c'est un affranchi [un ancien esclave]. Or, l'affranchi était considéré comme moins digne qu'un natif d'une tribu et à plus forte raison qu'un homme originaire d'une tribu noble. Il a ensuite désigné comme son remplaçant dans l'éventualité où il était tué, Ja`far ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنه) qui appartenait aux Banû Hâchim, un clan de Quraych, parmi les plus nobles Arabes, ayant la position sociale et la dignité la plus élevée. Il y avait également dans l'armée [commandée par Zayd] de nombreux notables arabes et personnalités de haut rang.

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (3270).



Zayd ibn Hârîtsa a été tué à Mu'ta et quand Muḥammad (ﷺ) voulut envoyer une autre expédition militaire, il confia le commandement au fils, à Usâma ibn Zayd, dont le rang social était le même que celui de son père, à quoi il faut ajouter qu'il était encore jeune, dans la fleur de l'âge, sauf qu'il était apte à mener cette mission.

Par de telles décisions, Muḥammad (ﷺ) inculquait le principe de l'unité de la société, plaçant ainsi les liens tribaux dans leur cadre adéquat à savoir qu'un homme ne peut être élevé par sa tribu si son œuvre et son don ne l'élèvent pas et ne l'améliorent pas (moralement).

Muḥammad (ﷺ) a aussi mis fin au fanatisme tribal dans le domaine des droits et des responsabilités. C'est ainsi qu'il a aboli cette considération en ce qui concerne les sanctions pénales puisque les gens devinrent égaux au regard de la loi islamique qui désormais régissait la société.

Dès lors, Muḥammad (ﷺ) a créé une société reposant sur des critères qui diffèrent de ceux de la société d'alors. Il parvint à réaliser ce changement social et à intégrer les Arabes, ainsi que les non Arabes qui embrassèrent l'islam par la suite, au sein d'une société unique.

## ●● Le renforcement de la responsabilité sociale

La réunion d'un certain nombre de personnes au sein d'un cadre politique ne suffit à constituer une société unie car une société ne se résume pas à une juxtaposition d'individus mais c'est un système où les membres interagissent les uns avec les autres, ceci afin de donner une réalité à cette entité.

Les Arabes, avant la venue de Muḥammad (ﷺ), vivaient chacun pour soi, à l'exception de ce qu'impliquait l'appartenance tribale. Les préoccupations de l'homme ne s'étendaient pas au-delà de sa propre personne et se limitaient à ses affaires personnelles.

Muḥammad (ﷺ) est arrivé et a porté son attention sur les valeurs de la société. Il éduqua ses Compagnons pour que chacun soit pleinement un membre de la société. Il leur enseigna que le fait d'appartenir à la société leur fait bénéficier de droits qu'ils ne pourraient obtenir autrement, mais que cette



appartenance leur impose en même temps un engagement et des devoirs à l'égard de ladite société.

Muḥammad (ﷺ) a insisté sur le fait que la société constitue une trame unie, une entité unique, et que tout individu évoluant dans une société est responsable des intérêts de celle-ci et doit en conséquence la défendre et s'y attacher [c'est-à-dire faire corps avec elle].

Afin de bien rendre claire cette idée dans l'esprit de ses disciples, il fit une parabole pour illustrer le lien entre l'individu et la société. An-Nu`mân ibn Bachîr, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « L'exemple de celui qui est complaisant s'agissant des interdits d'Allah et celui qui y tombe, c'est comme des gens qui, dans un bateau, ont fait un tirage au sort dont il est ressorti que certains se retrouvèrent dans la cale et d'autres, sur le pont. Ceux qui étaient dans la cale transportaient l'eau et passaient au milieu de ceux qui étaient sur le pont. Comme celui qui passait les gênait, il prit une hache et se mit à donner des coups sur le fond de la cale [pour y percer un trou]. Ils vinrent à lui et lui dirent : "Mais qu'est-ce qui te prend ?" il répondit : "Vous vous êtes plaints de moi et moi j'ai absolument besoin d'eau." S'ils l'empêchent, ils le sauvent et sauvent leurs vies mais s'ils le laissent faire, il périra de leur faute et eux-mêmes périront. »<sup>(1)</sup>.

Cette description signifie que l'individu est responsable d'apporter sa contribution à la protection de la société contre ce qui lui est préjudiciable et doit aussi contribuer à repousser l'influence néfaste des fauteurs de désordre dans la société.

Or, tout le monde paie pour les effets mauvais qui touchent la société et ce ne sont pas uniquement les individus nuisibles qui en pâtissent.

## ●● La réforme sociale

Quel que soit le degré de progrès et d'élévation des sociétés, celles-ci n'en demeurent pas moins des sociétés humaines. Elles n'échappent donc pas aux accès de faiblesse et aux insuffisances et elles ne sont pas non plus à l'abri des erreurs.

---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2686).



Muḥammad (ﷺ) a œuvré à bâtir les fondations d'une société unie et solidaire mettant ainsi fin à nombre de disputes et de conflits mais inévitablement des erreurs humaines se produisent. Dès lors, il intervenait rapidement pour aplanir les désaccords qui surgissaient.

Sahl ibn Sa`d (رضي الله عنه) nous rapporte que les habitants de Qubâ' [à la périphérie de Médine] étaient en désaccord et se disputèrent au point de se jeter des pierres.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a été informé de cela. Il dit : « Allons les réconcilier. »<sup>(1)</sup>.

Quand le désaccord était vraiment grave, il s'empressait de faire cela. En effet, il partit une fois réconcilier deux groupes parmi ses Compagnons. De ce fait, il s'était tellement attardé pour la prière que son Compagnon Abû Bakr (رضي الله عنه) dut présider la *ṣalât* en son absence<sup>(2)</sup>.

## ●● La solidarité sociale

Pour Muḥammad (ﷺ), la responsabilité de prendre soin de la société ne se limite pas à l'État et au dirigeant puisqu'il a aussi solidement ancré les jalons d'une solidarité entre les membres de la société et a inculqué la responsabilité de l'individu pour que celui-ci y aille de sa contribution et joue son rôle social.

La *sîra* (biographie du Prophète (ﷺ)) nous donne l'exemple de nombreuses situations pratiques au cours desquelles Muḥammad (ﷺ) enseignait aux gens leur responsabilité dans la solidarité sociale. Il y a notamment ceci :

Abû Sa`îd al-Khudrî (رضي الله عنه) rapporte : « Alors que nous étions en voyage en compagnie du Prophète (ﷺ), un homme arriva. Celui-ci, de dessus sa monture, se mit à regarder à droite et à gauche. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit alors : "Que celui qui possède des montures en plus, en donne à qui n'en a pas et que celui qui possède un surplus de provisions, en donne à qui n'en a pas." Il cita ainsi de si nombreuses sortes de biens que nous en comprîmes que personne n'avait le droit de détenir un surplus.»<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2693) et Muslim (421).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (684) et Muslim (421).

(3) Rapporté par Muslim (1728).



Lors d'une autre circonstance, Muḥammad (ﷺ) a réagi en fonction de ce qu'il avait vu de l'état des personnes qui étaient dans le besoin. Il demanda alors à ses Compagnons une participation afin de prendre soin de ces gens. Jarīr ibn `Abduḥaḥ rapporte : « Des bédouins, habillés de laine, sont arrivés chez le Messenger d'Allah (ﷺ). Ayant vu leur piteux état et leur grand dénuement, il incita les gens à donner des aumônes mais ils tardèrent à s'exécuter et l'on vit la contrariété sur son visage. Puis un homme parmi les Anṣâr vint, portant un sac de pièces d'argent. Un autre vint aussi. Puis les gens se succédèrent, si bien que l'on vit la joie sur son visage. Le Messenger d'Allah (ﷺ) a alors déclaré : "Si, en islam, quelqu'un initie [les gens] à une bonne pratique [par la parole ou l'exemple] et si après lui les gens l'appliquent [l'adoptent], celui-ci reçoit alors la même récompense que ceux qui l'ont pratiquée, sans que la récompense de ces derniers ne soit diminuée et si, en islam, quelqu'un initie à une mauvaise pratique [par la parole ou l'exemple] et si après lui les gens l'appliquent [l'adoptent], celui-ci reçoit alors le même péché que ceux qui l'ont pratiquée, sans que le péché de ces derniers ne soit diminué. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a aussi fait que certaines pratiques culturelles périodiques soient un des moyens de réalisation de la solidarité sociale et de l'aide aux personnes dans le besoin.

En effet, `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Des gens de la campagne, touchés par le besoin, sont arrivés, les jours de la fête du sacrifice, à l'époque du Messenger d'Allah (ﷺ). Le Messenger a alors dit : "Vous pouvez conserver [la viande des bêtes sacrifiées] pendant trois jours. Au-delà, ce qui reste, donnez-le en aumône." Plus tard, ils (les gens) dirent : "Ô Messenger d'Allah, avec les bêtes sacrifiées, on fabrique des outres [et autres récipients avec leurs peaux] et on fait fondre leur graisse..." Il questionna : "Pourquoi me dites-vous ça ?" Ils répondirent : "Tu as interdit que l'on consomme la viande des bêtes sacrifiées au-delà de trois jours." Il dit alors : "Si je vous l'avais interdit, c'était en raison du groupe de nomades qui était venu. Dorénavant, mangez, faites des provisions et donnez en aumône." »<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par Muslim (1017).

(2) Rapporté par Muslim (1971).



Dans de telles situations, nous remarquons, dans la manière de Muḥammad (ﷺ), de la pondération puisqu'il n'a pas laissé le pauvre vivre dans la société sans personne pour s'occuper de lui et le prendre en charge et en même temps il n'a pas négligé le droit du riche qui a besoin de disposer de son bien. Voilà pourquoi Muḥammad (ﷺ) demanda aux gens de donner ce qui est en surplus de leurs biens, de ce qui excède leurs besoins, et non jusqu'à ce qu'ils deviennent eux-mêmes pauvres.

Celui-là qui dépense du surplus de son bien, en fait, investit pour lui-même, puisqu'il retrouvera auprès d'Allah le centuple de ce qu'il a dépensé, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause d'Allah sont tel un grain qui donne sept épis, chaque épi renfermant cent grains, et Allah multiplie (la récompense) à qui il veut. Allah est immense (par ses dons, par sa générosité) et possède l'omniscience.)** [2 : al-Baqara : 261].

Celui-ci (le donateur) est un membre de la société. Il se montre aujourd'hui généreux envers un nécessiteux. Or, il se peut que demain ce soit lui le nécessiteux. De la même manière, ce jour-là, il trouvera quelqu'un pour prendre soin de lui et se montrer généreux à son égard.

Le Noble Qur'ân insiste sur les qualités de générosité et de partage et insiste pour que cela ne serve pas de prétexte à humilier les gens ou leur montrer du mépris. Allah (ﷻ) a dit : **(Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause d'Allah puis ne font pas suivre ce qu'ils ont donné par un rappel (de leur geste) ni par quelque tort, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Aucune crainte ne les affectera et aucune tristesse ne les touchera. Une parole agréable et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort. Allah se suffit à lui-même [il se passe de tout, n'a besoin de rien] et il est indulgent. Ô croyants ! N'annulez pas vos aumônes en rappelant (votre geste) ou en commettant un quelconque tort, à l'image de celui qui dépense son bien par ostentation alors qu'il ne croit pas à Allah et au jour dernier. Il est tel un rocher lisse qu'une couche de terre recouvre et qui est frappé par une forte averse : celle-ci le laisse nu. Ils (de tels individus) ne tirent aucun bénéfice de ce qu'ils font. Allah ne guide pas les gens mécréants.)** [2 : al-Baqara : 262-264].



## ●● Soutien et assistance

Dans la société, le besoin de l'individu ne s'arrête pas au seul aspect matériel. Il peut se retrouver en des situations qui requièrent que quelqu'un l'assiste et l'aide.

À partir de là, Muḥammad (ﷺ) a insisté sur le fait que chaque membre de la société doit secourir son frère. D'après Anas (رضي الله عنه), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Secours ton frère, qu'il soit oppresseur ou opprimé. ».

Ses Compagnons, sachant de lui qu'il ne prend pas le parti de l'oppresseur et n'appelle pas à le soutenir avec entêtement, s'étonnèrent : « Ô Messager d'Allah ! Nous le secourons s'il est victime mais comment le secourir alors que c'est lui l'oppresseur ? ». Il répondit : « Tu saisis ses mains par le dessus [pour qu'il cesse]. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) fait ainsi en sorte que l'individu dans la société jouisse du droit à être assisté et secouru : s'il est opprimé, il est aidé pour qu'il récupère son droit pris par l'oppresseur et s'il est lui-même l'oppresseur, on le conseille et on lui explique les conséquences fâcheuses de l'injustice. C'est cela le fait de le secourir. En effet, l'oppresseur peut avoir plus besoin d'être assisté que l'opprimé vu que, de toute façon, tôt ou tard, il devra payer le prix de son injustice.

Muḥammad (ﷺ) a changé ces habitudes qui sévissaient dans la société de son époque. Avant cela, le pauvre perdait son droit en raison de la violence et de la domination des puissants, et l'individu soutenait et secourait son proche ou son ami sans regarder s'il avait raison ou tort ni s'il était victime ou bourreau.

Puis Muḥammad (ﷺ) est venu et a promu l'aspect positif dans l'acte d'aider autrui. Il a aussi élargi son champ d'action en l'étendant à tous les membres de la société et a fait que cet acte ne soit pas motivé uniquement par l'appartenance tribale. Il a corrigé ces motifs (pour lesquels ils agissaient), abolissant par là même la solidarité aveugle et le soutien à l'oppresseur.

---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2444).





## ●● Liens et relations

Dans le domaine de la construction sociale, Muḥammad (ﷺ) a notamment insisté sur les liens entre proches parents et le fait de s'acquitter de leurs droits.

Muḥammad (ﷺ) a ainsi mit l'accent sur le lien de parenté, c'est-à-dire le lien entre les gens de la même famille, faisant du respect de celui-ci [c'est-à-dire de son maintien et de son renforcement] un acte d'adoration par lequel on s'attire la satisfaction d'Allah (ﷻ).

Muḥammad (ﷺ) ne s'est pas contenté de demander à la personne de garder le lien avec ceux de sa famille qu'il connaît mais il a considéré qu'il est de la responsabilité de l'homme de chercher à connaître ses proches, ceci afin qu'il s'acquitte de son devoir à leur égard. En effet, Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Apprenez qui sont vos proches de sorte que vous puissiez entretenir vos liens de parenté. »<sup>(1)</sup>.

Tout en insistant sur l'importance de maintenir les liens avec les proches, Muḥammad (ﷺ) met en garde contre l'attitude contraire consistant à faire du mal et à rompre les liens. Si faire du mal est répréhensible, c'est encore plus répréhensible quand ce mal s'exerce contre quelqu'un avec qui on doit préserver le lien. En effet, Jubayr ibn Muṭ'im rapporte qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Qui rompt les liens de parenté n'entre pas au paradis. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) précise bien que le maintien des relations avec les proches n'est pas la contrepartie d'un bien qu'ils font mais que c'est un droit définitivement acquis du fait qu'ils sont des proches.

Il insistait pour que l'on entretienne [toujours] ce lien quand bien même les autres y manquaient. En effet, `Abdullâh ibn `Amr, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte du Prophète (ﷺ) ce propos : « Entretien les liens de parenté, ce n'est pas rendre la pareille. Entretien les liens de parenté c'est le fait de le faire [même] lorsque ces liens ont été rompus. »<sup>(3)</sup>.

Abû Hurayra (رضي الله عنه) raconte qu'un homme est venu demander : « Ô Messager

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (1979).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5984) et Muslim (2556).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5991).



d'Allah, il y a des gens parmi mes proches avec lesquels j'entretiens des liens mais eux rompent d'avec moi, je suis agréable avec eux mais eux sont désagréables avec moi et je suis patient avec eux mais eux sont violents envers moi. ». Il lui répondit : « Si tu es réellement avec eux comme tu as dit, alors c'est comme si tu leur donnais de la cendre brûlante à avaler et il ne cessera d'y avoir avec toi, de la part d'Allah, un soutien [contre eux] tant que tu demeureras ainsi. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) explique que la bienfaisance envers quelqu'un parmi les proches comporte deux récompenses : une récompense pour la bienfaisance et la charité et une deuxième pour la consolidation du lien de parenté. Salmân ibn `Âmir rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « L'aumône faite au pauvre est une aumône et celle faite à un proche parent est deux choses : une aumône et un renforcement du lien de parenté. »<sup>(2)</sup>.

Un tel enseignement [du Prophète (ﷺ)] est de nature à organiser le cercle des responsabilités s'agissant de la solidarité au sein de la société, amenant ainsi le musulman à se sentir solidaire avec toute la société dans laquelle il vit sauf que sa responsabilité à l'égard de ses proches est plus importante.

## ●● La bonne intercession

Parmi les actes de bonté auxquels Muḥammad (ﷺ) a appelé, il y a « la bonne intercession ». En effet, on peut ne pas posséder d'argent à dépenser ou bien on peut ne pas être en mesure de dépanner les gens mais avoir la possibilité d'être un intermédiaire entre eux et la personne qui a les moyens de cela. Abû Mûsâ t rapporte : « Le Prophète (ﷺ) a dit : "Les croyants entre eux sont comme une construction dont les parties se soutiennent les unes les autres." Puis il entrecroisa ses doigts. Le Prophète (ﷺ) était assis lorsqu'un homme vint mendier ou demander quelque besoin. Il se tourna vers nous et dit : "Intercédez ! Recevez ainsi une récompense [pour votre intercession] et qu'Allah décrète par la bouche de son prophète ce qu'il veut.!" »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Muslim (2558).

(2) Rapporté par an-Nasâ'i (2582), at-Tirmidzi (658), Ibn Mâjah (1844) et Aḥmad (15794).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (6028) et Muslim (2627).



## ●● Celui qui est en difficulté financière

Muḥammad (ﷺ) a aussi insisté sur une qualité sociale particulière, celle consistant à faciliter à ceux qui se trouvent en difficulté financière (ou à les dégager de leurs dettes). Ce sont [en arabe] les « *mu`sir* » (les insolvable) c'est-à-dire ceux qui ont des obligations, sont liés par des engagements et des dettes et qui ne possèdent pas suffisamment d'argent pour payer et s'acquitter de ce qu'ils doivent. `Abdullâh ibn Abî Qatâda rapporte qu'Abû Qatâda appela un de ses débiteurs qui s'éclipsa puis il le retrouva et celui-ci a dit : « Je suis en difficulté financière (*mu`sir*). ». Abû Qatâda demanda : « Vraiment ? Par Allah ? ». L'autre répondit : « Oui, vraiment ! Par Allah (je jure) ! ». Et Abû Qatâda de conclure : « Il se trouve que j'ai entendu le Messager d'Allah dire : "Que celui qui désire qu'Allah le délivre de l'angoisse le jour du jugement dernier, qu'il accorde un délai à celui qui est en difficulté financière ou qu'il le décharge de sa dette." »<sup>(1)</sup>.

Le Noble Qur'ân a lui aussi mis l'accent sur ce point. Allah (ﷻ) a dit : **(S'il est dans des difficultés financières, qu'un délai lui soit accordé jusqu'à ce qu'il ne soit plus dans le besoin. Cependant, faire acte de charité (en l'exonérant) est meilleur pour vous si vous saviez !)** [2 : al-Baqara : 280].

## ●● Les droits sociaux

Muḥammad (ﷺ) a fortement recommandé un certain nombre de droits sociaux qui ont pour effet de répandre de l'amour et de l'attachement entre les membres de la société et de mettre leur cœur au diapason. Sa`îd ibn al-Musayyab rapporte qu'Abû Hurayra (رضي الله عنه) a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : "Les droits que possède le musulman sur le musulman sont au nombre de cinq : rendre la salutation par le *salâm*, visiter le malade, suivre le cortège funèbre, répondre favorablement à l'invitation et invoquer [Allah] en faveur de celui qui éternue." »<sup>(2)</sup>.

Al-Barâ' ibn `Âzib (رضي الله عنه) rapporte : « Le Prophète (ﷺ) nous a ordonné sept choses et nous a interdit sept autres : il nous a ordonné de suivre le cortège funèbre, de visiter le malade, d'accepter l'invitation, de soutenir l'opprimé, de

(1) Rapporté par Muslim (1563).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1240) et Muslim (2162).



consentir à la volonté de celui qui jure (pour lui éviter le parjure), de rendre la salutation (le *salâm*) et de prier en faveur de celui qui éternue. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a insisté sur le fait que la société est responsable d'agir en vue de libérer le prisonnier. Abû Mûsâ al-Ach`arî (رضي الله عنه) rapporte ce propos du Prophète (ﷺ) : « Donnez à manger à celui qui a faim, visitez celui qui est malade et libérez celui qui est captif. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a signifié que parmi les motifs qui expliquent que la salutation par le *salâm* a été incluse dans la loi divine et a fait l'objet d'incitation pour que les gens l'adoptent entre eux, il y a le fait que c'est un moyen de réaliser l'amour mutuel (de concrétiser l'amour entre eux).

Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte qu'il a entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : « Vous n'entrerez au paradis que si vous croyez et vous ne croyez que si vous vous aimez. Ne vous indiquerai-je pas une chose, si vous la faites, vous vous aimerez ? Passez-vous les uns les autres le *salâm* [=saluez-vous en disant : *as-salâmu alaykum*]. »<sup>(3)</sup>.

Les moyens de répandre l'amour au sein de la société sont variés et divers. Par exemple, Muḥammad (ﷺ) a demandé à ses disciples de bien agir avec autrui, en insistant sur des valeurs telles que le fait d'entretenir de bonnes relations (avoir de bons rapports) avec les gens, particulièrement avec les voisins.

`Abdullâh ibn aṣ-Ṣâmit rapporte d'Abû Dzarr la parole suivante du Messenger d'Allah : « Que l'un d'entre vous ne mésestime aucun acte de charité. S'il ne trouve rien (à donner), qu'il rencontre son frère en ayant un visage détendu (serein, agréable). Si tu achètes de la viande ou prépares un ragoût, fais en sorte qu'il y ait beaucoup de sauce, et puises-en pour ton voisin. »<sup>(4)</sup>.

Il arrive que des gens veuillent être généreux envers les autres mais ne possèdent rien à leur présenter. Là, Muḥammad (ﷺ) conseille à ses disciples

(1) Rapporté par al-Bukhârî (1239) et Muslim (2066).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5373).

(3) Rapporté par Muslim (54).

(4) Rapporté par at-Tirmidzî (1833).



de ne rien sous-estimer (de ne dévaloriser aucun acte de bien) fût-ce le fait d'avoir de bons sentiments (d'être dans de bonnes dispositions à l'égard de l'autre) et quand l'un d'entre eux fait cuire de la viande (en sauce), il n'y a pour lui aucun mal à faire de la sauce en grande quantité afin d'en donner une partie à son voisin.

Un des Compagnons du Prophète ﷺ nous raconte l'effet de l'éducation que Muḥammad ﷺ a donnée à ses Compagnons. En effet, l'un d'entre eux, qui était dans le besoin, reçut une fois une tête de mouton, mais considérant que son voisin était plus dans le besoin que lui, il le lui offrit. Ce voisin, se considérant lui-même moins dans le besoin que son autre voisin, fit don à ce dernier de la tête de mouton.

La tête ne cessa de passer d'un voisin à un autre jusqu'à ce qu'elle revint à la première personne qui l'avait donnée. À leur propos, un verset du Qur'ân a été révélé. Il s'agit de la parole divine : **(Ils préfèrent les autres à leur propre personne même s'ils sont dans le besoin. Ceux qui ont été prémunis de leur propre avarice, ce sont ceux-là qui seront les gagnants.)** [59 : al-Ḥaḥr : 9].

L'objectif de Muḥammad ﷺ à travers cela n'était pas seulement que l'homme donne à son frère ou son voisin de la nourriture mais c'était là un moyen pour un but plus grand encore : bâtir une société dont les membres sont unis et attachés les uns aux autres, où chaque individu est conscient de sa responsabilité sociale à l'égard des autres.

## ●● Interdiction de ce qui cause la rupture des liens

Pendant qu'il organisait la société, Muḥammad ﷺ suivait deux voies :

La première consiste à promouvoir les valeurs positives, à faire que se répandent la responsabilité sociale et la culture de la bienfaisance et de la bienveillance (envers les autres).

La seconde consiste à dénoncer ce qui contredit ces valeurs, qui cause rupture des liens et haine et diffuse la rancune au sein de la société.

Muḥammad ﷺ a mis en garde ses disciples de tout ce qui provoque l'éloignement et la haine et de tout ce qui alimente la rancune entre



les membres d'une même société. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte du Prophète (ﷺ) ce propos : « Gardez-vous des présomptions [le fait de penser du mal de quelqu'un] car les présomptions sont le discours le plus mensonger. Ne vous épiez pas. Ne vous espionnez pas. Ne vous jalousez pas. Ne vous fuyez pas les uns les autres. Ne vous haïssez pas entre vous. Mais soyez, ô serviteurs d'Allah, des frères ! »<sup>(1)</sup>.

Pendant qu'il affrontait les valeurs négatives, Muḥammad (ﷺ) ne s'est pas limité à simplement interdire les aspects apparents et visibles mais il a interdit aussi ce qui est de nature à susciter ces sentiments chez les gens. Ainsi a-t-il interdit de penser du mal des gens, de se mettre en quête de découvrir ce qu'ils cachent, ceci à travers l'espionnage, le guet (la surveillance) ou tout autre moyen.

Étant donné qu'il a interdit les sentiments mauvais à l'égard des autres, alors que leur siège est le cœur [donc invisibles], il est alors plus sûrement attendu qu'il interdise de causer volontairement à autrui un quelconque préjudice [qui lui est visible].

Du temps de Muḥammad (ﷺ), les gens vivaient dans des maisons exigües, qui ne leur permettaient pas de se réunir (nombreux), aussi se rencontraient-ils dans les rues puis Muḥammad (ﷺ) leur a interdit de s'y réunir. Abû Sa'îd al-Khudrî t rapporte du Prophète (ﷺ) : « Je vous mets en garde de vous asseoir (ou de vous attrouper) dans les rues. ». Ils dirent : « Nous ne pouvons nous en passer car c'est là qu'ont lieu nos assemblée et où nous discutons. ». Il dit : « Si vous n'avez pas d'autre choix que de vous [y] réunir alors donnez à la rue son droit. ». –C'est quoi le droit de la rue ?, demandèrent-ils. –C'est, répondit-il, de baisser le regard (par pudeur), de ne faire de tort à personne, de rendre la salutation (rendre le *salâm*), d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable. »<sup>(2)</sup>.

## ●● L'abolition de l'esprit de clan

Muḥammad (ﷺ) a mis en garde contre l'esprit de clan, cet esprit qui fut présent au cours de nombreuses (et longues) périodes de l'histoire des

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6064) et Muslim (2559).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2465) et Muslim (2121).



hommes. Il a mis en garde son peuple, ses Compagnons et tous ses disciples, les dissuadant d'en faire un critère de respect et de considération. En effet, il dit une fois: « Le comble du mal dont peut se rendre coupable un homme, c'est de mépriser son frère musulman. »<sup>(1)</sup>.

Cela signifie qu'il n'y a pas pire pour lui que de concevoir du mépris envers son frère en islam car s'il méprise son frère musulman, c'est parce qu'il se sent supérieur à lui (fait preuve d'orgueil vis-à-vis de lui). Or, l'orgueil est le pire des défauts<sup>(2)</sup>. Il fait alors peu cas de lui et le dévalorise. Pourtant Allah, en le créant, ne l'a pas méprisé mais il l'a plutôt élevé, lui a adressé la parole et lui a confié des responsabilités<sup>(3)</sup>.

La personne humaine est honorée dans le système d'appréciation de Muḥammad (ﷺ). Son respect pour les faibles et les pauvres est même plus grand que pour d'autres catégories. Cela laisse l'esprit plein d'admiration et d'émerveillement devant cet archétype que la longue histoire des hommes n'a jamais connu de semblable, dans aucune de ses nombreuses pages.

Muḥammad (ﷺ) était de la plus haute naissance et de la plus noble appartenance quant à son clan et sa tribu mais il était inséparable d'avec les faibles et les pauvres, à tel point qu'il était très proches des « Gens de l'Auvent » (*ahl aṣ-ṣuffa*, qui sont les nécessiteux parmi ceux qui ont émigré de la Mecque à Médine). En effet, Muḥammad (ﷺ) partageait avec eux la nourriture et la peine. Il préservait leur dignité et leur réservait un emplacement de sa mosquée pour qu'ils y séjournent. Or, il est connu que Muḥammad (ﷺ) vivait dans une maison dont la porte donnait sur la mosquée, une maison où il recevait les délégations importantes qui arrivaient de toute la péninsule arabe.

Il ne dédaignait pas être l'ami aimé des faibles même si le faible touché par la pauvreté se trouvait également être chétif, maigre et dénué de toute beauté physique.

Le simple fait de prendre connaissance de ces histoires peut donner une

(1) Rapporté par Muslim (2564).

(2) Ibn Rajab, *Jâmi`al-`ulûm wa-l-ḥikam*, t.1, p.334.

(3) *At-tuḥfatu ar-rabbâniyya charḥu-l-arba`îna an-nawawiyya*, t.1, p. 36.



idée de la position de Muḥammad (ﷺ) à l'égard de l'esprit de clan :

- 1) Un Compagnon pauvre qui n'avait pas non plus l'atout de la beauté voulait se marier. S'il était présent (dans une assemblée), on le remarquait à peine et personne ne remarquait son absence quand il était absent. Muḥammad (ﷺ) demanda pour lui la main d'une femme parmi les Anṣâr (parmi les Médinoises). Au début, les gens de sa famille ont hésité. Puis sa mère a dit : « Je jure par Allah, le Messager d'Allah n'a-t-il trouvé que Julaybîb ? Or, (notre fille) nous l'avons refusée à Untel et Untel. ». La fille l'a reprise en disant : « Voulez-vous refuser ce que Messager d'Allah (ﷺ) a proposé ? Si lui (le Prophète (ﷺ)) l'accepte (Julaybîb), alors accordez-lui le mariage. » On aurait dit qu'elle était meilleure que ses parents (ou supérieure à eux). Ceux-ci ont acquiescé en disant : « Tu as raison. ». Son père est parti voir le Prophète (ﷺ) et lui a dit : « Si tu l'acceptes, alors nous l'acceptons. ». Et le Prophète de dire : « Bien-sûr que je l'ai accepté. »<sup>(1)</sup>.
- 2) Le Compagnon `Abdullâh ibn Mas`ûd (رضي الله عنه) avait des jambes fines. Une fois, il était monté sur un arbre d'*arâk* [nom scientifique en latin : *salvadora persica*] pour en extraire un bâton de *siwâk* (servant à se frotter les dents). Le vent souleva une partie de son vêtement. Certaines personnes présentes on ri de lui voir des jambes aussi fines et maigres. Le Prophète (ﷺ) demanda : « De quoi riez-vous ? ». Ils répondirent : « Ô Prophète, de ses jambes fluettes. ». Il jura alors : « Par celui dont dépend ma vie, elles sont, dans la balance [du jour du jugement] plus lourdes que le mont Uḥud. »<sup>(2)</sup>. Ni la modestie de la position sociale d'une personne, ni son apparence négligée, ni sa laideur, ni sa maigreur et sa faiblesse, n'ont réussi à diminuer les Compagnons aux yeux du Prophète (ﷺ) car il était bien placé pour connaître la valeur des hommes.
- 3) Zayd ibn Hârîṣa [Hâritha] était l'esclave de Khadija qui était l'épouse de Muḥammad (ﷺ) lequel a dit : « S'il m'avait appartenu, je l'aurais

(1) Rapporté par Aḥmad (11975).

(2) Rapporté par Aḥmad (3981).





certainement affranchi.». Elle lui dit : « Il t'appartient désormais (je te le donne). Affranchis-le donc. »<sup>(1)</sup>. Il (Zayd) était parmi les premiers à se convertir sinon le premier comme certains l'ont affirmé<sup>(2)</sup>. Le Prophète (ﷺ) l'a affranchi et il devint son Compagnon puis il lui donna Umm Ayman en mariage. Le Messager d'Allah (ﷺ) l'aimait beaucoup au point que le fils de `Umar ibn al-Khaţţâb, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, nous raconte ceci, qui arriva du temps où son père était calife : « `Umar donna à Usâma plus d'argent qu'à moi [qui suis son fils]. Je lui en fais part et il me répondit en disant : "Il était plus aimé par le Messager d'Allah (ﷺ) que toi, et son père [Zayd] était plus aimé par le Messager d'Allah (ﷺ) que ton père [ `Umar]." »<sup>(3)</sup>. Muḥammad (ﷺ) lui a dit : « Ô Zayd ! Tu es mon allié, tu viens de moi, tu reviens à moi, et tu es, parmi les gens, le plus aimé par moi. »<sup>(4)</sup>. Muḥammad (ﷺ) a fraternisé entre lui et son oncle Ḥamza ibn `Abdulmuţţalib<sup>(5)</sup>, le noble Quraychite. Après son affranchissement, il devint le fils adoptif du Messager d'Allah (ﷺ) jusqu'à ce qu'Allah ait interdit l'adoption dans son livre. Ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : « Nous ne le désignons que par l'appellatif "Zayd fils de Muḥammad" jusqu'à ce que le Qur'ân a été révélé : **(Appelez-les du nom de leur père. Pour Allah, cela est plus juste.)** [33 : al-Aḥzâb : 5] »<sup>(6)</sup>.

Il avait une grande place dans le cœur du Messager d'Allah (ﷺ), si bien qu'il le fit commandant en chef de l'armée allée rencontrer les Byzantins à Mu`ta. Il désigna comme son remplaçant s'il était tué, son cousin Ja`far ibn Abî Ṭâlib (ﷺ).

Zayd et son fils Usâma ont vécu dans la société médinoise sans ressentir une quelconque différence dans le comportement de Muḥammad (ﷺ) à leur égard. Il en était de même pour tous les affranchis : on ne pouvait à peine les distinguer des autres dans cette

(1) *Siyar a`lâm an-nubalâ'*, 1/223.

(2) *Al-Işâba* 1/473.

(3) *Al-Işâba* 1/393.

(4) Rapporté par Aḥmad 2040.

(5) *Al-Işâba fi tamyîz aṣ-ṣaḥâba*, 1/242

(6) Rapporté par al-Bukhârî (4782) et Muslim (2425).



société fondée par Muḥammad (ﷺ) sur l'égalité. La différenciation se faisait plutôt sur la base de la foi et des qualités morales, non sur des critères iniques comme le clanisme ou l'appartenance à une classe sociale.

- 4) L'un des plus illustres transmetteurs des propos de Muḥammad (ﷺ) (les hadiths) est un Compagnon qui était à son service, du nom d'Anas ibn Mâlik, dont le témoignage qu'il laisse à la postérité a été conservé par les copistes de hadiths. En effet, il a dit ceci : « J'ai été au service du Messenger d'Allah (ﷺ) pendant dix ans. Or, je jure par Allah qu'il ne m'a pas une seule fois insulté ni jamais exprimé à mon égard un quelconque agacement [en disant – en arabe – le mot « *uff* » qui trahit un état d'énervement ou d'exaspération]. Il ne m'a jamais demandé à propos d'une chose que j'avais faite pourquoi je l'avais faite ni à propos d'une chose que je n'avais pas faite pourquoi je ne l'avais pas faite. »<sup>(1)</sup>. Ainsi, il n'y eut ni affranchi, ni faible, ni pauvre, ni laid, ni maigre, qui ait ressenti que les autres étaient plus favorisés que lui-même dans la société de Médine.

### ● Équilibre dans les relations avec les classes sociales

Le fait que Muḥammad (ﷺ) fût proche des pauvres ne signifiait pas pour autant qu'il adoptait une attitude antipathique à l'égard des personnalités connues pour leur noblesse et leur rang social. Ceux-ci bénéficiaient, tout comme les pauvres, de sa considération et il arrivait qu'il leur accorde une importance qui s'accorde avec le rang social dont ils jouissaient au sein des Arabes. L'histoire enseigne que juste avant que Muḥammad (ﷺ) n'entre victorieux à la Mecque et ne rencontre les plus grandes personnalités de la cité, Abû Sufyân ibn Ḥarb lui demanda, après être devenu musulman, d'épargner la vie des Mecquois. Ibn `Abbâs rapporte que lors de la Victoire (contre la Mecque), al-`Abbâs ibn `Abdulmuṭṭalib a amené avec lui Abû Sufyân ibn Ḥarb lequel proclama sa conversion à l'islam à Marr az-Ẓahrân. Al-`Abbâs dit : « Ô Messenger d'Allah ! Abû Sufyân aime les honneurs, si tu pouvais lui en accorder... ». Il dit : « Oui : celui qui se réfugie dans la maison d'Abû Sufyân

(1) Rapporté par Aḥmad (12622).



sera en sécurité (pour sa vie), celui qui se retranche chez lui sera en sécurité et celui qui se réfugie dans le Temple (de la Kaaba) sera en sécurité. ». Les gens se dispersèrent alors, qui vers sa demeure, qui vers le Temple<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) veillait à reconnaître leur position sociale dans l'espoir qu'ils fassent un jour partie des croyants. Il était à ce point prévenant à leur égard que le Qur'ân le lui reprocha, car il fut si occupé avec eux qu'il en négligea un homme aveugle parmi ses Compagnons qui était venu à lui s'instruire en religion. Il avait contracté son visage mais l'homme n'avait pas vu son renfrognement. Cependant, Allah (ﷻ) lui en fit le reproche.

Il a dit en quelques versets du Qur'ân : **(Il s'est renfrogné et s'est détourné parce que l'aveugle est venu à lui. Qui te dit ? Peut-être se purifiera-t-il [par la foi]? Ou bien se rappellera-t-il ? Et alors il tirera bénéfice du rappel. En revanche, celui qui se désintéresse, à lui tu t'intéresses alors que tu n'es reprochable de rien s'il ne se purifie pas [par la foi]. Quant à celui qui s'empresse de venir à toi, tout en ayant la crainte, tu détournes ton attention de lui. Cesse ! Ceci est un rappel. Qui veut s'en rappellera.)** [80 : `Abasa : 1-12]

Ce reproche, que d'ailleurs Muḥammad (ﷺ) n'a pas cherché à occulter mais qu'il a au contraire récité devant tout le monde, confirme deux choses : la première est que Muḥammad (ﷺ) lui-même soutenait les faibles et ne les lésait pas quant à leur droit d'être objet de son attention (de ses soins) et de bénéficier de sa prédication (de ses exhortations), la deuxième étant que, parallèlement, il accordait aux notables parmi les hautes personnalités païennes une attention qui convenait à leur rang, ceci par désir de leur conversion sauf que quand, une fois, l'intérêt qu'il leur portait se fit au détriment de ce Compagnon, appelé `Abdullâh ibn Ummi Maktûm (رضي الله عنه), Allah lui rappela alors l'importance de s'occuper des faibles. Pourtant, au départ, Muḥammad (ﷺ) discutait avec des idolâtres pour les appeler à l'islam. C'est à ce moment que le Compagnon est arrivé pour demander qu'on lui explique un verset du livre d'Allah. L'imam al-Qurṭubî raconte : « Ibn Ummi Maktûm est arrivé alors que le Prophète (ﷺ) était occupé avec des personnalités de Quraych. Il les appelait à Allah (ﷻ). Il espérait fortement qu'ils se convertissent

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (3021). La base du hadith se trouve chez Muslim (1780).



surtout qu'en se convertissant ils amèneraient à l'islam tous les gens de leur clan (ou de leur famille). C'est alors qu'est arrivé Ibn Umme Maktûm qui était aveugle. Il demanda : "Ô Messager d'Allah ! Enseigne-moi de ce qu'Allah t'a enseigné !". Ne sachant pas qu'il était occupé avec des gens, il se mit à l'appeler et à réitérer son appel, si bien qu'on vit la contrariété sur le visage du Messager d'Allah (ﷺ) du fait qu'il avait interrompu son discours. »<sup>(1)</sup>.

Après cette réprimande [d'origine] divine, Muḥammad (ﷺ) fut désormais à ce point attentionné que chaque fois qu'il voyait Ibn Umme Maktûm, il étalait son manteau pour lui, l'honorait et se montrait très généreux avec lui. Il lui confia même l'autorité sur Médine par deux fois, [lors de son absence,] quand il participa à deux batailles... Le Compagnon Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) a dit qu'il l'avait vu lors de la bataille d'al-Qâdisiyya, sur sa monture, portant une cuirasse (ou un bouclier) et tenant un étendard noir<sup>(2)</sup>.

Il est remarquable que Muḥammad (ﷺ), qui appartient à la plus noble et la meilleure lignée de son peuple, invoque son Seigneur en disant : « Ô Allah, fais-moi vivre pauvre, fais-moi mourir pauvre et ressuscite-moi dans la nuée des pauvres. »<sup>(3)</sup>.

Il demande donc à son Seigneur de faire qu'il vive modestement, humblement, couvrant de son aile prévenante tous les groupes de croyants, qu'ils soient pauvres ou riches. Voilà qui confirme cette attitude équilibrée qui a placé sur un pied d'égalité les classes dans la société islamique et ce, sans briser le cou des « maîtres », des riches et des puissants, et sans dévaloriser les faibles.

## ●● Le changement économique

Quand Muḥammad (ﷺ) est venu, il ne s'est pas présenté en tant que chantre de l'économie ou fondateur d'une théorie économique nouvelle. Non, il a été envoyé en tant que prophète [délivrant un message provenant du Créateur] et c'est en tant que tel qu'il s'est déclaré, ceci pour qu'il puisse dire aux gens

(1) Le *tafsîr* (explication du Qur'ân, commentaire) d'al-Qurṭubî, t. 19, p. 211.

(2) Ibidem, p.213.

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (2354).



qu'il est venu afin de réformer à la fois la religion et le monde.

Si Muḥammad (ﷺ) avait voulu faire de sa mission une mission économique dont la principale préoccupation serait [l'amélioration de] la situation [matérielle] des hommes et le fait de leur apporter une vie économique meilleure, alors le nombre de ceux l'auraient suivi serait [peut-être] bien plus important et il n'aurait pas rencontré autant d'obstacles, mais il a proclamé être un prophète, venu d'abord et en premier lieu pour faire en sorte que l'homme adore [/obéisse à /se soumette à] son Seigneur, adoration [/soumission /obéissance] qui implique notamment que le musulman agisse en vue de peupler (aménager et restaurer) le monde conformément à un plan divin qui garantit des fondations solides et dont les plus importantes sont la justice, le respect des droits et la miséricorde [=bonté et compassion].

Malgré ça, Muḥammad (ﷺ) a eu, dans sa société, des réussites concernant la réforme économique, que ce soit en rapport avec la résolution des problèmes économiques ou avec la mise en place d'une efficacité économique chez les membres de la société.

## ●● Le problème des mauvaises pratiques et de la manière de faire fructifier le capital

Il y avait en ces temps-là de nombreuses pratiques commerciales mauvaises qui visaient essentiellement à augmenter la fortune du riche et à affaiblir le pauvre et l'écraser jusqu'à un état d'esclavage. Elles augmentaient les disparités entre les classes sociales. Entre autres pratiques, il y avait :

- 1) **L'accaparement [la monopolisation]** : c'est quand une personne ou quelques personnes qui s'entendent entre elles, prennent le contrôle d'une ou plusieurs marchandises. Ces gens retirent un produit du marché ou le font circuler selon leur bon vouloir tout en imposant leur prix, un produit (ou une denrée) dont les gens ne peuvent absolument pas se passer alors qu'ils n'ont aucun moyen d'empêcher une telle pratique. L'accaparement s'était développé dans des villes comme la Mecque, aṭ-Ṭā'if et Médine. Ceux qui étaient connus pour le pratiquer sont les commerçants juifs de Médine.



De ce fait, Muḥammad (ﷺ) l'a interdit. Il a dit : « N'accapare que celui qui a tort [qui est fautif]. »<sup>(1)</sup>.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Est fautif celui qui fait un accaparement dans l'intention de faire subir aux musulmans une élévation des prix »<sup>(2)</sup>.

**2) L'intérêt du prêt :** l'usage de l'intérêt du prêt était répandu à la Mecque, à aṭ-Ṭâ'if, à Yatsrib [Yathrib] et à Najrân. Il était pratiqué par les juifs puis s'est transmis aux Arabes. Il était de deux sortes :

- L'intérêt pour délai supplémentaire (*ribâ an-nasî'a*) : C'est le fait d'augmenter la somme due par le débiteur en contrepartie de l'ajournement de l'acquittement. La personne en difficulté s'endettait puis remboursait une somme bien plus importante que celle qu'elle avait empruntée. L'accumulation des intérêts pouvait dans certains cas l'accabler bien plus que l'emprunt initial lui-même.
- L'intérêt par l'ajout d'un surplus (*ribâ al-faḍl*) : c'est l'ajout qui se fait lors de l'échange de deux biens de nature identique, ajout effectué en raison d'une différence de qualité, comme le fait de troquer des dattes de premier choix contre des dattes de moins bonne qualité mais en plus grande quantité.

L'intérêt était perçu en « plusieurs fois multiplié » (*aḍ`âfan muḍâ`afa*) [expression coranique : 3 :Âl-`Imrân :130]. Cela avait quelquefois comme conséquence que le débiteur, ou l'un de ses enfants, devenait esclave s'il était dans l'incapacité de payer sa dette.

De ce fait, le message de Muḥammad (ﷺ) est venu interdire l'intérêt du prêt (*ribâ*). Allah (ﷻ) a dit : **(Ô vous qui avez cru, craignez Allah et renoncez au reliquat d'intérêt si vous êtes croyants. Si vous ne le faites pas, soyez alors avertis d'une guerre déclarée par Allah et son Messenger. Si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux sans que vous ne lésez et sans être vous-même lésés.)** [2 : al-Baqara : 278 et 279].

(1) Rapporté par Muslim (1605).

(2) Rapporté par Aḥmad (8403).



De même, Muḥammad (ﷺ) a, lui aussi, mis en garde celui qui consomme l'intérêt du prêt et celui qui le pratique. Le Compagnon Jâbir ibn `Abdullâh (رضي الله عنه) a dit : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) a maudit celui qui consomme l'intérêt du prêt, celui qui le donne, celui qui le met par écrit et ses deux témoins [les témoins de la transaction]. ». Il [le Prophète (ﷺ)] ajouta : « Ils sont les mêmes [c'est-à-dire : tous prennent part au péché]. »<sup>(1)</sup>.

Il dénonça l'intérêt du prêt et la fornication [les relations sexuelles illicites] tout en avertissant de leur effet néfaste sur la société. En effet, il a dit : « Quand la fornication (*zinâ*) et l'intérêt du prêt (*ribâ*) apparaissent parmi les habitants d'une cité, ceux-ci s'exposent alors, de leur propre fait, à la punition d'Allah. »<sup>(2)</sup>.

**3) S'approprier indûment les biens d'autrui** : tout détenteur d'un droit (ou d'un bien) ne pouvait en jouir (ou en prendre possession) que s'il était soutenu en cela par une force ou s'il vivait sous la protection d'un puissant. Par tout autre moyen, il ne pouvait pas atteindre son droit. Cette situation fut la raison qui poussa certaines âmes généreuses parmi les habitants de la Mecque à conclure, avant la venue de l'islam, une alliance à laquelle a participé Muḥammad (ﷺ), ceci avant qu'il ne reçoive sa mission de prophète. Les initiateurs de l'alliance s'étaient juré de porter assistance au faible, de l'aider à recouvrer son droit (ou son bien) et de faire face à toute personne influente, quelle qu'elle soit, pour qu'elle s'acquitte de ce qu'elle doit. Hélas, ces appels et ces alliances étaient suivis de peu d'effet dans des sociétés où de tels principes erronés s'étaient implantés, ancrés et profondément enracinés.



(1) Rapporté par Muslim (1597).

(2) Rapporté par Aḥmad (3618).



## ● Le problème des disparités sociales et comment Muḥammad ﷺ y a remédié

Muḥammad ﷺ n'a pas essayé dès le début de supprimer, directement et complètement, les différences entre les couches sociales car les supprimer totalement ne serait pas tout à fait juste. En effet, il est nécessaire qu'il y ait quelques différences entre les hommes afin que la vie suive son cours normal, que les uns aient besoin des autres et que la terre se peuple (et se développe). C'est la raison pour laquelle toute solution qui tenterait de gommer les différences sociales serait vouée à l'échec, parce que cela entrerait en conflit avec la nature humaine. À ce propos, Allah ﷻ a dit : **(...C'est nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente et nous qui avons élevé certains d'entre eux de plusieurs degrés au-dessus d'autres, ceci afin que certains d'entre eux soient au service d'autres. Or, le bienfait de ton Seigneur est bien meilleur que ce qu'ils amassent.)** [43 : az-Zukhruf : 32].

En fait, la rectification que voulait Muḥammad ﷺ consiste à atténuer le trop grand écart (le fossé) qu'il y avait entre les couches sociales et mettre fin à la mainmise opérée par les gens de la haute société sur les richesses et possessions des autres, voire sur leur destin [c'est-à-dire sur les décisions influençant profondément le cours de leur vie]. Il œuvra à réduire la fracture sociale afin que l'élite ne contrôle pas les modestes gens lesquels sont écrasés par le labeur et ne jouissent même pas de leur liberté. Il y eut des décisions et dispositions légales, suivies par Muḥammad ﷺ dans sa prédication, qui contribuèrent à ce que les couches sociales se rapprochent les unes des autres.

La première et principale disposition légale réside dans les piliers de l'islam, piliers sans lesquels l'adhésion d'un musulman à l'islam n'est pas valable. Il y a tout d'abord les deux attestations de foi qui consistent à prononcer (avec adhésion du cœur) : « J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration sauf Allah et j'atteste que Muḥammad est le Messenger d'Allah. ». Tout musulman qui la prononce a les mêmes droits et devoirs que les autres musulmans.

Il y a la *ṣalât* (la prière rituelle). Celle-ci a été imposée à tous les musulmans. Ni le riche en raison de sa fortune n'en est exempté, ni le dignitaire, en raison de son titre. Non ! Tout le monde y est astreint. Le musulman n'en est jamais





dispensé, sauf s'il perd la raison ou la vie. Il a été prescrit que les hommes l'accomplissent en communauté, à la mosquée, là où l'on se range sur un même rang, sans qu'aucun grand personnage ou homme puissant n'ait le privilège d'empêcher un quelconque musulman miséreux de prier à ses côtés. Par cet aspect, la ṣalât est donc un des moyens importants de rapprocher les gens.

Il y a le jeûne. Celui-ci a été imposé à tous les musulmans. En sont exemptés le malade à cause de sa maladie et le voyageur en raison de son voyage, mais pas le riche, ni le notable. Le jeûne des musulmans est continu et dure toute la journée [soit de l'aube au coucher], tout temps durant lequel on ne mange ni ne boit. Quand le riche lui-même ressent la rigueur de la faim, il prend totalement conscience de son frère pauvre. Quand donc vient le moment de rompre son jeûne pour consommer ce qu'il désire, il se rappelle alors qu'il possède un frère qui subit continuellement cette même souffrance (que lui vient de goûter momentanément). Lui, ne vit cet instant (la rupture du jeûne) que si un riche ne soit bienfaisant avec lui, qu'il est bon cœur et qu'il lui donne. Muḥammad (ﷺ) lui fait un rappel par son propos où il dit : « Il ne croit pas en moi celui qui passe la nuit repu alors qu'il sait qu'à ses côtés son voisin est tenaillé par la faim. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) attirait l'attention sur l'effet néfaste de la faim sur la société. En effet, il l'a même citée conjointement avec la déloyauté (la trahison). Il demandait à Allah de le préserver des deux en disant : « Seigneur, je te demande de me préserver de la faim car quel mauvais compagnon nocturne elle est, et je te demande de me préserver de la déloyauté (de la trahison) car quel mauvais caractère secret elle est. »<sup>(2)</sup>.

## ●● L'effet de la zakat

La zakat est un des piliers de l'islam. L'adhésion à l'islam d'un musulman capable de la verser n'est acceptable que s'il prélève la zakat de ses biens. Elle est l'élément pratique dans le remède aux inégalités sociales car tous les autres éléments étaient d'ordre moral. Elle est d'une valeur connue [la somme ou la quantité à donner est déterminée et précise]. Le moment où on

(1) Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans *al-Kabîr* [= *al-Mu'jam al-kabîr*] (751).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (1547) et an-Nasâî (5468).



la verse est connu. Le riche la prélève de ses biens pour que son appartenance à l'islam soit correcte. Celui qui refuse délibérément de la donner alors qu'il en a les moyens, perd un pilier de son islam. Les réfractaires à la zakat ont même été considérés comme apostats par Abû Bakr, le premier calife, qui les a combattus et qui a été approuvé en cela par tous les autres Compagnons.

Allah a, dans le Noble Qur'ân, ordonné de pratiquer la zakat, en de nombreux passages et maints versets. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(Accomplissez la *ṣalât*, acquittez la zakat et obéissez au Messager afin que l'on vous fasse miséricorde.)** [24 : an-Nûr : 56].

Muḥammad (ﷺ) la considérait comme un des piliers sur lequel est bâti l'islam. Il a dit : « L'islam est bâti sur cinq [piliers] : attester qu'il n'y a pas de dieu digne d'adoration hormis Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, accomplir la *ṣalât* (la prière), acquitter la zakat, faire le pèlerinage à la Maison [Sacrée] et jeûner le ramadan. »<sup>(1)</sup>.

La zakat est prélevée du riche et est versée au pauvre. Plus précisément, il existe une liste bien définie de bénéficiaires exclusifs qui sont les seuls à y avoir droit. En effet, ce n'est pas une ressource que l'on peut dépenser en vue de n'importe quel usage. Allah (ﷻ) a dit : **(Les aumônes [de la zakat] sont uniquement destinées aux miséreux, aux pauvres, à ceux qui y sont préposés, à ceux qui sont à rallier, à la libération des esclaves, aux endettés, [à ceux qui mènent la lutte] dans le sentier d'Allah et au voyageur (dans le besoin), ceci étant une prescription imposée par Allah. Allah est Omniscient et Sage.)** [9 : at-Tawba : 60]. Allah l'a donc destinée à ceux qui sont dans le besoin parmi les miséreux, les pauvres, les endettés qui ne peuvent payer leur dette, au voyageur éloigné de son pays (loin des siens) et qui ne possède pas d'argent pour subvenir à ses besoins et d'autres qu'Allah a cités dans le verset.

Ce n'est pas au miséreux de courir derrière la zakat mais au riche de s'empressement d'aller la distribuer à celui-ci car c'est un des piliers sur lequel repose la pratique religieuse du riche. Il doit donc se hâter de la prélever et la donner à ses bénéficiaires. De cette façon, le miséreux conserve sa dignité et

(1) Rapporté par al-Bukhârî (8) et Muslim (16).



est épargné de devoir s'humilier à frapper aux portes des riches (pour l'obtenir), n'ayant donc pas à supporter le refus de certains qui le repousseraient même si toutefois certains accepteraient de lui donner.

La zakat est le droit du pauvre à posséder de l'argent. Ce n'est donc pas une faveur que fait le riche. Allah (ﷻ) a dit : **(... et ceux dans les biens desquels, est réservée une part bien déterminée, à l'intention du mendiant et du défavorisé.)** [70 : al-Ma`ârij : 24 & 25]. C'est un droit comme d'autres dont la quantité, bien déterminée, ne doit pas descendre en dessous d'un certain seuil.

La zakat purifie le for intérieur du riche puisqu'en la donnant, celui-ci vainc sa propre personne et domine son amour pour les biens matériels, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et tu les réformes (intérieurement) et prie pour eux car ta prière est pour eux une quiétude [/un bienfait / une miséricorde]. Allah entend (tout) et connaît (tout).)** [9 : at-Tawba : 103].

La zakat raffermir les liens d'amour entre le riche et le pauvre car une personne est naturellement amenée à aimer ceux qui lui font du bien. De la sorte, l'amour pourra régner dans la société tandis que le pauvre saura désormais qu'il possède des frères qui partagent avec lui ses peines et œuvrent à résoudre ses problèmes et à le délivrer de ses angoisses. C'est ainsi que disparaissent des cœurs la rancune et la haine.

La zakat permet une redistribution des ressources dans la population. Ainsi, ce ne seront pas les riches uniquement qui détiendront la richesse. Celle-ci ne circulera pas uniquement dans le cercle des riches qui deviendraient alors plus riches tandis que les pauvres se retrouveraient encore plus pauvres. Non, l'argent circulera entre riches et pauvres et les richesses se redistribueront, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Ce qu'Allah a accordé à son Messager de butin [obtenu sans avoir eu à combattre], pris sur les [biens des] habitants des cités, revient à Allah, au Messager, aux proches, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur [qui est dans le besoin]. Il en est ainsi afin que cela ne reste pas limité aux seuls riches d'entre vous. Ce que le Messager vous donne, prenez-le, et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. Craignez Allah. Son châtement est dur.)** [59 : al-Hachr : 7].



La zakat contribue à remédier au problème de la pauvreté, ce problème dont souffre encore aujourd'hui l'humanité. En effet, « *Les statistiques internationales confirment l'augmentation du nombre de pauvres et l'élargissement du fossé qui sépare les riches et les pauvres. Le nombre de pauvres dans le monde est de trois milliards d'individus soit environ la moitié de la population mondiale. Ce sont ceux dont le revenu journalier est inférieur à deux dollars. Malheureusement, une grande proportion parmi eux vit en dessous du seuil de pauvreté, avec un revenu journalier inférieur à un dollar par individu. Dans le même temps, il y a dans le monde 176 milliardaires qui possèdent des richesses équivalentes au P.N.B. de 45 pays. En outre, 41 pays seulement parmi les 206 États du monde contrôlent 80% de l'économie mondiale tandis que les 165 autres États ne contrôlent que 20% !* »<sup>(1)</sup>.

La zakat n'est pas une guerre menée contre la propriété individuelle car en amenant ce qu'il a amené (d'enseignements), Muḥammad (ﷺ) n'a pas combattu la propriété individuelle mais l'a plutôt protégée et défendue et l'a reconnue à son propriétaire quelque grande que soit sa fortune. Il a seulement exigé qu'il en prélève la zakat. Il n'est pas demandé de l'homme qu'il se dépouille totalement de ses biens ni que l'on doive l'en déposséder par la force pour distribuer la richesse car absolument personne ne possède ce pouvoir. Tout comme il ne lui est pas permis de prendre possession des biens publiques car dans ce cas, la propriété individuelle devient dommageable pour le reste de la population. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Les musulmans ont un droit égal d'accès à trois choses : l'eau, le pâturage et le feu [c'est-à-dire le bois mort]. »<sup>(2)</sup>.

La zakat incite à faire travailler les biens qui dorment, qui ne sont pas investis (qui ne rapportent pas). En effet, leur possesseur doit en donner un quarantième tous les ans. S'il les laisse tels quels, la zakat les finira. Ainsi est-il poussé à les investir. Cela fait circuler les capitaux et fait travailler les ressources « dormantes » (inutilisées), qui n'ont pas été placées (pour qu'elles rapportent du profit). Il y a en cela un bénéfice pour l'emploi des chômeurs. L'intérêt est multiple et général, à l'avantage du riche, du pauvre et de toute la société puisque cela fait tourner la machine économique de ladite société.

(1) Voir *Jarīdatu-l-khalīj al-imārātiyya* du 22/07/2005.

(2) Rapporté par Abū Dâwūd (3477) et Ibn Mâjah (2472).



La zakat est distribuée d'abord aux pauvres locaux. S'il en reste, on la distribue par ordre de priorité, en commençant par les plus proches géographiquement. De la sorte, se concrétise la solidarité sociale puisqu'aucun pauvre ne sera laissé pour compte à cause de la cohue [si elle était distribuée anarchiquement], étant donné que la zakat de chaque riche sera perçue par les bénéficiaires qui lui sont (géographiquement) les plus proches.

C'est ainsi que la zakat contribue à limiter l'emprise des riches sur les ressources et aide à la résolution d'un problème important, à savoir le trop large fossé (le trop grand décalage) entre les couches sociales.

## ●● Les problèmes sociaux ayant une incidence économique

Il existait de nombreux problèmes sociaux dans l'environnement de Muḥammad (ﷺ) avant qu'il ne reçoive le message divin. Ces problèmes avaient une dimension économique. Il y avait notamment ceux-ci :

### ●● Premièrement : les droits économiques de la femme

Lorsque Muḥammad (ﷺ) est arrivé, la femme n'avait pour ainsi dire pas de droits économiques. L'homme pouvait la répudier arbitrairement et ne lui verser aucune pension. Il pouvait se marier avec autant de femmes qu'il lui était possible. Elle n'avait pas droit à son héritage. Chez certains, elle faisait elle-même partie de l'héritage, en tant que propriété de son défunt mari !

Il est injuste d'imputer à Muḥammad et à sa religion toute l'injustice sociale dont a été victime la femme. C'est même plutôt l'inverse qui est vrai car Muḥammad et sa législation se sont montrés justes avec la femme et lui ont accordé ses droits. Nous citons ici de façon spécifique les droits économiques.

L'islam permet à la femme, à l'instar de l'homme, d'acquérir des biens. Les principaux droits financiers que la femme acquiert par les voies légales sont :

- **Le droit à l'héritage** : En islam, la femme a légalement droit à une part de l'héritage laissé par la personne dont elle hérite (le « de cujus »). Ce droit est effectif depuis le moment où elle est conçue dans le sein de sa mère et lui reste acquis. Aussi a-t-elle le droit d'en jouir après la mort du de cujus. Elle peut, à sa guise, vendre le bien en question,



le donner, le léguer à qui elle veut ou encore le conserver et le faire fructifier. Allah (ﷻ) a dit : **(Allah vous recommande vos enfants. Au fils revient une part égale à celle de deux filles. Si elles ne sont que des filles, deux ou plus, elles se partageront deux tiers de ce qu'il [le défunt] laisse. S'il n'y en a qu'une, la moitié lui revient.)** [4 : an-Nisâ' : 11]. L'héritage est donc un droit qui revient obligatoirement à la femme, quelle que soit sa situation : pauvre, riche, fille, mère, sœur, douée de raison ou folle, sensée ou simplette, saine ou non. Il n'appartient à personne de la priver de ce droit légal qu'Allah lui a prescrit. Elle ne peut en être déchuée qu'en vertu des motifs légaux que sont l'état de mécréante ou apostate ou l'homicide contre la personne dont elle est censée hériter.

- **Le droit à l'entretien** : L'entretien [le fait qu'on subvienne à ses besoins, qu'on lui assure le nécessaire] est un droit de la femme qui incombe à celui qui en a la charge, qu'elle soit, relativement à lui, sa mère, sa sœur, sa fille ou un parent qui hérite de lui et dont lui hérite. Quand celle-ci se marie, cette responsabilité pèse sur le mari à partir de la conclusion du mariage. Celui-ci doit assurer les dépenses à hauteur d'une moyenne qui varie en fonction des usages et du milieu. Il ne doit pas se laisser entraîner vers la dilapidation ni tomber dans l'avarice ni s'imposer plus qu'il ne peut assumer [ne pas vivre au-dessus de ses moyens] comme Allah (ﷻ) a dit : **(Allah n'exige de quelqu'un qu'en fonction de ce qu'il lui a donné.)** [65 : at-Ṭalâq : 7].

Cet entretien [avec ce que cela implique de dépenses] est une des raisons qui font que l'homme dispose de la *qiwâma* sur la femme [*qiwâma* : qualité de soutien, chef et responsable], comme Allah (ﷻ) a dit : **(Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des avantages qu'Allah a accordés aux uns sur les autres et en raison de ce qu'ils ont dépensé de leurs biens.)** [4 : an-Nisâ' : 34].

La femme possède d'autres moyens légaux grâce auxquels elle réalise son droit à l'acquisition de biens comme par exemple le travail rémunéré d'un salaire journalier ou mensuel lorsqu'en partant travailler elle respecte les conditions stipulées par l'islam en ce qui concerne



le travail de la femme et les droits qui en résultent. Comme autres moyens permis pour acquérir des biens, il y a le legs testamentaire, la donation, l'allocation et autres.

La femme dispose aussi, comme autre moyen d'acquisition de l'argent, de la possibilité de pratiquer le commerce. Il est assez éloquent à ce sujet que la première épouse de Muḥammad (ﷺ) exerçait le commerce et que la circonstance qui fut à l'origine de son mariage avec elle fut le voyage que lui-même avait fait pour commercer avec ses biens à elle.

En contrepartie, la femme est astreinte aux devoirs d'ordre financier, devoirs qui résultent de son droit à disposer de son argent, de sa capacité à en posséder, et du fait que sa responsabilité financière est distincte de la responsabilité de celui qui est chargé de l'entretenir [de lui assurer ses besoins].

La femme a donc des obligations en rapport avec sa richesse comme la zakat prescrite si elle possède une montant au moins égal au seuil minimal d'imposition (*niṣāb*) et qu'une année (lunaire) est passée depuis son acquisition. Elle peut faire des aumônes aux miséreux, aux nécessiteux, aux pauvres et aux proches, et dépenser ce qu'il lui est possible du surplus de ses biens pour la cause d'Allah. Elle peut aussi dépenser en faveur de ses parents, de ses frères, ses sœurs et autres proches s'ils sont dans le besoin, si elle en a la capacité et conformément aux usages, sachant qu'elle recevra pour cela une immense récompense.

Par le moyen de ces dispositions légales judicieuses et grâce à la vérité qu'il apporta, Muḥammad (ﷺ) résolut le problème social de la femme qui recelait en lui une dimension économique.

## ●● Deuxièmement : la question du vin

Il existait alors une activité de fabrication du vin qui brassait des capitaux importants. Or, le vin est une mauvaise chose : ses préjudices sont plus nombreux que ses intérêts. Mais Muḥammad (ﷺ) a apporté à ce problème



sa solution, tout en ménageant la dimension économique de la question. En effet, l'interdiction du vin s'est faite en quatre étapes [progressives], chaque étape ajoutant des conditions contraignantes (par rapport à la précédente). Ainsi, les gens se détacheraient (au fur et à mesure) de cette fabrication et préféreraient ne pas engager leurs capitaux dans une affaire peu rentable voire risquée. Et c'est exactement ce qui se produisit. En revanche, s'il avait ordonné et proclamé l'interdiction stricte du vin dès la première allusion à ce sujet, il y aurait eu certainement un problème économique considérable. Au contraire, son interdiction eut lieu par phases, comme suit :

### ●● Première étape : les en faire éloigner

Tout d'abord, il commença à les éloigner du vin d'une manière indirecte. C'était quand Allah (ﷻ) avait révélé ce verset : **(Ce que produisent les palmiers et la vigne, vous en faites de la boisson enivrante mais aussi de la nourriture saine.)** [16 :an-Nahl : 76] qui renferme une allusion (subtile) au fait que le vin est préjudiciable malgré l'existence des bienfaits économiques que l'on tire des palmiers et de la vigne puisqu'après avoir dit qu'ils (les hommes) font de leurs fruits de la boisson enivrante et de la nourriture, il a qualifié la nourriture de « saine », omettant d'affecter un qualificatif à la boisson enivrante, ceci pour laisser entendre à l'auditeur qu'elle est « malsaine » (nuisible). Dès lors, les fabricants (de vin) commencèrent à réfléchir à ce propos.

### ●● Deuxième étape : comparer ses bienfaits et ses méfaits

Il les a poussés à utiliser leur raison en vue d'établir une comparaison entre son insignifiant intérêt matériel et son grave préjudice corporel et moral, à l'instar de la parole divine : **(Ils t'interrogent au sujet du vin et des jeux de hasard. Dis : "Ils recèlent un grand péché ainsi que des avantages pour les gens mais leur péché l'emporte sur leur intérêt.")** [2 : al-Baqara : 219]. Cela suggère que les abandonner [le vin et les jeux de hasard] est ce qu'il y a de mieux à faire puisque leur péché l'emporte sur leur intérêt. À partir de là, les fabricants de vin et ceux qui en font commerce pressentent que le vin n'est pas une activité commerciale bénéfique, aussi s'abstiennent-ils de l'importer, avec l'objectif d'écouler leur réserve. Il n'y a alors plus besoin d'en fabriquer à nouveau.





## ●● Troisième étape : l'interdiction partielle, avant et pendant le temps des prières.

Si le vin est interdit de façon partielle durant le moment de la prière, c'est parce qu'il empêche celui qui le consomme de se concentrer en cours de prière. Le noble verset suivant fut révélé : **(Ô croyants ! N'approchez pas de la *ṣalât* alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites.)** [4 : an-Nisâ' : 43]. Ceci a pour résultat de diminuer les occasions de boire. C'était comme si ce texte interdisait le vin durant toute la journée, ne laissant plus aux passionnés de vin que le temps qui vient après la prière de la nuit (*al-'ichâ'*). C'était une restriction faite aux buveurs. C'est ce qui amena les producteurs et vendeurs de vin à sentir que le temps était proche où un tel commerce serait voué à la perte et qu'il n'y aurait rien d'intéressant à en tirer.

## ●● Quatrième étape : l'interdiction définitive

Puis l'étape décisive est arrivée, c'est-à-dire l'interdiction stricte du vin en toutes circonstances. Le décret sans appel a été prononcé dans la parole divine suivante : **(Ô vous qui avez cru, [sachez que] le vin, le jeu de hasard, les bétyles (les pierres dressées) et les flèches divinatoires ne sont qu'une abomination provenant du diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez.)** [5 : al-Mâ'ida : 90]. À partir de ce moment-là, les croyants ont dit : « Seigneur, nous cessons. ». Les producteurs n'ont pas été fortement touchés car ils n'ont subi que de légères pertes suite à cela.

## ●● Troisièmement : le problème de l'esclavage

L'esclavage est un phénomène aussi vieux que le monde. Ce n'est pas Muḥammad (ﷺ) qui l'a institué. Il a existé des milliers d'années avant lui et avant sa mission. L'esclavage demeurera un problème persistant que ce soit sous sa forme explicite (assumée) ou sa forme cachée (inavouée). Il résulte de la tyrannie de l'homme, de son désir d'asservir ceux qui sont autour de lui et de leur prendre leur liberté grâce à sa force et à leur faiblesse, exactement comme dans la jungle, où seul le plus fort subsiste, où le plus fort réduit le plus faible en esclavage et où l'on n'obtient un droit qu'avec l'usage de la force.

Muḥammad (ﷺ) qui a été envoyé par son Seigneur afin de délivrer



l'humanité de ses passions, ne pouvait pas ne pas porter son attention sur ce phénomène et lui apporter une solution. Cependant, un obstacle se dressait sur le chemin de la réforme. En effet, ô comme il est simple de décréter des lois mais ô combien il est difficile de les appliquer si en cela il y a un préjudice réel et reconnu. Or, les esclaves étaient une propriété que l'on détenait. Ils constituaient une partie de la richesse. Certains d'entre eux étaient vendus en cas de besoin. On en faisait un commerce et l'on gagnait sa vie en les vendant. Si une loi était décrétée ordonnant de libérer les esclaves, qui dédommagerait les maîtres pour leurs droits et leurs biens ainsi perdus ? Muḥammad apparaîtrait alors comme celui qui est venu priver les gens de leurs propriétés. Il fallait donc une solution qui réalise les deux buts à la fois : d'une part, affranchir les esclaves et faire progressivement disparaître le phénomène de l'esclavage et d'autre part, faire que les détenteurs de biens gardent leurs biens. Il y eut alors dans sa législation ce que les spécialistes appellent « *taḍyîq al-madkhal* » (raréfier les opportunités d'entrée [en esclavage]) et « *tawsi` al-makhrāj* » (multiplier les opportunités de sortie [d'esclavage]).

La raréfaction des opportunités d'entrée [en esclavage] s'est faite en abolissant toutes les voies menant à l'esclavage [c'est-à-dire en tarissant celui-ci à ses sources], à l'exemple des rapt, de la servitude pour insolvabilité (quand un homme n'arrivait pas à rembourser ses dettes, il devenait l'esclave de son créancier), de la pauvreté et autres. Il réduisit les canaux de l'esclavage jusqu'à les limiter à une seule cause qui, exceptionnellement n'a pas été abolie, à savoir : la guerre. Quant à la multiplication des opportunités de sortie [d'esclavage], elle s'est faite par les moyens suivants :

**Premièrement** : inciter [les gens] à libérer les esclaves.

**Deuxièmement** : leur donner [aux esclaves] l'occasion de racheter leur propre personne par le biais de la *mukâtaba* [contrat d'affranchissement entre le maître et son esclave], la *mukâtaba* étant une disposition légale qui donne à l'esclave le droit de gagner sa liberté en échange d'une somme d'argent : **(Concluez le contrat d'affranchissement avec eux si vous reconnaissez du bien en eux et donnez-leur une partie des biens qu'Allah vous a accordés.)**

[24 : an-Nûr : 33].



**Troisièmement** : Allah a fait que l'acte d'affranchir un esclave soit une expiation pour un certain nombre de fautes (comme l'homicide par exemple). Il a aussi fait qu'il soit aussi efficace que le jeûne puisque l'affranchissement expie ce qu'expie deux mois de jeûne consécutif(s). Quant à l'expiation du *zihâr*, elle consiste aussi en l'affranchissement d'un esclave, le *zihâr* étant le fait pour un homme de dire à son épouse : « Tu es [interdite] pour moi telle ma mère. » ou « ...telle ma sœur. ». C'est aussi cette expiation qui est requise d'un homme qui s'est uni à sa femme dans la journée du ramadan et de celui qui s'est parjuré.

**Quatrièmement** : il n'existe pas un seul texte du Qur'ân ni aucune parole de Muḥammad (ﷺ) donnant l'ordre de faire des esclaves ou y incitant, contrairement à l'affranchissement qui est objet d'incitations répétées et insistantes et qui est cité conjointement avec les meilleures et les plus nobles œuvres pieuses, comme dans la parole d'Allah (ﷻ) : **(C'est affranchir un esclave ou donner à manger en temps de disette.)** [90 : al-Balad : 13 et 14]. Il y en a de nombreux autres de ce genre.

Quant aux esclaves eux-mêmes, l'islam a sauvegardé leurs droits d'une manière sans pareille, n'existant dans aucune autre législation. Nous évoquerons les droits suivants :

**Premièrement** : le fait qu'ils soient sur un pied égalité avec leurs maîtres s'agissant de manger, boire et se vêtir, conformément à la parole du Prophète (ﷺ) : « Vos frères [que sont vos esclaves] sont vos serviteurs, Allah a fait qu'ils soient sous votre autorité. Celui qui a ainsi un frère sous son autorité, qu'il lui donne à manger comme lui mange et qu'il l'habille comme lui s'habille. »<sup>(1)</sup>.

**Deuxièmement** : les fréquenter avec gentillesse et justice :

On rapporte que `Utmân [ʿUthmân] ibn `Affân (رضي الله عنه) a pincé l'oreille de l'un de ses esclaves [en guise de réprimande] parce qu'il avait commis une faute. Plus tard, il lui dit : « Viens et pince mon oreille ! ». L'esclave refusa mais `Utmân insista. Il commença alors à pincer mollement. `Utmân ordonna : « Pince fort car je ne pourrai pas supporter la punition du jour du jugement [pour ce que

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2545) et Muslim (1661).



je t'ai fait, si tu ne me rends pas la pareille]. ». L'esclave lui dit : « Maître, il en est de même [pour moi]. Le jour que tu redoutes, moi aussi je le redoute. ».

Quand `Abdurrahmân ibn `Awf (رضي الله عنه) marchait avec ses esclaves, personne ne pouvait le distinguer d'eux parce qu'il ne les devançait pas et était habillé comme eux.

`Umar ibn al-Khaṭṭâb (رضي الله عنه) a vu un jour en passant des esclaves debout qui ne mangeaient pas avec leurs maîtres. Il se mit en colère et dit aux maîtres : « Qu'ont certaines personnes à se privilégier au détriment de leurs serviteurs ? ». Il appela les domestiques et ils mangèrent avec eux.

Un homme est entré chez Salmân (رضي الله عنه) et le trouva en train de pétrir (le pain), alors qu'il était gouverneur (de la région). Il lui demanda : « Ô Abû `Abdullâh, que vois-je là ? ». Il répondit : « J'ai envoyé le domestique pour quelque affaire et je déteste le charger de deux travaux à faire. ».

**Troisièmement** : l'interdiction de les agresser en les frappant ou en les insultant ou de toute autre manière :

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui accuse son serviteur, alors que celui-ci est innocent de ce dont il l'accuse, sera fouetté le jour de la résurrection, à moins qu'il ne soit effectivement comme il a dit. »<sup>(1)</sup>.

Il a aussi dit : « Celui qui gifle ou frappe son esclave doit expier (sa faute) en l'affranchissant. »<sup>(2)</sup>.

**Quatrièmement** : il a fait en sorte que le fils issu de l'union du maître avec son esclave soit de condition libre.

**Cinquièmement** : l'islam a particulièrement incité à libérer les femmes esclaves.

**Sixièmement** : quand l'esclave donne un enfant à son maître, elle ne reste plus esclave mais devient de condition libre. On lui donne alors le qualificatif de « *umm walad* » [mère d'enfant(s)]. Cela implique qu'elle est affranchie.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6858) et Muslim (1660).

(2) Rapporté par Muslim (1657).



**Septièmement** : il a demandé qu'on les appelle en usant de vocables comportant plus de respect. En effet, le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne dites ni " `abdi" ni "amati" ("mon esclave" respectivement au masculin et au féminin), mais dites plutôt : "fatây" (mon garçon, mon valet) et "fatâtî" (ma fille, ma servante). ». Ceci en raison de ce que l'on trouve dans le Qur'ân : **(Ne poussez pas à la prostitution vos servantes (fatayât, sing . : fatât).)** [24 : an-Nur : 33] et en raison de ce qu'on trouve dans l'autre verset : **(...alors (épousez) une femme parmi vos servantes croyantes (fatayât, sing . : fatât).)** [4 : an-Nisâ' : 25].

**Huitièmement** : seule l'esclave non mariée est permise au maître, ceci afin de l'honorer [d'améliorer son statut, sa situation].<sup>(1)</sup>

Et ainsi de suite en termes de droits importants qui leur assurent le droit à une vie honorable et agréable. Ces dispositions de la loi islamique diminuaient donc les occasions de tomber dans l'esclavage tout en multipliant les occasions d'en sortir, ce qui réalisait ainsi l'équilibre recherché entre la dimension sociale de cette question et sa dimension économique.

## ●● Développer une bonne attitude économique chez les individus

Muḥammad (ﷺ) a, dans nombre de ses recommandations, appelé au développement de la responsabilité individuelle en matière de comportement économique, ceci en mettant l'accent sur l'importance du travail pour l'individu et sur sa responsabilité à ce sujet.

Muḥammad (ﷺ) considérait que le travail est le meilleur moyen pour l'homme de gagner sa vie. Il expliqua à ses disciples que les prophètes, paix et bénédiction divine sur eux, avaient ce comportement. En effet, al-Miqdâm (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Personne ne mange une nourriture meilleure que celle qu'il gagne en travaillant de ses propres mains. Or, le prophète d'Allah Dâwûd (عليه السلام) consommait la nourriture qu'il gagnait du travail de ses mains. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) incitait ses Compagnons à gagner honnêtement leur vie et leur montrait que les domaines d'activité sont nombreux. Ibn `Abbâs,

(1) Voir : Ibrâhîm al-`Abbâdî, *Jadaliyyât al-fîkr [al-islâmî] al-mu`âşir*.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2072).



qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte que des Compagnons du Prophète (ﷺ) sont arrivés à un point d'eau (habité). Il y avait parmi les habitants une personne qui avait été piquée (par un scorpion) ou mordue (par un serpent). Un des habitants vint à eux et leur demanda : « Y a-t-il parmi vous un guérisseur, car il y a parmi les gens du point d'eau quelqu'un qui souffre d'un envenimement ? ». Un homme parmi les Compagnons est parti. Moyennant moutons, il lut [en guise d'invocation de guérison] la sourate *al-Fâtiḥa* [la première du Qur'ân] et l'homme fut guéri. Le « guérisseur » amena les moutons auprès de ses compagnons mais ceux-ci désapprouvèrent la chose, lui faisant ce reproche : « Tu as pris une compensation pour [avoir récité] le livre d'Allah ? ». Ils furent ainsi jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à Médine. Ceux-ci dirent : « Ô Messager d'Allah, il a pris un salaire sur le livre d'Allah ! ». Le Messager (ﷺ) répondit : « Le livre d'Allah mérite plus que toute autre chose que l'on en fasse usage pour gagner un salaire. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) encourageait ses Compagnons à travailler pour gagner leur vie. Ils lui rendaient des services et lui leur donnait leur salaire en contrepartie. Ibn `Abbâs raconte que le Prophète (ﷺ) s'est fait pratiquer une saignée et donna son salaire<sup>(2)</sup> à l'homme qui la lui a faite.

Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) appela un jour un serviteur qui pratiquait les saignées pour qu'il lui en fasse une, puis quand celui-ci l'eut saigné, il demanda qu'on le paie en lui donnant un ou deux *ṣâ`* (soit quatre ou huit *mudd*) [d'une denrée alimentaire], à moins que ce ne fut un ou deux *mudd* [soit une ou deux fois la capacité des deux mains réunies]. Il (le Prophète (ﷺ)) intercêda en sa faveur [auprès de son maître] pour que soit allégée la contribution qu'il doit [mensuellement à son maître] et celle-ci fut allégée<sup>(3)</sup>.

Ces faits sont bien plus que la pratique d'une simple activité commerciale de la part de Muḥammad (ﷺ) mais ils sont, de sa part, une confirmation du caractère légal du fait de pratiquer un travail rémunérateur. Ils confirment aussi que ces activités sont des gagne-pain autorisés. C'est la raison pour laquelle

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5737) et Muslim (2201).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5691) et Muslim (1202).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2281) et Muslim (1577).



les narrateurs de hadiths transmettent ces textes et les mettent par écrit. On remarquera aussi que ceux qui pratiquent ces métiers et autres occupations aiment à citer de tels faits.

## ●● L'encouragement à acquérir des propriétés et à fertiliser les terres incultes qui n'ont pas de propriétaire

Entre autres moyens utilisés par Muḥammad (ﷺ) à l'égard de ses Compagnons pour développer (ou dynamiser) l'activité économique, il y a la possibilité donnée de devenir propriétaire d'une terre afin d'y pratiquer l'agriculture.

En effet, Muḥammad (ﷺ) a posé le principe disant que celui qui rend cultivable une terre qui n'a pas de propriétaire, celle-ci devient sa propriété. Asmar ibn Muḍarris aṭ-Ṭāʾi rapporte : « Je suis venu voir le Prophète (ﷺ) et je lui ai fait le serment d'allégeance. Il a alors dit : "Celui qui, avant tout autre musulman, est le premier à atteindre un point d'eau, celui-ci lui appartient." Les gens se mirent alors à se dépêcher et à délimiter [des parts de terrain] »<sup>(1)</sup>.

D'après `Āʾiḥa, qu'Allah soit satisfait d'elle, le Prophète (ﷺ) a dit : « Qui bonifie une terre n'appartenant à personne [en la rendant cultivable et/ou habitable], a plus de droit sur elle qu'un autre. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) ne s'est pas contenté uniquement de donner la permission mais il a aussi encouragé et incité à cela, informant que l'homme est récompensé pour un tel travail. En effet, Jâbir ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte que le

Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Qui rend une terre abandonnée [qui est en friche et sans propriétaire] propice à la vie [en la rendant fertile, cultivable, habitable] reçoit pour cela une récompense [auprès d'Allah]. Ce qu'en consomment les êtres vivants est compté pour lui comme aumône. »<sup>(3)</sup>.

## ●● Orientation du choix des moyens de subsistance

La manière de faire de Muḥammad (ﷺ) quand il incite les gens à œuvrer en vue de gagner leur subsistance est une manière mesurée et équilibrée

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (3071).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2335).

(3) Rapporté par Aḥmad (14091).



puisqu'il n'a pas donné la permission de gagner sa vie par tout moyen que l'on veut (sans restriction ni condition).

Il a, en effet, interdit toute acquisition qui se fait en exerçant une activité économique qui, à l'origine, n'est pas autorisée par la loi (qui est illicite). Abû Mas'ûd al-Anṣârî (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit le prix du chien, la paye de la prostituée et le salaire du devin<sup>(1)</sup>.

La prostitution et la divination sont interdites dans la loi islamique. Elles ont des conséquences mauvaises sur la société, raison pour laquelle Muḥammad (ﷺ) a interdit la rémunération qui en provient, expliquant que c'est un argent sale. Concernant le chien, il a permis de le détenir en cas de besoin c'est-à-dire pour la chasse, pour [surveiller] les champs [ou les cultures] et pour faire paître les animaux.

Ces enseignements ont eu un effet sur les Compagnons de Muḥammad (ﷺ) puisque `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Abû Bakr avait un esclave qui lui versait un impôt foncier. Abû Bakr s'en nourrissait. Un jour, il amena quelque chose dont mangea Abû Bakr. L'esclave lui dit : "Sais-tu d'où provient cela ?". –Et qu'est-ce que c'est ? lui demanda-t-il. Il répondit : "Durant la période préislamique, j'ai pratiqué la divination pour quelqu'un alors que je ne m'y connaissais pas, je l'ai juste trompé. Il m'a rencontré [dernièrement] et m'a payé. C'est de cela que tu as mangé.". Abû Bakr mit sa main dans sa bouche et se força à vomir tout le contenu de son estomac. »<sup>(2)</sup>.

On n'a pas l'obligation dans une telle circonstance de se faire vomir mais c'était, de la part d'Abû Bakr, une volonté d'être aussi éloigné que possible de la consommation de ce qui est illicite.

Muḥammad (ﷺ) enseigna que le fait de consommer ce qui est illicite, empêche les invocations d'être exaucées par Allah. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : "Ô gens ! Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon. L'ordre qu'il a donné aux messagers, il l'a aussi donné aux croyants, puisqu'il a dit : **(Messagers ! Mangez de ce qui est bon [et licite] et faites le bien. Je suis parfaitement informé de ce que vous faites.)** [23 : al-Mu'minûn : 51]

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2237) et Muslim (1567).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3842).





et a dit : **(Croyants ! Mangez de ce qui est bon [et licite], de ce que nous vous avons accordé.)** [2 : al-Baqara : 172].’ Puis, il [le Prophète ﷺ] évoqua le cas de l’homme qui fait un long voyage. Ébouriffé et plein de poussière, celui-ci tend ses mains vers le ciel [pour implorer] : “Seigneur ! Seigneur !” Or, sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite, ses vêtements sont illicites et lui à grandi en consommant de l’illicite. Comment une telle personne peut-elle être exaucée ?” »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a interdit certains moyens d’acquisition de la subsistance, moyens qui constituent peut-être un revenu pour certains mais au détriment d’autres.

### ●● Parmi ces moyens en question, que Muḥammad (ﷺ) a interdits, il y a notamment :

- Ce qui entraîne une injustice à l’égard d’autrui. Il a bien précisé que les biens des gens ne sont pas permis sauf de leur plein gré et avec leur accord<sup>(2)</sup>. Il a interdit les taxes [mukûs]<sup>(3)</sup>, c’est-à-dire ce genre d’impôts que certains extorquent par autorité et en toute injustice. Il a aussi interdit de s’approprier l’argent de l’orphelin et a sévèrement mis en garde à ce sujet<sup>(4)</sup>.
- Les activités comportant de l’escroquerie et de la tromperie. En effet, il a interdit la fraude de façon générale et a mis en garde à ce propos afin que toutes les sortes de fraudes modernes et nouvelles soient concernées par cette interdiction. Il a interdit au vendeur de cacher le défaut de la marchandise. Il (le Prophète (ﷺ)) passa un jour par le marché et s’arrêta près d’un homme qui vendait une denrée alimentaire. Il enfonça sa main dans la marchandise et sentit de l’humidité [dans le fond]. Il lui ordonna de mettre cette nourriture mouillée au-dessus du tas afin que l’acheteur puisse acheter en toute connaissance de cause<sup>(5)</sup>.

(1) Rapporté par Muslim (1015).

(2) Rapporté par Aḥmad (20172).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (2937).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (2767) et Muslim (89).

(5) Rapporté par Muslim (102).



- Il a interdit les transactions qui mènent aux querelles, aux disputes et aux désaccords entre les deux parties. C'est ainsi qu'il a prohibé la vente à l'aveugle<sup>(1)</sup> et la vente aléatoire. Il a aussi interdit que quelqu'un vende ou achète en concurrence avec son frère<sup>(2)</sup>, c'est-à-dire le fait qu'un homme vienne s'immiscer entre un vendeur et un acheteur qui sont en discussion et propose au vendeur un meilleur prix que celui proposé par l'acheteur, la vente aux enchères n'étant pas concernée par cet interdiction.

### •• Éviter d'intervenir dans l'activité économique

Muhammad (ﷺ) a veillé à laisser les règles du marché agir de manière naturelle sans intervention de sa part. Anas (رضي الله عنه) rapporte : « Les gens demandèrent : "Messager d'Allah ! Les prix ont augmenté, fixe-les donc pour nous." Le Messager d'Allah (ﷺ) a répondu : "C'est Allah qui est Le-Déterminateur-des-Prix (*al-Musa`ir*). Il est le Rétenteur-Répartiteur (*al-Qâbiḍ – al-Bâṣiṭ*) et le Pourvoyeur (*ar-Râziq*). J'espère que quand je rencontrerai Allah, il n'y aura personne parmi vous qui me réclamera de dédommagement pour un sang (répandu) ou un bien (matériel)." »<sup>(3)</sup>.

En revanche, si la cause (de la flambée des prix) est une entente entre les marchands qui projettent de nuire aux intérêts des gens, alors une telle situation exige cette intervention.

### •• Économiser l'argent public

Muhammad (ﷺ) a insisté sur l'importance de ménager l'argent public. Il s'appliqua à éduquer ses disciples à faire preuve de responsabilité concernant cet argent important. Il a en effet mis en garde de se montrer négligent à l'égard du trésor public ou d'en faire un usage inadéquat, allant même jusqu'à menacer ceux qui s'en rendent coupables d'une punition dans l'au-delà. Khawla al-Anṣâriyya, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte qu'elle a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « Il y a des hommes qui pataugent en

(1) Rapporté par Muslim (1513).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2160) et Muslim (1413).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (3451), at-Tirmidzî (1314) et Ibn Mâjah (2200).



toute injustice dans l'argent qu'Allah a mis à leur disposition. Ils auront le feu (de l'enfer) le jour de la résurrection. »<sup>(1)</sup>.

Quand il faisait des recommandations à ceux qui avaient des tâches en lien direct avec la gestion et le maniement des fonds publics, il insistait pour que cette responsabilité soit correctement assumée. Il veillait à ce que ces gens, en compensation de ces tâches qu'ils accomplissaient, reçoivent un salaire suffisant. Burayda rapporte du Prophète (ﷺ) ce propos : « Celui que nous employons à une tâche et à qui nous octroyons quelque chose (comme salaire), tout ce qu'il prendra en sus de cela (du salaire) sera considéré comme une fraude (une subtilisation). »<sup>(2)</sup>.

Muhammad (ﷺ) était également rigoureux s'agissant des infractions commises dans le cadre de la gestion du trésor public même si une telle infraction résultait d'une volonté de bien faire ou d'une ambiguïté dans la compréhension. Abû Hamîd as-Sâ'idî explique que le Messenger d'Allah a employé quelqu'un [à une fonction]. Cet employé, après avoir terminé sa tâche, vint à lui et dit : « Messenger d'Allah ! Ceci est pour vous et ceci m'a été offert en cadeau. ». Il (le Prophète (ﷺ)) lui répliqua : « Que n'étais-tu resté chez ton père et ta mère pour voir si on t'aurait fait ou non des cadeaux ? ». Puis le Messenger d'Allah (ﷺ) se leva le soir après la prière. Après avoir prononcé les paroles de l'unicité et loué Allah comme il se doit, il dit : « Ceci étant dit, comment se fait-il que lorsque nous employons quelqu'un, celui-ci vient à nous et nous dit : "Ceci provient de la fonction (que vous m'avez confiée) et cela est un cadeau qu'on m'a fait." ? Que n'était-il resté chez son père et sa mère pour voir si on lui aurait fait ou non des cadeaux ? »<sup>(3)</sup>.

Pour que l'employé qui manie l'argent public n'ait pas l'audace d'en prendre injustement, Muhammad (ﷺ) lui assurait ses droits personnels, de la sorte il pouvait se passer de le lorgner. Al-Mustawrid ibn Chaddâd a dit qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Que celui qui est employé par nous prenne femme, qu'il se dote d'un serviteur s'il n'en a pas et qu'il se dote d'une maison

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3118).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (2943).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (6636) et Muslim (1832).



s'il n'en a pas. ». Quand l'employé se dote de plus que ça, Muḥammad (ﷺ) le qualifie de fraudeur (*ghâll*) ou de voleur (*sâriq*)<sup>(1)</sup>.

## ●● Épargner les ressources communes

Autre aspect du changement économique opéré par Muḥammad (ﷺ) : le fait qu'il ait mis l'accent sur la préservation des ressources communes. En effet, les ressources dont dépendent les intérêts de tout le monde ne peuvent être une propriété individuelle.

Muḥammad (ﷺ) a énoncé cette règle en disant : « Les musulmans ont un droit égal d'accès à trois choses : l'eau, le pâturage et le feu [le bois mort]. »<sup>(2)</sup>.

Donc, les pâturages dont tout le monde a besoin, les sources et puits publics et les moyens pour allumer le feu, toutes ces choses ne doivent pas être la propriété privée d'un individu car les intérêts des gens en dépendent. Ces trois choses (citées) étaient celles présentes à l'époque du Prophète (ﷺ), mais on peut généraliser à d'autres choses, à d'autres époques, si les mêmes conditions sont réunies.

Quand il accordait un terrain à l'un de ses gouvernés, il évitait particulièrement de lui céder les ressources communes. Abyaḍ ibn Ḥammâl raconte qu'il est venu (de loin) pour voir le Messenger d'Allah (ﷺ). Il lui demanda la cession des marais salants qui se trouvaient à Ma'rib (c'est-à-dire à titre gratuit). Il les lui céda (c'est-à-dire qu'il lui en fit don). Tandis que l'homme s'en allait, une personne de l'assistance fit remarquer : « Sais-tu ce que tu lui as cédé ? Ce que tu lui as cédé [c'est-à-dire le sel] est [abondant] comme une eau intarissable et toujours disponible [c'est-à-dire à portée de main, ne nécessitant pas d'effort à fournir]. » Alors, il le lui retira.<sup>(3)</sup>

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (2945) et Aḥmad (17554).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (3477) et Aḥmad (22573).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (3064) et at-Tirmidzî (1380).



## ●● Que l'homme offre gracieusement ce qu'il ne lui est pas préjudiciable d'offrir.

Muḥammad (ﷺ) recommanda à l'homme d'offrir aux autres ce qui n'a pas d'incidence négative sur ses biens. Un exemple illustrant cela est donné par le propos d'Ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, puisqu'il a dit : « Le Prophète (ﷺ) a interdit de recevoir une contrepartie quand on prête un mâle reproducteur [afin qu'il féconde la femelle]. »<sup>(1)</sup>.



---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2284).



## ● Le changement politique

Les politologues et spécialistes du droit constitutionnel disent qu'un État repose sur quatre fondements qui sont : un territoire, une population, une législation et une autorité. Point d'État sans ces quatre éléments fondamentaux.

Nous tenterons ici d'exposer les étapes successives de la constitution de l'État tel que bâti par Muḥammad (ﷺ). Il n'y a pas eu d'État islamique, au sens d'un véritable État, sinon qu'à Yatsrib [Yathrib], le lieu où ont émigré Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux. Aucun groupe musulman avant cela n'avait formé d'État islamique.

## ● Les étapes de [la formation de] l'État fondé par Muḥammad (ﷺ)

### ● L'étape pré-médinoise [=pré-hégirienne]

L'objectif de Muḥammad (ﷺ) était clair : il œuvrait à la fondation d'un État qui promeut la religion et qui la transmet aux gens. Mais il faisait que cet objectif ne l'éloigne pas de ses principes [et de sa manière d'être]. En effet, il veillait d'abord à montrer cette vérité qui est qu'il n'a pas été envoyé pour être roi ou chef d'État car si c'était cela son but, il aurait saisi l'occasion en or qui lui avait été offerte par les Mecquois, dans les débuts de sa prédication, quand ils lui avaient proposé d'être leur roi en échange de l'abandon de sa mission religieuse. Il avait alors refusé.

La royauté n'était pas un impératif chez lui. L'exercice du pouvoir n'était qu'un moyen pour transmettre le message de son Seigneur (ﷻ) et pour amener les gens à ce qu'ils adorent leur Créateur.

Le premier groupe [musulman] se constitua à la Mecque. Deux éléments constitutifs essentiels étaient présents : le territoire et la population. Il manquait deux éléments : l'autorité et la législation. En effet, ni Muḥammad (ﷺ) ni les musulmans n'avaient d'autorité à la Mecque puisqu'ils n'étaient que des individus tandis que le pouvoir en place les attaquait, les persécutait et leur infligeait les pires épreuves. De plus, ils n'avaient pas une législation arrivée à son terme [=complète] puisque le Qur'ân n'a été révélé à Muḥammad (ﷺ) avec les prescriptions dans leur entièreté qu'après l'hégire et seulement après l'établissement de l'État. La plupart des passages du Qur'ân



dits « *de période mecquoise* » [c'est-à-dire révélés avant l'hégire] insistaient plutôt sur les éléments de la foi et sur les qualités morales, affirmant ces notions à l'aide de conseils qui font appel au bon sens, à l'aide de récits de prophètes antérieurs et de tout ce qui invite à l'adoration, à l'unicité et aux belles qualités morales.

Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons ont fait preuve de patience dans l'espoir qu'une amélioration de la situation politique ait lieu dans la ville mais celle-ci n'eut pas lieu. Au contraire, l'hostilité devint plus féroce et plus intense. Le danger de l'extermination le frôla lui et ses Compagnons. Il n'y avait pas d'autre choix que chercher un autre lieu où fonder l'État islamique.

Muḥammad (ﷺ) s'attacha à expérimenter un certain nombre de choix dans sa démarche de construire son État :

Il se rendit à aṭ-Ṭā'if. Là, il appela ses habitants à l'islam et les invita à l'accepter mais ils refusèrent son message. Ils refusèrent plus catégoriquement sa prédication que les Mecquois eux-mêmes.

Il saisissait l'occasion de l'arrivée des délégations des tribus arabes, qui venaient à la Mecque pendant la période du pèlerinage, pour aller à leur rencontre, leur proposer l'islam et leur demander qu'il puisse s'exiler chez eux.

La onzième année après le début de la révélation (du Qur'ân), une délégation, composée de six arabes de la ville de Yatsrib, est arrivée. Certains étaient de la tribu al-Aws et d'autres de la tribu al-Khazraj. Ils avaient comme concitoyens à Yatsrib, des tribus juives. Ils avaient entendu d'eux une information qui ne cessait de circuler parmi eux et annonçant l'imminence de l'apparition du prophète de la fin des temps. Quand ils virent ses caractéristiques [en la personne de Muḥammad (ﷺ)], ils s'empressèrent de croire en lui, de peur d'être devancés en cela par les juifs. Ils repartirent chez les leurs [à Yatsrib], puis, l'année suivante, soit la douzième année de la révélation, ils revinrent à douze et proclamèrent leur conversion devant Muḥammad (ﷺ). Depuis, Muḥammad (ﷺ) envisagea Yatsrib comme une base pour la diffusion et l'essor de l'islam, loin de la Mecque.

Avec ce groupe, il envoya son ambassadeur chez les habitants de Yatsrib pour leur enseigner l'islam. Il s'agit de Muṣ`ab ibn `Umayr (رضي الله عنه). Ce fut le premier



envoyé du Prophète pour la cause de l'islam. L'année suivante, Muṣ`ab revint, accompagné par soixante-treize hommes et deux femmes, durant la saison du pèlerinage. Muḥammad (ﷺ) convint avec eux d'un rendez-vous pour les rencontrer. Après une série de mesures [de précaution] minutieuses pour éviter d'être repérés par quelqu'un, que ce soit quelqu'un parmi [les idolâtres de] leur groupe avec qui ils sont venus [de Yatsrib] ou parmi les habitants de la Mecque, il se réunit avec eux.

Cette réunion fut le congrès préparatoire et fondateur de l'État islamique naissant. Il fallait donc qu'elle soit l'objet d'attentions et de précautions particulières et qu'elle soit entourée du plus grand secret, tenue secrète même aux musulmans habitant la Mecque. Personne donc n'en eut connaissance, à l'exception de ceux qui y prirent part. Il n'y eut qu'Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq et `Alî ibn Abî Ṭâlib, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui furent mis dans la confiance. Ils avaient pour tâche de surveiller les lieux, afin que personne ne découvre l'emplacement ou n'ait vent du rassemblement.

Durant cette réunion, un accord fut conclu, prévoyant que Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons quittent la Mecque pour les rejoindre à Yatsrib et que celle-ci devienne leur patrie et la patrie de la religion.

Il était prévu aussi qu'ils doivent totale fidélité à l'islam et au prophète de l'islam, que l'autorité là-bas revienne à Muḥammad (ﷺ) dès qu'il les rejoindra, que la législation qui les gouvernera sera celle révélée par Allah dans son Qur'ân ou inspirée au Messager (ﷺ) et transmise par ses soins. Il était prévu qu'ils supportent leur part de fatigue et de difficultés mais aussi les foudres de tous les Arabes. Lors de la réunion, il ne leur a pas promis de gains en ce monde mais leur a promis la récompense d'Allah (ﷻ). Les personnes présentes ont donné leur accord et ont fait le serment solennel.

La présence des deux femmes lors de ce rassemblement historique d'une importance capitale est peut-être une heureuse évocation du fait que les femmes sont semblables aux hommes dans cette religion et que le fardeau de la fondation du nouvel État repose sur tous (hommes et femmes), ce que les faits confirmeront par la suite.





Après moins d'un mois, les musulmans se sont mis à rejoindre Yatsrib. Les émigrations se succédèrent par vagues. Le dernier à émigrer fut Muḥammad (ﷺ) et son Compagnon Abû Bakr (رضي الله عنه), après qu'il fut rassuré au sujet de l'émigration de ses Compagnons avant lui.

## ●● La période médinoise et la création de l'État

Depuis le début de cette période, Muḥammad (ﷺ) était devenu le chef de cet État en voie de constitution. Il œuvrait à renforcer ses fondations afin qu'il puisse résister devant tous les obstacles.

Muḥammad (ﷺ) savait que cet État était menacé par de nombreuses puissances. Il se tint donc prêt vis-à-vis de toutes ces menaces à l'aide de quelques soutiens. Il réussit à consolider les bases de cet État en pleine jeunesse. Il commença d'abord par prendre une série de mesures politiques, dont :

### 1) La construction de la mosquée :

La mosquée ne se résumait pas à un simple lieu destiné à l'accomplissement des prières mais, pour les musulmans, il faisait aussi office de parlement qui renfermait des sages dignes d'être consultés et où se prenaient des décisions importantes.

### 2) L'instauration du contrat social :

Cette mesure consistait en une fraternisation entre les Émigrés (*al-Muhâjirûn*) et les Soutiens (/les Auxiliaires : *al-Anṣâr*) et la mise par écrit d'un document en ce sens, document qui énonçait les droits et devoirs de toutes les parties, avec, pour principe important et fondamental, l'égalité en droit entre tous les membres de la société. Il y eut également les pactes qu'il fit avec les juifs de Médine et ses alentours.

### 3) Les pactes avec l'extérieur, afin de protéger l'État :

Ils eurent lieu avec certaines tribus éparpillées et particulièrement avec celles que les habitants de Médine rencontraient sur leur chemin quand ils partaient faire du commerce. Il (le Prophète ﷺ) profitait des voyages qu'il faisait à l'extérieur (de Médine) pour conclure des pactes avec les tribus qu'il rencontrait le long de sa route. Il commença à faire



cela depuis son premier voyage et continua jusqu'à la dernière bataille qu'il mena, ne cessant d'élargir à chaque fois l'étendue des tribus avec lesquelles il faisait des pactes.

#### 4) Constitution de l'armée musulmane :

Muhammad (ﷺ) travailla à mettre en garde ses Compagnons contre la menace que font peser sur leur jeune État les ennemis extérieurs, particulièrement les Mecquois. Il commença donc à constituer l'armée afin de les défendre et protéger leurs biens. Dans cet État-là, les troupes étaient formées de tous ceux qui avaient la capacité de porter les armes.

Tous les individus dans l'État étaient incorporés dans l'armée de réserve de sorte que chaque fois qu'un ennemi les attaquait ou qu'ils percevaient son caractère menaçant, tous devenaient des combattants, portaient les armes et sortaient avec. N'en étaient exemptés que les femmes, les vieillards et les malades. Cependant, les femmes accompagnaient les troupes pour s'occuper de tâches qui leur conviennent comme les soins aux malades/aux blessés, le ravitaillement des soldats en eau, la préparation des repas etc.

#### 5) L'harmonie entre le chef et ses soldats :

Muhammad (ﷺ) n'a pas laissé son statut de chef l'éloigner de ses Compagnons et sa communauté car il était toujours en relation avec eux, leur expliquant toute chose avec précision et franchise, si bien que chacun d'entre eux devenait soucieux pour cette religion, supportant les conséquences de toute décision que prendrait le chef, car c'est comme si c'était une décision prise collectivement.

C'est pourquoi nous ne sommes pas étonnés que la réponse des Compagnons soit la même à chaque fois qu'il y avait une situation conflictuelle. Voici Sahl ibn Sa'd t qui nous raconte ce qu'il se passa le jour de la bataille de Khaybar, jour où Muhammad (ﷺ) demanda à `Alî ibn Abî Tâlib t de diriger l'armée pour la prise de Khaybar. `Alî le questionna alors sur l'objectif et le but de la guerre en disant : « Ô Messenger d'Allah, dois-je les combattre jusqu'à ce qu'ils soient comme nous ? ». Il lui



répondit : « Vas-y tranquillement jusqu'à ce que tu te trouves sur leur place. Là, appelle-les à l'islam et informe-les des droits d'Allah qui s'y trouvent [qui existent en islam] et qui leur incombent car je jure par Allah que si par ton intermédiaire Allah guide un seul homme, cela sera mieux pour toi que posséder des chameaux rouges. »<sup>(1)</sup>.

Cet objectif pour lequel on fait la guerre était compris de façon globale et générale même par ceux des générations qui suivirent. En effet, un Tâbi`î (Successeur des Compagnons), du nom de Rib`iyy ibn `Âmir, partit rencontrer Rostom. Celui-ci lui demanda : « Qu'est-ce qui vous amène ? ». Il répondit : « C'est Allah qui nous a envoyés pour qu'il délivre par notre intermédiaire qui il veut, de l'adoration des hommes pour l'adoration d'Allah, de l'étroitesse de la vie terrestre pour sa vastitude, de l'injustice des religions pour la justice de l'islam. Il nous a envoyés porteurs de sa religion vers ses créatures afin que nous les appelions vers lui. Ceux qui acceptent cela de nous, nous accepterons cela d'eux, nous les laisserons en paix, eux et leur terre, pour qu'ils l'administrent seuls. Ceux qui refusent, nous les combattons sans cesse, jusqu'à la réalisation de la promesse d'Allah. ». – C'est quoi la promesse d'Allah ? demanda Rostom. – C'est, répondit-il, le paradis pour celui qui meurt en combattant les réfractaires [qui refusent le message] et la victoire pour ceux restent en vie. Rostom poursuivit : « J'ai bien entendu ce que vous avez dit. Pouvez-vous accorder un délai afin que nous examinions cette affaire ? »<sup>(2)</sup>.

## 6) Administrer l'État avec amour :

Muhammad (ﷺ) ne dirigeait pas les musulmans à la baguette. Il assumait merveilleusement les tâches inhérentes au statut de prophète et de messenger et celles qui relèvent de l'État et de la gouvernance. C'est ainsi qu'il était ferme, mais sans dureté envers ses disciples, et sans laxisme qui pourrait laisser ses ennemis espérer quelque chose de lui. Cependant, la qualité la plus manifeste chez lui est qu'il a réussi à

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3009) et Muslim (2406).

(2) Voir *Târikh aṭ-Ṭabarî* 2/401.



gagner les cœurs de ses Compagnons lesquels l'aimaient d'un amour qui dépasse l'entendement. Ils étaient tout à fait disposés à donner leur vie, la vie de leurs enfants et tout ce qu'ils possèdent pour sauver sa vie à lui. `Umar ibn al-Khaṭṭāb (رضي الله عنه) lui jura un jour en disant : « Je jure par Allah que tu m'es plus cher que ma propre personne. »<sup>(1)</sup>.

Leur amour pour lui est arrivé à un niveau extraordinaire. Même à l'instant où l'homme parmi eux est sur le point de rendre son âme, celui-ci fait des recommandations pour que Muḥammad (ﷺ) soit protégé. Yaḥyā ibn Sa`īd raconte : « Quand ce fut la bataille d'Uḥud, le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : "Qui peut m'apporter les nouvelles concernant Sa`d ibn ar-Rabi` al-Anṣarī ?" Un homme répondit : "Moi, ô Messenger d'Allah !" L'homme partit donc faire le tour des morts et Sa`d ibn ar-Rabi` lui dit : "Qu'y a-t-il ?". L'homme répondit : "Le Messenger d'Allah (ﷺ) m'a envoyé te chercher pour que je lui apporte de tes nouvelles.". Il lui dit : "Repars le voir et transmets-lui de ma part le *salâm* (la salutation) puis informe-le que j'ai reçu douze coups et que la parole que j'avais dite a été accomplie. Dis aux tiens qu'ils n'auront aucune excuse auprès d'Allah s'il reste un seul d'entre eux en vie dans le cas où le Messenger d'Allah (ﷺ) venait à mourir." »<sup>(2)</sup>.

Dans une variante, Sa`d a dit : « Que le *salâm* (la salutation) soit sur le Messenger d'Allah et sur toi et transmets lui (de ma part) : "Ô Messenger d'Allah, je suis en train de sentir l'odeur du paradis. ». Et dis aux miens, les Anṣār [c'est-à-dire les Soutiens, les Auxiliaires, les Médinois de souche], ceci : "Vous n'avez aucune excuse auprès d'Allah si quelqu'un (parmi l'ennemi) venait à atteindre le Messenger d'Allah (de quelque mal) alors qu'il reste une parcelle de vie en vous." ». Sur ce, il rendit l'âme. Qu'Allah l'accueille en sa miséricorde.

Lorsque l'un de ses Compagnons, en l'occurrence Zayd ibn ad-Dutsunna [ad-Duthunna], fut fait prisonnier, Abû Sufyân lui a dit, alors qu'on le conduisait pour qu'il soit tué : « Réponds-moi [sincèrement],

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6632).

(2) Rapporté par Mâlik (1013).



ô Zayd ! N'aimerais-tu pas que Muḥammad soit maintenant ici à ta place pour que nous le mettions à mort et que tu sois chez toi parmi les tiens ? ». Il répondit : « Par Allah ! Je ne voudrais pas que Muḥammad soit maintenant là où il est [chez lui] et qu'il soit touché par une épine pour qu'en échange je sois au sein de ma famille. ». Abû Sufyân, qui n'était pas encore converti à l'islam, s'étonna : « Je n'ai jamais vu quelqu'un aimer quelqu'un comme les Compagnons de Muḥammad aiment Muḥammad ! ». La même réponse a été donnée par Khubayb ibn `Adiyy (رضي الله عنه) alors qu'il était emmené pour être tué, attaché à une planche de bois. En effet, quand ils placèrent Khubayb sur la planche, ils s'adressèrent à lui en lui demandant de leur répondre (sincèrement). –Veux-tu, lui dirent-ils, que Muḥammad soit à ta place ? –Non, leur répondit-il, je jure par Allah le Sublime ! Je n'accepte pas d'être racheté par le fait qu'il soit griffé au pied par une épine ! ». Ils se moquèrent de lui<sup>(1)</sup>.

Une de ses disciples parmi les femmes avait perdu son mari, son frère et son père, tous trois tombés morts sur le champ de bataille après avoir combattu aux côtés de Muḥammad (ﷺ). En dépit de ces malheurs terribles, elle ne demandait des nouvelles de personne, sauf du Prophète (ﷺ). Elle considérait que tout malheur était supportable du moment que le Prophète (ﷺ) était sain et sauf. Sa`d ibn Abî Waqqâṣ raconte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) est passé près d'une femme originaire des Banû Dînâr. Son mari, son frère et son père avaient été tués à Uḥud aux côtés du Messenger (ﷺ). Quand on lui a appris leur mort, elle demanda : "Et qu'est-il arrivé au Messenger d'Allah (ﷺ) ?" On lui répondit : "Il va bien, ô Untelle, et par la grâce d'Allah, il est comme tu désires qu'il soit." –Montrez-le-moi, réclama-t-elle, je veux le voir ! On fit alors pour elle un geste en sa direction pour le lui montrer. Quand elle le vit, elle s'exclama : "Tout malheur, si tu es sauf, est infime" »<sup>(2)</sup>.

Gouverner les hommes nécessite de l'autorité et du pouvoir, soit le pouvoir de la coercition et de la peur soit le pouvoir de l'amour et du

(1) La *Sîra* d'Ibn Katsîr (biographie du Prophète (ﷺ)) 3/125.

(2) Voir *Târikh aṭ-Ṭabarî* 2/74.



respect. Le Prophète (ﷺ) a opté pour le pouvoir de l'amour et du respect car l'autre ne construit pas des hommes et ne peut bâtir des civilisations car à peine les gens sont-ils délivrés de la peur qu'une telle civilisation artificielle s'écroule et encore plus rapidement que ne l'imaginent ses adeptes. L'histoire illustre parfaitement cela car combien de civilisations et d'empires se sont écroulés car fondés sur le pouvoir de la coercition et de la peur. Ils ont disparu en même temps que la disparition de leurs fondateurs qui ont accablé les peuples d'humiliation, de contrainte et de servitude.

## 7) Le principe de la consultation :

Bien que Muḥammad (ﷺ) fût porteur d'un message divin et bien que son évidente sagesse se manifestât clairement dans sa manière de gouverner, la législation islamique a mis l'accent sur la consultation (*chûrâ*) en tant que principe fondamental valable en tout temps et à appliquer quand on gouverne un État, lui laissant ensuite l'initiative de régler certaines affaires d'un commun accord avec les musulmans, ceci afin qu'il inculque aux gens ce principe qui est une des valeurs islamiques sur laquelle il n'est pas possible de transiger.

Pour que ceux qui viendront après lui (ﷺ) ne dévient pas de ce fondement qu'est la consultation et pour que ses successeurs au pouvoir n'abandonnent pas celle-ci quand ils gouverneront après lui, lui-même l'a mise en pratique et la leur a enseignée. Avant cela déjà, les versets coraniques avaient souligné l'importance de la consultation, faisant d'elle une valeur majeure dans la vie des musulmans. Allah a révélé une sourate du Qur'ân qui a été nommée *ach-Chûrâ* (la consultation). C'est dans cette sourate qu'Allah a révélé ces versets qui décrivent les croyants en leur attribuant des qualités parmi lesquelles il y a le fait qu'ils sont des hommes qui pratiquent la consultation, non des hommes qui prennent des décisions de façon arbitraire. En effet, Allah a dit : **(Toute chose qui vous a été donnée n'est que jouissance de la vie présente. Or, ce qui se trouve auprès d'Allah est meilleur et plus durable pour ceux qui croient et placent leur confiance en leur Seigneur, ceux qui évitent péchés graves et vilénies et pardonnent après s'être mis en colère**



**et ceux qui répondent à [l'appel de] leur Seigneur, accomplissent la prière, se consultent à propos de leurs affaires et dépensent de ce que nous leur avons donné.)** [42 : ach-Chûrâ : 36-38].

Al-Qurṭubî écrit dans le commentaire qu'il a fait de ces versets : « Allah a loué la consultation en louant les gens qui se conformaient à cette pratique. Le Prophète (ﷺ) consultait ses Compagnons en leur demandant leur avis concernant les questions militaires. Cela avait lieu souvent concernant les opinions personnelles. En revanche, il ne les consultait pas s'agissant des prescriptions de la loi car celles-ci proviennent d'Allah (par l'entremise de l'inspiration, de la révélation). »<sup>(1)</sup>.

Lors de la bataille de Badr, ce premier combat décisif opposant les musulmans aux idolâtres mecquois, Muḥammad (ﷺ) s'était mis en marche avec un petit nombre de ses Compagnons pour intercepter la caravane. Ils rencontrèrent sur leur chemin une armée nombreuse, dont l'effectif était le triple du leur. Il s'arrêta et consulta les hommes. Abû Ayyûb al-Anṣârî (رضي الله عنه) rapporte : « Le Prophète (ﷺ) a dit : "Quel est votre avis concernant le fait de combattre ces gens ?" Al-Miqdâd ibn `Amr se leva et proclama : "Ô Messenger d'Allah, (s'il faut les combattre) nous ne te dirons pas comme les gens du peuple de Mûsâ ont dit à celui-ci : **(Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez. Nous resterons là où nous sommes.)**" [5 : al-Mâ'ida : 24]. Nous les Anṣâr [C'est Abû Ayyûb qui parle] nous aurions aimé avoir dit des paroles comme celles d'al-Miqdâd plutôt que recevoir (ou posséder) une grande richesse. Le Prophète demanda : "Quel est votre avis (à ce propos) ?" Abû Bakr répondit : "Nous avons appris qu'ils étaient à tel et tel endroit." Le Prophète fit un discours puis demanda : "Quel est votre avis (à ce propos) ?" Sa`d ibn Mu`âdz parla : "Ô Messenger d'Allah, est-ce nous (les Anṣâr) que tu vises par tes paroles ? Je jure par celui qui a été bon avec toi et qui t'a révélé l'Écrit [*al-Kitâb*=le Qur'ân], je n'y ai jamais été et je n'en ai aucune connaissance mais si tu nous emmènes jusqu'à Bark al-Ghimâd du côté du Yémen, nous partirons avec toi et nous n'agissons pas comme ceux qui ont dit à Mûsâ :

(1) Voir le commentaire de ces versets dans : al-Qurṭubî, *al-Jâmi` li-aḥkâmi-l-qur'ân*.



**(Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez. Nous resterons là où nous sommes.)”** [5 : al-Mâ’ida : 24]. Mais nous dirons plutôt : “Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez. Nous sommes avec vous, nous vous suivons.” Il se peut que, après que tu sois sorti pour une certaine chose, Allah en ait ensuite suscité une autre pour toi. Considère ce qu’Allah a suscité et suis-le. Établis donc des relations avec qui tu veux, coupe les relations avec qui tu veux, fais la guerre à qui tu veux, fais la paix avec qui tu veux et prends de nos biens ce que tu veux »<sup>(1)</sup>.

Lors de la bataille d’Uḥud, la deuxième rencontre armée, Muḥammad (ﷺ) consulta ses Compagnons. Il leur donna à choisir entre deux options : ou bien rester à Médine en s’y fortifiant et y attendant l’ennemi ou bien sortir à la rencontre des troupes hors les murs de Médine. Son avis à lui était de rester à l’intérieur de la ville. Ses Compagnons ont préféré la deuxième option. Il abandonna son choix personnel pour le leur. Il fit sortir l’armée et la bataille se solda par la mort de soixante-dix personnes parmi ses Compagnons. Après cela, Allah signifia dans le Qur’ân qu’il ne faut pas imputer la défaite à la consultation et que par la suite, dans toutes les situations, il faut pratiquer celle-ci et ne pas la négliger. En effet, il a dit : **( C’est par une miséricorde d’Allah que tu as été doux avec eux car si tu avais été rude, dur de cœur, ils t’auraient fui [ne seraient pas restés en ta compagnie]. Pardonne-leur donc, prie (Allah) pour la rémission de leurs fautes et consulte-les à propos des affaires, puis une fois ta résolution prise, fie-toi à Allah. En vérité, Allah aime ceux qui s’en remettent à lui.)** [3 : Âl `Imrân : 159].

Muḥammad (ﷺ) avait aussi consulté ses Compagnons à l’occasion du troisième conflit, lorsque les Mecquois avaient décidé d’attaquer les musulmans à Médine, se faisant aider en cela par certaines tribus, formant ce qui est connu sous le terme de « Coalisés » et dont le nombre dépassait celui des musulmans. Salmân al-Fârisî, un musulman originaire de la Perse, lui conseilla de creuser une tranchée autour de Médine.

(1) La *Sîra* d’Ibn Katsîr 2/392.





Muḥammad (ﷺ) accepta cet avis de Salmân. Il ordonna donc de creuser une tranchée autour de la ville<sup>(1)</sup>.

Lors de cette même bataille, Muḥammad (ﷺ) a voulu diviser cette coalition massée autour de Médine en neutralisant un groupe venu en mercenaire. C'est comme s'il voulait que le conflit soit entre lui et Quraych uniquement, particulièrement parce qu'il s'agissait d'un conflit de croyance. En revanche, ceux qui sont venus (combattre) pour l'argent, leur loyauté irait à qui les paierait le plus. Aussi, voulait-il leur donner des biens pour qu'ils partent et laissent l'affaire entre lui et la tribu de Quraych. Il consulta (à ce sujet) ses Compagnons. Ceux-ci, après s'être assuré qu'il ne s'agissait pas d'une décision divine, firent part de leur opposition (à ce plan)<sup>(2)</sup>.

Il consultait ses Compagnons et mettait en pratique les opinions justes qu'elles viennent d'un homme ou d'une femme comme nous avons évoqué cela à l'occasion du récit d'al-Ḥudaybiyya et au cours duquel nous avons rapporté les paroles que lui avait dites sa femme Umm Salama, qu'Allah soit satisfait d'elle.

Le Prophète (ﷺ) a laissé ouverte la question de sa succession (au pouvoir) laissant le soin à ses Compagnons de se consulter à ce sujet. Les gens se sont alors réunis avant qu'il ne soit enterré et ont choisi un successeur parmi eux. Ils ont désigné, pour prendre sa relève, son Compagnon, son ami et premier homme à s'être converti à l'islam, Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq. La mise en pratique (de la consultation) eut donc lieu juste après sa mort. Le principe a été respecté et les musulmans en furent satisfaits.

## ●● Les traits caractéristiques de l'État, tel que fondé par Muḥammad (ﷺ)

Muḥammad (ﷺ) est arrivé tandis que la Péninsule Arabique vivait la division et le morcellement politique car les Arabes n'étaient pas unis et n'avaient pas d'unité politique.

(1) Voir *al-Bidâya wa an-nihâya* 4/95

(2) Ibn Katsîr, *al-Bidâya wa an-nihâya* 4/104



La tribu était le pôle autour duquel ils se rassemblaient ou en vertu duquel ils se séparaient. Il n'existait pas de fondements régissant cette relation et ce lien, ni de critère permettant de définir qui en est membre, de sorte à s'élever au niveau d'un État muni d'institutions. Quand Muḥammad (ﷺ) est venu, il a créé un nouveau système politique, un système complet qui délimite les rôles du gouvernant et du gouverné et qui organise la relation entre eux. Il crée une entité stable et unie qui transcende les entités tribales sans toutefois les effacer ou les effriter.

- **Ci-après, les caractéristiques les plus manifestes de l'État fondé par Muḥammad (ﷺ)**

- **L'assagissement des motivations politiques**

La lutte pour des intérêts politiques représente une des plus importantes menaces qui mettent en danger la stabilité d'une société. Plus les ambitions et prétentions personnelles des membres de la société prennent de l'ampleur et plus il y a d'occasions de lutte et de compétition pour le pouvoir.

À partir de là, Muḥammad (ﷺ) s'efforça d'assagir ces motivations et d'éduquer ses Compagnons à s'abstenir de briguer l'autorité et le commandement.

`Abdurraḥmân ibn Samura rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Ô `Abdurraḥmân ibn Samura ! Ne demande pas le pouvoir car si tu l'obtiens après l'avoir demandé, tu seras laissé l'assumer seul, mais si tu le reçois sans l'avoir demandé, tu seras aidé pour l'assumer »<sup>(1)</sup>.

En plus des conseils généraux qu'il donnait à ses Compagnons, Muḥammad (ﷺ) évitait, dans la pratique, de confier l'autorité à ceux qui la recherchaient et la convoitaient.

Abû Mûsâ (رضي الله عنه) rapporte : « Je me suis rendu chez le Prophète (ﷺ) , en compagnie de deux hommes de mon peuple. L'un des deux hommes dit : "Confie-nous l'autorité, ô Messenger d'Allah." Le deuxième demanda la même chose. Le Prophète (ﷺ) répondit : "Nous n'accordons pas cette chose à qui la demande, ni à qui la brigue avidement. »<sup>(2)</sup>.

(1) [NDT : rapporté par al-Bukhârî, Muslim, at-Tirmidzî et Abû Dâwûd].

(2) Rapporté par al-Bukhârî (7149) et Muslim (1824)



Lorsque Muḥammad (ﷺ) voyait chez quelqu'un de ses Compagnons de la faiblesse ou un manque de capacité à supporter la charge du pouvoir, il lui conseillait de s'en éloigner et de ne pas en prendre la responsabilité.

Abû Dzarr (رضي الله عنه) raconte : « J'ai dit : "Ô Messager d'Allah ! Tu ne me confies pas de poste (à responsabilité) ?". Il m'a alors, de sa main, frappé l'épaule et a dit : "Ô Abû Dzarr ! Tu es faible. Or, c'est un dépôt [une responsabilité dont on doit rendre des comptes] et le jour du jugement ce sera ruine (/humiliation) et regrets, sauf pour celui qui l'aura prise (cette responsabilité, cette charge) en y étant habilité et qui se sera acquitté de ce qu'il devait à cet égard." »<sup>(1)</sup>.

Ce fut la raison pour laquelle Abû Dzarr (رضي الله عنه) n'a jamais exercé le pouvoir sur les musulmans malgré son ancienneté et son mérite dans l'islam.

À travers cela, Muḥammad (ﷺ) confirme que l'exercice du pouvoir est une fonction qui exige de posséder des qualités adaptées. En effet, bien qu'ailleurs il ait plusieurs fois dit du bien d'Abû Dzarr (رضي الله عنه), ici, il lui déconseille d'exercer une autorité car son tempérament personnel ne convient pas à cette fonction.

C'est donc un enseignement adressé à tous ceux qui viendront par la suite et qui ne sont pas capables d'assumer cette charge et ces affaires, d'en rester éloignés et de ne pas s'en charger.

Muḥammad (ﷺ) a expliqué à sa communauté qu'il est dans la nature des hommes de rechercher le pouvoir. Aussi a-t-il mis les gens en garde à ce propos. En effet, Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Vous allez certainement convoiter le commandement mais ce seront des regrets le jour du jugement. »<sup>(2)</sup>.

Le Prophète (ﷺ) enseigne que nombre de gens, quand s'éteint en eux le désir du pouvoir, souhaitent en avoir été épargnés et qu'ils ne l'aient jamais exercé.

Un homme parmi les Banû `Âmir dit à Marwân : « Voici Abû Hurayra à la porte. ». -Donne-lui l'autorisation d'entrer, dit-il. Puis il [Marwân] dit : « Ô Abû Hurayra ! Dis-nous une parole que tu as entendue du Messager d'Allah (ﷺ). ».

(1) Rapporté par Muslim (1825).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (7148).



Il [Abû Hurayra] dit alors : « J'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : "Peu s'en faut que l'homme ne souhaite avoir chuté depuis la hauteur des étoiles plutôt qu'avoir exercé la moindre autorité sur les gens. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) a changé, chez ses disciples, leur conception du pouvoir et de l'autorité. Jadis opportunité pour accaparer le pouvoir, obtenir la notoriété et profiter d'une position d'influence, elle (la détention du pouvoir) était désormais regardée comme une responsabilité et un dépôt, une responsabilité vis-à-vis de ceux que l'on gouverne et une responsabilité devant Allah le jour du jugement.

Ces valeurs étaient absentes chez les Arabes avant la venue de Muḥammad (ﷺ). On avait plutôt affaire à un pouvoir héréditaire, synonyme de privilèges. C'était alors l'occasion d'accaparer le pouvoir, le privilège d'ordonner et d'interdire, la richesse et les honneurs.

## ●● L'interdiction de lever les armes contre le gouvernant

La stabilité politique est un pilier important de toute société. Sans stabilité, les gens ne peuvent ni vaquer à leurs affaires ni jouir d'une vie sereine, sans parler de l'impossibilité de fonder des sociétés, de créer du développement et de réaliser le progrès.

Voilà pourquoi Muḥammad (ﷺ) a insisté sur l'importance de concrétiser la stabilité politique et de protéger l'État. L'un de ses enseignements parmi les plus importants à ce propos est qu'il a interdit de s'opposer avec les armes au détenteur du pouvoir, considérant cela comme une scission d'avec la communauté.

Dès lors, le pouvoir est exercé au service de la communauté et n'est pas un objet de compétition entre les gens. Celui qui désire accéder aux responsabilités et aux postes dirigeants est rémunéré en fonction. S'il a de nombreuses responsabilités, les conséquences ne sont pas comparables aux gains.

`Arfaja a dit qu'il a entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : « Si, alors que

---

(1) Rapporté par Aḥmad (8684).



vous êtes unis autour d'un chef, quelqu'un vient semer la discorde parmi vous ou vous désunir, tuez-le. »<sup>(1)</sup>.

Celui qui recourt au meurtre et qui tente de tuer les gens et répandre leur sang afin d'être le seul à détenir le pouvoir, faisant de celui-ci un moyen de réaliser sa gloire personnelle, une telle personne mérite vraiment d'être combattue et mise hors d'état de nuire car son élimination permet d'épargner de nombreuses vies qui, sinon, auraient été fauchées, uniquement pour l'obtention d'une gloriole personnelle.

Cette éducation prodiguée par Muḥammad (ﷺ) à ses disciples et à sa communauté eut pour effet une situation comme celle-ci : Marwân demanda à Ayman ibn Khuraym à l'occasion de la bataille d'al-Marj au cours de laquelle fut tué aḏ-Ḍaḥḥāk ibn Qays : « Ne prends-tu pas les armes pour combattre avec nous ? ». –Non, répondit-il, car mon père et mon oncle ont participé à la bataille de Badr avec le Messager d'Allah (ﷺ) et ils m'ont fait promettre de ne jamais combattre un homme qui proclame l'attestation de foi [qui témoigne qu'il n'y a pas de dieu méritant l'adoration hormis Allah]. Or, donne-moi une garantie que je n'irai pas eu feu (de l'enfer) et je serai alors avec toi. ». –Va, lui dit-il, nous n'avons pas besoin de toi. Et l'autre de scander :

*Jamais je ne tuerai une personne pieuse et dévote  
Pour qu'un autre chef quraychite ait une renommée plus haute  
Il garderait lui son pouvoir et je récolterais moi le poids de ma faute  
Allah me garde de commettre une inconséquence aussi infantile  
Tuerai-je un musulman pour quelque raison futile ?  
Alors la vie qui me reste ne me servirait à plus rien d'utile.*

## ●● Être fidèle (au détenteur du pouvoir)

Les Arabes, avant Muḥammad (ﷺ), ne savaient pas être unis et ne connaissaient pas le pouvoir politique au sens technique du terme. La tribu était le centre. L'homme tirait son influence de l'ancienneté, la valeur et le rang qu'il possédait au sein de sa tribu.

(1) Rapporté par Muslim (1852), Aḥmad (19766) et an-Nasâ'î (4020).



Avec son avènement, Muḥammad (ﷺ) a modifié cette réalité que vivaient les Arabes. Il donna au gouvernement politique une toute autre dimension puisque, d'objet de concurrence et de compétition entre les gens qu'il était, il en fit une fonction légale.

Il utilisa des termes appropriés pour désigner cette tâche, comme : le chef (*al-imâm*), le détenteur de l'autorité (*waliyyu-l-amr*) et le gouverneur (*al-amîr*).

Ce dont le pouvoir politique a le plus besoin pour exercer sa mission et de posséder la légitimité d'être obéi par les gens. L'islam confirme cela puisqu'Allah (ﷻ) a dit : **(Ô croyants ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager, et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Si vous vous querellez au sujet d'une chose, renvoyez l'affaire à Allah et au Messager [au Qur'ân et à la Sunna] si [vraiment] vous croyez en Allah et au jour dernier. Cela est préférable et cela mène à une fin meilleure.)** [4 : an-Nisâ' : 59].

De son côté, Muḥammad (ﷺ) a élevé l'obéissance au chef (*amîr*) au rang de l'obéissance à sa propre personne. En effet, il affirma : « Qui m'obéit a alors obéi à Allah et qui me désobéit a alors désobéi à Allah. Qui obéit au chef que j'ai désigné (*amîrî*) m'a alors obéi et qui désobéit au chef m'a alors désobéi. »<sup>(1)</sup>.

Les règles tribales étaient tenues en haute estime par les Arabes. L'homme tirait en effet sa valeur de son appartenance clanique. Les Arabes ne pouvaient se soumettre devant quelqu'un d'un rang inférieur et particulièrement quelqu'un ayant un statut d'esclave.

En arrivant, Muḥammad (ﷺ) a aboli cet état de choses et accorda au chef le droit d'être obéi même s'il n'appartient pas à une tribu (ou un clan) qui ne bénéficie pas d'une grande considération à leurs yeux et même s'il est lui-même esclave. En effet, le Prophète (ﷺ) a dit : « Obéissez, même si on place à votre tête un esclave abyssin dont la tête est pareille à un raisin sec. »<sup>(2)</sup>.

## ●● Limitation du pouvoir du gouvernant

Muḥammad (ﷺ) n'était pas du genre à faire passer les gens de l'autoritarisme

(1) Rapporté par al-Bukhârî (7137) et Muslim (1835).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (7142).



de la tribu et de ses règles à l'autoritarisme des chefs et des gouvernants. Le droit à l'obéissance qu'il accorda au dirigeant n'est pas un droit absolu puisqu'il l'a entouré d'un garde-fou qui empêche qu'il en soit fait un mauvais usage ou qu'il ne soit prétexte à l'arbitraire.

C'est pourquoi Muḥammad (ﷺ) a mis en place un certain nombre de règles qui font contrepoids dans l'exercice de la fonction de chef.

> Au nombre de celles-ci, il y a :

### a) **Restreindre l'autorité du gouvernant dans la limite de ce que permet la loi:**

Si le droit d'être obéi a été accordé au chef, si l'ordre a été donné aux gens d'obtempérer et s'il leur a été interdit de lui renier son autorité, c'est à la condition que lui respecte la loi divine et ses prescriptions. Il ne lui appartient donc pas de gouverner et commander les hommes en fonction de ses penchants et ses désirs.

Allah (ﷻ) a dit : **(Ô croyants ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager, et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Si vous vous querellez au sujet d'une chose, renvoyez l'affaire à Allah et au Messager si [vraiment] vous croyez en Allah et au jour dernier. Cela est préférable et cela mène à une fin meilleure.)** [4 : an-Nisâ' : 59]. Le verset prouve la restriction du pouvoir du chef dans les limites de la loi, ceci à travers les points suivants :

Premièrement : à propos d'Allah, il a été dit : **(Obéissez à Allah)** et concernant le Messager (ﷺ), il a été dit **(...obéissez au Messager)**. En revanche, s'agissant des gouvernants, il a été dit : **(...et à ceux [d'entre vous] qui détiennent l'autorité)** c'est-à-dire que le verbe « obéissez » n'a pas été répété, ce qui montre que l'obéissance aux gouvernants n'est pas une obéissance absolue et inconditionnée mais qu'elle dépend de l'obéissance à Allah et son Messager et que donc on lui obéit dans le cadre de l'obéissance due à Allah et au Messager d'Allah (ﷺ).

Deuxièmement : il en est ainsi aussi en raison de la deuxième partie du verset qui ordonne de s'en remettre à Allah et au Messager en cas de



litige. Autrement dit, quand il y a un désaccord entre les gouvernants et les gouvernés, il faut se référer au Qur'ân et à la Sunna.

Muḥammad (ﷺ) a conditionné l'obéissance au chef par le fait que celui-ci doive gouverner avec le livre d'Allah (ﷻ) puisqu'il a dit : « Même si c'est un esclave qui a été nommé à votre tête, s'il vous gouverne avec le livre d'Allah, écoutez-le et obéissez-lui. »<sup>(1)</sup>. Il a aussi dit à propos du gouverneur : « S'il ordonne ce qui plait à Allah et qu'il est juste, il en sera récompensé mais dans le cas contraire, il en supportera le fardeau (le péché). »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) ne s'est pas contenté de recommander au gouverneur de s'attacher à la loi car il est des gouverneurs qui outrepassent ces recommandations.

Muḥammad (ﷺ) enseigne donc aux gouvernés de ne pas obéir au gouverneur lorsque celui-ci leur ordonne de commettre un acte interdit par Allah (ﷻ).

Ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Le musulman doit obéir autant pour les choses qu'il aime que pour celles qu'il déteste, sauf si on lui ordonne de désobéir (à Allah) car dans ce cas, il n'a pas à obéir. »<sup>(3)</sup>.

Lors d'une situation pratique, Muḥammad (ﷺ) confirme ce point auprès de ses Compagnons puisque, s'agissant de celui qui obéit au chef dans les choses interdites, il lui impute pleinement la responsabilité de son acte.

En effet, il est rapporté que le Prophète (ﷺ) envoya un détachement militaire dont il donna le commandement à un homme parmi les Anṣâr, enjoignant aux autres de lui obéir. Cet homme se mit en colère et dit (à ses compagnons) : « Le Prophète (ﷺ) ne vous a-t-il pas ordonné de m'obéir ? ». Ils répondirent que si. Il ordonna alors : « Ramassez du bois ! ». Ils s'exécutèrent. –Faites un feu, ordonna-t-il. Ce qu'ils

(1) Rapporté par Muslim (1838).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2957) et Muslim (1835).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (7144) et Muslim (1839).





firent. Puis il demanda : « Jetez-vous-y ». Là, ses hommes restèrent dans l'indécision. Certains pensaient qu'ils devraient lui obéir par obéissance au Prophète ﷺ qui leur avait ordonné de lui obéir. D'autres considéraient qu'il n'avait pas droit à l'obéissance dans ce cas car on n'obéit pas pour commettre un interdit. L'affaire parvint aux oreilles du Prophète ﷺ qui donna raison à ceux dont l'avis était de ne pas obéir. Il dit alors : « L'obéissance, c'est seulement dans ce qui est licite. »<sup>(1)</sup>.

## b) Le gouvernant a des comptes à rendre devant Allah :

Muḥammad (ﷺ) a enseigné que le détenteur de l'autorité est redevable de comptes devant Allah concernant le commandement qu'il détient car l'autorité en islam ne se résume pas à une fonction que les gens ambitionnent et dont ils tirent fierté mais c'est plutôt une responsabilité qui pèse sur son dépositaire, qu'il doit assumer correctement et sur laquelle il doit veiller avec attention.

En effet, le Prophète (ﷺ) a dit : « Il y aura des successeurs [des chefs se succédant au pouvoir]. Ils seront nombreux. ». On demanda : « Que nous ordonnes-tu (à ce sujet) ? ». Il répondit : « Soyez fidèles à celui qui a reçu le serment d'allégeance en premier. Acquittez-vous de votre devoir à leur égard. Or, Allah les questionnera au sujet de la responsabilité qu'il leur a confiée. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) informe que le cercle de la responsabilité est large puisqu'il va du dirigeant jusqu'à l'esclave qui est responsable de la bonne gestion des biens de son maître. Il a dit : « Vous êtes tous gardiens et tous vous serez questionnés sur ce dont vous avez reçu la garde. Le chef est gardien et sera interrogé sur ce dont il a reçu la garde. L'homme est gardien dans sa famille et sera questionné à propos de ce dont il a reçu la garde. La femme est gardienne dans le foyer de son mari et sera questionnée sur ce dont elle a reçu la garde. Le serviteur est gardien des biens de son maître et sera questionné sur ce dont il a reçu la garde. ». Le narrateur ajouta : « Il me semble qu'il a dit : "L'homme est gardien

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4340) et Muslim (1840).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3455) et Muslim (1842).



des biens de son père et sera questionné sur ce dont il a reçu la garde. Vous êtes tous gardiens et serez tous interrogés sur ce dont vous avez reçu la garde. »<sup>(1)</sup>. Dans une variante du hadith, le Prophète (ﷺ) a dit : « Le gouverneur qui commande les gens est gardien et sera questionné à leur propos [c'est-à-dire à propos des gens qui sont sous son autorité]. ».

### c) Assurer la justice est une des responsabilités du gouvernant :

Outre sa recommandation générale s'agissant de la responsabilité du gouvernant et la nécessité pour celui-ci de l'assumer correctement, Muḥammad (ﷺ) a aussi insisté sur un certain nombre de valeurs précises qu'il conviendrait que le gouvernant acquière.

Au nombre de ces valeurs, il y a la justice, laquelle signifie : « placer les choses à leur emplacement approprié, accorder à chacun son droit et s'abstenir de discrimination pour des raisons personnelles ou pour son bon plaisir. ».

Muḥammad (ﷺ) présente la justice comme une haute qualité pour laquelle le gouvernant qui la possède mérite une belle récompense le jour du jugement.

Il a dit : « Allah placera dans son ombre sept sortes de gens le jour où il n'y aura d'ombre que la sienne : le chef qui est juste, un jeune qui a grandi dans l'adoration de son Seigneur, un homme dont le cœur est attaché aux mosquées, deux hommes qui s'aiment pour Allah, qui se réunissent par amour pour Allah et se séparent par amour pour Allah, un homme qui, invité par une femme de haut rang et de grande beauté [à commettre quelque turpitude], lui répond: «Je crains Allah !», un homme qui a fait une aumône si discrètement que sa main gauche n'a pas su ce que sa main droite a donné et un homme qui a eu les yeux qui se sont emplis de larmes lorsque, seul avec lui-même, il se rappela Allah. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) explique aussi que les fruits de la justice, le gouvernant les récolte en ce monde avant même l'au-delà puisque le dirigeant qui est juste, Allah (ﷻ) lui exauce ses invocations.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (893) et Muslim (1829).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (660) et Muslim (1031).



Il a en effet dit : « Les invocations de trois personnes ne sont pas rejetées : celle du chef juste, celle du jeûneur jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne et celle de la personne victime d'une injustice car Allah l'élèvera (l'invocation) jusqu'aux nuages le jour du jugement, les portes du ciel s'ouvriront devant elle et il (Allah) dira : "Par ma puissance, je te secourrai certainement fût-ce après un certain temps." »<sup>(1)</sup>.

Comme le cercle d'exercice du pouvoir peut être plus ou moins étendu, Muḥammad (ﷺ) a affirmé que la justice est une valeur et une caractéristique qui doit se vérifier chez toute personne qui détient fût-ce un brin d'autorité dans la communauté.

Effectivement, Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'est pas un seul chef ayant été à la tête de dix personnes qui ne sera pas amené le jour du jugement enchaîné. Seule son équité le délivrera, à moins que son iniquité ne le précipite. »<sup>(2)</sup>.

#### d) La satisfaction d'Allah (ﷻ)

Parmi les hautes vertus auxquelles Muḥammad (ﷺ) a appelé les gouvernants, il y a la recherche de la satisfaction d'Allah (ﷻ). Cela signifie que le chef doit avoir pour objectif et préoccupation constante, l'obtention de la satisfaction d'Allah (ﷻ).

Mu`âwiya (رضي الله عنه), qui était gouverneur, a envoyé un message à `Â'icha, la Mère des Croyants, qu'Allah soit satisfait d'elle, où il disait (en substance) : « Écris-moi une lettre où tu me feras des recommandations sans abuser toutefois. ». `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, lui a écrit : « Paix à toi ! J'ai entendu le Messenger d'Allah dire : "Qui recherche la satisfaction d'Allah malgré le mécontentement des gens, Allah l'épargnera des gens, et qui recherche la satisfaction des hommes tout en suscitant le mécontentement d'Allah, alors Allah confiera son sort aux gens." Sur ce, salut à toi (*wa-s-salâm*). »<sup>(3)</sup>.

Dans les recommandations et l'éducation qu'il prodiguait à ses

(1) Rapporté par Ibn Mâjah (1752) et at-Tirmidzî (3598).

(2) Rapporté par Aḥmad (9290).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (2414).



Compagnons et à sa communauté, Muḥammad (ﷺ) ne pouvait se limiter aux seuls aspects visibles des choses car il est aisé pour beaucoup de monde de tromper et induire en erreur (sur la base des apparences).

Le dirigeant ou autre, fait souvent paraître ses intérêts et désirs personnels comme des intérêts généraux. Voilà pourquoi Muḥammad (ﷺ) s'est intéressé à éduquer les hommes intérieurement (spirituellement, moralement) et à développer ou éveiller chez eux une conscience de nature à imposer au gouvernant une « auto-surveillance morale ».

Lorsque la préoccupation du gouverneur devient l'obtention de la satisfaction d'Allah (ﷻ), cela a un effet (positif) sur la sauvegarde des biens publics, sur la répartition des postes et des responsabilités, sur ses ordres, interdictions et décisions et sur ses rapports avec les gouvernés.

### ● La responsabilité du gouvernant quant aux besoins des gens

Les gens ont de nombreux besoins et intérêts qui dépendent du gouvernant. Certains souffrent de pauvreté ou de problèmes financiers, d'autres souffrent d'une injustice ou de la dépossession d'un droit, d'autres souffrent d'une maladie, etc.

Les choses étant ainsi, Muḥammad (ﷺ) recommande aux dépositaires de l'autorité, de veiller aux besoins des gens, les dissuadant en même temps de fermer leur porte à ceux qui ont des problèmes et des requêtes.

Un des Compagnons de Muḥammad (ﷺ), en l'occurrence Abû Maryam al-Azdî, est arrivé auprès de Mu'âwiya (رضي الله عنه). Il lui dit : « Il y a un hadith (un propos du Prophète (ﷺ)) que j'ai entendu et dont je vais t'informer. J'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : "Si celui à qui Allah a confié quelque autorité sur les musulmans se dérobe, méconnaissant de la sorte leur besoin, leur nécessité et leur pauvreté, Allah méconnaîtra son besoin à lui, sa nécessité et sa pauvreté." »<sup>(1)</sup>.

Le terme (**quelque**) est un adjectif indéfini qui s'applique à n'importe quelle part d'autorité et de responsabilité assumée par quelqu'un. Ça ne se limite donc pas au seul pouvoir politique.

(1) NDT : rapporté par Abû Dâwûd.



## ●● Prendre soin des biens publics

Le pouvoir autorise au gouvernant d'administrer les biens publics. Or, les hommes de par leur nature aiment les biens de ce monde et y aspirent. De ce fait, certains détenteurs de pouvoir peuvent se rendre coupables d'abus et de malversations s'agissant de l'argent public.

Quiconque détient une autorité sur les musulmans, Muḥammad (ﷺ) le met en garde contre toute action visant le bien public. En effet, `Adiyy ibn `Umayra al-Kindî rapporte : « J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : "Tout agent parmi vous que nous employons et qui dissimule à notre connaissance une aiguille ou moins encore, cela sera considéré comme un vol qu'il devra restituer le jour du jugement." Un Noir parmi les Anṣâr, dont j'ai encore l'image en tête, s'avança vers lui et lui dit : "Ô Messager d'Allah, permets-moi de démissionner de l'emploi que tu m'as confié." –Et pourquoi donc ? lui demanda-t-il. –C'est parce que je t'ai entendu dire telle et telle chose, répondit-il. Et le Prophète (ﷺ) de confirmer : "Oui et je le dis encore maintenant : tout agent parmi vous que nous employons doit tout restituer, peu ou beaucoup, puis si on lui en donne une partie qu'il la prenne et si on ne lui en donne pas qu'il s'abstienne." »<sup>(1)</sup>.

## ●● Les bons rapports avec les gouvernés

Muḥammad (ﷺ) approuve les gouvernants qui entretiennent de bonnes relations avec leurs gouvernés et entre lesquels se développent des rapports d'amitié et d'amour, de sorte que cela prépare un type de relation qui dépasse le simple rapport de responsabilité et de pouvoir, ceci afin que tous vivent dans un cadre d'entraide, de bonne fréquentation et de mission commune.

Il a dit : « Les meilleurs de vos chefs sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, qui prient pour vous et pour lesquels vous priez. Les pires de vos chefs sont ceux que vous détestez et qui vous détestent, que vous maudissez et qui vous maudissent. »<sup>(2)</sup>.

Il a aussi dit : « Vous indiquerai-je quels sont vos meilleurs et vos pires gouverneurs ? Les meilleurs sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, à qui vous faites de bonnes invocations et qui font de même pour vous. Les

(1) Rapporté par Muslim (1833).

(2) Rapporté par Muslim (1855).



pires sont ceux que vous haïssez et qui vous haïssent, que vous maudissez et qui vous maudissent. »<sup>(1)</sup>.

## ●● Quelques défauts chez les gouvernants

De la même façon qu'il a insisté sur les qualités positives et les caractéristiques qui devraient être présentes chez le gouvernant de manière à ce que cela l'aide à assumer sa fonction, Muḥammad (ﷺ) a aussi interdit les qualités négatives (les défauts) et les traits de caractère qui ont une mauvaise influence sur l'accomplissement de sa mission à la tête de la communauté.

➤ Au nombre de ces défauts, il y a :

### a) Le mensonge

Le gouvernant bénéficie du respect des gens, soit parce qu'ils désirent gagner quelque chose soit parce qu'ils ont peur de quelque punition ou désagrément qui pourrait venir de lui. Cette considération et cette peur peuvent donner envie à certains gouvernants d'outrepasser les limites dans le discours et à ne pas faire preuve de sincérité. Là, Muḥammad (ﷺ) les met en garde contre le mensonge, indiquant qu'il s'agit d'une tare. En réalité, le mensonge est un défaut que Muḥammad (ﷺ) a interdit de façon générale mais que celui-ci provienne du détenteur de l'autorité est plus grave. Il a dit : « Trois personnes, Allah ne leur adressera pas la parole le jour du jugement et ne daignera pas les regarder tandis qu'elles auront un supplice douloureux : un vieillard qui pratique la fornication, un roi qui ment et un pauvre qui s'enfle d'orgueil. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) associe ici le mensonge du gouvernant à la débauche que pratique un vieillard et à l'orgueil et la superbe qui émanent d'un pauvre. En effet, la situation de ces derniers [vieillesse et pauvreté] ne s'accorde pas avec ce dont ils se rendent coupables. Il en est de même pour le détenteur du pouvoir.

### b) L'iniquité

De la même façon qu'il ordonné aux gouvernants d'être justes et

(1) Rapporté par at-Tirmidzī (2264).

(2) Rapporté par Muslim (107).



qu'il a loué ceux d'entre eux qui font preuve de justice, Muḥammad (ﷺ) a aussi blâmé les injustes et tyranniques parmi eux, informant que c'est là un motif qui leur fait valoir le châtement divin le jour du jugement. Il a dit : « Le plus aimé par Allah le jour du jugement et qui aura la place la plus proche de lui est le chef juste. Le plus détesté par Allah et qui aura la place plus la plus éloignée de lui est le chef tyrannique »<sup>(1)</sup>.

### c) Tromper les gouvernés

Autre défaut contre lequel Muḥammad (ﷺ) a mis en garde les détenteurs du pouvoir : tromper les gouvernés. Le terme « tromperie » (*ghichch*) a un sens large. Il implique que le gouvernant ne s'engage pas à faire les meilleurs choix pour les gouvernés.

C'est un terme qui recouvre un vaste ensemble de manquements à la responsabilité laquelle place le dirigeant sous une « surveillance de soi » minutieuse qui lui impose de s'investir (de toutes ses forces) à chaque instant (en toutes circonstances). En effet, quand il prend une décision, donne aux gens des instructions, leur fait des interdictions, établit des codes et des règlements, s'engage dans une guerre avec un État ennemi ou fait la paix avec un autre, lorsqu'il fait donc quelque chose de cela, il doit se poser la question : ceci est-il, oui ou non, dans l'intérêt de la communauté ?

Il doit s'efforcer de réunir toutes les conditions pour qu'une telle décision soit correcte (juste, judicieuse, bonne), en collectant les informations, les documents et les avis des spécialistes qu'il aura consultés, car s'il fait preuve de négligence à ce sujet, il aura alors faire preuve de tromperie (*ghichch*) envers les gens qui sont sous son autorité.

Muḥammad (ﷺ) a montré que lorsque le gouverneur se rend coupable de tromperie à l'égard des gouvernés, il devient passible d'une sévère punition qui est à la hauteur des conséquences de son crime. En effet, celles-ci (ces conséquences) ne se limitent pas au gouverneur mais c'est toute la communauté qui paie le prix.

(1) Rapporté par at-Tirmidzi (1329) et Aḥmad (10790).



Un gouverneur du nom de `Ubaydullâh ibn Ziyâd vint un jour visiter Ma`qil ibn Yasâr al-Muzanî (رضي الله عنه) au cours de sa maladie dont il ne se releva pas. Ma`qil dit : « Je vais te rapporter un propos que j'ai entendu du Messenger d'Allah (ﷺ). Si je savais qu'il me restait à vivre je ne te l'aurais pas dit. J'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : "Tout homme à qui Allah a accordé une autorité sur des gens et qui, lorsqu'il meurt, est coupable à leur égard de *ghichch* [négligence, tromperie, abandon de son devoir], Allah lui interdit alors l'accès au paradis." »<sup>(1)</sup>.

#### d) La dureté et la rudesse

Entre autres défauts qui touchent certains détenteurs de pouvoir, il y a la rudesse et la dureté dans leur rapport avec les gens. Les circonstances de manifestation de la dureté sont nombreuses. Un chef peut avoir raison quelquefois mais il se comporte durement et sévèrement avec ses subordonnés. Il arrive en effet qu'un gouverné commette une faute incontestable et qu'il mérite de ce fait une sanction, sauf qu'il arrive que le gouvernant fasse preuve d'excès et d'abus en lui infligeant une punition disproportionnée à ce qu'il mérite (au regard de ce qu'il a fait).

Il se peut aussi que le gouvernant impose des choses à ses gouvernés et édicte des règles dans leur intérêt sauf qu'il exagère et se montre trop strict (impose des conditions trop restrictives).

En raison de tout cela, Muḥammad (ﷺ) a demandé aux dirigeants de se démarquer d'une telle attitude, même dans les cas où ils auraient raison sur le fond.

`Â'idz ibn `Amr, un des Compagnons du Messenger d'Allah (ﷺ), est entré auprès du gouverneur `Ubaydullâh ibn Ziyâd et lui a dit : « Écoute mon garçon ! J'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : "Le pire des bergers est la brute (*al-ḥuṭama*)." ».

Le terme *al-ḥuṭama* désigne celui qui est violent avec les chameaux et qui les brutalise, comme s'il les brisait.

(1) Rapporté par Muslim (142).





Et `Â'idz de poursuivre : « Prends garde à ne pas en faire partie. »<sup>(1)</sup>.

Cela va dans le prolongement des recommandations générales que Muḥammad (ﷺ) faisait concernant la douceur [que l'on doit avoir dans ses relations avec les gens]. Cela montre aussi que les résultats obtenus grâce à la douceur sont de loin supérieurs à ceux que l'on obtient avec la violence.

Ceux qui font preuve de douceur à l'égard de leurs gouvernés bénéficient des éloges et invocations du Prophète (ﷺ). En effet, quand un habitant d'Égypte est venu interroger `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, à propos d'une certaine question, celle-ci l'interrogea [ensuite] au sujet du gouverneur d'Égypte, `Amr ibn al-`Âṣ (رضي الله عنه). Il répondit en disant : « Nous n'avons rien à lui reprocher. Lorsque quelqu'un d'entre nous perdait un chameau ou un esclave, il lui en offrait un et lorsqu'il avait besoin d'argent, il lui en donnait. ». Elle dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire ici dans ma maison : « Seigneur, si quelqu'un, détenant une part d'autorité sur les gens de ma communauté, se montre dur avec eux, sois alors dur avec lui et si quelqu'un, détenant une part d'autorité sur les gens de ma communauté, fait preuve d'indulgence à leur égard, fais alors preuve d'indulgence à son égard. »<sup>(2)</sup>.

### e) La suspicion à l'égard des gens

Un défaut présent chez certains gouvernants est le fait de soupçonner les gens, de les suspecter, de les accuser et de les incriminer (en conjecturant à leur sujet, en se faisant une mauvaise opinion d'eux). De ce fait, Muḥammad (ﷺ) dissuade les dirigeants de se laisser envahir par les soupçons et les mauvaises pensées sur les gens, notamment à travers sa parole : « Quand le gouverneur soupçonne les gens (qu'il est à l'affut de leur faux-pas), il les corrompt. »<sup>(3)</sup>.

### f) S'entourer de mauvais conseillers

Le gouverneur a nécessairement besoin de soutiens et de

(1) Rapporté par Muslim (1830).

(2) Rapporté par Muslim (1828).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (4889) et Aḥmad (23303).



conseillers dans son entourage proche, pour prendre connaissance de leurs avis. Souvent, ceux-ci influencent le dirigeant dans ses choix. Ces gens sont ce qu'on appelle « *al-biṭāna* » (le cercle des [conseillers] intimes, l'entourage proche). C'est pourquoi Muḥammad (ﷺ) avertit les gouvernants pour qu'ils ne s'entourent pas de gens mauvais. En effet, il a dit : « Allah n'a pas envoyé de prophète ou placé d'homme au pouvoir sans que chacun d'eux ne soit pourvu de deux entourages, un entourage qui lui ordonne le bien et l'y incite et un entourage qui lui ordonne le mal et l'y incite. »<sup>(1)</sup>.

## ● Le contrôle exercé par les gouvernés sur les gouvernants

Muḥammad (ﷺ) a désigné des qualités (à posséder) pour (exercer) le commandement et la responsabilité politique et a mis en garde contre des défauts qui ont un impact négatif sur la pratique des gouvernants et sur la construction politique de la communauté.

Mais tout cela ne suffit pas car il existe des gouvernants qui se métamorphosent quand ils possèdent la fonction et la responsabilité à tel point qu'ils outrepassent les limites de leur pouvoir et exercent de nombreuses formes de tyrannie et d'injustice politique.

C'est pourquoi Muḥammad (ﷺ) demanda aux gouvernés de jouer efficacement leur rôle de contrôle de la politique des gouvernants.

➤ Le contrôle par le peuple se manifeste à travers ce qui suit :

### 1) Prodiger des conseils au gouvernant

Muḥammad (ﷺ) a enseigné que le conseil (*naṣiḥa*) au détenteur de l'autorité est un devoir qui incombe aux gouvernés. Ce n'est pas uniquement une chose autorisée mais c'est un précepte religieux exigé de ceux qui le peuvent. En effet, Tamīm ad-Dârî (رضي الله عنه) rapporte : « Le Prophète (ﷺ) a dit : "La religion, c'est [donner] le bon conseil (*naṣiḥa*) [/vouloir sincèrement le bien à autrui]". Nous demandâmes : "En faveur de qui ?" Il répondit : "Pour Allah, son Livre, son Messenger, les chefs des

(1) Rapporté par al-Bukhârî (7198).



musulmans et les simples gens parmi eux.” »<sup>(1)</sup>.

« Prodiguer le bon conseil au chef » signifie « lui indiquer ce qui est bénéfique aux musulmans ». Il y a forcément parmi les gouvernés quelqu’un qui est plus connaisseur que le dirigeant dans un des domaines de la vie. Ceux-ci verront inmanquablement dans les actes du gouvernant des choses nécessitant qu’on attire son attention à leur sujet et qu’on le conseille.

Muḥammad (ﷺ) explique qu’il est dans l’ordre des choses (voulu par Allah) que des chefs et des hommes de pouvoir se trompent et font preuve de manquement. De ce fait, il recommande aux gens de sa communauté d’observer leur devoir légal, à savoir : désapprouver les actes blâmables dont ils se rendent coupables. L’épouse du Prophète (ﷺ) Umm Salama, qu’Allah soit satisfait d’elle, rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « On mettra à votre tête des gouverneurs. Vous approuverez (certaines choses) et vous désapprouverez (certaines autres). Qui répugne (avec le cœur) est sauf (il n’aura pas participé au péché). Qui désapprouve est sauvé (du péché/ de la punition). Mais celui qui est reprochable est celui qui accepte (qui approuve) et suit. ». On demanda : « Messager d’Allah, ne faut-il pas que nous les combattions ? ». Il répondit : « Non, pas tant qu’ils prient. »<sup>(2)</sup>.

## 2) Avoir le courage de dire la vérité

Muḥammad (ﷺ) éduqua ses disciples et sa communauté à faire preuve de courage et donc à dire la vérité au gouverneur. Il considérait même qu’une parole de vérité dite à la face d’un gouvernant tyrannique est une des manières de faire le jihad. Ṭâriq ibn Chihâb al-Muḥâribî rapporte : « Un homme vint demander au Prophète (ﷺ) : “Quel jihad est le meilleur ?” Et le Prophète (ﷺ) de répondre : “Une vérité dite en présence d’un chef tyrannique.” »<sup>(3)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) enseigna aux gens de sa communauté à avoir

(1) Rapporté par Muslim (55).

(2) Rapporté par Muslim (1854).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (4344), at-Tirmidzî (2174), an-Nasâ’î (4209) et Aḥmad (18349).



de l'audace et à supporter les désagréments du fait de proclamer la vérité devant un dirigeant, même si cette proclamation entraîne des préjudices voire la mort. Il loue celui qui meurt pour avoir dit la vérité. En effet, il a dit : « Les élites parmi les martyrs sont Ḥamza ibn `Abdulmuṭṭalib et tout homme qui a été mis à mort parce qu'il s'est dressé devant un chef despotique pour lui rappeler les ordres [divins] et les interdits. »<sup>(1)</sup>.

Ceci incite les gouvernés à jouer leur rôle de censeurs politiques à l'égard du dirigeant. Cela pousse aussi le gouvernant à s'abstenir de tyrannie, d'injustice et d'arbitraire, sachant que les administrés ne l'approuveront pas à ce sujet.

### 3) Ne pas soutenir le gouvernant dans son injustice

Muḥammad (ﷺ) a aussi dissuadé les gouvernés d'apporter leur aide au gouvernant lorsque celui-ci commet une injustice. En effet, Ka`b ibn `Ujra rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) est sorti et s'est dirigé vers nous en disant : "Écoutez ceci ! Avez-vous entendu qu'il y aura après moi des gouverneurs ? Celui qui, après s'être rendu auprès d'eux (/après les avoir fréquentés), ajoute foi à leurs mensonges et les soutient dans leur injustice, celui-là n'aura rien à voir avec moi tandis que je n'aurai rien à voir avec lui et il ne passera pas par moi pour boire du bassin [du Kawtsar]. Quant à celui qui ne se rend pas auprès d'eux (/qui ne les fréquente pas), qui ne les aide pas dans leur injustice et n'ajoute pas foi à leurs mensonges, celui-là est des miens tandis que je suis des siens et il passera par moi pour boire du bassin (*al-ḥawḍ*). »<sup>(2)</sup>.

#### ● L'équilibre dans la relation qu'entretiennent les gouvernés avec le gouvernant

Muḥammad (ﷺ) a appelé à une voie équilibrée en matière de politique. C'est ainsi qu'il n'a pas complètement lâché la bride au gouvernant pour qu'il fasse ce qu'il veut, et n'a pas rendu l'obéissance à celui-ci absolue en toute chose car celle-ci est conditionnée par le caractère louable (de l'ordre qu'il donne).

(1) Rapporté par al-Ḥâkim (3195).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (2259) et an-Nasâfi (4207).



Il a aussi appelé les gouvernés à assumer leur responsabilité en conseillant le gouvernant et en lui exprimant leur désapprobation [quand c'est nécessaire]. Parallèlement, il [les] dissuada fortement pour que cela ne [les] mène pas au soulèvement armée contre le dirigeant et à la proclamation de l'insubordination.

En effet, le Prophète (ﷺ) a dit : « Qui est peiné d'une chose venant de son gouverneur, qu'il supporte patiemment, car qui se démarque de l'autorité de l'équivalent d'un empan, mourra d'une mort digne de l'époque préislamique (*jâhiliyya*) [s'il reste dans cet état]. »<sup>(1)</sup>.

De même qu'il a demandé d'exprimer sa désapprobation [de faire au gouvernant des reproches s'ils sont justifiés], il a aussi interdit que cela aille jusqu'à lever les armes contre lui. En effet, lorsque le Prophète (ﷺ) parla des gouverneurs qui viendront après lui, qu'il demanda qu'on répugne leurs actes et qu'on les désapprouve (oralement) et lorsqu'on lui demanda « Ne faut-il pas que nous les combattions ? », il avait alors répondu : « Non, pas tant qu'ils prient. »<sup>(2)</sup>.

L'insistance avec laquelle Muḥammad (ﷺ) a interdit de lever les armes contre les gouverneurs s'explique par la considération de deux choses importantes :

- La première est que beaucoup de ce que les gens reprochent au gouverneur n'est pas d'une gravité qui nécessite de s'insurger contre lui. Or, donner cette possibilité (de se soulever) met en péril la stabilité politique de la communauté et expose celle-ci à de fréquentes luttes intestines.
- La deuxième est que dans le cas où effectivement le gouverneur tombe dans l'erreur et l'injustice, le combattre militairement n'aboutit pas forcément à son éviction. Il en résulte alors une situation où la sécurité n'est plus assurée et où le sang des innocents est répandu. Or, la garantie de l'ordre public et de l'unité politique, malgré les erreurs (du gouverneur), est vraiment bien plus dans l'intérêt de la communauté que les troubles et le désordre.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (7053) et Muslim (1849).

(2) Rapporté par Muslim (1854).



## ●● Bâtir des relations conformément à l'intérêt de la communauté

Muḥammad (ﷺ) recommanda fortement aux membres de sa communauté de bâtir leur relation les uns avec les autres, particulièrement entre le gouverné et le gouvernant, en ayant à l'esprit les intérêts de la communauté, et de faire en sorte que la satisfaction et le mécontentement (à l'égard de quelqu'un) ne se fondent pas sur des intérêts et désirs personnels.

Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Il est trois personnes qu'Allah ne daignera pas regarder le jour du jugement, qu'il ne purifiera pas et qui auront un châtiment douloureux : un homme sur le chemin qui possède un surplus d'eau mais qui refuse d'en donner au voyageur, un homme qui jure fidélité à un chef mais qui ne le fait que pour un intérêt matériel de sorte que quand il lui en donne [des biens matériels] il est satisfait (de lui) mais quand il ne lui en donne pas, il est mécontent (de lui), et un homme qui expose sa marchandise (à la vente) après le *`aṣr* [après le milieu de l'après midi] et qui a été cru par quelqu'un après qu'il jura (mensongèrement) en disant : "Par Allah en dehors de qui il n'y a pas de dieu méritant le culte, on m'en a donné tant et tant." »<sup>(1)</sup>.

## ●● Le changement politique opéré par Muḥammad (ﷺ) : entre théorie et pratique

Il ressort de ce qui précède que Muḥammad (ﷺ) a mis en place un système politique qui, dans ses grandes lignes, se caractérise par ce qui suit :

- 1) **La cohérence et l'harmonie** : en effet, il n'y a aucune contradiction entre les textes et les orientations politiques de l'État islamique, bien que ces textes soient apparus en des situations et circonstances diverses.
- 2) **La perfection (le caractère complet et achevé)** : en effet, il (ce système) ne se limite pas à un aspect partiel de la vie politique mais concerne le domaine politique dans sa globalité, de même qu'il s'intéresse à de nombreux éléments particuliers.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2358) et Muslim (108).



- 3) **Le réalisme** : il ne se contente pas uniquement de définir l'idéal de ce que devrait être la réalité politique mais il remédie aussi à la situation si la réalité politique venait à dévier de cet idéal.
- 4) **L'équilibre** : en effet, il attribue à chaque membre faisant partie du système politique, sa part de droits. C'est ainsi qu'il attribue au gouvernant ses droits et ses responsabilités et aux gouvernés, leurs droits et leurs devoirs.
- 5) **La souplesse** : en effet, il a posé les règles générales et les valeurs et a laissé une grande part des outils et moyens de mise en pratique à la discrétion des gens. La consultation (*ach-chûrà*), par exemple, est un principe important dans la vie politique islamique, mais les méthodes et outils pour son application diffèrent d'une époque à une autre.
- 6) **L'accent est mis sur les valeurs** : en effet, il n'est pas venu uniquement avec des codes et des lois mais il s'est intéressé à établir fermement les valeurs spirituelles et morales nécessaires à la réussite desdits codes et lois.



## ●● Le changement scientifique et culturel

La mission de Muḥammad (ﷺ) consistait à appeler les gens à la religion, à les éduquer et à les élever (spirituellement, moralement). Sa tâche, c'était de bâtir l'homme et d'en faire un adorateur d'Allah (ﷻ).

L'œuvre pour laquelle Muḥammad (ﷺ) est venu et à laquelle il consacra son temps n'était pas le progrès matériel et la construction. Son travail ne consistait pas à montrer aux hommes la façon de gérer leur vie [matérielle].

Cependant, cela signifie-t-il que Muḥammad (ﷺ) n'a pas accompli des réalisations dans les domaines du développement et de la construction ?

Muḥammad (ﷺ) n'était pas lettré. Il était même analphabète. Il n'était pas connaisseur des choses de la vie matérielle. Il n'était ni philosophe ni médecin. En dépit de cela, il a provoqué un changement culturel. En effet, il éleva les Arabes, les faisant passer du statut de nation ignorante ne possédant pas la moindre connaissance, le moindre progrès ou la moindre culture, au rang de nation qui domina et assimila la civilisation de son temps et qui après cela a produit une œuvre qui laissa son empreinte sur l'humanité jusqu'à aujourd'hui.

Le progrès matériel légué par les musulmans au cours de la dynastie abbasside et pendant qu'ils gouvernaient l'Andalousie fut une clé pour l'essor de la civilisation des nations contemporaines, de l'aveu même des membres de celles-ci.

La question qui importe est : comment Muḥammad (ﷺ) a-t-il suscité cet essor « civilisationnel » (ou ce progrès culturel) ? [néologisme « civilisationnel » = « relatif à la civilisation, qui concerne la civilisation »]

Muḥammad (ﷺ) n'était pas, en personne, savant dans les affaires terrestres et ce n'était pas, comme vu précédemment, l'objet de sa mission, sauf qu'il a apporté des éléments essentiels qui contribuèrent à la concrétisation du progrès scientifique et culturel, au nombre desquels il y a :

## ●● La concordance entre son message et la science

Muḥammad (ﷺ) est arrivé avec le Qur'ân qui est la parole d'Allah (ﷻ). Ses propos, pour une grande part, ont été mis par écrit. Ils couvrent un large éventail de domaines et abordent tous les sujets de la vie.





Malgré ça, on ne trouve, dans le Qur'ân ou sa sunna, rien qui contredise les vérités scientifiques, ou soit incompatible avec elles.

En soi, cela constitue une confirmation de l'adéquation qui existe entre la science et le message auquel il a appelé. Quant à la lutte qui eut lieu dans certaines sociétés musulmanes, elle fut la conséquence des actes de quelques musulmans et de leur compréhension insuffisante du Qur'ân et de la sunna.

Le Noble Qur'ân a évoqué des vérités scientifiques qui étaient alors inconnues des hommes mais qui ont été confirmées plus tard par la science et au nombre desquelles il y a les étapes de l'embryogenèse.

Allah (ﷻ) a dit : **(Ô hommes ! Si vous êtes dans le doute au sujet de la résurrection, sachez que nous vous avons créés à partir de terre, puis à partir d'une goutte (de sperme), puis d'une matière adhérente (‘alaqa) puis d'un morceau de chair, mené jusqu'à son terme (rendu viable) [pour certains] et non mené jusqu'à son terme [pour d'autres], ceci pour vous (dé)montrer [notre puissance]. Nous maintenons fermement dans les utérus ce que nous voulons jusqu'à un terme fixé, puis nous vous en faisons sortir en tant qu'enfants, puis [vous êtes laissés vivre] jusqu'à ce que vous atteigniez votre pleine maturité...)** [22 : al-Hajj :5].

Quant à Muḥammad (ﷺ), il a parlé des stades de développement de l'embryon et a défini la durée de chaque étape. Il a dit : « Chaque personne parmi vous est assemblée dans le sein de sa mère en quarante jours. Elle devient ensuite une matière adhérente (‘*alaqa*) dans ce même temps, puis elle devient un morceau de chair durant ce même laps de temps. »<sup>(1)</sup>.

## ●● La confirmation que les hommes sont responsables des affaires du monde terrestre

Muḥammad (ﷺ) a vécu à la Mecque. Celle-ci n'est pas un pays de culture et de plantation de palmiers. Il émigra ensuite à Médine où il voyait ses habitants pratiquer la pollinisation des palmiers. Il se passa alors la situation suivante.

Il rencontra des gens qui pollinisaient leur palmiers. Il leur dit : « Même si

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3208) et Muslim (6893).



vous ne le faisiez pas, ce serait tout aussi bien. ». Il y eut alors de mauvaises dattes (*chîṣ*)<sup>(1)</sup>. Il les rencontra et leur demanda : « Qu'ont vos palmiers ? ». Ils répondirent : « Tu avais dit telle et telle chose. ». Et lui de conclure : « Vous connaissez mieux vos affaires qui concernent la vie de ce monde. »<sup>(2)</sup>.

Ce propos du Prophète (ﷺ) apporte une règle et une orientation générale concernant les sources du savoir, règle qui affirme que les affaires purement terrestres sont laissées à la discrétion des hommes, la révélation ne s'étant pas prononcée à leur sujet. Même si Muḥammad (ﷺ) s'était prononcé à leur sujet, ce serait alors son opinion personnelle, se fondant uniquement sur ce qu'il connaît. Il convient donc d'agir à l'égard d'une telle opinion conformément à la façon avec laquelle on agit (habituellement) quand il s'agit d'une (simple) opinion humaine [donc faillible].

Cet enseignement a eu des effets puisque nous voyons que ses Compagnons, lors d'un certain nombre de situations, lui demandaient, à propos de paroles qu'ils disaient : « Est-ce là une révélation provenant d'Allah ou une opinion personnelle ? ». Quand il disait que c'était son avis à lui, il arrivait qu'on lui fasse part d'un avis différent. Et lui d'écouter attentivement.

De cette manière, il confirme que les hommes doivent assumer leur responsabilité concernant les choses du monde, de même qu'ils doivent accomplir tous les efforts possibles pour obtenir la connaissance de ce qui leur permet d'organiser les affaires de leur vie (matérielle).

Muḥammad (ﷺ), pour le confirmer, met en pratique ce principe lors d'une situation de guerre entre lui et les Quraychites. En effet, à l'occasion de la bataille des Coalisés, Quraych avec les autres tribus qui se sont liguées à elle, a essayé d'éradiquer Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons. Ce sont ainsi dix mille combattants qui firent mouvement vers Médine. Muḥammad (ﷺ) consulta alors ses Compagnons. Salmân al-Fârisî (رضي الله عنه) conseilla de creuser une tranchée autour de Médine, en indiquant que cela était en usage dans la Perse. Muḥammad (ﷺ) et ses Compagnons s'attelèrent donc au creusement de la tranchée.

(1) *Chîṣ* : dattes dont la maturation est incomplète.

(2) Rapporté par Muslim (2363).



Quand les Mecquois arrivèrent, ils furent étonnés de ce qu'ils virent. Ils se disaient : « Les Arabes n'utilisaient pas cette ruse par le passé. ».

Muhammad (ﷺ) assimilait toute expérience humaine qui n'entraînait pas en contradiction avec sa religion et ses valeurs (pour la faire sienne), même si cette expérience trouve son origine chez des gens qui n'adhèrent pas à sa religion.

À travers cette situation et d'autres encore, il confirma auprès de ses Compagnons et ses partisans que la connaissance humaine en rapport avec les affaires terrestres est un droit que tout le monde se partage, que les hommes doivent s'efforcer d'y accéder en allant la chercher aux sources adéquates. Or, la connaissance est la clé du changement civilisationnel (culturel).

## ●● Exemples de changement culturel (civilisationnel)

Muhammad (ﷺ) est apparu dans une société qui vit selon des valeurs culturellement peu développées lesquelles étaient l'expression de la répulsion qui existe entre, d'une part, la personne humaine avec ce qu'elle recèle de désirs et d'ambitions, et d'autre part, le comportement humain avec ses conséquences et ses effets.

Cet état de barbarie s'exprime sous diverses formes, toutes rejetées par la vie humaine qui, elle, aspire à la civilisation. Ainsi, le meurtre crapuleux, la solidarité aveugle (sectaire) en faveur de la victime du crime, l'arbitraire dans l'administration et le pouvoir, l'absence d'humanité dans les rapports avec autrui et le fait de considérer l'homme comme un être réfractaire à l'ordre et au progrès, tout cela s'est manifesté à travers de multiples pratiques dont les caractéristiques ont été précédemment évoquées et dont nous pouvons avoir un aperçu à travers les points suivants :

### 1) Le meurtre par inhumation

Préférer les garçons aux filles est un trait saillant dans les sociétés peu civilisées, un trait qui était manifeste dans la société de la péninsule arabique. L'Arabe était constamment en guerre et impliqué dans des conflits. Il avait besoin d'enfants mâles pour défendre la tribu



et protéger ses biens. Voilà pourquoi le jour le plus sombre pour un Arabe, était le jour où sa femme mettait au monde une fille. Le Qur'ân a dépeint cette scène : **(Lorsqu'on annonçait à l'un d'eux [la naissance d'] une fille, son visage devenait sombre pour la journée tandis qu'il était submergé par la tristesse.)** [16 : an-Naħl : 58].

Il se cache et esquivait les gens pour éviter d'être la risée à cause de cette enfant qui vient de naître. Il ne cesse de penser à cette affaire, en quête d'une solution pour se débarrasser de ce fardeau et cette honte. Il hésite alors entre deux attitudes, toutes deux décrites par le Qur'ân où on lit : **(Il fuit les gens à cause du mal qui lui a été annoncé. Va-t-il le garder [ce mal] et supporter la honte, ou bien va-t-il l'enfouir sous terre ? Que leur jugement est détestable !)** [16 : an-Naħl : 59].

La plupart préférait la deuxième solution, à savoir se saisir de la petite fille, l'emmener dans le désert, creuser une fosse et l'y enfouir vivante, tandis qu'elle hurle, sans que cela ne l'émeuve ou ne l'attendrisse.

Seul un tout petit nombre de filles échappait à ce triste et cruel sort, sauf qu'elles étaient traitées avec mépris.

Heureusement, il y a toujours eu des hommes pour dénoncer cette pratique et inciter leur peuple à l'abolir. Parmi ceux-là, il y avait `Amr ibn Nufayl qui recueillait la fille nouveau-née chez son géniteur, l'éduquait chez lui (la gardait à sa charge), prenait soin d'elle, puis, une fois grande, il donnait le choix à son père de la lui rendre ou que lui continue à la garder et l'adopte comme sa fille. Les justes parmi les gens suivaient son exemple (en faisant de même).

## 2) L'injustice sociale envers des catégories de la société

Nous avons précédemment donné des exemples d'injustices à l'égard des esclaves, injustices qui se sont étendues à la femme. On la traitait injustement depuis sa naissance jusqu'à son mariage puis le mari prenait le relais pour continuer son rabaissement et la privation de sa dignité. En effet, il se mariait et divorçait sans compter, pour un oui ou un non. Elle n'avait pas son mot à dire. Elle ne possédait pas de biens de façon totalement indépendante. Elle était même une



propriété de l'homme qui, une fois mort, la laissait en héritage à ses fils, lesquels selon leur bon vouloir pouvaient la délivrer ou bien la retenir en suspens, sans possibilité de se remarier, à moins que l'un d'entre eux ne la prenne pour épouse [c'est-à-dire qu'ils se mariaient avec les veuves de leur père] ! Dès lors, il devient inutile de préciser qu'elle n'héritait pas de son mari ou de son père car l'argent ne revenait qu'aux mâles, sauf qu'on trouvait des justes parmi les hommes qui étaient bons envers la femme en tant que mère, épouse ou fille, refusant que celles-ci soient rabaissées ou que leurs droits soient reniés, bafoués. Au nombre de celles-ci, il y avait Khadīja fille de Khuwaylid, qu'Allah soit satisfait d'elle, la première femme de Muḥammad (ﷺ). En effet, elle possédait des biens que Muḥammad (ﷺ) faisait fructifier en faisant du commerce pour elle. C'était avant qu'il ne se marie avec elle.

### 3) L'appropriation des biens de l'orphelin

Il était devenu habituel chez eux de priver l'enfant de l'héritage de son père même si celui-ci avait passé toute sa vie à l'amasser car l'enfant n'est pas assez fort pour faire la guerre. Or, l'argent revient à celui qui est fort et capable. C'est ainsi que les proches de la personne décédée se partageaient l'héritage sans rien en donner à son enfant, lui donnant ainsi à supporter deux malheurs simultanément : la perte de son père et la privation de l'héritage.

### 4) Le fort attaque le faible

La plupart des conflits armés entre tribus n'étaient pas justifiés et ne reposaient pas sur des motifs acceptables. Les principales motivations étaient plutôt la volonté de domination, la démonstration de force ou le pillage. Chaque tribu qui voyait de la faiblesse en sa voisine, essayait de l'attaquer, pour s'emparer de ses biens, réduire les hommes en esclavage et assouvir leurs désirs avec les femmes. Il n'y avait donc pas de bon voisinage, chacun étant à l'affût de l'autre. Ceci étant ainsi, ils désignaient des mois précis au cours desquels ils interdisaient la guerre, afin que leur vie soit vivable et que leur commerce puisse tourner.

Il y avait aussi des tribus qui étaient spécialisées dans l'attaque des



caravanes, le vol de leurs marchandises, le rapt des caravaniers et leur vente sur les marchés aux esclaves.

## 5) Le règne de la solidarité tribale [étroite]

Dans tous les systèmes primitifs et patriarcaux, les descendants d'une personne donnée s'organisent au sein d'un groupe solidaire, habitant un même lieu et vivant entre eux. Puis leur nombre augmentant, il se forme alors l'unité sociale appelée tribu dont les membres se revendiquent du même ancêtre. Quand l'habitat devient trop exigü pour eux ou que les ressources viennent à diminuer, il en est toujours un qui se retrouve dans la nécessité de quitter la tribu-mère, emportant avec lui tous ses enfants, vers un autre lieu, puis le même cycle recommence.

De multiples liens unissaient les membres de la même tribu. En effet, la fidélité de l'Arabe à sa tribu est d'une force indescriptible. Ils se vantaient de leur origine et veillaient à la pureté de leur sang. Ils évitaient donc de se mêler aux autres tribus par le mariage.

C'est généralement un des vieux de la tribu qui y détient l'autorité à laquelle les autres doivent une obéissance aveugle. C'est lui qui tranche et sa parole n'est jamais remise en cause même s'il se trompe lourdement. C'est ainsi qu'il y eut parmi eux quelqu'un qu'on appelait « le Fou Obéi » car quand il se mettait en colère c'était cent mille combattants en sabre qui se levaient pour lui donner raison sans même lui demander pour quelle raison il était en colère.

L'Arabe accourait toujours pour secourir n'importe quel individu de la tribu. Il n'y manquait jamais, même si cela signifiait sa perte. Sans se poser de question, il soutenait [systématiquement] le membre de sa tribu, que celui-ci ait raison ou tort. Cela était même un motif de fierté pour eux si bien qu'il y en eut qui s'en vantaient sous forme de poèmes.

Les Arabes ne connaissaient pas le système étatique qui regroupe en son sein plusieurs tribus. La chose n'était pas concevable pour eux, ni raisonnable à leur yeux.



## 6) La diffusion des illusions (des fausses croyances) et des superstitions

Pratiquement toutes les sociétés primitives ont en commun une caractéristique dont la forme diffère mais dont la teneur est identique. C'est la propagation parmi eux des superstitions et de l'abandon de l'usage de la raison. Les imposteurs et les charlatans les dominent alors et les tournent en dérision.

Les Arabes à ce sujet étaient bien servis puisque les gardiens des idoles les escroquaient au nom des divinités tandis que les sorciers se moquaient d'eux en leur jouant de mauvais tours. Ce qui montre parfaitement cela est le fait que personne parmi eux ne commençait une affaire, importante ou pas, sans l'accord préalable du sorcier et du devin.

Il est quand même étonnant que ce pullulement de magiciens et charlatans qui régnait sur les tribus avant la venue de Muḥammad (ﷺ), le voici qu'il pointe le bout de son nez à notre époque moderne sous des formes diverses en de nombreux pays qui prétendent pourtant faire partie des pays du monde les plus évolués et les plus civilisés, tant et si bien que les charlatans ont fini par se doter de sites sur la toile et de chaînes télévisées qui, en leur nom, parlent à ceux qui sont tombés dans leurs filets !

## 7) La rudesse et le mauvais caractère

Cet aspect se manifeste par le fait de parler en hurlant, de vociférer dans les marchés, de frauder dans les transactions (commerciales ou financières), de s'emparer injustement des biens d'autrui, de blesser les gens en raillant leur père et mère, de manquer de respect à la personne âgée sauf si elle possède un rang social ou une richesse, et autres manifestations de rudesse et de mauvais caractère. Or, les Arabes en étaient bien pourvus ! Après avoir présenté tous ces défauts de conduite qui ont empêché les Arabes de créer une civilisation en Arabie, nous nous demandons à présent comment Muḥammad (ﷺ) a-t-il fait pour remédier à cette situation préislamique qu'il a trouvée et comment a-t-il tracé une voie nouvelle pour une élévation civilisationnelle (culturelle) ? C'est ce que l'on exposera ci-après :



## ● Libérer la raison et éliminer la superstition

Depuis que Muḥammad (ﷺ) est devenu prophète et qu'il a proclamé publiquement sa prédication, il fit face aux affabulateurs qui prétendaient connaître le *ghayb* [l'inconnaissable, l'inaccessible, l'imperceptible, le monde de l'invisible, les événements futurs, etc.]. Des paroles coraniques lui ont été révélées expliquant cette question. Allah (ﷻ) lui a dit : **(Dis : "Personne dans les cieux ou sur la terre ne connaît les mystères (al-ghayb) sauf Allah". Ils ne savent pas quand ils seront ramenés à la vie.)** [27 : an-Naml : 65]. Allah a nié que quelqu'un parmi ses créatures puisse connaître l'inconnaissable, pas même les prophètes et les messagers. Ainsi, absolument personne n'a accès à la connaissance du *ghayb* comme Allah (ﷻ) a dit : **(Il est celui qui connaît le mystère (al-ghayb) mais il ne communique son mystère à personne.)** [72 : al-Jinn : 26].

Allah a ordonné à Muḥammad (ﷺ) de dire ceci : **(Dis : "Je ne peux apporter à moi-même ni préjudice ni avantage sauf si Allah le veut. Si j'avais eu la connaissance du mystère impénétrable (al-ghayb), j'aurais alors certainement multiplié mes bienfaits et les malheurs ne m'auraient pas touché. Mais je ne suis qu'un avertisseur et un annonciateur, pour des gens qui croient.")** [7 : al-A`râf : 188]. Allah a fait que le *ghayb* (l'inaccessible, le caché) concerne cinq domaines qu'il est le seul à connaître. En effet, il a dit : **(Allah possède (seul) la connaissance de l'heure [l'heure fatidique de la fin des temps]. Il apporte la pluie (salutaire et profitable). Il sait (parfaitement) ce que recèlent les utérus. Personne ne sait ce que demain il acquerra, et personne ne sait en quel lieu il mourra. Vraiment, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur.)** [31 : Luqmân : 34].

De la sorte, il a barré le chemin à ces gens qui profitent de la crédulité des ignorants et qui les trompent avec des chimères et des mensonges.

Parmi ses actions les plus importantes, il y a le fait qu'il a appelé à ce qu'on adore Allah seul et à rejeter les statues et les idoles. La raison, cette qualité qu'Allah a donnée à l'homme, ainsi que d'autres dons et capacités afin de le rendre apte à diriger la création, qu'il est grave d'accepter que cette raison se prosterne pour une statue de pierre et qu'elle l'adore alors que celle-ci ne peut pour elle-même ni pour autrui à plus forte raison, aucun avantage ni aucun mal !





Le message de Muḥammad (ﷺ) considère que la vénération des idoles est la plus grande aliénation qui soit de la raison humaine et la plus grande déchéance s'agissant de la pensée et de la croyance. En effet, comment est-il concevable que l'homme voue un culte à ce que ses propres mains ont façonné ? Comment un sculpteur ayant à peine fini de fabriquer une statue en pierre peut-il se mettre à se prosterner devant elle, à se soumettre à elle, à croire qu'elle est capable de dissiper les malheurs qui l'ont touché puis il lui présente des offrandes de toutes sortes afin de se la rendre propice et d'obtenir le pardon pour ses fautes ?

L'islam, quant à lui, a recommandé l'usage de la raison et de la réflexion. Il ordonna à tous les hommes de parcourir la terre, de méditer sur l'univers et de réfléchir sur la création qu'Allah a faite. Allah (ﷻ) a dit : **(Dis : « Parcourez la terre et voyez comment il a commencé la création. Puis Allah créera l'ultime création [celle de la résurrection]. Vraiment, Allah est capable de toute chose. »)** [29 : al-'Ankabût : 20].

Il a réclamé d'eux qu'ils réfléchissent sur le sort des négateurs injustes qui avaient semé le désordre sur terre, ceci afin qu'ils tirent la leçon de ce qui est arrivé à d'autres qu'eux. Allah (ﷻ) a dit : **(Dis : "Parcourez la terre et voyez quelle fut la fin des criminels")** [27 : an-Naml : 69].

Il dirigea leur attention vers l'univers entier, afin qu'en réfléchissant sur la création, ils soient, par voie de conséquence, guidés vers le Créateur. Il termina [le verset] en les interpellant sur la raison qui, des conséquences, remonte aux causes. Il a dit : **(Dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue sur mer chargé de choses profitables aux hommes, dans l'eau qu'Allah a fait descendre du ciel et par laquelle il redonne vie à la terre desséchée sur laquelle il a disséminé des bêtes de toutes espèces, dans l'orientation donnée aux vents, et dans les nuages soumis entre ciel et terre, (en tout cela) il y a des signes, pour des gens qui raisonnent.)** [2 : al-Baqara : 164].

Méditer sur la création nous mène à une vérité claire et évidente à savoir que l'unité de la création prouve l'unité du Créateur car qui considère la terre, verra qu'elle tourne, ainsi que les astres, autour du soleil qui lui-même tourne,



à l'instar de tout corps céleste à qui Allah a affecté une orbite, et ce aussi loin qu'il est possible à l'homme de voir, jusqu'à la limite atteinte par les astronomes dans leurs observations du cosmos où ils constatèrent que cet objet céleste éloigné tourne lui aussi, autour d'on ne sait quoi car seul Allah sait.

Si nous considérons tout cela, et que nous considérons aussi les petites unités de la création que sont les atomes avec leurs électrons en orbite autour du noyau lequel concentre les protons, vers quelle conclusion nous mènera alors cette unité dans la création ? Vers une seule chose : l'unicité d'Allah (ﷻ) ! Ce sont en effet des signes qui pointent vers lui, qui indiquent sa présence, comme lui-même (ﷺ) a dit : **(Dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue sur mer chargé de choses profitables aux hommes, dans l'eau qu'Allah a fait descendre du ciel et par laquelle il redonne vie à la terre desséchée sur laquelle il a disséminé des bêtes de toutes espèces, dans l'orientation donnée aux vents, et dans les nuages soumis entre ciel et terre, (en tout cela) il y a des signes, pour des gens qui raisonnent.)** [2 : al-Baqara : 164].

La raison, quand elle s'applique à rester objective et indépendante, ne peut que guider vers Allah. Si des gens se sont égarés, c'est uniquement parce qu'ils ont mis de côté leur raison au profit de l'ignorance, de l'illusion et du mensonge. Or, s'il y eut une opposition contre Muḥammad (ﷺ) ce n'était pas au moyen de la raison et de la logique. Non, on s'est plutôt opposé à lui en faisant usage de persécution, de dissuasion (à l'encontre de ceux qui voulaient le suivre) et de tentatives pour empêcher les gens d'écouter son discours ou les paroles du Qur'ân. En effet, ils ont dit, comme Allah le rapporte : **(Les mécréants dirent : « N'écoutez pas ce Qur'ân et faites du vacarme pendant qu'il est récité, ainsi vous aurez le dessus. »)** [41 : Fuṣṣilat : 26].

## ●● La libération de l'homme

Un aspect important de la civilisation apparaît clairement dans les enseignements de Muḥammad (ﷺ) en ce qui concerne l'homme et sa libération des entraves de l'asservissement sous toutes ses formes. Muḥammad (ﷺ) a en effet enseigné qu'il n'y a pas de société valable et positives sans que l'homme n'y vive libre. Il commença donc par libérer son esprit et sa personne de la vénération de



tout autre qu'Allah puis il lui commanda de réfréner son inclination le poussant à obéir à ses passions et à adorer ce qui va dans le sens de son désir, comme Allah a dit en décrivant quelqu'un dans le même cas : **(As-tu vu celui qui a fait de sa passion son dieu ? Ce n'est pas à toi qu'il incombe de veiller sur lui [pour le guider]. Penses-tu qu'en majorité de telles personnes entendent ou comprennent ? En vérité, elles ne sont comparables qu'à des bestiaux, et même plus égarées encore. )** [25 : al-Furqân : 43 & 44].

Il l'a aussi libéré des plaisirs, afin qu'il n'y succombe pas, que ceux-ci ne l'avilissent pas, ne fassent pas de lui un prisonnier et ne le plongent pas dans l'apathie ou l'indolence (comme privé de volonté). Il l'a également libéré de son frère humain, de cet asservissement qui le rabaisse, l'humilie et l'empêche d'évoluer et de s'élever.

La vision muḥammadienne de la libération de l'homme en sa qualité de point de départ de la civilisation est une vision clairement en opposition avec de nombreuses productions culturelles uniques qui existent encore aujourd'hui après avoir traversé les siècles ou les millénaires, et dont l'érection reposa sur l'exploitation de milliers d'hommes, humiliés et asservis pour bâtir la pierre, fendre la roche, creuser la terre et autres travaux similaires.

Muḥammad (ﷺ) considère que l'insufflation d'une valeur positive, réformatrice et élevée apporte vraiment bien plus de bénéfice que la construction d'un grand monument de pierre dût-il subsister par delà les millénaires.

## ●● La civilisation de la science

Muḥammad (ﷺ) a pleinement pris conscience que la science est le fondement central de l'établissement d'une civilisation. Aussi a-t-il inauguré une ère nouvelle, une ère marquée du sceau de la science, du savoir et de la culture. La date exacte de l'avènement de Muḥammad (ﷺ) est considérée comme celle du commencement de toutes les sciences caractéristiques apparues dans cette région. En effet, il ordonne la pratique de la lecture et de l'écriture. Or, le premier verset du Qur'ân (à avoir été révélé) commence par ce mot : **(Lis !)** [96 : al-'Alaq :1]. Il incita chaque femme, chaque enfant et



chaque personne âgée vivant dans l'État musulman à acquérir la science, avec autant d'insistance que l'incitation qu'il fit aux hommes et aux jeunes. Plus encore : il déclara que c'est la seule chose du message muhammadien qu'il lègue à la postérité puisqu'il a affirmé dans un magnifique hadith : « Les anges étalent leurs ailes à celui qui recherche la science, par satisfaction pour ce qu'il fait. Or, les prophètes n'ont laissé en héritage ni dinars ni dirhams mais ils ont laissé la science, de sorte que celui qui s'en saisit se sera alors saisi d'un bien abondant. »<sup>(1)</sup>. Il a aussi dit : « La quête du savoir est une obligation qui incombe à chaque musulman. »<sup>(2)</sup>.

Grâce à ces consignes et autres enseignements, est apparue [chez les musulmans] la volonté d'acquérir la science et de rechercher la connaissance et les sagesse où qu'elles soient. Quelques décennies à peine sont passées depuis l'évènement de Muḥammad (ﷺ) et l'État islamique est déjà devenu un phare flamboyant, diffusant la science et le savoir sous toutes ses formes. Il est possible de s'étendre sur ce sujet mais pour éviter une longue digression qui se prête mal à la circonstance nous n'entrerons pas dans le détail. En effet, vu l'immense apport scientifique de l'État islamique et les bienfaits qu'il a apporté à l'humanité, il y aurait beaucoup à dire, sauf que cela ne sera pas possible dans la présente étude.



---

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (3641) et at-Tirmidzî (2682).  
(2) Rapporté par Ibn Mâjah (224).



## ●● Le changement de l'homme

L'homme représente le plus important des domaines du changement réalisé par Muḥammad (ﷺ). En effet, c'est l'homme qui est visé par la prédication. C'est lui l'objet du message apporté par Muḥammad (ﷺ) et par ses frères prophètes, qu'Allah les bénisse tous.

Le changement en l'homme est la première étape et la plus importante dans le projet d'opérer un changement dans les sociétés humaines. À travers lui, se concrétise le changement religieux, le changement moral, le changement politique et le changement culturel (ou civilisationnel).

Lorsque nous examinons la vie de Muḥammad (ﷺ) en nous interrogeant : « Quel changement a-t-il produit en l'homme ? », nous obtenons alors la réponse en passant en revue ses enseignements oraux et ses manières d'agir avec les gens.

Nous l'obtenons aussi à travers l'examen de la réalité pratique et la comparaison entre le quotidien de l'homme tel qu'il était dans la péninsule arabe avant l'arrivée de Muḥammad (ﷺ) et tel qu'il devint par la suite.

Les aspects les plus visibles du changement en l'homme se manifestent à travers les points suivants :

## ●● La dignité de l'homme

Muḥammad (ﷺ) a affirmé la dignité de l'homme, confirmé le fait que l'être humain est une créature honorée par son Créateur, exalté soit-il, et nous a enjoint de nous comporter avec lui dans le cadre de cette dignité accordée.

On lit dans la sourate « al-Isrâ' » (le voyage nocturne) : **(Nous avons honoré les fils d'Âdam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, nous leur avons octroyé de bonnes choses [pour manger, boire, se vêtir] et nous les avons préférés à nombre de nos créatures.)** [17 : al-Isrâ' : 70].

Le Qur'ân nous explique aussi, dans la même sourate, comment Satan répondit à son Seigneur exalté soit-il (ﷻ) parce que celui-ci a accordé un rang élevé au fils d'Âdam : **(Il (Satan) dit: "Vois-tu celui que tu as élevé au-dessus de**



**moi ? Si tu m'accordes du temps (en me laissant vivre) jusqu'au jour de la résurrection, alors assurément j'exercerai mon emprise sur sa descendance, à l'exception d'un petit nombre parmi eux". ) [17 : al-Isrâ' : 62].**

L'élévation accordée à l'homme ne se limite pas à une simple affirmation de cela dans les textes ni à montrer le rang qu'il possède, mais quand nous voyons les mises en pratique nous percevons alors les effets (réels) de cette élévation dans les consignes et ordres apportés par Muḥammad (ﷺ), et parmi lesquels il y a :

- Muḥammad (ﷺ) affirme qu'il est illicite pour l'homme de mépriser son prochain. Il a en effet dit : « Quel grand péché que de mépriser son frère musulman ! »<sup>(1)</sup>.
- Mépriser autrui est une manière de ne pas respecter la dignité humaine. Or, pour être méprisant, il suffit d'une parole déplacée, d'un geste où se devine le dédain ou d'une attitude hautaine et orgueilleuse.
- Muḥammad (ﷺ) a plaidé pour faire tomber les barrières (les cloisons) que les hommes ont inventées et qu'ils ont placées entre eux pour établir une séparation, ces écrans qui dévalorisent l'homme et mettent à mal sa dignité, sur la base de sa couleur, de son sexe ou de son appartenance ethnique.

Ces cloisonnements avaient une certaine importance. Les Arabes se regardaient les uns les autres avec mépris uniquement pour des considérations qu'ils avaient eux-mêmes inventées, ne reposant pas sur des critères objectifs.

Dès lors, la place de l'homme dans la société ne se définissait plus en fonction de ses compétences et ses capacités, pas plus que sur sa religion ou sa moralité, ni sur son apport à la société et ses rapports avec elle, mais en fonction de choses qui ne dépendent pas de sa volonté puisque son appartenance à une tribu (ou à une ethnie), à un sexe ou à une couleur ne présume rien de ses capacités et de son potentiel, vu

---

(1) Rapporté par Muslim (2564).



que ce sont là des choses sur lesquelles sa volonté n'a aucune prise et qui ne se décrètent pas.

Muḥammad (ﷺ) venu, il mit fin à ces critères erronés en les abolissant. Il proclama que les gens tirent leur dignité et leur valeur d'abord du fait qu'ils font partie de l'humanité et ensuite du fait de leurs actes, de leur conduite, de leurs capacités et leur apport.

Muḥammad (ﷺ) a réaffirmé cette idée lors de la période du pèlerinage (hadj) au cours de laquelle une foule innombrable de ses partisans fut présente. Abû Naḍra rapporte : « J'ai entendu de qui a entendu le discours du Messenger d'Allah (ﷺ) qui eut lieu durant le jour médian parmi les jours d'at-tachrîq [le 12<sup>ème</sup> jour de dzul-ḥijja] ceci : "Ô gens ! Votre Seigneur est unique. Votre père est unique. Un Arabe n'est pas meilleur qu'un non-Arabe, un non-Arabe n'est pas meilleur qu'un Arabe, un Blanc ne surpasse pas un Noir ni un Noir ne surpasse un Blanc, sauf en vertu de la piété. Ai-je transmis ?" Ils répondirent : "Le Messenger d'Allah (ﷺ) a bien transmis." »<sup>(1)</sup>.

Insuffler de la dignité en l'homme, n'a pas un effet qui se limite au seul sentiment intérieur mais cette dignité est un puissant levier pour éveiller l'énergie de l'homme, lequel s'engage ardemment à œuvrer dans les domaines de la vie et à y apporter sa contribution. Ainsi se révèlent ses capacités et ses ressources.

La dignité octroyée à l'homme par Muḥammad (ﷺ) ne se limite pas à la vie mais elle perdure même après la mort. On rapporte qu'une femme noire s'occupait de la propreté de la mosquée du Prophète (ﷺ). Celui-ci ne l'ayant plus vue, demanda de ses nouvelles. On lui dit qu'elle était morte. Ils (avaient omis de l'informer car ils) ne voulaient pas le déranger. C'était comme s'ils avaient sous-estimé son cas.

Le Prophète (ﷺ) dit : « Pourquoi ne pas m'avoir averti ? ».

---

(1) Rapporté par Aḥmad (22978).



Il demanda l'emplacement de sa tombe et partit prier pour elle<sup>(1)</sup>.

Ces situations que ses Compagnons vivaient avec lui laissaient leur empreinte en eux et leur communiquaient une énergie qui les poussait à influencer le cours de la vie et qui leur donnait le sentiment que l'homme tire sa valeur de ses actes et ses œuvres, non de sa naissance ou de sa notoriété.

### ●● Le caractère sacré de sa vie, de ses biens et de son honneur

Muḥammad (ﷺ) a insisté sur la valeur de l'homme, sur le fait que sa vie est sacrée et qu'il n'est pas permis d'y attenter s'il n'a rien commis qui lui ferait mériter une telle punition.

Il a aussi affirmé que ses biens sont sacrés, que ses possessions sont protégées et qu'il n'est pas permis de se les approprier, que ce soit en s'en emparant par la force, en les subtilisant discrètement, ou en se les attribuant par fraude ou tromperie.

Il a aussi affirmé que son honneur est sacré. Ainsi est-il interdit de parler de lui en son absence pour dire des paroles qui le blesseraient ou de l'accuser de quoi que ce soit s'il n'y a pas une preuve irrécusable démontrant la chose.

Lors du pèlerinage, Muḥammad (ﷺ) a fait un discours où il fit des recommandations à ce sujet. Il dit : « ... Vos vies, vos biens et votre honneur sont sacrés entre vous, aussi sacrés que ce jour-ci, en ce mois-ci, en cette contrée-ci. Que celui qui est témoin transmette à celui qui est absent car il se peut qu'un témoin transmette un propos à une personne qui les comprendra mieux que lui. »<sup>(2)</sup>.



(1) Rapporté par al-Bukhârî (458) et Muslim (956)

(2) Rapporté par al-Bukhârî (67) et Muslim (1679).





## ●● Le changement religieux

Quand Allah a créé les hommes, ceux-ci étaient de purs monothéistes, ne vouant de culte qu'à lui. Ils demeurèrent ainsi à adorer Allah durant des siècles et des siècles puis quand le temps devint long et qu'ils se dispersèrent sur terre, ils oublièrent le pacte qu'ils avaient contracté et s'éloignèrent de son droit chemin. Ils vénèrent alors en dehors de lui d'autres dieux. Allah leur envoya des messagers pour leur rappeler leur Seigneur et les guider sur le droit chemin. Chaque fois qu'une communauté s'éloignait de la voie droite, il leur envoyait un nouveau prophète et ce, jusqu'à ce que les messages célestes fussent clos par Muḥammad (ﷺ) et par son message : l'islam.

Jetons un œil sur l'état du monde avant l'arrivée de Muḥammad (ﷺ), s'agissant des croyances et de la religion, ceci afin de mieux apprécier, de ce point de vue, le changement universel provoqué par la venue de Muḥammad (ﷺ).

## ●● Aperçu général

L'homme a été créé en ayant au fond de lui un « appel inné » (une voix intérieure innée) qui incessamment l'oriente vers un dieu auprès duquel il se réfugie quand il est en difficulté et dont il cherche la satisfaction par des pratiques d'adoration.

Cet appel inné, personne depuis Âdam, paix sur lui, jusqu'à aujourd'hui n'en est privé et ce sera ainsi jusqu'à la fin des temps. Cela montre clairement que chaque âme humaine connaît Allah de façon fondamentale et qu'elle sait qu'il est (ﷻ) celui qui lui a donné la vie, celui qui la fera mourir et qui lui assure sa subsistance.

Muḥammad (ﷺ) nous a informés de l'origine de cet « appel inné » enfoui en chacun de nous. En effet, son Seigneur l'a expliqué dans le Qur'ân : **(Et lorsque ton Seigneur tira des lombes des fils d'Âdam leur descendance [les uns des autres] et les fit témoigner contre eux-mêmes. « Ne suis-je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Bien sûr ! Nous témoignons. » [Ceci] afin que vous ne disiez point le jour de la résurrection : « Nous n'étions vraiment pas au courant de cela. »)** [7 : al-A'râf : 172]. C'est cela « l'appel inné » que Muḥammad (ﷺ) explicite



dans ses propos (hadiths). En effet, `Iyâd ibn Hîmâr al-Mujâchi` t a dit que le Messager d'Allah (ﷺ) a un jour dit dans son discours : « Mon Seigneur m'a ordonné de vous enseigner ce que vous ignorez de ce qu'il m'a lui-même enseigné en ce jour. [Il a dit :] "Tout bien dont je fais don à un serviteur [parmi mes serviteurs], il [lui] est licite. J'ai créé mes serviteurs tous *ḥanîf* [plur. : *ḥunafâ'* : naturellement intègres et droits / attirés de façon innée vers la religion d'Allah / monothéistes de nature] mais les diables sont arrivés. Ils les ont alors fait sortir de leur religion, leur ont interdit ce que je leur avais permis et les ont poussés à m'associer ce que je n'ai pas autorisé [en attribuant la qualité divine à quelqu'un ou en lui vouant un culte qu'il ne mérite pas]." »<sup>(1)</sup>.

Donc, la nature primordiale des hommes est la reconnaissance de l'unicité divine et l'absence de polythéisme. C'est cela qu'on appelle la *fiṭra* (saine nature originelle) dont Allah a doté les hommes (à leur naissance). Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Tout nouveau-né vient au monde avec la *fiṭra* [saine nature originelle, synonyme de conformité à la religion d'Allah, l'islam]. Ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien ou un mazdéen. »<sup>(2)</sup>. Puis Abû Hurayra (رضي الله عنه) de lire ce verset : **(Tourne-toi vers la religion en *ḥanîf* [=dans la conformité et la droiture]. Telle est la (saine) nature (*fiṭra*) dont Allah a doté les hommes (dès leur création). Ne modifiez pas la création d'Allah. C'est cela la religion dans toute sa rectitude mais la plupart des gens ne savent pas.)** [30 : ar-Rûm : 30].

L'être humain ne cesse d'œuvrer et d'être en perpétuelle quête par rapport à cet appel (intérieur) même s'il ne parvient pas à l'atteindre sa vie durant. Le culte (l'adoration) fait donc partie des fondements de sa vie. « En effet, lors de fouilles de sites antiques, on découvrit des cités sans école, ou sans fortification, ou sans muraille mais jamais aucune cité dépourvue de temple. »<sup>(3)</sup>.

La propension à l'adoration est un élément enraciné en l'âme humaine. L'homme ne peut le temps d'un instant évacuer l'idée de l'existence d'un être supérieur qui l'a créé et vers lequel il doit se diriger pour l'honorer.

(1) Rapporté par Muslim (2865).

(2) Rapporté par al-Bukhârî () 1358et Muslim (2658).

(3) D'après William Durant, *The story of civilization*.



La propagation de la magie, du charlatanisme et de la divination dans ces sociétés-là n'était qu'un des effets de la peur que suscitait la « Puissance Dominante Suprême » qui était perçue par chacun comme étant « La Divinité ». Aussi la personne ressentait-elle le besoin que le magicien, le devin ou l'affabulateur la rassure et lui dise qu'elle est à l'abri du courroux de la Puissance Dominante.

Les passions et les égarements [à ce sujet] sont divers et variés. Les hommes vouèrent des cultes à toutes sortes de choses créées dans le monde. On adora le soleil, la lune et tous les astres (et planètes). Les animaux dans leur diversité furent l'objet de vénération, ainsi que les arbres, les pierres et les fruits. Des hommes saints, ou moins saints, furent adorés également. Les souverains, quant à eux, furent vénérés en tant que descendants des dieux.

Il en est qui se sont donnés simultanément plusieurs dieux tandis que d'autres ont affirmé l'existence d'un seul dieu qu'ils représentèrent sous une forme unique. Will Durant, à propos du nombre de divinités qui ont été vénérées dans une région comme l'Inde uniquement, a dit : « *Cependant, nous n'avons évoqué que cinq divinités parmi les trente millions de divinités que compte le panthéon indien. Si nous voulions inscrire le nom de toutes ces divinités, il faudrait trente volumes. Certaines, de par leur nature, sont plutôt comparables aux anges. D'autres sont, comme nous dirions chez nous, des diables (des esprits malins). D'autres encore sont des corps célestes comme le soleil, tandis qu'une partie d'entre elles sont des fétiches comme Lakshmi, la déesse de la fortune. De nombreuses divinités sont des animaux comme ceux que l'on trouve dans les champs ou des oiseaux comme ceux qui volent dans le ciel. En effet, l'Indien ne voit pas une grande différence entre l'animal et l'homme car, selon lui, l'animal posséderait une âme semblable à celle de l'homme et les âmes ne cesseraient de migrer des hommes vers les animaux et inversement. C'est ainsi que l'éléphant par exemple est devenu le dieu Ganesh qu'ils considèrent comme le fils de Shiva. Les singes et les serpents inspiraient aussi la peur. De ce fait, ils comptaient parmi les divinités. C'est ainsi que le serpent, dont une seule morsure pourrait provoquer une mort foudroyante, jouissait d'un respect particulier et sacré. On l'appelait Nâga. Les crocodiles, les*



tigres, les paons, les perroquets, et même les rats, avaient leur part d'adoration. »<sup>(1)</sup>.

Certains vénéraient les parties du corps humain, y compris les parties génitales, comme le rapporte Will Durant à propos des dévots indiens : « Il y a le dieu appelé Shiva. Il est symbolisé par un phallus [lingam]. Son livre saint est une partie des tantras. Shakti, relativement à Shiva, représente, comme ils disent quelques fois, son épouse Kâlî. D'autres fois, ils conçoivent cette force comme celle qui donne l'énergie sexuelle à Shiva. Ces deux forces, les indiens les représentent par des statues désignées par les termes lingam et yoni, symbolisant les membres génitaux de l'homme et de la femme. »<sup>(2)</sup>.

Toutes ces idées erronées, les hommes les ont adoptées, en dépit du fait qu'Allah (ﷻ) n'a pas laissé une seule communauté sans lui envoyer des messagers pour les avertir et les appeler à l'adoration d'Allah (ﷻ). Malgré tout, ils persistent dans leur égarement et leurs illusions. Muḥammad (ﷺ) nous a informés de cette parole d'Allah (ﷻ) : **(Nous t'avons envoyé avec la vérité en tant qu'annonciateur et avertisseur et il n'est de nation qui n'ait eu un avertisseur.)** [35 : Fâṭir : 24]. Il lui a aussi révélé ceci dans le Qur'ân : **(Par Allah ! Nous avons envoyé (des messagers) à des communautés avant toi mais le diable leur enjoliva leurs actes et c'est donc lui qui est aujourd'hui leur allié (leur soutien). Ils auront un châtiment douloureux.)** [16 : an-Naḥl : 63]. Pour pouvoir punir dans l'au-delà les habitants d'une cité qui se seraient rendu coupables de *chirk* (polythéisme, idolâtrie, paganisme), Allah s'est d'abord imposé comme condition stricte de leur envoyer auparavant un messager. En effet, il a dit : **(Qui suit le droit chemin, ne le suit qu'à son propre avantage, et qui s'égare, ne s'égare qu'à son détriment. Nul n'aura à supporter le fardeau d'un autre et jamais nous ne punissons sans avoir auparavant envoyé de messager.)** [17 : al-Isrâ' : 15].

Les Arabes vécurent dans le respect de l'unicité divine (du monothéisme) durant la période qui a suivi l'arrivée d'Ibrâhîm (عليه السلام) à la Mecque avec son enfant Ismâ'îl et sa femme Hâjar. Ismâ'îl a grandi parmi eux et devint un prophète qui

(1) William Durant, *The story of civilization*, 1/658.

(2) William Durant, *The story of civilization*, 1/876.



les appelait à n'adorer qu'Allah. Après une longue période, vint un homme du nom de `Amr ibn Luḥayy al-Khuzâ`î qui changea la religion d'Ibrâhîm. Il amena des statues et les érigea dans le Temple Sacré. Il invita les gens à les vénérer en tant qu'intermédiaires entre eux et Allah. Les gens le suivirent et quittèrent l'unicité divine pour rejoindre le *chirk* (qui constitue une infraction au monothéisme pur). Les idoles se multiplièrent à la Mecque au point que chaque tribu avait la sienne. On estimait leur nombre à environ trois cent soixante statues qui bénéficiaient de l'adoration des gens. Ceux-ci s'inclinaient et se prosternaient devant elles et leur apportaient même des offrandes, oubliant Allah, leur Créateur (ﷻ).

Muḥammad (ﷺ) a dit, en décrivant cette situation dans laquelle se trouvait l'humanité : « Allah vit les habitants de la terre et les exécra, qu'ils fussent Arabes ou non, à l'exception de quelques uns parmi les gens de l'Écriture [qui ont échappé au *chirk*]. »<sup>(1)</sup>.

S'ils ont mérité d'être exécrés, c'est parce qu'ils associaient à Allah (ﷻ) d'autres cultes, parce qu'ils s'étaient donnés d'autres dieux et parce qu'ils prenaient sa religion à la légère (ou même s'en moquaient).

Ils étaient donc dans le besoin urgent qu'un prophète soit envoyé pour ramener les hommes à l'unicité divine et au culte véritable, d'autant plus que l'intervalle de temps entre le prophète d'Allah `Îsâ, (ﷺ), et Muḥammad (ﷺ) est d'environ six siècles et qu'aucun prophète n'est venu entretemps.

C'est ainsi qu'Allah envoya Muḥammad (ﷺ) en tant que guide pour les hommes, bienfait pour les mondes et messenger pour l'humanité entière, afin qu'il les appelle à Allah (ﷻ) et à n'adorer que lui.

Muḥammad (ﷺ) est arrivé avec la voie du *tawḥîd* (de l'unicité divine), voie authentique qui existe depuis des temps immémoriaux puisqu'elle fut la teneur des messages de tous les prophètes qui l'ont précédé. En effet, Nûḥ (Noé), (ﷺ), a apporté le message du *tawḥîd*. Allah (ﷻ) a dit : **(Nous avons envoyé Nûḥ aux gens de son peuple. Il [leur] dit : « Ô gens ! Adorez Allah !**

(1) Rapporté par Muslim (2865).



**Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible. ».)** [7 : al-A`râf : 59].

Hûd (هٓد) a apporté le même message : **(Aux `Âdites (du peuple de `Âd), [nous envoyâmes] leur frère Hûd qui [leur] dit : « Ô gens ! Adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. Ne [le] craignez-vous donc pas ? ».)**

[7 : al-A`râf : 65].

Il en fut de même pour Şâliḥ (صّالٓح) : **(Aux Tsamûdites, [nous envoyâmes] leur frère Şâliḥ qui [leur] dit : « Ô gens ! Adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. ».)** [11 : Hûd : 61].

Ce fut également le cas pour Chu`ayb (صّعب) : **(Aux Madyanites, [nous envoyâmes] leur frère Chu`ayb qui [leur] dit : « Ô gens ! Adorez Allah ! Vous n'avez pas d'autre dieu que lui. ».)** [11 : Hûd : 84].

Toujours avec le même message mais porté à son point culminant, Muḥammad (صّ) est venu. Son Seigneur lui ordonna de transmettre (sa parole) aux gens et de leur dire ceci : **(Dis : « Je ne suis qu'un avertisseur. Il n'est pas de dieu (véritable et méritant le culte) hormis Allah, l'Unique, le Dominateur.)** [38 : Şâd : 65].

Cependant, cette voie, en dépit de son ancienneté et de son enracinement dans l'histoire, était peu connue des gens et étrange à leur esprit. Aussi, l'ont-ils rejetée, s'y sont opposés, refusant ainsi de suivre l'éternel « appel inné » [la voix intérieure qui y invite incessamment].

## ●● La foi en l'existence d'un créateur de ce monde

La croyance islamique en l'existence du Dieu Créateur de l'univers et en son unicité est une croyance fondée sur des données et des hypothèses vraies, convaincantes et bien établies, que tout esprit humain sain reconnaîtra et que toute personne juste, recherchant la vérité, acceptera car s'il y a une vérité totalement admise par l'esprit humain et qui ne requiert nullement d'être prouvée, c'est le fait que toute œuvre possède nécessairement un auteur. Il n'est donc rien de ce monde que l'œil voit [ou ne voit pas] qui n'ait été l'œuvre d'un artisan.

Il est en effet impossible que la raison admette que la moindre chose soit



apparue d'elle-même ou qu'elle se soit créée elle-même. Aucune personne sensée ne croira qu'un tas de planches de bois se soit constitué de lui-même, que les unes aient rejoint les autres, qu'un autre tas, constitué de morceaux de fer cette fois, est venu pour se lier à elles, à savoir que les bouts de fer se soient frappés eux-mêmes pour pénétrer dans le bois, qu'ensuite des moteurs soient arrivés pour prendre leur place et ainsi de suite jusqu'à la fin de la construction du bateau que l'on voit fendre les flots, sur les mers et les fleuves. Non, elle ne peut admettre une telle chose.

Si la raison n'arrive pas à accepter cela, peut-elle alors prétendre que le ciel, la terre, les mers, les rivières et les créatures qui s'y trouvent comme les hommes, les animaux, les oiseaux, les insectes et les poissons, soit des millions d'espèces, de formes et de tailles diverses, que tout cela est apparu par hasard et qu'il s'est créé tout seul ou que la nature est sortie du néant par son propre fait ?

Cet univers a nécessairement besoin d'un créateur qui l'a ainsi façonné, arrangé et perfectionné.

- S'il y a un créateur, alors il doit être éternel et exister avant ses créatures car sinon la question qui s'impose d'elle-même est : « Comment aurait-il pu créer les choses avant que lui-même n'existe ? ».
- Si l'univers possède un créateur éternel, celui-ci doit être fort et plus puissant que toutes ses créatures de sorte qu'il ne s'abaisse pas devant une créature, qu'aucune ne soit capable de lui résister. Il doit donc avoir pour qualités : la force, la puissance, la suprématie et la domination de la création.
- Puisque l'univers est si bien façonné, avec cette sagesse infinie, de sorte que tout être reçoive ce qui lui convient dans sa vie, alors nécessairement son créateur doit être sage, sachant placer chaque chose là où elle doit être placée et on ne peut dire de lui qu'il est frivole (ou absurde), futile, distrait [inconséquent, faisant preuve de légèreté] ou sujet aux regrets [d'avoir imparfaitement agi].
- Que la création tourne avec autant de justesse, c'est-à-dire que le



mouvement des astres et des étoiles se fasse en fonction d'équations stables et immuables et qu'il existe en cet univers de nombreuses constantes et lois qui fonctionnent invariablement avec la même perfection, cela signifie que la volonté qui est à son origine est unique car s'il y avait eu plusieurs volontés, les lois physiques régissant l'univers ne seraient pas harmonieuses [comme elles le sont actuellement].

- Ce dieu doit nécessairement pouvoir se passer de toute aide venant de ses créatures. Il n'a donc pas besoin d'enfant ou de compagne comme ses créatures (lesquelles en ont besoin). Il en est ainsi afin qu'il maîtrise (ou façonne) cet univers avec cette extraordinaire perfection (qu'on lui connaît).
- Une fois qu'on a reconnu que ce monde possède un dieu, il faut ensuite que celui-ci ait des ordres et des interdits à transmettre à ses créatures afin de voir lesquels lui obéissent et lesquels lui désobéissent. Or, a-t-on jamais entendu que les statues, les idoles, le soleil, la lune, les animaux ou toute chose vénérée en dehors d'Allah, avaient des prescriptions en direction de ceux qui leur vouent un culte ? Comment est-il possible que celui qui y croit soit l'égal de celui qui les nie et les rejette ? Ce dieu doit donc avoir des ordres et des interdits.
- Si on admet l'existence de ces prescriptions et de ces interdits, il faut ensuite (admettre l'existence d') un autre lieu et un autre temps où celui qui a bien agi sera récompensé pour son obéissance et où celui qui a mal agi sera puni pour sa désobéissance car si tous deux avaient le même sort après leur mort c'est-à-dire s'il n'y a pas un autre lieu et un autre temps pour la résurrection, ce serait alors absurde et les gens se permettraient toutes les mauvaises choses, se sentant à l'abri de la punition et n'ayant aucun espoir de récompense.

Tous ces questionnements et ces preuves rationnelles montrent que cet univers possède un créateur unique, seul maître dans son royaume, doué de puissance, de science, de sagesse, éternel, fort, sublime, qui se passe d'associé, de compagne et d'enfant, qui donne des ordres et définit des interdits, qui ramène les hommes à la vie le jour de la résurrection, récompensant le bon





pour avoir bien agi et le faisant entrer en un paradis dont la largeur équivaut aux cieux et à la terre, punissant le coupable pour avoir désobéi et le précipitant dans un feu dont les hommes et les pierres constituent le combustible. Ce Créateur sublime, c'est Allah, exalté soit-il, lui en dehors de qui il n'y a aucun dieu méritant l'adoration, lui qui ne possède aucun associé (c'est-à-dire qu'il ne partage la qualité divine avec personne).

C'est avec ces prémisses et ces conclusions qui interpellent la raison et le cœur avec leur affirmation de l'unicité divine, que le message de Muḥammad (ﷺ) est venu, soit pour instruire les hommes et les guider vers la connaissance d'Allah (ﷻ) et vers la foi en lui, en tant que Seigneur, Créateur, Dispensateur de la subsistance, Donneur de vie et de mort, « Ressusciteur » et Maître du jour du jugement, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Serait-ce eux qui ont créé les cieux et la terre ? Plutôt ils ne croient pas (en l'existence du châtement). Possèderaient-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou bien seraient-ils eux les dominateurs ? Auraient-ils une échelle [montant jusqu'au ciel] d'où ils écouterait [les paroles célestes leur autorisant ce qu'ils font] ? Que celui d'entre eux qui prétend avoir entendu quelque chose apporte donc une preuve évidente [de cela] ! Aurait-il lui [Allah] des filles, et vous, des fils ? Leur demandes-tu un salaire [pour ta prédication], si bien qu'ils seraient lourdement endettés [s'ils acceptaient cette prédication] ? Détiendraient-ils la connaissance de l'inconnaissable (*ghayb*) qu'ils mettraient alors par écrit ? À moins qu'ils ne veuillent tendre un piège ! Mais ce sont les mécréants qui tomberont dans le piège. Ou bien auraient-ils un autre dieu qu'Allah ? Exalté soit Allah, bien trop sublime (trop pur, trop élevé) pour avoir des associés (comme ils lui en attribuent) !** [52 : aṭ-Ṭūr : 36-43].

Muḥammad (ﷺ) a appelé les hommes à leur Maître et leur Seigneur (ﷻ) et leur demanda de faire usage de leur raison et de ne pas la laisser inutilisée. Il leur a interdit de suivre (aveuglément) les ancêtres dans les questions de croyance. Il fit tout cela en se fondant sur ce qu'Allah lui a révélé de Qur'ân et sur ce que celui-ci renferme de preuves, de sagesses et de récits, comme les débats qui eurent lieu entre les prophètes et leurs contradicteurs, et au nombre desquels il y a :



Le récit dans lequel Mûsâ s'adresse à Pharaon et lui rappelle la grandeur de son Seigneur. Allah (ﷻ) le rapporte dans sa parole : (**“Pharaon demanda : « C'est quoi “Seigneur des mondes” ? ». Il [Mûsâ] répondit : « Le Seigneur des cieux, de la terre et de l'espace intermédiaire, si vous avez la conviction. ». Il [Pharaon] dit à ceux qui étaient autour de lui : « N'entendez-vous pas ? ». Il [Moïse] continue : « [Il est] votre Seigneur et le Seigneur de vos premiers ancêtres. » Il [Pharaon] dit : « Votre messenger qui vous a été envoyé est vraiment fou. ». Il [Moïse] ajouta : « [Il est] le Seigneur de l'orient, de l'occident et de ce qui se trouve entre les deux, si vous êtes doués d'entendement. ».**)

[26 : ach-Chu`arâ' : 23-28].

Le récit racontant le débat survenu entre Ibrâhîm et le roi Nemrod. En effet, Allah a dit : (**N'as-tu pas considéré le cas de celui qui contredisait Ibrâhîm au sujet de son Seigneur, tirant avantage du fait qu'Allah l'avait fait roi ? Ibrâhîm avait dit : « Mon Seigneur est celui qui donne la vie et la mort. ». Il [Nemrod] rétorqua : « Moi, je [/C'est moi qui] donne la vie et la mort. » Il [Ibrâhîm] dit : « Eh bien, Allah fait venir le soleil du levant, fais-le donc lever du couchant. ». Le mécréant fut alors interloqué. Allah ne guide pas les gens injustes.**) [2 : al-Baqara : 258].

Ainsi procédaient les Compagnons et les prédicateurs qui appelaient au *tawhîd* (au monothéisme strict et pur). En effet, dans son « as-Sîra an-nabawiyya » (La vie du Prophète), Ibn Katsîr rapporte le récit de la conversion à l'islam du Compagnon `Amr ibn al-Jamûh, récit où les enfants de celui-ci ont raisonné selon cette même logique pour nier la divinité de la statue que leur père idolâtrait. Il rapporte donc : « `Amr ibn al-Jamûh était un notable parmi les Banû Salima et un personnage respecté parmi eux. Il s'était doté chez lui d'une idole en bois appelée Manât, comme font habituellement les personnalités influentes. Il en faisait son dieu qu'il vénérât et qu'il exhibait (fièrement). Deux jeunes gens parmi les Banû Salima embrassèrent l'islam, précisément son fils Mu`âdz et Mu`âdz ibn Jabal. Ils se rendaient en pleine nuit auprès de la statue de `Amr, la transportaient et la jetaient dans quelque fosse des Banû Salima, contenant les souillures et saletés des gens. Ils la jetaient la tête la première. Quand `Amr se réveillait, il criait : “Malheur à vous !



Qui s'en est pris cette nuit à notre dieu ?" Il partait alors de beau matin à sa recherche. Quand il le trouvait, il le lavait, le parfumait et le purifiait. Quand la nuit arrivait, ils le malmenaient à nouveau en faisant comme ils avaient fait la nuit précédente. Lorsque cela se répéta trop souvent, il le sortit de là où ils l'avaient précipité, le lava, le purifia, le parfuma, amena son sabre qu'il suspendit autour de la statue puis lui dit : "Par Allah, je ne sais pas qui te fait ce que je vois là. S'il y a quelque bien en toi, défends-toi. Tu disposes de ce sabre (pour cela)." Le soir, alors que `Amr dormait, ils revinrent s'en prendre à elle. Ils retirèrent le sabre suspendu à son cou puis, à l'aide d'une corde, l'attachèrent au cadavre d'un chien et jetèrent le tout, tête en avant, dans un puits des Banû Salima où se trouvaient les souillures des gens. Au matin, ne l'ayant pas trouvée à son emplacement habituel, `Amr se mit à sa recherche jusqu'à la trouver dans le puits en question, la tête en bas, attachée à un chien mort. Après l'avoir vue dans cet état et après que certains membres de sa tribu qui avaient embrassé l'islam lui eurent parlé, il se convertit lui aussi par la grâce d'Allah et il fut un bon musulman. »<sup>(1)</sup>.

Il devint donc musulman lorsqu'il comprit cette conclusion car c'est la divinité qui est censée protéger ses créatures et elle n'a pas besoin des êtres qu'elle aurait elle-même créés pour que ceux-ci la protègent et prennent sa défense.

## ●● La parole du *tawhîd*

Muḥammad (ﷺ) n'est venu porteur que d'une seule parole. Il n'a demandé aux gens que la reconnaissance d'une parole uniquement, mais une parole dont dépendent les cieux et la terre. Ibn `Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père raconte : « Abû Ṭâlib tomba malade. Les Quraychites vinrent le visiter ainsi que le Prophète (ﷺ) . Il y avait près de sa tête une place juste suffisante pour qu'un homme s'y assoie. Abû Jahl se leva et partit l'occuper. Ils se plainquirent du Messenger d'Allah (ﷺ) auprès d'Abû Ṭâlib. Ils dirent : "Ton neveu dit du mal de nos dieux." Abû Ṭâlib demanda : "Comment se fait-il, mon neveu, que ton peuple se plaigne de toi ?" Il répondit : "Mon oncle, je ne veux d'eux qu'une seule parole, une parole grâce à laquelle l'ensemble des Arabes

(1) Ibn Katsîr, *as-Sîra an-nabawiyya* : 2/207.



se soumettront à eux tandis que grâce à elle les non Arabes leur payeront la capitation.” Il demanda : “Et quelle est-elle.” Il répondit : “*Lâ ilâha illa-llâh* (point de dieu [méritant l’adoration] hormis Allah)” Ils se levèrent en disant : “Réduit-il les dieux à un seul ?” Le Qur’ân est alors descendu, de : **( Şâd. Par le Qur’ân qui renferme le rappel [et/ou : Par le Qur’ân glorieux et sublime] )** [38 : Şâd : 1] jusque : **(C’est là chose fort étonnante.)** [38 : Şâd : 5] »<sup>(1)</sup>.

Cette parole, c’est celle qu’il espérait entendre de la bouche de son oncle Abû Ṭâlib avant qu’il ne meure. En effet, « ...alors qu’Abû Ṭâlib était à l’article de la mort, le Prophète (ﷺ) entra chez lui. Abû Jahl était déjà là. Il lui dit : “Mon oncle, dis *lâ ilâha illa-llâh*, une parole grâce à laquelle je défendrai ton cas auprès d’Allah.” Abû Jahl et `Abdullâh ibn Abî Umayya lui ont dit : “Hé Abû Ṭâlib ! Renierais-tu la religion de [ton père] `Abdulmuṭṭalib ?” Ils ne cessèrent de lui parler jusqu’à ce que la dernière chose qu’il leur ait dite fut : “[Je reste/ je meurs] sur la religion de `Abdulmuṭṭalib.” Le Prophète (ﷺ) a alors dit : “Je demanderai le pardon pour toi tant que cela ne me sera pas interdit.” Les versets suivants ont alors été révélés. Celui-ci : **(Il n’appartient ni au Prophète ni aux croyants d’implorer le pardon en faveur des païens [muchrik], fussent-ils des proches, après qu’ils surent (de façon sûre) que ce sont des gens de l’enfer.)** [9 : at-Tawba : 113] ainsi que celui-ci : **(Tu ne peux [ô Muḥammad] inculquer la foi à celui [/ à ceux] que tu aimes...)** [28 : al-Qaṣṣaṣ : 56]. »<sup>(2)</sup>.

Il fit une bonne annonce à ceux dont cette parole est la dernière qu’ils prononcent (en ce monde). Mu`âdz ibn Jabal (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d’Allah (ﷺ) a dit : « Entre au paradis celui dont la dernière parole est “*lâ ilâha illa-llâh*”. »<sup>(3)</sup>.

## ● La signification de la parole du tawḥîd :

La parole du tawḥîd est celle sur laquelle repose le message que Muḥammad (ﷺ) a apporté à la société dans laquelle il vivait et à tous les hommes. C’est cette même parole sur laquelle a été bâtie cette civilisation dans son

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (3232) et Aḥmad (2009). [déclaré faible par al-Albânî et Ch. al-Arna’ûtî]

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3884).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (3116).



immensité (dans sa diversité) et au moyen de laquelle Muḥammad (ﷺ) a apporté un remède complet à la personne humaine, autant pour sa vie individuelle que collective et quelle que soit l'époque. C'est cette réalité qu'Allah a confirmée à Muḥammad (ﷺ) dans le Qur'ân, à travers sa parole : **(Il [Allah] dit : « Sortez-en tous [du paradis], les uns ennemis des autres [diables versus humains]. Si un guide vous vient de ma part, alors quiconque suit mon guide ne sera pas égaré, ni malheureux. Quant à celui qui se détourne de mon rappel, il aura une vie oppressante et, le jour de la résurrection, quand nous le conduirons au rassemblement, il sera aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu rendu aveugle alors que je voyais [auparavant] ? » Il [Allah] dira : « De même que tu as oublié nos signes qui t'étaient parvenus, de même, aujourd'hui, tu seras oublié ».)** [20 : Ṭâ-Hâ :123-126].

Ce qui peine le plus l'homme en ce monde et qui, le plus, lui cause des maladies psychiques, ce sont deux choses importantes : le regret du passé et la crainte de l'avenir.

Celui qui croit en Allah est certain que cette vie n'est pas tout et qu'il y a une autre vie qui l'attend, où se trouve une félicité éternelle ou un supplice terrible en fonction des actes. La vie terrestre est un champ de culture relativement à l'au-delà. La personne y sème ce qu'elle moissonnera demain auprès de son Seigneur. Si donc quelqu'un lui a fait du tort dans le passé ou lui a dénié quelques uns de ses droits, elle sait qu'il y a un Seigneur toute justice qui la vengera quel que soit le nombre d'années écoulées car les droits ne se perdent pas. Or, toute chose est inscrite auprès d'Allah. Il n'oublie rien et, avec lui, rien ne se perd. Allah (ﷻ) dit dans des versets coraniques rapportant un dialogue entre Mûsâ (عليه السلام) et Pharaon : **(Il [Pharaon] dit : « Qu'en est-il des générations anciennes ? » Il [Mûsâ] dit : « Ce qu'ils sont devenus (/leur sort/ leur cas) est consigné auprès de mon Seigneur dans un livre. Mon Seigneur ne se trompe ni n'oublie. )** [20 : Ṭâ-Hâ : 51 & 52].

Le croyant est donc complètement apaisé car son Seigneur n'est pas inattentif à ce que fait l'injuste. Allah (ﷻ) a dit : **(Ne pense surtout pas qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accorde seulement un répit jusqu'à l'échéance d'un jour où les regards resteront fixes.)** [14 : Ibrâhîm : 42].



S'il vient à être touché par une maladie ou par la perte d'un être cher ou d'un bien, il comprend qu'il s'agit d'une mise à l'épreuve qui vient de son Seigneur. S'il patiente, il est alors gagnant en ce monde et dans l'au-delà mais s'il fait preuve d'irritation et d'exaspération, il s'éloigne de la satisfaction de son Seigneur. Ce sont là les paroles de Muḥammad (ﷺ) : « Que la situation du croyant est étonnante puisqu'elle lui est toujours bénéfique. Et personne d'autre que le croyant ne possède ce privilège. En effet, si un heureux évènement lui arrive, il se montre reconnaissant (envers Allah) ce qui est un bien pour lui, et s'il est touché par quelque mal, il le supporte avec patience [par acceptation du décret divin] ce qui est un bien pour lui. »<sup>(1)</sup>.

Le croyant ne redoute pas l'avenir car il sait que sont unique maître et le seul qui détienne un pouvoir sur lui est Allah (ﷻ). Le croyant est confiant en ce qu'il y a auprès d'Allah le Juste qui ne laisse pas se perdre le salaire de ceux qui font le bien. Dès lors, il ne s'humilie devant aucune créature, sachant de façon certaine que les êtres créés, quels qu'ils soient, ne décident pas de sa subsistance, ni de sa vie, ni de sa mort. Muḥammad (ﷺ) a dit dans l'un de ses hadiths : « Il n'est pas une chose qui vous rapproche du paradis que je ne vous ai pas ordonnée et il n'est pas une chose qui vous rapproche de l'enfer que je ne vous ai pas interdite. L'Esprit de la Sainteté [l'ange Jibrîl] a soufflé en moi que personne ne meurt avant d'avoir consommé la totalité de la subsistance qui lui est destinée. Donc, craignez Allah et usez de la meilleure des manières dans votre recherche de la subsistance. Que le retard de la subsistance ne vous pousse pas à la rechercher par des moyens qui constituent une désobéissance à Allah car ce n'est qu'en obéissant à Allah qu'on atteint (qu'on obtient) ce qui est auprès de lui. »<sup>(2)</sup>.

Le croyant n'adule aucune puissance quelque despotique qu'elle soit car il sait que cette puissance ne peut ni bien ni mal si son Seigneur ne donne pas son aval. Allah (ﷻ) a dit : **(Si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut le faire cesser à part lui et s'il fait qu'un bien t'arrive, eh bien il est capable de**

(1) Rapporté par Muslim (2999).

(2) Rapporté par `Abdurrazzâq dans *al-Muṣannaf* (20100), Ibn Abî Chayba (8/139) et al-Bayhaqî dans *Chu`ab al-îmân* (10376).



## **toute chose. Il est celui qui domine au-dessus de ses serviteurs. Il le Sage et le Très Connaisseur.)** [6 : al-An`âm : 17 & 18].

Le croyant ne destine ses pratiques cultuelles et ses adorations qu'à son Seigneur (ﷻ) car c'est lui qui mérite d'être adoré. Il ordonne les actes d'adoration et il est le seul à y avoir droit.

La parole « *lâ ilâha illa-llâh* » est la parole du *tawhîd*. Elle constitue pour celui qui l'adopte sincèrement, la délivrance de tous les maux et toutes les souffrances. Il y a un grand bénéfice pour tous les hommes dans le fait de croire en Allah en tant qu'unique créateur, en tant qu'unique dispensateur de subsistance, en tant que seul capable d'ôter la vie et de donner la mort, en tant que seul à mériter l'adoration sans aucun associé, en tant que seul à qui on doit vouer le culte et de croire que l'on doit juger conformément à ses commandements et respecter sa législation.

Muḥammad (ﷺ) confirma ces principes lorsqu'il donna des conseils à un garçon, en l'occurrence `Abdullâh ibn `Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, le dotant ainsi d'un code de conduite qui assure une vie digne en ce monde et dans l'au-delà. `Abdullâh ibn `Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte donc : « Un jour, alors que j'étais derrière le Messager d'Allah (ﷺ), il me dit : "Garçon ! Je vais t'enseigner des paroles : prends soin d'Allah [c'est-à-dire : observe ses commandements] et Allah prendra soin de toi. Prends soin d'Allah et tu le trouveras à tes côtés. Quand tu veux demander, demande à Allah. Quand tu veux solliciter une aide, sollicite l'aide d'Allah. Saches que si les gens de la communauté s'unissaient pour t'apporter un bien, ils ne t'apporteraient que le bien qu'Allah t'a destiné et s'ils s'unissaient pour te nuire, ils ne le pourraient que dans la mesure de ce qu'Allah t'a destiné. D'écrire, les calames ont cessé, et les feuilles [écrites] ont séché. »<sup>(1)</sup>.

Donc, la paix, la tranquillité et le bonheur total résident dans le fait d'établir un lien avec Allah. Il ne peut y avoir de paix en l'absence de cela. En effet, Allah (ﷻ) a dit : **(Ce sont ceux qui croient et dont le cœur se tranquillise à l'évocation**

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2516).



## d'Allah. N'est-ce pas à l'évocation d'Allah que les cœurs se tranquilisent ?)

[13 : ar-Ra`d : 28].

Croire en Allah garantit la paix intérieure et la tranquillité concernant le terme de la vie et la subsistance car personne d'autre qu'Allah n'a de pouvoir sur ces deux choses [le délai de vie et la subsistance]. Allah a dit à Muḥammad (ﷺ) : **(Dans le ciel se trouve votre subsistance et là se trouve aussi ce que l'on vous promet. Par le Seigneur du ciel et de la terre, cela est vraiment vrai, aussi vrai qu'il est vrai pour vous que vous soyez doués de parole.)** [51 : adz-Dzâriyât : 22 & 23].

Ces choses dépendent d'Allah (ﷻ). Il est donc inutile que l'homme se laisse absorber par elles. Il doit plutôt occuper son temps à ce qui est bon pour sa vie terrestre et sa vie future, en s'activant en ce monde en vue de l'obtention de sa subsistance et en pratiquant les œuvres de l'au-delà afin d'en gagner la plus généreuse part. La subsistance et le délai de vie sont donc deux questions tranchées avant même la naissance de l'homme. En effet, Muḥammad (ﷺ) nous informe : « Chaque personne parmi vous est assemblée dans le sein de sa mère en quarante jours. Elle devient ensuite une matière adhérente (*`alaqa*) dans ce même temps, puis elle devient un morceau de chair durant ce même laps de temps. Après cela, l'ange est envoyé pour y insuffler l'âme. On lui ordonne alors d'écrire quatre paroles : sa subsistance, son délai de vie, son œuvre et s'il sera malheureux (damné) ou bienheureux. Je jure par celui en dehors de qui il n'y a pas d'autre dieu, il arrive que l'un d'ente vous fasse les actes des gens du paradis jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule coudée qui l'en sépare, puis ce qui a été écrit s'impose, alors il fait les actes des gens de l'enfer et finit par y entrer, et il arrive que l'un d'ente vous fasse les actes des gens de l'enfer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule coudée qui l'en sépare, puis ce qui a été écrit s'impose, alors il fait les actes des gens du paradis et finit par y entrer. »<sup>(1)</sup>

### ●● Adoration et concept d'adoration chez Muḥammad (ﷺ)

Depuis très longtemps, et pendant longtemps, les hommes avaient une certaine compréhension, puis Muḥammad (ﷺ) est venu et il a éradiqué cette

(1) NDT : rapporté par al-Bukhârî et Muslim.





conception erronée. Cette conception en question concerne l'adoration puisqu'ils l'ont considérée restreinte et limitée quant à sa signification, son lieu, son temps et son effet. Ils limitèrent le sens de l'adoration aux seules prières sous toutes leurs formes. Dès lors, chaque fois que certains quittaient leurs lieux de prière, leur relation avec leur dieu prenait fin car ils avaient restreint le sens de l'adoration et l'avaient réduite à des mouvements corporels et à des paroles.

Ils l'ont aussi restreinte dans l'espace puisqu'ils considèrent que l'endroit où elle se pratique est uniquement le temple dans lequel ils font leurs rites de sorte que s'ils sortent de ce lieu, ils se sentent libérés de l'autorité de leur dieu et les voilà alors qui agissent comme bon leur semble, sans règle, sans morale, sans loi, sans foi. Ils disent que la religion se pratique uniquement à l'intérieur des temples, la maintenant ainsi éloignée des lieux de vie.

Ils l'ont aussi restreinte dans le temps puisqu'ils ont spécifié un temps précis au cours duquel ils pratiquent leurs rites d'adoration et à peine ce moment se termine-t-il que chacun retourne à ce qu'il faisait auparavant.

Ils l'ont restreinte aussi quant à ses conséquences puisqu'ils prétendent que l'adoration est une relation entre l'homme et son dieu qu'il vénère, qu'elle ne va pas plus loin que cela et qu'elle n'inclut pas les hommes, si bien que le religieux et l'irreligieux ne diffèrent pas dans leur conduite, et que celui qui est attaché aux adorations et celui qui ne l'est pas ne se distinguent pas dans leur comportement, parce que l'adoration n'aurait pas d'influence sur la vie de l'homme ni sur son attitude morale.

Muhammad (ﷺ) est venu pour faire cesser ces idées complètement erronées et les remplacer par d'autres. Ce qui est admirable est qu'il vint pour que les gens renouent avec les qualités pures qu'ils avaient perdues concernant l'adoration. Eux pensaient que ses paroles étaient nouvelles et étranges mais en réalité c'était les mêmes paroles que celles des prophètes qui l'avaient précédé. Parce qu'ils les avaient oubliées (ces paroles), les gens pensèrent, lorsque Muhammad (ﷺ) les y appela, qu'elles étaient nouvelles, alors que c'était des enseignements visant à remettre une nouvelle fois les hommes sur la sainte voie divine.



L'adoration c'est, selon le message islamique, toute parole ou acte, apparent ou intérieur, et qu'Allah aime. C'est, pour le serviteur, le fait de se soumettre totalement à son Créateur et de respecter scrupuleusement ses ordres et ses interdits. L'obéissance, s'agissant des prescriptions culturelles, est une adoration, et si quelqu'un la destine (cette obéissance) à autre qu'Allah, elle devient alors en quelque sorte une adoration vouée à autre qu'Allah. Aussi, il n'y a d'obéissance que pour Allah concernant les prescriptions et les interdits.

`Adiyy ibn Hâtim est venu voir Muḥammad (ﷺ) après s'être converti à l'islam. Il était chrétien avant cela. Il vint en portant une croix autour du cou. `Adiyy (رضي الله عنه) raconte : « Je suis venu voir le Prophète (ﷺ) tandis qu'une croix en or pendait à mon cou. Il me dit : "Ô `Adiyy, débarrasse-toi de cette idole." Je l'ai entendu lire la sourate Barâ'a [n° : 9, at-Tawba] : **(Ils ont fait de leurs rabbins et de leurs moines des seigneurs en dehors d'Allah...)** [9 : at-Tawba : 31] puis il a dit : "Ils ne les adoraient pas mais quand ils leur permettaient quelque chose, ils la considéraient permise et quand ils leur interdisaient quelque chose ils la considéraient comme interdite." »<sup>(1)</sup>.

Comme Allah possède une sagesse et une justice parfaites, sa législation qu'il a communiquée à ses serviteurs s'inspire et puise de ses attributs. Sa législation est donc parfaite et juste, au bénéfice de l'humanité, une législation qui n'est complaisante avec aucune catégorie au détriment d'une autre, car Allah est le Seigneur de toutes les créatures. Sa loi est valable pour tous les temps et tous les lieux. Méditez plutôt cette parole que Muḥammad (ﷺ) a amenée de son Seigneur : **(Celui qui a créé [la création] ne connaît-il pas [ses créatures, leurs secrets, etc.], lui, le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur ?)** [67 : al-Mulk : 14].

L'adoration ne se résume donc pas à de simples mouvements corporels et ne se limite pas à un ensemble de rites et de cérémonies. C'est plutôt un terme général qui implique une relation parfaite entre le serviteur et son Seigneur, une relation faite d'obéissance et de totale soumission car pour chaque circonstance de la vie, il existe une volonté d'Allah (ﷻ) à son propos. L'homme doit donc savoir ce qu'Allah veut de lui et s'y conformer afin d'assurer son

(1) Rapporté par at-Tirmidzi (3095).



bonheur dans les deux vies (terrestre et céleste).

Elle n'est pas liée à un lieu spécifique car la création entière est le royaume d'Allah. Or, l'homme évolue dans la création d'Allah et il a besoin d'adorer son Seigneur partout et tout le temps, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Dis : « Mon Seigneur m'a guidé vers un chemin droit, vers une religion de droiture, la religion d'Ibrâhîm lequel était *hanîf* (soumis exclusivement à Allah) et n'était pas du nombre des idolâtres. » Dis : « Ma prière (*ṣalât*), le sacrifice (d'animaux) que j'accomplis, ma vie et ma mort sont pour Allah, Seigneur de l'univers. Il n'a pas d'associé. C'est ce qui m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre. »)** [6 : al-An`âm : 161-163].

Le message muḥammadien considère que le monde terrestre et l'au-delà sont liés, et que leur chemin est unique puisque le croyant voue à son Seigneur une adoration qui est bénéfique à sa vie terrestre et qui lui fait gagner des récompenses pour sa vie future (dans l'au-delà).

L'adoration n'est pas liée à un temps limité de sorte que celui-ci écoulé, celle-ci prend fin, mais depuis que l'homme devient responsable, depuis qu'il atteint la majorité [correspondant à la puberté], il lui est demandé de pratiquer l'adoration et ce jusqu'à ce qu'il rende l'âme. Cependant, certaines formes d'adoration précises peuvent être liées à un temps précis mais l'adoration reste permanente, sans interruption. Ainsi, dans la conception islamique, elle devient elle-même une vie complète qui s'étend à toute la durée de vie du croyant. Sortir de la mosquée n'implique donc pas la cessation de la relation du serviteur avec son Seigneur. À cela fait allusion Muḥammad (ﷺ) dans sa parole : « La terre a été rendue pour moi [et ma communauté] bonne pour y accomplir la prière [telle une mosquée] et purifiante. »<sup>(1)</sup>. La terre entière convient donc pour l'accomplissement de l'adoration et de la prière.

L'adoration dans la conception de Muḥammad (ﷺ) doit avoir un effet sur la façon d'agir du croyant vis-à-vis des autres. Il devient plus serein, plus calme, plus optimiste, plus indulgent. Tout en fréquentant les gens, il comprend parfaitement que ce qu'il fait de bien à leur égard ne s'en va pas en pure perte

---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (335).



même si eux ne lui rendent pas la pareille, car la vraie contrepartie, celle qu'il espère, c'est ce qu'il attend de son Seigneur. Il consacre de son temps pour leur enseigner et leur faire aimer le bien dans lequel il baigne car le croyant aime pour les autres ce qu'il aime pour lui-même, comme le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « L'un d'entre vous ne sera [véritablement] croyant que lorsqu'il aimera pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. »<sup>(1)</sup>.

Abû Hurayra (رضي الله عنه) raconte : « Un homme demanda : "Ô Messager d'Allah, on dit d'Untelle qu'elle fait beaucoup de prières (*ṣalât*), d'aumônes et de jeûne, mais elle nuit à ses voisins avec sa langue."

–Elle est en enfer, répondit-il. »<sup>(2)</sup>.

L'adoration n'a pas d'effet et pas de valeur si elle ne s'accompagne pas d'un changement visible consistant en la suppression des mauvais comportements ou tout au moins d'une volonté sincère d'opérer ce changement. En revanche, que la personne pratique les adorations qui concernent exclusivement sa relation avec Allah mais est mauvaise dans ses rapports avec les autres, cela est la preuve qu'elle n'est pas vraiment imprégnée par la vraie adoration laquelle n'a donc pas fait son effet sur l'adorateur.

C'est cette conception que Muḥammad (ﷺ) a présentée au monde, apportant ainsi aux hommes le sens de l'adoration, tel que réclamé d'eux, et mettant fin à l'ancienne et mauvaise conception de l'adoration qui la restreignait de la manière précédemment évoquée.

### ●● Entre le serviteur et le Seigneur, exalté soit-il

Il y a un autre concept que Muḥammad (ﷺ) s'attacha à éradiquer du paysage humain, c'est celui de la relation entre l'homme et son Seigneur.

Après la période de pur monothéisme (*tawḥîd*) qui régnait depuis le début de l'humanité, le diable a réussi, à force de ruses et de tromperies, à introduire un concept dans la croyance (des gens), un concept qui n'a été corrigé qu'avec le message des prophètes dont le dernier est Muḥammad (ﷺ). Cette pensée

(1) Rapporté par al-Bukhârî (13) et Muslim (45).

(2) Rapporté par Aḥmad (9383).



existe toujours chez tous ceux qui se sont éloignés des messages des prophètes. Il s'agit du concept de l'adoption d'intermédiaire(s) entre l'homme et Allah ﷻ.

Lorsque certains hommes saints sont morts, durant l'époque précédant l'arrivée de Nûḥ (عليه السلام), le diable vint sous forme humaine et proposa aux gens de fabriquer des statues à l'effigie de ces hommes pieux. Il leur conseilla d'en faire des intermédiaires entre eux et Allah. Et effectivement, ils furent convaincus de cela et commencèrent à chercher à se les rendre propices jusqu'à ce que finalement ils leur vouent un culte au prétexte d'en faire des intermédiaires entre eux et Allah ﷻ. Allah ﷻ a dit à leur sujet : **(Ils dirent : « Surtout, n'abandonnez pas vos dieux, n'abandonnez pas Wadd, ni Suwâ`, ni Yaghûts, ni Ya`ûq, ni Nasr.)** [71 : Nûḥ : 23]

Quand on les questionna au sujet de leur culte, leur réponse fut telle que rapportée par Allah : **(N'est-ce pas que le culte exclusif est dû à Allah ? Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de lui, [ils disent] : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. ».)** [39 : az-Zumar : 3].

Muḥammad (ﷺ) est venu pour expliquer et avertir qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre l'homme et son Seigneur ﷻ, qu'Allah est proche, qu'il exauce les prières de ceux qui le prient et qu'il n'y a pas besoin d'un intermédiaire pour que les prières parviennent jusqu'à lui puisqu'il est ce qu'il y a de plus proche de nous comme lui-même le dit (ﷻ) : **(Nous avons créé l'homme et nous savons ce que son âme lui suggère. Or, nous sommes bien plus près de lui que sa propre veine jugulaire.)** [50 : Qâf : 16].

Allah n'a jamais désigné personne, quelque que soit son rang, pour qu'il soit un intermédiaire dans le culte et pour qu'il s'interpose entre l'adorateur et son Seigneur, ni n'a autorisé telle chose à personne, pas même aux prophètes, paix sur eux.

L'homme se repent directement à Allah. Le repentir d'une personne ne nécessite pas l'intervention d'une autre personne tout aussi humaine qu'elle afin qu'elle lui confesse ses péchés et ses fautes car le confesseur est comme le confessé : lui aussi fait des fautes, commet des erreurs et a besoin de se



repentir à son Seigneur et son Maître. Il ne peut être d'aucun secours. Il ne peut même pas acquérir de bien pour lui-même sinon avec la permission d'Allah.

Allah aime cacher les défauts de son serviteur. Il ne lui impose donc pas de devoir se dénoncer lui-même (en révélant ses péchés) devant un humain comme lui. S'il fait une faute, il lui suffira de se repentir à son Seigneur et son Maître sans le recours à aucun intermédiaire. La porte d'Allah est toujours ouverte, donc se repentir est toujours possible, comme l'a affirmé Muḥammad (ﷺ) : « Allah accepte le repentir de l'homme tant qu'il n'en est pas encore (arrivé) au rôle de l'agonie. »<sup>(1)</sup>.

### ● La source faisant autorité

Beaucoup de ceux qui parlent au nom d'Allah le font en mentant. Nombreux sont ceux qui prétendent appliquer les commandements d'Allah mais mentent en cela. Ils veulent diriger les gens en fonction de leur désir ou opinion personnelle. Celui qui croit en Allah doit se référer directement aux ordres et interdits d'Allah en puisant dans son livre qu'il a révélé à Muḥammad (ﷺ) et en puisant dans les enseignements de Muḥammad (ﷺ) qui est venu en tant que transmetteur de la volonté d'Allah (ﷻ).

Dans le Qur'ân, Allah ordonne aux croyants d'obéir à Muḥammad (ﷺ) qui est le véritable transmetteur des volontés divines. Allah dit aux gens à son propos : **(Ce que le Messager vous donne, prenez-le, ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en, et craignez Allah car Allah est dur en punition.)** [59 : al-Hachr : 7]. Dans son autre parole, il conditionne le fait d'être bien guidé par le fait d'obéir au Prophète (ﷺ) : **(Dis : « Obéissez à Allah et obéissez au Messager. Si vous vous détournez, alors lui [le Prophète] n'est responsable que de ce dont il a été chargé et vous, vous n'êtes responsables que ce dont vous avez été chargés. Si vous lui obéissez, vous serez bien guidés. Cependant, le Messager n'est tenu que d'effectuer la transmission claire (du message). »)** [24 : an-Nûr : 54]. Il met en garde de suivre (ou obéir à) la plupart

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (3537) et Ibn Mâjah (4253).



des gens, à l'exception des messagers et des prophètes. En effet, il dit : **(Si tu obéis à la plupart des habitants de la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah. Ils ne font que suivre les présomptions et ne font que conjecturer.)**

[6 : al-An`âm : 116].

Allah (ﷻ) s'est lui-même chargé de préserver son livre. Aucune falsification ni aucun changement ne l'affecteront donc. Auparavant, il avait confié aux hommes la préservation des livres saints précédents mais ils les ont détournés et modifiés. En conséquence, il s'engagea à protéger lui-même ce livre [le Qur'ân]. Il a dit : **(C'est réellement nous qui avons fait descendre le Qur'ân et c'est nous qui le préservons.)** [15 : al-Hijr : 9]. Il aussi dit : **(Point de changement aux paroles d'Allah)** [10 : Yûnus : 64]. Rien de ce qui est faux ne peut approcher ce livre car Allah a dit : **(Le faux ne s'y insinue ni par devant ni par derrière. Il est une révélation provenant d'un Sage Glorifié.)** [41 : Fuṣṣilat : 42].

Cherchez donc dans les exemplaires arabes du Qur'ân lesquels se comptent par millions de par le monde et à toutes les époques, vous ne trouverez pas une seule copie qui diffère des autres. Cela est dû à la préservation qu'Allah le Puissant a faite de son livre. Même ceux qui essayèrent d'éditer une version falsifiée, très vite celle-ci est démasquée et retirée de la circulation si bien qu'elle ne laisse aucune trace.

Selon le message islamique, la source qui sert de référence et d'autorité [et dont on puise les vérités, les prescriptions etc.] est le Noble Qur'ân ainsi que les textes bien établis rapportant les paroles, les actes et les assentiments de Muḥammad (ﷺ). Cela inclut tout ce dont l'homme a besoin dans sa vie et qui le dispense de recourir à d'autres livres dans le but d'avoir une belle vie et un bel avenir.

L'islam veille à ce que la source faisant autorité chez les musulmans soit unique et que rien n'en vienne troubler la pureté ou s'y immiscer. C'est ainsi qu'il refuse que ses sources essentielles soient mêlées aux philosophies anciennes, aux conceptions athées, aux antiques imaginations (fables) mystiques, ou aux livres des magiciens et astrologues ou autres sources, pas même ce que certaines communautés considéraient jadis comme une charte pour elles.



L'islam propose donc à ses adeptes une voie complète (et cohérente) qui approuve et confirme le bien qui l'a précédé dans les anciens livres, tels l'Évangile et la Torah, et recommande nombre de principes directeurs nécessaires à la vie humaine. Voilà pourquoi la révélation divine est venue affirmer que la religion (acceptée) est l'islam, comme Allah ﷻ dit : **(La religion (acceptée) auprès d'Allah, c'est l'islam.)** [3 : Âl `Imrân : 19].

## ●● La récompense et la punition

Muhammad ﷺ a apporté à la société un autre changement religieux en rapport avec les conséquences louables ou condamnables des actes (à savoir les récompenses et les punitions), et en rapport avec la méthode de punition et de récompense. En effet, la bonne action peut être comptée (au minimum) comme dix bonnes actions jusqu'à sept cents fois. Elle est inscrite au bénéfice de l'homme dès qu'elle prend naissance en l'esprit de la personne et que celle-ci a pris sa décision de l'accomplir. Elle existe (cette bonne action) aussi longtemps que l'homme existe. Ses effets sont mêmes imprimés de façon indélébile sur la face de la création et de la vie. La mauvaise action, quant à elle, n'est comptée qu'une seule fois et seulement quand elle est accomplie, conformément à ce que rapporte Ibn `Abbâs du Prophète ﷺ qui cite son Seigneur ﷻ : « Allah a décrété les bonnes actions (*ḥasanât*) et les mauvaises actions (*sayyi'ât*) puis a expliqué cela. Celui qui a pris la décision de faire une bonne action puis ne la fait pas, Allah inscrit celle-ci auprès de lui comme étant une bonne action à part entière mais s'il décide de la faire et l'accomplit réellement, il inscrit celle-ci auprès de lui comme étant dix bonnes actions, jusqu'à sept cents bonnes actions, voire bien plus. Quant à celui qui a décidé de faire une mauvaise action et qui ne la fait pas, Allah l'inscrit auprès de lui comme une bonne action à part entière. S'il a décidé de la faire et l'accomplit réellement, Allah l'inscrit comme une seule mauvaise action. »<sup>(1)</sup>.

La bonne action a comme propriété et effet d'effacer la mauvaise action. Abû Dzarr (رضي الله عنه) rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Crains Allah où que tu sois, fais suivre la mauvaise action par une bonne qui l'effacera et agis avec les gens en usant de bonnes manières. »<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (6491) et Muslim (131).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (1987).





Tant que l'homme est encore vivant, il y a possibilité de se purifier des mauvaises actions et des péchés. Ils n'héritent pas les uns des autres leurs bonnes actions ou leurs fautes. Allah a dit : **(...selon lesquelles [feuilles d'Ibrâhîm et de Mûsâ] personne ne portera le fardeau de son prochain, l'homme ne récoltera que le résultat de ses œuvres [à lui], son action sera exposée [pour être vue le jour du jugement] et il en recevra ensuite le salaire entier.)** [53 : an-Najm : 38-41].

## ●● L'au-delà et le destin

Muḥammad (ﷺ) a fondé de nombreux concepts de son message sur deux éléments importants de la foi et qui sont : la croyance au jour dernier et au destin et décret d'Allah. Le jour dernier se trouve cité en de nombreux versets coraniques et propos de Muḥammad (ﷺ) (hadiths). Y croire signifie l'espoir de la récompense et du paradis éternel promis à ceux qui font le bien et implique de fuir (par ses actes) la punition et l'enfer promis à ceux qui font le mal. Les versets du Qur'ân affirment que le jour dernier aura vraiment lieu et renferment la réplique à ceux qui le nient en usant de méthodes de réfutation diverses. Allah (ﷻ) dit : **(Il nous oppose un exemple, oubliant sa propre création. Il dit : « Qui va redonner la vie à des ossements alors qu'ils sont poussière ? » Réponds : « Les ramènera à la vie celui qui les a créés la première fois. Il connaît parfaitement chaque création, lui, qui, à partir de l'arbre [au bois] vert vous donne du feu et vous voilà alors à allumer (des foyers). Ne serait-il pas capable, celui qui a créé les ciels et la terre, de les recréer [les humains] à l'identique ? Bien-sûr que si ! Il est le Grand Créateur [qui ne cesse de créer], l'Omniscient. Son ordre, lorsqu'il veut quelque chose, est: « sois ! », et (aussitôt) la chose est. Exalté soit donc celui qui possède le pouvoir sur toute chose, et c'est vers lui que vous serez ramenés.)** [36 : Yâ-Sîn : 78-83].

C'est la raison pour laquelle croire au jour dernier est un des piliers de la foi, laquelle n'est complète qu'avec lui. C'est là une chose qui pousse le croyant à mener sa vie dans la conformité de ce qui lui vaut la satisfaction d'Allah, dans l'espoir de sa récompense et dans la crainte de sa punition.



Croire au destin est un autre pilier de la foi. Il rectifie la vision qu'a le croyant vis-à-vis des événements qui l'entourent. Il l'aide à accepter les circonstances et les souffrances et l'incite à patienter dans les malheurs et l'adversité. Il fait croître en lui la qualité consistant à s'en remettre à Allah dans tout ce qu'il entreprend et renforce chez lui le sentiment de confiance (en soi). En effet, toute chose se produit conformément au destin, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Nous avons créé toute chose parfaitement proportionnée. Notre ordre ne consiste qu'en une seule (parole), (rapide à se réaliser) tel un coup d'œil (furtif). Nous avons anéanti (par le passé) des gens qui étaient comme vous. Y a-t-il seulement quelqu'un pour en tirer une leçon ? Tout ce dont ils se sont rendus coupables se trouve dans les registres [tenus par les anges scribes]. Tout (acte), petit ou grand (ﷻ) est consigné. Les pieux seront dans des jardins avec ruisseaux, en un lieu où l'on est honoré, auprès d'un Roi Tout-Puissant.)** [54 : al-Qamar : 49-55].





## Chapitre 8

### La maladie de Muhammad et son comportement avec les malades

- › Son comportement avec les malades
- › Les signes du départ.
- › Recommandation de quelqu'un qui fait ses adieux.
- › La dernière maladie.







## ●● La maladie de Muḥammad (ﷺ) et son comportement avec les malades

Muḥammad (ﷺ) a vécu pleinement sa condition humaine avec ce qu'elle comporte de moments de bonne santé et moments de maladie. Comme tout un chacun, il a été touché par la souffrance et la maladie. Mais contrairement aux gens, il se comportait différemment avec la maladie et les souffrances. Il acceptait et se soumettait au décret de son Seigneur, endurait, se montrait inébranlable et calme face aux souffrances et aux maladies, était reconnaissant (envers Allah), proclamait la louange (d'Allah) pour les épreuves qui le touchaient, faisait en sorte que ses sens et ses membres soient complètement soumis pour ne pas opposer de mécontentement et pour dire du bien en toute situation. C'était si vrai que quand il était touché par quelque désagrément et qu'on le questionnait sur son état, il disait : « Qu'Allah soit loué en toute situation. »<sup>(1)</sup>.

Allah lui a raconté dans le Qur'ân l'histoire d'un prophète qu'Allah avait éprouvé par la maladie et qui avait fait preuve de patience, patience grâce à laquelle Allah (ﷻ) éleva son rang. Il fut donc un bel exemple pour Muḥammad (ﷺ) puisqu'Allah lui a dit : **(Suis donc leur exemple [les prophètes antérieurs])** [6 : al-An`âm : 90]. Allah (ﷻ) a dit à propos d'Ayyûb u qui était tombé malade : **(Rappelle-toi notre serviteur Ayyûb lorsqu'il appela son Seigneur (en disant): « Le diable m'a infligé un mal et une épreuve douloureuse. ». « Frappe de ton pied (le sol): voici une eau fraîche pour se laver et pour boire. ». Nous lui rendîmes sa famille et la fîmes deux fois plus nombreuse, par bonté de notre part et en tant que rappel pour des gens doués d'intelligence. « Saisis ensuite de ta main un faisceau de brindilles avec lequel tu fouetteras, ainsi tu ne te parjureras pas. ». Nous le trouvâmes patient. Quel bon serviteur ! Toujours prompt au repentir.)** [38 : Şâd :41-44]. Allah clos le passage par cette parole : **(Nous le trouvâmes patient)** c'est-à-dire : patient dans la maladie qui dura longtemps. Son lien avec Allah n'a pas été perturbé après qu'il a été touché par cette terrible épreuve que personne ne peut supporter. Lorsque le temps fut long et que la situation empira, il implora le Seigneur des mondes, le Seigneur des prophètes, en disant : **(Le mal m'a touché et toi (Seigneur) tu es le plus compatissant des compatissants.)** [21 : al-Anbiyâ' : 83]<sup>(2)</sup>.

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2738).

(2) Ibn Katsîr, dans son exégèse des versets de la sourate Şâd.



Il n'est donc pas étonnant que Muḥammad (ﷺ) soit lui aussi touché par la maladie et même par ce qui est pire : la mort. En effet, il subit, comme toutes les créatures, les décrets d'Allah et le destin qu'il décide, conformément à la parole divine : **(Tout ce qui s'y trouve est voué à la disparition. Ne subsistera que la face sublime et majestueuse de ton Seigneur.)** [55 : ar-Raḥmân : 26 & 27].

## ●● Son intérêt pour la santé

Muḥammad (ﷺ) veillait à sa bonne santé, à ses forces et à sa vitalité. Il enseignait souvent à ses Compagnons comment préserver leur santé et les informait des actes susceptibles de diminuer leur force. Il leur dit : « Le croyant fort est meilleur et il est plus aimé d'Allah que le croyant faible, mais en chacun il y a du bien. Recherche activement ce qui t'est profitable. Demande à Allah de t'aider et ne sois pas fainéant. S'il t'arrive quelque chose (de fâcheux) ne dis pas "Si (*law*) j'avais fait (telle chose) il y aurait eu telle et telle chose (comme résultat)", mais dis plutôt "Ceci est le destin décidé par Allah, et ce qu'il veut, il le réalise.", car le **si** (*law*) ouvre la porte à l'influence du diable. »<sup>(1)</sup>.

Souvent, il les mettait en garde contre ce qui pourrait les rendre malades. C'est ainsi qu'il les dissuadait de trop manger, de trop boire ou de faire les abus dénoncés dans la parole divine suivante : **(Ô fils d'Âdam, mettez votre parure en chaque lieu de prière [c'est-à-dire : des habits (convenables)]. Mangez et buvez mais ne commettez pas d'excès. Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès.)** [7 : al-A`râf : 31].

Il a lui-même appris puis il a enseigné à ses Compagnons. C'est ainsi qu'al-Miqdâm ibn Ma`dîkarib al-Kindî (رضي الله عنه) rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « L'être humain ne remplit pas (complètement) une poche pire que son estomac. Il suffit à l'être humain de quelques bouchées qui lui permettent de se maintenir debout. Si l'humain est vaincu par son envie (son désir de manger) alors qu'il affecte un tiers pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers pour le souffle. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) considère donc que l'excès de nourriture et de boisson

(1) Rapporté par Muslim (2664).

(2) Rapporté par Ibn Mâjah (3349) et at-Tirmidzî (2380).



mène à la maladie et que l'homme ne pourrait remplir pire contenant que son estomac. De la même manière que Muḥammad (ﷺ) incite à consommer modérément la nourriture et la boisson et qu'il dissuade de tomber dans les excès, il dit aussi, d'après ce que rapporte de lui Jâbir ibn `Abdullâh (رضي الله عنه) : « Le repas pour une personne suffit à deux, le repas pour deux personnes suffit à quatre et le repas pour quatre personnes suffit à huit. »<sup>(1)</sup>.

Le deuxième calife, `Umar ibn al-Khaṭṭâb (رضي الله عنه), a pris note de cet enseignement (du Prophète (ﷺ)) et ne cessait d'en rappeler la teneur aux générations suivantes. Il disait : « J'ai sérieusement songé à envoyer dans chaque famille autant de personnes que la famille compte de membres –c'est-à-dire leur envoyer des invités à nourrir–, car personne ne meurt de ne manger que la moitié de la contenance de son estomac. »<sup>(2)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) leur enseigne aussi que leur corps est un dépôt et qu'ils seront interrogés à son sujet devant Allah. En effet, Abû Barza al-Aslamî (رضي الله عنه) rapporte du Messenger d'Allah (ﷺ) : « Les pieds d'une personne, le jour du jugement, ne bougeront pas (de leur place) tant qu'elle n'aura pas été interrogée au sujet de sa vie, pour qu'elle dise à quoi elle l'a passée, au sujet de sa science pour qu'elle dise ce qu'elle en a fait, au sujet de ses biens pour qu'elle s'explique comment les a-t-elle amassés et comment les a-t-elle dépensés et au sujet de son corps pour qu'elle dise à faire quoi l'a-t-elle usé et harassé. »<sup>(3)</sup>.

Il n'est pas permis à l'homme de nuire à son corps. S'il le fait, il mérite la punition divine. Muḥammad (ﷺ) a dit : « Celui qui se précipite du haut d'une montagne et se tue ainsi, ira dans le feu de la géhenne où il se précipitera éternellement. Celui qui boit un poison et se tue ainsi, son poison sera dans sa main et il le boira dans le feu de la géhenne pour l'éternité. Celui qui se tue à l'aide d'une lame, sa lame sera dans sa main et il se l'enfoncera dans le ventre dans le feu de la géhenne durant l'éternité. »<sup>(4)</sup>.

(1) Rapporté par Muslim (2059).

(2) Commentaire des *Sunan* d'Ibn Mâjah par as-Suyûtî, au hadith n°3254.

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (2417).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (5778) et Muslim (109).



Il leur enseigne aussi à dormir tôt et se lever tôt, habitude susceptible d'aider leur corps à conserver sa santé et leurs membres à garder leur vitalité. Abû Barza al-Aslamî (رضي الله عنه) décrit ainsi Muḥammad (ﷺ) : « Il aimait retarder la prière du début de la nuit (*al-`ichâ`*). Il n'aimait pas dormir avant de l'avoir accomplie et n'aimait pas passer du temps à discuter après l'avoir accomplie. »<sup>(1)</sup>.

Cela signifie qu'il allait dormir après avoir accompli la prière du début de la nuit (*al-`ichâ`*) s'il n'était pas retenu par quelque affaire publique ou personnelle.

Un musulman du nom de Sa`d ibn Hichâm est arrivé chez `Â`icha et l'a interrogée à propos du moment où Muḥammad (ﷺ) allait dormir. Il raconte : « Je suis arrivé à Médine et suis entré chez `Â`icha à qui j'ai demandé : "Informe-moi au sujet de la prière (*ṣalâ`*) du Messenger d'Allah (ﷺ)." Elle répondit : "Le Messenger d'Allah (ﷺ) dirigeait (à la mosquée) la prière de la nuit (*al-`ichâ`*) puis rejoignait son lit..." »<sup>(2)</sup>.

Il ne fait pas de doute que dormir tôt et se lever tôt est bénéfique pour la santé, car cela correspond aux règles établies par Allah sur terre puisqu'il a fait de la nuit un moment de calme et de repos tandis qu'il a fait du jour un moment de travail et d'activité. Il a dit dans le Qur`ân : **(C'est lui qui vous a donné la nuit qui vous enveloppe (tel un manteau), qui a fait du temps de sommeil un temps de repos et qui a fait du jour un temps d'activité.)** [25 : al-Furqân : 47].

Il appelait ses Compagnons à ne pas se montrer fainéants et à être sérieux dans toutes leurs affaires car la fainéantise finit par engendrer la maladie et l'incapacité. Voilà pourquoi ses Compagnons l'entendaient demander à Allah de l'en préserver, l'invoquant souvent avec cette prière qui nous a été transmise par Anas (رضي الله عنه) qui rapporte donc que le Prophète (ﷺ) disait : « Seigneur, je cherche ta protection contre l'incapacité, la paresse, le manque de courage et l'extrême vieillesse, je cherche ta protection contre les tentations (les épreuves) de la vie et de la mort et je cherche ta protection contre le supplice de la tombe. »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (547) et Muslim (647).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (1352).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (2823) et Muslim (2706).





C'est pourquoi il était dynamique dans ses mouvements, même dans sa marche et la cadence de ses pas. Abû Hurayra raconte : « Je n'ai jamais vu quelqu'un marcher aussi vite que le Messager d'Allah (ﷺ). C'est comme si la terre était déroulée sous ses pieds. Or, nous avons beaucoup de peine (à soutenir la cadence) tandis que lui n'était pas affecté (par la fatigue). »<sup>(1)</sup>.

## ●● Comment il considérait la maladie

Les gens voient la maladie comme un handicap qui les entrave, un mal qui s'abat sur eux et un préjudice qui les touche. Ils sont alors angoissés, tristes et soucieux. Ils détestent ce moment et n'espèrent qu'une chose : qu'il passe au plus vite. Ils ne l'acceptent pas. Il en est même qui n'acceptent pas le décret qu'Allah a décidé à leur sujet ! Quant à Muḥammad (ﷺ), il portait sur la maladie un regard profond, à tous les points de vue différent.

### a) Le mal ne peut t'être imputé

Avec sa raison, l'homme ne peut comprendre que ce qu'il voit devant lui ou peut percevoir avec ses sens. Le bien et le mal, seul Allah les connaît. Que de fois l'homme est confronté à des choses dont il pense que c'est bien mais qui se révèlent être un grand mal. Que de fois ne sommes-nous pas touché par ce qui nous paraît être un mal mais qui cache en réalité un bien immense. Chacun a un jour vécu cela dans la réalité. La maladie n'est pas un mal, contrairement à ce que pensent certains, car elle peut apporter avec elle un grand bien, à condition qu'on accepte et se soumette au décret d'Allah et au destin qu'il a décidé.

Il ne convient pas d'attribuer le mal à Allah (ﷻ) car tous ses décrets répondent à une sagesse infinie. Si les gens voient certaines choses comme étant un mal et un préjudice, celles-ci sont sous un autre aspect une bonne chose et un bienfait. En effet, combien elles impliquent de pardon de fautes, d'élévation de rang (auprès d'Allah) et d'éloignement de préjudices bien plus importants !

Ibrâhîm (رضي الله عنه) s'est exprimé avec beaucoup de respect dans sa parole qu'Allah (ﷻ) nous rapporte, puisqu'il s'est imputé à lui-même le fait d'être

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (3648) et Aḥmad (8397).



malade. Il a dit : **(Et c'est lui, quand je tombe malade, qui me guérit.)**

[26 : ach-Chu`arâ' :80]. En effet, il n'y a rien dans les actes d'Allah qui soit un mal, sauf qu'il peut arriver qu'il éprouve une personne pour une raison juste, que seul lui connaît, lui le Savant, le Sage, exalté soit-il. Voilà pourquoi, en se confiant à son Seigneur au cours de sa prière qu'il accomplissait en pleine nuit, Muḥammad (ﷺ) disait ceci : « Me voici (Seigneur) répondant à ton appel et il en sera comme il te plaira. Tout le bien réside en tes mains (dépend de toi) et le mal ne peut t'être imputé. Grâce à toi je suis (/grâce à toi je réussis) et vers toi je me réfugie. Béni et grandiose tu es. Je demande ton pardon et (repentant) je reviens vers toi. »<sup>(1)</sup>.

### **b) La maladie réfrène le débordement du moi**

Il est dans la nature de l'homme de chercher à dominer sur terre, quand il pense qu'il est capable de tout faire et qu'il possède toutes les capacités, comme Allah (ﷻ) a dit : **(Que non ! L'homme dépasse vraiment la mesure, dès qu'il considère qu'il peut se passer de tout le monde (grâce à ce qu'il possède).)** [96 : al-'Alaq : 6 & 7].

Quand donc il est bien pourvu et qu'il se passe de l'ordre de son Seigneur, l'homme cherche à dominer ses semblables et oublie son Créateur. Puis vient la maladie. Elle est alors un bienfait qui vient le sauver de ses élucubrations, de ses pensées déviantes et de ses agissements qui le mènent à sa perte, cette maladie qui lui rappelle l'existence d'un dieu Fort et Capable, dont les décrets sont irrévocables et dont les décisions ne peuvent être contrées. Tous les êtres de la terre, malgré tout ce que celle-ci renferme, ne sont que des créatures faibles qui ne peuvent même pas assurer leur propre protection. Et pourtant, Allah peut envoyer contre l'homme, cet être arrogant, des créatures que l'on ne voit même pas à l'œil nu, des animalcules qui le terrassent, qui l'immobilisent pour une durée plus ou moins longue. Là, l'homme revient à sa vraie nature, à sa condition de simple humain. Il reconnaît alors sa juste dimension, et le fait qu'il est un être créé et faible et qu'il possède un Maître Tout-Puissant à qui rien n'est impossible. Dès lors, il se réfugie auprès de lui pour lui demander

(1) Rapporté par Muslim (771).



son aide et la guérison. Cette personne se corrige alors intérieurement (moralement). Il en est ainsi parce qu'Allah veut que ses serviteurs échappent à l'enfer et gagnent sa satisfaction. Allah (ﷻ) a dit : **(Si vous ne croyez pas, (sachez qu') Allah se passe de vous [il se passe de votre foi et de vos dévotions]. Il n'admet pas que ses serviteurs soient mécréants (ou ingrats). Mais si vous êtes reconnaissants [par le fait de croire en lui et de l'adorer], il accepte cela de vous. Personne ne sera chargé des péchés d'un autre. Ensuite, vers votre Seigneur vous serez ramenés: Il vous informera alors de ce que vous faisiez. Il sait parfaitement ce que recèlent (les cœurs dans) les poitrines.)** [39 : az-Zumar : 7].

### c) La maladie : une occasion pour un examen de conscience

Des jours, des mois et même des années peuvent passer sans que l'homme ne pense à se remettre en question quant à ses positions, à évaluer ses qualités et ses défauts, ses actions justes et ses erreurs, ses présences d'esprit et ses moments de dissipation, peut-être parce qu'il est absorbé par le tourbillon de la vie quotidienne ou parce que, pense-t-il, il n'y a pas de raison de se remettre en cause. Et puis voilà que la maladie l'affecte. Alors, il devient calme (immobile), après qu'il était actif. Il est souvent seul, avec lui-même. Là, il commence à peser ses actes et à (re)considérer ses relations avec les gens. Il se rappelle alors ce qu'il a oublié et ce qui est sorti de son esprit car trop pris par autre chose. Il examine alors les gens autour de lui, particulièrement si la maladie est longue ou grave. Il médite sur leurs actes. Il voit ensuite clairement celui qui est sincère dans son amitié et celui qui ne fait que prétendre. À ce moment, il arrive qu'il voie le monde avec un regard complètement différent (nouveau). Le temps de la maladie est alors une occasion pour faire une introspection, une évaluation et une réforme (intérieure). Les bénéfiques qu'il en tire peuvent être importants puisqu'il peut renouveler son repentir et s'attacher à l'adoration de son Seigneur. À partir de là, il est reconnaissant envers Allah de lui avoir fait ce don, c'est-à-dire la maladie durant ce moment opportun. Par expérience, combien nombreux sont les pécheurs, installés dans la désobéissance, loin de leur Seigneur, qui pensaient qu'ils n'avaient pas besoin de leur



Créateur, qui ont finalement retrouvé la paix de l'âme et sont revenus à la raison, tout cela après une période de maladie.

#### d) La maladie est une épreuve provenant d'Allah

Muhammad (ﷺ) considère que toute chose qui affecte l'homme, l'affecte selon le destin et le décret d'Allah (ﷻ) car toute chose qui concerne les hommes dépend de lui comme il a dit (ﷺ) : **(Dis : « L'affaire [le choix, la décision, le commandement] appartient totalement à Allah [=Les choses dépendent uniquement de lui]. »)** [3 : Âl `Imrân : 154]. Il dit aussi : **(Exalté soit donc celui qui possède le pouvoir sur toute chose...)** [36 : Yâ-Sîn : 83]. On lit dans un autre verset : **(N'est-ce pas qu'à lui appartiennent la création et le pouvoir (de décider, de diriger, de commander, de gouverner...) ?)** [7 : al-A`râf : 54].

La maladie en fait partie puisqu'elle est décidée (prédestinée) par Allah, de même que la guérison. Allah (ﷻ) éprouve l'homme pour mettre en évidence sa patience et sa soumission au décret d'Allah.

Muhammad (ﷺ) sait de façon certaine que ni lui ni les autres hommes ne sont venus en ce monde pour passer du bon temps ou profiter de ce qui s'y trouve mais qu'ils sont venus pour y être éprouvés et examinés. Allah (ﷻ) a dit : **(Il est celui qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver (afin de savoir) qui d'entre vous agit le mieux. Il est le Puissant, le Pardonneur.)** [67 : al-Mulk : 2]. La raison principale est donc l'épreuve et l'examen. Voilà pourquoi le monde terrestre ne comptait pas trop à leurs yeux.

Si donc la maladie est une épreuve, Muhammad (ﷺ) n'avait pas d'autre choix que de s'efforcer de supporter l'examen et d'en sortir victorieux. Il enseignait cela à ses disciples afin que l'adoration que l'homme voue à Allah soit complète. En effet, il loue son Seigneur s'il est dans un bienfait et fait preuve de patience s'il passe par une épreuve. L'homme ne peut qu'être dans une de ces deux situations. Par conséquent, il maintient continuellement un lien avec Allah comme le Prophète (ﷺ) a dit : « Combien est extraordinaire le cas du croyant ! En effet, sa situation est toujours bénéfique pour lui et seul le croyant bénéficie de cela. Quand un bien lui arrive, il est reconnaissant (envers Allah) et cela est bon pour lui, et quand



un malheur le touche, il fait preuve de patience, et cela est bon pour lui. »<sup>(1)</sup>.

Ainsi, le croyant voit le bien dans tout ce qu'Allah fait de lui et il accepte sereinement les décrets d'Allah à son sujet, car il sait pertinemment qu'il est le seul capable de bienfaits et de préjudices, vu que personne parmi les habitants de la terre ne peut lui apporter aucun bien ou éloigner de lui aucun mal si ce n'est avec le consentement de son Seigneur (ﷻ). Muḥammad (ﷺ) tenait fortement à inculquer ce principe chez tout le monde et particulièrement chez les jeunes afin que ceux-ci grandissent avec. Il disait par exemple au garçon `Abdullâh ibn `Abbâs (رضي الله عنه) : « Garçon ! Je vais t'enseigner des paroles : prends soin d'Allah [observe ses commandements] et Allah prendra soin de toi. Prends soin d'Allah et tu le trouveras à tes côtés. Quand tu veux demander, demande à Allah. Quand tu veux solliciter une aide, sollicite l'aide d'Allah. Saches que si les gens de la communauté s'unissaient pour t'apporter un bien, ils ne t'apporteraient que le bien qu'Allah t'a destiné et s'ils s'unissaient pour te nuire, ils ne le pourraient que dans la mesure de ce qu'Allah t'a destiné. D'écrire, les calames ont cessé, et les feuilles [écrites] ont séché. ». Dans une variante du hadith, on a : « Prends soin d'Allah et tu le trouveras devant toi. Reconnais Allah quand tu es dans la facilité [par le fait de le servir, de lui obéir, d'observer ses commandements] et Allah te reconnaîtra quand tu seras dans la difficulté [par le fait de t'aider]. Sache que ce qui t'a manqué ne pouvait t'atteindre et que ce qui t'a atteint ne pouvait te manquer. Sache que la victoire (/le secours divin) s'obtient avec la patience, qu'après la peine vient la délivrance et qu'avec toute difficulté se trouve une facilité. »<sup>(2)</sup>.

### e) La maladie efface les péchés

Muḥammad (ﷺ) considère qu'à travers la maladie Allah absout les péchés de l'homme si celui-ci fait preuve de patience (d'acceptation). Il a dit : « Tout croyant touché par une maladie ou autre, Allah le déleste de

(1) Rapporté par Muslim (2999).

(2) Rapporté par at-Tirmidzî (2516) et Aḥmad (2664).



ses fautes comme l'arbre se déleste de ses feuilles. »<sup>(1)</sup>.

Il dit aussi : « Tout croyant, croyante, musulman ou musulmane qui tombe malade, Allah lui absout, par ce fait, une partie de ses péchés. »<sup>(2)</sup>.

Quand il entendit une fois quelqu'un injurier la fièvre, Muḥammad (ﷺ) a dit : « Ne l'insulte pas car elle enlève les péchés comme le feu (de la forge) enlève au métal son impureté. »<sup>(3)</sup>.

Le Prophète (ﷺ) ne l'a pas restreinte à la seule maladie grave car il a précisé que tout ce qui touche l'homme et pour lequel il fait preuve de patience, celui-ci en est récompensé et une partie de ses péchés est effacée. En effet, il dit : « Toute douleur persistante, toute fatigue, toute maladie, tout chagrin, jusqu'au souci (/inquiétude) qui touche le croyant, sont des causes de rémission d'une partie de ses péchés. »<sup>(4)</sup>.

Au nombre de ces choses, Muḥammad (ﷺ) a même inclus le cas où une épine touche l'homme sur son chemin, puisqu'il a dit : « Tout musulman qui est affecté par la douleur d'une épine ou plus encore [en gravité ou en bénignité], Allah lui efface de ses péchés, à l'image de l'arbre qui fait tomber ses feuilles. »<sup>(5)</sup>.

Lorsqu'un homme a été touché (par quelque mal ou douleur) et que les gens se mirent à en rire, `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Ne riez pas car j'ai entendu le Messenger d'Allah (ﷺ) dire : "Tout musulman qui est piqué par une épine ou plus encore [dans la gravité ou la bénignité], on inscrit alors à son actif un degré (supplémentaire au paradis) et on lui efface un péché." »<sup>(6)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5660) et Muslim (2571).

(2) Rapporté par Aḥmad (14726).

(3) Rapporté par Ibn Mâjah (3469).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (5642) et Muslim (2573).

(5) Rapporté par al-Bukhârî (5648).

(6) Rapporté par Muslim (2572).



## ●● La maladie est-elle une punition divine ?

Certaines personnes pensent que les épreuves de façon générale, dont la maladie, sont indissociables du péché et que donc c'est toujours une punition d'Allah. Mais Muḥammad (ﷺ) enseigna aux gens que la maladie résulte d'une prédestination qu'Allah a décidée pour l'homme et qu'elle n'est pas nécessairement une punition. Il affirme même que les personnes qui sont les plus éprouvées sont les prophètes et les hommes pieux. Ainsi, plus quelqu'un est important auprès d'Allah et plus grande est son épreuve. De nombreux Compagnons lui demandèrent : « Messenger d'Allah, qui sont les plus éprouvés ? ». Il répondit : « Ce sont les prophètes puis les meilleurs (croyants) et ainsi de suite (par ordre décroissant). L'homme est éprouvé en fonction de son degré de religiosité. S'il est très ferme dans sa religion, son épreuve sera forte et s'il est fragile dans sa religion, il sera éprouvé relativement à sa religiosité. L'épreuve ne cesse de toucher l'homme (et lui effacer ses péchés) jusqu'à ce que finalement il marche sur terre en n'ayant plus de fautes (à expier). »<sup>(7)</sup>.

Il explicite ce qu'est l'épreuve dans sa parole : « L'épreuve ne cesse de toucher le croyant et la croyante en sa personne, en ses enfants et en ses biens, jusqu'à ce qu'il (elle) rencontre son Seigneur en n'ayant plus aucun péché. »<sup>(8)</sup>.

## ●● La maladie élève le rang du croyant

Quand le malade endure sa maladie avec patience, il obtient d'Allah (ﷻ) une immense récompense. En effet, Allah a dit dans son livre : **(Très certainement, nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution dans les biens, les personnes et les récoltes. Fais donc la bonne annonce aux doués de patience, qui, lorsqu'un malheur les atteint, disent: « Nous appartenons à Allah et à lui nous retournerons ». Voilà ceux qui recevront des bénédictions de leur Seigneur et une miséricorde. Ceux-là sont les biens guidés.)** [2 : al-Baqara : 155-157]. C'est pour ça que Muḥammad (ﷺ) a dit : « Plus l'épreuve est grande et plus la récompense est grande et quand Allah aime des gens, il les éprouve. »<sup>(9)</sup>.

(7) Rapporté par at-Tirmidzī (2398) et Aḥmad (1484).

(8) Rapporté par at-Tirmidzī (2399) et Aḥmad (7799).

(9) Rapporté par at-Tirmidzī (2396) et Ibn Mâjah (4031).



Le Prophète (ﷺ) parle de l'immense récompense qu'Allah donne, auprès de lui, à la personne éprouvée, en compensation des épreuves subies dans le bas monde. Anas (رضي الله عنه) a dit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Allah a dit : 'Quand j'éprouve mon serviteur en le privant de ses deux précieux [organes] (c'est-à-dire les yeux) et qu'il fait preuve de patience, je lui donne alors le paradis en compensation.'" »<sup>(1)</sup>.

Un jour, une femme est venue à lui pour se plaindre. Elle dit : « J'ai des crises de convulsion (dues à la possession) et (quand cela arrive) mon corps se dénude (involontairement). Prie Allah pour moi. ». Il dit : « Si tu le veux, tu patienteras et tu auras alors le paradis mais si tu le désires je prierai Allah pour qu'il te guérisse. ». Elle répondit : « Je ferai preuve de patience mais comme mon corps se dénude, prie Allah pour que cela n'arrive plus. ». Il fit alors une invocation pour elle<sup>(2)</sup>.

Malgré ce regard qu'il portait sur la maladie et bien qu'il ait montré les grands mérites qu'elle recèle et les hauts degrés auxquels on accède par elle, le Prophète a fortement déconseillé à ses Compagnons de la souhaiter ou de prier pour en être touché car il s'agit d'une épreuve si difficile qu'il peut arriver que l'homme n'y résiste pas. Le Prophète (ﷺ) est parti visiter un de ses Compagnons qui était malade, si malade qu'il était devenu [chétif] tel un oisillon. Il lui dit : « N'invoquais-tu pas (Allah) ? Ne demandais-tu pas à ton Seigneur qu'il t'accorde la santé ? ». Il répondit : « Je priais en disant : "Seigneur, ce que tu allais m'infliger comme punition dans l'au-delà, inflige-la moi à l'avance ici dans ce monde." ». Le Prophète (ﷺ) s'exclama alors : « Pureté à Allah ! Tu ne supporterais pas (/tu n'en serais pas capable) ! Tu aurais dû dire (dans ta prière) : "Seigneur donne-nous en ce monde un bien et dans l'au-delà un bien et préserve-nous du châtement de l'enfer." »<sup>(3)</sup>.

La plupart des invocations que le Prophète (ﷺ) faisait consistaient à demander d'être épargné dans sa religion et sa vie terrestre. `Abdullâh ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : « Le Messager

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5653).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5652) et Muslim (2576).

(3) Rapporté par Muslim (2688).





d'Allah (ﷻ) ne négligeait pas de dire ces paroles le soir et le matin : « Seigneur, je te demande de l'indulgence et d'être préservé de tout malheur ici-bas et dans l'au-delà. Seigneur, je te demande de l'indulgence et d'être préservé de tout malheur dans ma religion, ma vie terrestre, ma famille et mes biens. Seigneur, cache mes défauts et apaise mes peurs. Seigneur protège-moi par devant, par derrière, à droite, à gauche, par le haut et j'en appelle ta grandeur pour ne pas être surpris de dessous mes pieds. »<sup>(1)</sup>.

### ●● La médication (la prise de médicaments)

Muḥammad (ﷺ) encouragea les malades à se soigner, à rechercher la guérison, à ce que leur confiance placée en Allah ne les empêche pas de chercher par tout moyen licite à être guéris. Il ne convient pas que l'homme se laisse consumer par la maladie jusqu'à son anéantissement. Il les informa d'une vérité sublime à savoir qu'Allah a fait que chaque maladie ait son remède. Il a dit : « Allah n'a pas descendu (sur terre) une maladie sans avoir aussi descendu son remède. »<sup>(2)</sup>.

Jâbir (رضي الله عنه) a dit que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Chaque maladie possède son remède. Quand on prend le remède de la maladie, on guérit par la volonté d'Allah (ﷻ). »<sup>(3)</sup>.

Il leur enseigna qu'il n'y a qu'un seul mal n'ayant pas de remède : la vieillesse. Quand on lui demanda : « Messenger d'Allah, doit-on se soigner ? », il répondit : « Soignez-vous (faites usage des médicaments) car Allah n'a pas déposé (sur terre) une maladie sans (ﷻ) avoir aussi placé un remède contre elle, à l'exception d'un seul mal : la vieillesse. »<sup>(4)</sup>.

### ●● Interdiction de se soigner en utilisant ce qui est interdit

Bien qu'il encourageât et demandât incessamment d'avoir recours aux médicaments, il ne permettait pas qu'on se soigne avec une chose qu'Allah (ﷻ) a interdite. Par exemple, un homme du nom de Ṭâriq ibn Suwayd al-Ju'fi est venu

(1) Rapporté par Abû Dâwûd (5074) et Ibn Mâjah (3871).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5678).

(3) Rapporté par Muslim (2204).

(4) Rapporté par Abû Dâwûd (2855) et at-Tirmidzî (2038).



voir le Prophète ﷺ et l'a questionné à propos du vin. Il lui a interdit d'en produire. L'homme lui indiqua qu'il le fabriquait pour l'utiliser comme médicament. Et le Prophète de lui préciser : « Ce n'est pas un remède, c'est un mal. »<sup>(1)</sup>.

Il est entré chez sa femme Umm Salama, qu'Allah soit satisfait d'elle, et trouva chez elle du *nabîdz*<sup>(2)</sup> qu'elle avait préparé afin de l'utiliser comme médicament. Umm Salama explique donc qu'elle avait fait du *nabîdz* et, poursuit-elle : « Quand le Messenger d'Allah ﷺ est arrivé chez moi, le *nabîdz* avait commencé à fermenter. Il demanda : "C'est quoi ?" J'ai répondu qu'Untelle était tombée malade et qu'on le lui avait indiqué [qu'on lui avait préconisé de se soigner au *nabîdz*]. Il poussa le récipient avec son pied et celui-ci se cassa. Il dit alors : "Allah n'a pas placé votre guérison dans ce qui est illicite." »<sup>(3)</sup>. Abû Hurayra a dit : « Le Messenger d'Allah ﷺ a interdit les médicaments impurs [qui contiennent ce qui est mauvais ou souillé]. »<sup>(4)</sup>.

Il déclara qu'il existe des aliments et des boissons licites et permises qui font office à la fois de nourriture et de médicament. Un exemple de cela est le miel, produit par les abeilles, et à propos duquel Allah a dit : **(D'elles (les abeilles), sort un breuvage, de couleur variable, dans lequel il y a un remède pour les hommes. Il y a vraiment en cela un signe pour des gens qui réfléchissent.)** [16 : an-Naĥl : 69]. Muĥammad ﷺ le recommandait pour certaines maladies. Abû Sa`îd al-Khudrî raconte : « Un homme est venu voir le Prophète ﷺ et lui a dit : "Mon frère a la diarrhée." –Donne-lui du miel à boire, lui dit le Messenger d'Allah. Il lui en donna puis revint. –Je lui en ai donné à boire mais cela ne fit qu'aggraver la diarrhée, dit-il. Par trois fois il le lui indiqua. La quatrième fois, il revint et le Prophète de lui dire (à nouveau) : "Donne-lui du miel à boire." À quoi l'autre répondit : "Je lui en ai donné mais la diarrhée n'a fait que s'aggraver." Le Messenger d'Allah proclama alors : "Allah a dit vrai et c'est le ventre de ton frère qui ment." Il lui en donna (encore une fois) et il fut guéri. »<sup>(5)</sup>.

(1) Rapporté par Muslim (1984).

(2) *nabîdz* : boisson obtenue par macération à température ambiante dans l'eau, de certaines denrées (dattes, raisins secs, miel, orge, etc.), qui peut fermenter si le mélange est laissé trop longtemps à macérer.

(3) Rapporté par Abû Ya`lâ dans son *Musnad* et par Ibn Hibbân. Al-Aythami a dit : « Abû Ya`lâ est un homme sur excepté *Hassan Ibn Moukhariq. Ibn Hibban* le trouve certes de confiance ». Voir *as-Silsila aṣ-ṣaĥîĥa* d'al-Albânî, hadith n°1633.

(4) Rapporté par Abû Dâwûd (3870) et at-Tirmidzî (2045).

(5) Rapporté par al-Bukhârî (5716) et Muslim (2217).



Un autre exemple est « la graine noire » (la graine de nigelle) à propos de laquelle Muḥammad (ﷺ) a dit : « En la graine noire, il y a un remède pour tous les maux, à l'exception de la mort. »<sup>(1)</sup>.

Il préconisait aussi de se soigner à l'aide d'autres plantes, de celles qui étaient courantes à son époque. Il soignait aussi en pratiquant la saignée. Il recourait aussi à la cautérisation sauf qu'il détestait son utilisation. Jâbir (رضي الله عنه) a dit qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « S'il y a quelque bien dans vos traitements, alors il réside (plutôt) dans une gorgée de miel, dans une incision par scarificateur (scalpel) [pour une saignée] ou dans une morsure par le feu, sauf que je déteste me cautériser. »<sup>(2)</sup>.

## ●● Visiter le malade

Muḥammad (ﷺ) ne faisait pas de la visite d'un malade une courtoisie et une aimabilité mais il en faisait un droit dont devait s'acquitter celui qui était en bonne santé envers celui qui était malade. Il rappelait souvent cela et disait : « Cinq devoirs incombent au musulman au profit de son frère : rendre la salutation (le *salâm*), répondre par une invocation à celui qui étend, accepter l'invitation, visiter le malade et suivre la dépouille mortelle (jusqu'au lieu de son enterrement). »<sup>(3)</sup>.

Il les y incitait. Abû Sa`îd al-Khudrî rapporte du Messenger d'Allah (ﷺ) : « Visitez les malades et suivez les dépouilles mortelles car elles vous rappellent l'au-delà. »<sup>(4)</sup>. Abû Mûsâ al-Ach`arî t affirme que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Libérez le prisonnier, donnez à manger à celui qui a faim et visitez le malade. »<sup>(5)</sup>. Al-Barâ' (رضي الله عنه) explique : « Le Prophète (ﷺ) nous a ordonné sept choses, et interdit sept choses. Il nous a ordonné de suivre la dépouille mortelle (à son enterrement), de visiter le malade, de répondre favorablement à celui qui invite, d'aider celui qui est victime d'une injustice, de consentir à la demande de celui qui jure (pour lui éviter de se parjurer), de rendre la salutation (le

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5688) et Muslim (2215).  
(2) Rapporté par al-Bukhârî (5680).  
(3) Rapporté par al-Bukhârî (1240) et Muslim (2162).  
(4) Rapporté par Aḥmad (11053).  
(5) Rapporté par al-Bukhârî (3046).



salâm) et de répondre par une invocation à celui qui éternue... »<sup>(1)</sup>.

Il les encourageait en les informant des mérites de la visite car il se peut que des gens manifestent une mauvaise humeur et une lassitude quand il s'agit de visiter des malades, mais il leur rappelait les récompenses que cela impliquait. Certaines fois, il leur disait ce que Tsawbân [Thawbân], l'affranchi du Prophète (ﷺ), rapporta du Messenger d'Allah, à savoir : « Celui qui visite un malade ne cesse d'être parmi des fructifications du paradis arrivées à maturité (*khurfatu-l-janna*). ». On demanda : « Que sont les fructifications du paradis arrivées à maturité (*khurfatu-l-janna*), ô Messenger d'Allah ? ». –Ce sont ses fruits prêts à être cueillis, répondit-il<sup>(2)</sup>.

Il leur enseigne aussi qu'un ange se charge, pour celui qui visite un malade, de lui faire des prières et demander à Allah qu'il lui accorde le paradis. Abû Hurayra rapporte du Messenger d'Allah (ﷺ) : « Celui qui visite un malade ou un de ses frères en Allah, un (ange) annonciateur l'appelle et lui proclame : "Bénis sois-tu et que tes pas soient bénis. Puisses-tu obtenir une belle place au paradis." »<sup>(3)</sup>.

D'autres fois, il leur disait que la moindre négligence de leur part concernant la visite des malades leur fait mériter un reproche sévère de leur Seigneur (ﷻ). En effet, Abû Hurayra (رضي الله عنه) transmet du Messenger d'Allah (ﷺ) ceci : « Allah (ﷻ) dira le jour du jugement : "Ô fils d'Adam, je suis tombé malade et tu ne m'as pas visité." L'homme dira : "Seigneur comment te visiter pour cause de maladie alors que tu es le Seigneur des mondes [qui ne tombe pas malade] ?" Allah dira : "Ne savais-tu pas que mon serviteur Untel était malade ? Et tu ne l'as pas visité ! Ne savais-tu pas que si tu l'avais visité tu m'aurais trouvé auprès de lui ?" »<sup>(4)</sup>.

D'autres fois, il leur posait des questions pour les inciter à s'acquitter de ce genre d'actes en faveur de ceux qui y ont droit. Abû Hurayra rapporte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) demanda [à l'assemblée de ses Compagnons] : "Qui

(1) Rapporté par al-Bukhârî (2445) et Muslim (2066).

(2) Rapporté par Muslim (2568).

(3) Rapporté par at-Tirmidzi (2008).

(4) Rapporté par Muslim (2569).



d'entre vous depuis ce matin a commencé un jeûne (surérogatoire) ?" –Moi, répondit Abû Bakr. –Qui d'entre vous aujourd'hui a suivi une dépouille mortelle (vers son enterrement) ?, demanda-t-il. –Moi, répondit Abû Bakr. –Qui d'entre vous aujourd'hui a nourri un pauvre ?, continua-t-il. –Moi, répondit Abû Bakr. –Qui d'entre vous a aujourd'hui visité un malade ?, demanda-t-il encore. –Moi, répondit encore Abû Bakr. Le Messenger d'Allah (ﷺ) a alors dit : "Celui qui possède cette qualité d'accomplir toutes ces choses entrera assurément au paradis." »<sup>(1)</sup>.

Lui-même allait visiter les malades. Il est par exemple parti voir Sa`d ibn `Ubâda lorsqu'il était alité. `Abdullâh ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, rapporte : « Sa`d ibn `Ubâda se plaignait d'un mal. Le Prophète (ﷺ) est venu le visiter en compagnie de `Abdurrahmân ibn `Awf, Sa`d ibn Abî Waqqâs et `Abdullâh ibn Mas`ûd (رضي الله عنه). Quand il arriva chez lui, il trouva des gens de sa famille s'affairant autour de lui. Il demanda : "Il a rendu l'âme ?". Ils répondirent : "Non, ô Messenger d'Allah.". Le Prophète (ﷺ) se mit à pleurer. Quand les gens le virent pleurer, ils pleurèrent. "Voyez-vous, Allah ne punit pas à cause des larmes qui coulent des yeux ni à cause du chagrin qui emplit le cœur, mais à cause de ça –dit-il en montrant sa langue- car avec ça il punit ou bien il se montre clément. Or, le mort est puni en raison des lamentations que les gens de sa famille font pour lui." »<sup>(2)</sup>

Il a aussi visité Jâbir ibn `Abdullâh, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père. Celui-ci avait seulement perdu connaissance. C'est lui-même qui raconte : « Je suis tombé malade. Le Prophète (ﷺ) est venu me visiter, en compagnie d'Abû Bakr. Ils étaient venus à pied. Quand ils sont arrivés, ils m'avaient trouvé sans connaissance. Le Prophète (ﷺ) a fait ses ablutions et a versé l'eau de ses ablutions sur moi. Je me suis réveillé et ouvert mes yeux sur le Prophète (ﷺ) . Je lui ai demandé : "Ô Messenger d'Allah, comment dois-je m'y prendre pour mes biens ? Comment faire avec ?" Il ne m'a pas donné de réponse jusqu'à ce que le verset de l'héritage soit révélé. »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Muslim (1028).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1304) et Muslim (924).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5651) et Muslim (1616).



Il partit également voir un bédouin qui était malade. `Abdullâh ibn `Abbâs (رضي الله عنه) rapporte : « Le Prophète (ﷺ) est entré chez un bédouin malade pour le visiter. Or, quand le Prophète arrivait auprès d'un malade qu'il visitait, il lui disait : "Puisse-t-il n'y avoir rien de grave et qu'Allah fasse que cela soit pour toi une purification (une rémission des péchés). »<sup>(1)</sup>.

Il (le Prophète (ﷺ)) alla aussi visiter Sa`d ibn Abî Waqqâṣ. Celui-ci raconte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) est venu chez nous pour me visiter lors d'une maladie grave que j'ai eue lors du pèlerinage de l'adieu. Je lui ai dit : "J'en suis là comme tu vois. Or, je suis quelqu'un de riche mais je n'ai qu'une fille qui m'hérite. Puis-je donner les deux tiers de mes biens en aumône ?" Il répondit que non. –Alors la moitié de ce que je possède, demandai-je. –Non me répondit-il. –Alors le tiers, dis-je. –Le tiers c'est trop, dit-il, car laisser tes héritiers riches est préférable, plutôt que les laisser pauvres, sollicitant les gens (par mendicité). Chaque dépense que tu fais, par désir de la satisfaction d'Allah, tu en seras récompensé, jusques à la bouchée de nourriture que tu places dans la bouche de ta femme. »<sup>(2)</sup>.

Les gens lui ramenaient les enfants malades car sachant qu'il aimait visiter les malades et qu'il était occupé, ils ne voulaient pas trop le solliciter. As-Sâ'ib (رضي الله عنه) raconte : « Ma tante m'a pris chez le Messager d'Allah (ﷺ) et lui a dit : "Messager d'Allah, le fils de ma sœur est souffrant." Il a alors passé sa main sur ma tête et pria pour que je bénéficie de la *baraka* (bénédiction divine). »<sup>(3)</sup>.

## ● Il visitait les malades non musulmans

La maladie est un état qui affecte tous les hommes, qu'ils soient musulmans ou non. Un malade a besoin qu'on vienne le visiter, alléger (de sa présence) le poids de sa maladie, le soutenir et le rassurer. Voilà pourquoi Muḥammad (ﷺ), dans les ordres qu'il donnait à ses Compagnons, n'établissait pas de différence entre musulman et non musulmans puisque de nombreuses injonctions ont été faites avec l'expression « visitez le malade » sans spécifier sa religion ou son origine car tous sont égaux à cet égard. De plus, en examinant sa conduite,

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5656).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (5668) et Muslim (1628).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5670) et Muslim (2345).



on voit bien qu'il a, dans les faits, visité aussi bien les musulmans que les non musulmans. Un exemple de cela est qu'il fut au chevet de son oncle Abû Ṭâlib, lequel n'était pas musulman. Il lui dit à cette occasion, alors qu'il était à l'article de la mort : « Accepte qu'il n'y a pas de dieu digne de culte hormis Allah (en disant *lâ ilâha illa-llâh*), parole grâce à laquelle j'intercéderai pour toi le jour du jugement. ». Celui-ci lui répondit : « Cher neveu, si ce n'était pas la crainte que Quraych me dénigre, je t'aurais fait plaisir en la disant. ». À cette occasion fut révélé le verset : **(Tu ne peux [ô Muḥammad] inculquer la foi à celui [/ à ceux] que tu aimes...)** [28 :al-Qaṣaṣ : 56]<sup>(1)</sup>.

Il a aussi rendu visite à un jeune enfant juif qui était sur le point de mourir. Anas rapporte : « Un garçon juif qui rendait des services au Prophète (ﷺ) est tombé malade. Le Prophète (ﷺ) est parti le visiter... »<sup>(2)</sup>.

## ●● Faire des prières pour le malade

Chaque fois que le Prophète (ﷺ) allait visiter un malade, il invoquait Allah pour qu'il le guérisse et lui disait des paroles rassurantes pour le mettre à l'aise car le malade a besoin d'entendre de telles paroles qui lui font remonter le moral. Lorsqu'il partit visiter Sa`d ibn Abî Waqqâṣ il avait dit : « Seigneur, guéris Sa`d. »<sup>(3)</sup>.

`Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit que quand le Messager d'Allah (ﷺ) allait voir un malade ou qu'on lui amenait un malade, il disait : « Seigneur des hommes, élimine le mal. Guéris car c'est toi qui guéris. Point de guérison sinon la guérison qui vient de toi, soit une guérison qui ne laisse plus place à aucune maladie. »<sup>(4)</sup>. On notera que la guérison a été évoquée cinq fois dans son invocation.

Quand il avait visité un homme touché par une forte fièvre, il lui avait dit : « Bonne nouvelle pour toi (n'aie crainte / rassure-toi) ! ». Abû Hurayra a dit du Prophète (ﷺ) qu'il avait visité un homme qui souffrait d'une forte fièvre et le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Bonne nouvelle pour toi car Allah dit : "Elle (la

(1) Rapporté par Muslim (25).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (1356).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (5659) et Muslim (1628).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (5675) et Muslim (2191).



fièvre) est mon feu que je fais subir à mon serviteur croyant dans le monde terrestre afin qu'elle soit sa part de feu qui l'épargnera (le dispensera) de subir le feu de l'au-delà. »<sup>(1)</sup>.

C'est un effet de ses belles qualités morales, le fait qu'il s'adresse au malade avec des paroles encourageantes, qui évoquent le bien et sont pleines d'optimisme.

Il incitait ses Compagnons à prier pour le malade avec une voix audible, à l'exemple de son propos où il a dit : « Celui qui visite un malade dont le délai de vie n'est pas arrivé à terme et qui répète auprès de lui sept fois l'expression "Je demande à Allah le Sublime, Maître du trône sublime, qu'il te guérisse et t'accorde la santé.", alors Allah le guérira de la maladie en question. »<sup>(2)</sup>.

### ● Sa manière d'être lorsqu'il visitait le malade

Il visitait les malades même s'ils habitaient loin. Aucune difficulté n'était un obstacle pour lui. Il partait à pied ou à dos d'animal, comme il pouvait. Rien n'entamait sa volonté. Jâbir raconte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ), accompagné d'Abû Bakr, est venu me visiter à pied durant ma maladie alors que je me trouvais chez les Banû Salima [c'est-à-dire loin] »<sup>(3)</sup>.

Il s'asseyait non loin de la tête du malade pour que celui-ci puisse l'entendre. Il lui parlait d'une voix basse afin de ne pas l'importuner par une voix trop forte. `Abdullâh ibn `Abbâs raconte : « Quand le Prophète (ﷺ) visitait le malade, il s'asseyait près de sa tête puis disait sept fois : "Je demande à Allah le Sublime, Maître du trône sublime, qu'il te guérisse." Si le terme de sa vie est encore loin, il est guéri de son mal. »<sup>(4)</sup>.

Il réitérait sa visite du malade lorsque la maladie durait longtemps ou que le malade était en fin de vie. On apporta Sa`d ibn Mu`âdz à la mosquée pour y être soigné et pour qu'il soit près de lui afin qu'il le visite souvent. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Sa`d a été touché à la veine médiane de son bras lors

(1) Rapporté par at-Tirmidzî (2088) et Ibn Mâjah (3470).

(2) Rapporté par Abû Dâwûd (3106) et at-Tirmidzî (2083).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (4577) et Muslim (1616).

(4) Rapporté par al-Bukhârî dans *Adab al-Moufrad* (536) et Ibn Hibban (2975).





de la bataille de la tranchée. Le Prophète (ﷺ) a planté (pour lui) une tente dans la mosquée afin qu'il soit plus proche et qu'il le visite (plus souvent). »<sup>(1)</sup>.

Il dépêchait des médecins pour qu'ils soignent ses Compagnons en pratiquant la médecine en vigueur à leur époque et dans la mesure de leurs compétences d'alors. Jâbir ibn `Abdullâh raconte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a envoyé à Ubayy ibn Ka`b (رضي الله عنه) un médecin. Celui-ci lui sectionna un vaisseau sanguin puis le cautérisa. »<sup>(2)</sup>.

Il visita un de ses Compagnons parmi les Anṣâr et remarqua que la famille n'avait pas appelé de médecin. Il manda alors un médecin. L'un de ses Compagnons raconte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a visité un homme blessé. Il a dit : "Ramenez-lui le médecin des Banû Untel." On fit venir le médecin qui demanda : "Ô Messager d'Allah, les remèdes produisent-ils un effet (ont-ils une quelconque utilité) ?" Il répondit : "Pureté à Allah ! Y aurait-il une quelconque maladie qu'Allah a placée sur terre sans qu'il n'ait prévu pour elle un remède ?" »<sup>(3)</sup>.

Il recommandait à celui qui était touché par la fièvre et à sa famille de verser de l'eau sur sa tête de façon répétée. Ses recommandations à ce sujet sont nombreuses et il y a notamment celle que rapporte Ibn `Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père. Il rapporte donc du Prophète (ﷺ) : « La fièvre est (comme) une émanation de l'enfer. Diminuez son intensité avec l'eau. »<sup>(4)</sup>.

Il interdisait au malade de souhaiter la mort ou de prier pour mourir, quelle que soit la douleur. Il leur enseigna plutôt une autre prière que celle-là. En effet, d'après Anas (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne souhaitez pas la mort à cause d'un mal qui vous touche. Si vraiment vous n'avez pas d'autre choix, dites alors : "Seigneur prolonge ma vie tant que la vie est meilleure pour moi et rappelle-moi auprès de toi si partir est meilleur pour moi." »<sup>(5)</sup>.

Il considérait qu'une vie longue était propice pour que l'homme revienne à la vérité et multiplie les bonnes œuvres. Abû Hurayra (رضي الله عنه) a dit qu'il a entendu

(1) Rapporté par al-Bukhârî (463) et Muslim (1769).

(2) Rapporté par Muslim (2207).

(3) Rapporté par Aḥmad (22645).

(4) Rapporté par Muslim (5725).

(5) Rapporté par al-Bukhârî (5671) et Muslim (2680).



le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « Qu'aucun parmi vous ne souhaite la mort car ou bien il est de ceux qui font le bien et alors il se peut qu'il multiplie les bonnes œuvres (=qu'il augmente en bien) ou bien il est de ceux qui font le mal et alors il est possible qu'il s'amende. »<sup>(1)</sup>.

Il prenait en considération le fait qu'il puisse y avoir des malades dans les rangs des fidèles. Il allégeait alors sa prière pour que cela ne soit pas trop pénible pour eux. Il ordonna aussi à ceux qui dirigent la prière d'en tenir compte, suite à une vive colère qu'il eut contre un homme qui, lorsqu'il présidait la prière, la faisait durer trop longtemps. Abû Mas'ûd al-Anṣârî raconte : « Un homme a dit : "Messager d'Allah, c'est à peine si j'arrive à temps à la prière en raison d'Untel qui fait trop durer la prière quand il la dirige." Or, je n'ai jamais vu le Prophète (ﷺ), au cours d'un discours, être autant en colère que cette fois-là. Il a dit : "Ô gens ! Vous faites fuir les gens ! Celui donc qui dirige la prière, soit (relativement) bref, car il y a parmi les gens des personnes malades, faibles ou ayant des occupations (qui les attendent). »<sup>(2)</sup>.

Il était ému quand il voyait qu'un de ses Compagnons était malade. Comme vu précédemment, il a pleuré lorsqu'il avait visité Sa'd ibn `Ubâda et qu'il avait demandé à sa famille s'il avait rendu l'âme. À ce moment-là il n'avait pu retenir ses larmes. Il a également pleuré lorsqu'il a vu son petit-fils, encore bébé, gravement malade, qui vivait ses derniers instants. Là aussi il n'avait pas pu s'empêcher de pleurer. Il entra chez `Utsmân ibn Maẓ`ûn après sa mort et commença à l'embrasser et à pleurer. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle et de son père, rapporte : « J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) embrasser `Utsmân ibn Maẓ`ûn après sa mort puis j'ai vu les larmes couler. »<sup>(3)</sup>.

## ●● La mise en quarantaine quand sévit une épidémie

Parmi les consignes qu'il donnait à ses disciples afin de circonscrire une épidémie et la limiter lorsque celle-ci se déclarait quelque part, il y a qu'ils ne doivent pas quitter le lieu en question, ceci afin de contenir la maladie (l'empêcher de s'étendre) et que personne n'y entre (pour ne pas la contracter). De cette manière, la maladie est maintenue dans des limites étroites. C'est ce

(1) Rapporté par al-Bukhârî (5673).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (90) et Muslim (466).

(3) Rapporté par Abû Dâwûd (3163) et Abû Dâwûd (989)



qu'on appelle de nos jours par le terme d'isolement sanitaire ou quarantaine. Il a dit à propos de la peste : « Si vous apprenez qu'elle se trouve quelque part n'y allez pas. Si elle se déclare en un lieu alors que vous vous y trouvez, n'en sortez pas pour la fuir. »<sup>(1)</sup>.

Il a interdit aux malades d'entrer en présence de personnes saines mais a permis aux personnes non malades de visiter les malades. Abû Hurayra (رضي الله عنه) rapporte du Messenger d'Allah (ﷺ) : « Que celui dont les bêtes sont malades [ou galeuses] ne les amène pas à l'abreuvoir pendant que celui qui a des bêtes saines est occupé à y abreuver les siennes. »<sup>(2)</sup>. Il a aussi dit : « Que celui qui a des bêtes malades ne les mène pas là où mène les siennes celui qui a des bêtes saines lequel peut les conduire là où il désire. ». On demanda : « Pourquoi cela, ô Messenger d'Allah. ». Il répondit : « Car cela est une gêne. »<sup>(3)</sup>

En effet, c'est uniquement pour éviter la gêne car il a dit aussi : « Point de contamination (spontanée) ni de mauvais augure. »<sup>(4)</sup>. Cela veut dire que la maladie ne se transmet pas d'elle-même (spontanément) mais que la contagion n'a lieu que par la volonté d'Allah (ﷻ). Quand un bédouin l'a questionné à propos du chameau malade dont la maladie est transmise aux autres, le Prophète (ﷺ) lui répondit : « Qui a contaminé le premier (chameau touché par la maladie) ? ». Donc, la maladie est d'abord décrétée par Allah. Quant à l'arrivée du malade auprès de celui qui est en bonne santé, cela peut lui nuire.

## ●● La maladie de Muḥammad (ﷺ)

Muḥammad (ﷺ) a vécu les moments de fatigue physique et d'épuisement sous toutes ses formes, surtout avec les grands efforts répétés qu'il devait faire en raison de ses nombreuses préoccupations, tâches et responsabilités. On demanda à `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, si le Messenger d'Allah (ﷺ) priait assis [au lieu de prier debout]. Elle répondit : « Oui, quand les gens l'ont bien harassé (brisé, épuisé). »<sup>(5)</sup>.

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3473) et Muslim (2218).  
(2) Rapporté par al-Bukhârî (5771) et Muslim (2221).  
(3) Rapporté par Mâlik dans al-Muwaṭṭa' (1695).  
(4) Rapporté par al-Bukhârî (5756) et Muslim (2224).  
(5) Rapporté par Muslim (732).



Muḥammad (ﷺ) a souffert les blessures dans sa chair. Par exemple, lors de son voyage à aṭ-Ṭâ'if où il partit prêcher, il reçut le pire accueil que puisse recevoir un homme puisque sur le chemin du retour « *les habitants d'aṭ-Ṭâ'if constituèrent deux rangées le long de sa route. Quand il passait, il ne pouvait relever ou reposer un pied sans qu'ils ne le visent avec des cailloux à tel point qu'il fut ensanglanté. Aussi, quand il put se mettre à l'abri de leurs coups, ses deux pieds étaient déjà en sang. Il se réfugia alors à l'ombre d'un palmier, plongé dans une profonde affliction.* »<sup>(1)</sup>.

Il a aussi souffert les blessures dans sa chair à l'occasion de la bataille d'Uḥud, durant la troisième année de l'hégire. Là, il reçut la plupart de ses blessures et les plus douloureuses d'entre elles. On questionna Sahl [ibn Sa'd] à propos des blessures du Prophète (ﷺ) qui lui ont été faites lors de la bataille d'Uḥud. Il répondit en disant : « Le visage du Prophète (ﷺ) a été blessé, une de ses incisives latérales fut cassée, et son casque, fracassé sur sa tête. Fâṭima, qu'Allah soit satisfait d'elle, lavait le sang ; `Alî l'aidait [en versant l'eau]. Quand elle vit que le sang se faisait plus abondant, elle prit une natte qu'elle brûla jusqu'à obtenir de la cendre qu'elle appliqua contre la blessure et le sang cessa alors de couler. »<sup>(2)</sup>. « Il fut balaféré au niveau du front et le sang coula sur son visage. »<sup>(3)</sup>.

« On lui décocha un coup à l'épaule (ou à l'omoplate). ». Cela signifie qu'il reçut un violent coup d'épée sur l'épaule mais comme il portait deux armures métalliques, le coup ne parvint pas à les transpercer pour atteindre son corps. Cependant, ce fut un coup si violent qu'il continua à en ressentir la douleur un mois durant. Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq (رضي الله عنه) nous raconte que deux mailles ont percé son visage, pièces métalliques qui ont ensuite été extraites par Abû `Ubayda. Il raconte donc : « Entre moi et les idolâtres, il y avait un homme que je ne reconnus pas. J'étais plus près du Messager d'Allah que lui mais il marchait très vite puis j'ai reconnu Abû `Ubayda ibn al-Jarrâḥ. Nous arrivâmes tous deux aux côtés du Messager d'Allah (ﷺ) dont l'incisive latérale fut cassée, le visage, balaféré, et dont la pommette fut transpercée

(1) Ibn Katsîr, *al-Bidâya wa an-nihâya* 3/136.

(2) Rapporté par al-Bukhârî (2911) et Muslim (1790).

(3) Rapporté par at-Tirmidzî (3002).



par deux pièces métalliques de son casque. Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : "Occupez-vous de votre compagnon !". Il voulait parler de ʿAlī qui se vidait de son sang. Nous ne fîmes pas attention à ce qu'il venait de dire. Je m'apprêtais à les extraire [les deux mailles métalliques] de son visage mais il (Abû `Ubayda) me supplia : "Je t'en conjure, laisse-moi.". Je l'ai alors laissé. Comme il ne voulait pas faire mal au Messenger d'Allah ﷺ il refusa de les extraire avec ses mains. Il en saisit une en fermant sur elle sa mâchoire et l'enleva. Son incisive est alors tombée en même temps qu'il fit tomber la maille. J'allai faire la même chose que lui (avec la maille restante) mais il me supplia et me conjura de le laisser. Je l'ai alors laissé. Il fit comme la première fois, et comme la première fois une autre incisive tomba en même temps que la maille métallique. »<sup>(1)</sup>. La bataille d'Uḥud fut donc une des occasions où Muḥammad ﷺ a le plus souffert et où on lui a fait le plus de blessures.

Dans le contexte de cette même bataille, Allah révéla dans le Qur'ân un verset qui les préparait à un évènement grave auquel ils ne pensaient pas, qu'ils n'attendaient pas, refusant même de l'envisager : la mort de leur Messenger !

## ●● Les signes annonciateurs du départ

Muḥammad ﷺ était pour ses disciples comme un père et un compagnon. Il était leur très cher ami, leur professeur et leur chef, dont ils ne pouvaient se séparer mais Allah ﷻ leur a révélé ce verset-là qui les mettait face à une réalité qui allait inmanquablement arriver. Il a dit : **(Muḥammad n'est qu'un messenger comme il y en eut d'autres avant lui. S'il mourait ou venait à être tué, rebroussez-vous chemin ? Quiconque rebrousse chemin ne pourra en rien nuire à Allah. Il récompensera ceux qui se montrent reconnaissants.)** [3 : Âl `Imrân : 144].

C'est un être humain et en tant que tel il devra subir le décret qu'Allah l'Éternel a destiné aux mortels, à savoir la mort. Il a dit dans un autre passage du Qur'ân : **(Nous ne donnâmes à aucun homme avant toi de vivre [sur terre] éternellement. Or, si toi tu meurs, est-ce eux qui [y] vivront éternellement ? Toute personne devra passer par la mort. Nous vous faisons passer par des malheurs et des bienfaits pour vous mettre à l'épreuve et c'est à nous que**

(1) Cité par Ibn Katsîr dans *al-Bidâya wa an-nihâya* 4/30.



**vous serez ramenés.)** [21 : al-Anbiyâ' : 34 & 35]. Allah (ﷻ) a encore confirmé cela dans un troisième passage, où il a dit : **(Tu vas mourir [ô Muḥammad] et ils vont mourir.)** [39 : az-Zumar : 30].

En dépit de tout cela, cette vérité n'arrivait pas à complètement frayer son chemin jusqu'au tréfonds de leur personne car il leur était difficile d'imaginer que le soleil se lève un jour tandis que Muḥammad (ﷺ) ne serait pas parmi eux. Il n'est personne d'entre eux qui n'espérât mourir avant Muḥammad (ﷺ) pour ne pas avoir à vivre un tel jour.

Quant à lui, il préparait les esprits à cette éventualité, notamment à travers la parole qu'il avait dite à Mu`âdz ibn Jabal (رضي الله عنه) lorsqu'il l'envoya au Yémen. Tandis que Mu`âdz était sur sa monture, le Messager d'Allah (ﷺ) l'accompagnait à pied pour lui faire des recommandations. Quand il eut fini (ses recommandations), il lui dit : « Ô Mu`âdz ! Il se peut que tu ne me rencontres plus après cette année-ci et il se peut que tu passes par ma mosquée ou auprès de ma tombe. ». Mu`âdz pleura, touché par la séparation d'avec le Messager d'Allah (ﷺ). Puis il (le Prophète (ﷺ)) se retourna, regarda vers Médine et déclara : « Les gens qui sont les plus dignes de ma personne sont ceux qui ont la piété, qui qu'ils soient, où qu'ils soient. »<sup>(1)</sup>.

### ●● Recommandation de quelqu'un qui fait ses adieux

Durant la dixième année de l'hégire, Muḥammad (ﷺ) décide d'accomplir l'obligation religieuse du hadj. L'accompagnera dans ce hadj le plus grand rassemblement de musulmans de l'époque. Il leur fit un long discours. Il les préparait au fait que sa mission de transmission du message allait se terminer et qu'il allait partir pour l'au-delà. Jâbir ibn `Abdullâh raconte : « J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) lapider la stèle tandis qu'il était sur sa monture. Il disait : "Ô gens ! Apprenez (à partir de ma pratique) vos rites (du pèlerinage) car je ne sais pas si je ferai encore le hadj après cette fois-ci." »<sup>(2)</sup>. Il a aussi dit : « Que les gens de ma communauté apprennent (de moi) leurs rites car je ne peux dire si je les rencontrerai encore après cette année-ci. »<sup>(3)</sup>.

(1) Rapporté par Aḥmad (21547).

(2) Rapporté par an-Nasâ'î (3062).

(3) Rapporté par Ibn Mâjah (3023).



Muḥammad (ﷺ) sentait que le terme de sa vie était proche. Le discours qu'il leur fit lors de ce pèlerinage fut donc général dans sa teneur et aborda de nombreuses questions. Il y explicita les grands points de son message. La majeure partie de la péninsule avait alors embrassé l'islam et le voici présidant le pèlerinage de plus de cent mille personnes qui toutes témoignent qu'il n'y a pas de dieu méritant le culte hormis Allah et que lui est le Messenger d'Allah. Parmi eux, nombreux étaient les nouveaux convertis. Il a voulu donner des explications à tous et leur donner les dernières recommandations, des recommandations qui viennent ainsi clore la vie d'un prophète, d'un chef et d'un guide d'une communauté de croyants. Il a voulu poser les grandes lignes qui aideront celui qui viendra après lui à supporter la charge de la responsabilité. Entre autres choses qu'il y a dites, il y a :

- L'affirmation solennelle du caractère sacré de la vie et que cette religion n'est pas venue pour tuer les gens sans raison.
- L'affirmation du caractère sacré des biens d'autrui et leur inaliénabilité sauf en vertu d'un droit.
- L'affirmation du caractère sacré de l'honneur et de la dignité des hommes, sauf en vertu d'un droit.
- La recommandation d'abandonner les anciens désaccords et les vengeances entre tribus et de commencer une page nouvelle (dans les relations). Il montra l'exemple en annulant et mettant fin aux représailles de sa propre tribu pour le crime qu'une autre tribu avait commis contre un des leurs.
- L'affirmation du caractère illicite de l'intérêt du prêt [*ribâ*], que l'intérêt que doivent les débiteurs est désormais annulé et que seul le capital prêté au départ [le principal] est dû. Il montra l'exemple en commençant par les intérêts de son oncle al-'Abbâs puisqu'il a annulé tous les intérêts que lui devaient les gens.
- L'affirmation que les femmes ont droit à un bon traitement et à un respect dans leurs relations avec les gens en général et avec les gens de leur famille. Il a aussi expliqué le droit qu'a l'homme sur elle (en tant



qu'épouse) et le droit qu'elle a sur l'homme (en tant que mari).

- L'explication du fait qu'il est interdit aux musulmans de s'entretuer. Il leur ordonna de ne pas se combattre les uns les autres après son départ, quel que soit le nombre d'années passées après lui.
- L'affirmation qu'il faut obéir aux chefs tant que ceux-ci les gouvernent avec la loi d'Allah ﷻ.
- La recommandation faite à tous ceux qui ont assisté (à ce discours), de transmettre ce message à tous ceux qui n'étaient pas présents.

Après ce discours, Allah lui a révélé ceci : **(Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion, j'ai fait en sorte que mon bienfait sur vous soit parfait et il me plait que l'islam soit votre religion.)** [5 : al-Mâfida : 3]. Là, le Prophète (ﷺ) a la confirmation que sa mission est sur le point de prendre fin et qu'il va bientôt prendre le chemin qui le ramène vers son Seigneur (ﷻ). Après le hadj, sur le chemin du retour vers Médine, une sourate lui est révélée, la dernière : **(Quand le secours d'Allah vient ainsi que la victoire et que tu vois les gens par vagues [par groupes entiers] embrasser la religion d'Allah, loue alors ton Seigneur et demande son pardon. Il accepte le repentir.)** [110 : an-Naṣr : 1-3]. Muḥammad sut ce que cela signifiait : que son Seigneur lui demande (à travers elle) de se préparer pour venir auprès de lui. Certains Compagnons ont, eux aussi, compris sa signification. En effet, lorsque `Umar (رضي الله عنه) demanda à `Abdullâh ibn `Abbâs quel en était le sens, celui-ci répondit : « C'est le terme de vie du Messenger d'Allah (ﷺ) qu'Allah lui a signifié **(Quand le secours d'Allah vient ainsi que la victoire [al-fath])** c'est-à-dire la victoire contre la Mecque, quand donc cela aura lieu, ce sera le signe de l'approche du terme de ta vie **(...loue alors ton Seigneur et demande son pardon. Il accepte le repentir.)** ». `Umar a dit [en parlant à Ibn `Abbâs] : « Je n'en connais que ce que tu connais. »<sup>(1)</sup>.

Muḥammad (ﷺ) s'est conformé (à l'ordre qui lui a été donné) : il s'est donc préparé à quitter ce monde en pratiquant assidument le *dzikr* (paroles de louange), le *tasbîḥ* (les formules de glorification d'Allah) et la demande de pardon [comme demandé dans la sourate]. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte

(1) Rapporté par al-Bukhârî (3627).





que chaque fois que le Prophète (ﷺ) accomplissait une *ṣalât* (prière), après que lui fut révélée la sourate (**Quand le secours d'Allah vient ainsi que la victoire**), il y disait : « Gloire et louange à toi Seigneur. Ô Allah, pardonne-moi. »<sup>(1)</sup>.

## ●● La dernière maladie

Muḥammad (ﷺ) se trouvait à al-Baqî' [cimetière de Médine]. Il accompagnait la dépouille d'un de ses Compagnons. Il en revint avec la tête qui lui faisait mal. `Âïcha raconte : « Un jour, le Messager d'Allah (ﷺ) est venu chez moi de retour du cimetière al-Baqî'. J'avais un mal de tête et je disais : "Ah, ma tête !" Il a réagi en disant : "C'est plutôt moi qui devrait dire : ah, ma tête !", puis il ajouta : "Tu ne perdras rien si tu venais à mourir avant moi parce qu'alors je te ferais le lavage mortuaire, je te placerais dans le linceul, j'accomplirais la prière sur ta dépouille et je t'enterrais"... Ensuite, son mal dont il allait mourir commença à le prendre. »<sup>(2)</sup>.

Ensuite, Allah lui ordonna de partir visiter les musulmans enterrés à al-Baqî', de prier pour leur pardon. « Il partit donc les voir pour leur faire des adieux et implorer le pardon pour eux. »<sup>(3)</sup>.

Après que la douleur commença à se faire plus vive, il rassembla les musulmans pour leur parler. Il monta sur la chaire de la mosquée (le minbar). Abû Sa`îd al-Khudrî explique que le Prophète (ﷺ) avait fait un discours où il dit : « Allah a donné à un serviteur de choisir entre le monde terrestre et ce qu'il possède auprès de lui et il a choisi ce qui se trouve chez Allah. ». Abû Bakr (رضي الله عنه) pleura. Je me suis demandé en quoi le fait qu'Allah ait donné à choisir à un serviteur entre le monde terrestre et ce qui se trouve auprès de lui pouvait faire pleurer ce respectable homme. Mais le serviteur en question était le Messager d'Allah e. En réalité, Abû Bakr [qui avait parfaitement compris l'allusion] était le plus savant d'entre nous. »<sup>(4)</sup>.

Ici, il voulait leur dire les choses mais procéda par allusion. Il n'avait pas été explicite mais son Compagnon Abû Bakr avait compris ce qu'il voulait dire et

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4967) et Muslim (484).

(2) Rapporté par Aḥmad (2538). La souche du hadith se trouve chez al-Bukhârî (5666).

(3) Le hadith en entier se trouve dans le Ṣaḥîḥ de Muslim, d'après `Âïcha, n°974.

(4) Rapporté par al-Bukhârî (466) et Muslim (2382).



pleura. À ce moment, `Â'icha se rappela ce qu'il lui avait dit quand il était en bonne santé, avant que ne survienne cette maladie. Elle raconte : « Quand le Messenger d'Allah (ﷺ) était en bonne santé, il disait : "Il n'est pas un prophète qui ait rendu l'âme avant qu'il n'ait vu sa place au paradis puis il est laissé vivre [il est salué/... (yuhayyâ)] ou bien on lui laisse le choix (yukhayyar) »<sup>(1)</sup>. Il dirigea la prière du coucher (*al-maghrib*) en tant qu'imam comme le rapporte Umm al-Faḍl fille d'al-Ḥârîts, qu'Allah soit satisfait d'elle, la femme de son oncle al-`Abbâs, qui témoigne : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) lire lors de la prière du coucher la sourate "*Wa-l-mursalâti `urfan* » [n°77 : al-Mursalât]. Après cela, il ne dirigea plus aucune prière (en commun) jusqu'à ce qu'il fut rappelé à Allah. »<sup>(2)</sup>.

Ensuite, la maladie devint plus difficile. Pendant sa maladie, il passait successivement chaque jour chez une de ses épouses, dans le respect du temps de chacune. Cela ajoutait à sa peine. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte : « La situation du Messenger d'Allah (ﷺ) devenait plus difficile et il disait : "Chez laquelle je serai aujourd'hui ? Où serai-je demain ?" »<sup>(3)</sup>.

Tout le monde a deviné qu'il voulait passer le temps de sa maladie chez `Â'icha, là où il se trouvait le plus à l'aise. L'autorisation lui a été donnée. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, raconte : « Lorsque l'état du Prophète (ﷺ) empira et que sa maladie se fit plus pénible, il demanda à ses épouses l'autorisation de passer le temps de sa maladie chez moi. Elles la lui accordèrent. Le Prophète (ﷺ) est sorti, appuyé sur deux hommes, marchant pesamment, si péniblement que ses pieds laissaient des traces sur le sol. »<sup>(4)</sup>. Les deux hommes en question étaient al-`Abbâs et `Alî ibn Abî Ṭâlib, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Puis, la douleur se fit plus intense et la fièvre le prit. Il demanda qu'on lui apporte sept outres remplies d'eau des puits (environnants) et qu'on les verse sur lui afin de trouver la force de sortir à la rencontre des gens. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte : « Après que le Prophète (ﷺ) est rentré chez lui et que la douleur est devenue plus intense, il dit : "Versez sur moi l'eau de

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4437) et Muslim (2444).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (4429) et Muslim (462).

(3) Rapporté par al-Bukhârî (1389) et Muslim (2443).

(4) Rapporté par al-Bukhârî (198) et Muslim (418).



sept outre d'eau dont les liens n'ont pas été défaits, dans l'espoir que je puisse parler aux gens (pour leur faire des recommandations)." On le fit asseoir dans un bac appartenant à Hafsa, la femme du Prophète (ﷺ) puis nous soulevâmes les outres au-dessus de sa tête et nous les versâmes sur lui jusqu'à ce qu'il nous fit signe que c'est suffisant. Après cela, il sortit voir les gens. »<sup>(1)</sup>.

Parmi les messages délivrés, il y a notamment qu'il a recommandé aux musulmans de prendre soin des Anṣâr (c'est-à-dire les Compagnons natifs de Médine). Ibn `Abbâs qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : « Le Messenger d'Allah est sorti lors de sa maladie dont il est mort, enveloppé dans un drap et la tête serrée par une bande d'étoffe noire (en guise de turban). Il marcha jusqu'à s'asseoir sur le minbar. Il loua Allah et l'exalta puis a ajouté : « Sur ce, les gens deviendront nombreux tandis que les Anṣâr seront peu nombreux au point qu'ils seront parmi les gens comme le sel dans la nourriture. Si l'un d'entre vous reçoit le commandement et que certains en ressentent du préjudice tandis que d'autres en tirent avantage, alors qu'il accepte de ceux (d'entre les Anṣâr) qui font le bien et qu'il pardonne à ceux qui font des fautes ». Ce fut la dernière assemblée que tint le Prophète (ﷺ).<sup>(2)</sup>

Ce qui le préoccupait le plus, c'était la prière (*ṣalât*). Il donna l'ordre pour qu'Abû Bakr fasse l'imam [dirige la prière] car il veillait scrupuleusement à ce que la prière soit accomplie, car elle est très importante en islam. Il donna cet ordre plusieurs fois. Abû Bakr ne cessa donc de diriger la prière depuis son incapacité à la diriger pour cause de maladie et ce jusqu'à sa mort.

La maladie s'aggrava tellement qu'il ne pouvait plus bouger. Sa douleur était terrible, équivalente à plusieurs fois celle qui touche habituellement le commun des hommes. `Abdullâh ibn Mas`ûd (رضي الله عنه) raconte : « Je suis entré auprès du Messenger d'Allah (ﷺ) tandis qu'il avait une forte fièvre. Je l'ai touché avec la main et me suis exclamé : "Ô Messenger d'Allah, tu es vraiment très fébrile. Puis le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : "Tout croyant touché par une maladie ou autre, Allah le déteste de ses fautes comme l'arbre se déteste de

(1) Rapporté par al-Bukhârî (198).

(2) Rapporté par al-Bukhârî (3628) et Muslim (2510).



ses feuilles.»<sup>(1)</sup>. `Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Je n'ai jamais vu personne autant souffrir que le Messager d'Allah (ﷺ). »<sup>(2)</sup>.

Les gens présents ont essayé de lui administrer un médicament mais il le refusa puis quand il se réveilla il le leur a interdit.

`Â'icha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Au cours de sa maladie, nous lui avons administré un médicament par le côté de la bouche et il nous faisait signe de ne pas le lui donner. Nous avons pensé que ce n'était (de sa part) qu'un simple refus comme celui de tout malade qui déteste les médicaments. Quand il revint à lui, il dit : "Ne vous avais-je pas interdit de m'administrer le médicament ?". "Nous pensâmes que ce n'était qu'une simple détestation du médicament comme chez tout malade"... »<sup>(3)</sup>.

La maladie se faisait de plus en plus oppressante. Fâṭima, qu'Allah soit satisfait d'elle, la plus aimée de ses filles et la seule encore vivante parmi tous ses enfants, est entrée. En pleurs, elle embrasse son père. Anas (رضي الله عنه) raconte le moment : « Lorsque le Prophète (ﷺ) fut très malade, il commença à suffoquer. Fâṭima, qu'Allah soit satisfait d'elle, se mit à dire : "Ô mon père ! Qu'est-ce que tu souffre !". Il lui dit : "Ton père ne connaîtra plus la souffrance après ce jour." »<sup>(4)</sup>.

Dans ses dernières paroles qu'il a dites à l'intention de ses Compagnons, il insista sur la prière, disant que les musulmans ne devaient pas la négliger. Il recommanda de bien traiter les esclaves. Umm Salama, qu'Allah soit satisfait d'elle, rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) disait durant la maladie qui l'a emporté : "La prière ! Vos esclaves ! [c'est-à-dire : prenez-en soin]". Il ne cessait de répéter cela jusqu'à ce que plus aucun son audible ne sorte de sa bouche. »<sup>(5)</sup>.

À l'aube du lundi 12 rabî` al-awwal de l'année 11 de l'hégire, Muḥammad (ﷺ) ressentit un répit dans la maladie (une certaine vigueur). Il voulut alors avoir le cœur tranquille s'agissant de la prière et des musulmans. Il prit un appui à cet

- 
- (1) Rapporté par al-Bukhârî (5660) et Muslim (2571).
  - (2) Rapporté par al-Bukhârî (5646) et Muslim (2570).
  - (3) Rapporté par al-Bukhârî (4458) et Muslim (2213).
  - (4) Rapporté par al-Bukhârî (4462).
  - (5) Rapporté par Ibn Mâjah (1625).



effet. Seul un rideau de tissu séparait sa maison de la mosquée [en cachant l'ouverture qui y donne accès]. Anas (رضي الله عنه) raconte la scène : « Abû Bakr dirigeait la prière en commun durant tout le temps où le Prophète (ﷺ) était souffrant de la maladie dont il est mort. Le lundi arriva et tandis que les fidèles étaient en rang, en cours de prière, le Prophète (ﷺ) écarta le rideau de la chambre. Il était debout et nous regardait avec un visage éblouissant, telle la page d'un Qur'ân. Puis il fit un sourire (de satisfaction). Nous avons failli ne plus savoir où nous en étions (dans notre prière) tant la joie de voir le Prophète (ﷺ) nous avait troublés. Abû Bakr marcha à reculons pour rejoindre le rang, pensant que le Prophète (ﷺ) allait sortir pour accomplir la prière mais il nous fit signe de poursuivre puis il remit le rideau en place. Il est mort en ce jour-là. »<sup>(6)</sup>.

`Abdurrahmân ibn Abî Bakr, le frère de `Â'icha, l'épouse du Prophète (ﷺ), est entré. Il tenait à la main un *siwâk* (bâton pour se frotter les dents) avec lequel il se nettoyait la bouche. Muḥammad (ﷺ) fixa son regard sur lui, incapable d'élever la voix. `Â'icha comprit qu'il voulait le *siwâk*. Elle raconte : « Au nombre des bienfaits qu'Allah m'accorda, il y a le fait que le Messenger d'Allah est mort dans ma maison, que ce fut durant le jour qui m'était imparti, qu'il était alors appuyé entre mon cou et ma poitrine et qu'Allah a mêlé nos deux salives au moment de sa mort. En effet, `Abdurrahmân est entré chez moi, un *siwâk* à la main, tandis que je soutenais le Messenger d'Allah (ﷺ) (lui donnais un appui). J'ai vu qu'il le regardait. J'ai compris qu'il voulait le *siwâk*. Je lui ai demandé : "Veux-tu que je le prenne pour toi ?" Il fit oui de la tête. Je l'ai donc pris mais comme il était trop dur pour lui je lui ai demandé : "Veux-tu que je l'assouplisse pour toi ?" Il fit oui de la tête. Je le lui ai alors assoupli... »<sup>(7)</sup>.

À côté de lui se trouvait un récipient contenant de l'eau. Il plongeait sa main dans le récipient et s'essuyait le visage tout en disant : « Point de divinité (méritant le culte) hormis Allah. Que la mort est pleine d'affres. »<sup>(8)</sup>.

`Â'icha l'a entendu prononcer ses dernières paroles en ce monde, tandis qu'il avait le dos appuyé contre elle. Il disait : « Seigneur accorde-moi ton

(6) Rapporté par al-Bukhârî (648).

(7) Rapporté par al-Bukhârî (4184).

(8) Rapporté par al-Bukhârî (4184).



pardon et ta miséricorde et fais-moi rejoindre les compagnons haut placés. »(1).  
`Â'icha poursuit en disant : « Puis il tendit le bras et s'est mis à dire : "Seigneur, parmi les compagnons hauts placés.". Ainsi fut-il jusqu'à ce qu'il rendit son dernier soupir, puis son bras pencha. ». Qu'Allah le bénisse et lui accorde sa miséricorde.

Étrangers ou proches, tous témoignent que Muḥammad (ﷺ) a vraiment donné toute son énergie en vue de transmettre son message, de s'acquitter du dépôt qui lui a été confié, de prodiguer le bon conseil à sa communauté, d'expliquer la teneur de son message et de sa législation, et que tous actes furent couronnés de succès par la grâce d'Allah, à un point tel qu'il est difficile à quiconque de lui nier sa qualité de Messenger Élu par son Seigneur, (ﷺ).



---

(1) Rapporté par al-Bukhârî (4176).



## ENCYCLOPÉDIE SIMPLIFIÉE DÉCRIVANT LE PROPHÈTE DE LA MISÉRICORDE

(QU'ALLAH  
PRIE SUR  
LUI ET LE  
S'ALUE)

- Malgré l'importante renommée du prophète Mohammed (ﷺ) de nombreuses parties de sa vie reste ignorées de nombre de ceux qui croient en lui plus encore de ceux qui ne croient pas en lui.
- Cela à eu pour résultat que les gens aient une image restreinte – peut-être même déformée- de la personnalité de Mohammed (ﷺ). Certains l'on réduite à un ou deux comportements tiré de sa biographie . Ce raccourci a peut-être été dû à la narration de la biographie qui donnait une image pas correcte ou sorti de son contexte. Certains autres se sont représenté Mohammed (ﷺ) en se basant sur les dires de ses ennemis, des histoires ou des caricatures.
- D'autres encore imaginèrent sa personnalité au travers du comportement d'un groupe suivant ses préceptes et qui croit en lui. Or ceux qui suivent les préceptes de Mohammed (ﷺ) ne sont pas peu nombreux ni un seul et même groupe ou tous sur un seul et même rang. Ceux-ci ne représentent qu'eux même, et le critère pour juger de leurs œuvres est leur conformité aux enseignements de Mohammed (ﷺ) et aux lois qui lui ont été révélées. Ce n'est pas les nombreux propos qu'ils ont sur lui, ni l'amour qu'ils lui porte, qui sont suffisant pour que l'on prenne leur comportements et leurs actes comme étant l'Islam, ou que cela fait d'eux ceux qui représentent la voie de Mohammed (ﷺ).
- Voilà pourquoi, le but de ce livre est de présenter au lecteur une représentation complète de la personnalité de Mohammed (ﷺ). Une représentation comprenant toutes les dimensions et aspects de sa personnalité, et qui parle de Mohammed (ﷺ) au travers de sources véridiques et fiable afin de répondre aux nombreuses questions que se posent les gens de ce monde contemporain. Qui est Mohammed (ﷺ) ? et qui était-il ?
- Nous avons certes écrit ce livre pour ceux qui ne croient pas en Mohammed (ﷺ) et qui ne suivent pas sa voie. Il est de leurs droits de connaître réellement Mohammed (ﷺ) et d'apprendre à connaître sa réelle personnalité loin des sources sans fondement.



Engineer Abdulmohsen bin Mohammed  
Aldrees Chair for the Biography of the  
Prophet and its Contemporary Studies  
King Saud University



كرسي المهندس عبد المحسن بن محمد العريس  
للسيرة النبوية وآدابها المعاصرة  
جامعة الملك سعود